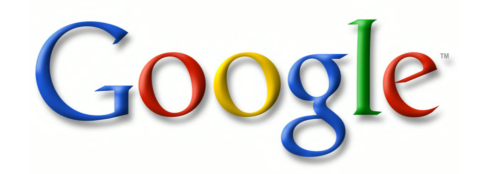
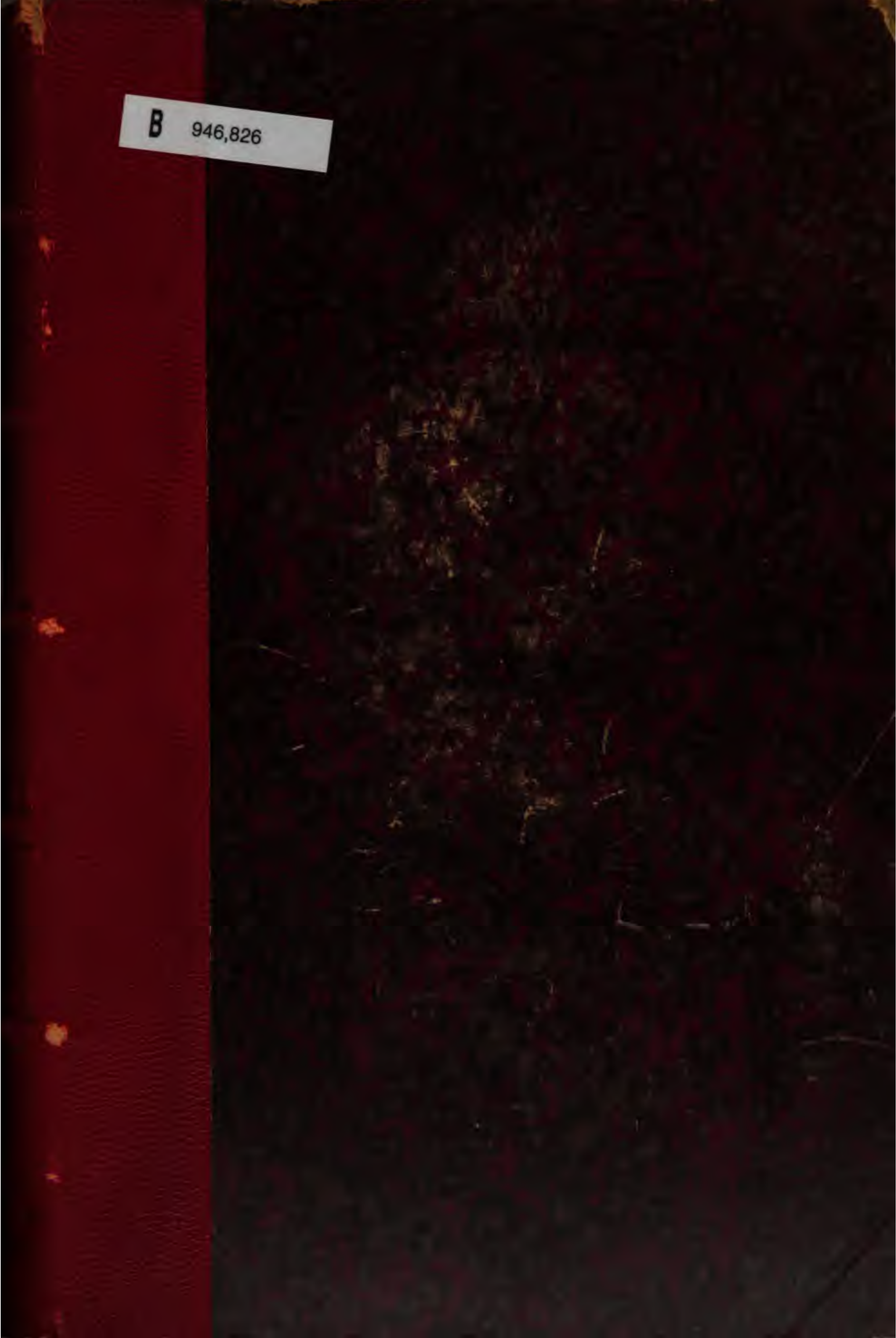
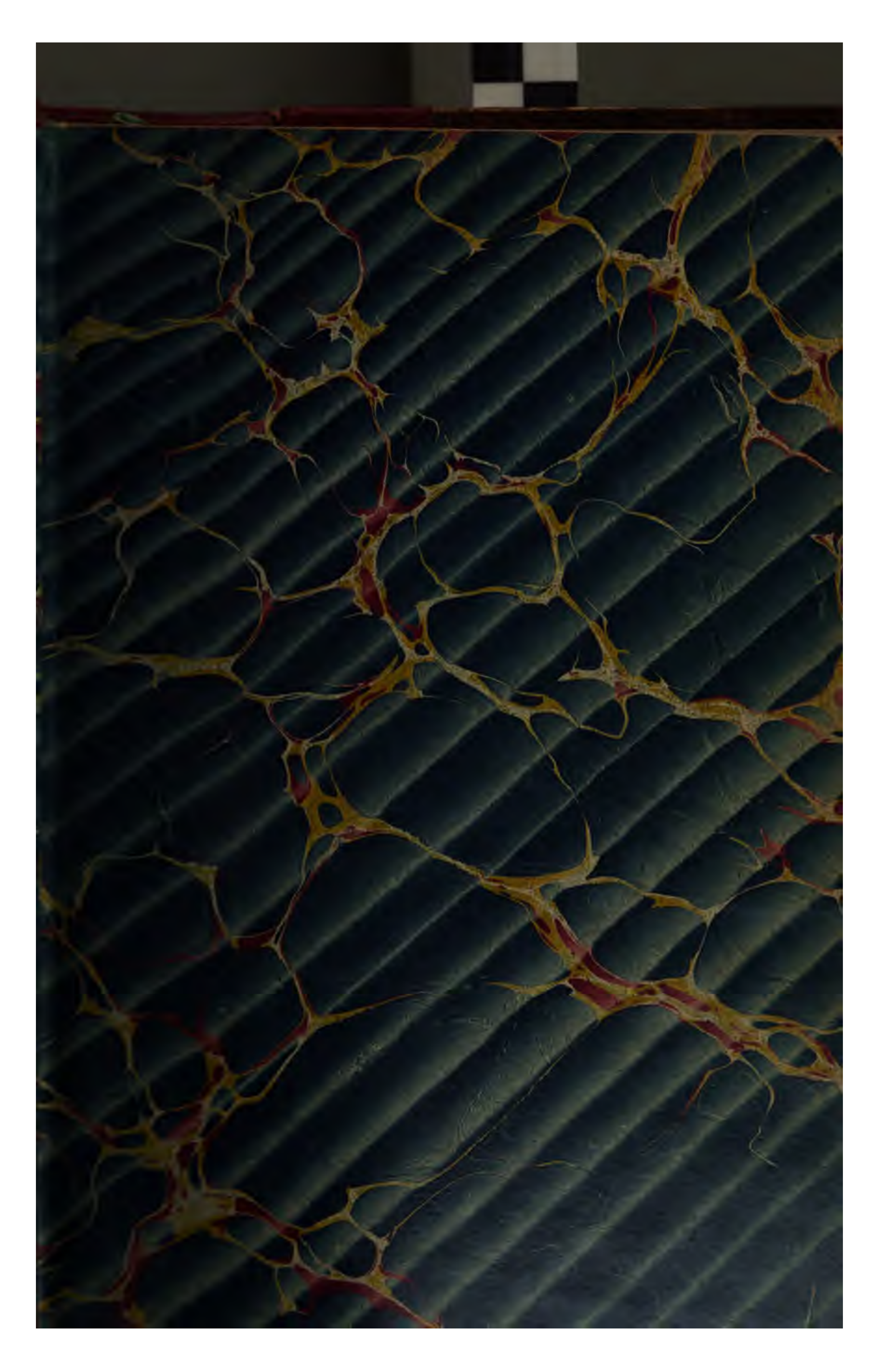



B 946,826


B 946,826



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN




MÉMOIRES
ET
BULLETIN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

DE PARIS.

TOME I.

Paris. — Typ. de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

DE PARIS

TOME PREMIER.

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
67, RUE DE RICHELIEU, 67.

1868

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS

STATUTS,

RÈGLEMENT,

LISTE DES MEMBRES

AU 31 DÉCEMBRE 1867.

Ordre des séances pour l'année 1868.

La Société de Linguistique de Paris s'est constituée en 1865. Elle a été autorisée le 8 mars 1866. L'objet de la Société, les droits et les obligations de ses membres sont exposés dans ses statuts et dans son règlement.

STATUTS

APPROUVÉS PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 8 MARS 1866.

ARTICLE PREMIER. — La Société de Linguistique a pour but l'étude des langues, celle des légendes, traditions, coutumes, documents, pouvant éclairer la science ethnographique. Tout autre objet d'études est rigoureusement interdit.

ART. 2. — La Société n'admet aucune communication concernant, soit l'origine du langage, soit la création d'une langue universelle.

ART. 3. — La Société publie chaque année au moins un volume de mémoires.

ART. 4. — Elle peut y insérer des travaux de savants étrangers.

ART. 5. — La Société correspond avec les Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

ART. 6. — Le nombre des membres de la Société ne peut être supérieur à cinq cents.

Art. 7. — Tout candidat est présenté par deux membres qui font connaître son nom, sa demeure, et, s'il y a lieu, ses titres à l'admission.

Art. 8. — L'élection a lieu dans la séance qui suit celle de la présentation.

Art. 9. — Nul ne peut être admis si sa candidature ne réunit les deux tiers des votes exprimés.

Art. 10. — Toutefois, si le candidat est membre de l'Institut, l'admission immédiate est de droit.

Art. 11. — Aucune proposition tendant à modifier un ou plusieurs articles du règlement n'est prise en considération si elle ne porte la signature de quatre membres.

Art. 12. — L'abrogation d'un article du règlement ne peut être prononcée que si elle a été votée par les deux tiers des membres présents dans deux séances consécutives.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Article premier. — La Société ne connaît qu'une catégorie de membres.

Art. 2. — La prestation annuelle est fixée à douze francs.

Art. 3. — Cette prestation est exigible un mois à partir de l'admission dans la Société.

Art. 4. — Les mémoires de la Société sont adressés franco à chacun de ses membres.

Art. 5. — Les séances de la Société ont lieu tous les quinze jours.

Art. 7. — Nul travail n'est inséré dans les mémoires s'il n'a été lu ou communiqué en séance.

Art. 8. — Le conseil se compose du bureau, du comité d'administration et du comité de publication.

Art. 9. — Le bureau se compose d'un président titulaire, du président honoraire, de plusieurs vice-présidents, d'un administrateur vice-président, d'un secrétaire, d'un ou plusieurs secrétaires adjoints, d'un trésorier et d'un bibliothécaire archiviste.

Art. 16. — Chacun des deux comités est présidé par le président de la Société, et se compose de l'administrateur, du secrétaire et de cinq membres élus pour une année. Le trésorier et le bibliothécaire font de droit partie du comité d'administration.

Art. 19. — Les membres du conseil sont immédiatement rééligibles, à l'exception du président qui ne peut être réélu qu'après l'intervalle d'une année.

Nota. On n'a reproduit ici que les principaux articles du règlement; l'original reste déposé aux mains de l'administrateur.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1868.

La Société a eu pour président :

en 1866, M. EGGER (de l'Institut);

en 1867, M. RENAN (de l'Institut).

Le Conseil de la Société pour l'année 1868 est ainsi composé :

Président.

MM. BRUNET DE PRESLE (de l'Institut), 61, rue des Saints-Pères.

Vice-présidents.

BAUDRY, Bibliothèque de l'Arsenal, quai des Célestins.
OPPERT, 65, rue de Grenelle Saint-Germain.

Secrétaire.

BRÉAL, 63, boulevard Saint-Michel.

Secrétaire-adjoint.

BERGAIGNE, 55, rue de Verneuil.

Administrateur vice-président.

LEGER, 6, rue Boutarel.

Trésorier.

DUCHATEAU, 59, rue des Poissonniers, Paris-Montmartre.

Bibliothécaire.

DE CHARENCEY, 11, rue Saint-Dominique.

Comité d'administration.

MM. DELAMARRE.
GAIDOZ,
GAUSSIN.
MOWAT.
VAÏSSE.

Comité de publication.

MM. DE CHARENCEY.
EGGER.
P. MEYER.
G. PARIS.
RENAN.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

au 31 décembre 1867.

MM.

D'ABBADIE (Antoine), à Paris.
D'ARBOIS de JUBAINVILLE, à Troyes.
ASTLANDER, à Helsingfors (Finlande).
BALLARD, château de Saint-Léger, par Charnay, près Mâcon.
BAUDRY (François), à Paris.
BELJAME (Alexandre), à Paris.
BERGAIGNE, à Paris.
BLOCISZEWSKI, à Paris.
BOURDONNÉ, à Valence d'Agen (Tarn-et-Garonne).
BRACHET, à Cannes (Var).
BRÉAL, à Paris.
BRUNET DE PRESLE (de l'Institut), à Paris.
DE CHARENCEY, à Paris.
CHODZKO (Alexandre), à Issy.
CLERVAL (Massieu de), à Paris.
CORDES (de), à Bure (Seine-Inférieure).
DADIAN (prince Mekerdji), à Paris.
DELAMARRE (Théodore), à Paris.
DELONDRE (Gustave), à Paris.
DE MARSY, à Paris.
DERENBOURG (Hartwig), à Paris.
DEVILLE (Gustave), à Paris.
DOGNÉE, à Liége (Belgique).
DRÊME, à Agen.
DUCHATEAU, à Paris.
DUCHINSKI, à Paris.
DUFRICHE-DESGENETTES, à Java.
DUVEYRIER, à Paris.
EGGER (de l'Institut), à Paris.

MM.

D'EICHTHAL (Gustave), à Paris.
ELIADES, à Paris.
FAGNIEZ, à Paris.
FOURNIER (Eugène), à Paris.
GAIDOZ, à Paris.
GAUSSIN, à Paris.
GILLY, à Forcalquier.
GRIMBLOT, à Paris.
HEINRICH, à Lyon.
HENNESSY (W. M.), à Dublin.
HERVÉ, à Paris.
JUDAS, à Paris,
LACHAISE, à Paris.
LEGER (Louis), à Paris.
LENORMANT (Charles), à Paris.
LE PROUX, à Paris.
LÉVY-BING, à Paris.
LIÉTARD, à Paris.
LOTTNER, à Dublin.
MALVOISIN, à Paris.
MARY, à Paris.
MASPÉRO, à Montevideo.
MEUNIER (Francis), à Sèvres.
MEYER (Paul), à Paris.
MOREL (Ch.), à Paris.
MOWAT, à Vincennes.
NOMMES, à Paris,
O' MAHONY (Th.), à Dublin.
OPPERT, à Paris.
PARIS (Gaston), à Paris.
PÉCOUL, à Madrid.
PLACE, à Paris.

MM.
Ploix, à Paris.
Pommayrol (de), à Berlin.
De Ponton d'Amécourt, à Paris.
Renan (de l'Institut), à Paris.
Riant, à Paris.
Robiou, à Paris.
Rougé (Vte de), de l'Institut, à Paris.
Rudy (Charles), à Paris.
Schoebel, à Paris.
Schoeppingk (baron de), à Moscou.
Soury, à Paris.

MM.
Specht, à Paris.
Steingass, à Paris.
Terrien-Poncel, au Havre.
Thirion, à Paris.
Tournier (Ed.), à Paris.
Travers, à Paris.
Turretini, à Paris.
Vaïsse, à Paris.
Valade, à Paris.
Yvonnet, à Paris.

La cotisation annuelle doit être acquittée, soit pendant les séances entre les mains du trésorier, soit en un mandat sur la poste à l'adresse de M. Duchâteau, trésorier, 59, rue des Poissonniers, Paris-Montmartre.

Pour tous les renseignements s'adresser à M. Leger, administrateur, 6, rue Boutarel.

Du 1er janvier au 31 juillet 1868 les séances de la Société de linguistique auront lieu à 8 heures du soir, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain, les jours suivants :

Samedi	4 Janvier.	Samedi	25 Avril.
—	18 Janvier.	—	9 Mai.
—	1 Février.	—	23 Mai.
—	15 Février.	—	6 Juin.
—	29 Février.	—	20 Juin.
—	14 Mars.	—	4 Juillet.
—	28 Mars.	—	18 Juillet.
—	11 Avril.		

Paris. — Imprimerie de A. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

MEMBRES NOUVEAUX

ADMIS DANS LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE 1er JANVIER 1868 JUSQU'AU 1er JANVIER 1869.

MM. **Bailly**, professeur au lycée d'Orléans.

Schoenfeld (Wladimir de), secrétaire général de la Société botanique de France, 35, rue de Bellechasse.

Fredault, docteur en médecine, 35, rue de Bellechasse.

Pierron, professeur au lycée Louis-le-Grand, lauréat de l'Académie française, 64, rue de l'Ouest.

Gautier (Léon), lauréat de l'Académie des inscriptions.

Pelletan (Camille), élève de l'École des chartes.

Wyndham (Charles), élève de l'École des langues orientales vivantes, 49, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Aubry, élève de l'École des chartes.

Abel des Michels, docteur en médecine, auditeur à l'École des langues orientales vivantes, 44, rue de Bruxelles.

Lesage, sous-chef au ministère de la maison de l'Empereur, 8, rue Nollet.

Talbot, professeur de rhétorique au collége Rollin, 8, rue Garancière.

Jaubert (le comte), 88, rue de Grenelle Saint-Germain.

Maury (Alfred), membre de l'Institut.

Littré, membre de l'Institut. Rue d'Assas, 75

Thurot, maître de conférences à l'École normale.

Paysant, professeur au collége de Juilly.

Blachère (Ernest), 29, rue de la Huchette.

Didot (Ambroise-Firmin).

Queux de Saint-Hilaire (le marquis de), 4, rue Soufflot.

Bolle (Gustave), avocat, 24, quai de l'École.

Mayer, ancien professeur de Faculté, inspecteur de l'enseignement primaire.

Sénart (Émile), licencié ès lettres, 69, rue de Grenelle Saint-Germain.

Obry, juge honoraire, à Amiens.

Benloew, professeur à la Faculté de Dijon.

DELAPLANE, attaché au ministère de l'Intérieur.
BONARDOT, archiviste de la mairie d'Orléans.
DESCHAMPS, 50, rue de l'Ouest.
ROLAND, 13, rue Bréa.
KLEIN, 10, rue de Parme.
TODD (J.-H.) professeur d'hébreu et fellow à l'Université de Dublin, membre de l'académie d'Irlande.
MONZIE (de), à Sarlat (Dordogne).
BOUCHERIE, professeur au lycée de Montpellier.
CHABANNEAU, contrôleur des postes à Angoulême.
MUIR (J.), 16, Regent terrace Edimbourg.
BULLIARD, à Besançon,
GEISLER (docteur), professeur à l'Université de la Reine à Galway (Irlande).
LEVÉ, 2, rue du Cirque.

LECTURES FAITES

A LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE 23 NOVEMBRE 1867 JUSQU'AU 1er JANVIER 1869.

MM. Bergaigne. Sur l'affaiblissement de la syllabe *va* en *u* dans les langues indo-européennes.

Derenbourg (Hartwig). Sur la déclinaison sémitique.

Léger (Louis). Sur la langue slavonne et les deux alphabets slaves.

Bréal (Michel). Les progrès de la grammaire comparée.

Charencey (de). Le pronom dans la langue Maya-Quiché.

Baudry. Les lettres aspirées en sanscrit, en grec et en latin.

D'Arbois de Jubainville. Le futur breton.

Siméon-Luce. Sur l'étymologie du mot français, « guichet ».

Mowat. Sur un procédé de dérivation des noms propres dans les langues germaniques.

Ploix. Sur la signification du mot *guichet*.

Mowat. Sur l'étymologie du nom *Ignatius*.

Schœbel. Étude védique.

Fournier (le docteur). Sur l'étymologie des noms de plantes renfermant en grec le mot λέων.

Pierron. Sur l'étymologie du mot « *put*, *pute* » usité en plusieurs patois français.

Bergaigne. Traduction du mémoire de George Curtius : *Zur Chronologie der indo-germanischen Sprachforschung*.

Bourdonné. Sur le nom *Pen* et ses dérivés.

Lenormand. Sur une particularité de la conjugaison sémitique.

Charencey (de). Les noms de métaux et d'animaux en basque.

Meunier (François). Sur une inscription grecque de Théra.

Meyer (Paul). Les transformations de la voyelle latine *o* en provençal ancien et en provençal moderne.

Mowat. Sur la définition de quelques termes mathématiques dans le Dictionnaire de M. Littré.

D'Arbois de Jubainville. Sur des gloses celtiques contenues dans un manuscrit latin.

Gaussin. Sur la loi de substitution des consonnes dans les langues germaniques.

OUVRAGES OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE 23 NOVEMBRE 1867 JUSQU'AU 1er JANVIER 1869.

MM. Derenbourg (Hartwig). Sur les pluriels brisés en arabe [1].
Vaïsse. Deux opuscules sur l'enseignement des sourds-muets.
Charencey (de). Affinités du basque avec les idiomes du Nouveau-Monde.
Garcin de Tassy. Discours prononcés à l'ouverture du cours d'hindoustani.
D'Arbois de Jubainville. Déchiffrement des gloses irlandaises contenues dans un manuscrit latin de Nancy.
Charencey (de). Opuscule sur une langue mexicaine.
Bellows (John). Outline dictionary for the use of missionaries.
Paris (Gaston). Leçon d'ouverture du cours de grammaire historique de la langue française.
Oberlin. Essai sur le patois lorrain du ban de la Roche. Offert par M. Brunet de Presle. (Exemplaire interfolié et annoté de la main de l'auteur.)
Fournier (Eugène). Sur les noms anciens du cyprès.
Baudry. Grammaire comparée des langues classiques, première partie (phonétique).
Judas. Affinités du basque avec les langues altaïques.
Charencey (de). Affinités de quelques légendes américaines avec celles de l'ancien monde.
Derenbourg (Hartwig). Sur la déclinaison sémitique.
Charencey (de). Recherches sur des langues américaines.
Jaubert (le comte). Glossaire du centre de la France.
Schœbel. Démonstration de l'authenticité mosaïque du Deutéronome.
Abbadie (Antoine d'). L'Éthiopie et le roi Théodorè.
Brunet de Presle. Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile.

---

[1] Les ouvrages pour lesquels il n'est pas fait mention du donateur ont été offerts par l'auteur ou en son nom.

Des Étangs. Glossaire des noms populaires de plantes dans le département de l'Aube.

Fournier (Eugène). Étude sur le genre de plantes du nom d'Hespéris.

Lenormant. Histoire des peuples de l'Orient, tome II.

Menant. Grammaire assyrienne. Offert par M. Egger.

Duchâteau. Fac-simile d'un texte trilingue.

Gaidoz (Henri). Sur la topographie des Gaules.

Schœbel. Restitution et traduction d'un manuscrit bas-allemand.

Pagès (Léon). Dictionnaire japonais-français, traduit du portugais.

Schœbel. Recherches sur la religion première de la race indo-iranienne, première partie.

Assier (Adolphe d'). Physiologie du langage phonétique.

Le même. Physiologie du langage graphique.

Rabasté. Sur le *d* ombrien.

Ridley (Rév.). Grammaire de trois dialectes australiens. Offert par M. Montefiore.

Duchinski. Discours prononcé à la séance publique de la Société d'ethnographie.

Pomairol (Charles de). Traduction de deux opuscules de Schleicher. Offert par M. Bréal.

Gaussin. Mémoire sur l'interprétation de la loi de Grimm.

Wailly (Natalis de). Sur la langue de Joinville, offert par M. Luce.

Sepet. Trois opuscules sur l'épopée française, sur les représentations dramatiques au quinzième siècle et sur le drame national en France.

Didot (Ambroise-Firmin). La seconde édition des Observations sur l'orthographe de la langue française. Offert par M. Brunet de Presle.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Dans la séance du 29 février 1868, à propos d'un travail lu par M. le docteur Fournier, il s'engage une discussion au sujet de l'utilité que présenterait un dictionnaire comparatif des noms de plantes, dans les différents patois français. Une commission composée de MM. Baudry, Fournier, de Schœnfeld, G. Paris, P. Meyer, est nommée pour arrêter les bases de ce travail. La circulaire suivante est adressée aux membres de la Société de linguistique et de la Société de botanique :

« Paris, 1er mai 1868.

« MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

« La Société de linguistique a le projet de rassembler les noms vulgaires donnés aux plantes dans les diverses régions de la France, afin d'en composer un glossaire spécial, avec la collaboration de quelques botanistes. Toutes les précautions seront prises, dans l'élaboration de ce travail, pour que chaque nom vulgaire soit exactement rapporté au terme scientifique qui lui correspond dans la nomenclature binaire usitée en histoire naturelle. Les matériaux déjà publiés sur ce sujet sont assez nombreux ; outre les flores locales, qui en contiennent presque toutes d'importants, on peut citer le *Glossaire du centre de la France*, de M. le comte Jaubert, la *Flore populaire de la Normandie*, de M. le Héricher, le *Nomenclateur botanique languedocien*, de M. Ch. de Belleval, la *Liste des noms vulgaires des plantes de l'Aube*, de M. des Étangs, et quelques autres publications spéciales. Mais pour arriver à réunir le plus grand nombre de documents possible sur ce sujet, la Société de linguistique s'adresse à tous ceux qui sont en état d'aider ses recherches par l'envoi de livres ou de renseignements. Les auteurs de toute publication botanique ou philologique où sont cités les noms vulgaires de nos plantes sont instamment priés de lui faire connaître leur travail, et, s'il se peut, de lui en faire hommage. Les personnes qui habi-

tent les départements seront les bienvenues à lui indiquer les noms vulgaires qu'elles ont recueillis, avec la mention exacte de la plante qui les porte, ou, si cette plante ne leur est pas suffisamment connue, en joignant à leur envoi un exemplaire desséché. D'ailleurs, sur leur demande, la Société de linguistique leur fera parvenir des instructions plus détaillées. La source de tous les matériaux qu'elle aura pu réunir sera scrupuleusement indiquée dans le *Glossaire* qu'elle projette. Il est utile de faire observer que ce glossaire ne devra contenir que les mots français ou employés dans un patois ou dialecte qui, comme le provençal, par exemple, ne diffère pas du français par son origine ; les termes germaniques, bretons ou basques sont exclus du cadre de ces recherches. »

M. de Candolle, membre de la Société de botanique, a mis à la disposition de la commission un glossaire comparatif des noms de plantes composé par son père.

Les communications relatives au même sujet peuvent être adressées à M. Michel Bréal, secrétaire de la Société de linguistique, 63, boulevard Saint-Michel.

Dans la séance du 19 décembre, M. le secrétaire lit un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1868. Nous extrayons de ce rapport le passage suivant :

« Je crois me faire l'interprète de la Société, en rendant un hommage public à deux de nos confrères que nous avons perdus dans l'année. M. Le Saint, ancien officier, est mort victime de son dévouement pendant qu'il cherchait à se frayer un chemin de l'Égypte au Sénégal. Nous avons entendu ici même M. Le Saint nous parler de son entreprise en homme résolu, s'il le faut, à se sacrifier pour la science. Vous vous rappelez ses dernières paroles : Je reparaîtrai à Saint-Louis, ou on ne me verra plus.

« M. Gustave Deville, ancien élève de l'École normale, ancien membre de l'École d'Athènes, est mort des suites d'une pneumonie qu'il avait contractée dans le cours d'une mission scientifique en Grèce. Il laisse deux ouvrages qu'il avait présentés comme thèses pour le doctorat à la Faculté des lettres de Paris : l'une, sur les chants populaires de la Grèce ; l'autre,

qui nous regarde tout spécialement, sur le dialecte tzaconien. Les juges les plus compétents ont rendu justice à la façon consciencieuse et élégante dont M. Deville avait traité ces sujets. »

M. le secrétaire mentionne ensuite la perte cruelle que la linguistique vient de faire dans la personne de M. Auguste Schleicher, mort à Iéna, le 6 décembre 1868.

Dans la séance du 5 décembre, une commission est nommée pour vérifier les comptes de l'année 1868. Cette commission est composée de MM. Pierron, Thurot et Fournier.

Dans la séance du 19 décembre, M. Fournier lit le rapport suivant :

« Après avoir examiné les comptes qui lui ont été présentés par notre trésorier, accompagnés des pièces qui justifient de l'emploi des fonds, notre commission ne peut que rendre un hommage mérité aux soins zélés de M. Duchâteau et l'engager à mériter de nouveau les remercîments des commissions qui succéderont à celle-ci.

« L'étude que nous avons faite montre que les dépenses de la Société se sont établies ainsi qu'il suit :

Impression des mémoires. .	820 fr.	00 c.
Loyer.	270	00
Frais de bureau.	67	70
Gages de l'employé. . . .	42	50
Gages du concierge. . . .	81	00
Dépenses diverses	44	00
Total.	1,325	20

Les recettes :

Report de 1867.	541 fr.	00 c.
Cotisations arriérées de 1867.	95	00
84 cotisations à 12 francs. .	1,008	00
6 cotisations à 12 francs. .	72	00
3 numéros à 4 francs. . . .	12	00
Total. . . .	1,728	00
	1,325	20
Reste en caisse. . . .	402	80

« En constatant ce résultat, et en remerciant votre trésorier de son exactitude à tenir note des éléments de ses comptes, votre commission a terminé sa tâche. Cependant elle ne croit pas inutile d'insister auprès du conseil d'administration pour qu'il prenne tous les moyens possibles de faire rentrer les cotisations des retardataires. L'amoindrissement graduel du capital annuel fourni par les cotisations est l'obstacle contre lequel ont trop souvent sombré des sociétés naissantes. On obvierait à cet inconvénient en acceptant des cotisations à vie, représentant le capital du versement annuel. En tout cas, l'impression d'une liste des membres en tête de chaque volume permet au trésorier de provoquer la radiation des retardataires, et, à coup sûr, l'autorise à les en menacer pour faire rentrer des fonds dont l'existence de la Société dépendra toujours. »

Eug. Fournier. Ch. Thurot. A. Pierron.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1869.

Président.

MM. BAUDRY, 20, rue de Tournon.

Vice-présidents.

GASTON PARIS, 1, rue d'Assas.
OPPERT, 65, rue de Grenelle Saint-Germain.

Secrétaire.

BRÉAL, 63, boulevard Saint-Michel.

Secrétaire-adjoint.

BERGAIGNE, 55, rue de Verneuil.

Administrateur vice-président.

LÉGER, 6, rue Boutarel.

Trésorier.

DUCHATEAU, 59, rue des Poissonniers, Paris-Montmartre.

Bibliothécaire.

DE CHARENCEY, 11, rue Saint-Dominique.

Comité d'administration.

MM. FOURNIER.
GAIDOZ.
GAUSSIN.
PIERRON.
VAÏSSE.

Comité de publication.

MM. DE CHARENCEY.
EGGER.
P. MEYER.
G. PARIS.
RENAN.

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

7	Novembre	1868.
21	—	—
5	Décembre	—
19	—	—
2	Janvier	1869.
16	—	—
30	—	—
13	Février	—
27	—	—
13	Mars	—
27	—	—
10	Avril	—
24	—	—
8	Mai	—
22	—	—
5	Juin	—
19	—	—
3	Juillet	—
17	—	—
31	—	—

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

Dans la séance du 27 mars 1869, la Société a adopté les articles suivants :

1. Il sera publié, par les soins du Bureau, un bulletin paraissant trois fois par an, contenant : 1° le sommaire des séances; 2° le résumé des communications faites à la Société, que les auteurs jugeront à propos de remettre au Secrétaire dans la quinzaine suivante.

2. Ce bulletin paraîtra dans le courant de mars pour les mois de novembre, décembre et janvier; dans le courant de juin pour les mois de février, mars et avril; au 1er novembre pour les mois de mai, juin et juillet.

3. Ce bulletin sera imprimé dans le même format que les mémoires de la Société, mais avec une pagination différente.

4. Les auteurs n'auront droit pour chaque mémoire qu'à une demi-page d'impression, sauf les cas exceptionnels où le Bureau leur accorderait plus d'espace.

5. Exceptionnellement, le premier bulletin paraîtra au mois de juin prochain et contiendra les séances des deux premiers trimestres de cette année [1]. Les auteurs pourront remettre le résumé de leurs communications faites depuis le 1er novembre avant le 15 mai prochain.

6. En tête de ce premier bulletin, on insérera une notice historique sur la fondation de la Société et un résumé indicatif des communications faites à la Société avant le 23 novembre 1867.

MM. de Charencey, Mowat et Schœbel sont chargés de rédiger la notice mentionnée à l'article 6 [2].

L'idée première de la fondation d'une société pour l'étude de la linguistique est due à MM. de Charencey et Antoine d'Abbadie. MM. Alexandre Chodzko et Schœbel se joignirent à

1. Le premier bulletin n'ayant pu être prêt à l'époque primitivement fixée, on a mis ce retard à profit pour ajouter le troisième trimestre.

2. M. Mowat, ayant quitté Paris, a été remplacé par M. Leger.

eux : leur première réunion eut lieu chez M. d'Abbadie, le 28 mai 1863. A ces messieurs se réunirent successivement MM. Robiou, Mowat, Steingass, Derenbourg, docteur Fournier, Tournier, Leger, Judas, Rudy, Dufriche-Desgenettes. Quelques séances préparatoires d'un caractère purement privé, bientôt interrompues par la saison des vacances, eurent lieu dans un local dont M. de Charencey faisait les frais. Au début de l'année 1864, une Commission composée de MM. de Charencey, A. Chodzko et Schœbel fut chargée d'élaborer le réglement et se réunit chez M. A. Chodzko. Après délibération, il fut décidé que la Société serait constituée sous le titre de Société de Linguistique. Le réglement, élaboré par le comité et discuté en séance publique, fut voté et la présidence offerte à M. A. d'Abbadie. M. de Charencey, nommé secrétaire, fut chargé de faire auprès de l'autorité les démarches nécessaires. La Société a été autorisée par décision du 8 mars 1866.

La lecture de travaux scientifiques commença à la Société au début de l'année 1864; ces lectures se sont continuées sans interruption. On en trouvera la liste à la fin de cette notice.

Au début de l'année 1866, la Société constitua définitivement son Bureau. Une fonction nouvelle, celle d'administrateur, fut créée : M. Leger en fut nommé titulaire. Le Bureau fut ainsi constitué : M. Egger, président; M. de Charencey, secrétaire; M. Duchâteau, trésorier. Deux Commissions de cinq membres, l'une de publication, l'autre d'administration, furent établies. Le réglement étant entré en vigueur, il fut décidé que tout candidat devrait désormais être présenté par deux sociétaires. La composition du bureau, pour les années 1867 et 1868, est indiquée en tête des fascicules des mémoires de la Société; on y trouvera également la liste des membres de la Société.

A la fin de l'année 1866, la Société décida qu'une médaille de bronze serait offerte à MM. Egger et de Charencey en reconnaissance des services qu'ils avaient rendus à la Société.

Cette même année, la Société contribua, pour une somme de cent francs, à la fondation Bopp (Bopp Stiftung).

La composition du Bureau de la Société, à partir de l'année 1868, est indiquée en tête des fascicules des mémoires.

Les bienfaiteurs de la Société, depuis sa fondation, ont été MM. d'Abbadie, de Charencey, Duchâteau, Mekerdji Dadian,

Drême, qui lui ont fait à diverses reprises des dons en argent. Son Excellence le ministre de l'Instruction publique lui a accordé, pour l'année 1869, une somme de quatre cents francs.

A partir du 8 février 1864, des lectures ont été faites régulièrement à la Société. En voici la liste par ordre de dates :

MM. Schœbel. Sur les origines religieuses des Indo-Iraniens.
De Charencey. Sur le système de numération basque.
Schœbel. Sur l'origine de l'alphabet.
Dr Fournier. Sur la synonymie de la plante appelée *Ligustrum*.
Dufriche-Desgenettes. Sur la prononciation du grec dans les colléges.
De Charencey. Sur l'ouvrage de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, intitulé : *Relation des choses du Yucatan*.
Fournier. Sur les noms du cyprès chez plusieurs peuples sémitiques et indo-européens.
De Charencey. Sur les *lectures on the science of language* de M. Max Müller.
De Charencey. Sur quelques affinités des langues canadiennes avec le basque et les dialectes Berbers.
Malvoisin. Sur l'origine du mot *Tzar*.
Tournier. Sur l'hexamètre grec.
Judas. Sur l'étymologie du nom de *César*.
De Charencey. Sur l'origine indo-européenne de la langue étrusque.
A. Robiou. Analyse d'un travail de M. Lévy (de Breslau) sur les inscriptions sinaïtiques.
Schœbel. Sur les noms de couleurs chez les divers peuples indo-européens.
De Charencey. Sur la numismatique Ibérienne de M. Boudard.
Delondre. Sur les divers modes de transcription alphabétique des mots étrangers successivement adoptés par le chinois.
Malvoisin. Sur l'identité étymologique de certains noms d'animaux.
De Charencey. Sur l'étymologie du mot *Cacouac* employé par Voltaire.
Leger. Sur les langues jougo-slaves.
De Charencey. Sur l'affinité de certaines légendes américaines avec celles de l'Ancien-Monde.
Bréal. Sur l'origine du nom de famille *Mengin*.
Duchâteau. Sur le nom des Tartares.
Steingass. Sur l'alphabet des *Prâtiçâkhyas*.
Duchâteau. Sur le nom des Fénians et celui des Tziganes.
Leger. Sur un point de droit slave d'après un article de revue polonaise.
De Charencey. Sur une nouvelle grammaire de la langue basque.
Mowat. Sur l'étymologie des mots *solive* et *ogive*.
Duchâteau. Sur les langues de l'Afrique Australe.
Leger. Sur les différences existant entre les langues russe et polonaise et l'accentuation des langues slaves.
Bréal. Sur les variations de sens du mot *Karl* dans les diverses langues germaniques.
De Charencey. Essai de reconstitution de la langue gréco-latine primitive.

MM. Egger. Sur les tentatives faites par les Grecs modernes pour reprendre l'ancien idiome hellénique.

De Pomairol. Traduction du *Darwinisme dans la linguistique,* de M. Schleicher.

Castaing. Etymologie des mots σῖτος et πυρός.

Bréal. Sur les doublets dans la langue latine.

Egger. Sur l'histoire de la langue grecque.

Mowat. Sur quelques nouveaux doublets dans la langue latine.

De Charencey. Sur le système graphique des Centro-Américains.

Liétard. Sur le mécanisme de la parole.

Mowat. Traduction d'un travail de M. Key sur quelques étymologies proposées par M. Aufrecht.

Liétard. Sur la formation des voyelles.

De Pomairol. Traduction d'un opuscule de M. Schleicher, *De l'importance du langage pour l'histoire naturelle de l'homme.*

Judas. Sur le nom du scarabée chez les Egyptiens.

Schœbel. Monographie étymologique du pronom de la première personne.

Duchinski. Sur le degré de parenté entre les langues slaves.

Malvoisin. Sur le nom des Francs, d'après un opuscule de M. Bergmann.

Robiou. Sur l'étymologie du nom des Francs.

Malvoisin. Extraits de Karamzine sur le nom des Varègues.

Judas. Notice philologique sur le periple de Scylax.

Egger. Sur l'étymologie du mot ὕσσωπος.

Fr. Meunier. Du *guna* et du *vriddhi* dans la langue latine.

Mowat. Traduction d'un travail de M. Dietrich sur l'accentuation latine.

Judas. Sur les noms de nombre en basque et dans les idiomes touraniens.

Mowat. Sur l'étymologie du nom de Boniface.

De Charencey. Classification de quelques langues du Mexique.

Bréal. Sur la formation de la langue Indo-Européenne.

Mowat. Sur les noms propres ayant une étymologie numérale.

D'Arbois de Jubainville. Sur le verbe auxiliaire *Kaout* en breton.

Liétard. Sur une double forme du patois lorrain.

Fr. Meunier. Sur les anomalies de quelques pronoms latins.

G. Paris. Sur l'étymologie du mot *fade.*

Schœbel. Sur le verbe *être.*

Fr. Meunier. Sur les noms de nombre 1 et 20 dans divers dialectes indo-européens.

De Charencey. Sur les langues de la famille *Zoqui-Mèxe.*

Mowat. Sur l'étymologie du mot *serin.*

Chodzko. Sur les apocryphes bulgares.

Lenormant. Sur les alphabets grecs archaïques de Théra et de Mélos.

D'Arbois de Jubainville. Sur la prétendue existence de colonies juives dans le pays de Cornouailles (traduit de M. Max Müller).

Nommez. Sur les noms de nombre sémitiques et indo-européens.

Rabasté. Sur l'alphabet ombrien.

Judas. Sur la valeur diminutive du nom de nombre *un.*

Oppert. Sur l'origine d'un certain nombre de mots latins.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 7 Novembre 1868.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Le procès-verbal de la séance précédente (20 juillet 1868) est lu et adopté. M. le Président annonce à la Société que le second fascicule de ses mémoires est sous presse. Sont présentés pour faire partie de la Société : par MM. Brunet de Presle et Egger, M. Boucherie, professeur au lycée de Montpellier; par MM. Egger et Paul Meyer, M. Chabanneau, contrôleur des postes à Angoulême; par MM. Egger et Bréal, M. J. Muir, 16, Regent Terrace, Edimbourg; par MM. Fournier et Bréal, M. Bulliard, à Besançon.

M. Egger fait hommage à la Société de l'Annuaire de la Société d'encouragement aux études grecques et du supplément à cet annuaire.

M. Duchinski offre à la Société un exemplaire du discours prononcé par lui à la séance publique de la Société d'ethnographie.

M. Pierron communique à la Société une conjecture sur le nom de Γουλιάμος ντε Σάλο qui est donné à Guillaume de Champlitte dans un manuscrit grec relatant la conquête de la Morée. Salon est le nom de la rivière qui passe à Champlitte.

M. Brunet de Presle engage M. Pierron à vérifier la leçon sur la dernière édition imprimée de la conquête de Morée.

M. Paul Meyer et M. Siméon Luce font observer qu'il y a peu d'exemples d'une rivière donnant son nom à un seigneur féodal.

Il s'engage, sur la communication de M. Pierron, une discussion à laquelle prennent part MM. de Pontop d'Amécourt, Yvonnet, Schoebel, Gaussin et Baudry.

M. Egger lit un chapitre de son livre encore inédit sur

l'Hellénisme en France. La conclusion de ce travail est que la langue grecque n'a pas eu de part à la formation populaire du français.

Ordre du jour de la prochaine séance.

M. Schoebel. Etude mythologique.

M. Meunier. Le verbe *agere* (parler) en latin.

Séance du 21 Novembre 1868.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Sont élus membres de la Société MM. Boucherie, Chabanneau, Muir et Bulliard.

Est présenté, pour faire partie de la Société, par MM. Bréal et Gaidoz, M. le docteur Geisler, professeur à l'Université de la Reine, à Galway (Irlande). M. Bréal fait hommage à la Société du premier fascicule de la collection philologique contenant deux opuscules de Schleicher, traduits par M. Charles de Pomairol.

M. Schoebel donne lecture d'un travail sur le mythe de Prométhée dans le Mecklembourg. Ce travail a pour objet un conte de fée inédit en dialecte mecklembourgeois que l'auteur rapproche du mythe de Prométhée.

M. Gaston Paris fait ressortir le caractère slave de ce conte.

M. Bréal donne lecture d'un travail de M. Meunier sur le verbe latin *agere* (dire). A côté du verbe *agere* (faire) il aurait existé en latin, selon M. Meunier, un verbe *agio* (je dis), d'où le substantif *adagium* et l'impératif *age* (dis). M. Gaston Paris fait remarquer que le substantif *adagium* n'autorise pas à inférer une forme *agio*, attendu que l'*i* appartient au suffixe. M. Thurot dit que *age* peut fort bien se traduire par « va, allons. »

M. Paul Meyer revient sur la communication faite par M. Pierron dans la séance précédente. La dernière édition de la chronique de Morée, au lieu de Σάλο, porte Σαλούθι, dans lequel il faut reconnaître le nom de Saluce.

M. Mowat propose une étymologie nouvelle du mot grec μέταλλον,' dans lequel il pense reconnaître l'arabe *metâ al maaden*.

M. Derenbourg fait observer que le mot *metâ* se termine par un *aïn* qui n'aurait pas manqué d'être reproduit dans le mot grec.

M. Egger ajoute que le mot μέταλλον pourrait bien avoir une origine grecque et promet à la Société de lui communiquer une note à ce sujet.

Ordre du jour de la prochaine séance.

M. Pierron : Explication des sigles d'Aristarque.

M. Thurot : Sur l'emploi des temps en grec.

M. Meunier : Sur le verbe « agere » (Suite).

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

Présidence de M. BRUNET DE PRESLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le Président présente à la Société les excuses de M. Bréal, empêché d'assister à la séance.

Est élu membre de la Société M. le docteur Geisler.

Est présenté, pour faire partie de la Société, par MM. Egger et Senart, M. Levé, 2, rue du Cirque.

Sont offerts à la Société : par M. Gaussin, son mémoire sur l'interprétation de la loi de Grimm ;

Par M. Luce, une étude de M. Natalis de Wailly sur la langue de Joinville ;

Par M. Sepet, trois opuscules dont il est l'auteur :

Sur l'épopée française ;

Sur les représentations dramatiques au XVIe siècle ;

Sur le drame national en France.

Par M. l'abbé Decorde : Considérations sur l'utilité des oiseaux en agriculture.

Par M. le Président : la 2e édition des observations sur l'orthographe de la langue française, de M. Ambroise Firmin Didot.

Une commission est nommée pour vérifier les comptes de l'année 1868 ; elle est composée de MM. Pierron, Thurot et Fournier.

M. Oppert fait observer, à propos de la communication de M. Mowat mentionnée au dernier procès-verbal, que le mot μέταλλον a, depuis longtemps, été expliqué par le verbe sémitique *maṯal*, signifiant forger.

M. Pierron fait une communication sur la valeur des sigles d'Aristarque.

M. Thurot lit un travail sur l'emploi des temps en grec.

Il combat la théorie de M. G. Curtius d'après laquelle les différents temps offriraient des nuances de sens correspondant à la durée plus ou moins longue de l'action; selon M. Thurot les temps n'expriment pas autre chose que la simultanéité, l'antériorité ou la postériorité de l'action relativement à une autre.

M. Egger fait observer qu'en effet on a toujours trop présente à l'esprit la classification des temps du verbe dans les paradigmes des grammairiens, classification qui ne s'est produite qu'assez tard.

M. Baudry rappelle que l'on n'a pu encore trouver aucune différence de sens entre les divers temps passés du sanscrit.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Elections générales.

Suite du travail de M. Meunier sur le verbe « agere. »

M. Gaussin. Etymologie du mot *uxor*.

Séance du 19 Décembre 1868.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente.

A propos d'une observation de M. Oppert, consignée dans le procès-verbal, M. Mowat fait remarquer qu'il connaissait l'étymologie de *matal,* pour μέταλλον, et qu'il a précisément fait son travail parce que cette étymologie ne lui paraissait pas satisfaisante.

Le procès-verbal est adopté.

Est élu membre de la Société M. Levé, 2, rue du Cirque.

M. Bréal donne lecture d'un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1868. Il lit une notice bibliographique sur deux membres de la Société morts dans l'année, M. Le Saint et M. Gustave Deville, ainsi que sur M. Auguste Schleicher, mort le 6 décembre dernier.

M. le docteur Fournier, au nom de la Commission nommée dans la séance précédente, lit un rapport sur les comptes de l'année 1868. Ces comptes ont été trouvés réguliers.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on doit recevoir des cotisations à vie. La question est renvoyée au Comité d'administration.

M. Leger lit un rapport sur l'administration de la Société pendant l'année 1868.

On procède aux élections pour l'année 1869.

Sont nommés :

Président : M. Baudry. Vice-Présidents : MM. Gaston Paris et Oppert. Administrateur : M. Leger. Secrétaire : M. Bréal. Secrétaire-adjoint : M. Bergaigne. Trésorier : M. Duchâteau. Bibliothécaire : M. de Charencey. Membres du Comité d'administration : MM. Gaidoz, Gaussin, Vaïsse, Pierron, Fournier. Membres du Comité de publication : MM. de Charencey, Egger, P. Meyer, G. Paris, E. Renan.

SÉANCE DU 2 JANVIER 1869.

Présidence de M. BAUDRY.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté.

M. Mowat demande l'impression du rapport de M. Bréal et des rapports de l'année précédente dans le prochain volume que publiera la Société. La décision de cette question est soumise au Conseil d'administration. Une discussion s'engage sur la question de savoir si la notice nécrologique concernant M. Schleicher doit être également imprimée par la Société. Cette question est renvoyée à un examen ultérieur.

M. de Charencey demande que la Société décerne des diplômes à ceux des membres qui en désireraient. Cette demande est renvoyée au Comité d'administration.

Sont offertes à la Société : Une brochure de M. Oppert sur la Chronologie biblique ; une brochure de M. de Charencey sur le pronom personnel dans une famille de langues américaines.

M. Brunet de Presle prononce quelques paroles de remercîment avant de quitter le fauteuil.

M. Baudry est installé au fauteuil de la présidence par M. Brunet de Presle, président sortant.

Un discours est prononcé par M. Baudry. Ce discours sera joint au procès-verbal.

M. de Charencey fait une communication verbale sur les origines asiatiques de la civilisation américaine.

Une discussion s'engage sur ce sujet, à laquelle prennent part MM. Baudry, Mowat et Oppert.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Gaussin : Sur l'étymologie d'*uxor*.

M. Ploix : Sur l'étymologie de *Janus*.

M. de Charencey : Sur le nom du chien en basque.

Séance du 16 Janvier 1869.

Présidence de M. Baudry.

M. de Charencey donne lecture du procès-verbal.

M. Brunet de Presle fait observer qu'il serait à propos de joindre au procès-verbal le discours prononcé par M. Baudry.

Il est fait droit à cette proposition.

Est présenté, pour faire partie de la Société, par MM. Delamarre et Leger, M. Bielké, 139, rue de Sèvres.

M. Egger fait hommage à la Société du Manuel des racines grecques et latines, par MM. Bailly et Egger.

M. Gaussin donne lecture d'un morceau sur l'étymologie du mot latin *uxor,* qu'il fait venir du verbe *ungere,* « *oindre.* » La femme était ainsi nommée parce qu'elle oignait d'huile le seuil de la maison du mari.

M. Bréal fait remarquer que cet usage s'est conservé en Thessalie. La nouvelle mariée arrose de miel le seuil de la maison conjugale.

M. Baudry ajoute qu'en Normandie, avant d'habiter une maison neuve, on tue un coq sur la porte.

M. Ploix lit un travail sur le dieu romain Janus.

M. le Président prend la parole au nom de la Commission chargée de recueillir les éléments d'un dictionnaire comparatif des noms de plantes dans les diverses parties de la France. Cette commission continue son travail, mais elle n'a pas encore pu trouver d'éditeur pour son glossaire. Sur la proposition de M. Baudry, M. Siméon Luce est adjoint à la Commission.

M. Brunet de Presle rappelle le projet qu'il avait émis dans le temps d'un dictionnaire étymologique des noms propres. Il s'engage sur ce projet une discussion à laquelle prennent part MM. Gaston Paris, Mowat et Bréal.

M. Egger, à propos du mot grec μέταλλον, cite un certain nombre de substantifs qui, quoique plus courts que le verbe correspondant, sont cependant dérivés de ce verbe. Dans un travail antérieur, M. Egger avait étudié ce mode de formation en latin et en français.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. de Charencey : Le nom du chien en basque.

M. Meunier : Verbe *agere*.

M. Siméon Luce : Le livre de M. Didot sur l'orthographe française.

M. G. Paris : Le conte du petit Poucet.

Séance du 30 Janvier 1869.

Présidence de M. Baudry.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente.

A propos du mot grec ἀνδράποδον, au sujet duquel M. Egger avait fait une communication dans la séance précédente, M. le docteur Fournier demande à présenter une observation. On pourrait, selon lui, faire venir ἀνδράποδον de la racine sanscrite *and*, « lier. »

M. Gaussin fait remarquer que le procès-verbal ne dit rien de l'explication donnée par M. Ploix du dieu Janus. Suivant M. Ploix, le dieu Janus est la personnification du crépuscule.

Le procès-verbal est adopté.

Est admis comme membre de la Société M. Bielké, 139, rue de Sèvres.

Est proposé, pour faire partie de la Société, par MM. G. Paris et Bréal, M. Aimé Seillières, 61, avenue de l'Alma.

M. Baudry, au nom de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique, fait hommage à la Société du second volume de la traduction française de Bopp.

M. Ploix offre à la Société une brochure sur le fétichisme, par M. de Montroi.

M. Fournier lit un travail sur l'étymologie du mot orange qu'il fait venir du sanscrit *nâgaranga*.

M. Bréal donne lecture de la fin du travail de M. Meunier sur le verbe *agere*, « dire. »

M. de Charencey fait une communication sur le nom du chien en basque.

Sur le désir exprimé par quelques membres de la Société, M. G. Paris donne lecture d'un article publié dans le *Bibliophile Français* au sujet du livre de M. Didot sur l'orthographe française.

M. de Charencey demande la permission de présenter à la Société, dans la prochaine séance, un voyageur qui vient de parcourir l'Ethiopie.

Ordre du jour :

G. Paris : Sur le conte du petit Poucet.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1869.

Présidence de M. BAUDRY.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté.

Est élu membre de la Société M. Aimé Seillières, 61, avenue de l'Alma.

Sont proposés pour faire partie de la Société :

Par MM. Leger et Bréal, M. Paplonski, conseiller d'état, directeur de l'établissement des sourds-et-muets, à Varsovie;

Par MM. Baudry et Bréal, M. Favre, élève de l'École des chartes, 256, rue Saint-Honoré.

M. Baudry annonce le cours d'égyptologie que va professer M. Robiou, membre de la Société.

M. le comte Jaubert ayant demandé par écrit à faire une communication dans le courant du mois de mars, la date des séances du mois de mars lui sera envoyée.

M. Gaussin propose que la Société fasse au ministre de l'Instruction publique la demande d'une subvention.

M. le Président répond que la demande est déjà rédigée et sera envoyée au ministre en même temps que le second fascicule des Mémoires.

Sont offerts à la Société :

Par M. Delamarre : Un pluriel pour un singulier.

— Un peuple européen de quinze millions d'habitants oublié devant l'histoire.

Par M. Bréal : Les idées latentes du langage.

Par M. de Charencey : Histoire de la découverte et de la conquête du Pérou.

M. le Secrétaire donne lecture d'un article du *Centralblatt* de Leipzig contenant une recension de la première livraison des Mémoires.

M. Gaidoz lit un travail sur l'étymologie des mots français godiche, godichon. Selon M. Gaidoz, *godiche* serait une altération du mot *gothique* ou *gothesque*.

M. Egger fait observer que le rapprochement de *godiche* et *gothique* pèche contre l'accent.

M. Bielké suppose que godiche pourrait être le calque de l'allemand *gothisch*.

M. Bréal regarde *godiche* comme un diminutif de nigaud.

M. Baudry, sans vouloir approuver l'étymologie de M. Gaidoz, cite le nom de la forêt *godesque*.

M. Halévy fait une communication sur l'article dans les langues sémitiques et en égyptien. L'article, selon M. Halévy, serait identique avec le verbe « être. »

Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. Brunet de Presle, Robiou, Bréal et Schœbel.

M. Mowat propose une étymologie nouvelle du mot français *hasard* qu'il fait venir de l'arabe *al zarah*, nom de la planète Vénus qui préside au bonheur.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. G. Paris : Sur le conte du petit Poucet.

M. de Charencey : Sur un point d'étymologie basque.

M. Bielké : Sur les langues slaves.

Séance du 27 Février 1869.

Présidence de M. G. Paris.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente.

Sur une observation de M. Yvonnet, la Société est consultée s'il y a lieu de demander une subvention à M. le ministre de l'Instruction publique. Il est décidé que cette demande sera faite.

Sont élus membres de la Société :

MM. Paplonski, conseiller d'état, directeur de l'établissement des sourds-et-muets, à Varsovie;

Camille Favre, élève de l'École des chartes, rue Saint-Honoré, 256.

Est présenté, pour faire partie de la Société, par MM. Mowat et Ploix, M. Laguerre, capitaine d'artillerie et professeur de géométrie à l'École polytechnique.

M. Brunet de Presle fait hommage d'un livre de M. Schliemann, intitulé : la Chine et le Japon.

M. Leger offre sa thèse *De Nestore rerum russicarum scriptore.*

M. le Secrétaire dépose sur le bureau le second fascicule des Mémoires de la Société.

M. Ploix donne lecture d'une proposition motivée tendant à la révision du réglement. Cette proposition est signée de MM. Ploix, de Charencey, Schœbel et Gaussin.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. G. Paris et Brunet de Presle, s'engage sur ce sujet. La proposition est prise en considération. Il est décidé que dans la séance prochaine on procédera à la nomination d'une commission de sept membres chargés d'élaborer un projet de révision.

M. G. Paris communique à la Société une série d'observations étymologiques se rattachant au dictionnaire de M. Littré. Il examine successivement l'origine des mots *bouvreuil, cahier* et *caserne.*

M. de Charencey fait une communication sur l'origine asiatique de certains mythes américains.

M. Schœbel propose une explication nouvelle des mots comme beau-père, beau-frère, beau-fils.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Nomination d'une commission.

M. le comte Jaubert : Additions au lexique du centre de la France.

M. G. Paris : Etymologies françaises. — Sur le conte du petit Poucet.

M. Bielké : Sur les langues slaves.

Séance du 13 Mars 1869.

Présidence de M. Baudry.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Est élu membre de la Société M. Laguerre, capitaine d'artillerie et professeur de géométrie à l'École polytechnique.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

Par MM. Bonnardot et G. Paris, M. Pelhoen, professeur, à Lagny-sur-Marne.

Par MM. Ploix et Robiou, M. Paul Guieysse, rue Jessaint, 6.

Par MM. Ploix et Mowat, M. Hippolyte Cocheris, conservateur-trésorier à la bibliothèque Mazarine.

Par MM. Egger et Eliades, M. Hippolyte Blotnicski, à l'hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile.

Il est procédé à la nomination d'une commission chargée de réviser le réglement. Sont nommés membres de la Commission : MM. G. Paris, Mowat, Gaussin, Brunet de Presle, Baudry, Ploix et Bréal.

M. Pierron fait hommage à la Société de sa nouvelle édition de l'Iliade, publiée dans la collection des Classiques grecs.

M. le comte Jaubert lit à la Société la préface qu'il compte mettre en tête de son nouveau supplément au glossaire du centre de la France.

M. Bielké lit un travail sur l'origine des langues slaves.

M. G. Paris fait une communication relative à la locution française *à l'envi* et propose une étymologie nouvelle de cette expression.

M. Mowat donne lecture d'une série de propositions signées d'un certain nombre de membres de la Société. Ces propositions sont relatives : 1° à la publication des procès-verbaux antérieurs à l'année 1868 ; 2° à la publication d'un bulletin mensuel.

Ces propositions sont renvoyées à la Commission chargée de réviser le réglement.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Schœbel : Note sur les mots *beau-fils*, *belle-mère*.

M. G. Paris : Sur le conte du petit Poucet.

M. Mowat : Etymologie de noms propres latins.

Séance du 27 Mars 1869.

Présidence de M. Baudry.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société : MM. Pelhoen, professeur

à Lagny-sur-Marne; Guieysse, rue Jessaint, 6; Hippolyte Cocheris, conservateur-trésorier à la bibliothèque Mazarine; Hippolyte Blotnicski, à l'hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

Par MM. Brunet de Presle et Renan, M. le comte Melchior de Vogüé, membre de l'Institut, rue Chabert, 2. M. de Vogüé étant membre de l'Institut, l'admission immédiate est de droit.

Par MM. Mowat et Ploix, M. Emile de Champ, secrétaire de l'ambassade chinoise, 174, avenue des Champs-Elysées.

M. le Président donne lecture d'une lettre de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique qui attribue à la Société de linguistique une allocation de quatre cents francs à titre d'encouragement pour ses travaux.

Des remercîments à M. le Ministre sont votés.

M. Duchâteau est désigné pour recevoir cette allocation au nom de la Société.

Des remercîments sont également votés à M. Adolphe Regnier pour les termes bienveillants dans lesquels il a parlé de la Société en présentant à l'Académie des Inscriptions le second fascicule des Mémoires.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Leger que des occupations nouvelles obligent à donner sa démission d'administrateur. Après avoir pris l'avis de la Société, le Bureau désigne M. Ploix pour remplir provisoirement les fonctions d'administrateur.

M. Baudry rend compte des travaux de la Commission chargée de réviser le réglement. Cette Commission n'est pas encore arrivée à la fin de ses délibérations. Mais afin de pourvoir au plus pressé, elle propose à la Société le vote des articles suivants, relatifs à la publication d'un bulletin.

1° Il sera publié par les soins du Bureau un bulletin paraissant trois fois par an, contenant : 1° le sommaire des séances; 2° le résumé des communications faites à la Société, que les auteurs jugeront à propos de remettre au Secrétaire dans la quinzaine suivante.

2° Ce bulletin paraîtra dans le courant de mars pour les mois de novembre, décembre et janvier; dans le courant de juin pour les mois de février, mars et avril; au 1er novembre pour les mois de mai, juin et juillet.

3° Ce bulletin sera imprimé dans le même format que les Mémoires de la Société, mais avec une pagination différente.

4° Les auteurs n'auront droit, pour chaque Mémoire, qu'à une demi-page d'impression, sauf les cas exceptionnels où le Bureau leur accorderait plus d'espace.

5° Exceptionnellement, le premier bulletin paraîtra au mois de juin prochain et contiendra les séances des deux premiers trimestres de cette année. Les auteurs pourront remettre le résumé de leurs communications faites depuis le 1er novembre avant le 15 mai prochain.

En tête de ce premier bulletin, on insérera une notice historique sur la fondation de la Société et un résumé indicatif des communications faites à la Société avant le 23 novembre 1867.

Ces articles sont mis aux voix et adoptés.

MM. de Charencey, Mowat et Schœbel sont désignés pour rédiger la notice historique mentionnée à l'article 5.

M. G. Paris rend compte de propositions faites par M. Vieweg, propriétaire de la librairie Franck, pour la publication des Mémoires.

MM. G. Paris, Baudry et Gaidoz sont désignés pour s'entendre avec M. Vieweg.

M. Abel Des Michels fait hommage à la Société du discours prononcé par lui à l'ouverture de son cours de cochinchinois à la Sorbonne annexe.

M. G. Paris donne lecture d'un travail sur le petit Poucet.

M. Boucherie rend compte des premiers travaux d'une Société fondée à Montpellier pour l'étude du provençal ancien et moderne. Cette Société compte fonder une Revue mensuelle pour la publication des documents inédits en langue d'oc et pour toutes les recherches relatives aux idiomes du midi de la France. M. le Président souhaite la bienvenue à cette Société, sœur de la nôtre, et se félicite de voir un de ses fondateurs parmi les membres de notre Société.

Ordre du jour de la prochaine séance :

MM. Schœbel : Note sur les mots comme beau-fils, beau-père.

Mowat : Etymologies de noms propres latins.

D'Arbois de Jubainville : Etymologie d'Agaunum, ancien nom de Saint-Maurice en Valais.

Bréal : D'un thème pronominal méconnu.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1869.

Présidence de M. BAUDRY.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Est élu membre de la Société M. Emile de Champ, secrétaire de l'ambassade chinoise, 174, avenue des Champs-Elysées.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

Par MM. Boucherie et Egger, M. le baron de Tourtoulon (enclos Tissié-Sarrus à Montpellier, — Hérault).

Par MM. Egger et G. Paris, M. Charles Grandgagnage, boulevard d'Avoy, 60, à Liége.

Par MM. Camille Favre et Bréal, M. Bernard Mandrot, élève de l'École des chartes, 141, boulevard Haussmann.

Sur la proposition de M. le Président, des remercîments sont votés à M. Leger, administrateur démissionnaire, pour les soins qu'il a donnés, pendant plusieurs années, à la bonne gestion des intérêts de la Société.

M. de Charencey prie les membres qui ont emprunté des livres à la bibliothèque et qui ont dépassé le terme légal, de vouloir bien les restituer.

Sont offerts à la Société :

La procédure symbolique en Aragon, par M. Charles de Tourtoulon. In-8°, 47 p. Montpellier, 1868.

Renaissance de la littérature catalane et de la littérature provençale, par le même. In-8°, 50 p. Toulouse, 1868.

Noms propres anciens et modernes. Études d'onomatologie comparée, par M. Robert Mowat. In-8°, 50 p. Paris. Franck et Didier, 1869.

Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale, par M. Ch. Grandgagnage. In-4°, 162 p. Paris, 1855.

Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale, par le même. In-8°, 241 p. Liége, 1859. Gnuse.

Vocabulaire des noms wallons d'animaux, de plantes et de minéraux, par le même. In-8°, 35 p. Liége, 1857. Gnuse. (Plus sept pages de mélanges).

Dictionnaire étymologique de la langue wallone, par le même. In-8°; 1re partie, 357 p. Liége. 1847. Oudart. — Premier livre du tome II, 178 p. Liége, 1850. Desoer.

M. Paris donne lecture du rapport fait par M. Gaidoz au nom de la Commission élue dans la séance précédente. Le vote sur les conclusions de ce rapport est ajourné à la séance prochaine.

M. Schœbel donne lecture d'un travail sur les mots comme *beau-père, beau-frère*.

Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. G. Paris, Oppert, Brunet de Presle et Dufriche-Desgenettes.

M. Pierron fait une communication au sujet d'une inscription grecque qui se trouvait sur le crucifix connu sous le nom de crucifix de Saint-Germain-des-Prés.

M. Bréal lit la première partie d'un travail sur le thème pronominal *da* dans les langues indo-européennes.

Ordre du jour de la prochaine séance :

MM. Derenbourg : Sur les formes d'infinitif en arabe.

D'Arbois de Jubainville : Sur le nom d'Agaunum, dénomination latine de Saint-Maurice en Valais.

Bréal : Suite de son travail sur le thème pronominal *da*.

Séance du 24 Avril 1869.

Présidence de M. Baudry.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société : MM. le baron de Tourtoulon, Charles Grandgagnage et Bernard Mandrot.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

Par MM. G. Paris et Bréal, M. Léon Renier, membre de l'Institut, professeur au collége de France, conservateur en chef de la bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

M. Léon Renier faisant partie de l'Institut, son admission immédiate est de droit.

Par les mêmes, M. le docteur Siegfried Goldschmidt, 18, boulevard Saint-Michel.

Par MM. Oppert et Baudry, M. Gaston Boissier, maître de conférences à l'École normale, chargé de cours au collége de France, 93, rue des Feuillantines.

Par MM. Brunet de Presle et Lesage, M. José Sébastien Segura, à Mexico.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Laguerre qui adresse ses remercîments à la Société pour sa nomination, et d'une lettre de M. Leger, ancien administrateur, qui se met à la disposition de son successeur pour tous les renseignements relatifs à l'administration.

M. le Président, au nom de la Commission chargée de réviser le réglement, rend compte d'une proposition de M. Dufriche-Desgenettes qui demande la révision de l'article 2 des statuts, portant :

« La Société n'admet aucune communication concernant, « soit l'origine du langage, soit la création d'une langue uni- « verselle. »

M. Dufriche-Desgenettes, quoique faisant partie de la Société depuis sa fondation, déclare avoir été étranger à l'adoption du susdit article.

La Commission, étant chargée de la révision du réglement, et non de la révision des statuts, ne peut que donner acte à M. Dufriche-Desgenettes de sa réclamation.

Sont offerts à la Société :

Par M. Marius Sepet, au nom de la Société de bibliographie universelle, le tome III du *Polybiblion*.

Par M. Derenbourg, un numéro de la *Revue des Cours* contenant sa leçon sur le Koran, faite à l'ouverture de son cours d'arabe à la Sorbonne annexe.

Sur la proposition de M. le Président, la Société fixe à la prochaine séance la nomination d'un administrateur.

M. Gaidoz fait une seconde lecture de son rapport sur les propositions de M. Vieweg, éditeur.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées. La Commission, chargée de s'entendre avec M. Vieweg, devra arrêter avec lui un traité qui sera ensuite soumis au vote de la Société.

M. Hartwig Derenbourg fait une communication sur les formes de l'infinitif en arabe.

M. Gaidoz donne lecture du travail de M. d'Arbois de Jubainville sur le nom d'Agaunum, dénomination ancienne de Saint-Maurice en Valais.

M. Bréal fait une communication sur l'étymologie du mot latin *nimis*.

Ordre du jour de la prochaine séance ;

Nomination d'un administrateur.

MM. Bréal : Le thème pronominal *da* (suite).

De Charencey : Sur la probabilité de deux invasions âryennes en Europe.

G. Paris : Etymologies françaises.

E. Egger : De l'orthographe attique au temps de Xénophon.

D'Arbois de Jubainville : Sur la racine *osc* dans les langues celtiques et en latin.

SÉANCE DU 8 MAI 1869.

Présidence de M. OPPERT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Gaidoz fait observer que MM. Lottner et Hennessy n'ont pas reçu le dernier fascicule. Il sera fait droit à leur réclamation.

Sont élus membres de la Société : MM. Goldschmidt, Gaston Boissier et Segura.

Il est procédé à la nomination d'un administrateur, en remplacement de M. Leger, démissionnaire. M. Gaidoz, ayant réuni la majorité des voix, est nommé administrateur.

M. Emile de Champ écrit à la Société pour la remercier de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Gaidoz, au nom de la Commission chargée de s'entendre avec M. Vieweg, propriétaire de la librairie Franck, donne lecture du traité qui a été arrêté en projet.

Les différents articles de ce traité sont mis aux voix et adoptés. L'ensemble de ce traité est ensuite mis aux voix et adopté.

M. Bréal donne lecture de la suite de son mémoire sur le thème pronominal *da*.

Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. Brunet de Presle, Pierron et Oppert.

M. de Charencey donne communication d'un travail sur la vraisemblance de deux invasions âryennes en Europe.

Ordre du jour de la prochaine séance :

MM. de Charencey, Schœbel et Mowat : Notice historique sur l'origine de la Société.

Egger : De l'orthographe attique.

G. Paris : Étymologies françaises.

Schœbel : Les mots considérés comme formules philosophiques.

Nomination d'un membre du conseil d'administration.

Séance du 22 Mai 1869.

Présidence de M. Oppert.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Gaidoz annonce qu'il a signé, au nom de la Société, le traité avec M. Vieweg, éditeur, voté dans la séance précédente.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le baron de Tourtoulon, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Pierron fait hommage à la Société d'un extrait de l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques* (3e année). Cet extrait renferme une notice critique de M. Pierron sur le *Codex Parisinus L* d'Eschyle.

Il est procédé à la nomination d'un membre du conseil d'administration. M. Thurot, ayant réuni la majorité des voix, est élu.

Lecture est donnée d'une notice de M. de Charencey sur les travaux de la Société de linguistique pendant les premières années de son existence. Il s'engage à ce sujet une discussion, à la suite de laquelle on décide qu'une nouvelle lecture sera faite à la prochaine séance.

M. Bréal fait observer qu'on n'attend plus que cette notice pour mettre le Bulletin sous presse.

M. G. Paris communique à la Société de nouvelles observations étymologiques se rattachant au dictionnaire de M. Littré. Ces observations sont relatives aux mots *lormier* et *moise*.

M. Schœbel lit un travail sur les mots considérés comme formules philosophiques.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. de Charencey : Notice historique sur les travaux de la Société.

M. d'Arbois de Jubainville : Sur la racine *osc* dans les langues celtiques et en latin.

M. Egger : Sur l'orthographe attique au temps de Xénophon.

M. Boissier : Sur les noms *Maarcus* et *Maarcellus*.

M. Schœbel : Suite de son travail sur les mots considérés comme formules philosophiques.

Séance du 5 Juin 1869.

Présidence de M. Oppert.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Charencey annonce à la Société qu'il s'entendra avec MM. Mowat et Schœbel pour la rédaction de la notice historique dont ils ont été chargés dans la séance du 27 mars.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

Par MM. Egger et Brunet de Presle : M. Emile Burnouf, directeur de l'école française d'Athènes.

Par MM. G. Paris et Bréal : M. le docteur Donner, de Helsingfors (Finlande).

M. Egger fait une communication sur l'orthographe attique au temps de Xénophon. Il s'engage au sujet de cette communication une discussion à laquelle prennent part MM. Brunet de Presle, Pierron, Oppert et Bréal.

M. Gaidoz donne lecture d'un travail de M. d'Arbois de Jubainville sur la racine *osc* « se mouvoir » en latin et dans les langues celtiques.

M. Boissier lit un travail sur l'orthographe des noms *Maarcus* et *Maarcellus*.

M. le Président lit une lettre de M. Grandgagnage, dans laquelle il remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres, et lui fait espérer sa collaboration aux Mémoires.

Ordre du jour de la prochaine séance :

MM. de Charencey, Mowat et Schœbel : Notice historique sur les premiers travaux de la Société.

M. Bréal : Fin de son mémoire sur le thème pronominal *da*.

M. de Charencey : Des langues du Caucase.

Séance du 19 Juin 1869.

Présidence de M. G. Paris.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

M. Emile Burnouf, directeur de l'école française d'Athènes, et M. le docteur Donner, de Helsingfors.

M. Gaidoz annonce que M. de Charencey, qui est empêché d'assister à la séance, n'a pas eu le temps de remanier la notice historique sur les origines de la Société.

M. Bréal donne lecture des articles votés dans la séance du 27 mars. D'après ces articles, il était décidé que le premier numéro du Bulletin paraîtrait au mois de juin 1869. En tête du numéro devait se trouver la notice sur la fondation de la Société.

M. le Président fait observer qu'il va être impossible de remplir ces deux conditions. Ou bien il faut renoncer à la notice, ou il faut retarder la publication du Bulletin.

Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. Egger et Ploix.

Il est décidé qu'on retardera la publication du Bulletin.

M. Bréal donne lecture de la fin de son travail sur le thème pronominal *da*.

M. G. Paris communique à la Société de nouvelles observations étymologiques se rattachant au dictionnaire de M. Littré.

M. Gaidoz lit une notice sur un volume de gloses irlandaises publiées par M. le chevalier Nigra.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Thurot : Sur la négation *non* en latin.

M. Bréal : Étymologie latine.

Séance du 3 Juillet 1869.

Présidence de M. Oppert.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. le docteur Todd, professeur à l'Université de Dublin, décédé.

Une notice biographique sera consacrée à M. le docteur Todd.

M. Mowat, membre de la Commission nommée dans la séance du 27 mars, envoie sa démission. Étant éloigné de Paris, M. Mowat ne peut prendre part aux travaux de cette Commission.

M. Leger est élu en remplacement de M. Mowat.

Sont offerts à la Société :

Par M. Abel Des Michels, huit contes en langue cochinchinoise, suivis d'exercices pratiques sur la conversation et la construction des phrases. Paris, Maisonneuve, 1869. 37 p. in-8°.

Par M. de Charencey, le tome XXII des Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1869. XXII. 562 p. in-8°.

Par le même, une notice sur les travaux de Mme Sévérine Duchinska, lue à la Société d'ethnographie de Paris par M. Emile Hervet. Paris, Amyot, 1869. 48 p. in-8°.

M. Thurot lit un travail sur la place occupée par la négation *non* dans les constructions latines.

Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. Robiou, G. Paris, Bréal et Oppert.

M. Bréal lit un travail sur l'étymologie du mot *necesse*.

M. de Charencey fait une communication relative aux langues du Caucase.

Ordre du jour de la prochaine séance :

MM. de Charencey, Schœbel et Leger : Notice historique sur les premiers travaux de la Société.

M. Brachet : Sur les mots d'origine étrangère en français.

M. Mowat : Sur les noms propres latins d'origine hypocoristique.

M. Bréal : Étymologie de ἀνάγκη.

M. Schœbel : Cantilène wende du pays de Lunebourg.

Séance du 17 juillet 1869.

Présidence de M. Oppert.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Schœbel fait hommage à la Société de la seconde partie de son travail sur l'authenticité du Pentateuque.

M. Tournier présente une réclamation. La Société d'émulation du Doubs ayant envoyé à la Société de linguistique le recueil de ses mémoires, il avait été décidé qu'à l'avenir il y aurait échange de travaux entre les deux Sociétés. Cependant nos mémoires n'ont pas été adressés à Besançon. Il sera fait droit à la réclamation de M. Tournier.

M. Ploix donne lecture d'un travail de M. Mowat sur les noms propres latins à signification hypocoristique.

Des observations sont présentées à ce sujet par MM. Oppert et Robiou.

M. Schœbel lit un travail sur une Cantilène wende du pays de Lunebourg.

Il s'engage à ce propos une discussion entre M. Schœbel et M. Gaston Paris.

M. Leger lit la notice historique sur les origines de la Société.

M. Brachet lit un chapitre de son ouvrage encore inédit intitulé Dictionnaire étymologique de la langue française.

M. Bréal lit une note sur le mot grec ἀνάγκη.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Mowat : Suite du travail sur les noms propres à signification hypocoristique.

M. Ploix : La racine *mā, man*, dans les langues grecque et latine.

Séance du 31 Juillet 1869.

Présidence de M. Oppert.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Ploix donne lecture de la suite du travail de M. Mowat sur les noms propres latins à signification hypocoristique.

M. Oppert présente à ce sujet plusieurs observations.

M. Ploix fait une communication sur la racine *mā, man*, dans les langues grecque et latine. Cette racine aurait primitivement exprimé l'idée de clarté.

Il s'engage au sujet de cette lecture une discussion à laquelle prennent part MM. Pierron, Tournier, Oppert et Ploix.

La prochaine séance aura lieu le premier samedi de novembre.

Ce procès-verbal est lu et adopté séance tenante.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. F. BAUDRY,

PRÉSIDENT,

Dans la Séance du 2 Janvier 1869.

Messieurs,

Mon premier devoir, en arrivant à ce fauteuil, est de remercier, au nom de la Société unanime, celui qui vient de le quitter, et qui a su accomplir cette fonction annuelle avec un zèle, une assiduité, une aménité, un tact et des lumières que nous apprécions tous.

Mon second devoir est de vous remercier vous-mêmes de l'honneur que vous m'avez fait. Le fardeau est bien lourd pour mes épaules, et je possède bien peu les qualités qui font un bon président; mais puisque vous l'avez voulu, j'espère arriver sans encombre à la fin de l'année, avec votre concours et votre indulgence.

Il est d'usage, m'a-t-on dit, que le président nouveau résume en les caractérisant les travaux de l'année passée, et indique la direction qui lui paraît désirable pour ceux de l'année présente. Je ne sais si cet usage est en effet reçu comme coutume légale, mais en tout cas vous me permettrez de ne le suivre que de loin. Pour les travaux de l'année passée, je m'en référerai au rapport si lumineux que notre honorable secrétaire nous a communiqué dans la dernière séance. Pour l'avenir, je m'en rapporterai au zèle de nos confrères, à leur activité et à la liberté de leur choix pour les sujets à traiter, car en ces matières l'esprit ne souffle qu'où il veut.

Je vous dirai seulement deux mots d'une doléance que j'ai entendu exprimer ici par quelques personnes. On a regretté que,

malgré notre titre et nos attributions générales de Société de linguistique, une trop grande partie de nos travaux portât exclusivement sur les langues indo-européennes, et que les communications relatives aux autres idiomes fussent assez rares, et ne rencontrassent pas toujours, quand elles se présentent, cette attention de l'auditoire qui est le soutien et la récompense de ceux qui parlent devant vous.

Sans me faire le juge de ces critiques, il me semble que la nature des sujets amène, pour ainsi dire, d'elle-même, l'état de choses dont on se plaint. Les langues indo-européennes sont une partie de nous-mêmes. Elles constituent le milieu dans lequel nous vivons; nous en apprenons plusieurs dès l'enfance. Comment donc ce qui les concerne n'aurait-il pas une part prépondérante dans notre intérêt? il n'y a pas moyen d'éviter cela.

Mais il existe plus de remède si l'on envisage la question par un autre côté. Quand on nous parle des langues modernes ou des langues classiques, nous sommes tous jusqu'à un certain point compétents et préparés à comprendre. Le sanscrit lui-même, bien que plus spécial, rentre dans le même système et ne dépayse aucun de nous. Les autres langues nous transportent dans un monde qui n'est pas le nôtre, et dans des systèmes dont nous ne possédons pas toujours les éléments. Or, quelle que soit la bonne volonté des auditeurs, ils ne peuvent prêter une attention suivie que dans la mesure de ce qu'ils comprennent. Ils n'ont pas la ressource de l'homme qui lit un livre : celui-là peut s'arrêter, recourir à d'autres livres pour se renseigner et obtenir les connaissances complémentaires qui lui manquent. Quand l'auditeur est un seul instant sans comprendre, le fil est cassé, et il y a beaucoup de chances pour qu'il ne se renoue pas. Lors donc qu'on fait des communications spéciales devant un auditoire dont la majorité n'a pas toute la préparation suffisante pour comprendre à demi-mot, il est important de redoubler de clarté, de ne rien avancer par allusion et sans explication, et de ne pas craindre de remonter, au moins sommairement, aux éléments et aux principes.

Un éminent avocat à la Cour de cassation me disait un jour, qu'en plaidant devant ces magistrats qui sont les maîtres de la jurisprudence, il n'avait jamais abordé une question de droit sans en rappeler les principes élémentaires; et il ajoutait qu'il s'en était toujours bien trouvé.

En effet, quand vous nous parlez *ex abrupto* d'un certain objet, vous en avez préalablement la tête pleine. Mais nous, l'instant d'avant, notre pensée était à cent lieues de là. En supposant donc

que nous ayons jamais su les principes sur lesquels vous vous fondez, il est essentiel de nous en rafraîchir la mémoire. Combien plus importe-t-il de nous donner des éclaircissements élémentaires quand il s'agit de langues que nous n'avons jamais étudiées, et que pour vous comprendre nous n'apportons que la facilité résultant de l'habitude générale d'étudier le langage.

Puisque nous en sommes à chercher les conditions de la clarté, permettez-moi de vous en signaler encore une. Il arrive quelquefois que pour être plus bref, pour ne pas traîner trop longtemps sur une question qu'en son for intérieur on trouve prouvée et presque rebattue, on se contente d'énoncer la loi de linguistique que l'on invoque, d'une manière abstraite et sans en donner d'exemple. Ce procédé a le grand inconvénient de contraindre l'auditeur à chercher lui-même cet exemple dans son souvenir, s'il veut se rendre compte de la justesse de l'abstraction qu'on lui propose, et pendant qu'il fait cet effort, il ne vous écoute plus.

Je prends moi-même un cas particulier pour me faire mieux comprendre. Supposez qu'à l'appui d'une démonstration quelconque, j'invoque devant vous cette loi phonétique, que souvent le *f* initial du latin correspond à un ϑ grec. Si je passe outre sans rien ajouter, ceux d'entre vous qui, tout en connaissant le sujet, ne l'ont pas parfaitement présent, distraits qu'ils sont par d'autres études, vont faire un effort de mémoire, et si leur mémoire ne les sert pas à l'instant, les voilà incertains s'ils ont bien compris, ou si je n'ai pas allégué une erreur. Que j'ajoute seulement ϑυμός = *fumus*, et les esprits rassurés me suivront aisément.

Vous me pardonnerez, MM., d'avoir insisté sur ce sujet. Vous concevez sans peine que je l'ai fait d'une façon toute générale et sans songer à aucune application. Pour les érudits la clarté est l'art; j'ai voulu vous parler de notre art et vous en dire ce que m'ont suggéré mes réflexions et mon expérience. Et maintenant, pour me perfectionner, il ne me reste plus qu'à vous écouter parler à votre tour.

COMMUNICATION

FAITE PAR M. A. PIERRON,

Dans la Séance du 10 Avril 1869.

Montfaucon, *Paléographie grecque*, livre IV, page 309, donne l'image d'un crucifix byzantin, qui porte l'inscription suivante, dont les lettres vont de haut en bas ou sont dans les deux branches :

ICXCCTPωΠΑΓЄΙCΥΨωCACANωΝΦΥCΙΝΓΡΑΦЄΙΚΟΜΝ ΗΝΟCΜΑΝΟΥΗΛCΤЄΦΗΦΟΡΟC.

Montfaucon transcrit :

ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ.
Σταυρῷ παγεὶς ὑψώσας ἀνθρώπων φύσιν.
Γράφει Κομνηνὸς Μανουὴλ στεφηφόρος.

Il traduit :

Jesus Christus. Qui cruci affixus exaltavit hominum naturam. Hæc scribit Manuel Comnenus coronatus.

Le second des deux vers de l'inscription est d'une facture peu sévère, car on ne peut guère prendre les pieds κομνη et νουηλ pour des ïambes ; mais ce défaut métrique a pour excuse la nécessité de faire entrer le nom propre. Au contraire, il n'y a aucune raison de laisser, dans le premier vers, le spondée du quatrième pied, qui contredit et la règle grecque et l'usage constant de tous les poètes grecs. Lisons donc ὕψωσας, deuxième personne du singulier, et non ὑψώσας, participe. De cette façon, nous avons un vers excellent, et, ce qu'on n'a point chez Montfaucon, une phrase complète, un sens parfait :

Σταυρῷ παγεὶς ὕψωσας ἀνθρώπων φύσιν.
Cruci affixus extulisti hominum naturam.
Cloué à une croix, tu as élevé la nature humaine.

COMMUNICATION

FAITE PAR M. HARTWIG DERENBOURG,

Dans la Séance du 24 Avril 1869.

SUR LES FORMES DE L'INFINITIF ARABE.

L'idée abstraite exprimée par l'infinitif, par le « nom du verbe, » est rendue dans les diverses formes de la conjugaison arabe par un allongement de la voyelle qui précède le dernier radical. La quatrième, la septième, la huitième, la neuvième et la dixième forme, nous montrent encore ce phénomène sans altération; la deuxième et la troisième, l'une, à côté du paradigme régulier, l'autre, à côté du paradigme légèrement modifié, ont consacré par l'usage, la première une dérivation de l'infinitif moyen correspondant (celui de la cinquième forme) par un changement et une opposition des voyelles; la seconde son participe passif au féminin singulier. Quant à la cinquième et à la sixième forme, elles n'ont pas, il est vrai, de voyelle longue à la pénultième; mais, tout en compensant ainsi l'allongement du mot produit par l'addition d'une lettre en tête, elles n'en caractérisent pas moins l'infinitif par l'emploi de la voyelle brève *ou* qui, dans les langues sémitiques, est considérée comme une transition entre les brèves et les longues. Quant à la première forme, si variée dans ses manifestations de l'infinitif, elle a dû à l'origine avoir donné cette valeur au paradigme *fa'âl*, comme semble l'indiquer, outre le rapprochement avec les autres formes, la concordance de l'hébreu et aussi de l'assyrien.

NÉCROLOGIE.

La Société vient de perdre un de ses plus illustres membres étrangers, M. le D[r] Todd, de Dublin. Né le 5 avril 1805, M. Todd est mort le 28 juin 1869 après une longue et douloureuse maladie. « Senior Fellow » de *Trinity-College* (c'est le nom officiel de l'Université de Dublin), M. Todd y était professeur d'hébreu et conservateur de la Bibliothèque. Il appartenait à plusieurs sociétés savantes, à la Société des Antiquaires du Nord de Copenhague, à la Société Archéologique Irlandaise, dont il avait été un des fondateurs, à l'Académie Royale d'Irlande, dont il a été un des présidents. Bien que professeur d'hébreu à l'Université de Dublin, c'est comme *irlandiste* que M. Todd s'est acquis une juste et durable célébrité. Il a brillé au premier rang des hommes qui dans le second quart de ce siècle ont donné aux études celtiques en Irlande un éclat si remarquable. Il y apportait une méthode critique et des connaissances générales qui à cette époque manquaient malheureusement quelquefois aux savants des pays celtiques. Aussi les études irlandaises sont-elles redevables à M. Todd, non-seulement de ses publications de textes et de ses travaux originaux, mais aussi de la légitime influence qu'il exerçait autour de lui. Sa perte a été vivement sentie dans le monde savant d'outre-Manche ; elle ne le sera pas moins dans notre Société, bien que nous ayons possédé M. Todd trop peu de temps et surtout trop tard pour pouvoir profiter de sa collaboration effective.

H. Gaidoz.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

N° 2

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES,

DEPUIS LE 6 NOVEMBRE 1869 JUSQU'AU 26 FÉVRIER 1870.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1869.

Présidence de M. BAUDRY.

M. le Président rappelle que le dernier procès-verbal a été adopté séance tenante.

Est présenté pour faire partie de la Société, par MM. Baudry et Bréal, M. Louis Havet, licencié ès-lettres, élève de l'École pratique des Hautes Études.

M. Pierron fait hommage à la Société du tome II de son édition de l'*Iliade*.

M. Bourdonné présente une brochure intitulée: *Concile et Papauté*.

Il est donné lecture d'un travail de M. Meunier sur le mot grec ἄναξ, que l'auteur rattache à la racine *ǵan* « mettre au monde, » et qu'il rapproche du sanscrit *ǵanaka* « homme. »

M. Oppert présente pour le mot ἄναξ une étymologie hébraïque. Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. Bréal et Brunet de Presle.

M. Bréal donne lecture d'un chapitre de son Introduction au tome III de la traduction de Bopp.

f

Différentes observations sont faites par MM. Oppert, Goldschmidt et Baudry.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 20 Novembre 1869.

Présidence de M. Baudry.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente. La rédaction en est adoptée.

Est élu membre de la Société, M. Louis Havet, licencié ès-lettres, élève de l'École pratique des Hautes Études, rue des Écoles, 38.

Est présenté pour faire partie de la Société, par MM. Delamarre et de Charencey, M. Abel Hovelacque, directeur de la *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, 2, rue Fléchier.

Sont offerts en don à la Société : par M. Des Michels, *Les six intonations chez les Annamites*. Paris, Maisonneuve, 1869. 14 p. in-8°.

Par M. Bourdonné, *La Femme* : Physiologie, psychologie, aptitudes, mission. Paris, 1869. 15 p. in-8°.

Par M. Chodzko, *Grammaire paléoslave*. Imprimerie impériale. XVI, 274 p. in-8°.

Par M. Domenico Pezzi, *Compendio di grammatica comparativa dello antico indiano, greco ed italico* (traduit de Schleicher et de Léo Meyer). Turin, Loescher, 1869.

Par M. Egger, l'*Annuaire de l'Association des études grecques*. Paris, Durand, 1869.

Par M. Leger, *Les Slaves du sud, leur civilisation*. Paris, 1869, 16 p. in-8°.

M. Pierron présente quelques observations au sujet de son édition de l'*Iliade*, dont il a fait hommage à la Société dans la séance précédente. Cette édition contient une liste complète de tous les ἅπαξ εἰρημένα, rangés pour la première fois en ordre alphabétique, avec renvoi aux *Grundzüge* de M. G. Curtius.

M. Ploix donne lecture d'un travail de M. Mowat sur les doublets latins.

Des remarques sont présentées au sujet de ce travail par MM. Oppert, Lachaise, et Siméon Luce.

M. Pierron lit une note sur le sens communément attribué au mot *diasceuaste*. Le sens véritable, qui ressort du commentaire d'Aristarque, est celui de « interpolateur. »

Il est donné lecture d'un travail de M. d'Arbois de Jubainville sur les noms de lieux comme Jouvencourt, Jubainville.

Des observations sont présentées au sujet de ce travail par MM. Gaston Paris et Robiou.

M. Ploix lit un mémoire sur le caractère primitif du dieu Hermès. Ce dieu, selon M. Ploix, est la personnification du crépuscule.

Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. Baudry, Oppert et Lachaise.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Ploix. Suite de son mémoire sur Hermès ;

Bailly. De quelques parfaits grecs.

Séance du 4 Décembre 1869.

Présidence de M. G. Paris.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Est élu membre de la Société M. Abel Hovelacque, directeur de la *Revue de linguistique et de Philologie comparée*, 2, rue Fléchier.

M. Egger lit un travail de M. Bailly sur cinq parfaits grecs, qui remplacent le redoublement par la diphthongue εἰ ou εἱ.

M. G. Paris présente de vive voix un tableau historique de la formation de l'imparfait en français.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Élections.

Séance du 18 Décembre 1869.

Présidence de M. Baudry.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Abel Hovelacque, qui remercie la Société de son élection.

M. Demarsy prévient par lettre la Société que la cinquième session du Congrès d'archéologie préhistorique aura lieu en

1870 à Bologne. M. Demarsy se tient à la disposition des personnes qui désireraient d'autres renseignements.

Est présenté pour faire partie de la Société :

Par MM. Egger et Bergaigne, M. Emile Chasles, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, passage Sainte-Marie, 6 *ter*, rue du Bac, à Paris.

Il est fait hommage à la Société, par M. le comte Jaubert, du Supplément à son *Glossaire du centre de la France*, in-4°, 159 p.

Par M. Bourdonné, Appendice à sa brochure *Concile et Papauté*.

A cause du premier janvier, la Société ajourne sa prochaine séance au 15 du même mois.

M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport sur les travaux de l'année.

M. l'Administrateur lit un rapport sur sa gestion pendant l'année 1870.

Il est décidé que ces deux rapports seront imprimés dans le Bulletin (voir plus loin).

M. Gaidoz demande où en est le travail de la Commission chargée de réviser le règlement. Cette Commission étant devenue incomplète, par le départ de plusieurs de ses membres, n'a pu siéger pendant l'été. Il est décidé qu'elle reprendra ses séances et qu'on procèdera au remplacement des membres empêchés.

Il est procédé au renouvellement du bureau.

Sont élus : Président : M. Egger. Vice-Présidents : MM. Gaston Paris et Thurot. Secrétaire : M. Bréal. Secrétaire-Adjoint : M. Louis Havet. Administrateur : M. Gaidoz. Trésorier : M. Duchâteau. Membres du Comité de Publication : MM. de Charencey, P. Meyer, Gaston Paris, Ernest Renan, Charles Thurot. Membres du Comité d'Administration : MM. Brunet de Presle, Delamarre, Pierron, Ploix, Tournier.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Rapport de la Commission des fonds ;

Nominations pour la Commission chargée de réviser le réglement ;

Baudry. Sur le nom de Προμηθεύς ;

Bréal. Sur l'adverbe *ani* en sanscrit ;

De Charencey. Déchiffrement d'une inscription palanquéenne ;

D'Arbois de Jubainville. Etude sur le thème mérovingien *vêcha*;

Brachet. Sur le mot *blouse*.

Séance du 15 Janvier 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Baudry, président sortant, adresse ses remerciements à la Société, et cède le fauteuil à M. Egger. Celui-ci, dans une allocution improvisée, félicite M. Baudry pour la haute part d'érudition et d'autorité qu'il a, pendant un an, apportée à nos travaux. Puis, s'adressant à la Société, il la remercie du souvenir qu'elle a gardé de son ancien Président. Lorsqu'il y a cinq ans, M. Egger fut appelé à diriger nos séances, il s'agissait de surmonter les embarras inséparables de toute organisation; il fallait aussi créer les traditions nécessaires à une Société. Aujourd'hui la tâche est plus facile et nous pouvons tous compter sur la continuité d'un zèle qui ne se démentira pas.

M. Gaidoz, souffrant d'un mal d'yeux, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Tournier, élu membre de la Commission d'administration, annonce par lettre que ses travaux l'empêchent d'accepter ces fonctions. Il sera pourvu dans la prochaine séance au remplacement de M. Tournier. On pourvoira dans la même séance au remplacemement de MM. Gaussin et Mowat, empêchés de prendre part aux travaux de la commission chargée de réviser le réglement.

Est élu membre de la Société M. Emile Chasles, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, passage Sainte-Marie, 6 *ter*, rue du Bac, à Paris.

Sont offerts à la Société, par M. Thouron, ancien élève de l'École Normale, différents opuscules en dialecte provençal, savoir :

Lou Naufragé de la Méduso. Toulon, 1824 ;

Congrès des poètes provençaux et languedociens réunis à Avignon. Toulon, 1867;

Extrait du Bulletin de la Société des sciences, belles-

lettres et arts du département du Var. Toulon, 1862-63; *Un soldat de l'Empire devenu berger, et un soldat sous Napoléon III, revenu du Mexique*. Toulon, 1868.

Par M. de Charencey : Un rapport sur les sourds-muets fait au Conseil général de l'Orne, en 1869.

M. Bergaigne lit le rapport de la Commission des fonds sur la gestion de l'année 1869 (voir plus loin). Ce rapport conclut à ce que : 1° Chaque exercice soit clos à l'avenir au premier décembre, 2° que le restant en caisse de l'exercice 1869 soit fixé à 833 francs 75 centimes.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Baudry lit un mémoire sur le nom de Προμηθεύς.

Des observations sont présentées au sujet de ce travail par MM. Egger, Bréal et Brunet de Presle.

M. Bréal lit un mémoire sur l'adverbe *ani*, qui a dû exister anciennement en sanscrit.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Brunet de Presle et Goldschmidt s'engage sur ce sujet.

M. de Charencey fait une communication relative au déchiffrement d'une inscription palanquéenne.

M. Brachet lit une note relative à l'étymologie du mot français *blouse*.

MM. Dufriche-Desgenettes et Gaston Paris présentent sur ce sujet des observations.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Élections pour compléter la Commission d'administration et la commission chargée de réviser le réglement ;

D'Arbois de Jubainville. Le thème mérovingien *vêcha* ;

Goldschmidt. Sur l'épenthèse de l'ι en grec.

Séance du 29 Janvier 1870.

Présidence de M. Thurot.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente. La rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'un travail de M. d'Arbois de Jubainville sur le thème mérovingien *vêcha*. Des observations sont présentées à ce sujet par MM. Robiou, Dufriche-Desgenettes et Goldschmidt.

M. Goldschmidt lit un travail sur l'épenthèse de l'ι en grec. Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. Brunet de Presle, Baudry et Bréal.

Il est procédé à l'élection d'un membre de la Commission d'administration, en remplacement de M. Tournier, démissionnaire. M. Brachet, ayant réuni la majorité, est élu.

Sont ensuite élus membres de la Commission chargée de réviser le réglement, MM. Egger et Thurot, en remplacement de MM. Mowat et Gaussin, démissionnaires.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Judas. Sur le nom et le chant du cygne ;

Schœbel. Le radical *tep*.

Séance du 12 Février 1870.

Présidence de M. Egger.

M. Gaston Paris, faisant fonction de secrétaire, donne lecture du procès-verbal. La rédaction en est adoptée.

M. Bréal et M. Louis Havet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Egger fait une communication orale sur les dialectes grecs. La division en quatre dialectes est toute littéraire et ne doit pas être prise au pied de la lettre comme exprimant les divisions réelles de la langue.

M. Brunet de Presle présente différentes observations sur ce sujet.

M. de Charencey revient oralement sur l'inscription palenquéenne dont il a entretenu la Société dans la séance du 15 janvier.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Judas. Sur le nom et le chant du cygne ;

Schœbel. Le radical *tep*.

Séance du 26 Février 1870

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Egger, au nom de l'auteur, fait hommage à la Société de l'ouvrage suivant :

Em. Agnel. *De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française*. Paris, Dumoulin, 1870, in-8°, 182 p.

M. Bréal présente le troisième fascicule des Mémoires de la Société. D'après une décision du bureau, on imprimera à l'avenir les Mémoires au fur et à mesure qu'ils auront été admis par le Comité de publication, de sorte que les livraisons pourront se succéder plus rapidement.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. Judas sur le nom et le chant du cygne. Différentes observations sont présentées sur ce sujet par MM. Egger et Brunet de Presle.

M. Schœbel lit un travail sur le radical *tep*. Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. Egger, Bréal et Baudry.

M. Bréal communique à la Société différentes étymologies latines. Ces étymologies concernent les mots : *pectus, opinio, penetrare, sumere*.

M. Egger présente à la Société des observations se rattachant au mémoire de M. Baudry sur le nom de Prometheus.

M. Schœbel propose une conjecture sur un passage de l'inscription du roi Meza récemment découverte.

M. le Secrétaire rappelle aux membres de la Société qui ont fait des communications depuis la rentrée, qu'ils en peuvent donner le résumé dans le Bulletin.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Maspéro. Sur la formation du verbe égyptien;

L. Havet. Les thèmes en *a* et en *ā*, dans la langue mère indo-européenne.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1869.

Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par deux faits qui sont de nature à consolider l'existence matérielle de notre Société. Une subvention ministérielle de 400 francs qui, comme il est permis de l'espérer, se renouvellera d'année en année, est venue en aide à nos finances. D'un autre côté, nous avons conclu un traité avec un éditeur qui se charge de la publication de nos Mémoires et qui nous livrera à un prix modéré les exémplaires dont nous avons besoin. Grâce à ces deux circonstances, le présent de notre Société est assuré. Le moment serait peut-être venu de songer à nous créer une réserve. Outre les Mémoires qu'elle publie, une Société comme la nôtre peut aider la science par différents moyens. Les ouvrages de linguistique ne trouvent pas toujours facilement un éditeur; par une souscription donnée à propos, notre Société peut décider la publication d'un livre. C'est ainsi que la Société orientale allemande a aidé la publication des *Indische Studien* d'Albrecht Weber. D'autre part, on voit des Sociétés prendre à leur compte les frais d'impression de certains ouvrages utiles à la science: toute une série d'excellents livres a été publiée de la sorte sous les auspices de notre Société asiatique. Soyons donc dès à présent ménagers de nos finances pour pouvoir un jour imiter ces exemples.

Conformément au vote que vous avez émis, nous avons commencé la publication d'un Bulletin contenant les Actes de la Société. Aujourd'hui que vous avez tous entre les mains le premier numéro de ce Bulletin, vous êtes à même de juger jusqu'à quel point les services que nous rend cette publication sont en rapport avec les sacrifices qu'elle nous coûte.

Le second fascicule de nos Mémoires a paru au commencement de cette année. Il a reçu en France et à l'étranger, et auprès des

juges les plus compétents, un accueil favorable. Le troisième fascicule est imprimé presque en entier et pourra être distribué dans peu de temps. Le but auquel il faut tendre maintenant, c'est de publier deux, et autant que possible, trois livraisons par année. Ce résultat dépend de vous. Nous comptons sur votre zèle pour remplir nos séances et pour alimenter notre recueil.

Les séances de la Société se sont tenues régulièrement et ont donné lieu à des communications et à des discussions intéressantes. Quoique le Bulletin vous ait transmis nos procès-verbaux, je crois devoir remettre sous vos yeux la liste des travaux de l'année.

COMMUNICATIONS FAITES A LA SOCIÉTÉ,

DU 1er JANVIER 1869 AU 4 DÉCEMBRE DE LA MÊME ANNÉE.

MM. De Charencey. Sur les origines asiatiques de la civilisation américaine.
Gaussin. Étymologie du mot latin « uxor. »
Ploix. Sur le dieu romain Janus.
Fournier. Étymologie du mot « orange. »
Meunier. Sur le verbe « agere » dire.
De Charencey. Sur le nom du chien en basque.
Paris. Observations sur le livre de M. Didot sur l'orthographe française.
Gaidoz. Étymologie des mots français « godiche, godichon. »
Halévy. De l'article dans les langues sémitiques et en égyptien.
Mowat. Étymologie du mot français « hasard. »
Paris. Observations sur le dictionnaire de M. Littré: origine des mots « bouvreuil, cahier » et « caserne. »
De Charencey. Sur l'origine asiatique de certains mythes américains.
Schœbel. Sur les mots comme: beau-père, beau-frère, etc.
Comte Jaubert. Préface au Supplément du Glossaire du centre de la France.
Bielke. Sur l'origine des langues slaves.
Paris. La locution française « à l'envi. »
Paris. Sur le conte du Petit-Poucet.
Pierron. D'une inscription grecque qui se trouvait sur le crucifix connu sous le nom de Crucifix de Saint-Germain-des-Prés.
Bréal. Sur le thème pronominal « da » dans les langues indo-européennes.
Derenbourg. Sur les formes de l'infinitif en arabe.
D'Arbois de Jubainville. Sur le nom d'Agaunum, dénomination ancienne de Saint-Maurice-en-Valais.

MM. Bréal. Sur l'étymologie du mot latin « nimis ».
De Charencey. Sur la vraisemblance de deux invasions aryennes en Europe.
Paris. Étymologie des mots « lormier » et « moise ».
Schœbel. Sur les mots considérés comme formules philosophiques.
Egger. Sur l'orthographe attique du temps de Xénophon.
D'Arbois de Jubainville. Sur la racine « osc » en latin et dans les langues celtiques.
Boissier. Sur l'orthographe des noms « Maarcus » et « Maarcellus ».
Gaidoz. Sur un volume de gloses irlandaises publiées par M. le chevalier Nigra.
Thurot. Sur la place occupée par la négation « non » dans les constructions latines.
Bréal. Sur l'étymologie du mot « necesse ».
De Charencey. Sur les langues du Caucase.
Mowat. Sur les noms propres latins à signification hypocoristique.
Schœbel. Sur une cantilène wende du pays de Lunebourg.
Ploix. Sur la racine *mā*, *man* dans les langues grecque et latine.
Meunier. Étymologie du mot grec ἄναξ.
Bréal. Introduction au tome III de Bopp.
Mowat. Sur les doublets latins.
Pierron. Sur le sens du mot « diasceuaste. »
D'Arbois de Jubainville. Sur certains noms de lieu comme « Jouvencourt, Jubainville. »
Ploix. Le dieu Hermès.
Bailly. Le redoublement de certains verbes grecs.
Paris. Histoire de l'imparfait en français.

Ces travaux, malgré leur valeur, leur nombre et leur diversité, sont loin d'épuiser le programme que notre Société s'est proposé. Je signalerai surtout deux lacunes qui vous ont sans doute déjà frappés: le sanscrit et les langues sémitiques n'occupent point dans nos séances la place qu'on pourrait supposer en lisant la liste de nos membres.

D'un autre côté, l'étymologie proprement dite donne lieu à un plus grand nombre de travaux que la recherche des lois phoniques, l'analyse des formes grammaticales ou l'étude de la syntaxe. Mais il ne faut pas oublier que notre Société en est encore au tome premier de ses Mémoires, et en considérant ce qu'elle a déjà fait nous sommes en droit d'espérer qu'aucun côté de la science du langage ne restera étranger à ses travaux, et qu'avec le temps elle réalisera en son entier la noble tâche que nous avons tous à cœur de lui voir remplir.

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR

SUR SA GESTION.

Messieurs,

Il est d'usage qu'à la fin de l'année l'administrateur vous dise en quel état se trouvent les affaires de notre Société. Cette tâche est désormais réduite à bien peu de chose par la publication du *Bulletin* où vous pouvez suivre, séance par séance, l'histoire de la Société. Je n'ai donc à vous apprendre ni que M. le Ministre de l'Instruction publique nous a accordé une subvention de 400 francs, ni que nous avons passé un traité avec la librairie Franck pour la publication de nos *Mémoires*. Vous connaissez également par le *Bulletin* les noms des nouveaux adhérents à notre Société. Je regrette, d'autre part, de vous annoncer que plusieurs de nos anciens confrères ont déclaré se retirer de la Société de Linguistique.

La situation exacte de nos finances vous sera présentée par la Commission des fonds, et il me suffira de vous dire que nous avons actuellement en caisse environ 800 francs, frais de Bulletin payés. Nous publierons prochainement un nouveau fascicule; mais, grâce à notre traité avec la librairie Franck, nous savons d'avance qu'il nous reviendra à peu près à deux francs l'exemplaire.

L'état de nos finances serait plus prospère si tous les Sociétaires avaient soin d'acquitter régulièrement leur cotisation. Permettez-moi à ce propos de vous répéter les paroles par lesquelles la Commission des fonds terminait l'an dernier son rapport : « L'amoindrissement graduel du capital annuel fourni par les cotisations est l'obstacle contre lequel ont trop souvent sombré des Sociétés naissantes. »

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FONDS.

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée dans la dernière séance pour la vérification des comptes de l'année 1869 a l'honneur de vous présenter les résultats de son travail. Mais elle doit tout d'abord appeler votre attention sur un détail de comptabilité qui, faute d'avoir été réglé jusqu'à présent, a un peu compliqué sa tâche.

Il était d'usage que la Commission des fonds fût nommée dans l'avant-dernière séance de l'année et présentât son rapport dans la dernière. C'est par exception que, cette année, ce rapport est présenté en janvier. Si l'ancien usage doit être conservé, on comprend qu'il est impossible que les comptes soient arrêtés au 1er janvier. Mais alors, comme les registres du trésorier sont arrêtés par mois il faudrait choisir la date du 1er décembre. C'est ce que nous avons fait provisoirement. La Commission nommée l'année précédente, faute d'instructions précises, avait arrêté les comptes au jour où elle a fait son travail et fixé ainsi les recettes à 1,728 fr. 00 c.

Tandis qu'elles se sont élevées pour l'année entière, y compris la dernière quinzaine de décembre, à		1,765 00
Par suite le restant en caisse au 1er janvier aurait dû se trouver élevé de		37 00
Mais d'autre part elle avait arrêté les dépenses à	1,325 fr. 20 c.	
Tandis qu'elles se sont élevées pour l'année entière à	1,377 35	
Par suite le restant en caisse au 1er janvier aurait dû se trouver diminué de	52 15	52 15
Il a donc été définitivement diminué de		15 15
Somme qui retranchée du restant en caisse fixé par la Commission		402 80
Donne celle de		387 65

Report :	387 fr. 65 c.
Que présentent en effet bien exactement les registres de M. le trésorier.	
Si à cette somme on ajoute les recettes des 11 premiers mois de 1869 ci,	1,988 00
On obtient un total de	2,375 65
Les dépenses pendant le même temps ayant été de	1,541 90
Le restant en caisse au 1er décembre 1869 était de	833 fr. 75 c.

Votre Commission n'a que des remercîments à adresser à Monsieur le Trésorier pour le soin qu'il a apporté à la tenue des comptes de la Société, et elle vous propose :

1° De décider que chaque exercice sera clos au 1er décembre ;

2° De fixer à 833 fr. 75 c. le restant en caisse à la fin de l'exercice 1869.

Ce 15 janvier 1870.

Les membres de la Commission des fonds,

C. Schœbel. A. Bergaigne. Ed. Tournier.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1870.

Président.

MM. Egger.

Vice-présidents.

Gaston Paris.
Charles Thurot.

Secrétaire,

Michel Bréal.

Secrétaire-Adjoint.

Louis Havet.

Administrateur.

Gaidoz.

Trésorier.

Duchateau.

Bibliothécaire.

De Charencey.

Comité de publication.

MM. De Charencey.
Paul Meyer.
Gaston Paris.
Ernest Renan.
Ch. Thurot.

Comité d'administration.

MM. Brachet.
Brunet de Presle.
Delamarre.
Pierron.
Ploix.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er FÉVRIER 1870.

MM.

ABBADIE (Antoine D'), correspondant de l'Institut, 104, rue du Bac, à Paris.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'), correspondant de l'Institut, à Troyes (Aube).

BAILLY (A.), professeur au lycée d'Orléans (Loiret).

BALLARD (James), au château de St-Léger, par Charnoy, près Mâcon (Saône-et-Loire).

BAUDRY (F.), bibliothécaire de l'Arsenal, 20, rue de Tournon, à Paris.

BELJAME (Alexandre), professeur au lycée Louis-le-Grand, 6, rue de Sorbonne, à Paris.

BENLŒW, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon (Côte-d'Or).

BERGAIGNE (Abel), répétiteur à l'École pratique des Hautes Études, 70, boulevard St-Germain, à Paris.

BIELKE (C. J. DE), 22, rue Tholozé, à Paris-Montmartre.

BLACHÈRE (Ernest), élève de l'École pratique des Hautes Études, 70, cours Marigny, à Vincennes (Seine).

BLOCISZEWSKI, professeur au lycée Louis-le-Grand, 69, rue des Feuillantines, à Paris.

BLOTNICKI (Hippolyte), hôtel Lambert, 2, rue Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris.

BOISSIER (Gaston), professeur au Collége de France, 93, rue des Feuillantines, à Paris.

BONNARDOT, 18, rue du Moulin-de-Beurre, à Paris-Plaisance.

BOUCHERIE (A.), professeur au lycée de Montpellier (Hérault).

BOURDONNÉ, à Valence d'Agen (Tarn-et-Garonne).

BRACHET (Auguste), répétiteur à l'École pratique des Hautes Études, 4, rue d'Assas, à Paris.

BRÉAL (Michel), professeur au Collége de France, 63, boulevard St-Michel, à Paris.

BRUNET DE PRESLE, membre de l'Institut, 71, rue des Saints-Pères, à Paris.

BULLIARD (Ernest), à la Maison-Blanche, près l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs).

MM.

BURNOUF (Emile), directeur de l'École française d'Athènes, à Athènes.

CHABANEAU, contrôleur des Postes, à Angoulême (Charente-Inférieure).

CHAMPS (Émile DE), secrétaire de l'Ambassade chinoise.

CHARENCEY (le comte H. DE), membre du Conseil général de l'Orne, 11, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris.

CHASLES (Émile), professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, 6 *ter*, passage Sainte-Marie, rue du Bac, à Paris.

CHODZKO (Alexandre), chargé de cours au Collége de France, 8, impasse Cloquet, à Issy-sur-Seine.

COCHERIS (Hippolyte), conservateur trésorier de la Bibliothèque Mazarine, à Paris.

DADIAN (le Prince Mekerdisch), 134, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

DARMESTETER (A.), élève de l'École pratique des Hautes Études, 69, rue de Lyon, à Paris.

DELAMARRE (Théodore), 73, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

DELAPLANE, attaché au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, 30, rue Racine, à Paris.

DEMARSY (Arthur), 69, boulevard Saint-Germain, à Paris.

DELONDRE (Gustave), 37, rue Boulard, à Paris.

DERENBOURG (Hartwig), attaché à la Bibliothèque Impériale, 46, rue des Marais-Saint-Martin, à Paris.

DESCHAMPS (Alexis), 80, rue d'Assas, à Paris.

DOGNÉE (Eugène), avocat, à Liége (Belgique).

DONNER (le Dr), à Helsingfors (Finlande).

DRÈME (H.), Président à la Cour, à Agen (Lot-et-Garonne).

DUCHATEAU (J. J. R.), secrétaire de l'Athénée oriental, 49, rue des Poissonniers, Paris-Montmartre.

DUCHINSKI (de Kiew), 142, rue du Bac, à Paris.

DUFRICHE-DESGENETTES, 20, rue Cujas, à Paris.

DUVEYRIER (Henri), 8, rue Napoléon, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

EICHTHAL (Gustave D'), 100, rue Neuve-des-Mathurins, à Paris.

EGGER (Émile), membre de l'Institut, 48, rue Madame, à Paris.

ELIADES (Leonidas), 25, rue Gay-Lussac, à Paris.

ESTLANDER (Carl G.), professeur à l'Université d'Helsingfors (Finlande).

FAVRE (Camille), élève de l'École des chartes, 19, quai Voltaire, à Paris.

FOURNIER (le Dr Eugène), 72, rue de Seine, à Paris.

FREDAULT (le Dr), 35, rue de Bellechasse, à Paris.

GAIDOZ (H.), directeur de la *Revue Celtique*, 32, rue Madame, à Paris.

GAUSSIN, ingénieur-hydrographe, 33, rue Saint-Placide, à Paris.

GEISLER, professeur à l'Université de la Reine, à Galway (Irlande).

GILLY, professeur au lycée de Marseille (Bouches-du-Rhône).

GOLDSCHMIDT (le Dr Siegfried), 2, quai de la Mégisserie, à Paris.

GRANDGAGNAGE (Charles), 60, boulevard d'Avroy, à Liége (Belgique).

GRIMBLOT, à Florence (Italie).

MM.

GUIEYSSE (Paul), 6, rue Jessaint, à Paris-la-Chapelle.

HAUVETTE-BESNAULT, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études, 16, rue du Sommerard, à Paris.

HAVET (Louis), élève de l'École pratique des Hautes Études, 38, rue des Écoles, à Paris.

HEINRICH (G. A.), professeur à la Faculté des Lettres de Lyon (Rhône).

HENNESSY (W. M), membre de l'Académie royale d'Irlande, 11, Gardiner's Place, à Dublin (Irlande).

HERVÉ (Camille), 28, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

HOVELACQUE (Abel), directeur de la *Revue de Linguistique*, 2, rue Fléchier, à Paris.

JAUBERT (le comte), membre de l'Institut, 86, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

JUDAS (le Dr), 9, rue des Trois-Sœurs, 4, Paris-Plaisance.

KAHN-ZADIG, grand rabbin de Paris, 6, rue de Béranger, à Paris.

KLEIN (Léopold), 10, rue de Parme, à Paris.

LACHAISE, 4, place Gerson, à Paris.

LAGUERRE, capitaine d'artillerie, 61, boulevard Saint-Michel, à Paris.

LEGER (Louis), docteur ès-lettres, 6, rue Boutarel, à Paris.

LENORMANT (François), sous-bibliothécaire de l'Institut, à Paris.

LE PROUST (Fernand), avocat, à Saint-Quentin (Aisne).

LESAGE, sous-chef au ministère de la maison de l'Empereur, 8, rue Nollet, à Paris.

LEVÉ, 2, rue du Cirque, à Paris.

LIÉTARD (le Dr), maire de Plombières (Vosges).

LITTRÉ (E.), membre de l'Institut, 78, rue d'Assas, à Paris.

LOTTNER (le Dr C.), à Dublin (Irlande).

LUCE (Siméon), attaché aux Archives de l'Empire, à Paris.

MALVOISIN, professeur au lycée du Mans (Sarthe).

MANDROT (Bernard), élève de l'École des chartes, 141, boulevard Haussmann, à Paris.

MASPERO (G.), répétiteur à l'École pratique des Hautes Études, 52, rue Bonaparte, à Paris.

MASSIEU DE CLERVAL, 6, rue Chaptal, à Paris.

MAURY (Alfred), membre de l'Institut, directeur des Archives de l'Empire, à Paris.

MÉLIOT (J.), professeur au lycée Louis-le-Grand, 116, rue d'Assas, à Paris.

MERLETTE, 332, rue Saint-Honoré, à Paris.

MEUNIER (Francis), docteur ès-lettres, 27, rue Bréa, à Paris.

MEYER (M.), inspecteur de l'Enseignement primaire, 31, avenue Trudaine, à Paris.

MEYER (Paul), professeur suppléant à l'École des Chartes, à Paris.

MICHELS (Abel DES), vice-président de l'Athénée oriental, 24, boulevard des Batignolles, à Paris.

MOWAT (Robert), capitaine au 10e régiment d'artillerie, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

MM.

MUIR (le Dr J.), 6, Green Hill Park, à Édimbourg (Écosse).

NOMMÈS (P. H.), 17, rue de Joinville, à Paris-Villette.

OPPERT (Jules), professeur de philologie et d'archéologie assyriennes près le Collége de France, 65, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

PANNIER (Léopold), attaché à la Bibliothèque Impériale, 94, rue d'Hauteville, à Paris.

PARIS (Gaston), professeur suppléant au Collége de France, 7, rue du Regard, à Paris.

PAPLONSKI (J.), professeur à l'Université de Varsovie (Pologne).

PAYSANT, professeur au collége Stanislas, 21, rue Bréa, à Paris.

PELLAT, doyen de la Faculté de Droit, place du Panthéon, à Paris.

PELHOEN, professeur à Lagny-sur-Marne (Marne).

PIERRET, attaché au musée égyptien du Louvre, 7, rue Geoffroy-Marie, à Paris.

PIERRON (A.), ancien professeur au lycée Louis-le-Grand, 76, rue d'Assas.

PLASSE (Louis), 294, rue Saint-Honoré, à Paris.

PLOIX (Charles), ingénieur-hydrographe, 13, rue de l'Université, à Paris.

PONTON D'AMÉCOURT (le Vicomte Gustave DE), président de la Société de Numismatique, 36, rue de Lille, à Paris.

QUEUX DE SAINT-HILAIRE (le Marquis DE), 1, rue Soufflot, à Paris.

RENAN (Ernest), membre de l'Institut, 29, rue Vanneau, à Paris.

RENIER (Léon), membre de l'Institut, directeur de l'École pratique des Hautes Études, en Sorbonne, à Paris.

RIANT (le comte Paul), docteur ès-lettres, 10, rue de Vienne, à Paris.

ROBIOU (Félix), professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Strasbourg (Bas-Rhin).

ROLLAND (E.), élève de l'École pratique des Hautes Études, 9, rue Du Sommerard, à Paris.

ROUGÉ (le Vicomte E. DE), membre de l'Institut, 53, rue de Babylone, à Paris.

RUDY (Charles), 332, rue Saint-Honoré, à Paris.

SCHŒBEL (le Dr C.), 15, rue Campagne-Première, à Paris.

SCHŒNEFELD (Wladimir DE), secrétaire de la Société botanique de France, 35, rue de Bellechasse, à Paris.

SCHŒPPINGK (le Baron G.), 3, rue de Marignan, à Paris.

SEGURA (Jose-Sébastien), à Mexico.

SEILLÈRE (Aimé), 61, avenue de l'Alma, à Paris.

SÉNART (Émile), 69, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

SEPET (Marius), élève de l'École pratique des Hautes Études, attaché à la Bibliothèque Impériale, à Paris.

SEVRETTE, professeur au lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, à Paris.

SPECHT (Édouard), 66, rue de Monceau, à Paris.

STEINGASS, attaché à l'Ambassade d'Autriche, à Paris.

TALBOT (Eugène), professeur au lycée Bonaparte, 39, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

MM.

THUROT (Charles), maitre de conférences à l'École Normale, 77, rue du Bac, à Paris.

TOURNIER (Édouard), répétiteur à l'École pratique des Hautes Études, 6, rue Servandoni, à Paris.

TOURTOULON (le Baron Charles DE), enclos Tissié-Sarrus, à Montpellier (Hérault).

TRAVERS (Émile), conseiller de préfecture, à Caen (Calvados).

TURETTINI, 11, rue de Vaugirard, à Paris.

VAÏSSE, directeur de l'École des Sourds-Muets, 254, rue Saint-Jacques, à Paris.

VALADE, à l'école des Sourds-Muets, 254, rue Saint-Jacques, à Paris.

VOGUÉ (le Comte Melchior DE), membre de l'Institut, 2, rue Chabert, à Paris.

WYNDHAM (Charles), 16, rue de Vaugirard, à Paris.

YVONNET, 194, rue de Rivoli, à Paris.

LA RACINE INDO-EUROPÉENNE *GAN*

ET LE GREC ARCH. Fάναξ, CLASS. ἄναξ.

Appartiennent à la racine indo-européenne *gan* (ind. *ǵan-ami* et *ǵa-ǵan-mi*, grec *ἐ-γεν-σάμην, en éolien ἐ-γεν-νάμην, en class. ἐ-γει-νάμην, lat. *gen-uī*) « procréer », c'est-à-dire soit « engendrer » soit « enfanter », les mots suivants :

	Masculins.			*Féminins.*	
ind.	ǵana	«vir, homo»		ǵanī, ǵani	« mulier »
	ǵanaka	«genitor, pater»			
germ.	cuning, chu-[ning	« rex »	*goth. th.*	qvinōn	« mulier »
				qvēni, qveini	« uxor »
allem.	könig	« roi »	*angl.*	queen	« reine »
gr.	ὦ Fάνα, ὦ ἄνα	« ô roi »		ὦ γύναι	« ô femme »
	Fάναξ, ἄναξ	« roi »		γυνή, ϐανά	« femme »

Bopp (*Glossarium comparativum linguæ sanscritæ*, p. 147), et Curtius (*Grundzüge der griechischen Etymologie*, p. 160-161, 2e édit.), ont depuis longtemps déjà rapproché tous ces mots, sauf un : Fάναξ, ἄναξ. Voici ce qui me fait croire qu'il est bien de la même famille que les autres :

Forme : *γFάναξ a précédé Fάναξ, comme *γFανά a précédé *Fανά, écrit ϐανά en béotien. Sens : *γFάναξ, Fάναξ, ἄναξ, « roi », est à *γFανά, ϐανά, γυνή, « femme, épouse » (Iliade VI, 160, VIII, 57), comme *cuning*, *chuning*, *könig*, « roi » est à « *qvinōn*, *qvēni*, « femme, épouse ».

Remarques. — De la gutturale initiale est issue une spirante labiale parasite en gothique *qv* et en grec γF. En grec, lorsque le γ tombe, le F n'a pas d'influence sur l'α radical, de là Fάναξ et ϐανά; mais, lorsque le γ reste, le F change cet α en υ, de là *γFυνή, d'où γυνή par chute du F, car l'υ est bref. — Celui qui était appelé en prose χειροτέχνης « manœuvre, ouvrier » était appelé en vers χειρῶναξ, par contraction de *χειρόϐαναξ, pour *χειρόFαναξ, « roi de ses mains ». Au grec χειρῶναξ, χειρώνακτες, répond, à la poésie près, l'allemand *Handwerksmann*,

Handwerksleute. — Dans les textes homériques le vocatif ὦ Ϝάνα est toujours à l'adresse d'un dieu, jamais à celle d'un homme. L'idée qu'il contient me paraît donc être plutôt celle de *père* que celle de *roi;* car dans ces mêmes textes Zeus est le *père* et non le *roi* des hommes (et des dieux). — Dans tous les mots cités c'est de l'idée de *paternité* qu'est sortie celle de royauté.

FRANCIS MEUNIER.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1870.

M. Egger soumet à la Société, et particulièrement à M. Baudry, auteur d'un mémoire dont elle a récemment entendu la lecture sur le mythe de Prométhée, quelques observations relatives aux témoignages des auteurs grecs concernant cette fable. Deux textes de Sophocle paraissent avoir été jusqu'ici négligés par les critiques.

L'un est le vers 36 du *Philoctète* de Sophocle, où sont mentionnés des πυρεῖα. L'autre est le vers 297 de la même tragédie, où l'auteur semble commenter lui-même le mot πυρεῖον, mais par une périphrase qui l'assimilerait à notre briquet à pierre:

... ἐν πέτροισι πέτρον ἐκτρίβων.

M. Egger se demande si Sophocle n'a pas pu, n'a pas dû, en cet endroit, écrire

ἐν ξύλοισι ξύλον ἐκτρίβων,

et si la substitution de la pierre au bois ne serait pas le fait des acteurs ou des copistes, dans un temps où s'était perdue la tradition du πυρεῖον des âges héroïques.

Il signale d'ailleurs, comme utiles à consulter sur ce sujet: 1° Bast, *Lettre critique à M. Boissonade,* p. 103; 2° Al. de Humboldt, *Vues des Cordilières,* t. I, p. 272; t. II, p. 35.

RÉSUMÉ D'UNE LECTURE SUR LE RADICAL *TEP*

ET QUELQUES-UNS DE SES DÉRIVÉS,

Faite dans la séance du 26 février 1870,

par M. C. Schœbel.

Puisque l'analogie est la grande loi de la nature, toutes les sciences se tiennent. La linguistique, qui s'est appliqué déjà une célèbre formule physiologique, ne s'est point encore prévalue d'un rapport avec la physique; mais le radical *tep* nous présente dans ses dérivés une application si évidente à mon sens de la formule de l'équivalence des forces, établie, il y a vingt-cinq ans déjà, par le docteur Meyer de Heilbronn, qu'il suffira peut-être, pour constater le fait, de l'indiquer brièvement. — Tout le monde sait que *tep*, en sanscrit *tap*, en zend *taf*, en ossète *tif*, etc., qui a formé le nom de plusieurs lieux d'eaux thermales (Teplitz, Tiflis, Tepula, etc.), le nom aussi d'une pierre dont la couleur est particulièrement chaude, la topaze (*tāpasja?* en sansc.), enfin le nom de la chaleur même, *tapas*, signifie « être chaud »; et cette acception première, modifiée aux sens les plus divers, se retrouve dans une série extrêmement nombreuse d'autres dérivés occupant 15 pages du grand dictionnaire de Roth et Bœhtlingk. — Mais à côté de cette série principale, on en trouve deux autres, dont *templum* et *tempus* sont, pour m'exprimer ainsi, les chefs de file, où l'acception de « chaleur » n'explique plus rien. Aussi a-t-on contesté qu'elles se rattachent au radical *tap* et cherché à retrouver *templum*, par exemple, dans le grec τέμενος, qui indiquerait l'opération augurale au moyen de laquelle on aurait taillé une « enceinte sacrée ». Je laisse cette explication pour ce qu'elle vaut et je pense qu'il est bien plus conforme à l'esprit de formation linguistique de voir en *templum*, qui voulait dire d'abord « ciel » (*primum templum de cœlo dicitur*), et le ciel étant par excellence le lieu de lumière, une application linguistique intuitive de la transformation d'un agent cosmique, la chaleur, en un autre qui lui est équivalent et qui est la lumière. Et, quant à *tempus*, la mesure mobile de la durée, comme la chaleur et le mouvement, autrement dit le

travail, sont des quantités équivalentes, lui aussi, il se rattache, par une conception linguistique toute spontanée, à la racine *tep*, et cela, comme pour *templum*, ainsi qu'il est d'ailleurs logique, en s'augmentant d'une lettre épenthétique. Quand l'idée s'amplifie, le phonisme des mots qui la représentent en ses transformations s'en ressent naturellement par un renforcement, et voilà toujours le caractère de l'épenthèse. Je dis *toujours*, car bien qu'une lettre épenthétique n'ait souvent pour but immédiat que d'éviter un hiatus, qui ne voit que l'hiatus produit une sorte de défaillance phonique contre laquelle l'intercalation d'une lettre est le remède souverain?

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

N° 3

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES,

DU 12 MARS 1870 AU 18 FÉVRIER 1871.

SÉANCE DU 12 MARS 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Dr Fournier invite les personnes qui voudraient collaborer à un Dictionnaire comparatif des noms de plantes, à lui adresser leurs communications. Une maison importante de librairie prépare un Dictionnaire de botanique où ce glossaire des noms de plantes pourrait trouver sa place.

Il est décidé qu'une note à ce sujet sera insérée dans le prochain Bulletin (voir le Bulletin 2).

M. Bréal demande à la Société qu'elle veuille accorder au Bureau la libre disposition de douze à quinze exemplaires du dernier fascicule des Mémoires. Ces exemplaires sont destinés à être offerts en hommage aux savants les plus éminents dans l'ordre des études représentées par la Société. Les noms des destinataires seront communiqués dans la prochaine séance.

Il s'engage à ce sujet une discussion, à laquelle prennent part MM. Gaidoz, Ploix, Dufriche-Desgenettes, Bergaigne et Egger. La permission est accordée.

M. Schœbel présente des remarques au sujet de l'article de M. Ploix, publié dans le troisième fascicule des Mémoires. M. Ploix répond aux observations de M. Schœbel.

M. Egger présente le premier fascicule de la *Revue romane*.

M. Maspéro donne lecture de la première partie d'un mémoire sur la conjugaison du verbe égyptien.

Des observations sont présentées au sujet de ce travail par MM. Egger, Robiou, Bréal et de Charencey.

M. Louis Havet lit le commencement d'un travail sur les thèmes en *ă* et en *ā* dans la langue mère indo-européenne.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Maspéro. Suite de son mémoire sur le verbe égyptien.

L. Havet. Suite de son travail sur les thèmes en *ā*.

F. Meunier. Observations sur une théorie de M. Thurot, relative aux thèmes temporels.

SÉANCE DU 26 MARS 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président donne lecture de la liste des personnes auxquelles la Société adresse le 3e fascicule de ses Mémoires.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Ad. Regnier (de l'Institut) à M. le secrétaire; M. Regnier remercie, au nom de l'Académie des Inscriptions, la Société pour l'envoi du 3e fascicule de ses Mémoires.

M. l'administrateur présente à la Société deux brochures de M. d'Arbois de Jubainville, intitulées « Esus, Heusuz, » extrait de la Revue archéologique, et « Le baron de Jauioz, » extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

M. Louis Havet termine la lecture de son travail sur les thèmes en *ă* et en *ā*. Quelques observations sont faites par MM. Egger, Dufriche-Desgenettes et Pierron.

M. Maspéro termine la lecture de son travail sur le verbe égyptien.

M. Thurot lit un travail sur un traité de métrique composé au moyen-âge par Aimeric, et qui contient des renseignements sur l'histoire de l'enseignement grammatical et littéraire.

M. Egger présente quelques observations sur le phénomène de la métathèse. Diverses remarques sont ajoutées par MM. Bergaigne, G. Paris et Louis Havet.

La séance est levée à 10 heures.

Ordre du jour de la prochaine séance :

MM. Bielke. Sur la signification symbolique de quelques caractères de l'ancien alphabet slave.

Egger. Sur les noms propres grecs.

G. Paris. Sur une forme de parfait en ancien français.

De Charencey. Le mythe de Djemschid en Amérique.

F. Meunier. Une question de prosodie.

Séance du 9 avril 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Egger présente à la Société le troisième volume de la traduction de la grammaire comparée de Bopp par M. Bréal, et un article de M. d'Avezac sur le livre de M. Bladé « Etude sur l'origine des Basques, » extrait de la Revue critique.

M. Bielke donne lecture de son travail sur la signification symbolique de quelques caractères de l'ancien alphabet slave. Des observations sont présentées par MM. Egger, Goldschmidt, de Charencey, Brunet de Presle.

M. Egger annonce que S. E. M. le ministre de l'instruction publique a décidé que l'allocation de quatre cents francs attribuée à la Société de linguistique à titre d'encouragement pour ses travaux lui serait continuée en 1870.

Des remercîments à M. le ministre sont votés.

M. Duchâteau, trésorier, est désigné pour toucher le montant de cette allocation au nom de la Société.

M. Egger fait une communication sur les noms propres en Grèce.

M. G. Paris expose les résultats d'une étude sur une forme de parfait en ancien français. Des observations sont présentées par MM. Egger et Brunet de Presle.

M. de Charencey fait une communication sur le mythe de Djemschid en Amérique. Des observations sont présentées par MM. G. Paris, de Rougé et Hovelacque.

M. L. Havet donne lecture d'une communication de M. Meunier sur les voyelles longues par position. Des observations sont présentées par MM. Bréal et Goldschmidt.

La séance est levée à 10 heures.

Ordre du jour de la prochaine séance :

Questions de l'emploi des fonds et de la Bibliothèque de la Société.

M. d'Arbois de Jubainville. Etymologie du nom de Chaource (département de l'Aube).

Bréal. Etymologies latines.

Séance du 23 Avril 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'Administrateur s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Duchâteau annonce qu'il a touché au nom de la Société l'allocation de 400 francs accordée par Son Exc. le ministre pour l'année 1870.

Sont présentés pour faire partie de la Société, par MM. Egger et de Charencey, M. Eugène Benoist, professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres de Nancy.

Par MM. Duchâteau et Bréal, M. Gabillot, rédacteur du *Cosmos* et de plusieurs publications savantes, rue des Poissonniers, 49, Montmartre.

M. de Charencey fait hommage d'une brochure intitulée : Quels étaient les sauvages que rencontra D. Cartier en Amérique?

M. le Président propose à la Société d'introduire auprès des autorités compétentes : 1° la demande que la Société de linguistique soit reconnue d'utilité publique ; 2° une demande tendant à obtenir la faveur d'un local gratuit dans un édifice public.

La Société, à l'unanimité, autorise ces deux demandes et remercie M. le Président pour son initiative.

M. Bréal lit un travail sur les dérivés d'adverbes en latin.

Des observations sont présentées par MM. Schœbel, Egger, Dufriche-Desgenettes et Abel Hovelacque.

M. Brachet fait une communication relative à un certain nombre de mots français, dont la formation a l'air de déroger aux règles ordinaires.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Brachet. Nouveaux doublets français.

M. d'Arbois de Jubainville. Etymologie du nom de Chaource.

M. Goldschmidt. Le mot sanscrit *juvāku*.

Séance du 7 Mai 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société, MM. Eugène Benoist, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, et M. Gabillot, littérateur.

Est présenté pour faire partie de la Société, par MM. Léger et Gaidoz, M. le Dr Thomsen, de l'Université de Copenhague.

M. Schœbel donne lecture d'une note sur la formation des thèmes verbaux composés.

M. Goldschmidt fait une communication relative au mot sanscrit *juvāku*, plusieurs fois employé dans les Védas.

Des observations sont présentées par M. Bréal.

Il est donné lecture d'une note de M. d'Arbois de Jubainville sur le son *au* devenu *a* en latin.

Des observations sont présentées par MM. Brachet, Egger, Dufriche-Desgenettes et Schœbel.

M. Brachet fait connaître une série de nouveaux doublets français.

Des observations sont faites par MM. Bréal et Dufriche-Desgenettes.

Ordre du jour de la prochaine séance :

D'Arbois de Jubainville. Etymologie du nom de lieu Chaource.

Leger. Etymologie du mot « bourrasque ».

Brachet. Note sur l'*a* français répondant à un *e* ou un *i* latin.

Schœbel. Sur un cas de jargon.

Séance du 21 Mai 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Est élu membre de la Société M. le Dr Thomsen, de l'Université de Copenhague.

Sont offerts en hommage, par M. Hartwig Derenbourg, Note sur la grammaire nabi; théories des formes.

Par M. Mowat. Etude philologiqué sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes.

Par M. Bourbonné : Du sentiment religieux.

Par M. Ambroise Firmin Didot : La grammaire latine de Madvig, traduite par M. Theil.

M. Egger annonce qu'il a adressé aux autorités compétentes les deux demandes dont il a entretenu la Société dans la séance du 23 avril.

M. d'Arbois de Jubainville donne lecture d'un travail sur le nom de lieu Chaource.

Des observations sont présentées à ce sujet par MM. Egger, G. Paris et Bréal.

M. Leger propose une étymologie nouvelle du mot bourrasque.

Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. d'Arbois de Jubainville, Duchinski, Pierron, Schœbel et Egger.

M. Brachet lit un mémoire sur le changement de l'*e* latin en *a*.

Quelques observations sont faites par M. G. Paris.

M. Schœbel lit une note intitulée : un cas de jargon.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Goldschmidt. Sur le mot slave čhromu « estropié. »

M. Brachet. Sur le changement de l'*i* latin en *a*.

G. Paris. Etymologies françaises.

Séance du 4 Juin 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président annonce que les deux affaires dont il s'occupe au nom de la Société suivent leur cours.

Sont présentés à la Société les hommages suivants :

1° Par M. Egger. — Della vita e degli studj di Amedeo Peyron, par M. F. Sclopis.

2° Par M. Egger. — Le n° 202 du catalogue intitulé *Antiquarische Anzeige-Hefte.*

3° Par M. Gaidoz au nom de l'auteur — Den gotiske sprogklasses indflydelse pa den finske, par M. Thomsen.

M. Egger annonce la mort de M. Grimblot, membre de la Société.

M. Goldschmidt fait une communication sur le mot slave *chromu*, (*estropié*), qu'il rapproche du sanscrit védique *srāṁá*, lequel se rattache peut-être à la racine *srañs* (tomber). — Des observations sont présentées par MM. Egger, Pierron, Lachaise, Dufriche-Desgenettes, Schœbel, Bielke, d'Eichthal et Hovelacque.

M. G. Paris lit un mémoire de M. d'Arbois de Jubainville sur l'*i* consonne et le *j* français. M. Paris ajoute à sa lecture quelques explications. — Des observations sont faites par MM. Egger, Dufriche-Desgenettes, Lachaise, d'Eichthal.—M. Egger à ce propos prie M. G. Paris de donner quelques explications sur la prononciation des mots tels que *bouclier* et *meurtrier* en vieux français.

M. G. Paris prend la parole sur ce sujet. Des observations sont faites par MM. Pierron, Hovelacque, L. Havet.

M. Lachaise fait une communication verbale sur les consonnes mouillées dans les langues slaves.

M. G. Paris lit une note sur l'étymologie du mot *antilope*, emprunté par Buffon à l'anglais, mais dont l'origine première doit être cherchée dans la langue grecque.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Brachet. Changement de *i* latin en *a*.

M. Vérin. Les mots populaires dans Saint-Augustin.

M. Baudry. Etymologie latine.

M. Bréal. Observations sur le Dictionnaire de M. Brachet.

Séance du 18 Juin 1870.

Présidence de M. Thurot.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Est offert en hommage :

Par M. Grangagnage, Versions wallonnes de la parabole de l'enfant prodigue. Liége, 1870.

M. le sénateur Gozzadini, président du congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, adresse aux membres de la Société de linguistique une invitation pour le prochain congrès, qui aura lieu le 1er octobre à Bologne.

Il est donné communication d'une étymologie de M. Baudry, concernant le mot latin *singultus*.

M. Bréal propose une explication du mot latin *fastus* « orgueil. »

Il est donné lecture d'un travail de M. Vérin, sur les mots populaires dans Saint-Augustin.

Des observations sont faites aù sujet de ce travail par MM. Bréal, Gaidoz, Pierron et Thurot.

M. Bréal présente un certain nombre de remarques sur le Dictionnaire étymologique de M. Auguste Brachet. M. Brachet y répond, et il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. Pierron et Dufriche-Desgenettes.

M. Thurot, répondant à une question de M. Dufriche-Desgenettes, donne quelques détails sur les plus anciens glossaires latins.

Des observations sont échangées sur les mots existant réellement dans les langues et qui ne sont pas employés par les auteurs.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Goldschmidt. Etymologie latine.

M. Meunier. Observations sur l'édition d'Homère d'Emmanuel Bekker.

Séance du 2 Juillet 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président lit une lettre de M. le Préfet de la Seine, qui annonce que, sur l'avis favorable de M. le Maire du VIIe arrondissement, il autorise la Société à tenir ses séances dans une des salles de la mairie.

Des remercîments sont votés à M. le Préfet et à M. le Maire.

Sont offerts par M. Vaïsse, Principes de l'enseignement de la Parole aux sourds-muets de naissance, à Paris, 1870.

Par M. Abel Hovelacque, Note sur la prononciation et la transcription de deux sifflantes sanscrites.

Par M. Arthur Demarsy, Le congrès international d'archéologie préhistorique à Copenhague.

M. Goldschmidt communique une étymologie du mot *fastigium*.

M. Bréal propose une explication du verbe latin *claudere*.

Il est donné lecture d'un travail de M. Meunier sur l'emploi du digamma dans l'édition d'Homère d'Emmanuel Bekker.

Des observations sont faites au sujet de ce travail par MM. Egger, Pierron, Goldschmidt et L. Havet.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Fournier. Le nom de la truffe en grec.

M. Egger. Sur les mots grecs exprimant le commandement.

Séance du 16 Juillet 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'Administrateur rend compte de la visite qu'il a faite à la mairie du VIIe arrondissement pour prendre les mesures nécessaires à l'installation de la Société.

M. Egger donne lecture de la première partie d'un mémoire sur les mots qui expriment dans la langue grecque le commandement et la supériorité. Des observations sont faites à ce sujet par MM. Thurot, L. Havet et Bergaigne.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Ordre du jour de la prochaine séance :

M. Fournier. Sur le nom de la truffe en grec.

M. Egger. Suite de son travail sur les mots grecs exprimant le commandement.

M. Bielke. Les adjectifs marquant la couleur rouge.

M. Meunier. Sur les mots homériques ayant perdu une consonne finale.

Séance du 31 Juillet.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le docteur Fournier donne lecture d'un mémoire sur le mot grec ὕδνον, nom de la truffe, qu'il rapproche du sanscrit *svadana*.

Des observations sont présentées sur ce sujet par MM. Bréal et Pierron.

M. de Bielke lit un travail sur les adjectifs qui désignent la couleur rouge dans les dialectes slaves.

Des observations sont présentées par M. Egger sur ce sujet.

Il est donné lecture d'un travail de M. Meunier sur les mots homériques qui ont perdu une consonne finale.

Il s'engage à ce propos une discussion à laquelle prennent part MM. Schœbel, Egger, Bréal et Pierron.

M. Egger lit un mémoire sur les mots grecs exprimant le commandement et la supériorité.

M. Schœbel présente des observations sur le mot français *craque*, et l'explique comme étant d'origine scandinave.

MM. Pierron et Dufriche-Desgenettes font sur ce sujet quelques remarques.

Le procès-verbal est lu et adopté séance tenante.

Séance de rentrée, 5 Novembre 1870.

Présidence de M. Egger.

La séance s'ouvre à huit heures chez M. Egger; plus de 20 membres sont présents. M. Egger explique que la salle concédée à la Société rue de Grenelle n'est pas disponible, et qu'il n'a pu encore en obtenir une au palais du Luxembourg. Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique promet d'ailleurs formellement de faire attribuer à la Société un local dans ce palais dès que les circonstances le permettront.

M. Egger expose comment la publication des Mémoires de la Société a été forcément interrompue par les circonstances. Trois feuilles sont imprimées ; les manuscrits destinés à la publication sont entre les mains de l'imprimeur, à Nogent-le-Rotrou.

Sont offerts au nom de M. Vaïsse trois opuscules : 1° *Principes de l'enseignement de la parole aux sourds de naissance*, Paris, 1870; — 2° *Programme d'études et d'enseignement de l'institution nationale des sourds-muets*, Paris, 1870; — 3° *Bulletin annuel de l'institution nationale des sourds-muets*, 4e année, 1869.

Sont présentés pour être membres de la Société : par MM. Egger et Thurot, M. Chassang, maître de conférences à l'École normale supérieure, boulevard Saint-Michel, 13; — par MM. Bergaigne et Leger, M. Paul Melon, rue des Écoles, 51.

M. Brachet communique à la Société une liste de doublets français à ajouter à son dictionnaire des doublets. Des observations sont faites par MM. Pellat, Gaussin, Renan, Brunet de Presle, Bielke, Thurot, Paris, Egger, Schœbel, Leger et Meyer.

M. Bielke donne lecture d'une note sur les substantifs *urbs* et πόλις.

M. Egger expose diverses remarques relatives à l'emploi de l'encre dans l'antiquité et à l'histoire des mots français *arrement* = *atramentum* et *encre* = ἔγκαυστον. Des observations sont faites par MM. Paris, Brachet, L. Havet, Darmsteter et Schœnfeld.

La séance est levée à dix heures un quart.

Séance du 19 Novembre 1870.

Présidence de M. Egger.

La séance s'ouvre à huit heures et demie. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis à faire partie de la Société : M. Chassang, maître de conférences à l'École normale supérieure, présenté par MM. Egger et Thurot, et M. Melon, présenté par MM. Leger et Bergaigne.

Est présenté pour être membre de la Société, par MM. Egger et Gaidoz, M. de la Berge, rue du Bac, 93.

M. Egger annonce la mort de M. Seillière, membre de la Société.

M. Darmsteter lit une note sur quelques mots latins qui se trouvent dans la Mischna et les livres talmudiques. Des observations sont faites par MM. Pellat, Egger, Brunet de Presle, L. Havet, Meunier, Dufriche et Brachet.

M. Meunier lit deux notes sur les mots *cartouche* et *gargousse* et sur le mot *giberne*. Des observations sont faites par MM. Brachet, Dufriche et Pellat. — M. Meunier lit ensuite une note sur le mot *agio*. Des observations sont faites par MM. Brunet de Presle, Pellat, Egger, Maspéro, Darmsteter, Brachet. — M. Meunier donne lecture d'une note sur le mot ἀτασθαλία et ses congénères, et d'une autre sur le mot *gourmette*. Des observations sont faites par MM. L. Havet et Brachet.

M. Meunier expose de vive voix quelques remarques sur les mots *gorge* et *diacre*.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 3 Décembre 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. Leger et Bergaigne s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Est admis à faire partie de la Société M. de la Berge, présenté par MM. Egger et Gaidoz.

Il est donné lecture d'une lettre à M. le président, signée par MM. Leger, Bergaigne, Melon, Gaidoz et L. Havet, et demandant que par une décision spéciale les membres de la Société qu'un service public empêcherait d'assister, le 17 décembre, aux élections du bureau et des commissions, soient exceptionnellement admis à voter par correspondance. M. G. Paris propose l'ajournement indéfini de ces élections, qui est combattu par M. Gaidoz. La question est renvoyée à la fin de la séance.

M. G. Paris présente des observations sur la note relative à l'étymologie du mot *être* lue par M. Meunier à l'avant-dernière séance. Après diverses remarques faites par MM. Pellat, L. Havet, Dufriche et Egger, M. Meunier répond aux observations de M. Paris.

M. Meunier lit une note sur la filiation qui rattache, suivant Diez et suivant lui, le mot *chiourme* au grec κέλευσμα. Le mot κέλευσμα aurait été d'abord un chant dont la cadence servait à régler les mouvements des rameurs. Diverses observations sont faites par MM. Egger, Vinet, Pellat, Brunet de Presle, G. Paris et L. Havet.

Après une courte discussion, on procède au vote sur la date à laquelle seront fixées les élections du bureau et des commissions. Les élections sont indéfiniment ajournées.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 17 Décembre 1870.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bergaigne, à propos du procès-verbal, fait remarquer que, la Société pouvant à un moment donné être privée à la fois des services de son secrétaire et de son secrétaire-adjoint, il serait peut-être à propos de nommer un secrétaire provisoire. Sur les observations de M. le président, M. Bergaigne renonce à cette motion.

M. Schœnfeld fait remarquer que la prochaine séance doit avoir lieu réglementairement le 31 décembre et propose de la remettre au 7 janvier. Cette motion est appuyée par M. le président et adoptée.

M. Meunier lit une seconde note sur l'étymologie de l'infinitif *être* en réponse aux observations de M. Paris. Diverses remarques sont faites par MM. Pellat, Dufriche et Schœnfeld. M. Paris, pour ne pas prolonger outre mesure cette discussion, renonce à répliquer à M. Meunier.

M. Brachet lit une note sur le mot *aube* (de moulin), qui doit être identique à l'espagnol *álabe*. Des observations sont faites par M. Egger.

M. Pellat présente quelques remarques sur le genre des noms du soleil et de la lune dans les langues européennes.

M. Leger signale une étymologie possible du mot *souquenille*, dont l'origine est donnée comme inconnue par le dictionnaire de M. Brachet. La source première dont ce mot est venu devrait être cherchée dans les langues slaves.

M. Maspéro lit une note sur les pronoms égyptiens et sémitiques. Quelques observations et questions sont faites par MM. Egger et G. Paris, et M. Maspéro y répond.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 7 Janvier 1871.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Meunier, à propos du procès-verbal, présente quelques remarques sur les considérations émises à la séance précédente par M. Pellat relativement au genre des noms du soleil et de la lune. Des observations sont faites par MM. Bergaigne, Schœnfeld, Maspéro, Egger, Brunet de Presle, Dufriche-Desgenettes.

M. Bielke s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. M. Gaidoz excuse l'absence de M. Leger, retenu par son service aux avant-postes d'Arcueil-Cachan.

Sur la proposition de M. Egger, président, la Société déclare adhérer à la protestation de l'Institut sur les conséquences éventuelles du bombardement de Paris. M. Egger annonce qu'il se charge de transmettre cette adhésion à qui de droit; il félicite les membres présents de leur assiduité aux séances, qui n'ont jamais été aussi nombreuses que depuis le siége, et les remercie d'avoir été fidèles à des réunions tenues dans son appartement.

M. Meunier lit une note sur le vers 100 des *Acharniens* d'Aristophane, qu'il suppose être du perse véritable. Le mot σάτρα serait traduit deux vers plus loin par βασιλέα, et serait le zend *khšathra,* le sanscrit *kšatra*. M. Meunier se demande à ce propos si le mot latin *satelles* ne serait pas un emprunt exotique, qui contiendrait dans sa première partie le thème en question. Des observations sont faites par MM. Bergaigne, Dufriche, Maspéro, Egger, Schœnfeld et Brunet de Presle.

M. Egger lit une note envoyée par M. Bielke et relative à l'adjectif *sardonique*. Des observations sont faites par MM. Egger, Meunier, Maspéro, Delamarre, Schœnfeld, Dufriche.

La séance est levée à dix heures.

La Société n'a pas tenu séance le 21 janvier 1871.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1871.

M. Gaidoz, faisant office de secrétaire en l'absence de M. L. Havet, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; le procès-verbal est adopté.

M. de Queux de Saint-Hilaire s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance, étant retenu aux remparts par le service du bataillon de garde nationale qu'il commande.

M. Gaidoz annonce la mort de M. Maurice Meyer, membre de la Société.

M. Egger communique la lettre par laquelle il a, au nom de la Société, adhéré à la protestation de l'Institut de France contre le bombardement de Paris.

M. Meunier lit une note sur l'étymologie du verbe grec ἀγανακτέω et du mot latin *nequam*. Des observations sont présentées par MM. Dufriche et Maspéro.

M. Maspéro fait une communication sur l'origine des particules négatives en égyptien. Des observations sont présentées par MM. Egger et Meunier.

M. Egger lit une nouvelle rédaction de son mémoire « des mots qui dans la langue grecque expriment le commandement et la supériorité ». Des observations sont présentées par MM. Meunier, Dufriche et Maspéro.

La séance est levée à dix heures et demie.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1871.

Présidence de M. EGGER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Meunier lit une note sur l'existence de diverses variétés dialectales dans le latin de Rome. Des observations sont faites par MM. Egger, Brunet de Presle, L. Havet.

M. Schœnfeld lit une note sur l'épithète de *sardonique,* sur laquelle M. Bielke avait attiré l'attention de la Société dans la séance du 7 janvier. A ce propos M. Schœnfeld offre à la Société un numéro du *Bulletin de la Société botanique de France* (1862, n° 6) contenant un article de M. Aug. Gras

où il est question des plantes qui étaient censées produire le *rire sardonique* (Voir la *Flora Sardoa* de J. H. Moris, Turin, 1837, in-4°, 1, p. 37 sq.).

La séance est levée à dix heures et demie.

—

La Société n'a pas tenu séance le 4 mars 1871.

—

La Société n'a pas tenu séance le 18 mars 1871.

SUR LA FORMATION DES THÈMES VERBAUX COMPOSÉS.

Si, comme le dit Curtius, les formes verbales composées, où il entre des mots grammaticalement travaillés, sont d'une jeunesse relative comparées aux formes thématiques ou dérivées et aux formes primaires ou simples, et que néanmoins, là où elles se sont produites, on avait perdu déjà au moment même où elles se produisaient conscience de la valeur de l'élément grammatical introduit dans la combinaison verbale nouvelle, qu'ainsi on ne savait plus distinctement que le mot devant former thème verbal, était à tel ou tel cas, ou affecté d'un suffixe de comparaison, la critique, quelle qu'en soit aujourd'hui la perspicacité, ne saurait parvenir à nous faire voir clair dans ce qui était obscur déjà à l'origine, et dégager dans les thèmes soit une formation usuelle soit une formation comparative. Certainement, en tant que le thème verbal est composé de noms ou de qualificatifs, l'analyse y retrouve ces éléments constituants, mais c'est toujours à l'état seulement sans désinence, qu'elle est pertinemment en pouvoir de nous les montrer. S'il y a eu à l'intérieur des thèmes composés des mots déjà grammaticalement stylés, ils dissimulent, ne sachant plus qu'en faire, cet état aux yeux même du génie de la langue, et le linguiste est réduit à se perdre en conjectures. Peut-être donc, autorisé d'ailleurs par tant de thèmes nominaux, purs évidemment de tout travail grammatical, faudrait-il conclure que la formation aussi des thèmes en litige remonte à une époque où le langage ne connaissait pas encore les cas ni un état de développement qui mérite le nom de grammaire.

Schœbel.

Προμηθεύς, *Pramantha*, *Summānus*.

L'auteur du Glossaire de Labbe dit : « *Summanus*, Προμηθεύς. » cette assimilation, qui manque de preuve, manque-t-elle aussi de toute vraisemblance? Non, à mon avis du moins.

En effet, un des plus anciens autels de Rome était dédié à Vul-

cain et à Summanus[1]. Voilà le feu et Summanus associés chez les Latins comme le feu et Prométhée l'étaient chez les Grecs. Je croirais donc volontiers que l'inscription *Volcano et Summano* signifiait dans le principe « Au feu et à son inventeur. »

Les *summanalia* étaient des *liba* (gâteaux sacrés) farineux, façonnés en forme de roue[2]. Pourquoi appelés *summānālia?* Parce qu'on les offrait à Summanus. Pourquoi *façonnés en forme de roue?* Parce qu'on avait voulu rappeler l'ancienne manière de produire le feu. Que ces deux suppositions, dont la première a déjà été faite par O. Müller[3], ne soient pas trop téméraires, et le Summānus latin qui tirait le feu d'une roue, sera comparable au Προμηθεύς grec qui le tirait d'une férule.

Il serait possible enfin que les trois mots : *Summānus*, Προμηθεύς, *Pramantha*, différents par le préfixe (*sub* en latin, προ en grec, *pra* en indien) ne fissent qu'un par la racine ; car si *mānus*[4] était pour *mannus* de *mandus*[5], le latin *mandus* équivaudrait au grec μηθευς et à l'indien *mantha.*

1. « Et arae Sabinum linguam olent quae Tati regis voto sunt Romae dedicatae ; nam ut Annales dicunt, vovit Opi, Florae, Vedio, Jovi Saturnoque, Soli, Lunae, Volcano et Summano itemque Larundae, Termino, Quirino, Vortumno, Laribus, Dianae Lucinaeque. » Varr., *De L. L.* V, § 74, édit. O. Müller. Il y a dans ce texte un passage que O. Müller ne me paraît pas avoir restitué d'une façon satisfaisante. Les manuscrits portent :

floraeve	dio	iovi	saturnoque G,
florae	vedio	iovi	saturnioquae H,
floraeve	dio	vi	saturnoque Fac,
flore vel	io	vi	saturnoque b.

O. Müller en a tiré *Vedio, Iovi Saturnoque,* bien que *Vedius* soit, je crois, sans exemple. J'en tirerais *Vediovi Saturnoque*, parce que *Vediovis* ou *Veiovis* est au contraire attesté par maints exemples (Ovide, *Fastes* III, 403 et 447, Aulu-Gelle V, 12, Festus chez Paul Diacre au mot *vesculi,* Capella II, p. 40). De plus, il faut douze autels, comme O. Müller en fait lui-même la remarque. Or en lisant *Vedio, Jovi Saturnoque*, il en constitue treize, au lieu qu'en lisant *Vediovi Saturnoque* je n'en constitue que douze.

2. « Summanalia, liba farinacea in modum rotae finctae. » Festus, p. 248, édit. O. Müller. Au lieu de *finctae* on lit *ficta* chez Paul Diacre.

3. Dans son Festus, note sur le mot *summanalia.*

4. La quantité de l'*a* est sûre :

Submanus, Sol, Saturnus dique omnes ament,
Plaute, *Bacch.* IV, 8, 50, ou v. 895, édit. Ritschl.

Reddita, quiquis is est, Summano templa feruntur,
Tunc quum Romanis, Pyrrhe, timendus eras,
Ovide, Fastes VI, 731-732.

5. Cf. *an-tenna* de **an-tenda, *an-tendere,* — *dis-tennere* (archaïque) de *dis-tendere* (repris par les classiques), — *dis-pennere* (archaïque) de *dis-pen-*

Telles sont les raisons qui me portent à croire que la glose « *Summanus*, Προμηθεύς » n'est pas indigne de toute attention. Si Preller l'a passée sous silence sciemment, il l'a peut-être condamnée trop vite [1].

FRANCIS MEUNIER.

Ἀτάσθαλος, ἀτασθαλία, ἀτασθάλλω.

Les mots homériques ἀτάσθαλος « insensé, » ἀτασθαλία « folie, démence, » ἀτασθάλλω « être insensé, » sont expliqués dans l'*Etymologicum Magnum* par ἄτη « aveuglement de l'esprit, erreur fatale, » et θάλλω « fleurir, être florissant, être abondant. » Cette explication, qui a le tort de ne tenir aucun compte du σ qui est entre ἀτα et θαλος, se lit aussi dans Hésychius, et Damm l'a répétée dans son *Lexicon homericum*. Que ἀτάσθαλος contienne ἄτα, ἄτη, « fatalité, » cela me paraît sûr. Rien du moins ne s'y oppose au point de vue de la quantité; car, si l'a de ἄτη est long, Il. I, 412, II, 111, etc., celui de son dérivé ἀτέω « être poussé par la fatalité » est bref, Il. XX, 332. Reste σθαλος. J'en ferais σθαλ-ο-ς et je comparerais σθαλ au latin *stol* dans *stol-i-du-s, stul* dans *stul-tu-s*. Σφετέρῃσιν ἀτασθαλίῃσιν ὄλοντο, Il. IV, 409, Od. I, 7, serait donc « *sua ipsorum* fatali stoliditate *perierunt*. » — Curtius, *Gr. Etym.*, n'a rien sur ἀτάσθαλος. Sa conjecture sur *stolidus, stultus*, p. 192, 2ᵉ édit., lui paraît à lui-même peu sûre. Préférable est, à mon avis, le rapprochement qu'il fait, p. 196, entre l'indien *sthūla-s*, *sthūlakas*, et le latin *stolidus*, *stultus*. On voit que le *sth* de l'indien *sthūlas, sthūlakas*, répondrait au σθ du grec ἀτάσθαλος, ἀτασθαλία, ἀτασθάλλω.

FRANCIS MEUNIER.

Τερπικέραυνος.

L'épithète homérique τερπικέραυνος, Il. I, 419, etc., a été interprétée de deux façons : ἤτοι ὁ τερπόμενος ἐπὶ τῷ κεραυνῷ ἢ ὁ τερπο-

dere (non repris par les classiques qui y ont substitué *dis-pandere*, composé moins bon).

1. Il n'en dit mot dans sa Mythologie à l'article Summanus.

μενος (Apollonius, *Lexique*)[1], ὁ τερπόμενος, ἢ τρέπων πάλιν κεραυνοῖς (Hésychius), ὁ τοὺς ἐναντίους τῷ κεραυνῷ τρέπων (Scholie sur l'Iliade, VIII, 2), *qui delectatur et gaudet fulmine... qui fulmine in fugam convertit* (Thesaurus), *qui fulmine ludit et quasi delectatur* (Damm, *Lexicon homericum*), qui se réjouit de la foudre, à qui la foudre plaît, qui aime à lancer la foudre (Theil et Hallez d'Arros, *Dictionnaire complet d'Homère et des Homérides*), interprétations qui partent tantôt de τέρπω « réjouir, » tantôt de τρέπω « tourner. » Pour moi, écartant tout d'abord τέρπω « réjouir, » parce qu'avec lui τερπικέραυνος ne pourrait signifier que « celui qui réjouit la foudre, » puisque τέρπω est actif, je crois que τρέπω « tourner » est bien le premier élément du composé en question ; mais, au lieu de l'interpréter par ὁ τοὺς ἐναντίους τῷ κεραυνῷ τρέπων « celui qui met en fuite ses ennemis par la foudre, » l'ellipse du régime ἐναντίους étant trop forte, je l'interprèterais par ὁ τὸν κεραυνὸν τρέπων « celui qui tord, tourne, lance la foudre, » disant que dans τερπικέραυνος « lanceur de foudres, » τερπι est à κεραυνος comme dans ἀρχικέραυνος « gouverneur de foudres, » ἀρχι est à κεραυνος[2]. La traduction latine de τερπικέραυνος serait *fulminitorquus;* car d'un côté le grec τρέπω et le latin *torqueo* sont de même famille, τερπ dans τέρπω étant à *torq* dans *torqueo* comme ἑπ dans ἕπομαι est à *seq* dans *sequor*[3], et d'un autre côté *fulminitorquus* et *pedisequus* sont de même nature, *fulmini* étant à *torquus* dans *fulminitorquus* comme *pedi* est à *sequus* dans *pedisequus*.

FRANCIS MEUNIER.

RÉSUMÉ D'UNE COMMUNICATION

SUR LA PLUS ANCIENNE ÉCRITURE SLAVE DITE GLAGOLIÇA OU BUKWIÇA

Une simple comparaison de Glagoliça de la Bulgarie avec celle de la Chrobatie, sujet de controverse entre ces deux régions slaves,

1. La fin de ce texte est corrompue, mais on peut deviner ce qu'Apollonius avait dit d'après ce que disent d'autres auteurs : le ἢ ὁ τερπόμενος de nos textes du lexique d'Apollonius représente, à mon avis, le ἢ τρέπων πάλιν κεραυνοῖς d'Hésychius.

2. Lobeck, *Rhematicon*, p. 38, fait bon marché de l'explication de τερπικέραυνος par τρέπω « tourner », ainsi que de la glose d'Hésychius : τερπώμεθα· τρεπώμεθα. Mais force lui est toutefois d'accorder qu'il a pu exister un τέρπω « tourner » à côté du τρέπω « tourner » qui est classique, puisque l'on trouve ἄταρπος à côté de ἄτραπος et Ἀταρπώ à côté de Ἄτροπος.

3. Pour la parenté de τρέπω et de *torqueo* voir en outre Curtius, *Gr. Etym.* p. 411[2].

suffirait pour mettre en évidence la supériorité d'antiquité de cette dernière. Voici les preuves que nous en pouvons alléguer :

1° Signification symbolique de ses lettres et leur analogie avec les écritures copto-égyptienne, syro-chaldéenne et babylonienne ; avec les formes stéganographiques des Runes et des lettres sago-étrusques et phéniciennes.

2° Ses formes iconographiques ayant trait à l'agriculture, dont les préceptes, sous la forme d'un oracle du dieu Vid, sont indiqués par les noms de neuf lettres successives de l'alphabet proto-slave.

3° Son double caractère démotique ou euchorial et creux ou fleuri.

4° La forme plutôt carrée que ronde de ses lettres, plus aptes à être gravées sur le marbre que tracées sur le parchemin, à l'opposé des formes bulgares dont les liaisonnements tachygraphiques semblent destinés pour des substances molles.

Il se laisse encore observer, que Glagoliça chrobate mentionnée dans les Sagas du Nord sous le nom de venda-runir, y est reconnue pour l'écriture slave, proprement dite, tandis que l'écriture bulgare ou azbukividarium y est réputée pour russo-illirienne; ses formes offrant un criterium moins ancien, ne semblent être que des débris des lettres traco-illiriennes, macédoniennes et épirotes, en partie recueillies sur les bords de Drino, chez les Arnautes Albaniens vers le XIe siècle; d'autres, de l'aveu même de Chrabr, moine bulgare, empruntées aux Grecs de la Thessalie. — Nous pouvons puiser encore nos preuves sur l'antiquité de l'écritures dite Glagoliça, dans les données historiques qui nous informent que les Bulgares, turaniens slavisés, ne l'adoptèrent que vers l'an 801-811, après une victoire sur Nicéphore et Kuroplat, empereurs d'Orient, elle fut donc connue avant Cyrille et Methode qui l'apportèrent l'an 863 aux Slaves de la Moravie, et partant antérieure aux akafistes de Skoryna, le plus ancien document slave, en caractère dit cerkovnyià, qu'on emploie aussi pour les chiffres et qui remplaça la Glagoliça primitive, déjà abâtardie au XVe siècle. Du mélange des lettres introduites par Clément, évêque bulgare 916, avec les formes grecques, est issu au XVIe siècle un nouvel alphabet gréco-slave, nommé kuriliça, lequel réformé au XVIIe siècle par Pierre Ier, grand duc de Moscovie, produisit à son tour Grazdanka, écriture russe actuelle.

Ch. Joseph de Bielke.

SUR UN CAS DE JARGON.

Le jargon est une absurdité linguistique. Néanmoins la science ne doit pas dédaigner de s'en occuper. Pour l'étymologie aussi bien que pour le sens du mot jargon, qu'on écrivait anciennement *gergon*, nous sommes ramené au mot *græcum*. En effet, *græcum* est dans *jargon* quant à la forme, comme *pro* dans *por* ou *pour*, par métathèse; et il y est quant au fond, par le dicton du moyen-âge: *græcum est, non legitur*, c'est du grec (aujourd'hui on dirait de l'hébreu) on le passe. Le jargon est, de fait, un langage inintelligible et insupportable même dans la bouche des belles précieuses. J'en atteste Martine.

Mais tandis que le jargon de l'hôtel de Rambouillet était un pathos prémédité qui visait au « *sublimi feriam sidera vertice*, » celui dont je vais vous entretenir s'est *naturellement* formé dans la bouche des enfants et ne vise qu'à un mouvement tout physique.

C'est en effet pour courir et pour faire courir après eux, qu'on entend, dans quelques contrées du nord de l'Allemagne, les enfants chanter le quatrain suivant :

Œn dœ troa katte
Mœmme rike wule watte
Œn dœ blanke ju
Mœmme rike wule wu.

On soupçonne bien, aux premiers mots, que c'est du jargon français, mais pour en comprendre tous les termes, on pourrait, je crois, deviner longtemps sans y parvenir. Il faut en avoir la clef, et cette clef je l'ai trouvée un jour dans le midi de la France, près de Béziers, en entendant des enfants en récréation chanter :

Un deux trois quatre,
Maman a dit que voulait battre;
Un deux blancs et sous,
Maman dit que voulez-vous.

Comme à peu près tous les chants enfantins, dont on peut dire ce qu'Horatio disait d'Ophélie : Ce qu'elle dit n'est rien et cependant ses paroles sans suite donnent à ceux qui les entendent l'envie de les comprendre, le quatrain aussi que j'ai recueilli n'a pas de sens, mais il explique du moins tous les mots du jargon auquel il a donné lieu dans la bouche des enfants allemands, héritiers inconscients, on ne peut en douter, de ceux auxquels la révocation de l'édit de Nantes fit trouver une terre hospitalière dans le Mecklembourg.

SCHŒBEL.

INDIEN *ūna*-. — GREC εὖνι-.

En indien, l'adjectif *ūna* signifie « diminué, moindre » : *saṅvatsarah kinćidūnah*, *sā.*, IV, 26, « un an quelque peu diminué, quelque peu moindre (un peu moins d'un an) ». Voy. Bopp., *Gloss.*, p. 60. L'adjectif composé *pańćōna (pańćan, ūna)* signifie « diminué de cinq, moins cinq » : *pańćōnaṅ śatam*, *Nal.*, XX, 11, « un cent diminué de cinq, un cent moins cinq (quatre-vingt-quinze) ». Voy. Bopp, *Krit. Gr.*, p. 161. En grec, l'adjectif m. f. εὖνι-ς, n. εὖνι, signifie « privé » : ὅ μ' υἱῶν πολλῶν τε καὶ ἐσθλῶν εὖνιν ἔθηκεν, Il., XXII, 44, « qui m'a privé de fils nombreux et braves, » ψυχῆς τε καὶ αἰῶνός σε... εὖνιν ποιήσας, Od., IX, 523-524, « t'ayant privé de la vie. » Il est évident que *ūna*- et εὖνι sont de même famille puisqu'ils ont même forme (*ūna*- étant à εὖνι comme *ūdh-as* « mamelle » est à οὖθ-ας « mamelle ») et même sens (*diminué de* et *privé de* signifiant l'un et l'autre *manque de*). Cela est même si évident que je crains bien qu'on ne les ait déjà comparés. Je ne les rapproche donc que parce que je ne les trouve rapprochés ni chez Bopp (*Vergl. Gr.*, *Krit. Gr.*), ni chez Curtius (*Gr. Etym.*). — Hésychius a recueilli d'après Homère : εὖνις. ἐστερημένος, ὀρφανός, ἐνδεής, et d'après Empédocle : εὔνιδες· χῆραι. Ces mots sont l'un à l'autre comme Θέτι-ς, gén. Θέτι-ος, est à Θέτι-ς, gén. Θέτιδ-ος. — Il resterait à indiquer la racine de *ūna*- et de εὖνι-. On a dit que *ūna*- venait de *van* « frapper, blesser, tuer ». Mais alors pourquoi *ūna*- par *ū*? *Uktá* de *vać* « parler » et *uśī* de *vaś*, « désirer » n'ont que *u*. Peut-être trouvera-t-on mieux en tenant compte de la diphthongue qui est dans εὖνι-.

FRANCIS MEUNIER.

NÉCROLOGIE.

M. Maurice Meyer.

M. Maurice Meyer, que la Société a perdu en 1870, était professeur de l'Université. Il a suppléé M. Tissot au Collége de France, de 1845 à 1848, et il a fait une autre suppléance, celle de M. Sainte-Beuve, de 1855 à 1857. Professeur titulaire à la Faculté des lettres de Poitiers, il échangea ces fonctions, en 1858, contre celles d'inspecteur de l'instruction primaire dans le département de la Seine.

M. Meyer a publié en 1847 une *Étude sur le théâtre latin* qui jouit, auprès des connaisseurs, d'une juste considération; en 1850 des *Études de critique ancienne et moderne;* en 1863 une *Grammaire française avec exercices,* en deux volumes. Il a, en outre, collaboré à un grand nombre de journaux, et dirigé pendant quelque temps le *Moniteur des cours publics.*

M. P. Grimblot.

M. Paul Grimblot avait mené de front les études les plus diverses. Historien, diplomate, orientaliste, il portait partout une vive curiosité et une instruction étendue. Après avoir occupé différents postes diplomatiques, M. Grimblot se rappela qu'il avait suivi autrefois le cours d'Eugène Burnouf, et il demanda le consulat de France à Ceylan où il voulait étudier sur place la religion et la littérature bouddhiques. Il en rapporta une admirable collection de manuscrits pâlis dont M. Barthélemy Saint-Hilaire a publié le catalogue, et qui est aujourd'hui déposée à la Bibliothèque Nationale. Personne n'était mieux préparé que M. Grimblot à éditer ces manuscrits, mais comme l'a dit de lui M. Renan : « Sa vie s'est passée à faire de grands projets dont il n'a réalisé que peu de chose, trop pénétré des conditions de la haute philologie pour publier des œuvres imparfaites. » La mort l'a surpris à Florence au milieu de ses préparatifs, mais son nom restera attaché à la collection qu'il a formée.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

N° 4

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES,

DU 1er AVRIL AU 19 AOUT 1871.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1871.

Présidence de M. EGGER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Meunier lit un mémoire sur les verbes grecs ayant deux σ à l'aoriste.

Des observations sont présentées par MM. Bréal, Egger et Louis Havet.

M. Bréal lit un travail sur l'origine et le sens primitif des mots signifiant « mais. »

MM. Meunier et Egger font différentes remarques sur ce sujet.

La séance est levée à dix heures et demie.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1871.

Présidence de M. EGGER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Meunier lit un travail sur les modifications phoniques produites en grec par la disparition du *j*, du *v*, et du *s*.

MM. Egger et Bréal présentent différentes observations. M. Bréal appelle l'attention de M. Meunier sur un mémoire de Delbrück, traitant le même sujet.

M. Bréal lit un travail sur l'étymologie du verbe latin *claudere*.

M. Renan exprime ses doutes au sujet de l'origine romane attribuée dans ce travail au verbe allemand *schliessen*.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1871.

Présidence de M. EGGER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Meunier discute les étymologies proposées jusqu'à ce jour pour le verbe grec ἐάω, et restitue la forme primitive de ce mot.

M. Bréal lit le commencement d'un travail sur les verbes grecs comme τύπτω.

M. Meunier propose une étymologie nouvelle pour le mot latin *pustula*.

Des observations sont faites par MM. Egger, Maspero et Bréal.

SÉANCE DU 12 MAI 1871.

Présidence de M. EGGER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Meunier présente deux nouvelles étymologies se rattachant au travail d'ensemble qu'il a entrepris sur les changements subis en grec par le digamma, le *j* et le *s*. A ce propos, M. Meunier dit qu'il a pris connaissance de l'article de Delbrück qui lui a été signalé par M. Bréal dans la séance du 15 avril. Il y a coïncidence sur certains points : mais l'indépendance des recherches de M. Meunier est suffisamment attestée par un article de la *Revue critique* du 17 avril 1869, où il donne déjà quelques-uns de ses résultats, et par une lecture faite à la Société le 2 juillet 1870, où sa théorie est déjà exposée.

M. Bréal, à propos des doutes exprimés par M. Renan sur

l'origine romane du mot allemand *schliessen*, présente à la Société une liste de mots latins qui ont passé en vieux haut-allemand.

M. Maspero fait une communication sur certains noms propres égyptiens qui, faussement interprétés par les Grecs, ont donné naissance à des contes apocryphes.

M. Egger présente à ce sujet plusieurs observations.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 10 Juin 1871.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. G. Paris exprime des doutes au sujet de l'origine latine que M. Bréal croit devoir attribuer au verbe allemand *schliessen :* M. Bréal répond aux objections de M. Paris. Il s'engage à ce sujet une discussion, à laquelle prennent part MM. Brunet de Presle, L. Havet, Meunier et Egger.

M. Bréal termine sa lecture des mots empruntés par le vieux haut-allemand au latin.

M. Brachet communique une liste de 500 doublets français non mentionnés dans son Dictionnaire des doublets.

Ordre du jour de la prochaine séance :

MM. Brachet. Étymologies françaises.

L. Havet. Locrien α = grec ε.

Egger. Lss ἑρμηνεύματα de Pollux.

Bréal. Etymologies françaises.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 24 Juin 1871.

Présidence de M. Egger.

M. le président lit une lettre de M. Bréal qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Meunier à propos du procès-verbal expose les résultats de ses recherches sur les mots latins commençant par *scr* ou *scl* et correspondant à des mots grecs qui commencent par γρ ou γλ. M. Paris rappelle les considérations qui avaient conduit la Société à s'occuper de cette question. M. Gennadios présente des observations sur le même sujet.

M. Brachet lit une note sur l'étymologie du mot *cadeau*. Des observations sont faites par M. G. Paris.

M. L. Havet lit une note sur les mots locriens qui contiennent un α au lieu d'un ε du grec classique. Des observations sont faites par MM. Paris, Bergaigne, Brunet de Presle, Gennadios, Egger, Schœnfeld, Maspero.

Ordre du jour :

MM. Paris. L'allemand *schliessen*.

Meunier. Etymologies.

Egger. Les ἑρμηνεύματα de Pollux.

L. Havet. Deux substantifs verbaux.

Bréal. Etymologies françaises.

Maspero. Dialectes américains de l'espagnol.

Séance du 8 Juillet 1871.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Maspero donne lecture d'un travail sur la phonétique des dialectes espagnols de l'Amérique du Sud. Des observations sont faites par MM. Delamarre, Paris, Brachet, Dufriche-Desgenettes.

M. Meunier lit une note sur le mot ὅπλον, arme, mais aussi toute espèce d'instrument ou d'agrès; il le sépare de ἕπομαι et le rapproche de ἅπτω, ajuster, et du latin *aptus*. Des observations sont faites par M. Egger.

M. Meunier lit une seconde note sur le verbe ὀπυίω; une troisième sur ὀϊστός, flèche. Des observations sont faites par MM. Bergaigne, Egger.

MM. Egger et G. Paris présentent, pour être membre de la Société, M. Joseph Derenbourg, rue de Dunkerque, 27.

M. Meunier lit une note sur le latin *cura*. Ce mot serait composé de la préposition *cum* et d'un verbe correspondant à Fοράω et à l'allemand *wahren*. Des observations sont faites par MM. Egger, Bergaigne.

M. Meunier lit une note sur le latin *pertica*, perche, qu'il rapproche de *pertingere*, atteindre. Des observations sont présentées par MM. L. Havet, Bergaigne, Bielke, Egger, Maspero, Paris.

Il est donné lecture d'une note de M. Bréal sur les mots *mouiller* et *moite*. Des observations sont faites par MM. Brachet, L. Havet, Paris, Meunier.

M. L. Havet lit une note sur les mots *marc* (de raisin) et *nid*. Des observations sont faites par MM. Brachet, Paris.

Ordre du jour :

MM. Maspero. Dialectes américains de l'espagnol (suite).

Paris. L'allemand *schliessen*.

Bergaigne. Voyelles nasales en sanscrit.

Meunier. Etymologies.

Egger. Les ἑρμηνεύματα de Pollux.

L. Havet. Sur ἑκατόν et ἕκαστος.

Séance du 22 Juillet 1871.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Est admis à faire partie de la Société M. Joseph Derenbourg (rue de Dunkerque, 27), présenté par MM. Egger et G. Paris.

M. Maspero achève la lecture de son travail sur les dialectes espagnols de l'Amérique du Sud.

M. Bergaigne donne lecture d'une note relative à la nature de l'*anusvâra* sanscrit et aux lettres dites *anunâsika*. Des observations sont faites par MM. Egger, Brunet de Presle, Louis Havet.

M. Meunier lit une note sur le mot οἴσυπος, suint : il le suppose composé du thème οἰ ou ὀϊ brebis, et du mot συπος = ὀπός. La même racine se retrouverait dans σύφαξ, moût. Des observations sont faites par MM. Paris, Bergaigne, L. Havet.

M. Meunier rattache encore à la même famille de mots ὀπώρα, automne. Des observations sont faites par MM. Pierron, Bergaigne, Egger, Paris, Brunet de Presle, Bielke.

Il est décidé que la Société tiendra encore séance pendant le mois d'août.

Il est donné lecture d'une note de M. Bréal sur *suint*, qu'il tire de *sucidum*, et *suinter*, dérivé de *suint*. Des observations sont faites par MM. Paris, Meunier, Egger, Maspero.

Il est donné lecture d'une autre note de M. Bréal sur l'adverbe *praesto=prae-sito* et sur le verbe *praesto*, *praestavi*,

fournir, dénominatif de l'adjectif *_praestus_ = _praesitus_. Des observations sont faites par MM. Egger, Paris.

Ordre du jour :

MM. Paris. L'allemand _schliessen_.

Egger. Les ἑρμηνεύματα de Pollux.

F. Meunier. Etymologies.

M. Bréal. Etymologies.

L. Havet. Sur ἑκατόν et ἕκαστος.

SÉANCE DU 5 AOÛT 1871.

Présidence de M. THUROT, Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Schœbel présente à la Société : 1° Étude sur le rituel du respect social dans l'état brahmanique, Paris 1870, in-8°, 24 p.; — 2° Démonstration de l'authenticité mosaïque de l'Exode, Paris 1871, iv-102 p. in-8°.

M. Meunier lit une note sur l'étymologie des mots _caballus_ καβάλλης (Hésychius), καβάλλιον, « cheval » et « lit » (Hésychius). Des observations sont faites par MM. Schœbel, Mowat, Thurot, Bergaigne, G. Paris.

M. Meunier présente de vive voix des doutes sur l'étymologie du mot _volontiers_ donnée par le dictionnaire de M. Brachet. M. Paris complète les observations de M. Meunier.

Il est donné lecture d'une note de M. Bréal sur l'étymologie de _vindex_. Des observations sont faites par MM. Meunier, Bergaigne, Mowat, L. Havet, Thurot, Paris.

M. Mowat présente de vive voix des observations sur l'étymologie de _puer_ et de _pusus_. Des observations sont faites par MM. Paris, L. Havet, Meunier.

M. L. Havet donne lecture d'une note sur l'étymologie de ἑκατόν et ἕκαστος.

M. Paris fait connaître aux membres de la Société le tableau des noms de nombre de toutes les langues publié par M. Europaeus.

M. Brachet présente des considérations sur l'origine du mot _accaparer_, qu'il attribue à une confusion des verbes italiens _accapare_ et _caparrare_.

M. Paris présente de vive voix des observations sur le surnom de Robert Guiscard, qui est exclusivement normand, et

qui se rattacherait à des formes scandinaves. Des observations sont faites par MM. Derenbourg, Schœbel, Mowat, Meunier.

Ordre du jour de la prochaine séance :

MM. Egger. Les ἑρμηνεύματα de Pollux.

Paris. L'allemand *schliessen*.

Derenbourg. Sur l'alphabet sémitique.

Meunier. Etymologies.

L. Havet. Sur μέγας et *mahā*.

Séance du 19 Août 1871.

Présidence de M. Egger.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Meunier présente une note sur τυφλός, aveugle, qu'il rapproche de τύπτω. Des observations sont faites par MM. Egger, Benoist.

M. Meunier lit une note sur *formido* et μυρμός μορμός, mots dans lesquels il reconnaît une racine commune. Des observations sont faites par MM. Schœbel, Wyndham, Derenbourg, Benoist, Egger. M. Meunier communique ensuite à la Société le résultat de ses recherches sur les mots τενθρηδών, πεμφρηδών (abeille sauvage), qu'il rapproche des racines sanskrites *dhraṇ, bhraṇ* (bourdonner).

M. Derenbourg fait de vive voix une communication sur une tentative faite pour porter à quarante-deux le nombre des sons des langues sémitiques, et qui remonte au moins au IXe siècle. Des observations sont faites par MM. Schœbel et Egger.

M. Egger donne lecture, d'après les épreuves, d'un extrait de l'introduction aux ἑρμηνεύματα de Julius Pollux, de M. Boucherie. Des observations sont faites par MM. Gaidoz, Benoist, Egger.

M. Schœbel revient sur les observations qu'il avait faites à la dernière séance, à propos du nom de Guiscard et sur l'équivalence des diverses spirantes labiales.

M. L. Havet donne lecture d'une note sur le mot μέγας; il rapproche l'accusatif μέγαν du sanskrit *mahâm*. Des observations sont faites par M. Meunier.

Le procès-verbal est lu et adopté.

LATIN *TESSERA*.

La *tessera* était généralement un *carré* ou un *cube*. Elle pourrait donc avoir reçu son nom de la *forme* qu'elle avait d'ordinaire. On l'a cru et l'on a dit que le latin *tessera, æ*, sing. fém., venait du grec τέσσαρα, ων, plur. neut., comme le français *cadre* vient de l'italien *quadro* « tableau » qui, étant né du latin *quadrum* « carré », est de même famille que le latin *quatuor* « quatre ». Que le latin *lacruma, æ*, sing. fém., vienne du grec δάκρυμα, ατος, sing. neut., cela est possible; mais que le latin *tessera, æ*, sing. fém., vienne du grec τέσσαρα, ων, plur. neut., cela me paraît peu probable.

La *tessera* était souvent un *témoignage* ou une *attestation*. Elle pourrait donc avoir reçu son nom de l'*usage* que l'on en faisait fréquemment.

On l'a cru aussi et l'on a dit que *tessera* venait par le latin **testera* du latin *testis* « témoin ». Que *tessera* objet matériel ait tiré son nom de *testari* fait moral ou intellectuel, cela me paraît aussi peu probable. Puis le passage de *testis* à **testera* et celui de **testera* à *tessera* auraient besoin d'être justifiés, et l'on ne cite aucun exemple à l'appui.

Mais la *tessera* était presque toujours en *terre cuite*. Elle peut donc avoir reçu son nom de la matière dont elle était faite la plupart du temps. Elle peut donc être de même famille que *testa* « terre cuite » et *testum* « couvercle en terre cuite ».

Sens. — La *tessera* servait à faire des mosaïques. Or un ouvrage exécuté en mosaïque est dit tantôt exécuté *tessellatim*, tantôt exécuté *testatim*. Le premier mot remonte par *tessella* à *tessera* « tessère » et le second vient directement de *testa* « terre cuite ». Les mots *tessera* et *testa* étaient donc bien synonymes en certains cas.

Forme. — De la racine indo-européenne *tars* « être desséché par la chaleur » sont venus les verbes ind. *tṛsh-jā-mi*, gr. τέρσ-ο-μαι, lat. **ters-o* et **tors-e-o*. De *ters* et de *era* est venu **ters-era*, d'où *tess-era*, par un changement semblable à celui qui a eu lieu dans *pro-vorsus*, *prorsus*, *prossus, prosus*, etc. De *ters* et de *tus* est venu le participe **ters-tus*, d'où **testus*, dont il reste *testa* et *testum*, comme de *tors* et de *tus* est venu le participe **torstus*, d'où *tos-tus*, qui est classique. Les substantifs *testa* et *testum* et le participe *tostus, a, um*, sont des doublets. Enfin de *tors* et de *e-o* est venu **tors-e-o*, d'où *torr-e-o* par une assimilation contraire à celle qui a eu lieu dans *tess-era*.

Remarque. — Si en latin *tessera* et *testa* sont de même famille, en français *tessère* et *tête* seront aussi de même famille; car *tête* vient de *testa*. Voir A. Brachet, *Dict. étym. de la lang. franç.*, où est cité ce distique d'Ausone :

Abjecta in triviis inhumati glabra jacebat
Testa hominis, nudum jam cute calvitium.

LATIN *PERTICA*.

Per-tic-a, ae, f., « perche, gaule, bâton », est un mot de même famille que *per-tingere* « atteindre »; il a d'abord signifié « qui atteint, servant à atteindre » : *perticis decutere* (*Pline*) « abattre avec des perches, gauler ». *Per-tic-a* par *c* est à *tangere*, *te-tig-i*, par *g*, comme *pac-io, is*, *ere*, par *c* est à *pangere*, *pe-pig-i*, par *g* : l'orthographe archaïque s'était maintenue dans *per-tic-a* comme dans *pac-io, pac-iscor*, etc. Enfin on a *tic* par *i* dans *per-tic-a*, comme on a *tig* par *i* dans **con-tig-vus*, *con-tig-uus, ua, uum*.

Sur les mots français *perche* (f.) et *Perche* (m.). — On sait que le français *perche* (f.) vient du latin *pertica*. *Pertica*, qui signifie ordinairement « perche, gaule, bâton », signifie aussi, par exemple chez Frontin, selon le *Dict. lat.-franç.* de Quicherat et Daveluy, « territoire (d'une colonie) ». Le *Perche* aurait-il d'abord signifié le *territoire*, comme la *Marche* a d'abord signifié la *frontière*, et serait-il par-conséquent, comme elle, un nom commun devenu nom propre? *Pertica*, « territoire » étant du féminin et le *Perche* « nom de pays » étant masculin, cela est peu probable. Mais peut-être a-t-il existé aussi en bas-latin soit un **perticus* (m.), soit un **perticum* (n.), synonyme de *pertica* (f.) « territoire ».

Fr. Meunier.

MOUILLER, REMUGLE, MOITE, MUCRE.

M. Littré explique *mouiller* par *molliare* « ce qui mouille rendant mou. » M. Brachet adopte cette étymologie. Cependant on ne trouve nulle part aucune trace de *molliare*, et le passage de l'idée de mollesse à celle d'humidité nous paraît quelque peu forcé. Nous allons donc proposer une autre explication.

Mouiller a la même formation que *souiller*, qui représente le latin *suculare* (de *suculus* « porc »). Nous sommes dès lors

conduit à un verbe *mucularc*, dérivé du diminutif de *mucus*. Le diminutif en question est fort ancien, car nous le trouvons déjà dans le latin *muculentus* et dans le mot technique *mucilago*. La médecine employait le mot en parlant de l'œil, dont une partie était appelée *mucula* ou *mucla oculi* (Du Cange, s. v.).

Un retour ou un restant d'humidité s'appelle le *remugle:* ce mot a pris ensuite le sens de moisissure. Ici le *g* s'est conservé comme dans *aveugle*, *beugler*.

L'adjectif *moite* est de la même famille. Il correspond au latin *mucidus*. Le jeune et perspicace auteur de la *Grammaire historique* fait dériver *moite* de *musteus* « juteux. » Il a manqué une belle occasion d'expliquer comment *mucidus* est d'abord devenu *muc' dus*, suivant la loi de l'accent latin, puis *muss' dus*, par le changement de *c* en *s* comme dans *amistié; muss'dus* à son tour a donné *moiste*, *moite* comme *buxida*, devenu *buss'da*, a donné *boiste, boite*.

Il est vrai que *musteus* a pour lui l'autorité de Diez. Mais M. Baudry, cité par Littré (s. v.), avait déjà donné l'explication que nous venons d'indiquer.

Je reviens au verbe *mouiller*, pour prévenir une objection qu'on pourrait tirer de cet article de Du Cange : *Mollia*. Locus cavus per quem aquæ decurrunt. Je ne doute pas que ce mot n'ait été forgé d'après le substantif français *mouille*, lequel, comme le fait observer M. Littré, est encore usité dans le canton de Genève, pour désigner une source qui suinte à travers une prairie. On l'emploie également dans nos provinces du centre (v. le Glossaire du comte Jaubert, s. v.).

C'est un devoir, en même temps qu'un plaisir pour moi, de dire en terminant que j'ai été mis sur la voie de ces rapprochements par la maîtresse de la maison qui nous donne en ce moment une si gracieuse hospitalité. Elle a recueilli à Etretat le propos suivant: « C'est du mauvais temps pour faire les semailles : la terre est trop mucre. » La parenté de ce mot avec *remugle* n'a pas échappé à son coup-d'œil philologique.

Michel Bréal.

A PROPOS D'UN CAS DE JARGON.

Au sujet de l'article de M. Schœbel, intitulé : Un cas de jargon (p. xcviii), M. Paul Meyer a adressé à la Société une communication dont nous extrayons les passages suivants :

.....Ce qui est curieux, c'est que le quatrain rapporté par

M. Schœbel, et qui s'entend bien souvent chez nous dans la bouche des enfants, ait été assez populaire en Allemagne pour s'y conserver sous une forme partie française, partie allemande. A. Fuchs (*Die romanischen Sprachen in ihrem Verhæltnisse zum Lateinischen*, p. 252) en rapporte une leçon qui n'est guère plus intelligible que celle que M. Schœbel a recueillie dans le nord de l'Allemagne.

La conservation de ce jeu, en français hors de France, est d'autant plus notable que le même jeu existe aussi sous la forme germanique. Fuchs en rapporte des exemples (p. 251).

On trouverait sans doute des exemples analogues dans la plupart des pays de l'Europe. Les recueils anglais de *Nursery songs* en ont recueilli quelques-uns. Par exemple :

One, two, buckle my shoe,
Three, four, shut the door,
Five, six, pick up sticks;
Seven, eight, lay them straight.....

et ainsi jusqu'à vingt.

One, two, three, four, five,
I caught a hare alive;
Six, seven, eight, nine, ten,
And let it go again.

Le principe de ces petites chansons, quelle qu'en soit la longueur ou la mesure, est toujours celui-ci : joindre à une série plus ou moins prolongée de noms de nombre des mots ou des lambeaux de phrase en quantité suffisante pour que le tout forme quelques lignes rimées. Ce genre de composition enfantine doit avoir une origine pédagogique : soit qu'on ait jugé que cette association ordinairement bizarre de chiffres et de noms communs, frapperait les enfants et les amènerait à repasser dans leurs jeux les éléments de la numération, soit (et c'est le plus probable) qu'eux-mêmes aient ainsi changé leur leçon en jeu. Cette dernière hypothèse est favorisée par l'usage où sont les enfants de se compter en prononçant les noms de nombre, et d'imposer à chacun d'entre eux la tâche qui est jointe à certains chiffres dans plusieurs de ces chansons, par exemple dans la première des deux petites pièces anglaises rapportées plus haut. C'est en cela que consiste le *fun*.

Ce jeu d'enfant est probablement fort ancien, mais les écrivains d'autrefois s'intéressaient peu à la littérature enfantine, et n'apportent pas beaucoup de témoignages à l'appui de nos conjectures.

La rareté des renseignements que nous pouvons réunir à ce sujet donne un certain intérêt à la chanson provençale par laquelle je terminerai cette note, et qui a évidemment pour point de départ une petite pièce analogue à celle qui a attiré l'attention de M. Schœbel.

Cette chanson est de Guillem de la Tor, troubadour de troisième ou quatrième ordre qui vivait au commencement du XIII[e] siècle. Elle n'a été conservée que par un ms., non des plus corrects, le célèbre chansonnier de la maison d'Este, autrefois conservé à Modène. M. Mussafia l'a publiée sans aucun essai de restitution à la suite de la notice de ce ms.[1] M. Bartsch l'a rééditée, pour l'instruction de la jeunesse, dans sa Chrestomathie provençale (col. 201-4), mais de façon à ne point exclure une nouvelle tentative. Il n'est peut-être pas absolument nécessaire de faire remarquer que, dans ce qui suit, les deux premiers vers seulement semblent empruntés à un jeu d'enfant.

Una, doa, tres e quatre,
Cinc e seis e set e uich;
M'avenc l'autrier a combatre
Ab m'osta tota una nuich;
E sim trobes fol, mal duich,
Fe que dei a Deu, bel fraire,
Ben fora toz mos pans cuich
    Si me volgues esbatre.

E non vos cuidetz, bel' osta,
Que eu mais ogan chai torn,
Cant per la vostra somosta
Non puoc estar a sojorn;
Qu'anz m'anetz l'autrier entorn
Tant que me chalfetz la costa.
Anc non cugei vezer jorn
    Tant me fotz mal enposta

N'osta, vos non etz ges lota,
Ben o conoc al montar :
Si nom tengues a la cota,
Ja non pogra sus estar;
Tant haut me faziatz levar
Com s'eu fos una pelota.
Totz tems fai mal cavalcar
. . . .

V. 2. *uich,* ms. *ueich.*

5. Ms. *fol ni m.*

6. *fraire.* M. Bartsch corrige *fratre* qui serait fort acceptable, si ce n'était un barbarisme. Mieux vaut supposer une simple assonance.

9. *cuidetz,* ms. *cuich.*

11. Ms. *somostra.*

12. Ms. *Non puoc meilz estaruiorn*; Bartsch : *Non puosc meilz estar un jorn,* ce qui donne un sens médiocre et a l'inconvénient de faire rimer *jorn* avec lui-même (v. 15). Il faut en tout cas *puoc* au passé, comme dans le ms., et non *puosc* au présent.

13. Ms. *m'anes l'autrer tant entorn.*

14. Ms. *chalfes.*

1. Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der kais. Academie der Wissenschaften, t. LV, p. 443.

16. *fotz*, ms. *fo*.

17. *etz*, ms. *es*.

21. *faziatz*, ms. *fazias*.

24. manque. Ce vers était probablement un dicton relatif à l'équitation. Il est à supposer que la rime était *trota*, et le vers peut avoir été quelque chose comme : *Rossi que be non trota*. C'est en effet l'idée qu'exprime le Moine de Montaudon dans la pièce *Be m'enueja, per Sant Salvaire* (Mahn, *Werke d. Troub*. II, 67) lorsqu'il dit : *Et enuejam rossi trotaire*. Dans une pièce catalane assez analogue à celle du Moine de Montaudon, *los enuigs de Mossen Jordi*, l'auteur compte au nombre de ses ennuis : *caminar ab palafre* | *Dur, poch anan, que no trot be* (Bartsch, dans le *Iahrb. f. rom. Lit*. II, 289-90). Enfin, toute une pièce de Bertran Carbonel (dans mes *Derniers troubadours de la Provence*, p. 63) consiste en reproches adressés par le troubadour à son vieux « roncin » qui ne fait que trotter et ne sait aller l'amble.

P. Meyer.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES MOTS

EXPLIQUÉS DANS LE BULLETIN.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

DE L'ÉTAT ACTUEL

DE

LA LANGUE GRECQUE

ET DES

RÉFORMES QU'ELLE SUBIT.



Le manifeste généreux d'un philhellène, M. G. d'Eichthal, et d'un savant Athénien, M. Renieri [1], invitait naguère les hellénistes et les politiques de l'Occident à employer comme un instrument de civilisation, pour tous les peuples riverains de la Méditerranée, le grec tel que le parle et l'écrit la société élégante de l'Hellade régénérée. Pour hâter cette alliance de l'Orient et de l'Occident, les deux auteurs demandaient que la prononciation orientale du grec fût substituée, sans retard, dans nos écoles, à celle qui, depuis trois siècles environ, y est seule usitée. Saisi par eux de cette grave question, le ministre de l'instruction publique l'a soumise à une académie compétente, et celle-ci, sans méconnaître les difficultés pratiques d'une telle réforme, en a pourtant reconnu la légitimité [2]. Or, un des arguments dont les Grecs ont toujours appuyé les instances qu'ils renouvellent en ce moment, c'est que le grec n'est pas une langue morte, et que le romaïque se rattache en droite ligne à l'antiquité classique, au moins à cette antiquité

[1] *De l'Usage pratique de la langue grecque* (Paris, 1864, in-8, en français et en grec moderne) avec une *Note* additionnelle qui parut quelques semaines après le Mémoire. On peut en rapprocher une lettre écrite en grec, par M. Valettas, à M. G. d'Eichthal, et que celui-ci a fait imprimer en 1867.

[2] Voir, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1864, pages 331 et suiv., le rapport lu par M. Dehèque, au nom de la Commission à laquelle la question avait été spécialement soumise.

où l'on parlait, où l'on écrivait, dans toute la Grèce, ce que les grammairiens appellent le *dialecte commun*, κοινὴ διάλεκτος [1]. Ils prétendent que, si la barbarie a déformé le bel idiome de l'antiquité, c'est seulement depuis l'invasion des Turcs ; à ce compte, les traditions classiques n'auraient guère subi qu'une interruption de quatre ou cinq siècles, et il serait facile aujourd'hui d'en renouer la chaîne, comme, après un long sommeil troublé par des rêves pénibles, la raison ressaisit le fil de nos idées interrompues. Voilà la doctrine que nous trouvons dans le récent manifeste de MM. d'Eichthal et Renieri [2] ; nous la retrouvons encore dans une dissertation que publiait, il y a quelques mois, sur la prononciation grecque, un jeune Hellène de Corfou, M. Anastase de Lunzi [3]. Elle est, d'ailleurs, fort ancienne, et peut-être faut-il l'expliquer en partie par l'émotion même que propagèrent en Occident les Grecs réfugiés de l'Orient après la prise de leur capitale ; car, dès le seizième siècle, je vois Ronsard déclarer que « le Turc en gaignant la Grèce en a perdu la langue du tout [4]. » Elle était perdue de fait depuis longtemps, s'il faut appeler perdition du langage une transformation rendue nécessaire par le changement des choses. Mais le mal, longtemps inaperçu de l'Europe, s'y révéla par la catastrophe de 1453 avec un éclat qui le rendit d'autant plus douloureux que le mouvement de la Renaissance portait alors tous les esprits studieux à l'imitation des modèles de l'art classique.

Quoi qu'il en soit, à cet égard, une doctrine si répandue mérite assurément examen. Or elle peut être aujourd'hui examinée avec plus de précision que jamais ; car l'histoire et la théorie des langues s'est fait, dans notre siècle, des instruments dont l'exactitude permet de résoudre nettement certains problèmes sur lesquels hésite ou s'égare la science des maîtres qui nous ont précédés.

Rappelons d'abord, sur ce point, comme un principe fondamental et fermement établi par la critique moderne, qu'il faut distinguer ici avec soin entre le lexique ou vocabulaire et la grammaire d'une langue. L'ancienne linguistique ne tenait guère compte que du vocabulaire et des racines; la linguistique d'aujourd'hui, quand elle compare deux langues, attache autant, sinon plus d'importance à leurs formes grammaticales qu'à leurs vocabulaires. Cela posé, demandons-nous ce que l'on entend par la barbarie du grec mo-

[1] Voir la Grammaire de Gennadius (réimprimée en 1839, « par ordre du gouvernement, pour l'usage des Écoles publiques du royaume »), p. 3.

[2] *De l'Usage pratique de la langue grecque*, p. 14.

[3] *De Pronuntiatione linguæ græcæ* (Berolini, 1864, in-8).

[4] Préface de la *Franciade*, page 202 des Extraits de M. Sainte-Beuve.

derne, et quel effet on espère de son retour aux formes de l'idiome antique.

Pour le vocabulaire, il n'est pas douteux que le romaïque n'ait un fond commun avec le grec ancien ; peu importe, à cet égard, qu'il ait accepté ou subi l'introduction d'un grand nombre de mots étrangers. Il faudrait que de telles intrusions fussent bien multipliées pour étouffer l'originalité d'une langue. Notre français en admet tous les jours par la force même des choses, sans rien perdre, en vérité, de sa physionomie nationale. Chaque fois qu'une découverte de l'industrie ou de la science transporte chez nous de l'étranger quelque produit ou quelque procédé nouveau, elle nous le donne d'ordinaire sous le nom même que lui ont assigné les inventeurs. La réciproque est notre droit, et il y a peu d'inconvénient à ce libre échange des mots et des idées. Par conséquent, peu importe, en définitive, que les Grecs réussissent aujourd'hui à expulser plus ou moins complétement tous ces mots intrus, dont la présence dans leur langue leur rappelle l'antique oppression de l'Hellade par les Romains d'abord, puis par les Slaves, les Bulgares, les Italiens et les Français, et enfin par les Turcs. Ce qu'il importe de savoir, c'est si les divisions, les principes, les formes de leur grammaire distinguent nettement l'idiome actuel de la langue ancienne. Or, sur ce point, rien n'est plus vrai, selon moi, que l'opinion exprimée, il y a cent cinquante ans, par le philologue J.-M. Lang, d'Altorf [1], à savoir, que le romaïque est au grec ancien, sauf quelques différences de moins, ce que l'italien est au latin ; en d'autres termes, qu'il est une langue néo-grecque au même titre que l'italien est une langue néo-latine.

Les preuves de cette assertion peuvent être rapidement résumées [2]. Comme les autres langues néo-latines et seulement à un moindre degré qu'elles, le romaïque a simplifié la déclinaison et la conjugaison : des cinq cas d'autrefois, il n'en a conservé que quatre, s'arrêtant ainsi à moitié chemin d'un progrès que le français a poussé jusqu'au bout, lorsque, après avoir d'abord réduit les six cas du latin à deux, il a fini par les supprimer absolument. Des cinq modes de la conjugaison, il a supprimé l'op-

[1] *Exercitatio philologica de differentia linguæ Græcorum veteris et novæ* (Altorf, 1707, in-4), § 10 : « ... propius linguam barbaram vulgarem hodiernorum « Græcorum a veteri puro sermone abesse quam italicam a latina. » Cf. Norberg, *Opuscula Academica* (Londiæ Gothorum, 1818), t. II : *De lingua Græca hodierna.*

[2] Voir, pour plus de détail : 1° l'article *Langue et Littérature grecques modernes*, par W. Brunet de Presle, dans l'*Encyclopédie des gens du monde* ; 2° le mémoire, qui sera cité plus bas, de M. Philippos Joannou.

tatif et l'infinitif; pour plusieurs temps et plusieurs modes, aux formes synthétiques, si fréquentes dans la langue classique, il a substitué, le plus souvent, des périphrases. Mais, à la différence des langues néo-latines, il a conservé pour la voix passive des formes généralement synthétiques. Par un effet naturel de ces changements la syntaxe est devenue beaucoup plus simple; elle a moins de ressources pour varier les tours et les nuances de l'expression.

Dans le romaïque, comme dans les dialectes néo-latins, les finales des mots tombent ou s'altèrent quand elles ne sont pas accentuées; en latin c'est le *m*, en grec c'est le *n* qui disparaît ainsi, tantôt seul, tantôt avec la voyelle qui le précède. Dans le romaïque comme dans les dialectes néo-latins, les diminutifs ont pris souvent la place et le sens des noms dont ils dérivent; le sentiment de la quantité des syllabes s'est affaibli, celui de l'accent tonique prédomine, et, par suite de cette révolution grammaticale, le système de la versification a été profondément transformé. Ces ressemblances entre le grec moderne et les dialectes romans sont si frappantes, qu'un savant français, Bonamy[1], a cru pouvoir les expliquer par l'influence même de l'occupation franque en Orient, et particulièrement dans le duché d'Athènes, opinion erronée, sans aucun doute, car les changements que Bonamy explique ainsi sont, pour la plupart, bien antérieurs à 1204, mais qui prouve, du moins, à quel point le romaïque rentre dans le plan général, et, pour ainsi dire, dans le moule des langues néo-latines. C'est qu'il y a là un phénomène dont les causes nous échappent, mais dont on ne peut méconnaître le caractère général à travers le moyen âge gréco-latin. Les modifications qui, du latin, ont fait sortir les langues néo-latines, et qui ont changé le grec ancien en romaïque, sont presque toutes antérieures et étrangères aux actions du dehors. Si les idiomes germaniques et slaves, idiomes fort synthétiques, avaient directement agi sur la transformation du grec et du latin, c'eût été sans doute pour augmenter, non pour diminuer le nombre de leurs formes synthétiques; mais les modifications dont il s'agit dépendent du développement organique d'une langue abandonnée à la puissance de l'instinct populaire, durant les siècles où la tradition littéraire s'affaiblit, où la discipline grammaticale se relâche, où les maîtres du langage savant ont perdu leur autorité. C'est dans ces conditions seulement que se modifie d'une manière profonde la grammaire d'une

[1] Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XXIII, p. 250-254.

langue; il faut ce désarroi d'une société qui n'a plus d'écoles régulières, pour que se produisent des changements, tels, par exemple, que l'insertion de nouveaux auxiliaires dans la conjugaison, comme cela se voit dans le verbe romaïque qui a deux auxiliaires de plus (θέλω et ἔχω) que le grec ancien. Que l'on se figure, en effet, au temps où Fénelon nous conseillait de nous enrichir par des emprunts aux langues germaniques[1], que l'on se figure un Français essayant d'accréditer dans notre langue un auxiliaire emprunté à l'anglais ou à l'allemand, et l'on sentira tout de suite quelle distance il y a entre l'emprunt de vingt mots utiles pour la science ou pour l'industrie et le moindre petit changement capable d'altérer la constitution organique de la phrase française, telle que l'a réglée, dès le moyen âge, l'instinct populaire, seul capable de créer ou de remanier profondément un idiome.

Ainsi, la prise de Constantinople n'est et n'a pu être que la plus éclatante catastrophe d'une histoire, durant laquelle le grec a traversé bien d'autres altérations parmi les révolutions et les désastres de la patrie hellénique. Ce ne sont ni les Arabes, ni les Français, ni les Turcs, qui lui ont fait perdre l'usage de l'infinitif; il a fallu des siècles d'ignorance et de négligence pour que soient tombées de l'usage les lettres caractéristiques de cette flexion, si importante dans la conjugaison ancienne; et même l'absence de l'infinitif a paru chose si étrange à quelques érudits, comme fut notre contemporain M. Fauriel, qu'ils inclinaient à voir là moins un fait de corruption récente qu'une tradition d'indigence primitive, rattachant ainsi le grec moderne, comme le faisait déjà l'illustre Fréret[2], au grossier idiome des Pélasges. Quoi qu'il en soit, à l'égard de cette question spéciale, on peut démontrer l'existence d'une langue populaire inférieure et parallèle à l'idiome des lettrés, non-seulement durant les siècles du moyen âge antérieurs à 1204, mais, en remontant de proche en proche, jusque dans les siècles de l'antiquité classique. C'est ce qui ressort clairement des recherches de plusieurs savants modernes, et en particulier de M. Beulé[3], de M. Mullach[4], de M. Zampelios[5]; je me rappelle

[1] Lettre à M. Dacier, sur les occupations de l'Académie française, § 3 : Projet d'enrichir la langue.

[2] Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XLVII, p. 126.

[3] *An vulgaris lingua apud veteres Græcos exstiterit*. Parisiis, 1853, in-8.

[4] *Grammatik der Griechisthen Vulgarsprache in historischer Entwickelung*. Berlin, 1856, in-8, ouvrage dont le titre seul indique toute l'utilité pour la question que nous essayons de résoudre ici.

[5] Βυζαντῖναι Μελέται. Περὶ πηγῶν νεοελληνικῆς ἐθνότητος ἀπὸ η' ἄχρι ι'

aussi combien de preuves en donnait M. Hase dans son Cours de grec moderne, et c'est en partie aux notes recueillies dans ce cours que j'emprunterai les témoignages suivants :

Un récit de l'historien Cédrénus nous montre, au neuvième siècle, l'impératrice Théodora, femme de Théophile, surprise par le nain du palais, comme elle jouait avec des poupées; le nain lui demandant ce qu'elle faisait là, ἡ Βασιλίς· τὰ καλάμου, ἔφησεν ἀγροίκως, νιννία καὶ ἀγαπῶ ταῦτα πολλά[1]. Ἀγροίκως dit, comme on le voit, le narrateur byzantin. En effet, Théodora répondait en patois vulgaire et campagnard, en romaïque.

Le même auteur, p. 518 A, nous parle de vases précieux ἅπερ ἡ κοινολεξία καλεῖ χερνιβόξεστα.

Trois siècles avant cette époque, une dépêche de l'empereur Héraclius, transcrite dans le *Chronicon Alexandrinum*, nous offre plusieurs exemples du mot ἄλογον employé avec le sens d'ἵππος[2]. C'est encore aujourd'hui le mot populaire pour désigner le cheval. Le même texte contient plusieurs exemples de la conjonction ἵνα employée comme elle l'est aujourd'hui en romaïque. Cet emploi, d'ailleurs, remonte au moins jusqu'à la grécité de l'Évangile [2].

Les mots νεροφόρος et νεροχύτης, que l'on rencontre dès le quatrième siècle, contiennent le radical νερ, d'où le nom moderne de l'eau, νέρο, et il est facile de reconnaître cette même racine dans les noms anciens Νηρεύς et Νηρεΐδαι, qui désignent des divinités marines.

C'est de même que le mot βουνός, *montagne*, employé déjà par le poëte comique Philémon, mais réprouvé plus tard par les atticistes, reparaît dans la langue moderne avec le dérivé βουνάριον, βουνάρι[3]. Je le crois identique avec le mot γουνός, qu'Homère emploie dans le même sens.

Les lexiques et les scoliastes, surtout le scoliaste d'Aristophane, sont pleins de ces mots populaires, cités comme synonymes des mots usités chez les classiques.

Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, nous amènent au siècle d'Alexandre. Or, dès ce temps, les inscriptions, qui nous ont

ἑκατονταετηρίδος M. X., ἐν Ἀθήναις, 1857, in-8, p. 574 et suivantes : γλώσσης περιπέτειαι. On peut consulter aussi avec fruit le petit ouvrage de M. P. Chiotis, περὶ δημοτικῆς ἐν Ἑλλάδι γλώσσης (Zante, 1859, in-18), destiné surtout à la défense du grec vulgaire tel qu'on le parle dans les Sept-Iles.

1 P. 516 de l'édition du Louvre. Cf. la nouvelle édition du *Thesaurus* d'H. Estienne, au mot Νινίον.

2 P. 398, 399. 400, 401, éd. du Louvre.

3 Phrynichus, au mot βουνός.

conservé tant de pages des dialectes municipaux ou patois de l'ancienne Grèce, nous font voir quelques particularités qui ont fini par s'étendre et devenir les règles mêmes du langage vulgaire chez les Grecs nos contemporains. L'exemple le plus frappant en ce genre, c'est l'accusatif éolien de la première déclinaison en αις, comme τέχναις, que l'on retrouve à la fois, et dans l'usage de Lesbos, au temps de Sappho, et dans l'idiome d'aujourd'hui. Le grec moderne compte souvent comme brève l'η final des noms ou adjectifs féminins, ἐλεύθερη pour ἐλευθέρη. Or le dialecte béotien écrit par η les nominatifs pluriels de la première déclinaison et donne à leur finale la même quantité [1]. Le grec moderne fait passer beaucoup de mots de la troisième déclinaison à la première ou à la seconde; or c'est un idiotisme qu'on retrouve souvent sur les inscriptions de Delphes, comme l'a déjà remarqué M. Ross[2]. Bien plus, il y a telle forme de la déclinaison moderne, signalée, comme une corruption de date récente, dans la grécité des Septante et dans la grécité épigraphique, et qui, en réalité, n'est peut-être que la forme la plus antique, la forme pleine et vraiment organique. Par exemple, φλόγαν et ἀλυσίδαν pour φλόγα et ἀλυσίδα, ne sont pas seulement semblables à μητέραν et θυγατέραν, qu'on trouve dans les inscriptions, à αἶγαν, qu'on trouve dans les Septante; il semble que ce soient, d'après les principes mêmes de Fr. Bopp, les véritables accusatifs de la 3e déclinaison avec le *n* pour désinence et l'*a* pour voyelle de liaison entre le thème et la désinence[3].

Un fait plus important encore, et qui paraît n'avoir pas été remarqué, c'est que l'évolution grammaticale qui a enrichi le grec classique d'un *article* est toute semblable à celle qui a transformé le pronom latin *ille, illa, illud* dans les langues néo-latines. Ce phénomène apparaît déjà chez Homère; il se montre plus clairement dans la langue d'Hérodote et dans celle des ouvrages hippocratiques. Au temps de Thucydide, le changement est accompli, et la langue littéraire possède, à côté du pronom, un mot qui, s'il n'en dérive pas, offre souvent, néanmoins, la même forme, mais qui n'exprime plus qu'une nuance affaiblie du même sens, et qui joue, dans l'usage, un rôle très-différent. Or c'est précisément ce qui devait arriver douze siècles plus tard chez les peuples

[1] *Corpus inscr. græc.*, n. 1569. Cf. Bekker, *Anecdota græca*, p. 1215.

[2] *Fasciculus I inscr. græc.*, p. 24.

[3] V. mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 438; — Mullach, *Griechische Vulgarsprache*, p. 162. — Cf. Bopp., *Grammaire comparée*, § 150.

de l'Europe latine[1]. Aucun exemple ne montre mieux la communauté des procédés instinctifs que pratiquèrent les peuples de race grecque et les peuples de race ou d'éducation latine, et qui, des deux côtés, à la distance de tant de siècles, ont produit des effets tout semblables.

Les Grecs ont donc tort de repousser l'assimilation de leur langue vulgaire aux langues néo-latines[2] : c'est là un trait par où ils se rapprochent de la grande famille européenne ; ils n'ont pas à en rougir. Les transformations récentes du romaïque ne sont que la dernière phase d'un travail séculaire dont les phases antérieures sont diversement représentées par une foule de monuments authentiques, depuis les inscriptions en dialecte populaire jusqu'aux œuvres des écrivains mêmes qui font l'honneur de l'hellénisme.

Quant à l'intrusion des mots étrangers dans la langue grecque (sans parler d'emprunts plus anciens aux langues sémitiques[3]), elle remonte au moins jusqu'aux temps de la conquête romaine en Grèce, et dès les premiers siècles de l'empire romain[4] le style épigraphique, qui est celui de la chancellerie, celui des affaires publiques ou privées, témoigne de cette intrusion par de fort nombreux exemples, dont je citerai seulement quelques-uns :

ἐν τοῖς ἄκτοις, *Corpus inscr. gr.*, n. 2927.
ἀκτουάριος, n. 4004.
τίτλος, n. 3998.
φίσκος, n. 1933.
χαρτάρις, pour χαρτάριος, n. 3310.
βῆλον (*velum*), n. 2748.
κουράτωρ, n. 3577, ce dernier a même produit de bonne heure le verbe κουρατορεύω, n. 2930, 5884.

Quelquefois une analogie naturelle aidait à ces emprunts ; ainsi, dès le règne d'Auguste, le mot *patronus* des Latins entre dans l'usage grec sous la forme πάτρων, πάτρωνος, n. 1878, 2215, 3609, 3622, etc.

Enfin la syntaxe latine elle-même ne resta pas sans influence sur celle du grec. Dans les dates consulaires traduites en grec, le génitif absolu traduisit d'abord l'ablatif latin ; mais ce dernier fut

[1] V. notre Mémoire sur Apollonius Dyscole, p. 139.

[2] C'est le sentiment trop peu réfléchi qui se révèle dans l'ouvrage, cité plus haut, de M. Chiotis, p. 158. Cf. p. 120 et suivantes.

[3] E. Renan, *Histoire des Langues sémitiques*, 3e éd., p. 205 et suiv.

[4] Sur cette intrusion précoce des mots étrangers dans la langue grecque, voir le titre fort significatif d'un chapitre (VIII, 2), malheureusement perdu, des *Noctes Atticæ* d'Aulu-Gelle.

bientôt remplacé par le datif grec avec lequel il avait plus de ressemblance[1]. Ainsi les *latinismes* pénétraient dans la langue de Démosthène comme les *hellénismes* dans celle de Cicéron. Seulement la Grèce résistait beaucoup à cette action inévitable du latin sur le grec; Rome, au contraire, y aidait de bonne grâce et y voyait un moyen de s'enrichir.

A la lumière de ces rapprochements, on s'explique bien comment il y eut de tout temps en Grèce un ou plusieurs idiomes populaires, tantôt cachés par l'éclat de la langue littéraire, tantôt reparaissant, pour ainsi parler, au ciel et à la publicité, dans les pays ou dans les siècles qui n'avaient point de littérature.

En résumé, le grec moderne est très-proche parent du grec ancien, mais il en est très-distinct. On ne peut méconnaître son originalité grammaticale, et, à vrai dire, on ne la méconnaît pas; mais aujourd'hui, plus que jamais, on la dédaigne. Avant la guerre de l'indépendance et le triomphe de la nationalité hellénique, le grec moderne ne s'était guère produit en prose que par de grossiers écrits; à peine en avait-on rédigé la grammaire, et le premier essai en ce genre est l'ouvrage de Simon Portus, dédié en 1639 au cardinal de Richelieu, et que du Cange a réimprimé en tête de son Lexique.

La révolution de 1821 a bien donné, en Orient, quelque impulsion à la pratique littéraire du grec moderne; elle a rendu l'Europe curieuse de recueillir les moindres débris de la poésie populaire des paysans grecs et des Palikares; mais elle n'a pu jusqu'ici rien produire qui réponde aux justes ambitions de la Grèce régénérée. Celle-ci rougit volontiers d'une langue qui porte tant de stigmates de servitude, qui s'est tristement appauvrie pendant plusieurs siècles comme s'appauvrissait la pensée même du peuple hellène, qui flotte et varie d'année en année, de pays en pays, sans que la main d'un homme de génie ait su la marquer d'une empreinte durable[2]. De tout cela on se laisse aller à conclure qu'il vaut mieux renoncer simplement au grec populaire, et rétablir peu à peu l'usage du grec ancien.

C'est à quoi tendent d'un effort à peu près commun les gram-

[1] Comparez, dans le *Corpus inscr. græc.*, n° 5879, avec les n°s 3163, 3175, 3516, 3517.

[2] Voir, sur cet état de la langue, les courtes mais expressives observations qui précèdent les *Esquisses d'une grammaire du grec actuel* (Athènes, 1857, in-8), ouvrage d'un très-savant écrivain, dont la plume, depuis trente ans, s'exerce dans les genres les plus divers. Ces *Esquisses* viennent de reparaître développées en un livre publié chez Durand, à Paris, et qui porte le nom de son auteur, M. R. Rhangabé.

mairiens et les littérateurs grecs de l'Orient. On n'enseigne dans les écoles d'Athènes que le grec ancien. La prose et la poésie, la prose surtout, tendent à en reprendre les formes une à une. On semble n'avoir d'autre souci que de mesurer doucement à la force d'esprit du pauvre peuple les innovations auxquelles on veut l'habituer.

Eh bien, quelque généreuse que soit l'intention qui suggère ces réformes et qui anime ces efforts, je ne crois pas que nos Hellènes fassent là le meilleur emploi de leur talent. J'admire la facilité de quelques-uns d'entre eux à parler, à écrire un langage tout voisin de celui de saint Jean Chrysostome ou même de Plutarque ; je ne lis pas sans une vive sympathie, dans les Actes d'une société littéraire de Constantinople, des mémoires qu'Aristote aurait pu comprendre[1] ; à quelques égards, je suis charmé de voir un savant Hellène, M. Valetta, employer une langue si ancienne et si claire, tantôt pour commenter Photius, tantôt pour exposer à ses compatriotes ce que nous appelons chez nous la question homérique. Mais, malgré tout, je crains que le patriotisme hellénique ne s'égare en voulant remonter ainsi le cours des siècles, et faire sous nos yeux ce que la France du onzième siècle aurait fait si elle eût sacrifié au latin de l'Église le français naissant des trouvères ; ce que l'Italie du quatorzième siècle aurait fait, si elle eût découragé Dante et Pétrarque d'ennoblir l'italien par des chefs-d'œuvre, et si elle eût réservé toute son admiration pour leurs vers latins ou leur prose latine[2]. Qu'on ne s'y trompe pas, en effet, si les lettrés grecs réussissent un jour dans leur entreprise, nous aurons assisté à la suppression d'une langue vivante et moderne, sacrifiée, par ceux mêmes qui l'avaient apprise de naissance, à un idiome vraiment mort depuis des siècles. Chose singulière, les Hellènes, qui nous reprochent d'avoir créé artificiellement, pour prononcer le grec, une méthode toute pédantesque, auront déserté eux-mêmes une langue vraiment populaire, pour reprendre l'usage de celle qui n'existait plus que dans les écoles et les livres. D'ailleurs, ce renouvellement de la langue ancienne me semble avoir plus d'apparence que de réalité : il satisfait les Hellènes par un air de bonne tenue savante et d'élégance mon-

[1] Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος, recueil dont six fascicules in-4 ont paru de 1863 à 1864, et qui offre une heureuse variété d'articles sur des sujets littéraires et scientifiques.

[2] M. Littré paraît bien près d'appuyer cette opinion dans les judicieux aperçus qu'il a récemment publiés (*Journal des Débats* du 13 mai 1865) sur la prononciation et sur l'usage de la langue grecque, à propos du manifeste de MM. d'Eichthal et Renieri.

daine ; il est si doux pour un Hellène de pouvoir remplacer le grossier mot *budget* par προϋπολογισμός, et la salle d'asile par νηπιαγωγεῖον ! Mais, au fond, ce calque de la phrase antique, transportée chez nous pour exprimer des idées toutes modernes, produit souvent des faux sens et des dissonances choquantes. Il ne suffit pas de prendre un mot dans le lexique de Polybe ou de Plutarque ; il faudrait encore lui conserver le sens qu'il avait chez ces écrivains, sous peine de troubler notre esprit par des changements dont rien ne l'avertit, et qui, à chaque instant, nous déconcertent.

En français, en italien, en espagnol, si les mots latins reparaissent avec un sens nouveau, ils reparaissent aussi avec une forme nouvelle ; c'est là double empreinte du temps et des révolutions qu'a traversées l'esprit humain [1]. Il en est ainsi des mots grecs modernes dans le petit nombre d'ouvrages où les écrivains respectent la tradition populaire ; la langue s'y montre à peu près d'accord avec les idées. Mais ce modeste usage du romaïque devient de plus en plus rare. Les publicistes, les journalistes, les historiens, les poëtes même, tendent de plus en plus à reprendre purement et simplement au grec ancien ses formes grammaticales et son vocabulaire, enrichi encore selon le besoin des idées modernes. Cet archaïsme de langage, auquel, m'assure-t-on, le peuple s'habitue après les savants, produit sur un helléniste de l'Occident une impression vraiment étrange.

J'ouvre un journal, une revue, un almanach littéraire, et à chaque page je rencontre des tours de phrases, des expressions qui n'ont du grec ancien que la forme matérielle, mais qui, en réalité, sont toutes françaises [2], et qui justifient trop bien le spirituel axiome d'un critique moderne : « Maintenant, on écrit en

[1] Qu'il me soit permis de rappeler ici comme exemple l'analyse étymologique que je donne de quelques lignes de Bossuet dans mon mémoire intitulé : *Observations sur un procédé de dérivation très-fréquent dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins*. (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XXIV, 2e partie.)

[2] Voici (je le prends au hasard) un exemple tiré du journal l' Ἑλλάς, qui était publié en grec et en français à Athènes : Διηγήθημεν πάσας τὰς μέχρι τοῦδε περιπετείας τοῦ ὑπουργικοῦ δράματος ὅπου ἐλύθη διὰ τοῦ νέου ὑπουργείου Δεληγεώργη, ἀλλ' ἀγνοοῦμεν εἰσέτι ἐὰν ἡ λύσις αὕτη εἶναι ὁριστικὴ ἢ μόνον μία στάσις ὀλιγοήμερος ἐν τῇ σειρᾷ τῶν γεγονότων. — « Nous avons raconté toutes les péripéties du drame ministériel qui s'est dénoué par un second ministère Deligeorgi. Est-ce une solution ou un temps d'arrêt ? nous n'en savons rien » (numéro du 20 novembre 1865). C'est à peu près comme si on écrivait en latin : « Nos habemus readcomputatum totas illas peripetias ministerialis dramatis quod se denodavit per unum secundum ministerium Deligeorgi. Est-ne hoc una solutio aut unum tempus arresti ? non inde sapimus rem. »

français dans toutes les langues de l'Europe. » Sous les mots grecs, partout je retrouve le français, et souvent le plus mauvais français de la presse périodique. C'est quelque chose comme ce qui se passait au moyen âge, dans les siècles où l'Église, où la chancellerie royale, où le parlement s'obstinaient à mettre toujours en latin des idées qui depuis longtemps avaient trouvé leur expression journalière et plus populaire dans les idiomes dérivés de cette langue. On avait beau faire, la phraséologie néo-latine s'imposait à ces documents. Des mots anciens y prenaient un sens tout nouveau; des mots issus du latin, et consacrés déjà par l'usage, reprenaient sous la main des clercs une terminaison romaine; des noms d'origine moderne, *appellum*, *menagium*, *prisio*, etc., entraient dahs cette langue bizarre, avec leur déclinaison conforme aux règles de Donat; des verbes comme *imprisionare*, etc., y prenaient les formes de la conjugaison antique. Les règles les plus simples et les plus générales de la syntaxe ancienne y étaient encore observées. De tout cela résultait une langue hybride et bizarre, que n'eût pas avouée peut-être un scribe de Théodoric ou de Clovis, une langue qui, en vérité, n'avait plus guère de latin que le nom. Par exception, quelquefois, un puriste, Éginhard ou Saxon le Grammairien, retrouvait et pratiquait avec effort le latin classique, comme certains lettrés grecs, Bessarion ou Gemiste Pléthon, ramenaient, en plein quinzième siècle, l'hellénisme à peine altéré des premiers siècles de l'empire. Mais ces retours artificiels vers des formes à jamais abolies dans l'usage public de la langue ne font que mieux ressortir les irréparables effets du temps. Ceux-là donc étaient mieux inspirés qui, comme nos trouvères, renonçaient à parler latin et perfectionnaient par la culture un idiome moderne, encore grossier, encore obscur sans doute, mais destiné à de si magnifiques développements. Malheureusement le nombre fut bien petit des lettrés grecs qui, durant le moyen âge, daignèrent s'occuper de leur langue vulgaire : ils l'ont laissée parvenir presque informe jusqu'au temps où elle rencontra dans les langues et les littératures néolatines, une concurrence qui, aujourd'hui, la décourage et la rejette, à tort selon nous, dans les laborieux efforts d'archaïsme où elle s'agite depuis cinquante ans.

De ces critiques, dont la franchise se concilie avec une vive sympathie pour la Grèce renaissante, conclurai-je que les nouveaux Hellènes doivent renoncer à réformer le langage populaire des générations qui les ont immédiatement précédés sur la scène du monde? Dieu me garde d'une telle rigueur! L'état du romaïque au commencement du dix-neuvième siècle appelait et justifiait

mainte correction de détail. On pouvait et l'on peut encore l'améliorer d'une main prudente et ferme [1]; on peut le réformer, en un mot; mais je supplie qu'on n'aille point jusqu'à le transformer. En général, ces ingénieux héritiers de la Grèce antique me semblent trop préoccupés de retrouver la beauté extérieure de son langage. Je voudrais, pour leur intérêt et pour leur honneur, qu'ils fussent plus préoccupés des idées que des mots, des choses que des formes, et parmi cette école, de jour en jour plus nombreuse, qui renouvelle en Grèce le culte des sciences et des lettres, j'encouragerais surtout ceux qui songent à former des hommes. Qu'il me soit permis de le répéter [2] ici avec la plus vive conviction : Quand la Grèce se sera faite à la pratique régulière des institutions libérales ; quand elle aura reconstitué ses écoles sur un fond d'érudition solide et sévère ; en un mot, quand elle aura des citoyens, des savants, des penseurs, elle aura bientôt des écrivains.

[1] Je pense, en écrivant ceci, aux sages réformes proposées par M. Philippos Joannou dans un excellent article qu'a publié l'*Almanach national grec* de M. Marino Vreto pour 1863, p. 108-135.

[2] Je n'ai cessé, en effet, de m'exprimer ainsi dans mes leçons en Sorbonne (voir, par exemple, la *Revue des cours littéraires* du 28 janvier 1865), et on retrouvera la même pensée à la fin du morceau intitulé : *De la Langue et de la Nationalité grecques au XVe siècle*, que je lus en séance publique des cinq Académies, le 16 août 1864. Ce morceau a été traduit en grec moderne demi-populaire par un jeune Hellène, M. Bikela, qui est, avec M. Terzetis, du petit nombre des obstinés zélateurs de la langue vulgaire.

E. EGGER.

DE

QUELQUES ANOMALIES

QUE PRÉSENTE

LA DÉCLINAISON DE CERTAINS PRONOMS LATINS.



I. ORIGINE DES GÉNITIFS EN *jus, īus, ĭus*.

L'existence dans la déclinaison des pronoms latins de génitifs en *jus, īus, ius*, servant pour le singulier des trois genres, comme *ējus, hūjus, cūjus*, avec allongement de la voyelle du radical, ou comme *illīus, istīus, ipsīus,* par un *ī* médial long, d'où plus tard *illius, istius, ipsius* par un *i* médial bref, est un des faits grammaticaux qui ont le plus embarrassé jusqu'ici les philologues qui s'occupent de grammaire comparée. Ces génitifs en *jus, īus, ius* sont des anomalies, non-seulement au sein des déclinaisons latines, mais encore au milieu de toutes les déclinaisons indo-européennes. Cela est certain ; car, soit d'après les règles particulières du latin, soit d'après les règles générales des autres idiomes indo-européens, les pronoms *is, ea, id, hic, hæc, hoc, qui, quæ, quod, ille, illa, illud, iste, ista, istud, ipse, ipsa, ipsum*, devraient se terminer au génitif singulier des trois genres autrement que par *jus, īus, ius*. Comment expliquer leur désinence?

Un problème bien posé étant à moitié résolu, commençons par préciser aussi rigoureusement que nous le pourrons les faits qui se rapportent à celui-ci, tels qu'ils sont dans les trois langues de l'Inde, de la Grèce et de Rome.

Le génitif sing. est, en sanscrit :

Dans les noms	en *a* masc. n.	*a-sja.*
	en *ā* fém.	*ā-jās.*
Dans les pronoms	pour le masc. n.	*a-sja.*
	pour le fém.	*a-sjās.*

en grec,

Dans les noms	en ο masc. n.	ο- ιο,	ο-ο,	ου,
	en ᾱ, η, masc.		ᾱ-ο, εω,	ου,
	en ᾱ, η, fém.		ᾱς,	ης.
Dans les pronoms	en ο masc. n.	ο- ιο,	ο-ο,	ου,
	en η fém.			ης.

en latin,

Dans les noms	en *o* masc. n.	*o-* *ī*,		*eī*,	*ī*.
		e- *ī*,			
	en *ā* masc.		*ā-ī*,	*æ*,	
	en *ā* fém.		*ā-ī*,	*æ*.	
Dans les pronoms	en *o* masc. n.	*o-* *ī*,		*oī*,	
		u- *ī*,		*uī*,	
		e- *ī*,		*eī*,	*ī*.
	en *ā* fém.		*ā-ī*,	*æ*.	
Dans certains pronoms	en *o* masc. n.	*o-* *ī*, + *ius*,		*oīus*, *īus*, *ius*,	pour les trois genres.
		u- *ī*, + *ius*,		*uīus*, *īus*, *ius*	
		e- *ī*, + *ius*,		*eīus*, *īus*, *ius*	

Tels sont les faits. Le problème qu'ils posent est celui-ci : Étant donné d'une part le génitif pronominal sanscrit, masc. n. *a-sja*, fém. *a-sjās ;* grec, masc. n. ο-ιο, ο-ο, ου, fém. ης; latin, masc. n. *o-ī*, *u-ī*, *e-ī*, — *oī*, *uī*, *eī*, — *ī*, fém. *ā-ī*, — *æ*, comment se fait-il qu'il y ait encore, d'autre part, en latin un génitif pronominal en *jus*, *īus*, *ius*, servant pour les trois genres?

C'est bien ainsi, à mon sens, que les faits posent le problème ; mais il ne paraît pas que ceux qui ont essayé de le résoudre se le soient posé ainsi à eux-mêmes. Laissant complétement de côté le génitif pronominal latin en *ī*, qui est régulier, ils se sont efforcés de rattacher immédiatement les génitifs irréguliers en *jus*, *īus*, *ius* au génitif pronominal grec ο-ιο ou ης, et au génitif pronominal sanscrit *a-sja* ou *a-sjās;* et cela, sans s'occuper de l'ancienne orthographe de ces génitifs irréguliers, c'est-à-dire des leçons en *iius*, pleinement confirmées par la quantité *īus*, et en ne s'occupant pas toujours assez de la quantité elle-même, qui fut d'abord *īus* (trochée), avant d'être *ius* (pyrrhique). Cependant l'existence en latin : 1° de génitifs pronominaux réguliers en *o-ī*, *u-ī*, *e-ī*, — *oī*, *uī*, *eī*, — *ī* pour le masc. n., et en *ā-ī*, — *æ*, pour le fém., à côté des génitifs en *iius*, *īus*, *ius*, pour les trois genres; 2° de l'orthographe en *iius*, à côté de l'orthographe en *īus*, *ius ;* 3° de la quantité en *īus*, à côté de la quantité en *ius*, est chose incontestable. Chacun de ces faits a son importance. En négliger un, c'est se priver d'une

des données du problème. Une donnée de moins, c'est une inconnue de plus. A se rendre ainsi le problème plus difficile, on s'expose à ne pouvoir le résoudre que par l'intuition ou le hasard. Et je ne vois pas que ni l'intuition ni le hasard aient jusqu'ici favorisé ceux qui en ont cherché la solution ; car il n'en a pas encore reçu une qui ait paru satisfaisante même à son auteur.

Explications de Bopp. (*Grammaire comparée, t. Ier, p. 419, 2e édit., trad. franç.*)

Première explication :

Le latin a changé le génitif masc. n. sanscrit *sja* en *jus*, en faisant passer l'*s* du commencement à la fin de la syllabe, et en affaiblissant l'*a* en *u*. Le masc. n. sanscrit *kâ-sja*, « de qui, » serait devenu par métathèse de l'*s* le masc. n. latin archaïque, *quoīus*, « de qui, » classique, *cūjus ;* puis le masc. n. latin, *quoīus*, *cūjus* aurait été employé par abus pour le féminin.

Objection :

La voyelle du radical est longue dans *quoīus*, *cūjus*. S'il y avait eu métathèse, comme une voyelle brève par nature reste brève en latin devant un *j : bijugus, a, um* (tribraque), « qui est attelé de deux chevaux, » *quadrijugus, a, um* (procéleusmatique, ou péon-premier), « attelé de quatre chevaux, » la voyelle radicale du thème *quo*, qui est brève par nature, serait restée brève. Or elle est longue dans *quoīus, cūjus*. Une explication qui repose sur une métathèse aussi peu vraisemblable par elle-même que celle de *sja* en *jus*, et qui laisse en outre inexpliqué l'allongement de la voyelle radicale devant *jus*, n'est guère admissible.

Seconde explication :

Le latin a changé le génitif fém. sanscrit *sjās* en *sjus*, l'*s* a disparu, et l'*ā* long dans *sjās* est devenu *u* dans *jus*, comme, au génitif pluriel, l'*ā* long dans *sām* est devenu *u* dans *sum*, d'où plus tard *rum*. Le fém. sanscrit *kâ-sjās* aurait donné le fém. latin *quoīus*, *cūjus*, et avec le temps ce fém. aurait servi pour le masc. n.

Objection :

Cette explication laisse encore inexpliqué l'allongement de la voyelle radicale. De même qu'au sanscrit *tá-sja*, « de ce, » répond le grec (το-σjο, το-σιο, d'où) το-ῖο, « de ce, » par une brève, ainsi au sanscrit *kâ-sjās* devrait répondre en latin un (*quo-sjus*, *quo-sius*, d'où un) *quo-ius* par une brève. Or, ce qui existe, c'est *quoīus, cūjus* par une longue. De plus, s'il est facile de citer des cas où le masc. n. a usurpé la place du fém., si l'on emploie, par exemple, en français le masc. *mon*, *ton, son*, pour le fém. *ma, ta, sa*, dans *mon âme, ton âme*, *son âme, à mon heure, à ton heure*, *à son heure*, et en espagnol le masc. *el*, pour le fém. *la*, dans *el*

agua, « l'eau, » *el alba*, « l'aube, » *el alma*, « l'âme, » si en allemand l'on emploie *wer*, « qui, » non-seulement pour le masc., mais encore pour le fém., bien que le gothique ait possédé le masc. *hvas* et le fém. *hvō*, il ne serait pas aussi facile de citer des cas où le fém. aurait pris la place du masc. n.

Explications de Corssen.

Première explication. (*Nouvelles Annales de philologie et de pédagogie*, 1853, *p.* 237.)

La terminaison *sja* est représentée en latin par *ju* et l'*s* final est une nouvelle désinence de génitif qui est venue s'ajouter à l'ancienne.

Objection :

Un génitif en *u*, dans une langue qui a des génitifs en *ī* et en *æ*, eût été très-clair par lui-même. L'addition d'un *s* en aurait altéré le caractère sans raison ni profit. De plus, l'allongement de la voyelle radicale resterait toujours inexpliqué.

Seconde explication. (*Kritische Beiträge zur lateinischen Formenlehre*, p. 543-545. Cf. *Kritische Nachträge*, p. 93-95.)

Le génitif *quoīus*, *cuīus* contiendrait : 1° *quo*, thème pronominal ; 2° *ī*, locatif, comme on a en grec ί dans οὗτος-ί, τουτον-ί ; 3° *us*, génitif archaïque pour *is*, comme on a dit *nōmin-us* (*Sén.-cons. sur les Bacch.*), avant de dire *nōmin-is*.

Objection :

L'allongement de la voyelle radicale serait enfin expliqué, *quo-ī* donnant *quoī*, mais par quel accouplement monstrueux ? par l'union contre nature d'une terminaison de locatif et d'une terminaison de génitif ! Y aurait-il un second exemple de mots ainsi formés ?

Néanmoins les explications de Corssen ont un mérite : l'auteur a senti que les génitifs en *īius*, *īus*, *ius* ne sont pas de formation simple, mais qu'ils sont formés par la juxtaposition de deux éléments différents ; leur défaut, c'est qu'il n'a bien indiqué ni le premier ni le second de ces éléments.

Explication d'Aufrecht et Kirchhoff. (*Z. f. vergl. Spr.*, I, 232.)

C'est l'adjectif archaïque *quoīus*, *quoīa*, *quoīum*, classique *cuīus*, *cuīa*, *cuīum*, qui a donné naissance au génitif archaïque *quoīus*, classique *cuīus*, pour les trois genres.

Objection :

La proposition inverse aurait plus de chance d'être vraie. En effet, si l'on disait que c'est des locutions :

quoīus equus,	*quoīus equa*,	*quoīus pecus*,
de qui le cheval,	de qui la cavale,	de qui le troupeau,

quoīus equī,	*quoīus equæ,*	*quoīus pecora,*
de qui les chevaux,	**de qui les cavales,**	**de qui les troupeaux,**

que sont venues les locutions :

quoīus equus,	*quoīa equa,*	*quoīum pecus,*
quoīī equī,	*quoīæ equæ,*	*quoīa pecora,*

qui ont le même sens, cela se comprendrait : le génitif *quoīus, cuīus* a un faux air d'adjectif au nominatif masc. sing., il serait donc possible qu'en faisant accorder ce génitif *quoīus, cuīus* avec le mot dont il est le régime, on eût créé l'adjectif *quoīus, a, um, cuīus, a, um.* Mais qu'y à-t-il dans les locutions :

quoīus equus,	*quoīa equa,*	*quoīum pecus,*
quoīī equī,	*quoīæ equæ,*	*quoīa pecora,*

qui ait pu engager les Latins à oublier la véritable nature de l'adjectif *quoīus, a, um, cuīus, a, um,* pour en tirer un génitif insolite ? Puis, à remonter du génitif *quoīus, cuīus* à l'adjectif *quoīus, a, um, cuīus, a, um,* que gagnerait-on ? L'allongement de la voyelle radicale resterait toujours une énigme. Enfin, aucun autre génitif en *īius, īus, ius* n'a à côté de soi un adjectif en *-īius, -iia, -īium, -īu , -īa, -īum, -ius, -ia, -ium.*

Explication de L. Meyer. (*Gedrängte Vergleichung der griechischen und lateinischen Declination*, p. 26 et p. 32.)

Ce n'est ni au génitif sanscrit *a-sja*, grec ο-ιο, ο-ο, ου, ni au génitif sanscrit *as*, grec ος, c'est à un génitif *sui generis*, qui a dû être *jas* en sanscrit, et *j*ος en grec, qu'il faut rattacher le génitif latin en *jus, īus, ius.*

Objection :

Supposer l'existence d'un génitif primordial en *jas*, d'où plus tard *jos*, pour expliquer le génitif latin en *jus, īus, ius,* c'est créer de sa propre autorité, pour les besoins de la cause, un génitif dont il n'y aurait absolument aucune trace ailleurs qu'en latin. Ce procédé est plus expéditif que légitime.

On voit par ce court exposé, dans lequel j'ai passé sous silence comme trop invraisemblable l'opinion de Benfey (*Griech. Wurzell.*, II, 240), qui a cru retrouver le suffixe du comparatif (en sanscrit *ījāns*, en grec ιων, en latin *iōs*, d'où plus tard *ior*), dans le génitif latin en *jus, īus, ius,* on voit, dis-je, que ce ne sont pas les explications qui manquent au problème : puisqu'il y en a de toutes les sortes; non, ce sont les caractères de la probabilité qui manquent à ces explications, puisque chacune d'elles n'a guère pour

soi que son auteur : signe certain qu'aucune d'elles n'a ce caractère impérieux de l'évidence qui s'impose quand même à tous les esprits.

En grammaire comparée, lorsqu'il a été donné d'un fait anomal une explication telle que ceux qui ont à s'occuper du même fait acceptent cette explication sans en chercher une autre, il est toujours possible qu'elle soit fausse, parce que le grand nombre d'adhésions qu'elle a pu obtenir ou rencontrer ne saurait jamais prouver par lui-même qu'elle n'est point erronée ; mais elle a bien des chances d'être vraie, parce qu'il n'y a que ce qui s'impose comme évident, que les chercheurs, sans cesse excités par le besoin si profitable à la science de se distinguer les uns des autres en présentant des solutions personnelles et originales, s'abstiennent de contredire.

Depuis que Bopp a dit qu'en latin *amāminī*, « vous êtes aimés, » est un ancien participe au nominatif masc. pl., le fait que les verbes passifs et les verbes déponents ont en latin la seconde personne du pluriel terminé en *minī* n'a pas cessé d'être une anomalie dans la conjugaison de ces verbes ; mais l'existence de cette anomalie a cessé d'y être un problème. Bopp avait expliqué du même coup et la terminaison *minī* et la similitude de formes que présentent l'indicatif *amāminī*, « vous êtes aimés, » et l'impératif *amāminī*, « soyez aimés, » puisque les deux personnes ne pouvaient plus qu'être semblables, dès que les verbes auxiliaires *estis*, « vous êtes, » et *este*, « soyez, » étaient supprimés. Par surcroît était aussi expliqué l'impératif archaïque terminé au singulier en *mino* pour *minos*. L'explication de Bopp était donc une de ces explications victorieuses et subjuguantes qui ne laissent au lecteur que l'agréable devoir d'applaudir. On ne cherche plus aujourd'hui l'origine de la terminaison *minī*. Mais on cherche toujours l'origine des génitifs en *jus*, *īus*, *ius* : preuve irrécusable que le problème n'a pas encore reçu une solution faite pour désespérer à jamais l'esprit de contradiction et d'innovation.

Après tant d'explications infructueuses, en voici donc encore une autre, qui va s'exposer aux sévérités de la critique avec l'espoir, mal fondé peut-être, de réunir plus de suffrages que ses devancières ; je la résumerai ainsi :

Chacun des génitifs en *īius*, *īus*, *ius* contient deux mots : un premier mot qui est un pronom au génitif régulier en *ī*, et un second mot qui est *ĭ-us*, génitif enclitique du pronom *i-s*. Ces deux génitifs, placés d'abord l'un à la suite de l'autre, ont fini, en se con-

tractant ensemble avec le temps, par ne plus former qu'un seul et même génitif.

Les génitifs en *īius, īus, ius* sont donc bien des génitifs doubles, mais ce ne sont pas des génitifs monstrueux, ils ne se sont pas formés par une union contre nature; ils se sont formés par la contraction très-régulière de deux génitifs, l'un et l'autre très-réguliers.

L'explication que je viens de donner repose sur les propositions suivantes : 1° les thèmes pronominaux en *o*, masc. n., ont régulièrement, comme les thèmes nominaux en *o* de même nature, le génitif sing. en *o-ī* (ou *u-ī*), d'où *e-ī*, puis *eī*, et enfin *ī*; 2° les thèmes pronominaux en *i*, masc., fém. n., ont régulièrement, comme les thèmes nominaux de même nature, le génitif sing. primitivement en *i-os*, puis en *i-us*, d'où *i-is*, *īs*, et enfin *is*; 3° les génitifs pronominaux en *īius, īus, ius* sont des génitifs de seconde formation, qui contiennent le génitif régulier en *ī* des thèmes pronominaux qui se terminent par *o*, et l'enclitique *ĭ-us*, génitif du pronom *i-s*, fondus ensemble, de manière à ne plus former qu'un seul et même génitif indivisible.

Avant de développer ces propositions, je ferai remarquer que ce sont deux thèmes pronominaux très-distincts d'origine, s'ils ne sont pas toujours très-faciles à distinguer l'un de l'autre quant aux formes, thèmes dont l'ancienne langue a gardé bien plus de cas que la nouvelle, je veux dire : 1° un thème que l'on peut désigner par le nominatif masc. inusité *eo-s*, fém. très-usité *ea*, n. inusité *eo-d*; 2° un thème que l'on peut désigner par le nominatif masc. classique *i-s*, fém. archaïque *i-s*, n. classique *i-d*, qui ont servi à composer la déclinaison classique du pronom *i-s*, *ea*, *i-d*. Cela dit, je continue.

Première proposition :

Que les thèmes pronominaux en *o*, masc. n., ont régulièrement, comme les thèmes nominaux en *o* de même nature, le génitif sing. en *o-ī* (ou *u-ī*), d'où *e-ī*, puis *eī*, et enfin *ī*.

Quel serait régulièrement le génitif sing. des pronoms dont le nominatif est :

m.	f.	n.
(eo-s),	ea,	(eo-d),
hī-c, hĭ-c,	hæ-c,	hō-c, hŏ-c,
quī,	quæ,	quo-d,
{ olle,	{ olla,	{ ollu-d,
{ ille,	{ illa,	{ illu-d,
iste,	ista,	istu-d,
aliu-s,	alia,	aliu-d,
ipse,	ipsa,	ipsu-m,

{ oinu-s,	{ oina,	{ oinu-m,
{ ūnu-s,	{ ūna,	{ ūnu-m,
ullu-s,	ulla,	ullu-m,
nullu-s,	nulla,	nullu-m,
sollu-s,	solla,	sollu-m,
tōtu-s,	tōta,	tōtu-m,
alter,	altera,	alteru-m,
uter,	utra,	utru-m,
neuter,	neutra,	neutru-m?

Régulièrement, tous ces pronoms, attendu que leur thème est en *o* pour le masculin et pour le neutre, et en *ā*, d'où *a*, pour le féminin, devraient faire au génitif singulier :

MASC. N.				FÉM.	
Sans contraction du rad. et de la termin.		Avec contraction du rad. et de la termin.		Sans contraction.	Avec contraction.
eo-ī,	ee-ī,	eeī,	eī,	eā-ī,	eæ,
ho-ī,	hu-ī,	hoī,	huī,	hā-ī,	hæ,
quo-ī,	quu-ī,	quoī,	quī, cuī,	quā-ī,	quæ,
{ ollo-ī,	{ olle-ī,	{ olleī,	{ ollī,	{ ollā-ī,	{ ollæ,
{ illo-ī,	{ ille-ī,	{ illeī,	{ illī,	{ illā-ī,	{ illæ,
isto-ī,	iste-ī,	isteī,	istī,	istā-ī,	istæ,
alio-ī,	alie-ī,	alieī,	aliī,	aliā-ī,	aliæ,
ipso-ī,	ipse-ī,	ipseī,	ipsī,	ipsā-ī,	ipsæ,
{ oino-ī,	{ oine-ī,	{ oineī,	{ oinī,	{ oinā-ī,	{ oinæ,
{ ūno-ī,	{ ūne-ī,	{ ūneī,	{ ūnī,	{ ūnā-ī,	{ ūnæ,
ullo-ī,	ulle-ī,	ulleī,	ullī,	ullā-ī,	ullæ,
nullo-ī,	nulle-ī,	nulleī,	nullī,	nullā-ī,	nullæ,
sollo-ī,	solle-ī,	solleī,	sollī,	sollā-ī,	sollæ,
tōto-ī,	tōte-ī,	tōteī,	tōtī,	tōtā-ī,	tōtæ,
altero-ī,	altere-ī,	altereī,	alterī,	alterā-ī,	alteræ,
utro-ī,	utre-ī,	utreī,	utrī,	utrā-ī,	utræ,
neutro-ī,	neutre-ī,	neutreī,	neutrī,	neutrā-ī,	neutræ.

Ces génitifs, dont la parfaite régularité, soit au point de vue particulier des autres cas de ces pronoms, soit au point de vue général des déclinaisons latines, ne saurait être contestée, ont-ils réellement existé ?

Oui, et cela, dès que la langue latine commence à nous offrir des monuments d'elle-même. Les textes des plus anciennes inscriptions et des plus anciens ouvrages écrits en cette langue nous présentent l'emploi simultané soit de génitifs pronominaux terminés au sing. masc. n. en *oī*, *uī*, *eī* — *ī*, au sing. fém. en *ā-ī*, — *æ*,

soit de génitifs pronominaux terminés au sing. des trois genrés en *īius*, *īus*, *ius*.

S'il n'est pas possible de citer des exemples pour chacune de ces formes, cela ne prouve pas que celles qui ne sont confirmées par aucun exemple n'aient pas existé. Non, cette absence d'exemples vient seulement de ce que l'on avait moins d'occasions d'employer certaines formes que certaines autres, et aussi de ce que beaucoup des anciens monuments de la langue latine sont perdus pour nous, et que ceux qui ne subsistent que sur le parchemin ou le papier abondent en formes évidemment rajeunies.

Comme il importe à la thèse que je soutiens de montrer que les génitifs pronominaux anciennement terminés par *ī* n'étaient rien moins qu'exceptionnels, qu'ils étaient au contraire d'un usage très-fréquent, je ne craindrai pas d'en citer un certain nombre d'exemples.

Exemples de génitifs pronominaux en *ī* :

Gén. masc. n. (*eo-ī*, *ee-ī*, d'où *eeī*,) *e-ī*, puis *eī* :

> *Per deós atque homines dico, ne tu illúnc agrum*
> *Tuum síris umquam fiéri neque gnatí tui.*
> Ei *rei árgumenta dícam. — Audire edepól lubet.*
> (Pl. *Trin.*, 520-522.)

Dans *ei rei argumenta dicam*, où *ei* et *rei* sont monosyllabiques, le substantif *argumenta* a pour régime *ei rei* au génitif, comme dans ce vers :

> *Post árgumentum huius éloquar tragoédiæ*
> (Pl. *Amph.*, prol. 51.)

le substantif *argumentum* a pour régime *huius tragoediæ* au génitif aussi. J'en conclus que *rēs* a été autrefois du masc. et du fém. en latin, comme *diēs* y est resté de tout temps des deux genres. En sanscrit *rās*, qui est absolument le même mot que *rēs*, tant pour la forme que pour le sens, est aussi du masc. et du fém. Si la leçon *ei rei* était la seule, où un génitif masc. en *ī* accompagnât *rei*, peut-être pourrait-on la tenir pour fautive ; mais elle n'est pas unique : je le montrerai plus loin.

Gén. masc. n. (*ho-ī*, d'où) *hoī*, *huī*.

Hoī, ou *huī* par affaiblissement de l'*o* en *u*, est le seul génitif masc. n. en *ī* dont je n'aie pas encore trouvé d'exemple isolé bien certain, ce qui tient, je n'en doute pas, à ce que les copistes et les éditeurs ont maintes fois remplacé le génitif simple *hoī*, *huī* par le génitif double *hoīus*, *huīus*, *huius*, ce dernier pouvant au besoin,

dit-on, être prononcé en une seule syllabe longue et devenir *huis*. Et peut-être pensera-t-on comme moi, quand j'aurai donné la preuve que certains copistes et certains éditeurs ont aussi maintes fois remplacé le génitif masc. n. *quoī, quī, cuī*, par *quoīus, cuīus, cuius*, ce dernier pouvant aussi, dit-on, être prononcé au besoin en une seule syllabe longue et devenir *cuis*.

Gén. masc. n. (*quo-ī*, d'où) *quoī, quī, cuī*, fém. (*quā-ī*, d'où) *quæ* dans *aliquæ* :

Néque fuit neque erít, neque esse quenquam hóminem in terra dum [*árbitror*,
QUOI *fides fidélitasque amicum erga æquiperét tuam* :
Nam éxædificavísset me ex his aédibus, apsque té foret.
(Pl. *Trin.*, 1125-1127.)

Quoi, telle est ici la leçon du manuscrit B. Les autres manuscrits portent *cui*.

Persuásumst facere, QUI *me nunc factí pudet.*
(Pl. *Bacch.*, 1016.)

Qui, telle est ici la leçon de Scaliger, leçon qui ne saurait être une restitution, car elle serait par trop singulière, mais leçon que Scaliger n'a pu devoir qu'au manuscrit d'où il a tiré plusieurs autres variantes remarquables. (Cf. Ritschl, Préf. des *Bacch.*, p. VIII.) Les autres manuscrits portent *quoius* ou *cuius*. En citant la leçon de Scaliger *qui*, Ritschl ajoute : *Nescio quo sensu.* Le sens du *qui* conservé par Scaliger est celui du génitif régulier archaïque *quoī* ou *cuī* dans les vieux mots composés : *quoī-modī* ou *cuī-modī* et *quoī-quoī-modī* ou *cuī-cuī-modī*, mots dont il y a maint exemple et dans lesquels *modī* ne peut être au génitif sans que *quoī* ou *cuī* et *quoī-quoī* ou *cuī-cuī* n'y soient aussi. La forme *quī*, contraction de *quoī*, est une forme intermédiaire entre le génitif *quoī* et le génitif *cuī*. Si *quoī* et *cuī* existent comme génitifs, *quī* a dû aussi exister comme tel. Il est la transition naturelle de *quoī* à *cuī*.

Perií, quot hic ipse annós vivet, CUI *fílii tam diu vívont!*
(Pl. *Mil.*, 1081.)

Cui, telle est ici la leçon du manuscrit B. Les autres manuscrits portent *cuius*.

Quoi fides, « dont la bonne foi, » *qui facti*, « duquel acte, » et *cui filii*, « dont les fils, » telles sont donc pour les trois exemples que je viens de citer les leçons d'un certain nombre de manuscrits. Ces leçons sont grammaticalement légitimes, puisque les pronoms latins

ont eu dans le principe un gén. masc. n. en *ī*; elles sont métriquement nécessaires, puisque dans chacun des vers où elles se trouvent, la mesure exige la présence d'un mot ne formant qu'une longue. Pourquoi donc Ritschl les a-t-il remplacées malgré leur incontestable valeur par un *quĭbius* devant être prononcé en une seule syllabe longue? Pourquoi a-t-il agi ainsi, lui qui n'a pas toujours et partout méconnu l'existence d'un gén. masc. n. en *ī* dans la déclinaison des pronoms latins? (Cf. *Bacch.*, 400, *Pseud.*, 1196, et *Pers.*, 648, note.)

Mais confirmons l'existence du gén. masc. n. *quoī*, *quī*, *cuī* par d'autres exemples.

Exemples du gén. masc. n. *quoī* :

Varron, *de L. L.*, IX, § 67, p. 218, édit. O. Müller : *Nunc melius unguenta, quoi nunc genera aliquot.*

Ici *unguenta* est au pluriel et *quoi* au singulier, construction dont il y a d'autres exemples chez Varron. (Cf. la note d'O. Müller sur ce passage.) Comment Varron a-t-il pu écrire cette phrase? C'est, je crois, qu'après avoir écrit *unguenta,* il aura pensé à quelque mot comme *mercimōnium* et fait accorder le conjonctif *quoī* avec le mot auquel il pensait. Ainsi chez nous Racine, après avoir écrit : *Entre* LE *pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge*, a pensé AUX *pauvres,* ce qui fait qu'il a ajouté : *Comme* EUX *vous fûtes pauvre et comme* EUX *orphelin.* (Athalie, IV, 3.) Mais il ne s'agit pas ici d'expliquer l'anacoluthe qui existe entre *unguenta* et *quoi*, il s'agit de prouver qu'il a existé en latin un gén. masc. n. *quoī*, et la phrase de Varron : *unguenta, quoi nunc genera aliquot*, « parfums, ce dont il y a maintenant plusieurs sortes, » en est une preuve.

Núnc, Mnesiloche, spécimen specitur, núnc certamen cérnitur,
Sísne necne, ut ésse oportet : málus, bonus QUOIQUOI*modi* :
Jústus, injustús : malignus, lárgus : tristis, cómmodus.
(Pl. *Bacch.*, 399-401.)

Ici, au lieu de *bonus* QUOIQUOI*modi,* les manuscrits BCD portent *bonus* QUA CUIUS*modi* et les manuscrits FZ *bonus*QUE CUIUS*modi.* Ce qui se cache sous ces leçons corrompues, c'est évidemment *bonus* QUOIQUOI*modi* : le génitif archaïque *quoīquoī* n'offrant aucun sens aux copistes, ils ont écrit négligemment au lieu de *quoīquoī*, les uns *qua cuius*, les autres *que cuius*. Déjà Scaliger lisait ici, soit d'après son manuscrit, soit par conjecture, CUICUI*modi*, leçon très-admissible en elle-même, parce qu'elle n'est que QUOIQUOI*modi* sous une forme plus jeune. Mais le QUOIQUOI*modi* de Ritschl vaut mieux, parce qu'il est plus près de QUA CUIUS*modi* et de QUE CUIUS*modi*.

Exemples du gén. masc. n. *quī* :

'Indica minumó, daturus* QUI *sis,* QUI *ducí queat.
(Pl. *Pers.*, 590.)

Ici je place une virgule non pas après *indica,* comme l'a fait Ritschl, mais après *minumo,* je prends *qui* pour la contraction de *quoī*, gén. masc. n. archaïque de *quī, quæ, quo-d,* et non comme on a coutume de le faire pour *quī*, abl. m. f. n. classique de *qui-s, qui-d,* et je traduis le vers ainsi : «Indique, mais au plus bas chiffre, le prix en échange duquel tu la céderais, en échange duquel elle pourrait être emmenée. » Une preuve que *qui* est bien ici au génitif, c'est le *qui* des vers suivants :

'Adulescens, vin véndere istanc? — Mágis lubet quam pérdere. —
Túm tu pauca in vérba confer :* QUI *datur, tanti índica. —
Fáciam ita ut te vélle video : út emas, habe centúm minis.
(Pl. *Pers.*, 660-662.)

Ici, au lieu de *qui,* les manuscrits portent *quid.* Mais le vers 590, que j'ai cité ci-dessus, prouve clairement par son *daturus* QUI *sis* qu'il faut lire dans le vers 661 : QUI *datur*, et non *quid datur*. Or la corrélation qui existe entre *tanti* et *qui* dans QUI *datur*, *tanti indica,* phrase que je traduis par « indique le prix en retour duquel elle est cédée, » dit clairement à quel cas *qui* est ici, car *tanti* y étant au génitif, *qui* doit y être aussi.

***Qui* sera donc encore au génitif dans les vers suivants :**

Numquíd vis? — Hæc me cúraturum dícito,
Ut, quántum possit,* QUI*que liceant, vaéneant.
(Pl. *Men.*, 548-549.)

Ritschl dit ici : « *quique liceant*, c'est-à-dire *quicunque*, c'est-à-dire *quacunque ratione,* c'est-à-dire *quanticunque liceant.* » Expliquer ainsi *quique* par *quicunque*, ou par *quacunque ratione*, c'est l'expliquer par l'ablatif *quī*. Ritschl aurait dû l'expliquer uniquement par le génitif *quantīcunque ;* car ici *qui* est bien au génitif.

Il est certain, en effet, 1° que c'est avec le génitif que se construisent en général les verbes de prix ou d'estime, puisqu'on disait : *Plūris vendere*, *minōris vendere*, *plūris esse, plūris æstimāre*, *plūris facere*, *plūris habēri,* et en particulier le verbe *licēre*, puisque Cicéron a dit : *De hortis quanti licuisse...*, et Horace : *Unius assis Non unquam pretio pluris licuisse ;* 2° que s'il y a des exemples de l'ablatif, ils sont très-rares, puisqu'on ne cite guère que *plūre ven-*

dere de Lucilius, et *plūre vēnīre* de Cicéron. D'ailleurs l'on n'en cite pas, que je sache, de l'ablatif avec *licēre*.

Une autre preuve que *qui* est au gén. dans *quique liceant*, c'est qu'au lieu de *quique* (*liceant*) écrit par un *q* on trouve aussi *cuique* (*liceat*) écrit par un *c*. Or qu'il ait existé en latin un gén. masc. n. *cuī*, dont le *c* est une altération du *q* de *quī* (cf. *inquilīnus* et *incola*), ce *quī* étant lui-même une contraction de *quoī*, c'est un fait qu'il est aisé de prouver, on le verra plus loin.

Ritschl se demande à propos du *quique* de *quique liceant*, s'il ne vaudrait pas mieux le remplacer par le *quiqui* du *quiqui licebunt* qu'on lit au vers 1159 de la même pièce que je citerai plus loin. L'un et l'autre se valent. On disait en effet aussi bien *cuīusque* que *cuīuscuīus*, aussi bien *quemque* que *quemquem* : *Quemque videritis hominem. Plaut.* « qui que vous voyiez. » *Quemquem adspexerat. Plaut.* « qui qu'il aperçût. » *Cuiusque populi cives vicissent. Tit. Liv.* « quel que fut le peuple dont les champions triompheraient. » *Quibusquibus Romanis. Tit. Liv.* « au premier venu des Romains. »

> *Vaénibunt serví, supellex, aédes, fundi; ómnia*
> *Vaénibunt,* QUIQUI *licebunt, praésenti pecúnia.*
> (Pl. *Men.*, 1158-1159.)

Ici encore *quiqui* dans *quiqui licebunt* est le gén. en *ī* de l'indéfini archaïque *quīquī, quæquæ, quodquod*, dont le nominatif sing. m. se rencontre par exemple dans ces vers :

> . . . *Atque id sí scies,*
> *Qui ábstulerit, mihi índicabis? — Fáciam. — Neque partém tibi*
> *'Ab eo,* QUIQUI *est, índe posces, néque furem excipiés. — Ita*
> (Pl. *Aulul.*, IV, 10, 47-49),

et il n'y est pas l'ablatif de l'indéfini classique *quisquis, quidquid*. Le génitif archaïque *quī* répété dans *quī-quī* qui signifie « à tout prix » chez Plaute, a pour pendant le génitif classique *quantī* répété dans *quantī-quantī* qui signifie aussi « à tout prix » chez Cicéron.

Exemples du gén. masc. n. *cuī* :

> *Praéco ibi adsit cúm corona,* CUIque *liceat, véneat.*
> (Pl. *ap.* Fest., v. *Sub corona*, p. 306, édit. O. Müller.)

Cui par un *c*, telle est ici la leçon du manuscrit Farnèse, notre unique manuscrit de Festus. Scaliger a changé cette leçon en *qui* par un *q*, changement admissible, à condition toutefois qu'on voie

dans ce *qui* une contraction de l'ancien gén. masc. n. *quoī*, et non pas l'ablatif classique m. f. n. *quī*. La preuve que le *cuique* donné par le manuscrit Farnèse dans *cuique liceat* est bien le gén. masc. n. *quī*, plus anciennement *quoī*, c'est la présence d'un *cuī* uni à l'incontestable génitif *modī* dans les exemples suivants :

Vereor enim, CUICUI*modi es, T. Rosci, ne ita hunc videar voluisse servare, ut tibi omnino non pepercerim.* (Cic. *pro Sex. Roscio*, § 34.)

La leçon de nos manuscrits de Cicéron CUICUI*modi* est confirmée par un témoignage de Priscien, XIII, 3,565, que je donnerai plus loin.

Sed Epicurus, CUICUI*modi homo est, non inscitia videtur partem illam syllogismi prætermisisse.* (*Aul. Gell.*, II, 8, 6.)

Atque ibi Herodes : « Demus, » inquit, « huic aliquid æris, CUICUI*modi est; tanquam homines, non tanquam homini. »* (*Id.*, IX, 2, 6.)

Sed quod (Annæus Seneca) de M. Cicerone, et Q. Ennio, et P. Virgilio judicavit, ea res CUI*modi sit, ad considerandum ponemus.* (*Id.*, XII, 2, 2.)

Aucun lecteur des *Nuits attiques* ne s'étonnera sans doute de l'autorité qui est accordée ici à telle ou telle expression d'Aulu-Gelle. Quand ce docte compilateur s'exprime d'une manière insolite, il n'a pas besoin de nous dire qu'il parle comme un ancien; son livre le dit pour lui.

Priscien, XIII, 3,565 : *Et* CUICUI*modi pro* CUIUSCUIUS*modi.* (Assertion confirmée chez Priscien par la citation du passage de Cicéron, *pro Sex. Roscio*, transcrit plus haut.)

Enfin, après les nombreuses preuves que j'ai données de l'existence du génitif masc. n. *quoī, quī, cuī*, si quelque grammairien nous dit que le nominatif fém. *aliqua* a fait au génitif *aliquæ*, on doit prendre bonne note de l'assertion, si étrange qu'elle puisse paraître tout d'abord ; car il est tout simple que dans le temps où *quī, quæ, quo-d* faisait au gén. masc. n. *quoī, quī, cuī*, il ait fait aussi au gén. fém. *quā-ī* ou *quæ :*

Charisius, II, 133 : *Sed veteres :* (N. fém.) *aliqua*, (G.) *ali*QUÆ, (D.) *aliquæ.*

En latin dans le génitif masc. n. *quoī* l'*u* est consonne ; car il représente étymologiquement le *v* du thème primitif *qvo;* cela est prouvé par le gothique où l'on a : nominatif sing. m. *hvas*, f. *hvō*, d'où l'allemand *wer*, m. Maintenant le génitif masc. n. *quoī* est-il devenu (*quuī* par affaiblissement de l'*o* en *u*, puis par contraction de *uu* en *u*) *quī, cuī*, comme le gén. masc. n. *hoī* est devenu *huī*, on l'a vu plus haut, p. 22? Ou bien *quoī* est-il devenu (*queī* par affaiblissement de l'*o* en *e*, puis par contraction de *eī* en *ī*)

quī, cuī, comme le gén. masc. n. (*alteroī*) est devenu, on le verra plus loin, p. 34, *altereī*, puis *alterī?* Je ne sais. Mais de quelque façon que l'on soit passé du gén. masc. n. *quoī* à *quī*, *cuī*, l'*u* étant consonne dans *quoī* le sera toujours dans *quī*, *cuī* soit en partie seulement, si *quī*, *cuī* vient de (*quuī*), soit entièrement si *quī*, *cuī* vient de (*queī*).

On pourrait peindre aux yeux la véritable nature étymologique de l'*u* consonne dans *quoī*, *quī*, *cuī* en écrivant ces mots par un *v*; mais l'avantage de rappeler ainsi la véritable nature étymologique de l'*u* par lequel on a coutume de les écrire, compenserait-il la singularité de l'orthographe *qvoī*, *qvī*, *cvī?* Cela n'est pas sûr. Je n'userai donc de l'orthographe étymologique qu'en certaines circonstances, où il sera plus particulièrement important de mettre sous les yeux du lecteur un *v* au lieu d'un *u*.

Il y a pour les divers mots suivants et pour leurs composés une assertion très-explicite de Priscien (livre VI, ch. I, p. 219 et suiv., ch. VII, p. 243, ch. XVI, p. 275 et livre XIII, ch. III, p. 565, éd. A. Krehl), qui leur attribue à tous sans exception : 1° un génitif masc. n. en *ī*, fém. en *æ*, 2° un génitif masc. fém. n. en *īus* ou *ius*, avec 1° un datif masc. n. en *ō*, fém. en *æ*, 2° un datif masc. fém. n. en *ī*, et cette assertion qui s'accorde avec ce que disent Charisius (II, 132-137) et Diomède (I, 320-321), est appuyée par le même Priscien (VI, 7, p. 242 et suiv., VI, 16, p. 275 et suiv., et XIII, 3, p. 565 et suiv.) de plusieurs exemples dont il ne nous sera pas difficile de grossir la liste.

Gén. masc. n. (*ollo-ī*, *olle-ī*, ou *illo-ī*, *ille-ī*, d'où *illeī*,) *illī*, fém. (*ollā-ī*, ou *illā-ī*, d'où) *illæ* :

ILLI *pro* ILLIUS. Cato, *in M. Cæcilium* : « *Quis* ILLI *modi esse vult?* » (*Prisc.*, VI, 7, 244.)

> *Quod ní Palamedis pérspicax prudéntia*
> ILLI *percepset malítiosam audáciam,*
> *Fidé sacratum jús perpetuo fálleret.*
> (*Vet. poet. ap.* Cic. *de Off.*, III, § 26.)

Certains éditeurs ont remplacé ici le gén. archaïque des manuscrits *illi* par le gén. classique *illius* : changement arbitraire et sans valeur. Je crois aussi que l'on aurait tort de changer la leçon des manuscrits *Fidé sacratum jús* en *Sacrátum fide jús*, pour faire concorder l'accent tonique avec le rhythme ïambique; car la fameuse théorie de Bentlei et de ses disciples sur l'accord qui aurait existé entre l'accent tonique et le rhythme dans les vers latins, m'a toujours paru erronée.

Quodquomque est, rabies unde OLLÆ *germina surgunt.*
(Lucr., IV, 1077.)

Rabiēs est ici au génitif en *s*, comme *tristitiās* est à ce même génitif dans ce passage d'*Ennius :*

Omnibus endo locis ingens apparet imago
TRISTITIAS.
(*Ap.* E. Egger, *Latini sermonis vetustioris reliquiæ*, p. 141.)

Charisius, II, 132 : (N. fém.) *illa*, (G.) ILLÆ *et illius.*

Gén. masc. n. (*isto-ī, iste-ī*, d'où *isteī*), *istī:*

Idem (Cato), *de moribus Claudii Neronis*, ISTI *pro* ISTIUS *:* « *Pecunia mea reipublicæ profuit quam* ISTI *modi uti tu es.* » (*Prisc.*, VI, 7, 244.)

Quí, malum, bella aút faceta es, quaé ames hominem ISTI*modi?*
(Pl. *Truc.*, V, 38.)

'Et vos esse ISTI*modi, et nos nón esse, haud mirábilest.*
(Ter. *Heaut.*, II, 4, 7.)

Au lieu du génitif *istimodi*, d'autres lisent ici le génitif *istiusmodi* chez Plaute et chez Térence. Ces sortes de substitutions, pour être fréquentes, n'en sont pas plus légitimes.

Gén. masc. n. (*alio-ī, alie-ī*, d'où *alieī*), *aliī*, fém. (*aliā-ī*, d'où) *aliæ :*

Cælius, *in primo :* « *Antequam Barcha perierat* ALII *rei causa in Africam missus.* » (Prisc., XIII, 3, 566.)

Varron, *de R. R.*, I, 2 : *Itaque propterea institutum diversa de causa ut ex caprino genere ad* ALII *dei aram hostia adduceretur, ad* ALII *non sacrificaretur, quum ab eodem odio alter videre nollet, alter etiam videre pereuntem vellet.*

M. Cato, *in Censura de vestitu et vehiculis :* « *Nam perinjurium siet, cum mihi ob eos mores, quos prius habui, honos detur, ubi datus est, tum uti eos mutem atque* ALII *modi sim,* » *pro* ALIUS *modi.* (Prisc., VI, 7, 243.) Exemple répété VI, 16,276, encore répété XIII, 3,566, mais cette fois avec cette variante : M. Cælius, *de vestitu et vehiculis.*

C. Licinius, *in secundo :* « *Perversum esse* ALII *modi postulare.* » (*Prisc.*, VI, 7, 243.) Exemple répété, VI, 16, 276, encore répété XIII, 3, 566, mais cette fois avec ces variantes : Quintus, *in II* : « *Perversum est* ALII *modi postulare Pyrrhum in te atque in cæteris fuisse.* »

Cælius, *in secundo : « Neque ipsi eos* ALII *modi esse atque Amilcar dixit, ostendere possunt aliter.* » (Prisc., XIII, 3, 566.)

Festus : ALI*modi* (c'est-à-dire : ALII-*modi*) pro ALIUS *modi.* (*Pauli diac.* Excerpta *ex lib.* Pomp. Festi, p. 28, édit. O. Müller.)

Varron, *de L. L.*, IX, § 67, p. 218, édit. O. Müller : ALII *generis enim vinum.*

Charisius, II, 137 : *Masculina singularia :* (N.) *alius*, (G.) ALII *vel alius*, (D.) *alio vel alii... Neutra singularia :* (N.) *aliud*, (G.) ALII (*vel*) *alius*, (D.) *alio* (*vel*) *alii.*

Diomède, 1,321 : *Masculina :* (N.) *alius*, (G.) ALII, (D.) *alio... Neutra :* (N.) *aliud*, (G.) ALII, (D.) *alio.*

Priscien, VI, 16,276 : *Alius quoque tam huius* ALIUS *penultima circumflexa quam* ALII *genitivus invenitur apud veteres.*

Aut ALIÆ *quoius desiderium insideat rei.*
(Lucr., III, 930.)

D'autres lisent ici *rēs* par le génitif en *s*, génitif admissible ; car il serait pour (*rējes, rēies, rēes*, d'où) *rēs*. Cf. le génitif sanscrit *rājás.*

An cujus ALIÆ *rei causa, alteriusve dei vi ac numine.* (*Aul. Gell.*, II, 28, 1.)

Erat autem conventum inter eos (C. Cæsarem, C. Oppium et Balbum Cornelium) *clandestinum de commutando situ litterarum, ut in scripto quidem alia* ALIÆ *locum et nomen teneret, sed in legendo locus cuique suus et potestas restitueretur.* (*Aul. Gell.*, XVII, 9, 1.)

Charisius, II, 132 : *Sed veteres :* (N. fém.) *alia* (G.,) ALIÆ, (D.) *aliæ.*

Le même, II, 137 : *Fœminina singularia :* (N.) *alia*, (G.) ALIÆ, (D.) *aliæ.*

Diomède, I, 321 : *Fœminina :* (N.) *alia*, (G.) ALIÆ, (D.) *aliæ.*

Priscien, VI, 1, 221 : *Huius...* ALIÆ.

Je reviendrai plus loin, p. 32, sur deux des génitifs cités ici, sur le masculin *aliī* dans ALII *rei* (Cælius) et sur le féminin *aliæ* dans ALIÆ *rei* (Lucrèce et Aulu-Gelle).

Gén. masc. n. (*ipso-ī, ipse-ī*, d'où *ipseī*,) *ipsī*, fém. (*ipsā-ī*, d'où) *ipsæ :*

IPSI *pro* IPSIUS. Afranius, *in Homine : «* IPSI *me velle vestimenta dicito.* » (*Prisc.*, VI, 7, 243.)

Charisius, II, 136 : (N. masc.) *ipse aut ipsus*, (G.) *ipsius aut* IPSI, (D.) *ipsi aut ipso.*

Le même, *ibid.* : (N. fém.) *ipsa*, (G.) *ipsius aut* IPSÆ, (D.) *ipsi aut ipsæ.*

Gén. masc. n. (*oino-ī, oine-ī,* ou *ūno-ī, ūne-ī,* d'où *ūneī,*) *ūnī,* fém. (*ūnā-ī,* d'où) *ūnæ :*

Uni *pro* unius. Titinnius, *in Barbato : « Quod quidem pol mulier dicit, namque* uni *collegii sumus.* » (*Prisc.*, VI, 7, 243. Exemple répété, VI, 16, 275.)

> *Ludere hanc sinit, ut lubet, nec pili facit* uni.
> (*Catul.*, XVII, 17.)

> ... *Nám parentum injúriæ*
> Uni*modi sunt férme.*
> (Tér. *Heaut.*, I, 2, 30-31.)

Ici encore, d'autres remplacent *unimodi* par *uniusmodi.* L'exemple de Titinnius, cité par Priscien, et celui de Catulle, qui le confirme, disent assez ce que vaut cette prétendue correction.

Charisius, II, 132-133 : *Sed veteres :* (N. fém.) *una,* (G.) unæ, (D.) *unæ...* (N. fém.) *unaquæque,* (G.) unæ*cuiusque,* (D.) *unæcuique.*

Priscien, VI, 1, 221 : *Huius...* unæ.

Gén. masc. n. (*ullo-ī, ulle-ī,* d'où *ulleī,*) *ullī,* fém. (*ullā-ī,* d'où) *ullæ :*

> *Itane ? erubuistí ? quasi vero córpori relíqueris*
> *Tuó potestatém coloris* ulli *capiundí, mala !*
> (Pl. *Truc.*, II, 2, 37-38.)

Exemple cité deux fois par Priscien (VI, 7, 244 et VI, 16, 276), mais sans grande exactitude.

Charisius, II, 133 : *Sed veteres :* (N. fém.) *ulla,* (G.) ullæ, D.) *ullæ.*

Priscien, VI, 1, 221 : *Huius...* ullæ.

Gén. masc. n. (*nullo-ī, nulle-ī,* d'où *nulleī,*) *nullī,* fém. (*nullā-ī,* d'où) *nullæ :*

> *Quem égo hominem* nulli *coloris nóvi. — Non tu istínc abis ?*
> (Pl. *Pseud.*, 1196.)

Tel est le texte de Ritschl, qui a admis ici *nulli,* correction de Pylade, de préférence à *nullius,* leçon des manuscrits que d'autres ont respectée, bien à tort, je crois, si les exemples qui suivent prouvent quelque chose :

..... *Quándoquidem tam inérs, tam* NULLI *cónsili*
Sum.

(Ter. *Andr.*, III, 5, 2-3.)

La leçon *nulli* est confirmée par deux témoignages de Priscien, l'un, VI, 7, 244, l'autre, XIII, 3, 565.

Interibi aliquot ex iis, qui cum Herode erant, erraticum esse hominem dicere, et NULLI *rei, incolamque esse sordentium ganearum.* (Aul.-Gell., IX, 2, 6.)

Atque ita hominem NULLI *rei.... dimisimus.* (Id., XV, 9, 11.)

Idem (Cato) NULLÆ *pro* NULLIUS : « *Qui tantisper* NULLÆ *rei sies, dum nihil agas.* » *Potest tamen hic dativus accipi,* NULLÆ *rei pro* NULLI *utilitati.* (Prisc., VI, 7, 244. Exemple répété VI, 16, 276, avec l'indication : *In secundo Originum.*)

Et potius NULLÆ *sibi turpis conscius reii.*

(Lucr., VI, 392.)

Passage où d'autres lisent : *Et potius nulla sibi turpi conscius in re,* pour éviter les génitifs *nullæ reii*, qui sont pourtant aussi réguliers l'un que l'autre. *Rēs* gardait primitivement l'*ē* long à tous les cas. En sanscrit, *rā̊s*, gén. *rāyás*, a pour thème *rā̊i* par une longue.

Charisius, II, 133 : *Sed veteres :* (N. fém.) *nulla*, (G.) NULLÆ, (D.) *nullæ.*

Priscien, VI, 1, 221 : *Huius...* NULLÆ.

Revenons sur quelques-uns de ces exemples. Les locutions *homo nullī reī* (Aulu-Gelle) et *nullæ reī esse* (Caton) étant absolument semblables aux locutions *homo nullī pretiī, homo minimī pretiī, homo nihilī,* et *nullī pretiī esse, minimī pretiī esse, nihilī esse,* il me paraît peu probable que les mots *nullī reī* et *nullæ reī* ne soient pas au génitif dans les premières, comme les mots *nullī pretiī, minimī pretiī* et *nihilī* y sont dans les dernières. Si l'interprétation par le génitif est préférable à l'interprétation par le datif, l'existence des deux locutions *homo nullī reī* et *nullæ reī esse* confirmerait notre dire, que *rēs* a été masculin et féminin en latin, comme *rā̊s* est des deux genres en sanscrit. On a déjà vu plus haut dans *ei rei argumentum dicam* un exemple de *rēs* employé au masculin. Une preuve encore que *rēs* a été du masculin en latin, c'est la locution adverbiale *cūr*, « pourquoi ? » *Cūr* s'est d'abord prononcé et écrit *quūr*, plus anciennement *quōr*. Les meilleurs manuscrits de Plaute en font foi. De même que la conjonction *quom* est devenue *quum*, puis *cum*, ainsi l'adverbe *quōr* est devenu *quūr*, puis *cūr*. Or l'orthographe primitive *quōr* suppose *quō-re*, ou, en deux mots,

quō rē. Voilà donc encore *rēs* du masculin. L'explication de *cū-r, quū-r, quō-r*, par *quō rē* au masculin est si naturelle, qu'il n'y a pas lieu, je crois, d'en chercher une autre. *Quō-r* pour *quō rē* au masculin, « pour quel motif, » et *quārē* pour *quā rē* au féminin, « par la raison que, » sont entre eux comme *hodiē* pour *hōc diē* au masculin, « ce jourd'hui, » et *quādam diē quum* au féminin, « une certaine journée que. » L'un n'est ni plus ni moins étonnant que l'autre.

Les manuscrits du *De lingua latina* de Varron portent au livre V, § 66 et § 108, *quorum*, où le sens exige un mot signifiant « et pour ce motif ». Aussi O. Müller a-t-il changé chaque fois, dans son édition de cet ouvrage, *quorum* en *quare*, en faisant remarquer que Varron avait peut-être écrit *quor*, parce qu'ailleurs, au livre IX, § 94, où le sens exige de même un mot signifiant « et pour ce motif », le manuscrit G porte *quor*, et non *quare*, comme tous les autres. Ce qui se cache sous les deux leçons *quorum*, qui sont manifestement fautives, et sous la leçon *quor*, qui serait d'ailleurs admissible, c'est probablement *quō-rē*, au masculin. *Rēs* ayant cessé d'être masculin, les copistes ne comprenant plus le composé *quō-rē* l'auront tantôt pris pour une abréviation de *quorum*, tantôt changé en *quare*. Cette conjecture me paraît d'autant plus probable, que je trouve ailleurs dans le même ouvrage, livre VIII, § 14, le mot *rēs* positivement construit avec le masculin : *propter ipsius rei naturam de* QUO *dicitur*, masculin mal expliqué par O. Müller, qui aurait dû dire tout simplement : *Quo* est ici au masculin parce qu'en latin *rēs* a été à la fois du masculin et du féminin, avant d'être exclusivement féminin.

Autre preuve que *rēs* a été du masculin en latin : à propos des génitifs pronominaux archaïques en *ī*, qui sont du masculin, Priscien dit, XIII, 3, 566 : *Sed quod est mirum, fœminini etiam generis genitivum quidam in i protulerunt;* puis, il cite à l'appui de cette assertion ce passage du premier livre des Annales de Cælius Antipater : *Cælius in I : « Antequam Barcha perierat* ALII *rei causa in Africam missus. »* L'assertion de Priscien qu'ici dans ALII *rei causa* le génitif archaïque *aliī* serait au féminin, ne prouve qu'une chose, c'est que, si le fait que *rēs* pouvait être du masculin en latin a été méconnu par les grammairiens modernes, les grammairiens anciens ne l'ont pas connu davantage. Mais qu'importe? Après avoir constaté qu'en sanscrit *rās*, équivalent du latin *rēs*, est à la fois masculin et féminin, j'ai cité du latin *rēs*, employé comme substantif masculin, des exemples assez nombreux et assez divers, je crois, pour que le fait, que je signale, puisse être admis.

Il faut donc en prendre son parti : *rēs* a été en latin du masc.

et du fém., et il s'y est toujours maintenu du masculin au moins dans un certain nombre de locutions.

Gén. masc. n. (*sollo-ī, solle-ī*, d'où *solleī*,) *sollī*, fém. (*sollā-ī*, d'où) *sollæ :*

> *Qui panis* SOLLI *corbulam.*
> (*Cæcil. ap.* Non., III, p. 134, édit. Gerlach et Roth.)

SOLLI *pro* SOLLIUS. Cato, *in primo Originum : « Nam de omni Tusculana civitate* SOLLI *Lucii Mamilii beneficium gratum fuit.* » (Prisc., VI, 7, 244. Exemple répété, VI, 16, 276.)

Priscien, VI, 1, 221 : *Huius...* SOLLÆ.

Gén. (masc. n. *tōto-ī, tōte-ī*, d'où *tōteī, tōti*,) fém. (*tōtā-ī*, d'où) *tōtæ :*

TOTÆ *pro* TOTIUS. *Idem* (Afranius), *in Suspecta : « Adeo ut te satias caperet* TOTÆ *familiæ.* (Prisc. VI, 7, 244. Exemple répété, VI, 16, 275-276.)

Charisius, II, 133 : *Sed veteres similiter superioribus :* (G. TOTÆ).

Priscien, VI, 1, 221 : *Huius...* TOTÆ.

Gén. masc. n. (*altero-ī, altere-ī*, d'où) *altereī, alterī*, fém. *alterā-ī*, d'où) *alteræ :*

Sei quis eorum quei ceivis romanus non erit ex hace lege ALTEREI *nomen [de pequnia capta coacta ablata conciliata avorsave ad prætor]em quoius ex hace lege quæstio erit, detolerit, et is eo judicio hace lege condemnatus erit, tum eis quei ex hace lege* ALTEREI *nomen [de pequnia capta coacta ablata conciliata avorsave detolerit, quom uxore liberisque, sei eis ceiveis romanei non erunt], ceivis romanus ex hace lege fiet, nepotesque [ja]m eiei filio gnateis ceiveis romanei justei sunto.* (*Lex repetundarum, ap.* E. Egger, *Lat. serm. vetust. reliq.*, p. 245.)

Après le génitif *altereī* qu'il ne faut pas prendre pour un locatif-datif, comme l'a fait Bücheler (*Grundriss der lateinischen Declination*, p. 59), on peut encore remarquer dans ce texte non pas *quom* pour *cum*, mais *fiet* pour *fiat ;* car *fiet* y doit être au subjonctif, puisqu'il est suivi de *sunto*. C'est un exemple authentique des subjonctifs en *e(m), ēs, et, ēmus, ētis, ent*, pour *am, ās, at, āmus, ātis, ant*, que Caton affectionnait. Cf. Quintil., IX, 4, 39, et Festus, aux mots *Attinge, Dice, Recipie*. Les trois passages de Festus auxquels je viens de renvoyer, me paraissent prouver que dans le passage de Quintilien auquel j'ai d'abord fait allusion, la leçon ordinaire *dice* est très-légitime et que Bücheler a eu tort de la rejeter pour mettre à sa place (*ibid.*, p. 25) la soi-disant correction qui change *dice[m]*, première pers. du sing. du subjonctif archaïque de *dīco*, en *diee[m]*, accusatif sing. archaïque de *diēs*.

Plus tard, la forme en *a* dans *legam* servit à la fois pour le subjonctif et pour le futur; mais on attribua exclusivement les formes en *ā* dans *legās, legat, legāmus, legātis, legant*, au subjonctif, et les formes en *ē* dans *legēs, leget, legēmus, legētis, legent*, au futur, tandis qu'on gardait d'autre part *amem, amēs, amet, amēmus, amētis, ament*, pour le subjonctif.

Charisius, II, 137 : *Fœminina singularia :* (N.) *altera*, (G.) *alterius*, (D.) *alteræ... Neutra singularia :* (N.) *alterum*, (G.) ALTERI, (D.) *altero*.

Priscien, VI, 1, 221 : *Huius...* ALTERÆ *in usu antiquiore invenimus*.

Gén. masc. n. (*utro-ī, utre-ī*, d'où *utreī*,) *utrī*, fém. (*utrā-ī*, d'où) *utræ :*

Nūnc UTRIQUE *disceptator, éccum, adest, age dísputa*.
(Pl. *Most.*, 1137.)

Ici les manuscrits BCDZ portent *utrisque*, datif plur. admis par Ritschl, mais qui me paraît inadmissible parce qu'il ne s'agit pas ici (pour Callidamatès) d'être juge entre deux hommes et deux hommes, mais seulement entre un homme (Theuropidès) et un autre homme (Tranion). D'autres manuscrits portent *utriusque*, leçon conservée par d'autres éditeurs, mais qui ne me paraît pas plus légitime ici que tant d'autres qui ont pris ailleurs la place du génitif en *ī*.

Charisius, II, 132 : *Sed veteres :* (N. fém.) *utra, utraque, alterutra*, (G.) UTRÆ, UTRÆ*que, alter*UTRÆ, (D.) *utræ, utræque, alterutræ*.

Le même, II, 137 : *Fœminina singularia :* (N.) *utra*, (G.) *utrius aut* UTRÆ, (D.) *utri aut utræ... Neutra singularia :* (N.) *utrum*, (G.) UTRI, (D.) *utro*.

Gén. masc. n. (*neutro-ī, neutre-ī*, d'où *neutreī*,) *neutrī*, fém. (*neutrā-ī*, d'où) *neutræ*.

Ici le génitif masc. n. en *ī*, fém. en *æ*, s'était maintenu en plus grande faveur que le génitif m. f. n. en *īus, ius*, grâce sans doute à ce que l'on avait plus d'occasions d'employer le gén. masc. n. *neutrī*, fém. *neutræ*, comme adjectif signifiant « du neutre, » que le gén. m. f. n. *neutrīus* ou *neutrius* comme pronom signifiant « ni de l'un ni de l'autre. »

Priscien, VI, 1, 220 : *Sed in hoc nomine* NEUTER *ex contrario aliis, quæ simili forma declinantur, frequentior est usus genitivi in i et dativi in o terminantis, in masculino et neutro, in fœminino vero in æ diphthongum : hic neuter et hoc neutrum, huius* NEUTRI, *huic neutro; hæc neutra, huius et huic* NEUTRÆ.

NEUTER *tamen plerique* NEUTRI *declinaverunt. Sed* Plautus *in Vidularia* neutri reddibo *dixit dativum, cuius genetivus* neutrius *sine dubio est.* (Prisc., VI, 7, 243. Assertion et citation répétées, XIII, 3, 565.)

Oui, sans aucun doute *neuter* peut faire au gén. m. f. n. *neutrīus* ou *neutrius,* surtout quand il est pronom, et en voici une preuve : *Ut* NEUTRIUS *videatur pervidisse voluntatem.* (Varr., *de L. L.*, IX, § 1, p. 197, édit. O. Müller.)

Maintenant que *neuter* ait fait plus souvent au gén. masc. n. *neutrī,* surtout quand il était adjectif, cela est tout simple :

Rufus vocatus rhetor olim ad nuptias,
Celebri (fit ut) convivio,
Grammaticæ ut artis se peritum ostenderet,
Hæc vota dixit nuptiis :
« *Et masculini et fœminini gignite*
Generisque NEUTRI *filios.* »
(Auson. *Epig.* 50.)

Mais pourquoi ne serait-ce pas le gén. pronominal archaïque m. n. *neutrī,* qui subsisterait dans le gén. masc. n. *neutrī,* signifiant « du neutre ? »

Charisius, II, 132 : *Sed veteres :* (N. fém.) *neutra,* (G.) NEUTRÆ, (D.) *neutræ.*

Les génitifs pronominaux en *ī*, si réguliers d'après les lois particulières de la langue latine, ne sont pas moins conformes aux lois générales des autres langues indo-européennes.

En latin, le génitif classique *agrī,* « du champ, » a été précédé par le génitif archaïque *agreī,* qui nous permet de remonter à *agroī*, plus anciennement *agro-ī*, comme le génitif classique *aulæ,* « de la cour, » nous renvoie au génitif archaïque *aulā-ī.* Or *agro-ī* contient *agro-ie,* comme les vocatifs *fīlī* et *mī,* « ô mon fils, » contiennent *fīlie* et *mie* (de l'ancienne forme *mius, mia, mium,* « mon, ma, mon, »), et par *agro-ie*, affaiblissement de *agro-io,* comme le vocatif *serve,* « ô esclave, » est l'affaiblissement de l'*o* radical de *servo-s,* plus tard *servu-s,* nous touchons (en passant par-dessus le grec classique ἀγροῦ, « du champ, » et par-dessus le grec poétique ἀγρό-ο), au grec archaïque ἀγρο-ῖο. En grec, ἀγρο-ῖο est pour ἀγρό-σιο, comme γένους, ou sans contraction γένε-ος, « de la race, » est pour γένεσ-ος, et comme λέγῃ, ou sans contraction λέγε-αι, « tu es dit, » est pour λέγε-σαι. Or par ἀγρό-σιο nous touchons au génitif sanscrit *ágra-sja,* « du champ ».

Telle est donc la loi de dégradation des sons :

où l'on a en sanscrit :	*a-sja,*			
l'on a en grec :	ο-ιο,	ο-ο,	ου,	
et en latin :	*o-ī,*		*oī,*	
	e-ī,		*eī,*	*ī.*

Ces faits constatés, la légitimité historique des génitifs pronominaux qui se terminent simplement par *ī* en latin, est évidente. En effet, si, lorsqu'il s'agit des substantifs, le sanscrit *a-sja* dans *ágra-sja* est régulièrement représenté en grec par ο-ιο dans ἀγρο-ῖο, plus tard ἀγρό-ο, ἀγροῦ, et en latin par *o-ī, oī* (dans *agro-ī, agroī*), plus tard *agreī, agrī*, il faut bien admettre que, lorsqu'il s'agit des pronoms, le sanscrit *a-sja* est aussi régulièrement représenté en grec par ο-ιο ο-ο, ου, et en latin par *o-ī, oī,* ou *e-ī, eī, ī.*

Rapprochons donc ceux des génitifs pronominaux terminés par *a-sja* en sanscrit, par ο-ιο en grec, et par *oī, eī, ī* en latin, qui peuvent être comparés entre eux.

Thème masc. n.	S. *já,* « qui, lequel, » gén. masc. n.	*já-sja,*	
	G. ὅ, « qui, lequel, »	ο-ῖο,	οὗ,
	L. *eo,* « il, celui-ci, »	*(eo-ī ,)*	
		(ee-ī , eeī,) e-ī, eī.	

Bopp a identifié le pronom sanscrit *já-s, jā́, já-t* au pronom conjonctif grec *jó-ς, jή, jó,* d'où ὅ-ς, ἥ, ὅ, et au pronom démonstratif latin *(eo-s,) ea, (eo-d),* tel qu'il existe par exemple dans l'ablatif sing. *eō, eā, eō* et dans l'accusatif plur. *eōs, eās, ea.* Qu'il y ait une identité absolue entre le pronom sanscrit et le pronom grec, je le crois ; mais que l'identité soit aussi absolue entre ces deux pronoms d'une part et le pronom latin de l'autre, je ne puis me le persuader. Pourquoi cela? Est-ce parce que les deux premiers sont employés comme conjonctifs, tandis que le dernier l'est comme démonstratif? Non, car il ne serait pas difficile de prouver que c'est du sens démonstratif que se développe dans les pronoms le sens conjonctif : témoin l'allemand *der, die, das,* qui primitivement démonstratif est successivement devenu article, puis pronom conjonctif. Mais, si je ne puis me persuader qu'au nominatif féminin, par exemple, le sanscrit *jā́,* le grec *jή* (d'où ἥ) et le latin *ea* ne font absolument qu'un, c'est que je ne vois pas comment un *j* initial sanscrit, devenu un esprit rude en grec, aurait pu devenir un *e* en latin. Néanmoins, si l'identification faite par Bopp me paraît être trop absolue, elle ne me paraît pas être aussi fausse qu'on l'a prétendu. Bopp a eu la prescience instinctive et confuse d'une chose

que je tiens pour très-certaine, c'est à savoir que le thème pronominal *já*, thème primitivement démonstratif, est également présent d'une part dans les pronoms conjonctifs *já-s*, *jā*, *já-t*, *jó-ς*, *jή*, *jó*, (d'où ὅ-ς, ἥ, ὅ,) et d'autre part dans le pronom démonstratif (*eo-s*,) *ea*, (*eo-d*). Seulement, il n'y a que lui dans les premiers, tandis qu'il est précédé d'un autre thème dans le dernier. Comment cela? Supposons qu'en sanscrit le thème *a* et le thème *já* ont formé en s'unissant un pronom démonstratif (*a-já-s*, *a-jā*, *a-já-t*), et que ce pronom, perdu de bonne heure en grec, s'est conservé en latin, d'abord sous la forme (*aio-s*, *aia*, *aio-d*), par le changement du *j* médial sanscrit en *i* médial latin, puis sous la forme (*eo-s*,) *ea*, (*eo-d*), par le changement de la diphthongue *ai* en *æ*, d'où *e* devant une voyelle. Cela supposé, on voit que si le conjonctif sanscrit et le conjonctif grec d'une part et le démonstratif latin de l'autre ne sont pas absolument identiques dans tous leurs éléments, ils ont pourtant un élément commun : l'élément décliné. Ils peuvent, à ce titre, être mis sur la même ligne.

Thème masc. n.	S.	*ka*, « qui? »	gén. masc. n.	*kásja*,
	G. ion.	κό, « qui? lequel, »		(κοῖο),
	class.	πό, « qui? lequel, »		(ποῖο), ποῦ,
	L.	*quo* « qui? lequel, »		*quoī*, *quī*, *cuī*.

Le latin *quo*, primitivement *qvo*, contient, comme le gothique *hva*, un élément de plus que le sanscrit *ká* et que le grec κό, πό. Le latin *qvo* et le gothique *hva* supposent la réunion du thème *qo*, *ha*, et du thème *vo*, *va*, d'où *q'vo*, puis *quo*, *h'va*, puis *hva*.

Thème masc. n.	S.	*tá*, « ce, »	gén. masc. n.	*tásja*,
	G.	τό, « le, »		τοῖο,
	L.	(*is*)*to*, « ce, »		(*is*)*tī*.

J'explique le latin *isto* par la réunion des trois thèmes pronominaux *i*, *so*, *to*, qui auraient donné (*i-so-tus*, *i-su-tus*, *i-si-tus*, *is'tus*, puis) *istu-s*, *iste*.

Thème masc. n.	S.	*anjá*, « autre, »	gén. masc. n.	*anjásja*,
	G.	ἄλλο, « autre, »		ἄλλοιο,
	L.	*alio*, « autre, »		*aliī*.

Ces mots se tiennent par l'élément initial *a*, ἀ, *a*, qui est le thème pronominal *a*; ils diffèrent par l'élément médial *n*, λ, *l*, dont l'identité, admise par les uns, est contestée avec une grande apparence de raison par les autres; ils se rejoignent par l'élément

final *ja, λο, io,* qui est le thème pronominal *já, jó, io,* dont le *j* est devenu en grec λ par assimilation et en latin *i* par affaiblissement.

Thème masc. n.	S.	*aina,*	« celui-ci, celui-là, »	gén. masc. n.	(inus. *ainasja*),
Subst. masc.	G.	ὁ οἶνος,	« le point un, »	masc.	οἴνοιο,
fém.		ἡ οἴνη,	« l'as au jeu des dés, »	fém.	οἴνης,
Thème masc.	L. arch.	*oino,*	« un, »	gén. masc. n.	*oinī,*
	class.	*ūno,*	« un, »		*ūnī.*

Le thème gothique *aina,* en allemand *ein,* « un, » établit suffisamment l'identité du thème sanscrit *aina* et du thème gréco-latin οἶνο-*oino-ūno.*

Thème masc. n.	S. *sárva,*	« chaque, tout, »	gén. masc. n.	*sárvasja,*
	G. ὅλο,	« tout entier, »		ὅλοιο,
	L. *sollo,*	« seul, »		*sollī.*

Le latin *sollo* est pour *solvo,* la finale de *sol* s'étant assimilé l'initiale de *vo.* L'identité de *sárva* et de *sollo* est prouvée par les composés *solli-cūrius, a, um,* « qui veut tout savoir, » *solli-ferreum, ī,* « javelot tout de fer, » *solli-citus, a, um,* « tout ému, » *soll-ers,* « qui est tout art. » Le grec ὅλο a un élément de moins; il n'a pas l'élément sanscrit *va,* latin *lo,* pour *vo.* En latin, *soli-dus, a, um* (tribraque), « entier, complet, solide, » suppose aussi le primitif plus simple *sár*-ὅλ-*sol.* Le sens étymologique est manifeste dans ces exemples :

Et solida imponit taurorum viscera flammis.
(Virgile.)

Nec partem solido demere de die.
(Horace.)

Thème masc. n.	S. *anja-tará,*	« l'un, l'autre, »	gén. masc. n.		*anja-tarásja,*
	G. (ἕ-)τερο,	« l'autre, »			(ἑ-)τέροιο,
	L. *al-tero,*	« l'un, l'autre, »		arch.	*altereī,*
				class.	*al-terī.*

Le grec n'a pas la forme ἀλλό-τερος, α, ον. En latin, *al-tero* est pour *ali-tero;* cela est prouvé par l'adverbe *ali-ter,* « autrement. » *Ali-ter* et *al-tero* tiennent non au thème *alio,* qui est contenu dans le classique *aliu-s, alia, aliu-d,* « autre, » et dans l'adverbe *aliu-ta,* « ailleurs, » mais au thème *ali,* qui est dans l'archaïque *ali-s, ali-d,* « autre, », et dans *ali-qui-s, ali-qui-d,* « quelqu'un, quelque chose. »

Thème masc. n. S.	*ka-tará*, « qui des deux, »	gén. masc. n.	*ka-tarásja*,
G. ion.	κό-τερο,	« qui des deux, »	κο-τέροιο,
class.	πό-τερο,		πο-τέροιο,
L.	*u-tro*, « qui des deux, »		*u-trī*,
	ne-u-tro, « aucun des deux, »		*ne-u-trī*.

Le thème latin *u-tro* a dû être d'abord *hu-tro*, plus anciennement *cu-tro*, *qvo-tro*. Cf. le thème gothique *hva-tara*, « qui des deux. »

Ainsi les génitifs pronominaux qui se terminent en latin simplement par *ī* sont bien incontestablement conformes non-seulement aux règles particulières de la langue latine, mais encore aux lois générales des langues indo-européennes.

Une fois que l'on a établi que, d'après la loi de dégradation des sons, aux génitifs

Sanscrits :	Grecs :	Devaient répondre en latin les génitifs :	
jásja,	οἷο, οὗ,	*(eo-ī, ee-ī, eeī,) e-ī*,	*eī*,
kásja,	(κοῖο),		
	(ποῖο,) ποῦ,	*quoī*,	*quī, cuī*,
tásja,	τοῖο,		*(is)tī*,
anjásja,	ἄλλοιο,		*aliī*,
(ainasja),	οἴνοιο,		*oinī, ūnī*,
sárvasja,	ὅλοιο,		*sollī*,
anjatarásja,	(ἑ-)τέροιο,	*altereī*,	*alterī*,
katarásja,	κοτέροιο,		*(c) utrī*,
	ποτέροιο,		*(h) utrī*,

et que les génitifs latins en *ī*, qui répondent si régulièrement aux génitifs grecs en ο-ιο et sanscrits en *a-sja*, ont réellement existé, on arrive facilement à cette conclusion que le génitif indo-gréco-latin, identique et commun, *asja*, οιο, *ī*, a dû s'adjoindre quelque élément secondaire pour devenir le génitif exclusivement latin *īius*, *īus*, *ius*. Or cet élément secondaire est clairement indiqué par l'orthographe primitive des génitifs en question.

Constatons-la.

L'orthographe des inscriptions, où l'on peut lire encore aujourd'hui les génitifs : *eiius*, *eiiusque*, *eiiusdem*, *cuiius*, *cuiiusque*, etc., ou ce qui est absolument la même chose, *eIus*, *eIusque*, *eIusdem*, *cuIus*, *cuIusque*, etc., pour *eīus*, *eīusque*, *eīusdem*, *cuīus*, *cuīusque*, etc., orthographe qui s'accorde avec la quantité primitive de ces mots, dont la première syllabe était régulièrement longue, est ainsi confirmée par Priscien (I, 4, 19-20) : « Et *i* quidem, modo pro simplici, modo pro duplici accipitur consonante : pro simplici, quando ab ea incipit syllaba in principio dictionis

posita, subsequente vocali in eadem syllaba, ut *Juno, Jupiter :* pro duplici autem, quando in medio dictionis ab ea incipit syllaba, post vocalem ante se positam, subsequente quoque vocali in eadem syllaba, ut *maius, peius*, *eius*, in quo loco antiqui solebant geminare eandem *i* litteram, et *maiius, peiius, eiius* scribere, quod non aliter pronunciari posset quam si cum superiore syllaba prior *i*, cum sequente altera proferretur, ut *pei-ius, ei-ius, mai-ius ;* nam quamvis sit consonans, in eadem syllaba geminata jungi non posset. Ergo non aliter quam *tellus*, *mannus* (? *mallus*) proferri debuit. Unde *Pompeiii* quoque, genitivum, per tria *i* scribebant : quorum duo superiora loco consonantium accipiebant, ut si dicas *Pompelli.* Nam tribus *i* junctis qualis possit syllaba pronunciari? Nam postremum *i* pro vocali est accipiendum. Quod Cæsari doctissimo artis grammaticæ placitum a Victore quoque in arte grammatica de syllabis comprobatur. »

Plus loin, Priscien dit encore (VII, 5, 304) : « Nam solebant illi non solum in principio, sed etiam in fine syllabæ ponere *i* loco consonantis, idque in vetustissimis invenies scripturis, quotiens inter duas vocales ponitur, ut *eiius, Pompeiius*, *Vulteiius, Gaiius.* Quod etiam omnes, qui de litera curiosius scripserunt, affirmant. »

L'orthographe par deux *i*, qui était celle de Jules César, on vient de le voir, et l'on sait qu'il fut aussi savant grammairien que général habile ou profond politique, était aussi celle de Cicéron; c'est Quintilien qui nous l'affirme (I, 4, 11) : « Sciat enim Ciceroni placuisse *aiio Maiiam*que geminata *i* scribere, » témoignage confirmé par ce fait qu'il y a des manuscrits de Cicéron, où l'on retrouve encore aujourd'hui çà et là quelques *eiius* par deux *i*.

J'ai dit plus haut que l'orthographe par deux *i* s'accorde avec la quantité primitive des pronoms dont la pénultième fut longue avant de pouvoir être brève. Il n'y a pas à établir ce fait par des exemples : il est trop connu. Mais Priscien a dit (VI, 7, 244) : « Et sciendum, quod in *ius* terminantium genitivus producit penultimam, nisi poetica auctoritas eam corripiat, excepto *alter alterius*, quod ideo magis correptam habuit penultimam, quod duabus syllabis vincit genitivus nominativum. Quod igitur crevit syllabis, hoc minuit tempore. Terentianus tamen invenitur huius etiam *i* penultimam produxisse in trochaico metro, quod est ex septem pedibus et syllaba : *Sescuplo vel una vincet alterius singulum.* Sextus enim pes vult a longa incipere. »

Ce passage, où Priscien, en constatant le fait dont nous parlons, admet une exception à propos de la pénultième du génitif *alterius*, et où il a l'air de s'étonner que Terentianus Maurus ait

pu la faire longue, nous oblige à dire que si l'on croyait, d'après son assertion, assertion répétée, livre XIII, 3, 564, qu'il y a une faute de quantité dans le vers de Terentianus Maurus, et que la mesure *alterīus* (ditrochée) n'a pas précédé la mesure *alterius* (péon-premier), on se tromperait, comme le prouverait au besoin ce trimètre ïambique d'Ennius, cité par Donat (*ad* Phorm., II, 2, 25) :

Mox dum ALTERIUS *ábliguriás bona*,

où *alterīus* a la pénultième longue. Les pronoms en *iius, īus, ius* ont donc eu tous, sans aucune exception, pour orthographe primitive *i-i* et pour quantité primitive *ī* devant la finale *us*.

Or, si l'on se demande maintenant quelle est au point de vue de l'étymologie la valeur de l'orthographe par deux *i* dans les mots qui ont eu cette orthographe, on trouve qu'elle est parfaitement fondée pour tous les mots dont la filiation a été sûrement établie. Ainsi l'orthographe du verbe *ai-io,* « je dis, » confirmée par la quantité primitive *aīo*, que l'on trouve chez Plaute et ailleurs, par exemple chez Horace, lorsqu'il dit, Ép. I, 16 :

Nec furtum feci, nec fugi; si mihi dicat
Servus ; Habes pretium, loris non ureris, AIO,

est, par assimilation pour *ag-io,* le substantif composé *ad-agium,* « dicton, » ne permet pas d'en douter. (Cf. le parfait homérique ἦ et le parfait sanscrit *āha* pour *āgha*, qui tous les deux signifient : « il dit. ») Ainsi encore l'orthographe du comparatif *mai-ior, mai-ius,* « plus grand, » confirmée aussi par la quantité *maīor*, *maīus* est de même par assimilation pour *magior*, *magius.* La racine est en latin *mag* dans *mag-nus, a, um,* « grand, » et *mac* dans *mac-tus, a, um,* « honoré, » en grec μέγ dans μέγας, μεγάλη, μέγα, « grand, » et μαχ dans μαχ-ρός, ά, όν, « long, » en sanscrit *mah* dans *mahát-,* « grand, » et *magh* dans *maghám,* « richesse. » Eh bien ! si l'orthographe par deux *i* a sa raison d'être étymologique pour tous les mots dont l'étymologie est certaine, elle ne doit pas être moins légitime pour tous ceux dont l'étymologie est encore à trouver. Si donc en séparant les deux *i* dans *ai-io* et dans *mai-ior, mai-ius,* on a, conformément à l'étymologie, d'une part les racines *ai* et *mai* pour *ag* et *mag*, et d'autre part ici une terminaison verbale *io,* comme dans *fac-io*, et là une terminaison de comparatif *ior*, *ius* ; en séparant aussi les deux *i* dans les génitifs *ei-ius, cui-ius,* on aura, non moins conformément à l'étymologie, d'une part *eī*, *cuī*, c'est-à-dire, deux génitifs réguliers, dont j'ai

prouvé l'existence, et il restera d'autre part *ius*, c'est-à-dire, un élément dont la nature est à déterminer. Qu'est-ce que cet élément? *Eī* et *cuī* étant au génitif, et *ei-ius*, *cui-ius* étant des génitifs pronominaux, il est tout naturel de chercher aussi un génitif pronominal dans *ius*. Mais quel pronom latin peut avoir fait *ius* au génitif? Évidemment il n'y en a qu'un, c'est le pronom *i-s*.

Seconde proposition.

Que les thèmes pronominaux en *i*, masc. fém. n., font régulièrement, comme les thèmes nominaux de même nature, au génitif { archaïque : *i-os*, puis *i-us*, d'où *i-is*, *īs*,
classique : *is*.

En sanscrit, les thèmes nominaux

en *i*, m.	ont le gén. en	*ais* :	*kavi*,	poëte,	*kavais*,
i, f.		*ais*, *jās* :	*gáti*,	marche,	*gátais*, *gátjās*,
i, n.		*nas* :	*vāri*,	eau,	*vārinas*.

En grec, les thèmes nominaux en ι, m. f. n., ont le gén. des trois genres en ιος, ηος, εος, εως :

éol. béot. dor. ion.	ion.	att.
ιος,	ηος, εος,	εως,
m. τοῦ μάντιος,	μάντηος, μάντεος,	μάντεως, du devin,
f. τῆς πόλιος,	πόληος, πόλεος,	πόλεως, de la ville,
n. τοῦ σινάπιος,	σινάπεος,	σινάπεως, de la moutarde.

En latin, les thèmes nominaux en *i*, m. f. n., ont le gén. des trois genres en (*i-os*, *i-us*, *i-is*,) *īs*, *is* :

Archaïque :				Classique :	
i-os,	*i-us*,	*i-is*,	*īs* :	*is* :	
m. *hosti-os*,			*hostīs*,	*hostis*,	de l'ennemi,
f. *rati-* ,			*ratīs*,	*ratis*,	de la barque,
n. *mari-* ,			*marīs*,	*maris*,	de la mer.

Passons aux thèmes pronominaux.

Il y a en sanscrit deux thèmes pronominaux en *i* : le pronom *i*, « celui-ci, » et le pronom *ki*, « qui, quoi, » mais chacun d'eux n'a que le nom.-acc. n. s. *i-t*, *ki-m*. On ignore donc comment les thèmes pronominaux en *i* se déclinaient en sanscrit.

Il y a en grec deux thèmes pronominaux en ι : le pronom ἵ, « celui-ci, » et le pronom τίς, τί, « qui, quoi ; » mais beaucoup de cas du pronom ἵ ont péri, et parmi eux le gén., et le pronom τίς, τί emprunte la plupart de ses cas, et entre autres le gén., à un

thème τιν, c'est-à-dire, à un thème terminé par une consonne. On ignore donc aussi comment les thèmes pronominaux en ι se déclinaient en grec.

Il y a en latin cinq thèmes pronominaux en *i*, à savoir :

i-s,	*i-d*,	celui-ci,
qui-s,	*qui-d*,	qui, quoi,
ali-s,	*ali-d*,	autre,
tāli-s,	*tāle* ,	tel,
quāli-s,	*quāle* ,	quel.

Si l'on suppose qu'en latin les thèmes pronominaux en *i*, m. f. n., se déclinaient comme les thèmes nominaux de même nature, le gén. de ces pronoms sera pour les trois genres, conformément à ce que nous savons de l'histoire de la langue latine :

Archaïque :				Classique :
i-os,	*ĭ-us*,	*i-is*,	*īs*,	
qui-os,	*quĭ-us*,			
ali-os,	*alĭ-us*,		*alīs*,	*alis*,
tāli- ,			*tālīs*,	*tālis*,
quāli- ,			*quālīs*,	*quālis*.

La parfaite régularité des trois génitifs *ĭ-us, quĭ-us, alĭ-us*, à les juger d'après les lois de la langue latine, est incontestable, et il n'y a rien, ni en grec, ni en sanscrit, qui engage à la révoquer en doute. Eh bien ! cette parfaite régularité ne suffit-elle pas pour que l'on admette qu'il y a eu un temps, où ces trois génitifs ont en effet existé? Et si, en admettant l'existence de ces génitifs, on a l'explication de l'orthographe primitive et de la composition des génitifs *ei-ius, cui-ius* par la juxtaposition des gén. *eī, cuī* et du gén. *ĭ-us*, l'explication que ce gén. *ĭ-us* permet de donner des gén. *ei-ius, cui-ius*, ne prouve-t-elle pas qu'il a réellement existé?

Mais il n'y a pas que ce raisonnement pour prouver que le démonstratif m. *i-s*, fém. arch. *i-s*, n. *i-d* a fait au gén. m. f. n. *ĭ-us;* il y a ce qui vaut toujours mieux qu'un raisonnement dans une question de ce genre, certaines preuves de fait qui ne me paraissent pas sans valeur.

Un manuscrit de Plaute, que dis-je? deux manuscrits, le manuscrit C et le manuscrit D, donnent ainsi le 83ᵉ vers du *Persa :*

Set eccum parasitum, QUO *mihi* IUS *auxilio est opus.*

Au lieu de QUO *mihi* IUS les autres manuscrits connus portent

soit QUOIUS *mihi* (ms. B.), soit CUIUS *mihi* (mss. FZ). De ces leçons Ritschl a choisi celle du ms. B, et il a donné le vers ainsi :

Set eccúm parasitum quŏius mihi auxiliόst opus,

par un *quŏius* qu'il suppose, comme d'ordinaire, avoir pu être prononcé en une seule syllabe.

Que vaut la leçon des mss. C et D : QUO *mihi* IUS, leçon qui paraît absolument inadmissible à première vue?

Les mss. C et D sont de même famille, mais ils ne sont pas une copie l'un de l'autre; ils sont deux copies distinctes d'un seul et même ms. plus ancien. (Voyez Ritschl, Prolégomènes du *Trinummus,* p. XXX-XXXIII.) Comme ils donnent l'un et l'autre QUO *mihi* IUS, leur accord à reproduire cette étrange leçon prouve qu'il y avait quelque chose de semblable dans le ms. plus ancien qu'eux, dont ils sont une double copie.

Maintenant, comment le scribe de ce plus ancien ms., s'il avait eu sous les yeux quelque chose d'aussi connu que QUOIUS *mihi*, aurait-il pu écrire une chose aussi extraordinaire que son QUO *mihi* IUS? Il a donc eu sous les yeux soit QUO *mihi* IUS, soit quelque chose d'à peu près semblable, si QUO *mihi* IUS n'est pas admissible. La leçon QUO *mihi* IUS, ou ce qui se cache derrière elle, n'existe donc pas par le fait de quelque scribe. Plus elle est étrange, plus il est sûr qu'elle existe par le fait de Plaute.

Mais qu'est-ce que Plaute peut bien avoir écrit ou dicté dans le principe, qui ait avec le temps donné naissance à cet étrange QUO *mihi* IUS? Le gén. naturel du relatif *quī* est *quoī*, je l'ai prouvé; le gén. naturel du démonstratif *i-s* est *ĭ-us*, je l'ai aussi prouvé. Il ne manquait pas d'exemples jusqu'ici du gén. *quoī,* il n'en manquera pas non plus désormais du gén. *ĭ-us.* Etant donné les très-réguliers gén. *quoī* et *ĭus*, je crois que le texte primitif du 83ᵉ vers du *Persă* portait QUOI *mihi* IUS, ou plutôt QUOI *mī* IUS, car la mesure exige que *mihi* soit élidé en entier. Aussi restituerais-je ce vers ainsi dans son ensemble :

Set eccúm parasitum QUOI *mi* IUS *auxiliόst opus.*

Que Plaute ait dit : *Set eccúm parasitum* QUOI *mi* IUS *auxiliόst opus,* mot à mot : « Mais le voilà le parasite DUQUEL le secours DE LUI m'est nécessaire, » je le crois d'autant plus volontiers, que je trouve ailleurs, mais toujours chez Plaute, comme on le verra plus loin, p. 50, un QUORUM EORUM *ūnus* signifiant mot à mot « DESQUELS D'EUX un. »

La présence du double gén. sing, qui est dans QUOI *mī* IUS étant

justifiée par celle du double gén. plur. qui est dans QUORUM EORUM *ūnus*, le QUOI *mi* IUS, qui se cache, selon moi, sous la fautive mais curieuse leçon QUO *mihi* IUS des manuscrits C et D, est un archaïsme précieux qui nous reporte à un temps où le gén. *quoī* et le gén. *ĭ-us* avaient encore l'un et l'autre une existence propre et indépendante, à un temps où ils ne s'étaient pas encore indissolublement unis pour former le gén. double (*quoī-ĭus* ou) *cuī-ĭus*, d'où devait naître, par la contraction de l'*ī* long et de l'*ĭ* bref en un seul *ī* restant long, bien que suivi d'une voyelle, le gén. archaïque *quoīus*, classique *cuīus*.

Que le démonstratif *i-s* ait fait au gén. *ĭ-us*, cela peut encore être confirmé par ce qui concerne l'interrogatif *qui-s* et l'indéfini *ali-s*.

Comme preuve que le pronom interrogatif, conjonctif, ou indéfini, m. *qui-s*, fém. arch. *qui-s*, n. *qui-d* (je dis interrogatif, conjonctif, ou indéfini, parce que les Romains ayant de très-bonne heure confondu les formes de *qui-s* et celles de *quī*, il a maintes fois ce triple rôle en latin à certains cas) a fait *quĭ-us*, (ou *qvĭ-us, cvĭ-us*,) par un *ĭ* bref au gén. m. f. n., j'invoquerai le gén. plur. *quĭ-um*, (ou *qvĭ-um, cvĭ-um*,) cité par un grammairien qui n'avait aucun intérêt à inventer cette forme ; car s'il la cite, c'est en passant et non pour soutenir quelque théorie :

Charisius, II, 136 : *Neutra... pluraliter:* (N.) *quæ*, (G.) *quorum aut* CUIUM, (D.) *quis aut quibus*.

Que *qui-s*, ou *cui-s* (entre autres preuves que l'on a écrit *cui-s* par un *c* même au nominatif, il y a ce fait que Nonius, traitant des mots latins selon l'ordre alphabétique, a placé le nominatif *qui-s* sous la lettre *c*, en l'écrivant naturellement ainsi : CVIS. Voy. *Nonius*, III, p. 134), que *qui-s* ou *cui-s*, dis-je, ait fait au gén. sing. *quĭ-us* (ou *qvĭ-us*, *cvĭ-us*), et au gén. plur. *quĭ-um* (ou *qvĭ-um, cvĭ-um*), cela est tout simple en soi ; car le gén. sing. de *qui-s* est naturellement *quĭ-us* et non *quoī* (celui-ci appartient à *quī*), comme son gén. plur. est naturellement aussi *quĭ-um* et non *quōrum* (celui-ci appartient encore à *quī*). Mais la déclinaison de *qui-s, qui-d*, et celle de *quī, quæ, quo-d*, empiètent continuellement l'une sur l'autre chez les classiques.

Il y a en latin pour dire « autre » une forme dissyllabique : m. f. *ali-s*, n. *ali-d*, et une forme trissyllabique : m. *aliu-s*, f. *alia*, n. *aliu-d*. La première de ces formes est archaïque. En voici quelques exemples :

N. masc. :

..... *nominativum veteres non tantum* ALIUS *dixerunt, sed etiam* ALIS, *sicut et* Sallustius : ALIS *alibi stantes, omnes tamen adversis*

vulneribus conciderunt. (Charisius, II, 133. Assertion et citation répétées par Diomède, I, 323, avec cette variante : *Sicut* Sallustius *ait*, où *et* est remplacé par *ait*, ce qui vaut mieux peut-être.) Cf. Prisc., XIII, 3, 566 : ALIS *quoque antiquissimi pro* ALIUS *protulerunt*.

N. fém. :

Anne bonum oblita es facinus, quo regium adepta es
Conjugium, quod non fortior ausit ALIS?
(Catul., LXVI, 27-28.)

N. neut. :

Quando ALID *ex alio reficit natura.*
(Lucr., I, 257.)

Namque ALID *ex alio clarescet.*
(Lucr., I, 1099.)

Sic ALID *ex alio nunquam desistet oriri.*
(Lucr., III, 982.)

Præterea, pro parte sua, quodquomque ALID *auget.*
(Lucr., V, 2571.)

La forme dissyllabique *ali-s*, *ali-d* a naturellement pour gén. sing. m. f. n. *alĭ-us* et pour gén. plur. m. f. n. *alĭ-um*, l'un et l'autre par un *ĭ* bref, comme la forme trissyllabique *aliu-s*, *alia*, *aliu-d* a naturellement aussi pour gén. sing. 1° masc. n. *ali-ī*, fém. *aliæ* (j'ai cité plus haut de nombreux exemples de ces deux génitifs), 2° m. f. n. *alīus* par un *ī* long, d'où *alĭus* par un *ĭ* bref (le gén. *alīus*, d'où *alĭus*, était de bonne heure tombé en désuétude au dire de Charisius, II, 133, Diomède, I, 322, Priscien, XIII, 3, 566), et pour gén. plur. masc. n. *aliōrum*, fém. *aliārum*.

Maintenant, si en théorie le dissyllabique *ali-s*, *ali-d* a naturellement pour gén. sing. m. f. n. *alĭ-us* et pour gén. plur. m. f. n. *alĭ-um*, l'un et l'autre par un *ĭ* bref, ces génitifs ont-ils réellement existé en fait? Oui.

Priscien nous atteste, XV, 4, 626, qu'il y a eu un temps où l'on a décliné *ali-s*, de cette façon : *hic alis*, *huius alis*, *huic ali*, etc. Or le gén. *alis* suppose *alīs* pour *ali-is*, et plus anciennement *alĭ-us*, comme le génitif *hostis* suppose *hostīs* pour *hosti-is*, et plus anciennement *hostĭ-us*, *hosti-os*.

Et quant au gén. plur. m. f. n. *alĭ-um*, en voici un exemple :

.... Mittere signum
Sanguinis aut ALIUM *nostro quæ corpore aluntur.*
(Lucr., I, 874-875.)

Je sais bien que certains grammairiens modernes, au lieu de voir dans cet *alium* le gén. plur. naturel du dissyllabique *ali-s*, *ali-d*, y voient une contraction de *aliōrum*, gén. plur. naturel du trissyllabique *aliu-s, alia, aliu-d.* Mais il me semble que le gén. plur. *alĭ-um* vient aussi sûrement du nom. sing. *ali-s, ali-d* que le gén. plur. *hostĭ-um* peut venir du nom. sing. *hosti-s*. Si *qui-s* a fait au gén. plur. *quĭ-um, ali-s* a bien pu faire au même cas *alĭ-um.* Or l'on ne saurait dire que *quĭ-um* est par contraction pour *quōrum.* Le gén. plur. *alĭ-um* vient donc bien du nom. sing. *ali-s, ali-d,* et il n'est pas par contraction pour *aliōrum.*

Enfin je crois qu'il y a encore une preuve de l'existence des gén. *ĭ-us* et *quĭ-us* dans ce fait que chez les anciens poëtes il y a deux quantités pour une seule et même orthographe, puisqu'une seule et même leçon *eius, quoius*, *cuius* y compte, tantôt pour deux brèves, tantôt pour une longue et une brève. De ces deux quantités, la première ne s'accorde qu'avec l'orthographe du génitif simple *ĭ-us, quĭ-us*, comme la seconde ne s'accorde qu'avec la forme primitive des gén. doubles *eī-ĭus*, d'où *eīus,* (*quoī-ĭus,* ou) *cuī-ĭus*, d'où *quoīus*, ou *cuīus*.

Comme les anciens poëtes employaient simultanément les gén. *eī*, *quoī*, *quī*, *cuī* et *eīus*, *quoīus*, *cuīus*, nous l'avons prouvé, et comme les copistes de leurs ouvrages ont maintes fois remplacé les gén. *eī*, *quoī*, *quī*, *cuī* par les gén. *eīus*, *quoīus*, *cuīus*, nous l'avons aussi prouvé, on peut croire que ces mêmes poëtes ont aussi employé simultanément le gén. simple *ĭ-us*, *quĭ-us* et le gén. double *eīus*, *quoīus*, *cuīus*, et que ces mêmes copistes ont encore maintes fois remplacé le gén. simple, tombé de leur temps en complète désuétude, par le gén. double, le seul qui leur fût familier.

Si donc partout où *cuius* doit compter pour deux brèves, l'on prend *cuĭ* pour le thème *quĭ* de *qui-s, qui-d* et *us* pour la désinence du génitif, on a dans cette leçon le gén. normal de *qui-s*, *qui-d,* c'est-à-dire *quĭ-us* (ou *qvĭus*), écrit *cuĭ-us* (ou *cvĭ-us*). Le devoir de ceux qui copiaient les ouvrages des anciens poëtes eût donc été d'écrire toujours : 1° *quĭ-us* ou *cuĭ-us*, par un seul *i*, mais un *ĭ* bref, partout où ce gén. vaut deux brèves; 2° *quoi-ius* ou *cui-ius*, par deux *i*, conformément à l'orthographe des inscriptions, de J. César et de lui-même, ou *quoīus*, *quīus, cuīus*, par un seul *i*, mais un

i long, partout où ce génitif vaut une longue et une brève. Ce que les copistes n'ont pas fait, peut-être appartiendrait-il aux éditeurs de le faire. Pourquoi, par exemple, puisque *i-s*, *i-d* et *qui-s*, *qui-d* ont fait au gén. sing. m.f. n. l'un *ĭ-us* et l'autre *quĭ-us*, *cuĭ-us*, ne pas écrire d'une part *ĭ-us* et *quĭ-ŭs*, *cuĭ-ŭs* (ou *qvĭ-ŭs*, *cvĭ-ŭs*), dans des vers tels que ceux-ci, où la mesure exige un gén. pronominal à pénultième brève :

Atque ĭŭs ipse manet religatus corpore toto
(Cic., ex Arato, *Phænom.*),

Cuĭŭs ipse princeps júrisjurandí fuit
(*Vet. poet. ap.* Cic. *de Off.*, III, § 26),

Principium cuĭŭs hinc nobis exordia sumet
(Lucr., I, 144)?

Et pourquoi, puisque (*eo-s*,) *ea*, (*eo-d*) et *quī*, *quæ*, *quo-d* ont fait au gén. sing. m. f. n. l'un *eī-ĭus* et l'autre (*quoī-ĭus*,) *cuī-ĭus*, ne pas écrire d'autre part *eīŭs* et *quoīŭs*, *cuīŭs* (ou *qvoīŭs*, *qvīŭs*, *cvīŭs*), dans des vers tels que ceux-ci, où la mesure exige un gén. pronominal à pénultième longue :

Nam póstquam hic eīus rém confregit fílius
(Pl. Trin., 108),

Apparere unum, quoīus sint plurima mixta
(Lucr., I, 870),

Cuīŭs in adversum est Arcturus corpore fixus
(Cic., ex Arato, *Phænom.*)?

Car l'inscription, où on lit *huis* pour *huius* (*ap.* Grut. 44, 3, cité par Corssen, *Kritische Beiträge*, 545, cf. *Krit. Nachträge*, 91), ne suffit pas (puisqu'il est possible que son *huis* n'existe que par une distraction du graveur qui aura passé un *u*) pour prouver que les génitifs *eius*, *hoius* ou *huius*, et *quoius* ou *cuius* pouvaient être prononcés dès le temps de Plaute de manière à ne former que des monosyllabes longs tels que *eīs*, *hoīs* ou *huīs*, et *quoīs* ou *cuīs*. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question.

En résumé, je crois avoir montré que le pronom démonstratif m. *i-s*, fém. arch. *i-s*, n. *i-d*, devait naturellement faire et a réellement fait au gén. sing. m. f. n. *ĭ-us*. Je crois avoir retrouvé un très-significatif exemple du gén. *ĭ-us*, employé comme gén. existant par soi-même. Enfin, pour achever de montrer que *i-s* a bien

fait *ĭ-us* au gén., j'ai invoqué d'une part le gén. plur. *quĭ-um*, qui suppose que *qui-s, qui-d* a fait au gén. sing. *quĭ-us* ou *quĭ-os*, et d'autre part le gén. sing. archaïque *alis* pour *alīs*, contraction de *ali-is*, qui suppose aussi que *ali-s, ali-d* a d'abord fait au gén. sing. *alĭ-us* ou *alĭ-os*. La théorie et les faits s'accordent donc clairement selon moi pour prouver que le démonstratif m. *i-s*, fém. arch. *i-s*, n. *i-d*, a bien eu pour gén. sing. m. f. n. *ĭ-us*.

Troisième proposition :

Que les génitifs pronominaux en *īius, īus, ius* sont des génitifs de seconde formation, qui contiennent le gén. régulier en *ī* des thèmes pronominaux terminés par *o* et l'enclitique *ĭ-us*, gén. du pronom *i-s*, fondus ensemble de manière à ne plus former qu'un seul et même génitif indivisible.

Si l'on admet que chaque génitif pronominal archaïque en *ī* s'est adjoint comme enclitique le gén. pronominal archaïque *ĭ-us*, alors d'une part la juxtaposition de l'*ī* long du premier et de l'*ĭ* bref du second explique les deux *i* de l'orthographe primitive *i-ius* et d'autre part la contraction de *ī* et de *ĭ-us* explique la quantité primitive de la finale *īus*. Or que faut-il pour que l'on admette que les gén. pronominaux archaïques en *eī, ī* se sont réellement adjoint le gén. pronominal archaïque *ĭ-us?* Il faut la preuve que le pronom *i-s, ea, i-d* a été employé comme enclitique. Cette preuve, je crois l'avoir. Un passage de Plaute me la fournit :

Chíruchus fuit, Cérconicus, Crímnus, Cricolabus, Cóllabus,
Cóllicrepidæ, crúricrepidæ, férriteri, mastígiæ :
QUORUM EORUM *unus súrpuerit curréntí cursorí solum?*
(*Trin.*, 1021-1023.)

La leçon QUORUM EORUM *ūnus* est ici celle de tous les manuscrits, et Ritschl, en la remplaçant par *quorum* HERCLE *ūnus*, a effacé un pléonasme aussi authentique que précieux. Ce qui en prouve l'authenticité, c'est 1° le QUOI *mī* IUS du 83e vers du *Persa* de Plaute, que j'ai expliqué plus haut, p. 44-45, 2° un QUEM... ILLUM des *Adelphi* de Térence, III, 2, 9, que je citerai plus loin, p. 58. Ce qui en fait le prix, c'est le jour qu'il jette sur la véritable nature de l'ancien gén. (*quoī-ĭus,*) *cuī-ĭus*, d'où *quoīus, cuīus.*

En effet, la locution de Plaute *quōrum eōrum ūnus*, qui signifie mot à mot « desquels *d'eux* un, » n'est-elle pas le pendant absolu, pour la composition et pour le sens, de la locution archaïque (*quoī-ĭus,*) *quoīus pater*, devenue la locution classique *cuī-ĭus, cuīus pater*, qui signifie aussi mot-à-mot « duquel *de lui* le père »? N'a-t-on

pas dans la première : *quōrum*, génitif pluriel régulier du conjonctif *quī*, *quæ*, *quo-d*, nécessaire au sens, et *eōrum*, génitif pluriel régulier du démonstratif *i-s*, *ea*, *i-d*, dont on pourrait se passer, comme on a dans la seconde, convenablement décomposée, *quoī* ou *cuī*, génitif singulier régulier (rappelons-nous les génitifs archaïques *quoī-modī*, *quoī-quoī-modī* et les génitifs classiques *cuī-modī*, *cuī-cuī-modī*) du même conjonctif *quī*, *quæ*, *quo-d*, également nécessaire au sens, et *ĭ-us*, génitif singulier régulier du même démonstratif *i-s*, *ea*, *i-d*, dont on pourrait également se passer ? La parité est parfaite.

Ainsi se trouve démontrée par la juxtaposition (au pluriel) des deux génitifs *quōrum* et *eōrum*, qui n'ont qu'un sens à eux deux, que c'est par la juxtaposition et la fusion (au singulier) des génitifs pronominaux archaïques en *oī*, *eī*, ou *ī*, dont l'existence est incontestable, et du génitif archaïque *ĭ-us*, dont l'existence, déjà très-probable, est par cela même complétement prouvée, que se sont formés les génitifs en *jus*, *īus*, *ius*, où il y a aussi deux génitifs pour un seul sens.

Je résumerai cette partie de mes recherches dans le tableau suivant, où je placerai à côté des formes que je dis avoir existé les formes existantes qui n'en sont à mes yeux que la contraction, en désignant les premières par le nom de formes antérieures et les secondes par celui de formes postérieures.

Les formes *eī-īus*, *cuī-īus*, dont l'orthographe par deux *i* est positivement attestée, et la forme *altereī* dont l'orthographe par *eī* n'est pas moins certaine, sont en majuscules. La forme *hoī*, *huī* qui est le seul génitif en *ī*, dont je n'aie pas encore trouvé d'exemple isolé bien certain, est en italique.

FORMES ANTÉRIEURES.			FORMES POSTÉRIEURES.		
Premier mot. Gén. en ī :	Second mot. enclit. ĭ-us :		Mots confondus par contraction.		
e-ī, eī,	+ i-us	=	EI IUS,	e ī us,	
hoī,	+ i-us	=		ho ī us,	
huī,	+ i-us	=		hu ī us,	
quoī, quī,	+ i-us	=		quo ī us,	
cuī,	+ i-us	=	CUI IUS,	cu ī us,	
olleī,	ollī + i-us	=		oll ī us,	oll i us,
illeī,	illī + i-us	=		ill ī us,	ill i us,
isteī,	istī + i-us	=		ist ī us,	ist i us,
alieī,	alī + i-us	=		al ī us,	al i us,
ipseī,	ipsī + i-us	=		ips ī us,	ips i us,
oineī,	oinī + i-us	=		oin ī us,	oin i us,
ūneī,	ūnī + i-us	=		ūn ī us,	ūn i us,

ulleī,	ullī + i-us	=	ull ī us,	ull i us,
nulleī,	nullī + i-us	=	null ī us,	null i us,
solleī,	sollī + i-us	=	soll ī us,	soll i us,
tōteī,	tōtī + i-us	=	tōt ī us,	tōt i us,
ALTEREI,	alterī + i-us	=	alter ī us,	alter i us,
utreī,	utrī + i-us	=	utr ī us,	utr i us,
neutreī,	neutrī + i-us	=	neutr ī us,	neutr i us.

II. Origine des datifs archaïques *eiei* et *quoīeī*.

A côté des gén. en *īius, īus, ius,* il y a deux datifs (je dis *datifs* pour me conformer à l'usage, car l'expression propre serait, on le verra plus loin, *locatifs* servant de *datifs*), qui, par leur forme tout aussi anomale que celle de ces génitifs, n'ont guère moins embarrassé les grammairiens modernes : ce sont les locatifs-datifs archaïques *eieī, quoīeī*, dont l'orthographe, attestée par mainte inscription, est confirmée par la mesure que les anciens poëtes leur attribuent, puisqu'ils en font des spondées.

Comme les gén. en *īius, īus, ius,* ces locatifs-datifs irréguliers apparaissent dès les plus anciens temps, et cela concurremment avec les locatifs-datifs réguliers *e-ī, eī* et *quoī, cuī.*

Très-fréquent chez Plaute et chez Térence, le locatif-datif *eiei* est encore employé par Lucrèce :

Sive aliud quidvis potius connexius EIEI.
(III, 555.)

Nam primum quidquid fulgoris disperit EIEI.
(V, 285.)

Nam quur luna queat terram secludere poscis
Lumine et a terris altum caput obstruere EIEI.
(V, 751-752.)

Quant à la forme *quoīeī*, qu'on lit dans la quatrième inscription du tombeau des Scipions :

QVOIEÍ *vitá defécit, nón honós, honóreis,*

elle se présente, alternant pour ainsi dire avec la forme *quoī*, presque à chaque page de la *Lex Thoria agraria*. Voy. E. Egger, *Lat. serm. vetust. reliq.*, p. 134 et p. 207-230.

L'explication des locatifs-datifs *eieī, quoīeī*, comptant pour des

spondées, est la même que celle des génitifs en *īius, īus, ius*, ce sont des locatifs-datifs doubles.

Le locatif-datif régulier du pronom *i-s, i-d*, est le simple *e-ī, eī*. Répétez-le, vous avez *eī-eī*, comme en répétant l'acc. *em* du même pronom vous avez *em-em*, comme en répétant les acc. et abl. *mē, tē, sē*, vous avez *mē-mē, tē-tē, sē-sē*. Je reviendrai là-dessus un peu plus loin. Seulement les pléonasmes *mē-mē, tē-tē, sē-sē* sont restés classiques, comme le pléonasme *eī-ĭus, eīus*, tandis que le pléonasme *eī-eī* est tombé en désuétude, comme le pléonasme *em-em*.

Le locatif-datif régulier du pronom *quī, quæ, quo-d* est le simple *quoī*. Joignez-y le locatif-datif simple *eī* et vous avez *quoī-eī* locatif-datif double, emphatique, comme en joignant d'une part les génitifs simples du singulier *quoī, cuī* et *ĭ-us*, et d'autre part les deux génitifs du pluriel *quōrum* et *eōrum*, vous avez eu soit (*quoī-ĭus*,) *quoīus*, d'où *cuī-ĭus, cuīus*, dans QUOI *mī* IUS, soit *quōrum eōrum* dans QUORUM EORUM *ūnus*, génitifs doubles, emphatiques. Seulement l'emphatique (*quoī-ĭus*,) *quoīus, cuī-ĭus,cuīus* est resté, tandis que l'emphatique *quōrum eōrum* a péri avec l'emphatique *quoī-eī*.

Ainsi d'une part la nature des génitifs doubles en *īius, īus, ius* sert à expliquer celle des locatifs-datifs *eī-eī, quoī-eī*, et d'autre part la composition des locatifs-datifs doubles *eī-eī, quoī-eī* sert à confirmer celle des génitifs doubles en *īius, īus, ius*.

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES.

La théorie qui vient d'être exposée pourrait, si elle obtenait l'approbation des lecteurs, servir à expliquer plusieurs anomalies qui existent en sanscrit et ailleurs dans la déclinaison de certains mots. Il importe donc de la rendre aussi évidente que possible. A cette fin, j'irai au-devant de certaines objections et j'examinerai diverses questions.

Objections :

1° Si la juxtaposition, puis la fusion d'un génitif masc. n. en *eī* ou *ī*, par exemple du génitif masc. n. archaïque *altereī* (*Lex repetundarum*), classique *alterī*, et d'un génitif de tout genre avec l'enclitique *ĭ-us* doivent expliquer le génitif masc. n. archaïque *alterīus* (Ennius), classique *alterius*, comment peut-on expliquer le génitif fém. *alterīus, alterius?*

De deux façons :

Ou bien le composé masc. n. *altereī+ĭus, alterī+ĭus*, d'où *alterīus, alterius*, a usurpé la place qu'un composé fém. *alterāī+ĭus, alteræ+ĭus* aurait dû occuper (et la tendance du masc. n. à

empiéter sur le domaine du fém. est un fait incontestable, déjà prouvé plus haut par quelques exemples qu'il serait facile de multiplier);

Ou bien le composé fém. *alterāi+ius*, *alteræ+ius* aura de bonne heure abouti à un fém. contracte *alteraīus, altereīus*, d'où sera venu le fém. *alterīus, alterius,* semblable au masc. n. (et cela ne serait pas plus étrange qu'il ne l'est de voir la diphthongue *praī, præ* aboutir dès le temps de Lucilius dans *praītor, prætor* à un *e* bref, puisqu'à l'occasion de cette prononciation fautive ce poëte a dit : *Cæcĭlĭŭs..... Prĕtōr nē rūstĭcŭs fīat.* (Varr., *de L. L.,* VII, § 96; Diomède, II, p. 447.)

2° Si les thèmes pronominaux en *o* masc. n. ont eu autrefois, comme les thèmes nominaux de même nature, le génitif masc. n. en *eī*, d'où *ī*, ils ont dû avoir aussi, comme eux, le datif masc. n. en (*ōi*, d'où) *ō*. Comment se fait-il donc d'abord que nous nous trouvions en présence de datifs pronominaux masc. n. (employés aussi comme fém.), tels que ceux-ci : *eeī*, d'où *e-ī*, *eī*, *hoī-c*, d'où *huī-c*, *quoī*, d'où *cuī*, — et (*olleī, illeī, isteī, alieī, ipseī, ūneī, ulleī, nulleī, solleī, toteī, altereī, utreī, neutreī*), d'où *ollī, illī, istī, aliī, ipsī, ūnī, ullī, nullī, sollī, totī, alterī, utrī, neutrī?* Puis, que sont devenus les datifs pronominaux masc. n. en (*ōi*, d'où) *ō?*

Il n'est pas difficile de répondre à ces questions, que les soi-disant datifs *eeī, e-ī, eī, hoī-c, huī-c, quoī, cuī*, etc., ne sont pas autre chose que des locatifs, et que les véritables datifs, dont ils ont usurpé la place, ce sont les datifs suivants, bien qu'ils aient presque tous fini par n'être plus employés que comme adverbes : *eō* (adv.), *hō-* (qui subsiste dans *horsum* composé de *hō* et de *vorsum* plus tard *versum*), *hō-c* et *hū-c* (adv.), *quō* (adv.), *illō, illō-c* et *illū-c* (adv.), *istō, istō-c* et *istū-c* (adv.), *aliō* (datif masc. n., chez Varron, *de L. L.*, X, § 15), *aliō* (adv.), *ūnō* (datif masc. n., Saserna *ap.* Varr., *de R. R.*, I, § 18), *nullō* (adv.), *alterō-* (qui subsiste dans *altrovorsum, altrorsus*, composés de *alt(e)rō* et de *vorsum, vorsus*), *utrō, neutrō,* liste à laquelle manquent, faute d'exemples, les adverbes *ipsō, ūnō, ullō, sollō, tōtō.*

Prouvons que les deux espèces de formes que nous venons de citer sont bien, les unes des locatifs, et les autres des datifs.

Aux locatifs nominaux sanscrits *vaiçai* (m.) et *dámai* (m.), répondent en grec et en latin les locatifs nominaux Ϝοίκοι, d'où οἴκοι (m.), et (*domeī*, d'où) *domī* (f.). Aux datifs nominaux sanscrits *vaiçāja* et *dámāja* répondent en grec et en latin les datifs nominaux Ϝοίκῳ, d'où οἴκῳ, par un ι qu'on ne prononçait pas, puisqu'il était souscrit simplement pour mémoire, et (*domōi*, d'où) *domō*, sans *i*, même simplement souscrit. Eh bien ! si d'une part Ϝοίκοι,

οἴκοι et (*domeī*) *domī* sont des locatifs nominaux, comment ne seraient-ce pas aussi des locatifs pronominaux que les formes grecques τοί, ποί, ποῖ, employées comme adverbes, et que les formes latines *eeī*, d'où *e-ī*, *eī*, — *hoī-c*, d'où *huī-c*, — *quoī*, d'où *cuī*, — et (*olleī*, d'où) *ollī*, (*illeī*, d'où) *illī*, (*isteī*, d'où) *istī*, etc., employées comme datifs pronominaux ? Et si d'autre part Ϝοίκωι, οἴκῳ et (*domōi*) *domō* sont des datifs nominaux, comment ne seraient-ce pas aussi des datifs pronominaux que les formes grecques τῷ, αὐτῷ, τούτῳ, ἄλλῳ, qui sont en effet employées comme datifs, et que les formes latines *eō*, *hō-*, *hō-c* et *hū-c*, *quō*, *illō*, *illō-c* et *illū-c*, *istō*, *istō-c* et *istū-c*, *aliō*, etc., qui n'ont pas toujours été des adverbes ?

Il y a eu un temps où les faux datifs pronominaux, par exemple *illeī*, *illī* et *isteī*, *istī*, ne servaient pas exclusivement de datifs, comme cela a toujours lieu chez les classiques, mais où ils étaient encore employés, conformément à leur véritable nature de locatifs, comme adverbes de lieu :

Quæ ILLI *ád legionem fácta sunt, memorát pater.*
(Pl. *Amph.*, prol., 133.)

Eo pácto prorsum ILLI *álligaris fílium.*
(Ter. *Ad.*, V, 3, 58.)

Admodum; et ea, quæ ólim parva géstavit, crepúndia
ISTI(C) *in ista cístula insunt, quæ* ISTI(C) *inest in vídulo.*

Hóc neque ISTI *usúst, et* ILLI *miseræ suppetiás feret,*
Si íd dederit, quí suós parentes quaérat...
(Pl. *Rud.*, IV, 4, 37-40.)

Dans ces exemples *illī* et *istī* sont tantôt adverbes, tantôt pronoms. On disait encore avec le *c* enclitique *illeī-c*, *illī-c*, et *isteī-c*, *istī-c*, et les classiques ont gardé les locatifs *illī-c* et *istī-c* comme adverbes de lieu. L'adverbe de lieu *heī-c*, *hī-c* est aussi un ancien locatif : le thème masc. n. *ho-*, primitif de *hī-c*, *hæ-c*, *hō-c*, a pour première forme de locatif *hoī-c* comme en grec, le thème πο- fait au locatif ποί, ποῖ ; mais l'*o* bref du thème est ensuite devenu d'une part *e*, d'où la forme *heī-c*, ou *hī-c*, par contraction (comme les nominatifs pluriels cités par Festus *Pilumnoe poplœ*, plus anciennement *Pīlumnoī populoī*, sont devenus *Pīlumneī populeī*, d'où *Pilumnī populī* par contraction), et il est devenu d'autre part *u*, d'où la forme *huī-c* (comme *hoius* est devenu *huius*). L'usage d'employer exclusivement *hoī-c*, *huī-c* comme datif pronominal et *heī-c*, *hī-c* comme adverbe de lieu ne doit pas nous empêcher de voir dans ces deux formes un seul et même locatif.

Il y a eu aussi un temps où les véritables datifs pronominaux, par exemple (*illōi*,) *illō* et (*istōi*,) *istō* ne servaient pas exclusivement d'adverbes de lieu, comme ils en servent toujours chez les classiques, mais où ils étaient en outre employés, conformément à leur véritable nature de datifs, comme datifs pronominaux : nous le savons par Priscien et par d'autres grammairiens.

Maintenant, qu'il y ait eu avant l'ère classique un temps où l'usage permettait d'exprimer en latin l'idée : « je lui rendrai, » soit par *illī reddībo*, soit par *illō reddībo* (ce futur, qui est de Plaute, est très-régulier en soi), cela ne doit pas nous surprendre ; voici des locutions où l'usage a toujours permis aux classiques d'exprimer aussi une seule et même idée, soit par le locatif, soit par le datif : *bellī domīque* (Cic., Sall., Virg., Vell.) et *bellō domīque* (Tite-Live), *esse domī* (Plaute) et *esse domō* (Varron, C. Nép.), *humī prōjicere* (Sénèque) et *humō affligere* (Horace).

Enfin, si l'usage s'est établi de construire les véritables locatifs, par exemple *illeī*, *illī*, ou *illeī-c*, *illī-c*, et *isteī*, *istī*, ou *isteī-c*, *istī-c*, avec des verbes de repos, et les véritables datifs (*illōi*,) *illō* et (*istōi*,) *istō* avec des verbes de mouvement, toutes les fois qu'ils avaient le rôle d'un adverbe : *illī*, *istī*, *illī-c*, *istī-c esse*, « être là, » et *illō*, *istō īre*, « aller là, » cet usage ne prouve rien contre la nature assignée aux uns et aux autres ; il n'est certes pas né de l'essence même des choses ; on eût pu dire par le locatif *prōcumbit illī* ou *illī-c bōs*, « le bœuf tombe là, » et *prosternite istī* ou *istī-c juvenem*, « jetez-le là, » puisque Virgile et Ovide ont dit, l'un *procumbit humi bos*, et l'autre *et prosternite humi juvenem*. En grec, le locatif adverbial ποί, ποῖ, s'emploie aussi bien avec les verbes dits de mouvement qu'avec les verbes dits de repos.

3° Ce sont des pléonasmes que les génitifs pronominaux en *iius*, *ius*, *ius*, et les locatifs-datifs archaïques *eieī*, *quoieī*, s'ils contiennent réellement chacun deux génitifs et deux locatifs-datifs.

Oui, sans le moindre doute, c'est un pléonasme que d'accoler, par exemple, les génitifs : *eī* et *ĭ-us* dans *eī-ĭus*, *eī-us*, ou *quoī* et *ĭ-us* dans (*quoī-ĭus*,) *quoīus*, *cuī-ĭus*, *cuīus*, et les locatifs-datifs : *eī* et *eī* dans *eieī*, ou *quoī* et *eī* dans *quoieī*.

Mais ce pléonasme est très-conforme au génie d'une langue qui accolait :

D'une part, sans changement de sens très-appréciable, les accusatifs : *em* et *em* dans *em-em*, *mē* et *mē* dans *mē-mē*, *tē* et *tē* dans *tē-tē* ; les ablatifs : *mē* et *mē* dans *mē-mē*, *tē* et *tē* dans *tē-tē*, *sē* et *sē* dans *sē-sē* ; le nom. m. *tū* et le nom.-acc. n. *te* dans *tū-te*, et les formes invariables : *vērum* et *vērō* dans *vērum-enim-vērō*, *atque* et *atque* dans *atque-atque* ;

D'autre part, avec un léger changement de sens, les nominatifs : *qui-s* et *qui-s* dans *quisquis;* les nom.-acc. n. : *jam* et *jam* dans *jam-jam*, *quam* et *quam* dans *quamquam;* et les formes invariables : *ubī* et *ubī* dans *ubīubī*, *quō* et *quō* dans *quōquō*, *quā* et *quā* dans *quāquā*, *unde* et *unde* dans *undeunde*, *ut* et *ut* dans *utut*.

Des locutions pléonastiques que je viens de citer, il en est une sur laquelle j'appellerai surtout l'attention ; c'est la locution *emem*, qui nous a été conservée par Festus. On a dans *em-em* deux fois *em* acc. du pronom *i-s*, *i-d*, comme on a dans *eī-ĭus*, *eius*, d'abord le gén. *eī*, puis le gén. *ĭ-us*, c'est-à-dire deux fois aussi le gén. du pronom *i-s*, *ea*, *i-d*, et dans *eieī* deux fois *eī*, locatif-datif du même pronom.

Remarquez encore la juxtaposition *atque-atque*, par exemple, dans ce vers d'Ennius (*ap*. E. Egger, *Lat. serm. vetust. reliq.*, p. 141) :

ATQUE-ATQUE *accedit muros romana juventus.*

Questions :

1° L'amour du pléonasme, si développé au sein de la langue latine dans l'emploi des formes pronominales, est-il exceptionnellement propre à cette langue?

Non, ce serait se tromper que de le croire.

L'esprit humain éprouve le besoin, en certaines circonstances, de préciser d'une façon toute particulière la personne ou la chose dont il veut parler, et pour fixer sur cette personne ou sur cette chose toute l'attention de ceux auxquels il s'adresse, un des moyens qu'il peut employer, c'est de répéter le pronom qui la désigne. De là des pléonasmes nombreux.

Ainsi il y a :

Pléonasme du nominatif ou du sujet dans :

Ego eum laudo, tū eum laudās, ille eum laudat. « Moi, je le loue ; toi, tu le loues ; lui, il le loue ; » car en latin *ego, tū, ille*, et en français « moi, toi, lui, » font double emploi, puisque la première, la seconde ou la troisième personne, serait suffisamment désignée en latin par *o, ās, at*, et en français par « je, tu, il ; »

Pléonasme de l'accusatif ou du régime direct dans :

Mēmē laudō, tētē laudō, emem laudō. « Je me loue, moi ; je te loue, toi ; je le loue, lui ; » car en latin *mē, tē, em*, et en français « me, te, le, » seraient suffisants ;

Pléonasme de l'ablatif ou du régime indirect dans :

A mēmē laudātur ; ā tētē laudātur ; ā sēsē laudātur. « De ceci, en as-tu? de cela, en avez-vous? » Car en latin *mē, tē, sē*, et en français « en », suffiraient aussi.

Et si l'on admet que la forme *eī-ĭus*, *eīus* et la forme *eieī* sont l'une un génitif double et l'autre un locatif-datif double, il y aura encore pléonasme du génitif en latin dans *eī-ĭus*, *eīus meminit*, comme il y a pléonasme du régime indirect, en français, dans « de lui, il s'en souvient; d'elle, il s'en souvient; de cela, il s'en souvient, » et pléonasme du datif, en latin, dans *eieī reī studeo*, comme il y a pléonasme du régime indirect, en français, dans « à cela, je m'y applique; » car il eût suffi de dire en latin *eī* (gén. arch.) *meminit* et *eī* (locatif-datif) *reī studeo*, comme il suffit de dire en français « il s'en souvient » et « je m'y applique. »

A côté des exemples de pléonasmes latins, je n'ai cité que des exemples de pléonasmes français; mais on n'aurait que l'embarras du choix pour citer des exemples de pléonasmes semblables en provençal, en italien, en espagnol, en portugais et en valaque. Diez, dans sa *Grammaire des langues romanes* (troisième partie, p. 60-61, 2ᵉ édition), en a réuni un certain nombre auxquels il me suffit de renvoyer.

2° Le pléonasme du conjonctif suivi d'un démonstratif est-il particulier au latin?

Non, pas le moins du monde.

L'association de deux pronoms, dont le rôle est le même dans le discours, n'est certainement pas faite pour nous étonner; nous sommes habitués à voir, par exemple, les thèmes démonstratifs s'ajouter aux thèmes démonstratifs dans toutes les langues indo-européennes. Mais l'assertion que deux pronoms, dont le rôle n'est pas le même, dont l'un par exemple est conjonctif et l'autre démonstratif, ont pu s'associer, étonnera peut-être. Eh bien! si l'on avait quelque peine à se persuader que le latin ait jamais pu employer pléonastiquement un pronom conjonctif et un pronom démonstratif dans le double génitif du singulier (*quoī-ĭus*) *quoīus*, *cuī-ĭus*, *cuīus*, et dans le double locatif-datif du singulier *quoī-eī*, malgré la présence de deux génitifs, soit du sing., soit du plur., dans les passages de Plaute : QUOI *mī* IUS et QUORUM EORUM *ūnus*, on n'aurait qu'à se reporter aux locutions suivantes, que je citerai pour la plupart d'après Diez (*Gr. des lang. rom.*, *ibid.*, p. 61-62), en les traduisant aussi fidèlement que possible.

C'est une rareté en latin que l'emploi pléonastique de *quem.... illum*, tel qu'on le trouve, par exemple, dans ce passage :

Hociné sæclum? O sceléra, o genera sácrilega, o hominem ímpium!
QUEM *nequé fides neque júsjurandum neque* ILLUM *misericórdia*
Représsit, neque refléxit!

(Ter. *Ad.*, III, 2, 6-9.)

« Quel siècle ! O races de scélérats et de sacriléges ! L'impie ! que ni promesse, ni serment, ni pitié, n(*e l*)'ont arrêté, n(*e l*)'ont détourné ! »

Mais si le double emploi du conjonctif et du démonstratif est rare en latin, il n'est rare ni en italien ni en espagnol.

ITALIEN :

Fortezza CUI *valenza di coraggio* LA *chiama alcuna gente.* (B. Lat. 111.)

« Courage *que* quelques-uns (*l'*)appellent vaillance de cœur. »

Ombre CH'*amor di questa vita dipartil*LE.
(Dante, *Inf.*, V, 69.)

« Ombres *qu'*amour (*les*) a fait partir de cette vie. »

Tu hai un 'altra cosa CHE *non* LA *ho io.* (Boccacio, III, 10.)

« Tu as une autre chose *que* je n(*e l*)'ai pas, moi. »

ESPAGNOL :

El rey QUE *la naturaleza* LO *hizo.* (S. Prov., 148.)

« Le roi *que* la nature (*le*) fit. »

Las ramas QUE *el peso de la nieve* LAS *desgaxa.* (Garc., Egl. V.)

« Les branches *que* le poids de la neige (*les*) rompt. »

Romances QUE LOS *cantaba.* (Nov.)

« Les vers *que* (*les*) chantait celui-ci. »

Aquella region DO *no sé espera* EN ELLA *un dia sosegado.* (Num., II, 2.)

« Cette région *où* l'on n'(*y*) peut espérer un jour serein.

Cette manière de parler n'est inconnue ni au portugais, ni au provençal, ni au valaque. En voici un exemple tiré de notre vieille langue : « DE QUI.... doit li renons DE LUI aller. » Diez le cite sans nom d'auteur. Mais qu'importe ? Aujourd'hui encore nous pouvons sans incorrection juxtaposer le conjonctif et le démonstratif, lorsqu'ils sont sujets, dans toutes les phrases semblables à celle-ci : « Ainsi δολό-εσσα est pour δολό-εσjα QUI LUI-MÊME est pour δολό-ετjα, » ou encore à celle-ci : « L'adverbe latin *inde*, prononcé *inne*, de même que l'on trouve *distendere* (Cicéron) et *distennere* (Plaute), a donné à l'italien, par l'aphérèse de la première syllabe, l'adverbe

ne, synonyme de l'adverbe français «en», QUI LUI vient du même adverbe latin *inde* ou *inne* par l'apocope de la dernière syllabe. »

En français, le pléonasme du conjonctif et du démonstratif, régulier dans certaines locutions, où le conjonctif et le démonstratif sont sujets de la phrase, est irrégulier, lorsque le conjonctif et le démonstratif sont employés comme régimes. Et pourtant ce dernier genre de pléonasme, si irrégulier qu'il soit, commence à s'introduire fréquemment dans la langue écrite au jour au jour : « Ces administrations ne font que leur devoir en donnant le moyen de vivre aux hommes DE QUI elles exigent tout LEUR travail et tout LEUR temps... On doit rétribuer suffisamment le travail des hommes DE QUI on exige tout LEUR temps. »

Il me serait facile de multiplier ces exemples de pléonasmes vicieux. Mais il vaut mieux faire remarquer que ces génitifs doubles : « DE QUI... *li renons* DE LUI (ancien français) » et « DE QUI... *tout* LEUR *travail et tout* LEUR *temps* (nouveau français vicieux) » sont absolument semblables aux génitifs doubles des classiques latins : « *eīus, huīus, cuīus,* qui sont pour *eī-ĭus, hoī-ĭus* ou *huī-ĭus,* (*quoī-ĭus* ou) *cuī-ĭus,* et aux génitifs doubles de Plaute : *quoī ĭus* dans QUOI *mī* IUS, et *quōrum eōrum* dans QUORUM EORUM *ūnus.* Qui sait si le nouveau français vicieux n'est pas destiné à devenir le bon français de nos arrière-neveux ? Quand, en latin, les génitifs simples *eī,* (*hoī, huī*), *quoī, quī, cuī* commencèrent à s'adjoindre le génitif enclitique *ĭ-us,* les génitifs doubles *eī-ĭus, hoī-ĭus* ou *huī-ĭus,* (*quoī-ĭus* ou *quī-ĭus,*) *cuī-ĭus,* étaient des néologismes. On sait quelle rapide et grande fortune ont faite ces parvenus du pléonasme : ce sont eux qui règnent seuls dans le latin classique.

Enfin, le pléonasme du conjonctif et du démonstratif doit être bien conforme aux tendances générales de l'esprit humain ; il doit répondre à un besoin de précision et de clarté bien impérieux, car il existe ailleurs que dans les langues filles du latin, puisqu'on le retrouve, par exemple, en grec moderne : Ὁ ἄνθρωπος τὸν ὁποῖον σήμερον τὸν ἴδα. « L'homme, lequel j(*e l*)'ai vu aujourd'hui. »

3° Quel serait le tableau de la déclinaison pléonastique du pronom conjonctif en latin ?

Quo étant le thème de *quī, quæ, quo-d,* ce pronom devrait faire :

Au nom. m. s. : (*quo-s, quu-s, que,*) comme on dit : (*illo-s, illu-s*), *ille,* (*isto-s, istu-s*), *iste ;*

Au nom. f. s. : *qua,* comme on dit : *si qua fœmina, ali-qua fœmina ;*

Au nom.-acc. n. pl. : *qua,* comme on dit : *si qua pecora, ali-qua pecora ;*

Il fait :

au nom. m. s.	archaïque,	*(que-ī), queī,*	classique,	*quī,*
au nom. f. s.		*(qua-ī,)*		*quæ,*
au nom.-acc. n. pl.		*(qua-ī,)*		*quæ.*

L'*ī* long adjoint aux formes *(que-ī,) queī,(qua-ī, qua-ī,)* par contraction *quī, quæ, quæ*, répond à l'ί long adjoint à οὗτος dans οὑτοσ-ί. L'*ī* latin est un ancien locatif du pronom *i-s, i-d,* et l'ί grec est un ancien locatif du pronom ἱ. Notre mot « ci, » qui signifie « ici, » est l'équivalent de l'un et de l'autre ; seulement, si le grec et le français concordent dans le pronom démonstratif :

οὗτος,	ce,	οὑτοσ-ί,	celui-ci,
αὕτη,	celle,	αὑτη-ί,	celle-ci,
τοῦτο,	ce,	τουτ-ί,	ceci,

le latin et le français ne concordent pas dans le pronom conjonctif ;

car, si l'un dit :		l'autre ne dit pas :
(que-ī), queī,	*quī,*	lequel-ci,
(qua-ī,)	*quæ,*	laquelle-ci,
(qua-ī,)	*quæ,*	lesquels-ci.

Eh bien ! si le pronom conjonctif *quo* s'est adjoint le locatif *ī* dans *quī*, nom. s. m., dans *quæ*, nom. s. f., et dans *quæ*, nom.-acc. pl. n., à plus forte raison a-t-il pu s'adjoindre le génitif *ĭ-us* dans le génitif double *(quoī-ĭus,) quoīus, cuī-ĭus, cuīus,* et le locatif-datif *eī* dans le locatif-datif double *quoī-eī.*

En réunissant les divers exemples de la déclinaison pléonastique du pronom conjonctif, on aurait donc le tableau suivant :

nom. s. m.	*(que-ī,) queī, quī,*	(lequel-ci,)	qui,
s. f.	*(qua-ī, quaī,) quæ.*	(laquelle-ci,)	qui,
gén. s. m. n.	*(quoī-ĭus,) quoīus,*	(duquel-de-lui,)	de qui,
et f. par extension	*cuī-ĭus, cuīus,*	(de laquelle-d'elle,)	à qui.
loc.-dat. s. m. n. et f. par extension	*quoī-eī,*	(auquel-à-lui,) (à laquelle-à-elle,)	à qui,
nom.-acc. pl. n.	*(qua-ī, quaī,) quæ,*	(lesquels-ci,)	qui,
acc. s. m.	*quem...illum* (Ter.)	(lequel-le,)	que,
gén. pl. m.	*quōrum eōrum* (Pl.)	(desquels-d'eux,)	de qui.

Dans ce tableau, l'exemple emprunté à Térence : *quem... illum...* n'est pas absolument semblable aux autres, puisque le second mot appartient au pronom *ille* et non au pronom *i-s, ea, i-d.* Il n'en est que plus précieux, parce qu'il montre comment la déclinaison pléonastique a pris naissance, par le fait qu'un orateur

ou un écrivain, croyant utile de rappeler à l'attention un régime déjà énoncé par tel ou tel cas de *quī*, *quæ*, *quo-d*, mais que son éloignement aurait pu faire oublier, s'est mis à répéter ce régime au moyen de tel ou tel cas des pronoms *i-s*, *ea*, *i-d*, ou *ille*, *illa*, *illu-d*.

Mais le besoin de rappeler un régime éloigné n'a pas dû être le seul créateur de la déclinaison pléonastique du pronom *quī*, *quæ*, *quo-d*. Il faut tenir compte aussi du désir de parler avec plus de précision et d'insistance. Ce désir, en effet, peut seul expliquer les locutions où le conjonctif et le démonstratif sont juxtaposés, comme dans celles-ci :

Latin : *Set eccúm, parasitum*, QUOI *mi* IUS *auxiliόst opus*. « Mais le voilà le parasite *duquel* le secours (*de lui*) m'est nécessaire. » QUOI-EI *is ager emptus est*. « Celui *par qui* (*par lui*) cette terre a été achetée. » QUŌRUM EŌRUM *ūnus*. « *Desquels* (*d'eux*) un. »

Italien : *Cosa* CHE *non* LA *ho io*. « Chose *que* je ne (*l*)'ai pas, moi. »

Espagnol : *Romances* QUE LOS *cantaba*. « Les vers *que* (*les*) chantait celui-ci. »

Français : « Δολό-εσσα est pour δολό-εσjα *qui lui-même* est pour δολό-ετjα. »

CONCLUSION.

Il y a, dans les pages qui précèdent, deux choses distinctes : un exposé de faits qui sont incontestables, en tant que faits matériels, et l'exposé d'une théorie dont la justesse pourra être contestée, malgré tous mes efforts pour la mettre en pleine lumière. Faits et théorie ne sont à mes yeux que des prémisses. Il y aurait maintenant à tirer les principales conséquences qui me paraissent ressortir de ces prémisses tant pour l'amélioration de nos textes des vieux poëtes latins tragiques ou comiques que pour l'explication de plusieurs formes grammaticales de certaines langues indo-européennes. Mais, avant d'entrer dans le détail des faits accessoires et secondaires, je crois bon d'attendre quelque peu, pour connaître le jugement que l'on portera sur ma principale théorie. Il sera toujours temps, dans le cas où elle serait accueillie avec faveur, d'indiquer les conséquences qu'il en faudrait tirer.

FRANCIS MEUNIER.

ÉTUDE

SUR LE

VERBE AUXILIAIRE BRETON

KAOUT « AVOIR. »



L'infinitif de ce verbe a la même racine que le grec κτάομαι, où, comme Bopp le fait observer, le τ est une lettre parasite : il a la même racine que l'albanais *kam* « j'ai » (1).

Mais partout ailleurs la racine est différente, et son identité avec celle du latin *habere* et du gothique *haban* nous paraît évidente.

Voici le paradigme de ce verbe d'après Le Gonidec, *Grammaire bretonne* (2), auquel Zeuss renvoie sans chercher à rien expliquer et en se bornant à indiquer un petit nombre de formes plus anciennes que les formes actuelles (3). Nous mentionnons à la suite des formes modernes ces formes archaïques empruntées à la *Vie de sainte Nonne* dont le manuscrit, conservé à la Bibliothèque impériale, date du XVI[e] siècle.

1° PRÉSENT PRIMAIRE.			2° PRÉSENT SECONDAIRE.
Em *ou* Am euz,	pl. anciènn.	em eux,	Em *ou* Am boa,
Ech *ou* Ach euz,	—	az eux,	Az poa,
En deuz,	—	en deveux,	En doa,
Hon euz,	—	hon eux,	Hor boa,
Hoch euz,	—	oz eux,	Ho poa,
Ho deuz.			Ho doa.

[1] Bopp, *Grammaire comparée*, § 16, traduction de M. Bréal, p. 50.

[2] Édition de M. de La Villemarqué, 1850, in-4, p. 32, 33.

[3] *Grammatica celtica*, p. 555-557. Pendant la correction des épreuves de ce travail nous avons reçu communication du savant mémoire de M. Whitley Stokes sur les verbes irréguliers bretons (*Beitræge zur vergleichenden Sprachforschung*, t. V, 3[e] cahier). Ce mémoire nous paraît en général excellent. Toutefois pour le verbe *kaout* nous ne partageons pas les vues de l'éminent linguiste.

3° PRÉTÉRIT.

Em *ou* Am boé,
Az poé,
En doé,
Hor boé,
Ho poé,
Ho doé,

4° FUTUR PRIMAIRE, 1er.

Em *ou* Am bezo,
Az pezo,
En devezo,
Hor bezo,
Ho pezo,
Ho devezo.

5° FUTUR PRIMAIRE, 2e (il est inusité).

6° FUTUR SECONDAIRE, 1er.

Em *ou* Am bizé ou bijé,
Az pizé pijé,
En divizé divijé,
Hor bizé bijé,
Ho pizé pijé,
Ho divizé divijé,

7° FUTUR SECONDAIRE, 2e.

Em *ou* Am befé,
Az pefé,
En defé (pour devefé),
Hor befé,
Ho pefé;
Ho defé (pour devefé).

8° SUBJONCTIF.

Em *ou* Am bé,
Az pé,
...... [1],
Hor bé,
Ho pé,
... ... [1].

9° IMPÉRATIF.

Ez *ou* Az pez,
En defet,
Hom *ou* Hor bezet,
Ho pezet,
Ho defent.

D'accord avec Zeuss, nous appelons présent secondaire le temps que Le Gonidec nomme imparfait, celui que Bopp désigne sous le nom de *einförmiges augmentpræteritum*.

Le futur secondaire est le temps que Le Gonidec appelle conditionnel. On en distingue deux : l'un obtenu au moyen du suffixe *zé* ou *jé* [2], correspond au conditionnel sanscrit, il est le temps secondaire du futur premier dont le suffixe *zo* est identique au suffixe *asja* du futur sanscrit. L'autre, dont le suffixe est *fé* par permutation pour *bé*, est le temps secondaire du futur latin en *bo*, qui se retrouve en irlandais, mais qui aujourd'hui pour le verbe *kaout* a cessé d'être usité en breton [3], bien qu'il ait laissé des traces dans cette langue, comme nous comptons le démontrer ailleurs.

Le subjonctif n'a plus que deux personnes de chaque nombre.

[1] On emprunte ici la 3e personne du futur secondaire 2e.

[2] Sur l'analogie du *z* et du *j*, voir Bopp, *Gramm. comp.*, § 19.

[3] Zeuss, p. 506, et Pictet, *de l'Affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 159.

Le Gonidec l'indique comme une variété du conditionnel. Il s'en distingue parfaitement par l'absence du suffixe *zé*, *jé* ou *fé*. Il a cela de curieux qu'on ne le trouve pas dans les autres verbes bretons. Zeuss ne l'a signalé que dans l'ancienne langue [1]. On peut le comparer comme formation au subjonctif présent latin de la 2e, de la 3e et de la 4e conjugaison. Quant au sens, c'est le temps secondaire du futur breton vulgaire, *kan-inn*, je chanterai, qui correspond comme formation au subjonctif de la 1re conjugaison latine, au futur de la 3e et de la 4e, à l'optatif grec et au potentiel sanscrit. Le futur *kaninn* ayant en même temps le sens de subjonctif présent dans la langue actuelle, et tenant par conséquent la place du subjonctif primitif, il s'en est suivi dans celui-ci une déviation de sens, et le vrai subjonctif présent a aujourd'hui la valeur de l'imparfait du subjonctif ou du conditionnel. Ces explications générales données, nous en venons à examiner comment le radica du verbe breton qui nous occupe a pu s'altérer de manière à nous donner les formes actuellement usitées.

Les lois de permutation des lettres nous l'expliqueront, principalement les lois de permutation des muettes. L'étude des langues germaniques fait connaître que les permutations des muettes s'opèrent suivant un certain ordre, où l'on distingue deux degrés : 1° les moyennes primitives se changent en ténues, les ténues en aspirées, les aspirées en moyennes; 2° les moyennes primitives se changent en aspirées, les ténues en moyennes, les aspirées en ténues. Le premier degré est commun à toutes les langues germaniques; le second spécial au haut allemand. Ces deux degrés de permutation s'observent en breton armoricain [2]. Le tableau suivant rendra ces degrés de permutation plus clairs :

	1° MOYENNES.	2° TÊNUES.	3° ASPIRÉES.	4° MOYENNES.	5° TÊNUES.
Gutturales.	g........	...k....	...c'h....	...g......	...k
Palatales.	....	...ch...	....	...j......	
	....	...s....	....	...z *ou* j...	
Dentales.	d.......	...t....	...z...... ...s *ou* c'h.	...d......	...t.
Labiales.	b.......	...p....	...v *ou* f..	...b......	...p.
	m.......	....	...v[3].....	....	

Nous appellerons, si on nous le permet, permutation simple

[1] P. 513.

[2] Toutefois le breton armoricain, n'ayant pas d'aspirées primitives, ne change pas d'aspirées en ténues.

[3] En certains cas autrefois *ff*, qui probablement se prononçait *nf* et qui, par assimilation de la labiale à la nasale précédente, se prononce aujourd'hui *nn*.

celle qui consiste à passer d'une colonne à celle qui la suit immédiatement, et permutation double celle qui consiste à passer de la première colonne à la troisième, de la seconde à la quatrième.

La permutation double atteint en breton toute muette placée immédiatement entre deux voyelles, dans l'intérieur d'un mot, et le pronom personnel qui précède le verbe est censé faire partie du même mot que ce verbe. La permutation simple n'atteint que la muette qui n'est pas immédiatement placée entre deux voyelles, celle qui termine le mot, où celle qui dans l'intérieur d'un mot est en *position*.

Ces principes posés, examinons d'abord le présent de l'indicatif.

De même que le reste du verbe, sauf une partie de l'impératif, il appartient à la conjugaison *impersonnelle*, comme l'appelle Le Gonidec. Dans la conjugaison dite *impersonnelle*, le verbe n'a qu'une forme pour chaque temps, c'est celle de la troisième personne du singulier, et les idées de personne et de nombre sont indiquées exclusivement par les pronoms placés avant le verbe. La conjugaison *personnelle*, celle qui a une flexion pour chaque personne des deux nombres, est tombée en désuétude pour le verbe *kaout*.

Cette troisième personne qui subsiste seule s'est dite d'abord *evéux* (prononcez *éveus*) ; aujourd'hui elle se contracte et l'*s* final s'adoucit, d'où la prononciation actuelle *euz*.

On nous demandera pourquoi le *d* qui précède *euz* à la troisième personne du singulier et du pluriel. Ce *d* n'est pas à sa place dans l'orthographe vicieuse adoptée par les Bretons d'aujourd'hui : il appartient au pronom, et on devrait écrire *end* ou *hend-euz*, *hod* ou *ho*[*n*]*d-euz*. Il y a encore une dentale finale à une des formes du pronom de la troisième personne au pluriel, *hint*. L'article, qui nous paraît identique au pronom de la troisième personne, avait autrefois une dentale finale. Nous la trouvons encore dans un vers de la prophétie de Gwenc'hlan :

Hen ken gwenn ewid *and* erch gann,
Lui aussi blanc que *la* neige blanche [1].

Elle était conservée à plusieurs cas de l'article dans l'ancien irlan-

[1] *Barzaz-Breiz*, 1re édition, 1839, t. I, p. 4. Dans la sixième édition qui vient de paraître, l'orthographe actuelle a été suivie, le *d* final est assimilé à la nasale et on lit *ann erch*, p. 20, col. 2.

dais [1]. L'article irlandais moderne en garde des traces [2]. Si cette dentale est ici sonore, si c'est une moyenne et non une ténue, c'est à cause de la voyelle qui suit [3].

Le verbe *kaout* se dit donc aujourd'hui *euz* à toutes les personnes du présent de l'indicatif, à la troisième comme aux autres, et, ainsi qu'on vient de le voir, *euz* se prononce et s'écrit aujourd'hui pour *éveus*, forme plus ancienne.

Conformément aux règles énoncées plus haut, le *v* tient par permutation double la place d'un *b*, l'*s* et le *z* final par permutation simple la place d'un *t*, ce qui nous ramène à *ebeut* et nous rapproche bien du latin *habet*. Il est inutile de dire que le changement de l'*a* primitif en *e* est une des permutations de voyelles les plus fréquentes dans nos langues du Nord-Ouest de l'Europe, et de faire observer que le latin *habitum* a eu en français un sort analogue à celui du mot celtique ignoré d'où dérive le breton *euz*.

Passons aux autres temps.

Toutes les troisièmes personnes donnent lieu à la même observation que celles du présent primaire : c'est-à-dire qu'on devrait écrire :

Au présent secondaire, non pas *en doa* et *ho doa*, mais *end* ou *hend-oa*, et *hod* ou *ho[n]d-oa*;

Au prétérit, non pas *en doé* et *ho doé*, mais *end* ou *hend-oé*, et *hod* ou *ho[n]d-oé ;*

Au futur primaire, non pas *en devezo* et *ho devezo*, mais *end* ou *hend-evezo* et *hod* ou *ho[n]d-evezo;*

Au futur secondaire 1er, non pas *en divizé*, *en divijé*, *ho divizé*, *ho divijé*, mais *end* ou *hend-ivizé*, *end* ou *hend-ivijé hod* ou *bo[n]d-ivizé*, *hod* ou *ho[n]d-ivijé;*

Au futur secondaire 2e, non pas *en defé*, *ho defé*, mais *end* ou *hend-efé*, *hod* ou *ho[n]d-efé;*

A l'impératif, non pas *en defet* et *ho defent*, mais *end* ou *hend-efet*, *hod* ou *ho[n]d-efent*.

Reste à nous occuper des premières et des secondes personnes. Mais, avant d'aller plus loin, nous avons deux observations à faire. Les langues néo-celtiques n'ont gardé aucune trace des aspirées primitives. Par conséquent la lettre initiale du verbe celtique,

[1] Zeuss, p. 229.

[2] Ex. *ant slat* « la verge ». M. Ebel croit cependant que ce *t* final de l'article est d'origine relativement moderne et remplace un *s* primitif (*Beiträge zur vergleichenden Sprachforschung*, I, 166). Il ne nous a pas encore convaincu.

[3] Cette règle de l'euphonie sanscrite se retrouve en breton : Le Gonidec, *Grammaire*, p. 13.

correspondant au latin *habere* et au gothique *haban*, devait en disparaître, ou être remplacée par une gutturale non aspirée. De là, dans le breton moderne, deux verbes qui ont un sens à peu près identique : 1° le verbe *kavout* dans lequel l'*h* initial et le *b* d'*haban* et d'*habere* ont chacun subi une double permutation; 2° le verbe qui fait l'objet de ce travail. Ce dernier verbe qui n'a pas d'infinitif et qui emprunte celui d'un autre verbe, *kaout*, et quelquefois celui du premier, *kavout*, a perdu complétement la gutturale aspirée originaire, et commence par une voyelle laquelle est, comme on le voit par les troisièmes personnes, un *e* pour un *a* primitif.

Mais cet *e* en construction n'est jamais la lettre initiale du mot, puisque le verbe est toujours précédé d'un pronom et que le pronom fait partie du mot. Il a donc pu disparaître par contraction. Il a disparu par contraction chaque fois qu'il n'a pas été nécessaire à la prononciation, c'est-à-dire toutes les fois qu'il ne s'est pas trouvé précédé de deux consonnes, ou, en d'autres termes, toutes les fois que le pronom placé devant le verbe ne finit point ou ne finissait point originairement par deux consonnes. Le pronom de la troisième personne *ent* ou *hend* au singulier, *ho*[*n*]*t* ou *ho*[*n*]*d* [1] au pluriel, est le seul qui se termine par deux consonnes : il est par conséquent le seul après lequel l'*e* initial du verbe se soit conservé.

L'*e* initial du verbe ayant disparu aux autres personnes, la consonne finale du pronom et le *b* du verbe se sont trouvés juxtaposés dans le même mot.

Ce *b* a été conservé intact après le pronom de la première personne, qui est au singulier *em* ou *am* [2], au pluriel *hor* ou *hon* [3]. Les lettres finales de ce pronom étant sonores, il n'y avait pas de raison pour qu'elles ne fissent bon ménage avec le *b* suivant qui est également sonore : aussi ce *b* a-t-il été conservé; c'est pour cela qu'on dit :

Présent secondaire : *am-boa*, *hor-boa ;*

[1] On demandera peut-être de quel droit nous intercalons ici un *n* qui bien certainement ne se prononce pas aujourd'hui. Nous répondrons que cet *n*, existant au singulier, a dû exister aussi au pluriel, que d'ailleurs cet *n* se retrouve dans une autre forme du pronom pluriel de la troisième personne, *hint*, et dans la flexion régulière de la même personne du même nombre de la conjugaison personnelle, *ont*, flexion qui est évidemment un pronom.

[2] *Em* et *am*, forme plus ancienne, peuvent être comparés au sanscrit *aham*.

[3] *Hon* serait suivant nous une corruption de *hom* ou mieux *om* (aujourd'hui *omp*), flexion de la première personne du pluriel de la conjugaison personnelle. *Hor* s'emploie pour *hon*, comme *ar* pour *ann* (article), par euphonie devant les consonnes autres que *l*, *n*, et les dentales.

Prétérit : *am-boé*, *hor-boé;*

Futur primaire : *am-bezo, hor-bezo;*

Futur secondaire 1[er] : *am-bizé* ou *am-bijé, hor-bizé* ou *hor-bijé.*

Futur secondaire 2[e] : *am-béfé, hor-béfé.*

Subjonctif : *am-bé, hor-bé.*

Impératif : *hon* ou *hor-bezet.*

A la seconde personne, le pronom est : singulier *az* par permutation simple pour *at*, pluriel *ho* pour *hoch*, ou *och* également usité par permutation simple pour *hot*, ou *ot*[1]. Le pronom de la seconde personne finissait par conséquent primitivement aux deux nombres par un *t*, c'est-à-dire par une consonne sourde, tandis que le *b* initial du verbe est une consonne sonore. En sanscrit, la lettre finale subit l'influence de l'initiale suivante, et devient sonore quand celle-ci est sonore; sourde quand celle-ci est sourde. Il reste encore en breton une trace de cette règle, nous l'avons fait observer au sujet des troisièmes personnes du verbe *kaout*, où le *t* final du pronom devient sonore, c'est-à-dire se change en *d*, par l'influence de la voyelle suivante. Mais dans les langues néo-celtiques, quand un mot commence par une consonne et se compose avec un mot précédent, cette consonne initiale subit l'influence de la lettre finale du mot précédent au lieu de lui imposer la sienne : de là, ces permutations de lettres après les particules qui sont une des difficultés principales du breton, de là ce que les grammairiens irlandais appellent l'*éclipse* qui a si notablement défiguré leur langue.

Ainsi, le pronom de la seconde personne finissant par une ténue, le verbe remplace par une ténue sa moyenne initiale; de là les formes suivantes :

Présent secondaire : *az* (pour *at*)-*poa*, *ho*[*t*]-*poa;*

Prétérit : *az* (pour *at*)-*poé*, *ho*[*t*]-*poé;*

Futur primaire : *az* (pour *at*)-*pezo*, *ho*[*t*]-*pezo*,

Futur secondaire 1[er] : *az* (pour *at*)-*pizé*, ou *pijé*, *ho*[*t*]-*pizé*, ou *pijé;*

Futur secondaire 2[e] : *az* (pour *at*)-*péfé*, *ho*[*t*]-*péfé;*

Subjonctif : *az* (pour *at*)-*pé*, *ho*[*t*]-*pé;*

Impératif : *az* (pour *at*)-*pez*, *ho*[*t*]-*pézet.*

[1] Une manière de former le pluriel des pronoms personnels paraît avoir été de remplacer l'*a* primitif, ou l'*e* plus récent du singulier, par un *o :* 1[re] p. sing., *am* ou *em ;* pl. *om*, par corruption : *omp, hon, hor ;* — 2[e] p. sing. *at, az*, pl. *ot, hoch, ho* ; — 3[e] p. sing. *ant, ent, hen*, pl. *hont, hon, ho :* cette personne a aussi un pluriel en *i : hint, hi.*

C'est du reste une règle générale de la langue : après les pronons *ho*, vous; *ho*, votre; *az*, toi, la moyenne initiale se change toujours en ténue. Mais nous sommes, croyons-nous, le premier qui ayons essayé une explication de ce fait singulier.

Nous n'avons plus qu'un petit nombre de remarques à faire :

1° Contrairement à la règle générale, le verbe *kaout* a, comme le verbe *beza* et le verbe *ober*, conservé la flexion primitive en *a* du présent secondaire qui, dans les autres verbes, s'est affaiblie en *e*.

Par conséquent il a pu garder le temps auquel Bopp, dans sa Grammaire sanscrite, donne le nom de *Reduplicirtes præteritum*, qui est le parfait second de nos grammaires grecques. C'est ce temps que, bien que dépourvu de redoublement, on doit reconnaître dans le prétérit de notre paradigme, tandis qu'en règle générale le seul prétérit qui se retrouve en breton est le *vielförmiges augmentpræteritum*, prétérit multiforme[1]. En effet, l'augment et le redoublement étant aujourd'hui inconnus en breton, les temps se distinguent seulement par la terminaison. Quand l'*a* du présent secondaire fléchit en *e*, ce temps ne se distingue pas du parfait, et alors, pour la clarté du discours, le parfait doit être supprimé. Mais lorsque le présent secondaire garde l'*a* de sa flexion, ce qui a lieu dans le verbe *kaout*, cette confusion n'est plus à craindre[2]; donc le parfait qui a la lettre *e* pour caractéristique peut être conservé sans inconvénient; aussi le prétérit multiforme de ce verbe, devenu inutile, est-il tombé en désuétude, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire.

2° Les flexions du futur primaire et du futur secondaire nous offrent des exemples de permutation double : *z* et *j* pour *s*, *f* pour *b*.

3° L'impératif emprunte ses troisièmes personnes aux flexions

[1] Cette observation a déjà été faite par M. Pictet, *de l'Affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 157.

[2] Si l'on admet qu'en breton comme en latin les imparfaits en *a* (ex. *eram*) n'ont rien de commun avec l'imparfait sanscrit et sont d'origine plus moderne (A. Schleicher, *Compendium der vergleichenden Grammatik*, 2e éd., p. 808-809), cela ne change à peu près rien à la théorie que nous venons d'exposer. Dans ce système, la conservation du parfait, dans les verbes auxiliaires bretons, a pour cause l'introduction dans ces verbes de l'imparfait en *a*. Dans la langue latine les verbes auxiliaires possèdent seuls l'imparfait en *a*. Il en est de même en breton. Au sujet de ce temps, la différence entre les deux langues n'apparaît que lorsqu'on arrive à la forme composée à l'aide de l'auxiliaire *bu* (ex. *amabam*). Cette forme, générale en latin, est inconnue en breton. Elle est du reste plus moderne que l'imparfait simple dont elle suppose l'existence préalable (*Compendium*, p. 831).

personnelles du futur primaire inusité qui a *f* pour suffixe, et duquel est issu notre futur secondaire deuxième :

End-efet,
Ho[n]d-efent

Il emprunte ses secondes personnes aux flexions personnelles du seul futur usité :

Az pez *pour* az pezez,
Ho pezet[1].

Seulement la seconde personne du singulier a, conformément à la règle générale des langues indo-européennes, perdu le pronom final, signe de nombre et de personne.

La première personne du pluriel *hon* ou *hor bezet* appartient au même futur, mais à la conjugaison impersonnelle. Telle est la cause de la présence du *t* final qu'en breton la troisième personne du singulier a conservé à l'impératif, tandis que cette lettre a disparu aux autres modes.

4° Le radical de ce verbe a été traité en français et en anglais d'une manière qui ressemble fort à celles dont l'ont traité les Bretons. Ainsi dans les trois langues il y a eu permutation double du *b*, ou changement de cette lettre en *v*; les trois langues donnent des exemples de la suppression complète de cette lettre. En français, l'aspiration initiale a disparu comme en breton.

[1] Le futur des verbes réguliers termine en *o* sa troisième personne du singulier, en *ot* sa seconde personne du pluriel. On a déjà fait observer avec très-juste raison que ces flexions sont étrangères au futur et qu'on y doit reconnaître des débris du subjonctif. (Whitley-Stokes, dans les *Beitræge zur vergleichenden Sprachforschung*, V, 229.)

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

LES PROGRÈS

DE LA

GRAMMAIRE COMPARÉE[1].

Depuis que nous nous sommes vus, nous avons perdu l'homme éminent dont le nom, si souvent prononcé devant vous, doit revenir bien des fois dans nos entretiens. Le fondateur de nos études, M. François Bopp, est mort il y a quelques semaines, à l'âge de soixante-quinze ans. Jusqu'à présent, tous les savants adonnés aux mêmes recherches que nous poursuivons ici, pouvaient se considérer comme formant une famille dont le chef était encore au milieu d'eux. La première partie de l'histoire de notre science se trouvait personnifiée en cet illustre vieillard qui avait connu les maîtres de l'école de Calcutta, Colebrooke et Wilkins, et qui avait été lui-même le maître de Guillaume de Humboldt et d'Auguste-Guillaume Schlegel[2]. Aujourd'hui la philologie comparative a perdu son père : les origines de nos études, qu'hier nous pouvions toucher du doigt, appartiennent désormais au passé.

J'ai essayé ailleurs de retracer la vie de Bopp et d'exposer les principes qui l'avaient guidé dans ses découvertes. Pour compléter cette esquisse et pour rendre hommage au savant qui vient de s'éteindre, il nous resterait aujourd'hui à examiner ce que les études

[1] Leçon faite au Collége de France, pour la réouverture du cours de Grammaire comparée, le 9 décembre 1867.

[2] Nous tirons ce dernier fait, qui est peu connu, de la correspondance d'Auguste-Guillaume Schlegel. « Mais figurez-vous cet enfantillage à mon âge ! je n'ai « pu résister au désir d'apprendre la langue sanscrite ; j'étais ennuyé de ne savoir « que des langues que tout le monde sait, et me voilà depuis deux mois écolier « zélé des brahmes. Je commence à débrouiller assez facilement les caractères, je « m'oriente dans la grammaire, et je lis même déjà, avec le secours d'un Allemand que j'ai trouvé ici, l'Homère de l'Inde, Valmiki. » Lettre à Guillaume Favre, du 4 février 1815. (*Mélanges d'histoire littéraire*, par Guillaume Favre. Genève, 1856.)

qu'il avait inaugurées sont devenues entre les mains de ses disciples et de ses continuateurs. Mais il serait impossible, dans le court espace d'une heure, de vous faire connaître en détail tant de travaux divers accomplis par d'excellents esprits sur tous les points de la philologie indo-européenne. Je devrai donc me contenter d'attirer votre attention sur une seule des questions que présente l'histoire des dernières années de notre science.

Je voudrais vous montrer comment le progrès de nos recherches a eu pour conséquence de varier les applications et d'affiner les procédés de la grammaire comparative, et comment une méthode qui, dans l'origine, servait à étudier l'ensemble de la famille indo-européenne, est également employée aujourd'hui pour analyser des groupes beaucoup plus restreints, et même pour approfondir le développement d'un seul idiome. A mesure que la méthode était mise à l'œuvre sur un terrain plus circonscrit, les enseignements qu'elle a fournis sont devenus plus précis et plus sûrs; il est même arrivé que, d'après ces recherches de détail, il a fallu redresser les données provenant d'une première revue d'ensemble. Je vous citerai quelques exemples de ce genre de progrès, et je tâcherai de vous prouver que l'une et l'autre manière d'appliquer la grammaire comparative a sa légitime raison d'être.

Après que Bopp, dans ses premiers ouvrages, eut démontré d'une manière scientifique la parenté qui unit le sanscrit aux langues de l'Europe, et eut fait voir le profit qu'on pouvait tirer de cette identité d'origine pour l'explication de chaque idiome de la famille, l'objet que se proposèrent, à la suite du maître, ses disciples et ses émules, fut de continuer et d'étendre cette découverte. A quelques années de distance, M. Pott et M. Benfey publièrent leurs premiers travaux étymologiques. Ce qui caractérise ces ouvrages, c'est qu'ils poussent de front l'étude simultanée de toutes les langues indo-européennes, et que, passant constamment de l'une à l'autre, ils les obligent à se servir réciproquement d'explication et de commentaire. Grâce à cette inspection générale, non-seulement les grandes lois, mais la plupart des rapprochements de détail, qu'un premier examen pouvait faire découvrir, furent reconnus avec autant de pénétration que de savoir. Si les analogies, bien plus que les différences, servirent de point de mire aux recherches, il ne faut point s'en étonner : la joie était grande de trouver tant de liens entre des langues si éloignées en apparence. On prit plaisir à ramasser en gerbe autour d'une racine les mots qu'elle avait produits dans les divers idiomes de la famille, et à expliquer les termes obscurs et les anomalies grammaticales d'une langue par des mots restés clairs et des formes regar-

dées comme régulières dans une autre. Chaque fois qu'on ouvre ces livres, où le lithuanien, le slave, l'arménien, l'ossète s'entremêlent à l'allemand, au grec, au latin, au zend et au sanscrit, on est étonné de la science prodiguée par les auteurs, et pour peu qu'on ait le courage de se frayer un chemin à travers cette épaisse forêt de mots et de formes de toute espèce, on recueille à chaque pas les enseignements les plus variés et les plus curieux.

Cependant des recherches si étendues et si compliquées, entreprises presque au lendemain de la naissance de nos études, ne pouvaient manquer de donner prise à d'assez graves critiques. Nous hésiterons d'autant moins à les signaler que les côtés faibles de ces ouvrages s'expliquent par le temps où ils parurent, tandis que les qualités qui les distinguent sont le propre des auteurs.

En premier lieu, un certain nombre de rapprochements se sont trouvés inexacts, parce qu'ils provenaient d'un examen insuffisant des idiomes mis en parallèle. La famille indo-européenne comprend un si grand nombre de langues, divisées elles-mêmes en tant de dialectes, qu'un seul homme ne peut avoir de toutes une connaissance également approfondie. Pour certaines d'entre elles, il fallut se contenter de dépouiller des lexiques et d'interroger les paradigmes des grammaires. Mais sans parler des piéges qui se multiplient sous les pas du linguiste, aussitôt qu'il a recours à de tels moyens d'investigation, il aurait fallu que l'analyse grammaticale, armée des instruments de précision qu'avait fournis la nouvelle méthode, se fût préalablement exercée sur chaque idiome en particulier, pour ne livrer à la comparaison finale que des matériaux suffisamment épurés.

Un ou deux exemples, que nous emprunterons à la langue latine, feront mieux comprendre l'inconvénient des comparaisons lointaines, quand les mots mis en présence n'ont pas été d'abord soumis à un examen minutieux. Prenons les mots latins *clāmo* « je crie », et *clāmor* « cri ». Nous verrons, d'une part, les étymologies que M. Bopp et M. Benfey ont cru pouvoir donner de ces termes, en les rapprochant de mots empruntés aux idiomes congénères ; puis nous donnerons l'explication qui se présente, quand on se tient renfermé dans l'histoire de la langue latine.

Selon M. Bopp[1], le latin *clāmo* serait identique au sanscrit *çrāvajāmi* « je fais entendre ». Pour apprécier la valeur de ce rapprochement, il faut savoir qu'il existe en sanscrit un verbe *çru* « entendre », dont la forme, dans une période plus ancienne, a dû être

[1] *Grammaire comparée*, § 20.

kru. Le verbe correspondant, en grec, est κλύω. En latin, outre le verbe archaïque *cluēre*, nous devons rapporter à la même racine les mots *inclutus* et *cliens* (pour *cluens*). Les verbes sanscrits sont pourvus d'une forme appelée causative, qui indique que le sujet fait faire l'action marquée par la racine. Le causatif de *çru*, en sanscrit, est *çrāvajāmi*, « je fais entendre ». Si l'étymologie de M. Bopp était fondée, il faudrait donc admettre entre *inclutus*, *cluens* et *clāmo*, une parenté immédiate, quoique remontant aux temps lointains de la période indo-européenne. De son côté, M. Benfey[1], dans son Lexique des racines grecques, propose pour le mot *clamor* une autre explication : il suppose que *clamor* est pour *clad-mor*, et il rapproche ce dernier de la racine sanscrite *krad* « crier, pleurer », qui a donné en gothique *grētan* « pleurer », et à laquelle se rattacherait aussi, selon l'auteur, le grec κέλαδος « bruit ». Les deux explications que nous venons de citer ne se ressemblent guère ; mais elles ont au moins ce trait commun qu'elles placent l'origine des mots *clamo, clamor*, hors du domaine de la langue latine.

De graves objections s'opposent à l'une et à l'autre étymologie. Pour commencer par celle de M. Benfey, rien n'atteste l'existence en latin de la racine sanscrite *krad;* mais en supposant même que cette racine se soit conservée en latin, ce n'est pas le substantif *clamor*, mais le verbe *clamo* qu'il aurait fallu y rapporter. En effet, si *clamor* avait donné naissance au verbe, il aurait fait *clamorare*, comme *honor* fait *honorare*. D'un autre côté, le rapprochement de M. Bopp soulève aussi de graves difficultés : *clamo* ne répond ni par le sens, ni par la forme, au causatif sanscrit *çrāvajāmi*. *Clamare* ne veut pas dire « faire entendre », mais « crier, appeler ». Si la racine renfermée dans *inclutus* et *cluens* a laissé un causatif en latin, c'est dans le verbe *cluēre* « se faire entendre, » qu'il faudra probablement le chercher. D'un autre côté, nous n'avons pas un seul exemple certain d'un *v* sanscrit représenté en latin par un *m*. Mais il n'est point nécessaire, pour expliquer *clamo* et *clamor*, d'aller demander des éclaircissements au sanscrit. Comme l'a dabord fait observer M. Schweizer[2], le latin seul, interrogé dans son histoire, suffit pour rendre compte de ces deux mots.

Il existe en latin un verbe *calare* « appeler », qui ne fait plus partie de la langue courante, mais qui ne s'en est pas moins conservé dans une locution toute faite, *calare comitia* « convoquer les comices », et dans un certain nombre de dérivés, tels que *ca-*

[1] *Griechisches Wurzellexicon*, II, p. 132.
[2] *Journal* de Kuhn, IV, p. 299.

lendæ « les calendes », *curia calabra* « la curie où l'on proclamait les calendes », *intercalaris* « intercalaire. » Le même verbe est renfermé aussi dans le mot *concilium* « assemblée », où son *a* s'est affaibli en *i*, comme celui de *tangere* dans *contiguus*. Le verbe correspondant en grec est καλέω « appeler. » De même qu'en grec, à côté de la racine καλ, il existe une forme κλη, qui se trouve, par exemple, dans κέκληκα, κλῆσις, ἐκκλησία, il y avait en latin, à côté de *cal*, une forme *clā*, qui s'est conservée dans *nomen-clātor* « le nomenclateur, celui qui appelle les noms. » C'est un fait assez fréquent en sanscrit, en grec et en latin, qu'une racine terminée par une liquide ait à côté d'elle une forme secondaire où la liquide a changé de place avec la voyelle précédente, laquelle, par une sorte de compensation, s'allonge[1]. En grec, par exemple, nous avons :

βαλ (ἔβαλον) et βλη (βέβληκα).
γεν (γένος) et γνη (γνήσιος).
δαμ (δαμάω) et δμη (ἄδμητος).
μεν (μένος) et μνη (μνήμων).
ταλ (τάλας) et τλη (τλῆναι).

Le même fait a lieu en latin.
C'est ainsi qu'à côté de

gen (*genui*), nous avons *gnā* (*gnāsci*).
ster (*sterno*), — *strā* (*strāvi*).
ger (*germen*), — *grā* (*grāmen*).
ter (*tero*), — *trī* (*trīvi*).
cer (*cerus*, *Ceres*), — *crē* (*crēscere*).

Par la même interversion, *cal* est devenu *clā*, et a formé un substantif *clamus* ou *clama* qui est sorti de l'usage, mais dont l'existence nous est encore attestée par l'adjectif *clamosus*. De même que *fumus* a fait *fumare*, ou que *fama* a donné *infamare*, de même *clamus* ou *clama* a donné *clamare*. Ce dernier, à son tour, est le primitif de *clamor*.

Je ne veux pas dire qu'entre *calare*, καλέω et le sanscrit *çru*, il n'y ait point une parenté éloignée. Mais l'étymologie scientifique ne consiste pas à indiquer vaguement l'affinité qui peut exister entre deux termes : il faut qu'elle satisfasse à ce que M. Littré appelle l'*historique* et la *filière*, c'est-à-dire qu'elle retrace, lettre pour

[1] Comparez Pott, *Etymologische Forschungen* (2e édition), t. III, p. 1.

lettre, l'histoire de la formation d'un mot, en rétablissant tous les intermédiaires par lesquels il a passé.

L'exemple suivant nous montre qu'il suffit quelquefois d'une simple contraction pour rendre un terme méconnaissable. Quelle est l'étymologie de *cuncti* « tous » ? M. Pott[1] songe à un redoublement de la préposition *cum*. Jacob Grimm[2] soupçonne une parenté avec le gothique *hun* « aliquis ». Mais M. Corssen[3] a reconnu que *cuncti* est pour *councti*, comme *ducere* est pour *doucere ; councti* vient lui-même de *cojuncti*, par une syncope dont le latin archaïque offre d'assez nombreux exemples. *Cuncti* et *conjuncti* sont donc deux formes jumelles. Du même coup s'explique le verbe *cunctari*, qu'on avait rapproché du sanscrit *çank* « penser » et du gothique *hugs* « esprit ». *Cunctari* est pour *cojunctari*, et *Cunctator*, pris dans son sens étymologique, n'est pas, comme l'expliquent nos dictionnaires, celui qui diffère, mais celui qui combine.

C'est pour avoir pris dans les vocabulaires les matériaux de leurs comparaisons, sans avoir considéré d'assez près les habitudes spéciales de chaque idiome, que les philologues dont nous parlons se sont quelquefois trompés. Chose singulière ! le danger des rapprochements précipités ne laissait pas d'être aperçu par chacun des savants de cette école, quand il observait les travaux de ses confrères. Ainsi M. Pott, rendant compte du Lexique des racines grecques de M. Benfey, signale les périls d'une méthode qui prétend tout expliquer et ne sait point se résoudre à l'ignorance de beaucoup de choses. De son côté, M. Pictet, le célèbre celtologue, celui de tous les savants contemporains qui a usé le plus largement et avec le moins de réserve des rapprochements de cette sorte, ne put se défendre de quelque inquiétude, quand il vit M. Bopp faire entrer le vieil irlandais dans ses comparaisons. Comme M. Pictet avait de la famille celtique une connaissance particulière, il vit très-bien à quelle quantité d'erreurs l'usage des lexiques et des grammaires pouvait donner lieu. Il fit remarquer que les grammairiens et les lexicographes irlandais offrent pêle-mêle les formes de périodes tout à fait différentes, sans se mettre en peine des changements accomplis pendant un espace de dix siècles. Il conclut que, pour comparer en toute sûreté l'irlandais aux autres idiomes indo-européens, il faut attendre qu'on ait fait d'une manière complète l'histoire des variations du celtique[4].

[1] *L. c.*, t. I, p. 243.
[2] *Deutsche Grammatik*, t. III, p. 32.
[3] Corssen, *Aussprache, Vocalismus und Betonung des Lateinischen*, I, p. 96.
[4] *Journal asiatique*. 1840, tome IX, page 230.

Rien n'est plus sensé que ce langage : mais il suffit de remplacer « irlandais « par « sanscrit », pour avoir la critique que M. Weber, le célèbre indianiste, adresse aux comparaisons de M. Pictet.

Un second reproche qu'on peut faire à ces savants, c'est qu'ils n'ont pas assez tenu compte du remaniement que chaque peuple fait subir à l'idiome qu'il reçoit en héritage. Le philologue qui veut expliquer les locutions françaises *quoique*, *pourvu que*, ne s'attend pas que le latin lui en fournira les prototypes tout formés. *Quoique* représente le latin *quid quod ; pourvu que* répond à *pro viso quod*. Mais si les différentes parties de ces mots, prises une à une et en elles-mêmes, sont latines, c'est le propre de la langue française de les avoir fondues ensemble et d'en avoir fait des locutions pourvues d'une signification indivisible. C'est un principe qu'on a quelquefois perdu de vue dans l'explication des langues anciennes. Quand M. Bopp rapproche la particule grecque γάρ du sanscrit *karhi*[1], il rapporte à l'époque reculée où le grec s'est séparé du sanscrit ce qui, en tant que mot composé, est le bien propre et indépendant des deux idiomes. Il n'y a d'ailleurs aucune parenté, ni de signification, ni de forme, entre γάρ et *karhi*. *Karhi* signifie « quando? » , tandis que γάρ a le sens du latin « enim ». Γάρ, formé comme τάρ et αὐτάρ, renferme, ainsi que les hellénistes l'ont reconnu depuis longtemps, la particule γέ composée avec ἄρα ; *karhi*, formé comme *yarhi* et *ētarhi*, contient le pronom interrogatif *ka* composé avec la particule *hi*. Le moindre inconvénient de ces comparaisons éloignées est de faire perdre de vue les analogies immédiates. Quelques pages après avoir expliqué γάρ, M. Bopp en vient à la particule αὐτάρ : ici il voit dans la syllabe ταρ le suffixe du comparatif *tara*, qui aurait, par exception, conservé son *a*, tandis que partout ailleurs il est devenu τερο [2]. Mais il est clair que αὐτάρ est pour αὖτε ἄρα, comme γάρ est pour γέ ἄρα.

Le travail original des idiomes ne consiste pas seulement à rapprocher et à fondre ensemble deux ou plusieurs termes pour composer des locutions nouvelles. Il y a tel procédé de formation et de dérivation des mots qui constitue pour une langue une acquisition véritable, dont on peut quelquefois déterminer l'ancienneté et observer la propagation.

Il existe en latin un suffixe *mentŏ*, que nous trouvons, par exemple, dans *documentum*, *vestimentum*, et qui sert à former surtout

[1] *Grammaire comparée*, § 391.

[2] *Ibid.*, § 378.

des noms d'instrument. Un des élèves de M. Benfey, M. Leo Meyer, rapproche ce suffixe *mento* du suffixe sanscrit *mant*, que nous trouvons, par exemple, dans *madhumant* « qui est pourvu de miel », *djumant* « brillant », et du suffixe grec μαт, que nous avons dans ὄνομαт, κτῆμαт [1]. Le latin aurait conservé la nasale, qui en grec s'est perdue, et qui en sanscrit ne s'est maintenue qu'à certains cas. De plus, le latin, en ajoutant au suffixe la voyelle *ŏ*, l'aurait fait passer de la troisième déclinaison dans la deuxième. Mais on peut objecter que le suffixe *mant* s'est conservé en latin dans les adjectifs *clement-*, *vehement-*, où il est resté de la troisième déclinaison, et qu'il n'y a aucune comparaison à établir pour le sens entre des noms d'instrument comme *documentum*, et des adjectifs comme *madhumant*.

Pour observer comment s'est formé le suffixe *mento*, il ne faut point sortir du latin [2]. En effet, nous trouvons dans l'ancienne langue des mots comme :

documen	à côté de	*documentum*
tegmen	—	*tegmentum*
momen	—	*momentum*
frumen	—	*frumentum*
augmen	—	*augmentum*
tormen	—	*tormentum*
segmen	—	*segmentum*.

Jusqu'au temps d'Auguste, les formes en *men* sont les plus nombreuses; mais les formes en *mento* se multiplient à mesure qu'on approche de la décadence de la langue, et elles finissent par devenir de beaucoup les plus usitées. On est donc amené à supposer que le suffixe *mento* n'est pas le représentant d'un ancien suffixe *mant*, mais au contraire une acquisition de la langue latine.

Il se compose, d'une part, du suffixe *men*, qui correspond au μον ou μεν grec, au *man* sanscrit, et d'autre part du suffixe *tŏ*, qui s'ajoute volontiers en latin à des mots déjà tout formés, comme nous le voyons par les adjectifs *onustus*, *vetustus*, *funestus*, *honestus*. Que dirait-on du philologue qui voudrait trouver en latin les prototypes de mots français comme *pâturage*, *courageux?* Ces mots sont le bien propre de notre langue, parce que les différents

[1] *Vergleichende Grammatik der griechischen und lateinischen Sprache*, t. II, p. 263.

[2] Comparez Corssen, *Kritische Nachtræge zur lateinischen Formenlehre*, p. 124.

éléments dont ils sont composés, quoique latins d'origine, se sont réunis en français. Mais une raison semblable doit nous empêcher de rechercher en grec ou en sanscrit les analogues de formations purement latines.

En général, les savants qui ont créé la méthode comparative sont trop portés à sauter les intermédiaires pour remonter aussitôt jusqu'aux temps les plus reculés de la langue. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit M. Bopp, traitant des verbes grecs comme δουλεύω, πολιτεύω, se demander quelle est l'origine de la syllabe ευ; il soupçonne qu'elle est un débris du verbe auxiliaire φύω, dont le φ serait tombé comme dans *potui*, *monui*, et dont l'υ aurait été frappé du gouna[1]. Mais, pour expliquer ces verbes, il suffit de songer aux substantifs comme πρεσβεύς, χαλκεύς, ἱππεύς. Une fois que la langue fut en possession d'un certain nombre de verbes en εύω, l'analogie a fait créer les autres.

C'est du trésor inépuisable de la langue sanscrite que nos philologues ont habituellement tiré la matière de leurs comparaisons. Nous sommes conduit de la sorte à une troisième critique qu'il est peut-être permis de leur adresser. Par un entraînement très-facile à comprendre, ils font la part trop grande au sanscrit. Non pas qu'aucun d'eux ait jamais prétendu que nos idiomes de l'Europe fussent dérivés de la langue de l'Inde; une assertion aussi facile à réfuter ne s'est jamais trouvée dans le livre d'aucun linguiste de profession. Mais, comme le sanscrit est de tous les idiomes indo-européens le plus archaïque et le plus transparent, comme il a sur ses frères l'avantage inappréciable d'avoir été soumis de bonne heure à une analyse aussi fine que juste, comme il se présentait aux savants européens avec des listes de racines et de suffixes toutes préparées par les grammairiens indigènes, comme c'est la découverte du sanscrit qui a donné naissance à la philologie comparative, et que la plupart de nos grammairiens étaient en même temps des indianistes, il n'est pas étonnant que, sans y penser, ils aient quelquefois accordé trop de poids au témoignage, d'ailleurs si considérable, de la langue de l'Inde. M. Bopp, par exemple, qui ne manque jamais, quand l'occasion s'en présente, de faire remarquer, avec une sorte de satisfaction, que le grec, ou le latin, ou le lithuanien, ou l'allemand, s'est maintenu sur tel ou tel point, dans un état de conservation plus parfait que le sanscrit, n'en donne pas moins, à certains moments, dans l'excès que nous venons de signaler. Venant à parler des

[1] *Grammaire comparée*, § 777.

noms de mois *september*, *october*, il croit reconnaître le mot sanscrit *vāra* « temps, fois », dans la syllabe finale [1]. Mais ces noms de mois, qui étaient à l'origine des adjectifs (car on disait *calendas septembres*, *idibus octobribus*), sont formés à l'aide du même suffixe que *saluber*, *celeber* [2]. M. Bopp rapporte le latin *lignum* à la racine sanscrite *dah* « brûler » [3]; mais *lignum* (le bois qu'on ramasse) est avec *legere* dans le même rapport que *tignum* avec *tegere* [4].

On profita de certaines formations du verbe sanscrit, telles que le désidératif, pour y rapporter des mots de nos langues de l'Europe. C'est ainsi que dans le Lexique de M. Benfey, *īkš*, *vākš*, *k'akš*, figurent comme ayant donné naissance à des mots grecs ou latins. Mais un examen plus attentif a montré que cette forme particulière de désidératif appartient en propre aux idiomes asiatiques de la famille, et n'a par conséquent pu donner de rejetons à nos langues classiques. D'autres fois, cédant à la séduction d'un rapprochement plus spécieux que juste, on identifia des mots comme *kalēvara* « corps » et *cadaver*, comme *vārja* « eligendus » et *varius*, comme *vārita* « electus » et *maritus*. Le plaisir de découvrir en grec et en latin des mots sanscrits tout formés, et comme embaumés et intacts, faisait passer par-dessus les lois phoniques, les règles de dérivation ou la diversité du sens. Mais les lois qui ont fait du grec et du latin ce qu'ils sont, n'ont pas agi d'une façon intermittente; elles sont constantes comme les lois de la nature, car elles tiennent à la conformation de nos organes et aux habitudes de notre pensée. Ce serait une étrange erreur de croire que certains mots y aient pu échapper. L'identité de forme, loin de prouver la communauté d'origine, doit au contraire éveiller la défiance du philologue, et le mettre en garde contre ces ressemblances trompeuses.

Mais s'il faut reprendre l'emploi exagéré qu'on a fait du sanscrit pour l'explication de certains mots ou de certaines formes grammaticales, à plus forte raison devra-t-on s'élever contre l'abus qui a été fait de cette langue, pour décomposer les racines indo-européennes. Non contents d'avoir groupé tout le matériel de nos idiomes autour d'un petit nombre de racines, quelques philologues ne craignirent point d'appliquer leurs instruments d'analyse aux racines elles-mêmes. Qu'il soit possible de ramener à des formes plus simples un certain nombre de groupes phoniques que

[1] *Ibid.*, § 309.
[2] Comparez Corssen, *Kritische Beitræge zur lateinischen Formenlehre*, p.160.
[3] *Grammaire comparée*, § 6.
[4] *Grundzüge der griechischen Etymologie* (2e édition), p. 327.

nos langues traitent comme s'ils étaient indivisibles, qu'on puisse un jour ramener à un type commun des racines qui, dans la période indo-européenne, étaient déjà distinctes, c'est une question qui demeure réservée à l'avenir, et que, dans l'état actuel de nos connaissances il est impossible de résoudre. Mais la confiance qu'inspirait le sanscrit était telle, que M. Pott, sans chercher plus loin, pour décomposer les racines, essaye de détacher les prépositions sanscrites qui pourraient s'y être agglutinées. Il existe, par exemple, dans toute notre famille de langues, une racine *vagh* « transporter », qui a donné au sanscrit le verbe *vahâmi*, au latin *veho*, au grec ἔχω, au lithuanien *wezu*, au gothique *viga*. M. Pott, voulant réduire cette syllabe à des éléments plus simples, y croit découvrir la racine sanscrite *hâ* « quitter », précédée de la préposition sanscrite *ava*. *Ava-hâ*, pris dans le sens causatif, signifierait « faire quitter, transporter[1] ». De même encore, après avoir énuméré les nombreux dérivés de la racine *bhû* « exister », M. Pott se demande si cette syllabe ne doit pas être rapportée à quelque autre racine de sens plus concret, et il suppose que *bhû* pourrait être composé de la racine *vâ* « souffler », précédée de la préposition *abhi* « vers ». *Abhi-vâ* signifierait « être rempli de souffle, exister[2] ». On comprendra sans peine qu'à l'aide de cette étymologie transcendante, il ne soit pas impossible de ramener à une lignée commune des mots à première vue fort différents. S'agit-il, par exemple, d'identifier le latin *pudere* et le grec αἰδέομαι? Comme ces deux mots possèdent en commun la lettre *d*, il sera aisé de leur trouver une origine commune : la véritable racine, selon M. Pott, est peut-être *vid* « voir, savoir », qui, en latin, se sera fait précéder de *api*, tandis qu'en grec il s'est combiné avec le préfixe *â*[3].

Tels sont les écarts où la prédilection pour le sanscrit, jointe au désir de tout expliquer, ont entraîné par moments le plus docte de nos philologues. On a justement relevé les dangers d'un système qui nous transporte dans une période anté-historique, pour laquelle nos moyens d'information nous abandonnent. Quand une syllabe est regardée comme racine par tous les idiomes indo-européens, les historiens de ces idiomes ont le droit de la considérer comme telle. Ajoutons que si jamais on arrive à décomposer nos racines, ce sera sans doute à l'aide d'autres moyens que la séparation des préfixes.

[1] *Etymologische Forschungen* (1re édition), I, p. 283. Dans la seconde édition, M. Pott retire cette étymologie.

[2] *Ibid.*, p. 211.

[3] *Ibid.*, p. 246.

Il nous reste à mentionner une dernière critique, qui n'est au fond que la conséquence des précédentes. En ce qui concerne les règles phoniques, nos philologues ne tracent pas toujours une ligne de démarcation assez nette entre les différents idiomes, et ils s'autorisent trop facilement de ce qui est licite dans l'un pour admettre la même faculté dans un autre. On est surpris, par exemple, de voir M. Bopp citer l'arménien en témoignage pour un changement de lettre qu'aurait opéré le latin [1]. Si des rapprochements de ce genre démontrent la possibilité d'une loi phonique, l'existence de la loi a besoin d'être établie par des preuves tirées de l'idiome lui-même. Les exemples que nous avons mentionnés plus haut, comme *çrâvajâmi* et *clamo*, *karhi* et γάρ, *vārita* et *marītus* suffisent pour montrer le défaut dont nous voulons parler. Il est juste d'ajouter que les rapprochements de ce genre ne sont, chez les maîtres comme Bopp, que des faits isolés et exceptionnels. C'est par indulgence pour quelques comparaisons séduisantes qu'ils ont manqué aux principes qu'eux-mêmes avaient posés. Mais l'une des premières qualités du philologue, c'est d'être incorruptible, et de ne point laisser fléchir la règle au profit de quelques étymologies favorites.

Trop d'empressement à passer d'un idiome à l'autre, trop peu d'attention accordée au travail original que chaque langue opère sur elle-même, trop d'importance attribuée au sanscrit, une décomposition téméraire des racines, tels sont, avec des lois phoniques trop libres, les reproches qu'on peut adresser aux premiers fondateurs de nos études. Est-il nécessaire d'ajouter que des imperfections presque inévitables ne diminuent en rien le mérite des savants que nous avons nommés? Aux travaux de Bopp, de Pott, de Benfey revient l'honneur d'avoir reconnu et parcouru une première fois le domaine que devra explorer à l'avenir la philologie âryenne. Comme il était naturel, la période des grandes œuvres d'ensemble, avec ses mérites et ses faiblesses, a précédé celle des recherches spéciales et des études de détail.

Tandis que nos premiers maîtres élevaient aux langues indo-européennes un monument imposant, quoique construit un peu à la hâte, d'autres philologues, se contentant d'une tâche plus modeste, mais y apportant un grand esprit de rigueur et d'exactitude, prenaient en sous-œuvre les différentes parties de l'édifice. Avec un immense savoir et un rare bonheur d'exposition, Jacob Grimm avait déjà donné, dans sa Grammaire allemande, le modèle de ce

[1] *Grammaire comparée*, § 342.

genre de recherches. A son exemple, ses disciples soumirent les idiomes germaniques, depuis la langue d'Ulfilas jusqu'aux moindres dialectes d'aujourd'hui, à une étude complète et minutieuse. Les langues letto-slaves furent analysées avec non moins de soin par Miklosich, Schaffarik et Schleicher. Zeuss écrivit sa Grammaire celtique, tandis que les langues romanes trouvaient en M. Diez un historien non moins érudit que consciencieux. L'esprit qui règne dans ces ouvrages est plus circonspect et plus sévère. On distingua les formes des différents âges; on fixa les limites des différents dialectes. Plus d'une étymologie lointaine dut être abandonnée en présence d'une variante dialectale qui donnait au mot une physionomie nouvelle et ne laissait point de doute sur sa véritable origine. Plus d'une forme grammaticale, qu'on avait d'abord rapportée à l'âge le plus reculé, fut reconnue comme moderne, soit que l'analogie l'ait fait rétablir là où elle s'était perdue, soit que la langue ait eu recours une seconde fois, à de nombreux siècles de distance, au même procédé de formation. En même temps fut commencé un travail d'un genre tout nouveau. Ainsi que l'éditeur d'un texte distribue les manuscrits en différentes classes, met à part ceux qui sont chefs de famille et n'accorde qu'une importance secondaire à ceux qui dérivent des précédents, de même on forma des groupes au sein de l'unité indo-européenne, et l'on étagea par plans successifs des idiomes qui jusqu'alors avaient tous figuré sur la même ligne. Ce travail délicat, qui est loin d'être achevé, permettra un jour de reprendre, avec des moyens nouveaux et sans éparpillement d'érudition, la comparaison entre les divers chefs de souche.

C'est dans le même esprit que sont conçus les excellents écrits de Georges Curtius sur la langue grecque, et ceux de Corssen sur le latin. A l'exubérance des ouvrages dont nous parlions plus haut, ils ont fait succéder la sobriété. Comme toute la lumière est dirigée sur un même point, comme les comparaisons sont destinées à éclairer un seul idiome, l'attention du lecteur sait où se fixer, les traits principaux du développement de la langue se dégagent des faits particuliers, et les observations grammaticales prennent peu à peu l'interêt d'un exposé historique.

Le principal enseignement qu'on tira de ces travaux, c'est que nos idiomes ne sont pas, comme on pourrait le croire en lisant Pott ou Benfey, les fragments d'un ensemble harmonieux qui aurait été mis en pièces. Chacune de nos langues s'est dégagée de l'unité primitive d'après des lois organiques dont il est possible de décrire le jeu et de découvrir le principe. L'attention des premiers maîtres était trop distraite par la multiplicité des objets

pour qu'ils pussent prêter l'oreille à ces forces cachées qui déterminent la forme et décident de la destinée des idiomes. De même qu'au-dessous des grandes lois qui gouvernent tout un règne de la nature, d'autres lois plus spéciales président au développement des classes, en laissant place elles-mêmes à la variété des genres et des espèces, de même la division de la langue mère en tant d'idiomes et de dialectes n'est pas l'œuvre d'un morcellement aveugle, mais le produit d'une lente et régulière évolution.

Cependant les écrits que nous venons de mentionner ne sont pas restés à l'abri de toute critique. Ils ont quelquefois trop resserré les limites où ils se renferment, et ils se sont volontairement privés du secours qu'ils pouvaient tirer des idiomes congénères. En ne considérant qu'une seule langue, il leur est arrivé de regarder comme lui appartenant en propre ce qu'elle doit à une période antérieure, où elle était encore confondue dans l'unité âryenne. Quand M. Corssen suppose que les mots latins comme *vitrum*, *rastrum*, *lustrum* ont supprimé un *e*, et que l'ancienne forme est *viterum*, *rasterum*, *lusterum* [1], il oublie que le même suffixe *tro* se retrouve sous la forme τρο en grec, dans ἄροτρον, πλῆκτρον, βάκτρον, et sous la forme *tra* en sanscrit, dans *çrōtram*, *nētram*, *vaktram*. Il est possible que le suffixe *tra* soit pour *tara ;* mais la suppression de la voyelle, si elle a eu lieu, appartient à un temps de beaucoup antérieur à l'existence de la langue latine. M. Corssen suppose aussi que le mot latin *neptis* « nièce, petite-fille », est pour *nepotis*, et que l'*o* a été supprimé, parce que l'accent tonique se trouvait sur la première syllabe. Mais *neptis* répond au sanscrit *naptī* « petite-fille », féminin de *napāt*. Ce qui prouve que *neptis* appartient à une période antérieure à la séparation des idiomes, c'est que le féminin y est marqué simplement par l'addition d'un *i*, et que, dans la période latine, cette formation du féminin est depuis longtemps sortie de l'usage [2]. Se fondant sur un passage de Festus, où il est dit que dans un ancien texte, au lieu de l'impératif *prospice*, on trouve *prospices*, M. Corssen admet que l'impératif latin était autrefois terminé par un *s* [3]. Mais il sacrifie à un témoignage isolé, et peut-être à une erreur du grammairien latin, la déposition unanime de tous les membres de la famille : nous avons en grec les impératifs λέγε, τύπτε, en sanscrit *bōdha*, *tuda*, en gothique *habai*, *salbo*, comme en latin *lege*, *pone*.

[1] *Aussprache, Vocalismus und Betonung*, II, p. 17.
[2] *Ibid.*, II, p. 5. Comparez Benfey, *Orient und Occident*, I, p. 230.
[3] *Ibid.*, I, p. 338.

D'autres fois la réponse est plus embarrassante, et le philologue peut se demander s'il doit donner audience au témoignage des plus proches parents ou à celui des étrangers. M. Corssen déclare que l'*e* de la conjonction *que* était long à l'origine, et que la forme ancienne de cette particule, en latin, était *quēd* ou *queid*. Pour justifier cette assertion, il s'appuie, non-seulement sur des vers où *que* est traité comme une longue, mais sur deux dialectes étroitement liés au latin, l'osque et l'ombrien : en osque, *que* est représenté par *pid*, et en ombrien par *pei* [1]. La preuve paraît convaincante. Mais d'un autre côté, comment oublier qu'en sanscrit nous avons une conjonction *k'a* (pour *ka*) avec *a* bref, qui se construit exactement comme le *que* latin? Comment négliger la conjonction grecque τε, surtout si l'on rapproche les formes doriennes ὅκα, τόκα, πόκα de ὅτε, τότε, πότε?

L'allemand nous offre un autre exemple du même genre, où l'on peut hésiter entre deux explications différentes, et où Jacob Grimm a mieux aimé fermer les yeux aux analogies les plus évidentes tirées du latin, du grec et du sanscrit, que de s'écarter des habitudes des idiomes germaniques. En regard du latin *nomen*, du grec ὄνομα, du sanscrit *nāman*, le gothique nous présente le mot *namo*, génitif *namins* « nom ». La racine de tous ces mots est le verbe *gnā* « connaître ». Mais d'un autre côté, nous avons en gothique un verbe *niman* « prendre », dont le parfait est *nam*. C'est à ce verbe, qu'en dépit du témoignage des langues congénères, Grimm rapporte le mot *namo*, pour se conformer aux lois de formation habituelles en gothique [2]. Il ne faut pas se trop presser de condamner, au nom de la parenté indo-européenne, ce rapprochement fondé sur l'étude particulière de l'allemand. Si Grimm s'est trompé, il s'est trompé conformément au génie des langues germaniques, qui, par une sorte d'adoption grammaticale, ont fait entrer ce mot, privé de ses ancêtres, dans une famille à laquelle il était primitivement étranger. Quoique l'on puisse n'être pas de l'avis de Grimm, son étymologie n'en a pas moins, pour la famille de langues dont il s'occupe, une justesse relative. Il est curieux de constater qu'en slave la même adoption semble s'être opérée : le même rapport qui existe entre *nehmen* et *name* se retrouve en slave entre *imu* « je prends » et *imja* (pour *nimja*) « nom ».

Quand des difficultés de cette sorte se présentent, la plupart des linguistes se décident, suivant la vraisemblance et selon la

[1] *Ibid.*, I, p. 336.
[2] *Deutsche Grammatik*, II, p. 30.

direction de leurs études, pour l'une ou l'autre explication. Ils évitent de remonter au principe de ces divergences. Essayons cependant, en laissant de côté les cas particuliers, de reconnaître la part de vérité qui est représentée par chacune des deux manières d'appliquer la méthode comparative.

En tout idiome, il y a un grand nombre de mots et de formes grammaticales qui ne gardent leur valeur que grâce à la perpétuité de l'usage et à la transmission populaire ou savante. Pourquoi disons-nous en français *la maison*, *le seigneur*, *l'état?* Pourquoi disons-nous *le tiers*, *le quart*, tandis que nous avons *le cinquième*, *le sixième ?* Pourquoi *en* désigne-t-il l'intériorité dans les locutions comme *en France*, *en place*, et la sortie dans *va-t'en*, *s'enfuir ?* Pour répondre à ces questions, il faut retourner à une période antérieure, où les mots dont il s'agit avaient encore leur forme complète et leur transparence étymologique. *Maison* s'explique quand on en rapproche *mansio* et *manere*. *Seigneur* prend un sens à côté de *senior* et de *senex*. *État* n'a plus rien d'obscur quand on le rapproche de *status* et de *stare*. Les mots *tiers*, *quart* sont le reste de *tertius*, *quartus*. Le double sens apparent de *en* n'a plus rien qui nous étonne, quand nous savons qu'il représente tantôt *in*, et tantôt *inde*. Pour tous ces mots, il faut remonter à un état plus ancien de la langue, où ils étaient encore plus près de leur origine.

Il en est de même des formes grammaticales que nos livres de classe désignent comme irrégulières. Pourquoi *tenir* fait-il au présent *je tiens?* Pourquoi *mourir* fait-il au participe *mort?* Pourquoi *prendre* fait-il *pris?* Une fois que nous connaissons les lois phoniques qui ont présidé à la formation du français, le rapport de *tenir* avec *je tiens* s'explique par celui de *tenere* avec *teneo*, et la relation de *mourir* avec *mort* par celle du bas-latin *moriri* avec *mortuus*. *Prendre* représente *prendere*, et *pris* répond à *prensus*. Ce qui caractérise ces formes irrégulières, c'est que chacune est, en quelque manière, seule de son espèce, et que nous n'en créons pas d'autre à leur image.

Mais à côté de ces mots dont la signification nous est transmise par la tradition, et de ces formes grammaticales qui ont cessé de se reproduire, il y a dans notre langue des termes qui s'expliquent d'eux-mêmes, et des procédés de formation ou de dérivation dont le mécanisme lui est resté familier. C'est ainsi que du verbe *connaître* elle a tiré le mot *connaissance*, ou que de *haïr* elle a formé l'adjectif *haïssable*, ou que du nom de nombre *cinq* elle a fait le nombre ordinal *cinquième*. Quoique tous les éléments dont sont composés ces mots soient de provenance latine, chaque terme

ainsi formé constitue une création originale appartenant en propre à notre langue. Il en est de même quand des verbes *finir, rendre*, elle a tiré le pluriel *nous finissons*, ou le participe passé *rendu*. On peut bien nous montrer les matériaux latins dont ces désinences ont été composées : mais ce qui prouve que le procédé de formation fait partie de l'organisme de la langue française, c'est qu'elle l'a répété nombre de fois et qu'elle l'emploie pour des verbes qui n'ont jamais eu ces désinences en latin.

Il y a donc lieu de distinguer dans notre langue un fonds héréditaire qui a vécu autrefois d'une vie organique, mais qui est comme pétrifié et mort, et ne subit plus d'autres modifications que la lente usure du temps; et d'autre part un fonds non moins ancien si l'on en considère les éléments constitutifs, mais qui est resté vivant et qui est capable de s'accroître et de se propager.

Ce qui a lieu en français n'est pas moins vrai pour les langues anciennes. En latin, un grand nombre de mots et de formes ne s'expliquent pas si l'on se borne aux seules ressources de cet idiome. Quel est le sens étymologique de *pater*, *mater*, *domus*, *terra?* Pourquoi *esse* fait-il au présent *sum?* Comment le même parfait *crēvi* appartient-il aux deux verbes *cresco* et *cerno?* Si nous voulons résoudre ces questions, il faut étendre notre regard au-delà de la langue latine et nous entourer de tous les secours que fournit la comparaison des idiomes congénères. Mais, d'un autre côté, il existe en latin tout un ensemble de procédés grammaticaux, tout un mécanisme de dérivation et de flexion, qui a produit une quantité de mots nouveaux et de formes originales. Pour les expliquer, le philologue, sans perdre de vue les origines de la langue et sans négliger la comparaison des autres membres de la famille, devra, par une longue familiarité, surprendre les habitudes et entrer dans le génie de la langue latine.

Des discussions se sont récemment élevées entre les représentants de ces deux directions [1]. Au fond, c'est sous un autre aspect, et avec tous les progrès accomplis par la science depuis quarante ans, le même débat qui séparait autrefois les interprètes de la mythologie grecque : tandis que Creuzer et Goerres, pour rendre compte des croyances helléniques, s'efforçaient d'en découvrir les origines au fond de l'Asie, Voss et Lobeck insistaient sur le caractère grec de certaines divinités et de certains rites. Il y aura toujours une part à faire au passé d'un peuple, une autre à son développement original.

[1] Comparez Benfey, *Orient und Occident*, I, p. 230. L. Meyer, *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1864, p. 321. Corssen, *Kritische Nachtræge*, préface.

Cependant, n'oublions pas deux choses :

Quand même il s'agit d'étudier les traits qui constituent la physionomie propre d'un idiome, il est bon de le comparer à ses frères. Ce ne sont pas les grammairiens irlandais qui ont reconnu la cause de l'éclipse et de l'aspiration celtiques. Il fallut le coup d'œil d'un philologue comme Bopp, habitué par le *sandhi* indien aux modifications euphoniques que les mots exercent les uns sur les autres. Qui a trouvé la raison première de l'apophonie allemande? Ce n'est pas Grimm, quoiqu'il en ait à merveille exposé les lois et que personne, mieux que lui, n'en ait fait sentir les nuances. C'est encore Bopp qui, en interrogeant le sanscrit, a trouvé le principe de ce singulier phénomène. S'il suffisait, pour comprendre la structure d'un idiome, de le posséder à fond, pourquoi les savants de la Renaissance, pourquoi les anciens n'ont-ils pas su expliquer le mécanisme grammatical de nos deux langues classiques? Des indianistes comme Bopp et Benfey ont aperçu les lois qui avaient échappé aux Apollonius Dyscole et aux Scaliger.

En second lieu, n'oublions pas que les applications restreintes de la méthode comparative se seraient probablement fait encore longtemps attendre, si elles n'avaient été précédées de la grande expérience heureusement tentée sur la famille tout entière. Zeuss a eu la gloire de fonder la grammaire comparée des langues celtiques, Miklosich celle des langues slaves : mais les écrits où le slave et le celtique sont comparés à leurs frères, avaient montré la marche à suivre. Dans les livres de Corssen, nous voyons les difficultés de la langue latine s'éclaircir par le simple rapprochement de deux formes d'un âge différent. Il en est de la méthode comparative comme de ces forces de la nature mises à profit par l'industrie moderne; d'abord on les a vues mettre en mouvement les plus puissantes machines, et elles finissent par accomplir avec précision les opérations les plus délicates.

MICHEL BRÉAL.

VAPIDUS « FADE. »

Tous les étymologistes, Raynouard, Diez, Burguy, Scheler, Littré, s'accordent à faire venir notre mot *fade* du latin *fatuus*. Le sens convient, et la signification première de *fatuus* paraît même avoir été celle d'« insipide, fade »; mais cette étymologie est contraire aux lois de la phonétique française. Il est de règle, en effet, comme j'espère l'établir dans un prochain travail, que les groupes de voyelles *ua, ue, ui, uo, uu*, protégent le *t* qui les précède en latin et l'empêchent de s'affaiblir en *d* ou de disparaître en français, comme il ferait sans cela, dans les mots où il suit une voyelle. Ainsi, tandis que *votare, vitellus, Bituriges*, deviennent *vouer, veau* (*vedel, veel*), *Bourges* (*Beorges*), le verbe *batuere* donne à ses différentes personnes *batre, bats, bat, batons, batent, batais;* son dérivé *batualia* donne *bataille*[1], tandis que *patella, Natalis* ont fait *poéle* (*paële*), *Noël; quaternum* a produit *quaiern*, puis *caier* ou *cayer*, que nous écrivons barbarement *cahier*, mais le *t* de *quatuordecim*, protégé par *uo*, s'est maintenu dans *quatorze*. Ainsi de *fatuus, fatua*, nous devrions avoir *fat, fate*. J'ajouterai que l'*e* muet de *fade*, au masculin, serait également contraire aux lois de transformation des mots latins en français.

On ne peut pas supposer que le mot *fade* nous vienne de *fatuus* par l'intermédiaire d'une autre langue romane; il est avéré, en effet, que l'italien *fado* est emprunté du français, et il en est de même du provençal *fad*, qui ne se rencontre que dans des traductions en prose appartenant à une époque où la langue était infestée de

[1] *Batuere* est certainement la vraie orthographe du verbe latin : *battuere* est fautif. — Quant aux mots français, le redoublement du *t* y est récent ; par une de ces anomalies si fréquentes dans notre orthographe, on a conservé le *t* simple dans *bataille*.

mots français[1]. *Fatuus* a donné régulièrement en provençal *fat* (fém. *fada*), au sens de «fou, sot,» que la langue française, en revanche, a emprunté à sa sœur du midi. Quant à *fade*, il se trouve en français dès le douzième siècle ; c'est à cette langue qu'il appartient en propre.

Ce cas est rare pour les mots français terminés en *ade ;* la plupart sont d'importation étrangère. Il en est trois cependant, outre *fade*, qui se sont formés spontanément du latin : c'est *malade*, l'anc. *sade* (dont nous avons gardé le composé *maussade*) et l'anc. *rade*. Ces trois mots, dérivés de *male aptus*, *sapidus*, *rapidus*, ont pour analogues d'autres adjectifs formés sur des adjectifs latins en *idus* : *rigidus-roide*, *tepidus-tiède*, et, sans *e* muet, *calidus-chaud*, *frigidus-froid*, *horridus-ord*, etc. Tous ces mots nous offrent l'application d'une règle qu'on peut formuler ainsi dans sa généralité : dans un groupe de deux consonnes latines, la première disparaît en français (à moins que ce ne soit une liquide), la seconde persiste et garde même son degré ; ainsi *rapidus-rap'dus-rade*, *sapidus-sap'dus-sade*[2], etc. Une exception se trouve dans *malade*, qui devrait donner *malate ;* la forme *ate*, signifiant « bien portant, sain, » a existé anciennement[3]; l'adoucissement du *t* en *d* se retrouve dans *coude*, de *cubitus*, anciennement *coute*, qui a peut-être laissé sa trace dans *s'accoter* (en face de *s'accouder*).

[1] Si la sal es *fada*, en que la saborares (*Trad. de l'Évang. de S. Marc*, ch. IX)? de sabor *fada* (*Elucidari de totas causas*) ;— cité par Raynouard, qui ne sépare pas ce mot de *fat*.

[2] Je ne parle pas de cas spéciaux, comme *rance* de *rancidus*, *net* de *nitidus*, etc. Ces détails seraient à leur place dans une phonétique générale ; je n'indique ici que le *plerumque fit*.

[3] *Barlaam et Josaphat*, p. 26, v. 21. Josaphat demande si tous les hommes sont malades ; on lui répond :

Nenil, *ates i* a assés.

Les éditeurs ont imprimé par erreur *à tes*. M. Diez (*Etym. Wb.*, s. v.) cite aussi Rutebeuf, I, 433, c'est-à-dire le poëme du *Roi de Sicile*, par Adam de la Halle, où se trouve ce vers :

Plus ates et plus joins qu'en ses plumes oisiaus.

— De là *aate* (*ad-aptus*), qui signifie « dispos, agile ». Dans le *Voyage de Charlemagne* (v. 618) :

Puis serai si legers et ignals et *aates*.

L'éditeur a imprimé *atés ;* M. Diez corrige *ates*, mais le vers n'y est pas, c'est *aates* qu'il faut. C'est à tort que M. Diez rattache *ate*, *aate*, et ses dérivés *aatir*, *aatine* au norois *at :* ces mots viennent d'*aptus*.

L'analogie nous indique donc, comme étymologie de *fade*, le lat. *vápidus*, « éventé », dont le sens convient assez à celui de notre mot. Il y a, il est vrai, une difficulté dans le changement du *v* initial en *f*; mais ce fait, s'il est rare, n'est pas inouï : nous le retrouvons dans *fois* de *vicem*, *palefroi* de *paraveredus* (en all. *Pferd*), *flasche*, d'où *flacon*, de *vasculum* avec métathèse de l'*l*; M. Diez (*Grammatik*, t. I, 267) en donne plusieurs exemples italiens et espagnols.

En ancien français *fade* avait souvent un autre sens que celui qu'il a exclusivement de nos jours; il voulait dire « mal à son aise, languissant, écœuré. » Ainsi Tristan déguisé en mendiant infirme dit (*Tristan*, t. I, p. 177) :

Sire Artus, rois, je sui malades,
Bociez, meseaus, desfais et fades[1].

On lit de même dans *Amadas et Idoine* (cité par M. Littré au mot *fade*) :

Bien sait qu'elle a esté malade,
Qu'encor en a le cuer tout fade.

C'est à peu près le même sens qu'a le mot dans les exemples suivants :

Si oil andui, à ce malade,
Ki erent mal, de culur fade,
Devenent sain et cler et pur.
(*Vie d'Edward le Confesseur*, v. 2782, cité par Littré, *ib.*)

Patelin recommande à sa femme de faire croire au marchand de drap que son mari est au plus mal (v. 469) :

Ha! parlez bas, et gemirez
En faisant une chere fade :
Las! direz-vous, il est malade.

Une trace de cette ancienne signification s'est maintenue dans l'expression *se sentir le cœur fade*, « avoir, éprouver du dégoût (Littré); » dans le verbe *affadir* : *cela m'affadit*, c'est-à-dire « cela me fait mal au cœur, me rend *fade*[2]. » Il est à remarquer que le

[1] M. Burguy (*Grammaire*, t. III, s. v. *fade*) traduit à tort ici par « déplaisant, laid, dégoûtant. »

[2] Du mot *fade* pris dans ce sens dérive sans doute l'angl. *to fade*, *s'effacer*, *s'affaiblir*, qui a voulu dire à l'origine *s'évanouir*, *se trouver mal*.

mot latin *vapidus* avait aussi ce sens, et particulièrement dans l'usage familier. Suétone, dans un passage bien souvent cité (*Oct.*, LXXXVII) où il parle de la prédilection de l'empereur Auguste pour les termes et les locutions populaires, nous apprend que ce prince disait : *vapide se habere* pour *male se habere*, « être malade, languissant. » La persistance dans le français *fade* des deux sens du mot *vapidus* me semble donner une grande vraisemblance à l'étymologie que je propose. Il est assez piquant que le biographe des Césars, en signalant une des expressions favorites du fondateur de l'empire, de celui qui, plus que tout autre, a contribué à *romaniser* la Gaule, nous ait apporté un témoignage pour ainsi dire officiel en faveur de l'origine d'un mot de cette langue française qui devait sortir en Gaule du latin populaire.

Gaston PARIS.

LES

NOMS PROPRES LATINS

EN *ATIUS.*



On sait que le suffixe *iu-* (plus anciennement *io* = grec ιο, sanscrit *ja*) termine invariablement les noms de toutes les familles romaines, *nomina gentilitia;* exemples : *Tullius, Quinctius.* Outre les noms de familles, il existe un assez grand nombre de simples noms propres et de surnoms en *ius.* Beaucoup dérivent de participes passés passifs par l'insertion d'un *i:* exemples: *Acceptus* et *Acceptia, Acutus* et *Acutius, Adjectus* et *Adjectius, Auctus* et *Auctius, Augustus* et *Augustius, Potitus* et *Potitius, Plautus* et *Plautius.*

On a encore *Suetius* et le dérivé *Suetonius; Suetus* manque, mais se retrouve en composition dans *Mansuetus;* peut-être *Minucius* et *Mucius* pour *Minutius* et *Mutius*, ce dernier donnant lieu à restituer un verbe hypothétique *mu-o*, dont on possède le participe *mutus* et le verbe dérivé *mu-ti-o.*

J'abrége cette liste pour arriver à *Domitius.* M. Pott l'explique par « *domitas habens libidines.* » M. Quicherat, songeant à *domiducus*, regarde *Domitius* comme un composé des substantifs *domus* et *itus* ou *itio.* M. G. Curtius voit dans le même mot un dérivé de *domus.* Je crois qu'entre *Domitius* et *domitus* le rapport est le même qu'entre *Quintius* et *quintus.*

Les adjectifs verbaux en *ans, ens, andus, endus*, ont également donné de nombreux dérivés en *ius* : *Constans, Constantius; Valens, Valentius; Crescens, Crescentius;* on a *Fulgentius, Lactantius, Perseverantius, Optantius,* ainsi que *Sperandius* et *Sperandia.*

Il paraîtra sans doute étonnant que les noms en *atus*, si nombreux en latin, comme *Prætextatus, Honoratus, Privatus, Reparatus, Renatus*, n'aient pas à côté d'eux de noms en *ius.* Malgré d'attentives recherches, je n'ai point rencontré de

Prætextatius, *Honoratius*, etc. C'est tout au plus si, en regard des milliers de noms en *atus*, j'ai trouvé un petit nombre de noms en *atius*, qui se rattachent à une base verbale. Tels sont *Novatius*, *Optatia*, *Cogitatia*. Peut-être doit-on ajouter *Statius*, se rapportant au verbe *stare*.

Il faut remarquer que l'absence des formes en *atius* n'empêche pas qu'on n'ait des dérivés en *atianus*. Ainsi nous avons *Donatianus*, quoique *Donatius* fasse défaut : de même *Fortunatianus*, *Rogatianus*.

Je crois avoir découvert la cause de cette rareté relative des noms en *atius*, dérivés de participes en *atus*. C'est qu'on a réservé le suffixe *atius* pour les noms dérivés des ethniques en *as*[1]. Tels sont *Mæcenatius*, *Sufenatius*, *Alfenatius*, *Sentinatius*, *Atinatius*. Le nom de *Trebatius* se rattache à la ville de *Treba* ou *Trebia*. L'identité des *Trebates* avec les *Trebani* conduit au rapprochement de *Romatius* avec *Romanus*, dont l'étymologie devient facile à saisir, si l'on considère que *Romatinum* est employé comme nom d'un fleuve en Vénétie, (lat. *ru-o*, gr. ῥώ-ο-μαι). M. Corssen arrive de son côté au même résultat par des moyens analogues : *Roma* = thrac. Στρύμη (cfr. ῥεῦμα), « la ville du fleuve »; *Rumon*, ancien nom du Tibre, = Στρύμων. A cette occasion, ce philologue rapproche encore *Re-ate*, pour *Rev-ate*, de *riv-us*. Le nom d'*Amnatius* est de la même famille que les noms ethniques *Inter-amnates*, *Ant-emnates*; tous ces noms dérivent de *amnis* « fleuve », et la topographie de *Interamnæ* (notre français *Entraygues*), *Antemnæ*, répond parfaitement à cette étymologie. Le nom de lieu *Collatia* est dérivé de *collis*, ainsi que *Collatina*, déesse qui présidait aux collines, comme le rapporte saint Augustin. Le mont *Palatium* où se célébraient les *Palilia* signifie « le lieu consacré à *Palès* », ou comme le pense M. Preller, « le lieu de réunion des bergers. »

D'après ces exemples, je crois que c'est dans les noms de lieu qu'il faut chercher l'explication de la plupart des noms en *atius*.

Rapprochez en effet *Neratius* de l'ethnique *Neretini*; *Pediatius*, identique avec *Pedianus*, du nom de lieu *Pedum*; comparez *Curiatius* avec les noms de peuples *Curiates*, *Curenses* et *Curetes*; *Horatius* avec ceux des *Foretii*, des *Foretani*; ici *h* représente un *f* plus ancien, comme dans *hostis* et *fostis*, *holus* et *folus*, *horreum* et *farina*.

[1] « Hinc quoque illa nomina *Laenas*, *Ufenas*, *Carinas*, *Maecenas*, quæ cum essent a loco, ut *Urbinas* et tamen *Urbinus*, ab his debuerunt dici ad nostrorum nominum similitudinem. » (Varr. *de Analogia*, lib. 2.)

Egnatius est toujours transcrit Ἰγνάτιος par Plutarque, et Sex. Frontinus appelle *Ignatinus ager,* le territoire de la ville de *Egnatia,* ou *Gnatia.* Il est donc permis de regarder le vocable *Ignatius* (notre Ignace), porté dans des contrées d'idiomes helléniques par les premiers saints de ce nom, comme identique avec *Egnatius.* Quant à l'étymologie de ce dernier, on en trouve vraisemblablement les éléments dans le passage où Horace, parlant de la ville de Egnatia[1], fait évidemment allusion à quelque phénomène igné, particulier au sol de cette localité, et très-propre à justifier la dénomination qu'elle porte. Une explication du même genre convient sans doute aussi à *Volcatius, Vulcatius.*

Je ne range pas *Tatius* dans la catégorie des noms que je viens d'examiner, l'*a* de la première syllabe appartenant plutôt au radical qu'au suffixe *atius.* Pour avoir l'explication de ce nom, peut-être faut-il recourir aux formes osques et ombriennes *tata, tovta, touta,* « peuple, cité » et regarder *Tatius* comme synonyme de *Publius.*

1 ..... Dehinc Gnatia, lymphis
Iratis exstructa, dedit risusque jocosque,
Dum *flamma sine tura liquescere limine sacro*
Persuadere cupit : credat judæus Apella,
Non ego : namque deos didici securum agere ævum
Nec, *si quid miri faciat natura,* deos id
Tristes ex alto cœli demittere tecto.
(Hor. *Sat.* lib. I, 5.)

ROBERT MOWAT.

SUR LES FORMES

DU

VERBE SÉMITIQUE.

Deux choses caractérisent essentiellement la conjugaison sémitique : 1° une grande pauvreté de temps et de modes, ou plutôt la réduction de tous les temps et de tous les modes à deux types, dont l'un est susceptible de quelques légères variétés; 2° une grande richesse en « formes », c'est-à-dire la possibilité avec une seule racine de constituer plusieurs racines dérivées, qui se conjuguent comme la racine principale, et expriment toutes la même idée, mais avec les nuances particulières de causatif, d'itératif, de déclaratif, d'habitudinaire, de réciproque, d'affectatif, etc. Ces formes paraissent, au premier coup d'œil, nombreuses et variées. Nous espérons montrer qu'elles se réduisent à un petit nombre, et que celles des langues sémitiques qui paraissent en posséder le plus ne sont guère mieux douées sous ce rapport que celles qui paraissent en posséder le moins.

§ 1.

La plupart des grammairiens' comptent sept formes en hébreu : *katal, niktal, kittel, kuttal, hiktîl, hoktal, hitkattel*[1]. Mais *kuttal* et *hoktal* sont les passifs de *kittel* et *hiktîl*, passifs formés par le changement intérieur des voyelles et caractérisés par l'emploi des voyelles *o* ou *u* et *a*. On connaît également dans la Bible quatre exemples d'un passif analogue pour *hitkattel*, savoir *hotkattal*[2]. Il est donc plus logique de dire qu'il y a en hébreu cinq formes, dont trois ont des passifs formés par la substitution intérieure des voyelles *o* et *a*. Mais il est permis de pousser la simplification

[1] Je prends pour paradigme le verbe *katal*, le verbe *paal* ne pouvant servir dans quelques cas aux démonstrations que je me propose de faire.

[2] Voir Gesenius, *Lehrgebäude*, p. 249.

plus loin encore. Qu'est-ce que *hitkattel*, en effet? Ce n'est autre chose que la forme *kittel*, précédée de *hit*. Cette addition de *hit* en tête d'une forme, qui n'a lieu en hébreu que pour une seule des formes, a lieu en araméen pour toutes, et sert à former des réfléchis. L'araméen, qui a laissé tomber en désuétude les passifs formés par le changement intérieur des voyelles, a donné à ces réfléchis le sens de passifs. Mais l'hébreu, comme l'arabe, a conservé ici l'esprit primitif; il donne parfois un passif à *hitkattel*. La vraie classification des formes de l'hébreu est donc celle-ci :

Quatre formes principales : *katal*, *niktal*, *kittel*, *hiktîl*.

Une de ces formes a un réfléchi en *hit* : *hitkattel*.

Trois de ces formes, *kittel*, *hiktîl* et *hitkattel*, ont des passifs caractérisés par l'usage intérieur des voyelles *o* ou *u* et *a* : *kuttal*, *hoktal*, *hotkattal*. — *Katal* n'a-t-il pas aussi virtuellement un passif de ce genre? On peut le soutenir. On peut dire que les participes de la forme *katûl* sont les restes d'un passif formé par le changement intérieur des voyelles. Le vrai participe de *katal*, c'est *kôtel* ; or chaque forme n'a régulièrement qu'un seul participe. Le même fait a lieu en araméen et mène à une hypothèse analogue. Enfin on croit avoir un exemple du passif de *niktal* dans le mot נְגֹּאֲלוּ (Is., LIX, 3 ; Lament., IV, 14). On voit en tout cas, dès à présent, combien est inexacte la théorie des grammairiens qui présentent *niktal* comme le passif de *katal*. Les vrais passifs ne diffèrent des actifs que par les voyelles. *Niktal* est une forme indépendante, qui en arabe a son passif. Il est très-vrai cependant que *niktal* pour le sens est souvent un vrai passif de *katal*, et c'est là sans doute ce qui a atrophié, sauf le participe, la forme *kutal*.

En dehors de ces formes ordinaires, les grammairiens hébreux reconnaissent des formes qu'ils nomment particulières, parce qu'elles ne s'appliquent pas indistinctement à tous les verbes, mais qui, en réalité, sont des formes aussi essentielles que les précédentes. *Kôtel*, qui passe pour l'équivalent du *kittel* dans les verbes géminés, se retrouve aussi dans quelques verbes ordinaires[1] (par exemple מְשׁוֹפֵט) et répond à la troisième forme arabe. Comme *kittel* a son réfléchi *hitkattel*, comme *kittel* et *hitkattel* ont leurs passifs *kuttal* et *hotkattal*, *kôtel* a son réfléchi *hitkôtel* et son passif *kôtal*[2].

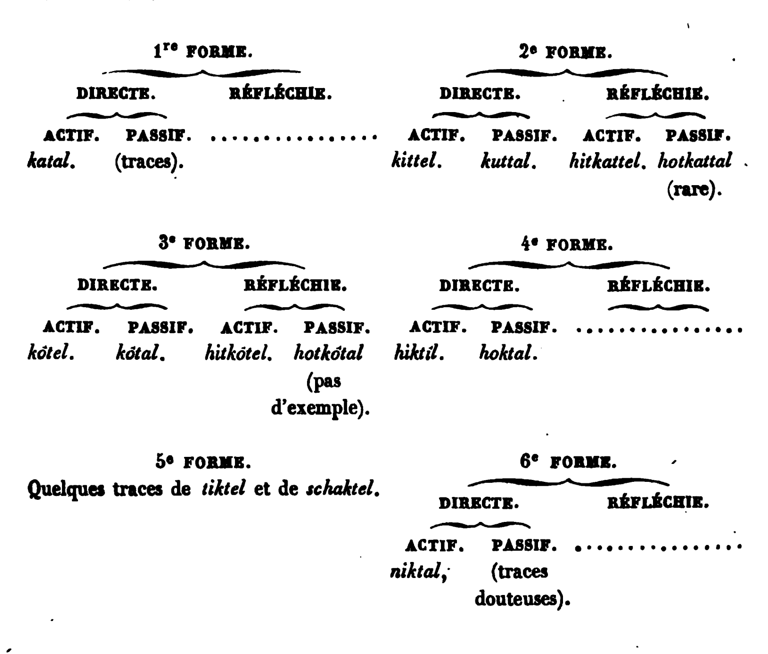
Les autres formes que certains grammairiens croient recon-

[1] Voir Gesenius, *Lehrg.*, p. 252.

[2] On ne connaît pas d'exemple de *hotkôtal*. Mais sûrement cette forme a été usitée, puisque *hotkattal* l'est et que *hotkôtal* est en hébreu un succédané de *hotkattal*.

naître en hébreu sont propres à deux ou trois mots, et ne sauraient être regardées comme des lois de la langue. Notons cependant la forme *tiktel* dont on croit trouver deux ou trois exemples[1], et qui n'est peut-être qu'une variante de la forme *schaktel,* laquelle a plus d'importance, comme nous le verrons bientôt. Quelques traces de cette forme *schaktel* se retrouvent aussi en hébreu[2].

Résumant tous ces faits, nous classons ainsi les formes verbales de l'hébreu.



1re FORME. — DIRECTE : ACTIF. *katal.* PASSIF. (traces). — RÉFLÉCHIE : ....

2e FORME. — DIRECTE : ACTIF. *kittel.* PASSIF. *kuttal.* — RÉFLÉCHIE : ACTIF. *hitkattel.* PASSIF. *hotkattal* (rare).

3e FORME. — DIRECTE : ACTIF. *kôtel.* PASSIF. *kôtal.* — RÉFLÉCHIE : ACTIF. *hitkôtel.* PASSIF. *hotkôtal* (pas d'exemple).

4e FORME. — DIRECTE : ACTIF. *hiktîl.* PASSIF. *hoktal.* — RÉFLÉCHIE : ....

5e FORME. Quelques traces de *tiktel* et de *schaktel.*

6e FORME. — DIRECTE : ACTIF. *niktal,* PASSIF. (traces douteuses). — RÉFLÉCHIE : ....

§ 2.

Passons à l'araméen. Les grammairiens y comptent trois formes ordinaires, *ketal,* répondant à l'hébreu *katal ; kattel,* répondant à l'hébreu *kittel; aktel,* répondant à l'hébreu *hiktîl,* et une forme rare *schaktel* ou *saktel* ou *taktel*[3], dont nous avons trouvé quelques traces en hébreu. L'araméen n'a pas de *niktal.* Mais il a des traces de *kôtel* dans les mots comme ܫܘܬܦ, ܫܘܙܒ, ܟܘܢܫ,

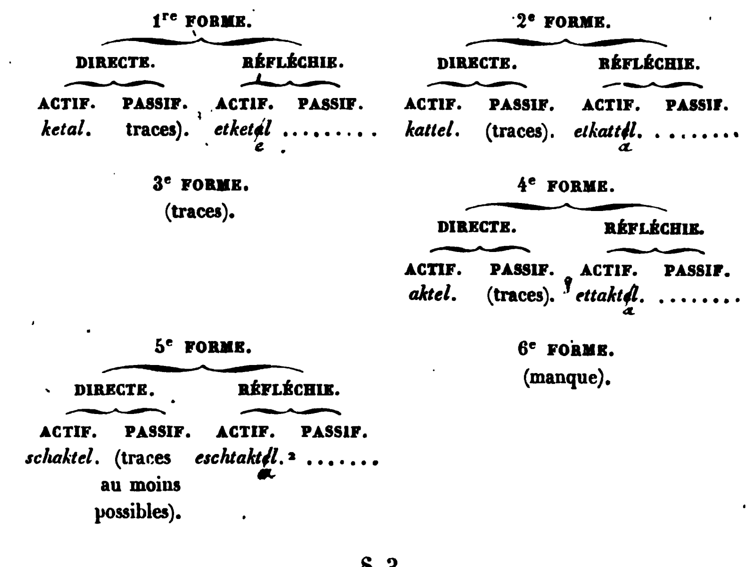
[1] Gesenius, *Lehrg.*, p. 254.

[2] Gesenius, *Thes.*, p. 743. Pour la langue de la Mischna, voir Dukes, *Die Sprache der Mischnah*, p. 74.

[3] Uhlemann, *Elementarlehre der syrischen Sprache*, p. 48.

שֵׁיזֵב (chald.)[1]. Aucune de ces formes n'a le mécanisme régulier du passif formé par l'insertion des voyelles *u* et *a*. Une preuve cependant que cette forme a existé à l'origine des langues araméennes, c'est que toutes les formes, indépendamment de leur participe en *met*, ont deux participes, l'un actif, l'autre passif: *mekattel*, *mekattal*, outre *metkattal*. Toutes les formes araméennes sont susceptibles d'être précédées du préfixe *et*, répondant au *hit* hébreu. Ces formes précédées de *et* sont considérées comme des passifs; en réalité, ce sont des réfléchis, répondant à l'*hitkattel* hébreu. Mais les deux significations de passif et de réfléchi se rapprochant beaucoup l'une de l'autre et parfois se confondant, l'araméen a étouffé l'un des procédés au profit de l'autre, et n'a conservé des vrais passifs que le participe, lequel devait être commode et dispensait presque du reste de la conjugaison.

Le tableau des formes araméennes peut donc être dressé ainsi qu'il suit:



	Directe. Actif.	Directe. Passif.	Réfléchie. Actif.	Réfléchie. Passif.
1re forme.	*ketal.*	(traces).	*etketel* (e)	....
2e forme.	*kattel.*	(traces).	*etkattel.* (a)	....
3e forme.	(traces).			
4e forme.	*aktel.*	(traces).	*ettaktel.* (a)	....
5e forme.	*schaktel.*	(traces au moins possibles).	*eschtaktel.*[2] (a)	....
6e forme.	(manque).			

§ 3.

L'arabe nous offre, au moins en apparence, une bien plus grande variété de formes. Les grammairiens arabes comptent

[1] Hoffmann, *Gramm. syr.*, p. 186; Uhlemann, p. 43-44.

[2] Les sons *s* et *t* se trouvant ainsi rapprochés, on a coutume de les faire *roquer* l'un par-dessus l'autre.

treize formes. Mais quatre de ces formes, la neuvième, la onzième, la douzième et la treizième, sont usitées dans des conditions si particulières qu'il n'y a guère à en tenir compte pour le sujet qui nous occupe. Restent neuf formes, dont chacune est susceptible d'un passif formé par l'insertion des voyelles *u* et *a*, en sorte que les grammairiens qui font entrer *kuttal* et *hoktal* dans le compte des formes en hébreu devaient compter dix-huit formes en arabe. Il semble donc au premier moment que l'arabe ait, sous ce rapport, une richesse dont n'approchent ni l'hébreu ni surtout l'araméen. Nous croyons pouvoir montrer que l'arabe n'a en ce qui touche les formes aucun mécanisme qui ne se retrouve dans le reste de la famille, qu'il ne fait qu'appliquer avec plus de rigueur les procédés que ses langues sœurs possèdent en même nombre que lui.

La première forme arabe *katala* est l'hébreu *katal*, l'araméen *ketal*.

La deuxième forme arabe *kattala* est l'hébreu *kittel*, l'araméen *kattel*.

La troisième forme arabe *kâtala* est l'hébreu *kôtel*. Seulement cette forme a en arabe une existence plus complète et plus régulière qu'en hébreu.

La quatrième forme arabe *aktala* est l'hébreu *hiktîl*, l'araméen *aktel*.

La cinquième forme arabe *takattala* est l'hébreu *hitkattel*, l'araméen *etkattel*. L'aleph initial, sorte de prosthèse, a pu très-bien être omis.

La sixième forme arabe *takâtala* est l'hébreu *hitkôtel*.

La septième forme arabe *inkatala* est l'hébreu *niktal*.

La huitième forme arabe *iktatala* est l'araméen *etketal*, par transposition du *t* et du *k*. La forme normale serait *itkatala*. La même transposition paraît avoir eu lieu en assyrien[1].

La dixième forme arabe *istaktala* est l'*eschtaktel* araméen, ou, en d'autres termes, le réfléchi d'une forme *saktala*, inusitée, répondant au *schaktel* ou *saktel* araméen : *saktala*, réfléchi *itsaktala* et par transposition *istaktala*[2]. Il n'est pas rare de voir ainsi, en grammaire comparée, une langue conserver un dérivé d'une forme qu'elle n'a plus et qui se retrouve dans les langues sœurs.

On peut donc dresser ainsi qu'il suit le tableau des formes arabes :

[1] Oppert, *Élém. de la gramm. assyr.*, p. 45 et suiv., 51 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 57 et suiv.

1re FORME.				2e FORME.			
DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.		DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
katala.	*kutila.*	*iktatala.*	*uktutila.*	*kattala.*	*kuttila.*	*takattala.*	*takuttila.*

3e FORME.				4e FORME.			
DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.		DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.		
kâtala.	*kûtila.*	*takâtala.*	*takûtila.*	*aktala.*	*uktila.*	....	

5e FORME.				6e FORME.			
DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.		DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
....		ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.	....	
		istaktala,	*ustuktila.*	*inkatala,*	*unkutila.*		

§ 4.

La conjugaison éthiopienne est en somme parallèle à la conjugaison arabe. La troisième forme arabe y existe avec son réfléchi[1]. Les formes *tiktel* et *schaktel* y sont plus développées qu'en aucune autre langue sémitique[2], l'assyrien excepté. Le *niphal* ne s'y retrouve que dans les verbes quadrilittères. Mais, à deux égards, le système des formes éthiopiennes semble s'écarter du système des autres langues sémitiques. L'éthiopien offre des formes *akattala*, *akâtala, astakattala, astakâtala,* qui semblent contredire le système que nous avons exposé jusqu'ici, et qui ont mené M. Dillmann à dresser ainsi le tableau des formes éthiopiennes.

FORMES FONDAMENTALES.	FORMES CAUSATIVES.	FORMES RÉFLÉCHIES.	FORMES CAUSATIVO - RÉFLÉCHIES.
1° *katala,*	*aktala,*	*takatala,*	*astaktala,*
2° *kattala,*	*akattala,*	*takattala,*	*astakattala,*
3° *kâtala.*	*akâtala.*	*takâtala.*	*astakâtala.*

On voit que, dans un tel système, les trois formes *kal, pihel* et *pohel* ont, si j'ose dire, un *hiphil;* que la forme *hiphil*, en d'autres termes, n'est pas une forme à part, mais, comme *hitpaël,* une façon de traiter d'autres formes. De même la dixième forme arabe n'est plus, en cette hypothèse, une forme isolée : les

[1] Dillmann, *Grammatik der æthiopischen Sprache,* p. 119-121, 126-127.
[2] Dillmann, p. 107-111, 121.

deuxième et troisième formes sont susceptibles d'une forme en *ist* ou *ast*. Ce préfixe *ist*, en un tel système, n'est donc plus susceptible d'être expliqué comme nous le faisions tout à l'heure par un débris du *schaphel*.

Faut-il, pour ce seul fait, renoncer à un système qui s'appuie sur l'analogie de toutes les autres langues sémitiques, langues qui nous sont connues par des monuments bien plus antiques que les plus anciens textes éthiopiens? Je ne le pense pas. La comparaison des formes du verbe dans les langues sémitiques mène à ce résultat que ces formes sont dans les diverses langues très-inégalement développées, mais qu'il n'est pas un seul de ces mécanismes qui ne se retrouve à l'état rudimentaire ou estropié dans tous les dialectes. Si *akattala*, *akâtala*, *astakattala*, *astakâtala* étaient des formes sémitiques primitives, ou trouverait des traces au moins de l'une d'elles en hébreu, en arabe ou en syriaque. M. Dillmann[1] reconnaît d'ailleurs que les formes *akattala*, *akâtala* sont très-rares. Je crois donc que ce sont là, non des formes primitives, comme le croit M. Dillmann, mais des formes créées après coup par analogie, comme le *nitpaël* des rabbins. Partant de cette fausse supposition que *niphal* est le passif de *kal*, les rabbins ont voulu faire un passif à *hitpaël* d'après la même analogie, et ont créé *nitpaël*. Je pense que les formes éthiopiennes précitées se sont constituées d'une façon analogue. Les trois formes *katala*, *kattala*, *kâtala* ont cela de remarquable, dans la branche arabe, que seules elles ont des formes réfléchies en *ta*, *takatala*, *takattala*, *takâtala*. Les formes *aktala* et *astaktala*, d'un autre côté, ont pu être considérées comme des dérivés immédiats de la forme simple du verbe. Le besoin d'analogie, naturel à l'esprit humain, a pu porter à vouloir qu'il y eût aussi des verbes à préformantes *a* et à préformantes *asta* tirées de *kattala* et de *kâtala*. Il résulte de là une symétrie apparente, qui a pu exercer une séduction instinctive. C'est ainsi qu'en araméen et en assyrien on a l'*ettaphel*, qui au fond est contraire à l'analogie de toutes les autres langues sémitiques, mais qui a été amené par une sorte de symétrie. En assyrien, on a aussi, à ce qu'il paraît, une forme *niphal* précédée de *it*. Il faudrait savoir d'ailleurs si le ghez, quand il était vivant, connaissait de pareilles formes, si ce ne sont pas là des créations de la langue savante, confinée dans les écoles, à peu près comme l'a été le rabbinique. Quoi qu'il en soit, je doute qu'il faille renverser un ensemble d'analogies organiques concordantes pour des faits

[1] Pag. 122-123.

aussi sporadiques. Je persiste donc dans l'explication que j'ai proposée pour *istaktala*, explication confirmée, même en éthiopien, par ce fait que le *schaphel* y est assez développé. M. Dillmann paraît être tombé en quelque exagération en prétendant trouver dans l'éthiopien un état des langues sémitiques antérieur à celui que nous connaissons par l'arabe, l'hébreu et l'araméen. Au contraire, l'éthiopien, en bien des points, paraît offrir des traces d'un travail artificiel. Loin que le clavier des formes y soit plus riche qu'ailleurs, l'appauvrissement y est évident. Le *niphal* ne s'y est conservé que dans quelques verbes. Le passif, par changement intérieur des voyelles, s'y est perdu, comme en araméen. Ajoutons que le système des formes assyriennes, comme les déduisent M. Oppert[1] et M. Hincks[2], contredit le système de M. Dillmann. M. Oppert et M. Hincks, en effet, tirent les formes en *ist* ou *ast* d'un *schaphel* précédé de *it*. Au contraire, M. Dillmann considère *ist* ou *ast* comme un préfixe analogue à l'*it* du réfléchi. C'est là une hypothèse inorganique et grossière; je ne puis suivre le savant auteur de la grammaire éthiopienne sur ce terrain.

§ 5.

Quoique l'assyrien se présente au philologue dans des conditions particulières, et que les personnes qui ont traité jusqu'ici de la grammaire assyrienne diffèrent entre elles sur des principes importants [3], il semble que, sauf l'obligation de s'exprimer en pareille matière avec quelque doute, on peut présenter une théorie des formes en cette langue. M. Oppert et M. Hincks, en désaccord sur d'autres points fondamentaux de la théorie du verbe, paraissent à peu près d'accord sur les formes[4]. Selon M. Oppert, le nombre des formes principales serait de cinq [5], répondant à *kal, paël, schaphel, aphel, niphal*. Toutes ces formes sont susceptibles, comme en araméen, d'être précédées de *t*. Seulement, ce *t* s'interpose entre la première radicale et la seconde, comme cela a lieu en arabe pour la huitième forme. Dans la forme

[1] *Gramm. assyr.*, p. 57.

[2] *Journal of the Royal Asiatic Soc.*, 1866, p. 484.

[3] Voir *Journal of the Royal Asiatic Society*, nouvelle série, vol. II, part. 2, p. 481 (1866).

[4] Oppert, *Gramm. assyr.* (1859), p. 37 et suiv.; Hincks, *Journal* cité, p. 484 et suiv.

[5] Selon M. Hincks, il est de sept. Mais M. Hincks explique sa pensée sur ce point d'une façon insuffisante.

schaphel, il s'interpose entre le *schin* et la première radicale. Il n'y a pas de passifs en *a* et *u*. De là, dix formes :

Kal;

Iphteal, répondant à l'*etpeal* araméen, à la huitième forme arabe;

Paël;

Iphtaal, répondant à *hitpaël*, à *etpaël*, à la cinquième forme arabe;

Schaphel, très-usité, à ce qu'il paraît, en assyrien;

Ischtaphal, répondant à la dixième forme arabe;

Aphel;

Itaphal, rare, à ce qu'il paraît; en effet l'arabe et l'hébreu n'ont pas de forme en *it* tirées de l'*hiphil;*

Niphal;

Ittaphal, très-rare.

On a donc le tableau suivant :

1re FORME.			
DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
katil.	....	*iktetal.*	....

2e FORME.			
DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
kattel.	....	*iktatal.*	....

3e FORME.
(manque).

4e FORME.			
DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
aktel.	....	*itaktal.* (rare).	....

5e FORME.			
DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
schaktel.	....	*ischtaktal.*	....

6e FORME.			
DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
niktal.	....	*ittaktal.*	....

§ 6.

En réunissant tous ces tableaux partiels, on obtient, pour l'ensemble des langues sémitiques, le tableau suivant [1]:

PREMIÈRE FORME OU *Kal.*

	DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
	ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
Hébreu.	*katal,*	(traces).	....	....
Araméen.	*ketal,*	(traces).	*etketal,*	....
Arabe.	*katala,*	*kutila.*	*iktatala,*	*uktutila.*
Éthiopien.	*katala,*	(traces).	*takatála,*	....
Assyrien.	*katil.*	....	*iktetal.*	....

DEUXIÈME FORME OU *Piel.*

	DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
	ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
Hébreu.	*kittel,*	*kuttal,*	*hitkattel,*	**hotkattal,*
Araméen.	*kattel,*	(traces).	*etkattel,*	....
Arabe.	*kattala,*	*kuttila.*	*takattala,*	*takuttila.*
Éthiopien.	*kattala,*	....	*takattala,*	....
Assyrien.	*kattel.*	....	*iktatal,*	....

TROISIÈME FORME OU *Pôel.*

	DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
	ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
Hébreu.	*kôtel,*	*kốtal,*	*hitkôtel,*	**hitkốtal ,*
Araméen.	(traces).	(traces).	(traces).	....
Arabe.	*kâtala,*	*kûtila.*	*takâtala,*	*takûtila.*
Éthiopien.	*kâtala,*	....	*takâtala,*	....
Assyrien.	....	....	....	....

QUATRIÈME FORME OU *Hiphil.*

	DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
	ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
Hébreu.	*hiktil,*	*hoktal,*	....	....
Araméen.	*aktel,*	(traces).	*ettaktel,*	....
Arabe.	*aktala,*	*uktila.*	....	....
Éthiopien.	*aktala,*	....	....	....
Assyrien.	*aktel.*	....	**itaktal.*	....

[1] On a marqué d'un astérisque les formes peu usitées.

CINQUIÈME FORME OU *Schaphel.*

	DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
	ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
Hébreu.	(traces).	....	....	....
Araméen.	*schaktel,*	(traces).	*ischtaktel,*	....
Arabe.	....	....	*istaktala,*	*ustuktila.*
Éthiopien.	**saktala,*	....	*astaktala,*	....
Assyrien.	*schaktel.*	....	*ischtaktal,*	....

SIXIÈME FORME OU *Niphal.*

	DIRECTE.		RÉFLÉCHIE.	
	ACTIF.	PASSIF.	ACTIF.	PASSIF.
Hébreu.	*niktal,*	(traces).	....	....
Araméen.	....	....	....	....
Arabe.	*inkatala,*	*unkutila.*	....	....
Éthiopien.	*ankatala,*	....	....	....
Assyrien.	*niktal,*	....	**ittaktal.*	....

Un fait qui ressort de ce tableau, c'est que, sauf deux ou trois cas de suppression et d'atrophie, toutes les formes du verbe sont communes à toutes les langues sémitiques, que le tableau de ces formes ne peut se dresser que par le rapprochement de toutes ces langues, plusieurs particularités de chacune d'elles ne trouvant son explication que dans la langue voisine. Le *schaphel* est à cet égard l'exemple le plus remarquable. Voilà un mécanisme imperceptible en hébreu, un peu plus considérable en araméen, complet, dit-on, en assyrien, qui a laissé en arabe et en éthiopien de véritables blocs erratiques, détachés eux-mêmes du procédé fondamental qui les a engendrés, mais ayant une importance considérable. L'hypothèse d'emprunts appliquée à de tels faits est dénuée de sens. Que reste-t-il, sinon de supposer qu'il a existé à l'origine des langues sémitiques une forme dont tous ces débris sont des morceaux détachés? L'arabe développe par sa dixième forme *istaktala* un débris d'un système très-vaste en araméen. L'arabe, en d'autres termes, possède un procédé qui ne s'explique que par l'araméen. Qu'en conclure? Qu'il fut un temps où il y eut une langue sémitique primitive, possédant toutes les richesses dont chacune des langues sémitiques a emporté des débris, où, par exemple, il y avait un *schaphel* développé avec son réfléchi en *it.* L'araméen a gardé tout cela, mais à l'état de rareté. L'arabe a gardé un débris, le réfléchi en *it*, et l'a exploité à sa guise. Dans le cas où nous trouvons dans une langue sémitique un mécanisme qui

ne se trouve dans aucune autre, comme cela a lieu pour les pluriels brisés, pour certaines formes du verbe en éthiopien, pour le *nitpaël* rabbinique, et, ce semble, pour certaines particularités des temps assyriens, on ne peut conclure que ce sont là des mécanismes primitifs qui auraient été conservés en une seule langue de la famille. Mais, si nous trouvions un vestige du pluriel brisé en araméen ou en hébreu, nous serions en droit d'en conclure que c'est là un mécanisme primitif qu'une seule branche de la famille a conservé dans son intégrité.

Pour nous borner aux formes du verbe, disons que dans les langues sémitiques primitives, dans les langues que parlèrent les ancêtres des divers peuples sémitiques avant leur séparation, le nombre des formes était de six : 1° la forme simple (*kal*), caractérisée par les trois lettres du radical sans nulle adjonction ; 2° la forme réduplicative (*piel*), caractérisée par la réduplication de la seconde lettre du radical; 3° une forme (*poël*), caractérisée par l'insertion d'une voyelle longue *â* ou *ô* ou *au* entre les deux premières radicales; 4° une forme caractérisée par l'adjonction d'une prosthèse aspirée en tête du radical (*hiphil*); 5° une forme caractérisée par l'adjonction d'une sifflante en tête du radical (*schaphel*); 6° une forme caractérisée par l'adjonction de *n* ou *in* en tête du radical (*niphal*).

Il est permis de pousser l'analyse plus loin, et de remarquer que la troisième forme n'est qu'un succédané de la deuxième, la cinquième forme, un succédané de la quatrième. L'allongement d'une voyelle est souvent dans les langues sémitiques la compensation d'une réduplication qu'on omet [1]. L'aspiration et les sifflantes ont dans toutes les langues beaucoup d'affinité. *Kattel* et *kâtel* ou *kôtel*, *saphel* et *haphel* sont donc au fond des formes équivalentes, et il n'est pas surprenant que l'une de ces formes ait atrophié l'autre. On peut donc dire que les mécanismes des formes sont au nombre de quatre :

1° Forme simple;

2° Forme à redoublement de la deuxième radicale ou allongement compensatif;

3° Forme à sifflante ou aspirée prosthétique;

4° Forme à *n* prosthétique.

Les trois premiers mécanismes sont restés essentiels à tous les idiomes sémitiques. Le quatrième ne s'est gardé en éthiopien que dans quelques cas particuliers et s'est tout à fait perdu en araméen.

Revenons aux six formes qui nous sont données par l'état connu

1 *Kâtel* = *kattel* en syriaque, etc.

des langues sémitiques. Ces six formes sont susceptibles de quatre états, toutes pouvant à la rigueur recevoir le préfixe *it*, et toutes après cette addition étant susceptibles de passer au sens objectif par le changement intérieur des voyelles. Il semble d'après cela que le nombre des formes, en comptant de la manière la plus complète, devrait être de 24. Mais le passif de la forme en *it* du *hiphil* n'existe en aucune langue. Le passif de *schaphel* n'existe que dans un participe araméen *meschaktal* qui est possible, mais dont il n'y a probablement pas d'exemple constaté. Le *niphal* n'a de forme en *it* dans aucune langue, si ce n'est peut-être en assyrien. Les formes réelles sont donc au nombre de 20, parmi lesquelles l'arabe en a conservé 18 d'existantes. L'hébreu n'a gardé l'adjonction de l'*hit* que pour deux formes qui à vrai dire n'en font qu'une, *kittel* ou *kôtel*. L'araméen, au contraire, a donné à ce procédé une extension extraordinaire. Ayant renoncé aux passifs formés par le changement intérieur des voyelles, il a chargé le préfixe *it* de représenter la voix objective et l'a appliqué à toutes les formes qu'il possède, même à la forme *aktel*, qui, selon l'analogie générale, n'en serait pas susceptible. Quant au passif formé par le changement intérieur des voyelles, l'arabe le pratique pour toutes les formes, l'hébreu pour trois, ou plutôt pour deux (*kittel* et *kôtel* étant au fond des succédanés); l'araméen, l'éthiopien et l'assyrien ne le pratiquent pour aucune.

On voit par là combien les langues sémitiques sont susceptibles de peu de variation. Le système des formes du verbe en ces langues était fixé dans ses derniers détails avant la séparation de l'hébreu, de l'arabe, de l'éthiopien, du syriaque, de l'assyrien, c'est-à-dire à une époque qui remonte sûrement à bien des milliers d'années. En général, ce système n'a fait que s'appauvrir. Il a subi dans toutes les langues, l'arabe excepté, de nombreuses suppressions. Il n'a pas fait d'acquisitions véritables. Les seuls faits de ce dernier genre qu'on puisse citer sont l'*ettaphel* araméen, les quatre formes éthiopiennes dont nous avons parlé, le *nitpaël* rabbinique [1], formes inventées par le besoin de symétrie et d'après des analogies superficielles, vrais barbarismes en un mot. Quant aux formes supprimées, elles ont subi ce qu'on peut appeler en philologie comparée la loi des succédanés. La forme la plus forte a étouffé la plus faible; mais celle-ci n'a pas péri pour cela. Ses débris sont restés, et, légèrement détournés de leur valeur première, grâce à la liberté que se donnent les langues naïves de ne pas tenir compte

[1] Les traces qu'on en croit trouver en hébreu biblique sont très-douteuses. V. Gesenius, *Lehrg.*, p. 249-250.

des légers écarts de signification, ils servent (selon une expression empruntée à l'argot des théâtres et pour la vulgarité de laquelle je demande pardon) de bouche-trous dans le système général. De maîtres devenus serviteurs et en quelque sorte vagabonds, ces procédés amaigris gardent à peine la trace des grands emplois où le vainqueur les a remplacés, et il faut quelquefois une étude assez attentive pour retrouver chez eux les traits d'une antique originalité.

ERNEST RENAN.

OBSERVATIONS

SUR LA SIGNIGICATION

DES RADICAUX TEMPORELS

EN GREC.

La synonymie de l'aoriste et du parfait, celle de l'impératif, du subjonctif, de l'optatif et de l'infinitif présents et des formes correspondantes de l'aoriste ont conduit à attribuer à ces formes temporelles du grec une autre signification que celle de simultanéité ou d'antériorité à un temps déterminé. Déjà les stoïciens (Bekker, *Anedocta græca*, II, 891. Varron, *de Lingua latina*, IX, 90-98) distinguaient entre la durée d'une action inachevée, il *travaille*, il *travaillait*, et son entier accomplissement, il *a*, *avait travaillé*. Apollonius dit (*de Constr.*, I, 36) que dans σκαπτέτω τὰς ἀμπέλους on désigne une action qui se prolonge, et dans σκαψάτω τὰς ἀμπέλους une action achevée. Il est resté une trace de cette théorie des temps dans la dénomination et la définition que les Latins donnaient à l'imparfait (Priscien, VIII, § 39). La théorie des stoïciens fut reprise et développée par Harris (Hermès, I, 7), recommandée par F. A. Wolf (Demosthenis *Oratio adv. Leptinem*, p. 500, 22) et adoptée généralement en Allemagne parmi les hellénistes et les linguistes, malgré la résistance de Madvig (*Opuscula Academica*, II, 60) et de Bopp (*Vergleichende Grammatik*, § 511, 3).

Les hellénistes (et Madvig lui-même dans sa *Syntaxe du dialecte attique*) admirent que les différentes formes du présent et de l'imparfait signifient la durée ou la répétition de l'action, tandis que les différentes formes de l'aoriste signifient l'action indépendamment de toute idée de durée, comme accomplie isolément, comme momentanée, comme entrant dans la réalité. Quant aux formes du parfait, du plus-que-parfait et du futur antérieur, elles signifieraient l'entier achèvement de l'action avec l'idée que les conséquences de l'action subsistent dans le

présent ou subsistaient dans le passé ou subsisteront dans l'avenir. Au reste les hellénistes sont par état trop continuellement en présence des textes pour n'avoir pas reconnu que le présent de l'indicatif n'exprime pas toujours la durée, que la différence entre les formes du présent et les formes correspondantes de l'aoriste, entre l'aoriste et le parfait, est quelquefois bien légère et presque imperceptible.

Les linguistes, plus éloignés de l'étude des textes, plus exclusivement attentifs à la comparaison et à l'étymologie des formes grammaticales, ont été plus absolus. Pott (*Etymologische Forschungen*, 1re éd., I, 60; 2e éd., II, 655) a soutenu que l'allongement qui se remarque au radical du présent et de l'imparfait d'un grand nombre de verbes signifie symboliquement la durée de l'action. Bopp (*Vergl. Gr.*, § 511, 3) a objecté que le langage n'a pas besoin d'exprimer la durée de l'action, puisqu'il s'entend de soi-même que toute action et aussi tout repos demandent du temps, et que ce n'est pas l'affaire d'un instant, quand je dis que tel mange ou boit, dort ou veille, ou bien qu'il mangeait, buvait, dormait dans le temps où telle autre action se passait. Pott (*Etym. Forsch.*, II, 669) a répliqué que sans doute toute action demande du temps, mais qu'il n'est pas toujours inutile d'exprimer si elle en demande beaucoup ou peu, et qu'il n'y a pas d'autre différence entre *dormir* et *s'endormir*, *veiller* et *s'éveiller*, *fuir* et *s'enfuir*, etc. G. Curtius (*Erläuterungen zu meiner Schulgrammatik*, p. 171; *Griechische Schulgrammatik*, § 484) a donné à cette théorie sa forme la plus absolue. Il distingue dans le temps signifié par le verbe le *degré* (Zeitstufe) et l'*espèce* (Zeitart). Quant au degré, les formes temporelles marquent le rapport au moment où l'on parle, le présent, le passé ou le futur. Quant à l'espèce, les radicaux temporels expriment, celui du présent et de l'imparfait, que l'action dure (γιγνώσκειν, *kennen lernen*, étudier), celui de l'aoriste, que l'action entre dans la réalité (γνῶναι, *merken*, remarquer), celui du parfait, du plus-que-parfait et du futur antérieur, que l'action est entièrement achevée (ἐγνωκέναι, *erkannt haben*, *wissen*, avoir appris, savoir). Le radical du futur signifie aussi bien la durée de l'action que son entrée dans la réalité. L'augment signifie seul le passé, et par conséquent le degré dans le temps n'est marqué qu'à l'indicatif. Les autres formes temporelles n'expriment que les phases de l'accomplissement de l'action, à savoir sa durée (*Dauer*), son entrée dans la réalité (*das Eintreten*), son entier achèvement (*Vollendung*).

Je me propose d'établir une thèse directement contradictoire à celle de M. Curtius. Il me semble que si l'on étudie sans préven-

tion les textes des écrivains attiques (j'écarte ici Homère à cause de l'influence de la versification), on trouvera que les radicaux temporels ne marquent pas par eux-mêmes les phases de l'accomplissement de l'action, et que cette idée résulte uniquement de la signification même du verbe et des circonstances de l'action qu'il signifie. Je crois pouvoir montrer aussi que la distinction admise entre les formes synonymes du présent et de l'aoriste n'est pas observée par les auteurs attiques.

Pour ne pas compliquer la question par la considération de la signification propre des modes, je traiterai d'abord de l'emploi du présent, de l'imparfait et de l'aoriste de l'indicatif; ensuite je comparerai les formes synonymes du présent et de l'aoriste; je terminerai en traitant de la signification inhérente au radical qui sert à former le parfait, le plus-que-parfait et le futur antérieur. Je ne mentionne ici le futur que pour confirmer mon opinion par l'aveu de ceux-là mêmes que je combats. Puisque le futur, par exemple ἄρξω, signifie tantôt je *serai chef*, tantôt *j'arriverai au commandement*, c'est la manière dont le verbe est employé qui décide seule si le futur marque la durée de l'action ou son entrée dans la réalité, et le radical de ce temps n'exprime donc par lui-même que la postériorité, le degré et non l'espèce du temps.

Présent de l'indicatif. — Il suffit, je crois, de rappeler qu'en grec, comme en latin et en français, ce temps peut désigner, suivant les circonstances, une action qui n'a pas de durée appréciable. Ainsi, quand on dit ὁρῶ, ἀκούω, ὀσφραίνομαι, ces différents verbes peuvent, comme le français « je vois », « j'entends », « je sens », exprimer la perception de la sensation la plus rapide et la plus fugitive aussi bien que celle d'une sensation prolongée. Comme le français « il fuit », φεύγει peut signifier aussi bien « il prend la fuite » que « il est en fuite ». Le présent de l'indicatif signifie donc simultanéité de l'action avec le temps où l'on parle; et suivant qu'on se représente ce temps comme réduit à un instant ou comme étendu à une certaine durée, l'action signifiée par le verbe sera momentanée ou prolongée; elle sera même achevée, si le temps où l'on parle comprend le temps qui précède (ἀκούω, μανθάνω, j'entends, je comprends); et elle peut être à venir, si le temps où l'on parle comprend le temps qui suit (j'y vais, εἶμι). Enfin, si le présent de l'indicatif ne signifiait que la durée, il ne s'emploierait pas dans les récits comme synonyme de l'aoriste.

Mais il me paraît superflu d'insister plus longuement sur des faits aussi évidents, qui sont d'ailleurs communs au grec, au latin et au français, et dont on n'aurait pas méconnu le caractère, si on n'avait pas été préoccupé trop exclusivement par des considérations d'é-

tymologie; c'est même un exemple curieux des erreurs où elles peuvent induire.

Imparfait. — Le radical du présent, étant le même qui sert à former l'imparfait en s'unissant à l'augment et aux désinences personnelles abrégées, conserve le même sens. L'imparfait marque donc en grec, comme en latin et en français, simultanéité de l'action relativement à un temps passé. L'idée de durée dépend uniquement de la nature et des circonstances de l'action signifiée. Quand Xénophon dit (*Cyrop.*, I, 6, 40) des lièvres (en employant le singulier collectif) ταχὺ ἔφευγεν, ἐπεὶ εὑρεθείη, l'imparfait désigne l'entrée de l'action dans la réalité : « Ils prenaient la fuite au plus vite, quand on les trouvait.» Quand on dit ἔφευγεν, « il était banni, » on exprime un état qui a de la durée.

L'imparfait est souvent employé en grec, comme en français, pour désigner un fait qui vient de se passer. Ποῦ δή μοι ὁ παῖς πρὸς ὃν ἔλεγον (Plat. Phèdre, 243 e); Οὗτοι δὲ ... οὓς ἄρτι ἔλεγον ... (Apol. Socr., 20 d). ... Τὰ πολλὰ ψηφίσματα, ἃ νῦν οὗτος διέσυρε ... (Demosth., *de Corona*, 218).

La plupart des grammairiens enseignent que ἐδίδουν signifie souvent « j'offrais », et que l'imparfait marque alors que l'action a été commencée mais non achevée, par exemple dans Démosthène (*de Cor.*, 104) : Ὥστε ... μὴ τὰ δίκαια ποιεῖν ἀναγκασθῆναι, οὐκ ἔσθ' ὅ τι οὐκ ἐδίδοσαν. Je ne sais si cette explication est exacte. Je remarque qu'en français nous disons de même : « Je donne, je donnais 20,000 fr. », « il loue, louait son appartement 2,000 fr. », et ainsi avec tous les verbes qui signifient des contrats. La promesse est réputée pour le fait. Il me semble qu'il en est de même en grec, et nous pourrions traduire exactement le passage de Démosthène par « ils donnaient tout, pour être dispensés de faire leur devoir ».

On a rapporté à l'idée de durée l'emploi de l'imparfait dans les récits pour décrire les circonstances où s'est accompli un fait, mais on peut aussi bien, et même mieux, le dériver de l'idée de simultanéité des circonstances entre elles et avec le fait qu'elles accompagnent. Cet emploi de l'imparfait, qui se retrouve d'ailleurs en latin et en français, est étendu par les Grecs bien au-delà des bornes où nous nous renfermons, puisque les Grecs se servent de l'imparfait là où nous mettrions le prétérit défini et où nous nous attendrions à trouver son analogue, l'aoriste. Ainsi Démosthène, dans le récit célèbre qui commence par la description de la consternation qu'avait répandue dans Athènes la nouvelle de la prise d'Élatée, emploie une série d'imparfaits pour exprimer les actions successives et sans durée par lesquelles s'est manifestée cette

émotion (*de Cor.*, 169-170) ... οἱ μὲν ... τούς τ' ἐκ τῶν σκηνῶν τῶν κατὰ τὴν ἀγορὰν ἐξεῖργον καὶ τὰ γέρρα ἐνεπίμπρασαν, οἱ δὲ τοὺς στρατηγοὺς μετεπέμποντο καὶ τὸν σαλπιγκτὴν ἐκάλουν ... Τῇ δ' ὑστεραίᾳ ἅμα τῇ ἡμέρᾳ οἱ μὲν πρυτάνεις τὴν βουλὴν ἐκάλουν εἰς τὸ βουλευτήριον, ὑμεῖς δ' εἰς τὴν ἐκκλησίαν ἐπορεύεσθε ... ἠρώτα μὲν ὁ κῆρυξ, τίς ἀγορεύειν βούλεται; παρῄει δ' οὐδείς. Πολλάκις δὲ τοῦ κήρυκος ἐρωτῶντος οὐδὲν μᾶλλον ἀνίστατ' οὐδείς. On voit clairement en particulier que ἠρώτα se rapporte à la première proclamation du héraut, et ne signifie pas la répétition de cette proclamation. Démosthène a considéré tous les faits, bien que successifs, comme des circonstances concomitantes de son apparition à la tribune et comme autant de traits du tableau qu'il voulait retracer. C'est un récit qui est une description.

Bien plus, les Grecs, et non pas seulement Homère et Hérodote, comme on l'a déjà remarqué, mais Thucydide, Platon, Xénophon, Démosthène, emploient et fort souvent l'imparfait, en dehors des descriptions, indépendamment de toute idée de durée ou de répétition de l'action, tout à fait comme synonyme de l'aoriste, là où nous mettrions en français le prétérit défini. Diez signale (*Grammatik der Romanischen Sprachen*, III, 268) le même emploi de l'imparfait dans les anciens monuments des langues romanes, en espagnol, en provençal, en français; il pense que la rime et la versification ont pu avoir quelque influence sur ce fait. Mais en grec l'imparfait est ainsi employé par des prosateurs.

Les commentateurs de Thucydide ont fait remarquer qu'il emploie habituellement comme des aoristes les imparfaits ἀπέστελλον, ἔπεμπον, ἔπλεον, ἐκέλευον, ἔλεγον.

Platon, *Banquet* : ... Τοιαῦτα ἔλεγον ... ἤλεγχε δή με τούτοις τοῖς λόγοις (201 e). Καὶ ἐγὼ ἔλεγον ... ὅτι οὐκ εἰδείην (207 c). Ἀνεπαύετο οὖν ἐν τῇ ἐχομένῃ ἐμοῦ κλίνῃ (217 d). Ἔτεμνε ... μετέστρεφε ... ἀπέδει ... ἐξελέαινε ... διήρθρου (190 d, e). Ὡμολόγει (201 a). Et au style indirect, l'infinitif dit présent étant synonyme de l'imparfait : (ἔφη) ἀνεῳγμένην καταλαμβάνειν τὴν θύραν ... παῖδα ... ἀπαντήσαντα ἄγειν οὗ κατέκειντο οἱ ἄλλοι καὶ καταλαμβάνειν ἤδη μέλλοντας δειπνεῖν (174 e).

Xénophon, *Cyropédie* : τὰ θηρία ἐδίδου τε τῷ πάππῳ καὶ ἔλεγεν ὅτι αὐτὸς ταῦτα θηράσειεν ἐκείνῳ. Καὶ τὰ ἀκόντια ἐπεδείκνυε μὲν οὔ, κατέθηκε δὲ ἡματωμένα ὅπου ᾤετο τὸν πάππον ὄψεσθαι (1, 4, 10). Γήμας δ' εὐθὺς ἔχων ἀνεζεύγνυεν (8, 5, 28). Ἐπεὶ δ' ἐν Βαβυλῶνι ἦν, ἐδόκει αὐτῷ σατράπας ἤδη πέμπειν ἐπὶ τὰ κατεστραμμένα ἔθνη (8, 6, 1). — *Helléniques* : Ὀλυμπιάς, ᾗ τὸ στάδιον ἐνίκα Κροκίνας (2, 3, 1). Οἱ δ' ἄλλοι ἐνίκων καὶ κατεδίωξαν μεχρὶ τοῦ ὁμαλοῦ (2, 4, 19). Τούτων δὲ πραχθέντων, ἀπέπλει Λύσανδρος πρὸς Σάμον (2, 3, 3 ; mais on trouve ἀπέπλευσε 2, 3, 8; 4, 4, 1 ; 5, 1, 6). Μετὰ δὲ ταῦτα Λύσανδρός τε κατέπλει εἰς τὸν Πειραιᾶ καὶ

οἱ φυγάδες κατῄεσαν (2, 2, 23). Οὕτω διαφῆκε τὸ στράτευμα, καὶ αὐτὸς τὴν ἐπὶ Λακεδαίμονα ἀπεχώρει (4, 4, 13). Βοηθῶν τοῖς Ἀϐυδηνοῖς ἔπλει ἐκεῖσε· παρατρεπόμενος δὲ εἰς Τένεδον ἐδῄου τὴν χώραν (5, 1, 6). ... Τελευτῶντος τοῦ θέρους, εἰς ὃ ὁ ἑξάμηνος καὶ ὀκτὼ καὶ εἴκοσιν ἔτη τῷ πολέμῳ ἐτελεύτα, ἐν οἷς ἔφοροι οἱ ἀριθμούμενοι οἵδε ἐγένοντο ... (2, 3, 9). Ἐπεὶ ... Τισσαφέρνης ... κατεπέμφθη ..., εὐθὺς ἠξίου τὰς Ἰωνικὰς πόλεις ἁπάσας ἑαυτῷ ὑπηκόους εἶναι. Αἱ δὲ ... οὐκ ἐδέχοντο αὐτὸν, εἰς Λακεδαίμονα δὲ ἔπεμπον πρέσϐεις καὶ ἠξίουν ... (3, 1, 3). Ἐπεὶ δ' ἐκεῖνος νόσῳ ἀπέθανε, ... Μανία ἐπορεύετο ... (3, 1, 10). Ἐπεὶ δὲ θυομένῳ αὐτῷ οὐκ ἐγίγνετο τὰ ἱερὰ τῇ πρώτῃ, τῇ ὑστεραίᾳ πάλιν ἐθύετο (3, 1, 17). Ἐπεὶ δ' εἰσῆλθεν ὁ Δερκυλλίδας, ἐκάλει τοὺς ταμίας (3, 1, 27). Ἐκέλευσεν ἀνοῖξαι ... τοὺς μὲν ἄλλους στρατιώτας ἐκέλευε θέσθαι ... τὰ ὅπλα, αὐτὸς δὲ ... ἔθυε τῇ Ἀθηνᾷ (3, 1, 22-23). Οἱ ἔφοροι ἔπεμψαν πρὸς Δερκυλλίδαν καὶ ἐκέλευον αὐτὸν διαϐαίνειν (3, 2, 12). Οἱ δὲ Λακεδαιμόνιοι τότε μὲν ἀνεϐάλλοντο τὴν ἀπόκρισιν· τῇ δ' ὑστεραίᾳ ... ἀπεκρίναντο (6, 1, 17).

Démosthène, *de Corona :* Λέγε δ' αὐτοῖς καὶ τοὺς τῶν Βυζαντίων στεφάνους καὶ τοὺς τῶν Περινθίων, οἷς ἐστεφάνουν ἐκ τούτων τὴν πόλιν (89). Μετὰ ταῦτα τοίνυν ἐκάλουν ὑμᾶς καὶ μετεπέμποντο· ἐξῆτε, ἐϐοηθεῖτε ... ὑμᾶς ἐδέχοντο (215). Ἐφ' οἷς παρὰ μὲν τῶν ἄλλων ὑμῖν ἐγίγνοντο ἔπαινοι, παρὰ δ' ὑμῶν θυσίαι καὶ πομπαὶ τοῖς θεοῖς (216).

L'imparfait, comme l'aoriste, peut encore s'employer avec la valeur d'un plus-que-parfait. Platon, *Banquet :* Ἐγένετο ἡ συνουσία αὕτη ... ὅτε τῇ πρώτῃ τραγῳδίᾳ ἐνίκησεν Ἀγάθων, τῇ ὑστεραίᾳ ᾗ τὰ ἐπινίκια ἔθυεν (173 a). Ἀνεπαύετο οὖν ἐν τῇ ἐχομένῃ ἐμοῦ κλίνῃ, ἐν ᾗπερ ἐδείπνει (217 d). Xénophon, *Helléniques :* Ἐπεὶ δ' ὁ χειμὼν ἔληγε ... οἱ Ἀθηναῖοι ἔπλευσαν εἰς Προικόννησον (1, 3, 1). Ἐπεὶ μέντοι ... ταῦτ' ἔλεγον, ... ἀπεκρίνατο (3, 2, 7).

Il a encore la valeur de l'aoriste, lorsque uni à la particule ἄν il exprime une hypothèse relative à un fait passé, comme dans Démosthène, *de Corona :* Τότε δ' αὐτὸ τὸ πρᾶγμα ἂν ἐκρίνετο ἐφ' αὑτοῦ (224). Cfr. 171, 226; et Platon, *Banquet*, 195 c; Thucydide, 1, 9, 4.

Je rapporterais encore à l'emploi de l'imparfait pour l'aoriste la célèbre formule employée par les artistes : Ἀπελλῆς ἐποίει. Je ne sais si les anciens avaient raison de dire (voir Pline l'Ancien, préface, §§ 26-29) que les artistes voulaient marquer ainsi qu'ils considéraient leur œuvre comme imparfaite et faire croire qu'ils n'avaient pas eu le temps d'achever leur œuvre, la mort les ayant surpris. Je doute qu'il faille mettre tant de finesse dans ces formules traditionnelles. L'imparfait est si souvent synonyme de l'aoriste qu'il pourrait bien en avoir encore ici la valeur.

Aoriste. — M. Curtius accorde (*Schulgr.*, § 498, *Anm.*) que l'aoriste de l'indicatif ne signifie pas *toujours* l'entrée de l'action

dans la réalité et que ἐπολέμησαν *peut* signifier simplement *bellum gesserunt* et non *bellum intulerunt*. Je dirais plutôt, avec Buttmann et Matthiæ, que l'aoriste de l'indicatif signifie purement et simplement l'antériorité de l'action au moment de la parole, et qu'il *peut*, suivant les circonstances, et comme le présent et l'imparfait eux-mêmes, désigner l'entrée de l'action dans la réalité.

En effet, les verbes qui signifient un état, une situation, et qui pourraient presque tous se traduire en français par le verbe *être* accompagné d'un substantif, ἄρχειν, « être magistrat », βασιλεύειν, « être roi », ἰσχύειν « être fort », νοσεῖν « être malade », πλουτεῖν « être riche », etc., expriment souvent aux différentes formes de l'aoriste l'entrée du sujet du verbe dans la situation signifiée. Ainsi ἄρξαι pourra se traduire par « arriver à une magistrature », βασιλεῦσαι « monter sur le trône », ἰσχῦσαι « devenir fort », νοσῆσαι « tomber malade », πλουτῆσαι « s'enrichir », etc. Je ferai observer que si nous disons : « Quand Thésée fut roi, il rassembla en une seule ville les habitants dispersés de l'Attique » ; *il fut roi* exprime l'idée de *monter sur le trône* aussi bien que l'aoriste dans ἐπειδὴ Θησεὺς ἐβασίλευσεν, ... εἰς τὴν νῦν πόλιν οὖσαν ... ξυνῴκισε (Thucyd., 2, 15, 2). De même on pourra très-bien dire : « Quand Socrate fut sénateur » pour traduire βουλεύσας ποτὲ, ... ἐπιθυμήσαντος τοῦ δήμου παρὰ τοὺς νόμους ἐννέα στρατηγοὺς μιᾷ ψήφῳ ... ἀποκτεῖναι πάντας, οὐκ ἠθέλησεν ἐπιψηφίσαι (Xénoph., *Memorab.*, 1, 1, 18). Si nous voulions exprimer en français que le sujet du verbe entre dans la situation signifiée par le verbe, au temps même où nous parlons, par exemple, en proclamant une nomination, en annonçant une nouvelle, nous pourrions dire aussi : il est sénateur, il est roi, etc. Je crois (quoique je n'en aie pas d'exemples présents) qu'on eût pu dire de même en grec, βουλεύει, βασιλεύει, etc. L'entrée de l'action dans la réalité est donc comprise dans la signification même du verbe ainsi employé; elle n'est pas exprimée en particulier par le radical de l'aoriste.

Il est d'ailleurs certain que l'aoriste ne signifie pas antériorité à l'impératif, ni au subjonctif ou à l'optatif, quand ils ne sont pas employés avec un relatif ou une conjonction de temps, ni très-souvent à l'infinitif. Alors en quoi ces formes diffèrent-elles, pour la signification, des formes correspondantes du présent? On admet généralement que le présent signifie une action qui dure ou se répète, et l'aoriste, une action qui ne dure pas ou qui ne se répète pas.

Pott (*Etym. Forsch.*, II, 659) fait remarquer que l'impératif présent est employé dans les recueils de maximes qui prescrivent la manière dont on doit se conduire, par exemple, dans les

vers de Théognis. En effet, comme le présent de l'indicatif désigne souvent une action qui se répète, on devait être conduit à employer dans le même cas le présent de l'impératif : μάλιστα μὲν εὐλαβοῦ τὰς ἐν τοῖς πότοις συνουσίας· ἐὰν δέ ποτέ σοι συμπέσῃ καιρός, ἐξανίστασο πρὸ μέθης (Isocr., *ad Demon.*, 32). Je ne crois pas qu'on trouve un seul exemple de l'impératif aoriste dans les préceptes affirmatifs du discours à Démonique. Mais, quand on défend, avec μὴ on emploie en grec aussi bien le subjonctif aoriste, du moins à la seconde et à la troisième personne, que l'impératif présent; et Isocrate dit en effet dans le discours à Démonique : μηδενὶ συμφορὰν ὀνειδίσῃς (29), μηδενὶ πονηρῷ πράγματι μήτε παρίστασο μήτε συνηγόρει (37). D'ailleurs nous avons vu que le présent de l'indicatif peut désigner une action qui entre dans la réalité au moment même où l'on parle. Pourquoi les autres formes du présent n'auraient-elles pas la même valeur? Et, en effet, on rencontre dans les auteurs attiques le présent et l'aoriste employés indifféremment aux formes dont nous parlons, pour signifier soit une action qui dure ou se répète, soit une action qui ne dure pas ou ne se répète pas; on rencontre souvent le même verbe ou des verbes synonymes employés tantôt au présent, tantôt à l'aoriste absolument dans les mêmes circonstances.

En voici un certain nombre d'exemples.

Impératif. — Aristophane, *Acharniens :* Λέγε (103, 490, 812). Φράσον (111, 1064). Φέρε νυν... τὸ πτερόν (584 cf. 1007, 1097, 1098, 1104). Οἶσε (1099, 1101, 1122). Ἔνεγκε (1103). Εἴσφερ' αὐτὴν (893). Ὡς τοὺς κριτάς μ' ἐκφέρετε (1224). Ἔκφερε (1123). Ἐξενέγκατε τὴν ἐσχάραν μοι (887). Θυραζέ μ' ἐξενέγκατ' ἐς τοῦ Πιττάλου (1222). Ἀπόφερ' ἀπόφερε τὰ κρέα καὶ μή μοι δίδου (1054). Παῦ' ἐς κόρακας (864). Ἄνοιγε τὴν θύραν (1189). — Lysias : Ἀνάγνωθι τὸν νόμον (10, 14). Λέγε ἕτερον νόμον (10, 16). Καί μοι κάλει αὐτὸν Διότιμον (31, 16). Ὧν μὲν... ἐκεῖνοι θάνατον κατέγνωσαν, ὑμεῖς ἀποψηφίσασθε· ὧν δ' ἐκεῖνοι θάνατον οὐ κατέγνωσαν, ὑμεῖς καταγιγνώσκετε (13, 96). — Platon, *Banquet :* Σὺ οὖν μοι διήγησαι (172 b. cf. 173 e). Παρ' Ἐρυξίμαχον κατακλίνου (175 a). Πρὸς τὸ δεῖπνον πρῶτα τρέπου (175 e. cf. 176 a). Πειρῶ δή... καὶ τὸν ἔρωτα εἰπεῖν (199 e). Τοῦτο μὲν τοίνυν ... φύλαξον παρὰ σαυτῷ μεμνημένος ὅτου (200 a). Ὑπολύετε, παῖδες, Ἀλκιβιάδην (213 b). *Phèdre :* Λυσίαν ... παῦε τῶν τοιούτων λόγων, ἐπὶ φιλοσοφίαν δὲ... τρέψον (257 b). *Apol. Socr.:* Μὴ θορυβήσητε (20 e). Μὴ θορυβεῖτε [1], ἀλλ'

1. On a dit (Aken, *die Grundzüge der Lehre von tempus und modus im Griechischen*, 1861, p. 32), d'après Hermann (*de præceptis quibusdam Atticistarum*), que μὴ θορυβεῖτε e rapporte à une action déjà commencée, et μὴ θορυβήσητε, à une action qui n'est pas encore commencée. Mais on lit précisément un peu

ἐμμείνατέ μοι οἷς ἐδεήθην ὑμῶν (30 c). Ἀλλά μοι ... παραμείνατε τοσοῦτον χρόνον (39 e). *Phédon :* σκέψαι (64 c). *Gorgias :* σκόπει (452 c). Ἐμοῦ δὴ λέγοντος τῷ λόγῳ ἐπιλαβοῦ (469 c). Ἐμοῦ γε ἀκούων ἐπιλαμβάνου, ἐάν τι σοι δοκῶ μὴ καλῶς λέγειν (506 b). — Xénophon, *Cyrop.:* Ἐμοὶ δὸς αὐτά, ὅπως τοῖς ἡλικιώταις ἐγὼ διαδῶ. Ἀλλ', ὦ παῖ, ἔφη ὁ Ἀστυάγης, καὶ ταῦτα λαβὼν διαδίδου ὅτῳ σὺ βούλει (1, 4, 10). — Isée : ἀναγίγνωσκε (3, 7. 12. 14. 15). Ἀνάγνωθι [1] (3, 15). — Démosthène, *de Corona:* Ἀνάγνωθι τὸ ψήφισμα ὅλον τὸ γραφέν μοι ... Λέγε (118). Σκόπει (192, 256). Σκοπεῖτε (233). Σκέψασθε (235, 252). Θεωρησάτω (199). Θεωρήσατε (252). Ἐξέτασον... παρ' ἄλληλα τὰ σοὶ κἀμοὶ βεβιωμένα (265).

Subjonctif. — Platon, *Phèdre :* Λέγε, ἵν' ἀκούσω αὐτοῦ ἐκείνου (263 e). Ξύμ μοι λάβεσθε τοῦ μύθου, ὅν με ἀναγκάζει ... λέγειν, ἵν' ὁ ἑταῖρος αὐτοῦ, καὶ πρότερον δοκῶν τούτῳ σοφὸς εἶναι, νῦν ἔτι μᾶλλον δόξῃ (237 b). Ἐγκαλυψάμενος ἐρῶ, ἵν' ὅ τι τάχιστα διαδράμω τὸν λόγον, καὶ μὴ βλέπων πρός σε... διαπορῶμαι (237 a). Ποῦ δὴ βούλει καθιζόμενοι ἀναγνῶμεν (228 e. cf. 263 e); Ἀλλὰ γὰρ τούτους ἐῶμεν (261 c. cf. 268 a). Τοῦτον μὲν τοίνυν... ἐάσωμεν (264 e). Τὴν σκέψιν ποιώμεθα (237 d. cf. σκέψαι *Phédon* 64 c). *Protag. :* Δεῦρο ἐξαναστῶμεν εἰς τὴν αὐλὴν καὶ περιϊόντες αὐτοῦ διατρίψωμεν, ἕως ἂν φῶς γένηται (311 a). *De Rep.* Τῆς δὲ τῶν πολλῶν πονηρίας τὴν ἀνάγκην βούλει... διέλθωμεν (6, 489 d). *Gorgias :* Μηχανητέον ὅπως ἂν διαφυγῇ καὶ μὴ δῷ δίκην..., ἀλλ', ἐάν τε χρυσίον ἡρπακὼς ᾖ πολύ, μὴ ἀποδιδῷ τοῦτο ... (481 a). — Xénophon, *Memorab. :* Ὅταν μὲν γὰρ δήπου μηδὲν φοβῶνται, μεστοί εἰσιν ἀταξίας... ἔστ' ἂν δὲ ἢ χειμῶνα ἢ πολεμίους δείσωσιν, ... τὰ κελευόμενα πάντα ποιοῦσι (3, 5, 6). — Démosthène, *Adv. Lept. :* Ἵνα οὖν τριάκοντα ἄνθρωποι λειτουργήσωσιν ἡμῖν, τοὺς ἅπαντας ἀπίστως πρὸς ἡμᾶς αὐτοὺς διαθῶμεν (22). *De Cor. :* Ἐπαγγέλλεσθε βοηθήσειν... ἵν'... ἐκεῖνοι μὲν ἑαυτοῖς ἐγκαλῶσιν, ἄν τι νῦν ἐξαμαρτάνωσιν [2] ... (178). Ἀναγκαῖον νομίζω ... περὶ τούτων εἰπεῖν πρῶτον, ἵνα μηδεὶς ὑμῶν ... ἀλλοτριώτερον τῶν ὑπὲρ τῆς γραφῆς δικαίων ἀκούῃ μου (9. cf. ci-dessus ἀκούσω, *Phèdre* 263 e).

Optatif. — Platon, *Criton :* Ἐν τοῖς βαρύτατ' ἂν ἐνέγκαιμι (43 c). Οὐκ ἄν σε παρακρούοι ἡ παροῦσα ξυμφορά (47 a). Ἴσως ἄν μου δικαίως καθάπτοιντο (52 a). *De Rep. :* Γνοίη τε καὶ ἀληθῶς ζῴη καὶ τρέφοιτο καὶ οὕτω λήγοι ὠδῖνος (6, 490 b). *Philèbe :* Πάντα γὰρ ὑφ' αὑτῇ δοῦλα δι' ἑκόντων, ἀλλ' οὐ διὰ βίας ποιοῖτο (58 a). *Lysis :* Εἰ αἰσθάνοιτο αὐτὸν κώνειον πεπωκότα, ἆρα περὶ πολλοῦ ποιοῖτ' ἂν οἶνον... (219 e). *Apol. Socr. :*

plus bas (30) : μέλλω ... ἄττα ὑμῖν ἐρεῖν καὶ ἄλλα, ἐφ' οἷς ἴσως βοήσεσθε· ἀλλὰ μηδαμῶς ποιεῖτε τοῦτο.

1. Voir Schœmann, *ad hunc locum* (*Isæi orationes* XI. Gryphiswaldiæ, 1831).

2. Dissen (Demosthenis *oratio de Corona*) : « vulgo ἐξαμάρτωσιν, si quid deliquerint ... Præsens habet (Σ) ... h. e. *si fiat ut perversam rationem sequantur.* Potest dici : ut *si peccaverint, se ipsos accusent;* potest vero etiam ita : ut *si nunc peccent, se ipsos accusent,* scil. quod peccaverint, atque hoc gravius est. »

'Εμὲ μὲν γὰρ οὐδὲν ἂν βλάψειεν... Μέλητος (30 c). Τοῖς δὲ ἀποψηφισαμένοις ἡδέως ἂν διαλεχθείην (39 e). — Xénophon, *Cyrop.:* Καταῤῥοφοῦσι, τοῦ δὴ, εἰ φάρμακα ἐγχέοιεν, μὴ λυσιτελεῖν αὐτοῖς (1, 3, 9). Εἴ τινος αἴσθοιτο δεόμενον ... τὸν πάππον (1, 3, 12 cf. Lysis 219 e). (Εἶπεν) ὅτι ἀπιέναι βούλοιτο, μὴ ὁ πάτηρ τι ἄχθοιτο, καὶ ἡ πόλις μέμφοιτο (1, 4, 25.). Πλεονεκτεῖν οὐκ ἐν ἀνθρώποις ἐπαιδεύομεν ὑμᾶς ... ἵνα μηδ' ἐν τούτοις τοὺς φίλους βλάπτοιτε (1, 6, 29). Εἰ δὲ καὶ ταύτας (τὰς κύνας) ἀποφύγοι... (1, 6, 40). *Memor.:* 'Εν συνουσίᾳ δὲ τίς ἂν ἡσθείη τῷ τοιούτῳ, ὃν εἰδείη τῷ ὄψῳ τε καὶ τῷ οἴνῳ χαίροντα μᾶλλον ἢ τοῖς φίλοις (1, 5, 14); *Agesil.:* Πῶς οὗτος οὐκ ἂν πολὺ τὴν αἰσχροκέρδειαν ἀποφεύγοι (4, 5).

Infinitif. — Aristophane, *Acharn.:* Ἄνδρας ἡγοῦνται μόνους τοὺς πλεῖστα δυνατοὺς καταφαγεῖν τε καὶ πιεῖν (78). 'Εθελεῖν τ' ἀκοῦσαι... ἐμοῦ θέλοντος ὑπὲρ ἐπιξήνου λέγειν (354). Δεῖ γάρ με λέξαι τῷ χόρῳ ῥῆσιν μακράν (416). Δεῖται παρὰ τῆς νύμφης τι σοὶ λέξαι μόνῳ (1057). — Lysias : Δοῦναι δίκην (10, 13). Χρῆν δέ σε ..., εἴπερ ἦσθα χρηστὸς, πολὺ μᾶλλον τοῖς μέλλουσιν ἀδίκως ἀποθανεῖσθαι μηνυτὴν γενέσθαι ἢ τοὺς ἀδίκως ἀπολουμένους συλλαμβάνειν (12, 32). Παρ' ἐκείνων δίκην λαβεῖν... ταῖς ἐσχάταις ζημίαις κολάζεσθαι (12, 36). Δεῖ γὰρ αὐτὸν ἀποδεῖξαι (13, 49). Δεῖ τοίνυν αὐτὸν... ταῦτα ἀποφαίνειν (13, 51). 'Εγὼ μὲν οἶμαι... τοῦτον δεῖν ἀποδεικνύναι (13, 83). Προσήκει ὑμῖν τούτου καταψηφίζεσθαι... δεῖ ὑμᾶς ... θάνατον αὐτοῦ καταψηφίσασθαι (13, 69). Πολὺ μᾶλλον ὑμῖν προσήκει τῶν ὑμετέρων ἐμοὶ διδόναι ἢ τῶν ἐμῶν ἐμοὶ ἀμφισβητῆσαι (21, 15). Οὐ γὰρ ἀλλοτρίας δεῖ τὰς τῶν ἀπολωλότων συμφορὰς νομίζειν... οὐδ' ἀναμεῖναι, ἕως ἂν... (33, 8). — Platon, *Apol. Socr.:* Μηχαναὶ πολλαί εἰσιν ... ὥστε διαφεύγειν θάνατον ... ἀλλὰ μὴ οὐ τοῦτ' ᾖ χαλεπὸν ... θάνατον ἐκφυγεῖν (39 a). *Criton:* Διανοεῖ τοὺς... νόμους ἡμᾶς ἀπολέσαι; (50 a). 'Εάν σε ἐπιχειρῶμεν ἡμεῖς ἀπολλύναι... καὶ σὺ δὲ ἡμᾶς... ἐπιχειρήσεις ἀνταπολλύναι; (51 a). *Banquet:* Εἰ οὖν δεῖ καὶ ὑμῖν διηγήσασθαι, ταῦτα χρὴ ποιεῖν (173 c). Οἱ δυνατώτατοι πίνειν (176 c. cf. *Acharn.* 78). Οὔτε αὐτὸς ἑκὼν εἶναι πόῤῥω ἐθελήσαιμι ἂν πιεῖν (176 d). Τοῦτο μὲν δέδοχται, πίνειν ὅσον ἂν ἕκαστος βούληται (176 e). 'Εθέλω ὑμῖν εἰςηγήσασθαι (176 e). Κελεύειν αὐτὸν εἰςηγεῖσθαι (177 a). 'Εθελήσασα μόνη ὑπὲρ τοῦ αὐτῆς ἀνδρὸς ἀποθανεῖν (179 b). 'Εδόκει... οὐ τολμᾶν ἕνεκα τοῦ ἔρωτος ἀποθνήσκειν (179 d). Αἰσχρῶς μὲν οὖν ἐστὶ πονηρῷ ... χαρίζεσθαι (183 d). Εἰ μέλλει ξυμβῆναι καλὸν γενέσθαι τὸ ἐραστῇ παιδικὰ χαρίσασθαι (184 d). Τὸ καλὸν εἶναι παιδικὰ ἐραστῇ χαρίσασθαι (184 e). Καλὸν ἀρετῆς ἕνεκα χαρίζεσθαι (185 b). Τὸ εἰς τὸν οὐρανὸν ἀνάβασιν ἐπιχειρεῖν ποιεῖν (190 c). 'Επιχειρῶν ποιῆσαι ἓν ἐκ δυοῖν (191 d). Οὐδ' ἂν ἔχοιεν εἰπεῖν ὅ τι βούλονται σφίσι παρ' ἀλλήλων γίγνεσθαι (192 c). Τί ἔσθ' ὃ βούλεσθε ... ὑμῖν παρ' ἀλλήλων γενέσθαι (192 d); Μακρότερον μὲν...διηγήσασθαι (203 a). — Démosthène, *de Corona:* Εὔχομαι... ὅσην εὔνοιαν ἔχων ἐγὼ διατελῶ τῇ τε πόλει καὶ πᾶσιν ὑμῖν, τοσαύτην

ὑπάρξαι μοι παρ' ὑμῶν εἰς τουτονὶ τὸν ἀγῶνα (1). Τὸν ὅρκον ἐν ᾧ ..., καὶ τοῦτο γέγραπται, τὸ ὁμοίως ἀμφοῖν ἀκροάσασθαι[1] (2). Δέομαι πάντων ὁμοίως ὑμῶν ἀκοῦσαι μου... ἀπολογουμένου..., ὥςπερ οἱ νόμοι κελεύουσιν (6). Βούλομαι δὲ καὶ καθ' ἓν ἕκαστον αὐτῶν ἐξετάσαι (17). Ἔγραψα... ἀποπλεῖν τὴν ταχίστην τοὺς πρέσβεις ... καὶ τοὺς ὅρκους ἀπολαμβάνειν (25. cf. 27, mais λαβεῖν dans le décret 29). Νομίζων... ὅσα τῆς πόλεως προλάβοι πρὸ τοῦ τοὺς ὅρκους ἀποδοῦναι, πάντα ταῦτα βεβαίως ἕξειν (26). Ὤχετο ἐκείνους λαβὼν εἰς τὸ μηδ' ὁτιοῦν προορᾶν τῶν μετὰ ταῦτα μηδ' αἰσθάνεσθαι, ἀλλ' ἐᾶσαι πάντα τὰ πράγματα ἐκεῖνον ὑφ' ἑαυτῷ ποιήσασθαι[2] (40. cf. optatif, *Philèbe* 58 a). Βούλομαι ... διεξελθεῖν τὰ πεπραγμένα ἐμαυτῷ (53). Τὸ τίνος φρόνημα λαβόντ' ἀναβαίνειν ἐπὶ τὸ βῆμα ἔδει; (209).

Les commentateurs ont essayé parfois de rendre compte de l'emploi du présent ou de l'aoriste dans les passages où l'un semble prendre la place de l'autre; et nous avons cité plus haut en note quelques-unes de ces explications. Elles semblent plus subtiles que satisfaisantes. Il est souvent si indifférent d'exprimer ou de ne pas exprimer la durée de l'action, et d'autre part les formes synonymes du présent et de l'aoriste sont si nombreuses, l'occasion de les employer, particulièrement l'infinitif, revient si fréquemment, qu'il faudrait que l'écrivain se fût demandé presque à chaque membre de phrase s'il devait choisir le présent ou l'aoriste : effort de réflexion incompatible avec la rapidité de la parole, à laquelle Homère a bien raison de donner des ailes. Il est probable que les écrivains grecs eux-mêmes ne savaient pas plus pourquoi ils employaient le présent ou l'aoriste dans ces constructions, qu'ils ne savaient pourquoi βόστρυξ est masculin et λάρναξ féminin. Il y a sans doute des métaphores dans l'attribution primitive des genres aux noms de choses. Mais le souvenir de cette métaphore avait disparu, et nous ne pouvons la retrouver aujourd'hui. Je crois qu'il en est de même de la nuance qui sépare les formes synonymes du présent et de l'aoriste. Il est à remarquer que l'on préfère le présent pour certains verbes et l'aoriste pour d'autres. Un orateur dit toujours λέγε, jamais λέξον à celui qui est chargé de lire les pièces; mais il dira le plus souvent, dans le même sens, ἀνάγνωθι. On trouve presque toujours σκόπει, σκοπεῖτε, mais σκέψαι, θεωρήσατε. On dit bien plus souvent εἴποι ἄν τις que λέγοι ἄν τις. Il me semble que les textes montrent

1. Dissen : « Vulgo ἀκροᾶσθαι, sed (Σ) ἀκροάσασθαι... Refertur formula ad causam propter quam dictum est jusjurandum, ut statim iterum in definitione rei aoristi ἀποδοῦναι et ἐᾶσαι ponuntur. »

2. Dissen : « Præsentia tempora usurpat statum animorum proponens, quod vero inde consecutum est peccatum ut non restiterint Philippo aoristo ἐᾶσαι significat. »

que le choix entre les deux radicaux temporels, quand il n'était pas entièrement arbitraire, n'était déterminé que par l'usage, et par un usage dont les raisons échappaient sans doute à ceux-là mêmes qui le suivaient.

Nous ne pouvons guère espérer de les retrouver aujourd'hui. Je signalerai seulement une rencontre remarquable entre le grec et le latin. Le subjonctif aoriste a dû signifier primitivement l'antériorité dans la construction μηδενὶ συμφορὰν ὀνειδίσῃς. Car en latin, du moins en prose, on ne peut employer avec *ne* que le parfait du subjonctif, à la seconde personne du singulier : « Illum jocum ne sis adspernatus » (Cic. ad Q. Fr. II, 12). Les deux langues s'accordent donc à employer comme synonyme de l'impératif présent le même temps passé du subjonctif, à la même personne, dans la même espèce de propositions. Je ne sais comment expliquer ce fait.

Parfait, plus-que-parfait, futur antérieur.—Le radical qui sert à former ces différents temps ne me paraît pas signifier par lui-même l'entier achèvement de l'action. Sans doute on peut l'interpréter ainsi dans πάντες εἰρήκαμεν (*Banquet*, 214 c), et dans la locution περὶ τούτων ταῦτα εἰρήσθω, par laquelle on passe d'un sujet à un autre. Mais ce sens me paraît ressortir ici de la manière dont le verbe est employé plutôt que de la signification propre du radical. Il me semble que le radical signifie proprement, comme on l'a déjà remarqué, une situation présente, passée ou future qui résulte d'un acte antérieurement accompli. Les périphrases par lesquelles les Grecs remplacent même les formes à flexion de ce radical, semblent montrer qu'ils y attachaient cette signification. On sait qu'ils expriment souvent ces temps par le participe parfait uni au verbe substantif.

La situation elle-même peut être diverse suivant les circonstances.

Au passif, les temps formés avec ce radical répondent le plus souvent à notre participe passé accompagné du verbe être : ὡπλίσθαι, être armé, ὑποδεδέσθαι, être chaussé, etc.

Aristote interprète précisément ces deux verbes par l'idée de possession et les cite comme exemples de la catégorie qu'il appelle ἔχειν (*Categ.*, IV, 2 a 3, IX, 11 b 13). On trouve, en effet, la périphrase ἔχομεν ἡρπακότες pour ἡρπάκαμεν dans Xénophon., *Anab.* (1, 3, 14; 4, 7, 1). On a déjà remarqué (Krüger, *Griech. Sprachlehre*, 56, 3, 6), que les tragiques construisent ἔχειν avec le participe aoriste comme synonyme du parfait, ainsi τὸν μὲν προτίσας, τὸν δ' ἀτιμάσας ἔχει (Soph., *Antig.*, 22), pour προτέτικε, ἠτίμακε. Il est même remarquable qu'ici le verbe ἔχω perde

tout à fait son sens propre, comme notre auxiliaire *avoir* dans la formation du temps correspondant en français.

Il arrive très-souvent que ce radical est employé pour désigner la situation où se trouvent placés, par suite de l'action accomplie, ceux qui ont rendu ou reçu des services, qui ont causé ou subi un dommage, qui ont violé une loi. Ainsi on lit dans Xénophon (*Hellén.*, 2, 4, 20) : Ἡμεῖς γὰρ ὑμᾶς κακὸν μὲν οὐδὲν πώποτε ἐποιήσαμεν, μετεσχήκαμεν δὲ ὑμῖν καὶ ἱερῶν τῶν σεμνοτάτων καὶ θυσιῶν... καὶ ξυγχορευταὶ... γεγενήμεθα καὶ πολλὰ μεθ' ὑμῶν κεκινδυνεύκαμεν. Il est évident que ces parfaits ne se rapportent qu'aux liens d'amitié qui subsistent après la participation commune aux mêmes rites et aux mêmes dangers. Il faut interpréter de la même manière le parfait dans (ἔλεγεν) ὅτι τῷ πατρὶ αὐτοῦ ἡ τῶν Μαντινέων πόλις πολλὰ ὑπηρετήκοι (Xen., *Hell.*, 5, 2, 3). C'est à la situation où se sont placés les Thébains, par suite de la violation des traités, que se rapportent les parfaits dans un autre passage de Xénophon (*Hell.*, 6, 5, 37) : Οἱ Θηβαῖοι εἰς τὴν χώραν ἡμῶν ἐλθόντες, καὶ δένδρα ἐκκεκόφασι, καὶ οἰκίας κατακεκαύκασι καὶ χρήματα καὶ πρόβατα διηρπάκασι. La question étant de savoir à qui appartiennent les premiers torts, τίνες ἦσαν οἱ ἄρξαντες ἀδικεῖν, ces parfaits expriment que les Thébains *ont* les premiers torts, *sont* dans leur tort. Il faut interpréter de même le parfait dans le passage suivant de Lycurgue (*contra Leocr.*, § 63) : Εἰ μὲν γὰρ ὁμολογοῦσι τὴν πατρίδα αὐτὸν ἐκλιπεῖν, τοῦτο συγχωρήσαντες ὑμᾶς ἐάτωσαν διαγνῶναι περὶ τοῦ μεγέθους· εἰ δ' ὅλως μηδὲν τούτων πεποίηκεν, οὐ μανία δή που τοῦτο λέγειν ὡς οὐδὲν ἂν γένηται παρὰ τοῦτον ; L'aoriste ἐκλιπεῖν représente l'acte reproché à Léocrate simplement comme un fait antérieur au moment où l'on parle ; le parfait πεποίηκε l'exprime comme un fait dont Léocrate serait ou ne serait pas responsable en ce même moment devant la justice. De même dans Xénophon (*Hell.*, 5, 2, 35) : Κατηγορεῖτο τοῦ Ἰσμηνίου, ὡς ξένος τῷ Πέρσῃ... γεγενημένος εἴη καὶ ὡς τῶν παρὰ βασιλέως χρημάτων μετειληφὼς εἴη. (*Hell.*, 1, 4, 20) : ἀπολογησάμενος ὡς οὐκ ἠσεβήκει.

On voit en même temps dans le passage de Lycurgue que l'aoriste peut s'employer concurremment avec le parfait, et il a déjà été remarqué que les auteurs ne jugent pas toujours à propos de marquer la nuance signifiée par le parfait. Les grammairiens n'accordent pas que le parfait puisse remplacer l'aoriste. Mais la nuance qui sépare ces deux temps est parfois presque imperceptible, et il est bon nombre de passages où le parfait grec semble être employé, comme notre prétérit indéfini formé avec l'auxiliaire *avoir*, pour marquer que le fait est récent ou qu'il est en discussion ou qu'il sert à l'argumentation, enfin que le souvenir en est présent au moment où l'on parle.

Aristophane, *Acharn.* : Λέγω δ' ὑμῖν ὅτι διοσημί 'στι καὶ ῥανὶς βέβληκέ με (171). — Platon, *Banquet*: Πολλῶν ἐτῶν Ἀγάθων ἐνθάδε οὐκ ἐπιδεδήμηκεν (172 c). Εἰ νεωστὶ ἡγεῖ τὴν συνουσίαν γεγονέναι ταύτην ἣν ἐρωτᾷς, ὥστε καὶ ἐμὲ παραγενέσθαι... (172 c). Τὸ οὖν τοιούτων μὲν πέρι πολλὴν σπουδὴν ποιήσασθαι, Ἔρωτα δὲ μηδένα πω ἀνθρώπων τετολμηκέναι εἰς ταυτηνὶ τὴν ἡμέραν ἀξίως ὑμνῆσαι...! (177 c). Εἰ τοίνυν... πιστεύεις ἐκείνου εἶναι φύσει τὸν ἔρωτα, οὗ πολλάκις ὡμολογήκαμεν, μὴ θαύμαζε (207 c). Σπουδάσαντος αὐτοῦ καὶ ἀνοιχθέντος οὐκ οἶδα εἴ τις ἑώρακε τὰ ἐντὸς ἀγάλματα· ἀλλ' ἐγὼ ἤδη ποτ' εἶδον (216 e). Σωκράτη μεθύοντα οὐδεὶς πώποτε ἑώρακεν ἀνθρώπων (220 a). — Xénophon, *Helléniques* : Πλείστους γὰρ καὶ μεγίστους ἀγῶνας ἠγωνισμένοι κατὰ θάλατταν ἐλάχιστα μὲν ἀποτετυχήκατε, πλεῖστα δὲ κατωρθώκατε (7, 1, 5). Πλείστους γὰρ αὖ οὗτοι ἀγῶνας ἐν τῇ γῇ ἠγωνισμένοι ἐλάχιστα μὲν ἐσφαλμένοι εἰσί, πλεῖστα δὲ κατωρθωκότες (7, 1, 9). Τῶν μεγάλων πόλεων, εἴ τι καλὸν ἔπραξαν, ἅπαντες οἱ συγγραφεῖς μέμνηνται· ἐμοὶ δὲ δοκεῖ, καὶ εἴ τις μικρὰ πόλις οὖσα πολλὰ καὶ καλὰ ἔργα διαπέπρακται, ἔτι μᾶλλον ἄξιον εἶναι ἀποφαίνειν (7, 2, 1). — Démosthène, *de Corona* : Καὶ οὐχ ἐπὶ τούτων μόνον οὕτως ἐσχήκατε, ἀλλὰ πάλιν σφετεριζομένων Θηβαίων τὴν Εὔβοιαν οὐ περιείδετε (99). Σεμνύνομαι... τῷ συμφέροντα θεῖναι τὸν νόμον καὶ τῷ πεῖραν ἔργῳ δεδωκέναι (107). Καὶ περὶ ὧν μέν ἐστι τις ἀμφισβήτησις, ὡς ἄρα ὑπὲρ τῆς πόλεως εἴρηκεν, ἐάσω· ἃ δ' ὑπὲρ τῶν ἐχθρῶν φανερῶς ἀπεδείχθη πράττων, ταῦτα ἀναμνήσω (131). Ἥτις δ' ἡ φύσις... γέγονε τούτων τῶν πραγμάτων... καὶ πῶς ἐπράχθη νῦν ἀκούσατε (144). Εἰ γὰρ ὡς οὐ τὰ βέλτιστα ἐμοῦ πολιτευσαμένου τουδὶ καταψηφιεῖσθε, ἡμαρτηκέναι δόξετε, οὐ τῇ τῆς τυχῆς ἀγνωμοσύνῃ τὰ συμβάντα παθεῖν (207). Ἀλλὰ γὰρ ἐμπεσὼν εἰς τὰ πεπραγμένα τοῖς προγόνοις ὑμῶν, ἔστιν ἃ τῶν ψηφισμάτων παρέβην καὶ τῶν πραχθέντων (211). Τοιαύτῃ γε ὑπερβολῇ συκοφαντίας οὗτος κέχρηται, ὥστ' εἰ μέν τι τῶν δεόντων ἐπράχθη, τὸν καιρὸν, οὐκ ἐμέ φησιν αἴτιον γεγενῆσθαι (212). Τῆς μὲν ὠμότητος... ἑτέροις πειραθῆναι συνέβη, τῆς δὲ φιλανθρωπίας... τοὺς καρποὺς κεκόμισθε (231). Ταῦτά μοι πάντα πεποίηται, καὶ οὐδεὶς μήποθ' εὕρῃ τὸ κατ' ἐμὲ οὐδὲν ἐλλειφθέν (246). Τὸ δὲ προσκροῦσαι καὶ μὴ πάνθ' ὅσ' ἠβουλόμεθ' ἡμῖν συμβῆναι, τῆς τῶν ἄλλων ἀνθρώπων τυχῆς τὸ ἐπιβάλλον ἐφ' ἡμᾶς μέρος μετειληφέναι νομίζω τὴν πόλιν (254). Ταῦτα τοίνυν ἅπαντα πέπρακται τοῖς ἐμοῖς ψηφίσμασι... ἃ καὶ βεβουλευμένα... ὀρθῶς εὑρήσει, καὶ πεπραγμένα πάσῃ δικαιοσύνῃ, καὶ τὸν ἑκάστου καιρὸν οὐ παρεθέντα οὐδ' ἀγνοηθέντα οὐδὲ προεθέντα ὑπ' ἐμοῦ (303). Τῶν συμβεβηκότων τότε τῇ πόλει μνησθεὶς οὐκ... ἐδάκρυσεν (291). Τῶν μηδεπώποτ' ἰδόντων ἐμὲ μηδὲ φωνὴν ἀκηκοότων ἐμοῦ πολλοὶ πολλὰ καὶ δεινὰ πεπόνθασι (271). Καὶ μὴν ὅτι... πολλοὺς ἐστεφανώκατ' ἤδη τῶν πολιτευομένων, ἅπαντες ἴσασι (94). Ναυσικλῆς στρατηγῶν, ἐφ' οἷς ἀπὸ τῶν ἰδίων προεῖτο, πολλάκις ἐστεφάνωται ὑφ' ὑμῶν (114). Τὸ μὲν μυριάκις μυρίους κεχηρῦχθαι παραλείπω καὶ τὸ πολλάκις αὐτὸς ἐστεφανῶσθαι πρότερον (120). Δὸς... τοὺς

χρόνους ἐν οἷς ἕκαστα πέπρακται (153. cf. ἐγίνετο 155). Ὁ μὲν γὰρ ἦν ἀνδρῶν ἀγαθῶν ἔργον ἅπασι πέπρακται· τῇ τύχῃ δέ, ἣν ὁ δαίμων ἔνειμεν ἑκάστοις, κέχρηνται (208). Καίτοι πολλοὶ παρ' ὑμῖν... γεγόνασι ῥήτορες ἔνδοξοι καὶ μεγάλοι πρὸ ἐμοῦ (219). Οὐδ' ὅσα συμβεβούλευκα πώποτε τουτοισὶ ὁμοίως ὑμῖν... συμβεβούλευκα (298). Ἐν οἷς... ἠτύχησαν οἱ ἄλλοι, θρασὺς ὢν ὑφ' ἁπάντων ὤψαι (263).

Le plus-que-parfait ne signifie pas toujours une situation passée résultant d'un acte antérieur; assez souvent, particulièrement dans le style historique (car ce temps est fréquent chez les historiens), il marque seulement qu'une action passée est antérieure à une autre action passée, comme notre plus-que-parfait et comme l'aoriste des Grecs.

Xénophon, *Cyrop.*: Ἦλθον οἱ Ἰνδοὶ ἐκ τῶν πολεμίων, οὓς ἐπεπόμφει Κῦρος ἐπὶ κατασκοπήν (6, 2, 9). *Hellén.*: Ἦλθεν Ὄτις καὶ ξυμμαχίαν ἐποιήσατο· καὶ γὰρ καλούμενος ὑπὸ βασιλέως οὐκ ἀναβεβήκει (4, 1, 3). Τοῖς μὲν ἄλλοις εἶπεν (οὐ γὰρ ἠριστοποίηντο) ἐμφαγοῦσιν ὅ τι δύναιντο ἥκειν τὴν ταχίστην (4, 5, 8). Καὶ τὰ μὲν περὶ Ἀκαρνανίας οὕτω διεπέπρακτο. Ἐκ δὲ τούτου... (4, 7, 1. cf. 5, 2, 7. 10). Οἱ δ' εἰδότες τὸ πρᾶγμα ἐφ' ὃ ἀπεστάλκεσαν... (5, 4, 9). Καὶ πάλαι μὲν ἐπεπόμφεσαν ἐπὶ τοὺς Μαντινέας βοηθεῖν κελεύοντες (6, 5, 8).

L'étude que nous venons de faire de l'emploi des temps dans les écrivains attiques autorise à conclure que les radicaux temporels n'expriment pas par eux-mêmes les phases de l'accomplissement de l'action, et qu'ils signifient seulement simultanéité, antériorité, postériorité relativement à un temps déterminé, ou ce qui résulte d'un acte antérieurement accompli. La signification des phases de l'accomplissement de l'action est contenue implicitement dans la nature même et les circonstances de l'action signifiée par le verbe, comme en latin et en français.

Charles THUROT.

UN MOT

SUR

LE RHOTACISME

DANS LA LANGUE LATINE.

On sait que la plupart des langues indo-européennes présentent des exemples de rhotacisme ou changement de *s* en *r*; mais c'est surtout dans la langue latine qu'un pareil changement s'est opéré; il a même eu lieu d'une manière si générale, lorsque le *s* primitif s'est trouvé placé entre deux voyelles, qu'on a pu en faire l'énoncé d'une loi. C'est ce qui a été établi à la fois par la comparaison du latin avec les autres langues indo-européennes et par l'étude du latin lui-même d'après des textes de différentes époques.

Ainsi on a reconnu que *ero* et *eram* sont pour *eso* et *esam*; que la terminaison *re* des infinitifs correspond à une ancienne forme *sai*; que la plupart des substantifs de la troisième déclinaison, dont les thèmes se terminent par un *r*, avaient autrefois un *s* à la place de cet *r*. *Floris* est pour *flosis*, *temporis* pour *temposis*, etc. Les anciens textes latins nous offrent même des exemples de ces formes primitives. Exemples : *Labosis* au lieu de *laboris* (Festus); *Lases* au lieu de *Lares* (chant des frères Arvales), etc. Un certain nombre de noms propres en *rius* se trouvent aussi avec la terminaison *sius*. Exemples : *Papisius* pour *Papirius*, *Vetusius* pour *Veturius*, etc.

Nous manquons de documents pour établir à quel moment le changement de *s* en *r* a commencé; mais il est à croire qu'il remonte très-haut. D'un autre côté, nous savons, d'après les textes auxquels je viens de faire allusion, que la période pendant laquelle le rhotacisme de l'*s* a eu lieu s'est prolongée assez tard. Il est

reconnu généralement qu'elle s'est terminée vers le commencement du cinquième siècle. On attribue à Appius Claudius, censeur en 442, la substitution de *r* à *s*, pour mettre d'accord l'écriture et la prononciation[1].

Le rhotacisme a été tellement général dans l'ancien latin, qu'il y a à peine quelques mots qui aient résisté à son action. Cependant il suffit d'ouvrir un auteur latin pour rencontrer un grand nombre de mots dans lesquels *s* se trouve entre deux voyelles. Il semble y avoir contradiction entre ce fait et la loi que je viens de rappeler. Mais cette contradiction disparaît quand on tient compte du développement de la langue. Je vais montrer en effet que les mots qui nous offrent *s* entre deux voyelles n'appartiennent pas à la période du rhotacisme, ou ont résisté à cette action modificatrice par des causes particulières. C'est là ce que j'ai reconnu, après avoir dépouillé le vocabulaire pour dresser la liste de tous les mots qui présentent *s* entre deux voyelles.

Les mots qui sont dans ce cas sont très-nombreux; mais ils peuvent se grouper par catégories, et leur examen, ainsi qu'on va le voir, est beaucoup moins long qu'on n'aurait pu le croire.

1° Je commencerai par parler de la classe assez nombreuse des mots composés dans lesquels la fusion entre les composants n'a pas été assez complète pour faire oublier leur signification; ce qui a été cause que leur forme ordinaire s'est conservée. Je citerai comme exemples de cette classe de mots les nombreux composés des prépositions ou particules *de, præ, pro, ante, re, bi, dis,* tels que, *desacro*, *desiderium*, *præsagium*, *proseco*, *antesignanus*, *reses*, *resimus*, *bisellium*, *diserctio*, etc. Nous avons aussi les composés formés de deux mots quelconques, *odorisequus*, *trisulcus*, *semisenex*, *verisimilis*, *utrinquesecus*, *nesapius*, *ærisonus*, *gravisonus*, *arcisellium*, *domiseda*, *crebrisurum*, *malesanus*, *fœniseca*, *sanguisuga*, *serisapia*, *vesanus*, *nisi*, *quasi*, etc., et les composés archaïques *manesis* et *videsis* pour *mane si vis* et *vide si vis*.

Quelques-uns de ces mots, comme *quasi* pour *quamsi*, proviennent de formes plus complexes, ce qui a été, on le verra plus loin, une cause de la conservation de l'*s*. Mais, lors même que les mots composés avec les formes que je viens de citer remonteraient à la période du rhotacisme, et c'est ce qu'on peut admettre pour un certain nombre d'entre eux, il suffirait, pour expliquer comment ils n'ont pas subi ce genre d'altération, de remarquer que les Latins avaient dû garder le souvenir du sens propre à chaque

[1] Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, t. II, p. 312.

composant. Le français nous offre un fait analogue précisément dans la prononciation de la même lettre *s* entre deux voyelles. Nous avons l'habitude, en ce cas, de la prononcer d'une manière sonore, comme si c'était un *z*, et cependant, dans quelques composés, nous lui conservons le son de *s* sourd. Exemples : *présupposer, parasol, préséance,* les divers noms propres *Lesaint, Lasource*, *Puységur*, etc. Cette prononciation sourde de l'*s* se trouve tellement assurée par le sens des composants, que l'orthographe a consacré dans beaucoup de cas l'emploi de deux *s*, quoique en réalité nous n'en prononcions qu'un, comme dans *pressentir, resserrer, dessaisir,* etc.

Je ferai d'ailleurs remarquer que, bien que nous ayons l'habitude de prononcer le latin à la française, par conséquent de faire sonner *s* entre deux voyelles, nous ne nous conformons pas cependant à cette habitude dans la prononciation d'un certain nombre des exemples cités précédemment. Instinctivement nous disons : *de-sacro, domi-seda, gravi-sonus*, etc., et non *de-zacro*, *domi-zeda, gravi-zonus*, parce que nous sentons que ces mots sont des mots composés, et que la signification de chaque composant est, avec sa prononciation habituelle, présente à notre esprit. A plus forte raison, les Latins devaient-ils avoir le sentiment de la formation étymologique de ces mots.

A côté des composés dont l'*s* s'est conservé parce qu'on avait gardé le souvenir de la signification des composants, je placerai le redoublement de la syllabe *su* dans *susurro* et du pronom *se* dans *sese*.

2° Je range dans une seconde classe les mots tels que *piso* pour *pinso*, que, d'après l'étymologie, on doit considérer comme ayant eu anciennement une autre consonne placée immédiatement avant l'*s*, et il a dû en être ainsi précisément pendant la période du rhotacisme, qui est, on le sait, antérieure au latin classique.

Parmi ces mots, on trouve un grand nombre de parfaits et de supins et leurs dérivés, notamment les fréquentatifs. Exemples :

Misi pour *mitsi; rasi* pour *radsi, rausi* pour *raucsi*, *usum,* supin de *utor*, et le fréquentatif *usito*, *fusum,* supin de *fundo, casum* de *cado*, etc., etc.

La forme *si* du parfait s'est maintenue dans ces verbes, non-seulement à cause de la consonne placée anciennement devant l'*s*, mais probablement aussi par la cause qui s'est opposée au rhotacisme dans les mots de la première classe. Cette caractéristique *si* se trouvant en effet dans un grand nombre d'autres parfaits, tels que *avulsi*, *deprompsi*, *scripsi*, *pressi*, *vecsi*, etc., les Latins n'ont pas dû perdre le sentiment du rôle qu'elle remplissait dans la con-

jugaison, bien que le sens étymologique ne leur en fût plus connu. Je ferai la même remarque à l'égard du supin en *sum*. On sait du reste que cette forme *sum* provient de l'ancienne forme *tum*.

Quelques verbes, d'ailleurs peu nombreux, ont un *r* dans leur thème. Soit que ce *r* soit primitif, soit plutôt qu'il provienne du rhotacisme d'un ancien *s*, le parfait se présente généralement avec deux *s*. Exemples : *uro* pour *uso*, parfait *ussi; gero* pour *geso*, parfait *gessi*. Parmi ces verbes, on en trouve seulement trois dont le parfait n'a qu'un *s*. Ce sont : *haurio* pour *hausio*, parfait *hausi* au lieu de *haussi; hæreo*, parfait *hæsi; quæro*, parfait *quæsivi*.

Dans *posui* on a reconnu la contraction de *post* et de *sivi*. Le parfait *posivi* a existé : il rappelle *post* et *sivi* parfait de *sino*.

Au supin *esum* pour *edtum* du verbe *edo* se rattache le composé *esurio*. L'absence de rhotacisme dans ce verbe se trouve ainsi expliquée.

Dans la classe des mots où le rhotacisme entre deux voyelles n'a pas eu lieu parce que ces mots avaient anciennement des formes plus complexes, je range tous ceux qui se terminent par le suffixe *osus*. Sans remonter jusqu'à la forme première de ce suffixe, qu'on rattache au sanscrit *vant*, je rappellerai la forme archaïque *onsus*, qui suffit pour expliquer le maintien de l'*s*[1].

On trouve encore dans cette seconde classe de mots :

Albesia, boucliers à l'usage des Albains. Ce mot, tiré de Festus, est peut-être archaïque. Corssen ayant montré que l'on a dit *Megalensia* et *Megalesia*, on doit admettre que *Albesia* est pour *Albensia*.

Causa pour *caussa*, et ses dérivés *accuso*, *excuso*, etc.; *piso*, infinitif *pisere*, pour *pinso*, et les dérivés *piso*, infinitif *pisare*, *piso* (mortier).

Perbibesia, pays de l'ivrognerie. Même remarque que pour *Albesia*, *Perbibensia* venant de *Perbibensis*. Cf. *Carthaginiensis*.

Prosa, prose, de *prorsa*. On disait *oratio prosa* ou *prorsa*, *facundia prosa* ou *prorsa*, prose, c'est-à-dire discours direct. Ce mot est d'ailleurs de création postérieure à la période du rhotacisme. *Prorsus* est déjà lui-même pour *proversus*, plus anciennement *provorsus*.

Rusum pour *rursum*.

Susum et *jusum*. Ces deux mots s'employaient par opposition. On sait que *susum* est pour *sursum*. Dans *jusum* il se trouvait également autrefois un *r* avant l'*s*.

Les adverbes de quotité numérale, tels que *sexagesies*, dans lesquels l'*s* est pour le *nt* de *viginti*.

[1] Dans *canorus*, *sonorus*, je ne crois pas qu'il y ait le suffixe *osus* devenu *orus* par rhotacisme. Ces adjectifs peuvent se rattacher directement à *canor*, *sonor*, comme l'archaïque *labosus* se rattache à *labos*.

Les adjectifs ordinaux *vigesimus*, *centesimus*, provenant également de formes plus complexes. On a des exemples de *sexagensimus*[1]. On sait d'ailleurs que le suffixe *simus* provient d'une ancienne forme *timus*.

A côté des mots de cette seconde classe, je range ceux dans lesquels l'*s* est pour une autre lettre, *resina* et *rosa*. Ces deux mots viennent peut-être des mots grecs ῥετίνη et ῥόδον.

3° J'ai compris dans une troisième classe les mots empruntés à la langue grecque, comme *musice*, *poesis*, etc. Ces mots sont en nombre considérable; pour s'en assurer, il n'y a qu'à parcourir quelques pages du vocabulaire.

Il y a eu, à mon avis, deux raisons pour la conservation de l'*s* dans ces mots; la première, c'est que les lettrés, se servant de ces mots plutôt que le peuple, avaient, dans l'étude du grec, un moyen incessant de remonter à leur source; la seconde, c'est que ces mots ont été introduits à une époque où le rhotacisme avait cessé de se manifester. Il ne faut guère, en effet, faire remonter l'influence de la culture grecque avant Livius Andronicus, qui vint à Rome en 482. Or, ainsi que je l'ai dit plus haut, la période du rhotacisme était terminée vers le commencement du cinquième siècle.

4° Mots paraissant avoir une origine étrangère, ou qu'on peut considérer comme étant de la basse latinité ou de création récente :

Alausa, alose. *Ausone*.

Armilausa, espèce de vêtement militaire. *Isidore*, *Paulinus*.

Gæsa, dards, mot gaulois.

Indusium, chemise, pour *indutium*. Cf. *initium*, de *inire*.

Musio, chat. *Isidore*.

Musivum, mosaïque.

Nausea pour *nautea*, nausée. *Festus*.

Pausa, du grec παῦσις?

Pesestas, peste. *Festus*.

Palasea, morceau de bœuf immolé avec la queue. *Arnobe*.

Pausea ou *pausia*, espèce d'olive.

Seplasium, parfum que l'on vendait sur la place de Capoue.

Roseus, humide. Ce mot, tiré de Festus, est peut-être archaïque.

Je passe quelques autres mots d'une ournure évidemment insolite.

5° Mot archaïque :

Labosus, laborieux. *Lucilius*.

[1] Corssen. *Aussprache*, p. 97.

6° Pour terminer l'examen de tous les mots qui présentent *s* entre deux voyelles, j'ai encore à citer les quelques mots suivants, pour lesquels je n'ai pas trouvé de raison suffisante de la conservation de l'*s* :

Basiare, baiser. L'italien *bacio* peut faire penser à une autre forme, de laquelle *bacio* et le verbe latin *basiare* seraient dérivés. L'*a* long de *bāsiare* semble d'ailleurs indiquer une contraction de plusieurs lettres.

Casa, maison.

Cāseum, fromage. Faut-il rattacher *caseum* à *cado*, en considérant le fromage comme le précipité du lait?

Cæsius, bleu, pers.

Cisium, chaise à deux roues. *Cicéron* et *Nonius Marcellus*.

Equiso, palefrenier.

Agaso, palefrenier.

Nāsus, nez. On trouve l'*r* dans *nares*.

Miser, malheureux. Les Latins considéraient peut-être l'*s* comme appartenant à la première syllabe, et, pour cela, ils ne lui auraient pas appliqué la règle du rhotacisme. On sait que le grec a fait tomber l'*s* primitif médial entre deux voyelles; or il est digne de remarque que parmi les exceptions à cette règle se trouve le verbe μισέω (haïr) [1], qui paraît se rattacher à *miser*.

Pusus, *pusa*, *pusillus*, se rattachant comme *putus* et *puta* à la même racine que *puer* : il est très-probable que *pusus* est pour *putus*, ce qui expliquerait l'absence de rhotacisme.

Suasum, couleur brune.

Quæso, *quæsumus*, forme archaïque qui a persisté dans le latin classique [2]. La diphthongue, par son caractère mixte qui la fait tenir à la fois de la voyelle et de la consonne, explique peut-être l'existence des deux formes *quæro* et *quæso*.

Vas, vase. *Vesica*, vessie.

Quasillus, panier. J'ai songé, non sans hésiter, à rattacher le diminutif *quasillus* à *vas*, en supposant une forme *qvas*, de même que *vermis* est pour *qvermis*. Rapprochons de *quasillus* la forme *catillus*, qui pourrait faire supposer que l'*s* est pour un *t*.

En somme, on voit que ces derniers quatorze mots sont les seuls pour lesquels je n'ai pas trouvé d'explication complétement satisfaisante de la conservation de l'*s*. Ce nombre serait encore réduit

[1] *Baudry*. Grammaire comparée, p. 186.

[2] Il est digne de remarque que ce n'est pas seulement par le maintien de l'*s*, mais encore par celui de l'*u*, que ce verbe appartient à l'ancien latin.

si j'avais retranché les mots tels que *cæsius*, *cisium*, *equiso*, *agaso*, *suasum*, *basio*, *caseum*. En réalité, je ne trouve guère que *quæso*, *miser*, *nasus*, *casa* et *vas*, que l'on puisse considérer, faute de preuve du contraire, comme ayant appartenu à l'ancien latin, et ayant eu dès lors un *s* entre deux voyelles. La règle du rhotacisme acquiert donc une précision en quelque sorte absolue. Dans le premier volume de la Grammaire comparée de Bopp, traduite par M. Bréal, je lis, page 65 : « Le latin change surtout *s* en *r* entre deux voyelles. » On voit que la proposition de l'illustre linguiste pouvait être formulée d'une manière beaucoup plus générale, en admettant d'ailleurs que le rhotacisme soit le seul genre de modification que l'*s* entre deux voyelles ait éprouvé. Il y a plus : les exceptions portant sur des mots dont l'étymologie n'est pas connue, on peut en conclure que les hypothèses qui feront rentrer ces mots dans une des cinq catégories que j'ai établies précédemment acquerront par cela même un certain degré de probabilité.

J'ai dit plus haut que la période du rhotacisme était terminée vers le commencement du cinquième siècle de la fondation de Rome. Il est digne de remarque qu'après cette époque commence une autre période pendant laquelle la prononciation de l'*s* entre deux voyelles ne semble plus présenter de difficulté aux Romains. On peut, à mon avis, en conclure une limite pour l'époque à partir de laquelle les mots étrangers présentant l'*s* entre deux voyelles, et tombés dans le domaine populaire, ont été introduits dans la langue latine.

A ce propos, je ferai une remarque concernant le mot *asinus*, auquel on reconnaît une origine étrangère. L'absence de rhotacisme dans ce mot permet, ce me semble, d'établir une conjecture relativement à l'époque la plus éloignée de l'introduction de cet animal à Rome. Nous savons, il est vrai, par Caton, que, vers la fin du sixième siècle, l'âne était employé dans toutes les fermes de l'Italie. Mais, comme l'animal et le mot qui le désignait ont dû devenir bientôt populaires, les deux siècles qui se sont à peu près écoulés entre la fin de la période du rhotacisme et le temps où écrivait Caton, paraîtront peut-être avoir été suffisants pour la propagation de cet utile animal. D'ailleurs la période du rhotacisme ne s'est pas terminée brusquement. Tout au plus, dans des inductions de ce genre, faut-il essayer de prétendre à la précision d'un ou même de quelques siècles.

Je ferai une remarque analogue à l'égard de quelques plantes, notamment du haricot, *phaselus*, et du pois, *pisum*, dont les noms

sont tirés du grec. Les Latins avaient déjà la fève, *faba*, et le pois chiche, *cicer*, qui étaient chez eux des légumes nationaux.

In cicere atque faba bona perdere,

dit Horace en parlant des largesses que les grands faisaient au peuple. En l'absence de données historiques, je crois donc vraisemblable, d'après la conservation de l'*s* dans les deux mots *phaselus* et *pisum,* que le haricot et le pois sont venus chez les Romains par l'intermédiaire des Grecs vers l'époque où les relations de Rome avec la Grèce se sont établies. C'est ainsi que, d'après l'absence de rhotacisme, nous pourrions, à deux ou trois siècles près, fixer l'époque de l'introduction du cerisier, *cerasus*, si nous ne savions qu'il a été importé en Italie par Lucullus.

Bien que la règle du rhotacisme de l'*s* entre deux voyelles puisse être considérée comme ayant été d'une application en quelque sorte complète dans l'ancien latin, il reste encore bien des points à éclaircir sur ce phénomène si important de la phonétique de cette langue. Il conviendrait notamment de vérifier si le rhotacisme n'a pas eu lieu sur des mots qui, ayant d'abord eu une forme complexe dans laquelle l'*s* se trouvait précédé d'une consonne, ont perdu cette consonne comme par exemple le suffixe *onsus*, et ont ainsi présenté plus tard l'*s* entre deux voyelles. En d'autres termes, il ne suffit pas de savoir que le rhotacisme a toujours eu lieu dans les mots où l'*s* s'est trouvé primitivement entre deux voyelles ; il faudrait encore établir qu'il n'a eu lieu que dans ces mots, ou, s'il n'en est pas ainsi, déterminer quels sont les mots qui, comme *diribeo* pour *dis* et *habeo*, ont éprouvé cette modification après une première altération. Dès à présent cependant on peut supposer qu'ils sont en petit nombre. Il faut évidemment considérer à part les mots tels que *torreo* pour *torseo, pigerrimus* pour *pigersimus* ou *pigertimus, ferre* pour *ferse*, dans lesquels le rhotacisme est dû simplement à l'assimilation de l'*s* à l'*r* précédent.

Il y aurait aussi à étudier dans quelles catégories de mots le rhotacisme s'est produit successivement. Ainsi le chant des frères Arvales nous en présente un exemple à l'infinitif du verbe *incurrere*, et, à côté, nous trouvons *lases* au lieu de *lares*. En un mot, il y aurait là toute une question historique à approfondir. Mais c'est une tâche qui est beaucoup trop au-dessus de mes forces et de mes moyens.

Louis GAUSSIN.

ÉTUDE

SUR LE

FUTUR AUXILIAIRE

EN BRETON ARMORICAIN.

I.

Le futur composé à l'aide du suffixe *bhu,* qui est un verbe auxiliaire signifiant *être*, présente dans les dialectes néo-celtiques un grand intérêt. Son existence est un des principaux caractères qui établissent la parenté étroite de la langue latine et de la famille celtique [1]. Sa présence à la fois dans l'irlandais et dans le breton armoricain prouve qu'il est dans les langues celtiques antérieur à l'époque où ces deux rameaux, si différents aujourd'hui, se sont séparés du tronc commun; elle vient par conséquent à l'appui de la théorie que nous venons d'énoncer, et d'après laquelle ce futur remonterait à l'époque où la race latine et la race celtique, encore unies, parlaient la même langue [2].

Mais le plus savant celtiste de l'Allemagne, M. H. Ebel, vient d'émettre une opinion qui contredit le système que nous venons d'exposer. Suivant lui, le futur auxiliaire armoricain ne présente aucun caractère d'antiquité. Nous avons, dans la *Revue critique*, protesté en quelques lignes contre cette assertion. Nous croyons opportun de traiter ici le même sujet avec plus de détail, et en donnant à l'appui de notre réfutation les preuves que nous avons rassemblées. L'importance de la question et l'autorité légitime qui

[1] Schleicher, dans les *Beitræge zur vergleichenden Sprachforschung*, I, 446, 447.

[2] Schleicher, *Compendium der vergleichenden Grammatik*, 2e édition, p. 6, 9.

s'attache au nom du savant que nous contredisons, feront l'intérêt de ce mémoire.

L'opinion que nous attaquons a été soutenue par M. Ebel dans une dissertation latine, intitulée : *De verbi britannici futuro et conjunctivo,* qui a paru en septembre 1866, dans le *Jahres-Bericht* du progymnase de Schneidemühl, où professe cet éminent philologue. Après avoir établi qu'en breton cambrien le futur auxiliaire a été obtenu l'aide du suffixe *byddaf* (= *bhu* + *dha*), et par conséquent est de date récente, il continue ainsi :

Quæ cum ita sint, ne alias quidem formas singulares, ut cambricam CERIFF (quam Davies, qui scribebat a. d. 1621, sua jam memoria pervolgatam loco regularis CAR, *amabit*, acerrime impugnans, « nunquam » inquit « sine indignatione audio ») vel aremoricam conjunctivi formam RA GARFET, *ut ametis,* quæ, a Dumoulino, pessimæ fidei auctore, tradita, nec reliquarum personarum analogia adjuvatur, neque comprobatur testimoniis ceterorum grammaticorum aut superiorum aut recentiorum, si qua ratione firmantur, aliter concinnatas esse existimamus. Secundarium vero futurum Aremorici, quos solos Britannorum id cum Hibernis consentire putares, ita quidem formaverunt, ut re vera antiquitatis reliquias servavisse videantur, quamquam, ut illam quoque speciem inferioris esse originis arbitrer, me movent cum defectus futuri primarii quod propria carens alienis formis etiam aremorice suppleri patet, tum silentium Manorii, jesuitæ, qui in libello a. d. 1659 conscripto bina tantum tempora secundaria simplicia proponit in exemplis : LENNEN, *legebam*, LENNES, LENNE, LENNEMP, LENNECH, LENNENT, et LENSEN, *legerem,* eadem quæ respondent primariis præsenti : LENNAN, LENNES, LENN, LENNOMP, LENNIT, LENNONT, et præterito, LENNIS, LENSOUT, LENNAS, LENSOMP, LENSOCH, LENSONT, tacet de formis, quales à Legonideco accepimus : KANFENN, *canerem*, quarum ne e *Buhez* quidem ullum exemplum depromptum in *Grammatica celtica* inveni[1].

Dans ce passage nous remarquons les propositions suivantes :

1° Il est faux qu'en breton armoricain le futur auxiliaire primaire s'emploie au lieu du subjonctif présent, comme l'affirme Dumoulin, en introduisant dans son paradigme du subjonctif présent la 2e p. du pl. *ra garfet.*

2° Le futur auxiliaire secondaire n'était pas encore usité en breton armoricain en 1659.

3° Il n'y a pas, en breton armoricain, de futur auxiliaire primaire employé avec le sens de futur.

[1] P. 4.

Ces trois propositions sont erronées. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

II.

Nous commencerons par l'examen de la 3e des propositions ci-dessus énoncées. Quand une fois la contradictoire sera démontrée, l'inexactitude des deux premières assertions du savant allemand sera beaucoup plus facile à établir.

Nous disons donc, qu'en breton armoricain, l'idée du futur s'exprime quelquefois par le moyen d'un temps primaire composé à l'aide de la racine *bhu.*

En général l'idée de futur se rend en cette langue au moyen d'emprunts au subjonctif et à l'optatif.

Sing. 1re p. *Kaninn*, je chanterai;
— 2e — *Kani*, tu chanteras;
— 3e — *Kano*, il chantera;
Plur. 1re p. *Kanimp*, nous chanterons;
— 2e — *Kanot*, vous chanterez;
— 3e — *Kanint*, ils chanteront.

La 1re et la 2e p. du sing., la 1re et la 3e p. du plur. appartiennent à l'optatif, la 3e p. du sing. et la 2e du plur. sont un débris du subjonctif [1]. Ce paradigme a aussi le sens de subjonctif présent.

Le Gonidec ne connaît pas d'autre futur que celui-là. Il est certain qu'il n'y en a pas de plus usité, voilà tout ce qu'on peut dire. La grammaire de Le Gonidec n'est qu'un système, et malgré les additions qu'y a faites M. de La Villemarqué, elle ne peut encore, dans la dernière édition, être considérée comme un recueil complet des formes du breton armoricain.

Il y a donc deux futurs primaires en breton : l'un est celui dont nous venons de donner le paradigme; il se fait remarquer par son analogie avec le futur latin de la 3e et de la 4e conjugaison, *legam*, *leges*, *leget*, etc., il est comme lui emprunté partie au subjonctif, partie à l'optatif; l'autre est identique au futur latin de la 1re et de la 2e conjugaison, *amabo*, *monebo*.

Nous n'examinerons pas ici la question de savoir si on peut démontrer que ce dernier futur existe dans la *Vie de sainte Nonne*

[1] Whitley Stokes, dans les *Beiträge zur vergleichenden Sprachforschung*, V, 228-229.

et dans le *Grand Mystère de Jésus*, c'est-à-dire dans les plus anciens monuments de la langue. C'est une question qui peut être discutée; et, comme ce futur est d'un emploi très-rare, quand on démontrerait qu'il n'y en a pas de trace dans ces documents, on n'aurait rien de bien décisif à en conclure. Nous voulons seulement prouver que ce temps existe aujourd'hui, sinon à toutes les personnes, au moins à quelques-unes.

Nous l'avons trouvé aux trois personnes du pluriel.

1re PERSONNE DU PLURIEL.

En voici des exemples tirés du *Mystère de sainte Tryphine*, publié par MM. Luzel et Henry, qui paraît dater du siècle dernier et qui a encore été joué dans celui-ci :

1° *Hag eno ec'h* HELLFOMP *neuze n'em intenti.*
« Et là nous *pourrons* nous entendre. » (P. 50.)

2° *Pe-lec'h ema o tud? ha prim e* TIBLASFOMP.
« Où sont vos gens? et aussitôt nous partirons. » (P. 92.)

3° *Ma na hellomp achap, e* KOLFOMP *hor buez.*
« Si nous ne pouvons l'éviter, nous *perdrons* la vie. » (P. 100.)

4° *Amprou a raï ar verch, ha neuze e* WELFOMP,
Mar d'eo e gwirionez ann hini a glaskomp.
« Elle éprouvera la jeune femme, et alors nous *verrons* si c'est bien celle que nous cherchons. » (P. 260.)

Les poésies de M. Prosper Proux, intitulées *Bombard Kerne*, Guincamp, 1866, nous ont fourni deux autres exemples :

5° *N'* EFOMP *ken dre ar c'hlizen da glask roudou ar c'had.*
« Nous n'*irons* plus chercher sur la rosée la piste du lièvre. » (P. 20.)

6° *Redeg a* REFOMP *ar prajou.*
« Nous *parcourrons* les prés. » (P. 26.)

En voici un exemple, tiré des poésies de M. Luzel, intitulées *Bepred Breizad*, Morlaix, 1865 :

7° *Ia, oll e* VARWFOMB, *a dra sur.*
« Oui nous *mourrons* tous, c'est certain. » (P. 119.)

Enfin dans les *Gwerziou Breiz Izel* du même auteur, on lit :

8° *Hag a-benn ma* RETORNFOMP *na vezo nemet pigall.*
«Et quand nous *retournerons* il n'y aura que de l'ivraie.» (P. 5.)

2e PERSONNE DU PLURIEL.

1° *P'ho pezo bet ar vaz, neuze em* ANAFET.
« Quand vous aurez eu du bâton, alors vous me *connaîtrez.* »
(*Mystère de sainte Tryphine,* p. 58.)

2° *Mes pa ho koulennin, em* ZERVIJFET *bepred.*
« Mais quand je vous demanderai, vous me *servirez* toujours.»
(*Ibid.*, p. 68.)

3° *Hag eno, pa vo pred, e* VEFET *sikouret.*
« Et là, quand il sera temps, vous *serez* secouru.» (*Ibid.*, p. 92.)

4° *Chomit c'hoas enn nebeud, hag e* WELFET *brema*
Ann hini a glaskit.
« Demeurez encore un peu, et vous *verrez* tout de suite celle que vous cherchez. » (*Ibid.*, p. 284.)

5° *Pa glevfet ho c'homzou, e* KREDFET *koulz ha me.*
« Quand vous entendrez leurs paroles, vous *croirez* comme moi. »
(*Ibid.*, 372.)

6° *M'em bo gwir e lec'h all, hag en em* GAVFET *berr.*
« J'aurai justice ailleurs, et vous vous *trouverez* court. »
(*Ibid.*, 386.)

7° *Eun torch koar a* ZOUGFET *dre ruiou ar gêar ma.*
« Vous *porterez* une torche de cire par les rues de cette ville. »
(*Ibid.*, p. 418).

8° *E* KOLFET *ho kurun, ho noblanz hag ho kloar.*
« Vous *perdrez* votre couronne, votre noblesse et votre gloire.»
(*Ibid.*, p. 418.)

9° *Dimezi d' in brema* REFET,
Pe e pad seiz vloagz e SEAC'HFET,
Pe a-benn tri deiz e VARFET.
« Vous *m'épouserez* sur l'heure, ou pendant sept ans vous *sécherez*, ou au bout de trois jours vous *mourrez.* »
(*Barzaz Breiz,* 6e édition, p. 26.)

10° *Nag a wech, ma mamm dener, e* RENKFET-*hu lenva!*
« Que de fois, ma tendre mère, *devrez*-vous pleurer! »
(*Bombard Kerne*, p. 16.)

11° *Pa* WELFOT, *var ann oalet, ma skabellik c'houllou.*
« Quand vous *verrez*, sur le foyer, mon escabeau vide. »
(*Ibid.*, p. 18.)

12° *Heb dale* WELFOT *burzudou.*
« Sans délai vous *verrez* des merveilles. » (*Ibid.*, p. 44.)

13° *Goulen a* REFOT *marteze*
Piou n'euz fluted ar zon nevez.
« Vous *demanderez* peut-être qui a fait la chanson nouvelle. »
(*Ibid.*, p. 44.)

14° *Ha n' am* C'HOLFET *ket, ma Aotrou.*
« Et vous ne me *perdrez* pas, mon Seigneur. »
(*Bepred Breizad*, p. 70.)

15° *Holl ho* GWELFET *laouen.*
« Vous les *verrez* tous contents. » (*Ibid.*, p. 216.)

16° *Warc'hoas eman ar zul : goude an oferenn*
Er pardon e TANSFET, LAMMFET *war ar c'hlazenn;*
Ha pa guzo ann heol, e TEUFET *holl d'ar ger.*
« C'est demain le dimanche : après la messe, vous *danserez*, vous *sauterez* au pardon sur le gazon; et après le coucher du soleil vous *reviendrez* tous à la maison. » (*Ibid.*, p. 216.)

17° *Euz ma friet n'*ANZAVFET *ket.*
« Vous n'*avouerez* pas à ma femme. »
(Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, p. 6.)

18° *Ma gwele d'in-me a* AOZFET.
« Vous me *préparerez* mon lit. » (*Ibid.*, p. 18.)

19° *Hag a raï vel ma* LAVARFET.
« Et je ferai comme vous me *direz.* » (*Ibid.*, p. 30.)

3e PERSONNE DU PLURIEL.

1° *A benn eunn nebeud amzer, kalz a vignouned ien*
« *Barz er zoudard divroet, hep mar, ne* SONJFONT *ken.*
« Avant peu de jours, bien des âmes tièdes ne *songeront* plus sans doute au soldat exilé. »
(*Bombard Kerne*, p. 20.)

2° *Ha keit ha ma chomo gant ez iez ho zado,*
Keit ha ma LAKAFONT *ar feiz raog ar mado,*
Ha ma PEDFONT...

« Et tant qu'ils conserveront la langue de leurs pères, tant qu'ils *mettront* la foi avant les richesses, et qu'ils *prieront*... »

(*Bepred Breizad*, p. 74, 76.)

3° *Kaer ho pezo kass skolerien :*
Paotred Breiz zo kaled ho fenn,
Ha n' ho ZELAOUFONT *ket a-grenn.*

« Vous aurez beau envoyer des maîtres d'école : les Bretons ont la tête dure et ne les *écouteront* pas du tout. »

(*Ibid.*, p. 258.)

De ces exemples résulte le paradigme suivant du futur primaire auxiliaire :

Pl. 1re p. gwelfomp,
— 2e — gwelfet (quelquefois *gwelfot*),
— 3e — gwelfont.

Ces flexions sont celles d'un temps primaire. En effet le présent de l'indicatif se conjugue ainsi aux mêmes personnes :

Pl. 1re p. gwelomp,
— 2e — gwelet *ou* gwelit,
— 3e — gwelont.

III.

Voici au contraire le paradigme du futur secondaire :

Sing. 1re p. gwelfenn,
— 2e — gwelfez,
— 3e — gwelfe.
Pl. 1re p. gwelfemp,
— 2e — gwelfec'h *ou* gwelfac'h,
— 3e — gwelfont.

Dans ce paradigme les flexions qui suivent le suffixe *F* sont identiques à celles de l'imparfait de l'indicatif.

Suivant M. Ebel, ce futur secondaire n'existait pas encore en 1659. C'est la seconde des assertions de ce savant que nous croyons inexactes : il est obligé de reconnaître, en note, p. 4, que Zeuss

a trouvé dans la *Vie de sainte Nonne* un exemple de ce temps, et cet exemple cesse de paraître isolé dans la littérature bretonne du XVe et du XVIe siècle, depuis que M. Whitley Stokes en a relevé trois autres dans le *Grand mystère de Jésus* [1]. La seconde des propositions de M. Ebel est donc inexacte comme la troisième.

IV.

Le futur secondaire breton a aujourd'hui la même valeur que notre conditionnel ou que notre imparfait du subjonctif. Le subjonctif présent ayant, comme nous l'avons vu, joint au sens de subjonctif présent celui de futur primaire, il est arrivé que, par une sorte de compensation, le futur passé a pris le sens de subjonctif passé. Or le subjonctif passé en breton s'emploie dans beaucoup de cas où nous autres Français nous nous servirions du présent, où l'on se servirait du présent en latin. On peut voir là-dessus deux règles dans la *Grammaire* de Le Gonidec, édition donnée par M. de La Villemarqué, p. 81 et 87. Le philologue breton désigne sous le nom de conditionnel le temps que nous venons d'appeler futur secondaire, et qui, disons-nous, a le sens de subjonctif passé. Voici un exemple :

J'ai envie qu'il *vienne*.
C'hoant em euz e TEUFE. (*Grammaire*, p. 81.)

Les Grecs parlent d'une manière analogue.

« L'aoriste du subjonctif se met dans bien des phrases où en « latin on mettrait le présent [2]. »

Nous allons en donner un exemple emprunté à saint Matthieu, IV, 6. Là où la Vulgate dit : *Ne forte* OFFENDAS *ad lapidem pedem tuum*, on lit dans le grec : μήποτε προςκόψῃς. Le breton traduit le temps grec plus exactement que le latin. Dans la traduction de Le Gonidec, édition Troude et Milin, 1866, on lit : « *En aoun na* C'HOARVESFE » ; et dans la traduction protestante, Brest, 1847 : « *En aoun na* STOKFEZ [3]. » On se sert donc, dans certains cas, en breton, du passé du subjonctif au lieu du présent,

[1] *Beitræge zur vergleichenden Sprachforschung*, V, 228.

[2] Burnouf, *Grammaire grecque*, § 363.

[3] 1° Lorsque la conjonction qui est précédée d'un nom ou d'un participe est suivie d'un verbe au présent du subjonctif, cette conjonction se rend en breton par *e* ou *ez* et le verbe se met au conditionel. 2° que ne,... s'exprime par *na*, particule négative... après laquelle on met ordinairement le verbe au conditionnel.

ou, en d'autres termes, du futur secondaire au lieu du présent du subjonctif.

La ressemblance qui existe entre le futur secondaire et le futur primaire est sans doute la cause de l'erreur commise par M. Ebel, lorsque ce savant a nié que le futur primaire fût employé, comme l'affirme Dumoulin, au lieu du présent du subjonctif. Dumoulin a cité *ra garfet* comme une seconde personne du pluriel du subjonctif présent, et il a raison, car on trouve quelquefois avec le sens de subjonctif présent cette personne du futur primaire composé. Seulement Dumoulin n'a pas été complet; ce n'est pas seulement la seconde personne, ce sont les trois personnes du pluriel du futur primaire composé qui sont usitées avec le sens de présent du subjonctif.

Voici des exemples empruntés aux *Gwerziou Breiz-Izel* que M. Luzel a dernièrement publiés.

1re PERSONNE DU PLURIEL.

1° *Ma fried paour antreit enn ti,*
Ma LAKAFOMP *ho interri.*
« Mon pauvre mari, entrez à la maison, que nous les *fassions* enterrer. » (P. 140.)

2° *Henori, gwisket ho tillad,*
*M'*IEFOMP *d' ar bal da di ho tad.*
« Henori, habillez-vous, que nous *allions* au bal chez votre père. » (P. 164.)

3° *N'omp ket kement ur vandennad,*
Na IEFOMP *pemp en ur vagad.*
« Nous ne sommes pas une telle bande que nous n'*allions* cinq en une barque. » (P. 180.)

4° *Da c'houlenn 'r c'hraz digant Doue,*
Ma KOUSKFOMP *er memeuz gwele.*
« Pour demander à Dieu la grâce que nous couchions dans le même lit. » (P. 254.)

5° *Hag ho hini rouan akipet,*
Ma IEFOMP *d' Santez Anna Wened.*
« Et équipez votre [cheval] bai, afin que nous *allions* à Sainte-Anne de Vannes. » (P. 296.)

6° *Deuit c'hui ganin me d'am zi,*
'Wit ma TEBRFOMP *hon dijuni.*
« Venez avec moi à ma maison, afin que nous *mangions* notre déjeuné. » (P. 308.)

7° *Sav warc'hoas beure mintin mad,*
Ma IEFOMP *d' chaseal d' c'hoad.*
« Lève-toi demain de bon matin, que nous *allions* chasser au bois. » (P. 330.)

8° *Kerz te da gaout ar benheres,*
M' KLEWFOMP *a hi zo godiserez.*
« Va trouver l'héritière, que nous *apprenions* si elle est moqueuse. » (P. 440.)

9° *Savet c'hui ar potanz en aer,*
Ma WELLFOMP *Ervoanik 'verwel !*
« Levez la potence en l'air, que nous *voyions* Ervaonic mourir. » (P. 554.)

2e PERSONNE DU PLURIEL.

1° *M' eo, intanvez, ar Warc'hes sacr,*
'Zo deut a-beurz Doue, hi mab,
Wit n' LAZFET *ket ho pugale.*
« Je suis, ô veuve, la vierge sacrée, qui est venue de la part de Dieu, son fils, afin que vous ne *tuiez* pas vos enfants.» (P. 82.)

2° *Diwisket ho proz ru, hag ho proz wenn gwisket,*
Ma IEFET-*c'hui d' al lann da vesa ann denved.*
« Otez votre robe rouge et mettez votre robe blanche, afin que vous *alliez* à la lande garder les moutons. » (P. 198.)

3° *Et c'hui d'ar ger, ma baron mad,*
Ken a VEFET *arru en oad.*
« Allez à la maison, mon bon baron, jusqu'à ce que vous *soyez* arrivé à l'âge. » (P. 378.)

3e PERSONNE DU PLURIEL.

1° *Laret d' ezhe na* OELFONT *ket.*
« Dites leur qu'ils ne *pleurent* pas. » (P. 8.)

2° *Petra zo red da ober wit na* BRODUFONT *ket?*

«Qu'est-il nécessaire de faire afin qu'ils ne *produisent* pas? »
(P. 52.)

Ces trois personnes sont celles où, d'après nos recherches, le futur primaire composé est usité avec le sens futur. Il est maintenant prouvé que les mêmes personnes du même temps sont aussi employées avec le sens subjonctif.

Nous croyons donc avoir démontré que M. Ebel est dans l'erreur sur les trois points énoncés au commencement de ce mémoire.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

PHONETIQUE PROVENÇALE

O.

L'objet de ce travail est de rechercher quelle est la valeur de la voyelle *o* en ancien provençal; à quoi elle correspond étymologiquement, et ce qu'elle devient dans les patois modernes.

Nous examinerons successivement *o* répondant à $\acute{\bar{o}}$ latin (§ I), à $\breve{o}$ latin (§ 2), à *o* en position (§ 3), *o* avant la tonique (§ 4), *o* venant de *u* latin (§ 5). Ce sera l'objet de la première partie. Puis, dans une seconde partie, nous verrons que les modifications que *o* prov. éprouve selon les divers cas ci-dessus énumérés en passant au prov. mod., se faisaient déjà sentir dans l'ancienne langue, bien qu'elles ne fussent pas notées par l'écriture.

PREMIÈRE PARTIE.

O PROVENÇAL ANCIEN; SON ORIGINE, SON PASSAGE AU PROVENÇAL MODERNE.

§ I. — *O* prov. répondant à $\acute{\bar{o}}$ latin.

Ainsi que M. Diez l'a remarqué dans sa Grammaire, dans la partie où il traite du passage des lettres latines aux idiomes romans (I, 148), $\acute{\bar{o}}$ latin persiste en provençal. Cela doit être dit du provençal ancien; dans l'état actuel de la langue, et déjà d'une manière constante depuis le seizième siècle, cet *o* est figuré *ou*. Je cite les exemples rapportés par M. Diez, les plaçant entre leurs

correspondants latins d'une part, et les formes actuelles de l'autre[1] :

LATIN.	ANC. PROV.	PROV. MOD.
corōna,	corona,	courouno ;
cōtem,	cot,	cout ;
flōrem,	flor,	flour ;
gloriōsum,	glorios,	glourious ;
honōrem,	(h)onor,	hounour ;
hōra,	(h)ora,	houro ;
leōnem,	leon, leo,	leioun ;
nōdum,	not,	nous ;
nōmen,	nom,	noum ;
nōn,	non, no,	noun ;
nōs,	nos,	nous ;
persōna,	persona,	persouno ;
pōmum,	pom,	poum ;
tōtum,	tot,	tout ;
vōcem,	votz,	vous.

Les proparoxytons masc. se comportent comme les paroxytons : *operatorium, obrador, oubradou.* Dans les proparoxytons fém. l'*a* final, conformément à la loi générale, se conserve, et l'*i* qui en latin est l'antépénultième voyelle recule jusqu'à la tonique et s'y joint : lat. *oria* = pr. anc. *oira* = pr. mod. *ouiro.* Chacune de ces deux classes offre quelques exceptions : 1° masc., *escritòri* (scriptotorium), *purgatòri, testimòni, Antòni*[2], *Gregòri;* ces formes ne changent pas du prov. anc. au mod.; 2° fém., *glòri, vitòri* (nom commun et nom propre), autrefois *gloria, victoria* en prov. comme en lat. Tous ces mots sont de formation savante, ce qui n'empêche pas qu'ils aient pu devenir populaires. Tel est par ex. le cas de *glòri.*

§ II. — *O* prov. répondant à ŏ latin.

o latin persiste en provençal ou s'affaiblit en *uo* et *ue* selon certains cas qui seront déterminés tout à l'heure ; il ne devient jamais *ou.* Selon M. Diez, il s'affaiblirait toujours. Les exemples qu'il cite

[1] Je fais remarquer, tant pour cette liste que pour celles qui suivent : 1° que je mets au cas oblique les mots du prov. anc. qui ont deux cas, et que, par conséquent, je mets à l'accusatif le type latin correspondant ; 2° que, sauf indication contraire, je prends les exemples du prov. moderne dans le dialecte des bords du Rhône, d'abord, parce que c'est celui que je connais le mieux ; ensuite parce qu'il est le seul qui ait, grâce aux *felibres*, un système d'orthographe fixe et bien raisonné. Du reste, pour le point dont je m'occupe actuellement, toutes les diverses variétés de la langue d'oc sont, autant que j'ai pu m'en assurer, en complet accord.

[2] La forme vulgaire *Antonh* se rencontre dans *Gir. de Ross.*, 7295.

(I, 149) sont ceux-ci : *bueu* (bŏvem), *fuec* (fŏcum), *fuelha* (fŏlia), *fuer* (fŏrum), *luec* (lŏcum), *muer* (mŏrit[1]), *mueu* (mŏvet), *nueu* (nŏvum), *suegre* (sŏcer), *suer* (sŏror). Il ajoute qu'un autre dialecte opère cet affaiblissement en *uo*.

En principe, on peut dire que l'affaiblissement, ou, si l'on veut, la diphthongaison de ŏ n'est point en provençal un fait constant ni général. Les plus anciens textes n'offrent pas ce phénomène et il est encore maintenant des dialectes où il se restreint à un petit nombre de cas. En cela le provençal manifeste sa tendance générale à conserver plus purement qu'aucune des autres langues romanes les voyelles latines. En fait, il est deux des exemples rapportés par M. Diez, qui, à ma connaissance, ne se rencontrent dans aucun texte avec l'affaiblissement. Ce sont *for* et *sor*.

Les listes qui suivent présentent des exemples des différents cas où peut se trouver l'ŏ latin. Ces cas sont déterminés par la consonne qui suit. Presque tous ces exemples sont en latin paroxytons. Quelques-uns sont proparoxytons, mais il n'y avait pas lieu d'en former une catégorie à part, car dans l'un et l'autre cas la voyelle accentuée se comporte de même. En parcourant ces listes, on remarquera : 1° en ce qui concerne l'ancien provençal, que l'affaiblissement se produit seulement lorsque ŏ est suivi des lettres *c* ou *v* ou d'une syllabe renfermant un *i*; 2° en ce qui concerne le provençal moderne, que sur les bords du Rhône au moins, et même assez loin dans le Languedoc, l'*o* n'éprouve l'affaiblissement que dans les trois cas qui viennent d'être spécifiés, mais que dans d'autres dialectes, notamment à Marseille, il l'éprouve constamment [2].

	LATIN.	PROV. ANC.	PROV. MOD.
ŏc,	fŏcum,	foc, fuoc, fuec, fuc,	foc, fioc (Lang.), fio (Rh.)[3], fue (Mars.);
	jŏcum,	joc, juoc, juec, juc,	joc (Lang.), jo (Rh.), jue (Mars.);
	lŏcum,	loc, luoc, luec, luc,	loc, lioc (Lang.), lio (Rh.), lue (Mars.);
	jŏcat,	joga,	jogo (Lang., Rh.), juego (Mars.);
	lŏcat,	loga,	logo (Lang., Rh.), luego (Mars.);

[1] Je donne les verbes déponents sous la forme active qu'ils avaient certainement en latin vulgaire.

[2] Pour le provençal moderne, je suis la division proposée par M. Fr. Mistral (*Armana prouvençau* de 1856, p. 25-8), en « parler marseillais, parler du Rhône, parler languedocien, parler gascon. » Le dialecte de M. Mistral est celui du Rhône. Il a donné la caractéristique détaillée du parler marseillais dans sa préface à la *Bresco* de Crousillat (Avignon, 1865). — Dans les listes qui suivent, j'ai donné, autant que je l'ai pu, les formes des trois dialectes : Languedoc (en général le mieux conservé), Rhône, Marseille (et Basse-Provence). Lorsqu'il n'y a qu'une forme, c'est qu'elle est commune à ces trois dialectes. La forme marseillaise est d'accord avec celle de la région du Rhône, sauf indication contraire.

[3] Le *c* se conserve devant une voyelle, ainsi *a fioc e a sang*.

òt, *òd*,	rota,	roda,	rodo;
	* pŏtent,	podon,	podon (L., Rh.), pouedon (Mars.);
òdi,	mŏdium,	moig, moi, muog, mueg,	mioch (Lang.), mue (Rh.);
	pŏdium,	poig, poi, puoch, puech, puog, pueg,	pioch (Lang.), pue, piue (Rh.);
	ŏdium,	odi [1],	òdi;
òb òv ŏf,	prŏbat,	prova, proa,	provo;
	bŏvem,	bou, buou,	biòu [2] (Lang., Rh.), buou (Mars.);
	nŏvum,	nou, nuou, nueu,	nòu;
	nŏva,	nova, nuova, nueva,	novo;
	ŏvum,	ou. uou, ueu,	iòu (Lang., Rh.), uou (Mars.);
	cŏfea [3],	cofa,	cofo;
ŏl,	aureŏlum,	auriol,	auriol (Lang.), auriòu (Rh.), auruou (Mars.);
	filiŏlum,	filhol,	filhol (Lang.), fihòu (Rh.);
	linteŏlum,	lensol,	lensol (Lang.), linsòu (Rh.);
	* lusciniŏlum,	rossinhol,	roussignol (L.), roussignòu (Rh.);
	ŏleum,	oli,	òli;
	* vŏlit,	vol,	vol (Lang.), vòu (Rh.);
	* berceŏla,	* bressola [4],	bressolo;
	filiŏla,	filhola,	filholo [5] (Lang.), fiholo (Rh.);
	montaneŏla,	montanhola,	mountagnelo;
	scŏla,	escola,	escolo;
	stŏla,	estola,	estolo;
	vŏlat,	vola,	volo;
ŏli,	* deexspŏliat,	despoilla, despolha, despuelha,	despolho (Lang.), despueio (Rh.);
	fŏlia,	foilla, folha, fuelha,	folho (Lang.), fueio (Rh.);

[1] La forme indique que ce mot est de création savante. En effet, il n'a été rencontré que dans des ouvrages traduits du latin (Rayn. *Lex. rom.*, IV, 358; Bartsch, *Chrest. prov.*, 13, 19; 16, 10; 229, 26). Il a dû cependant entrer dans l'usage commun, puisqu'il subsiste encore actuellement avec la même forme; et de fait il est d'un emploi journalier dans la locution *veni en òdi*, ennuyer.

[2] L'accent placé sur l'*o* (c'est l'orthographe des *felibres*) indique que cette lettre se prononce très-ouverte, et de manière à conserver, tout en formant diphthongue avec l'*u*, un son distinct. Et en effet, l'*u* représente ici le *v* du latin.

[3] *Cofea* se trouve dans Fortunat; c'est à cette forme que se rattache le mot prov., et non à *cuphia*, qui se rencontre aussi et reproduit plus exactement l'anc. h. all. *kuppha* (Diez, *Wœrt.* I. 150) : *cuphia* eût produit en prov. mod. *coufo*, comme on le verra au § V.

[4] On a le masc. *bressol*, Rayn. *Lex rom.*, II, 255.

[5] A Montpellier et dans la contrée environnante *filhola*, et de même pour les autres mots terminés en *o* atone; mais, une fois pour toutes, j'avertis que je ne m'arrête point à indiquer les nuances qui restent en dehors de l'objet de ce mémoire.

ŏr,	chŏrum,	cor,	cor (Lang., Rh.), couer (Mars.);
	demŏrat,	demora,	demoro (L., Rh.), demouero (M.);
	fŏras,	fora,	foro (Lang., Rh.), fouero (Mars.)
ŏri[1],	cŏrium,	cuer, cur[2],	cuer;
ŏn,	bŏnum,	bon, bo,	bon (Lang., Rh.), bouen (Mars.);
	bŏna,	bona,	bono (Lang., Rh.), boueno (Mars.);
	sŏnat,	sona,	sono (Lang., Rh.), soueno (Mars.);
ŏs,	rŏsa,	rosa,	roso.

§ III. — *O* prov. répondant à *ó* latin en position.

O prov. répondant à *ó* lat. en position se conserve pur jusqu'à l'époque actuelle, sauf devant *ct*, où, de même que les autres voyelles, il se diphthongue déjà dans les plus anciens textes. Il ne devient jamais *ou*.

	* brocca,	broca,	broco (L., Rh.), broueco (M.)[3];
occ,	floccus,	floc,	floc (Lang.), flo (Rh.);
oct,	coctus,	coit, cuech,	quioch (Lang.), cue (Rh.);
	noctem,	noit, nueg, nuech, nueh, nuh,	nioch (Lang,), niue (Rh.)[4], nue (Mars.);
ogr,	soc(e)ra,	sogra, suegra,	sogro (Lang., Rh.), suegro (M.)[5],
opl,	populus,	poble, pobol,	pople;
ols,	* volis,	vols,	vos;

[1] On pourrait citer ici *memŏria*, *histŏria*, etc., qui sont *memòri*, *istòri* en prov. anc. et mod., mais que je crois être des formes savantes, de même que *glòri*, *vitòri*, cités à la fin du § 1. On peut encore citer, comme mots de formation savante dérivant de suffixes proparoxytons en latin les noms propres *Ambròsi* (*Ambrŏsius*), *Apoulòni* (*Apollŏnius*), *Estròpi* (*Eutrŏpius*), *Teodòsi* (*Theodŏsius*).

[2] Telles sont les deux formes qu'on a relevées jusqu'à présent dans les textes; mais il est légitime de supposer l'existence d'une forme plus ancienne *coir*, comparable à *poig*, à *moig* (*podium*, *modium*).

[3] Outre le sens de *broche*, ce mot a aussi celui de *pousse d'arbre*, *rejeton*, qui n'a pas encore été constaté en provençal ancien.

[4] Et *nuech* devant une voyelle : *nuech e jour*.

[5] Ce serait ici le lieu de mentionner le suffixe *ott*, s'il ne paraissait appartenir en propre au roman de l'ouest, comme *att* et *ett*. On ne le rencontre pas dans le latin de l'antiquité ni en valaque (voy. Diez, *Gram.*, II, 345 et 347-8). Il ne cesse pas de gagner du terrain, du moins en provençal, où il est certainement plus fréquent aujourd'hui qu'autrefois : *farot-o* (vaniteux), *pichot-o* (petit), *machoto* (chouette), etc.

olp,	colaphum,	colp,	cop [1];
orc, *org*,	porcum,	porc,	porc (Lang., Rh.), pouerc (Mars.);
	* mentitionica,	messorgue,	messonjo, messorgue;
ort,	fortem,	fort,	fort (Lang., Rh.), fouert (Mars.);
	mortem,	mort,	mort (Lang., Rh.), mouert (Mars.);
	portum,	port,	port;
	porta, portat,	porta,	porto (Lang., Rh.), pouerto (M.);
	retorta,	redorta,	redorto (L., Rh.), redouarto (M.),
orb, *orp*,	corvum,	corb, corp,	corb, corp (L., R.), couerb (M.);
	corpus,	cors,	cors;
orm,	forma, format,	forma,	formo *et* fourmo;
	horridum,	orre,	orre;
			[pouérri (M.);
orr,	porrum,	por, porr,	porre, pòrri (L., Rh.), pouerre,
	soror,	sor,	sorre (Lang., Rh.), souerre (M.) [2];
ors,	dorsum,	dors, dos,	dos (Lang., Rh.), doues (Mars.);
omn,	hominem,	omne [3], ome,	ome;
	somnum,	som,	som (Lang., Rh.), souem (Mars.);
ong,	longus-a,	long-a,	long-o;
ont,	computum, computem, comitem,	comte, conte,	comte, conte;
	contra,	contra,	contro (L., Rh.), couentro (M.);
	fontem,	font,	font (Lang., Rh.), fouent (M.);
	frontem,	front,	front (L., Rh.), frouent (Mars.);
	pontem,	pont,	pont (Lang., Rh.), pouent (M.);
oss,	* grossum,	gros,	gros;
	* ossem,	os,	os (Lang., Rh.), oues (Mars.).

Cette loi n'est pas sans exceptions. Voici celles que j'ai recueillies, et que je me borne à constater sans pouvoir en rendre compte. On dit en Provence *coublo*, de *cop(u)la*, et non *coblo; coucho* (*coctat*, Diez, *Wœrt*. I, 133, anc. prov. *cocha*), et non *cocho; mounjo, mourgo* (*monacha*), et non point *monjo*, *morgo*; de même *ca-*

1. On a aussi en prov. mod. (Mars.) la forme *còup*, produite par la vocalisation de l'*l*.

2. En prov. comme en fr. c'est, contrairement à l'usage le plus constant, le cas sujet de ce mot et non le cas rég., qui a subsisté. En prov. on a dit *sor*, prononcé sans doute très-fortement, puisqu'on trouve *sorr*, puis enfin *sorre*.

3. Se trouve dans *Boèce*.

nounge, canourgue (*canonicus*). *Canonge* subsiste comme nom de personne et de lieu. — Quoiqu'on dise *front*, *pont*, etc., on dit *mount* (*montem*), *mounto* (il monte); on verra à la fin de ce travail que cette prononciation existait déjà au treizième siècle. J'en dirai autant de *oulo*, prov. anc. *ola*, lat. *olla*. — *Proumpt* (promptus) a dû être emprunté au français, car, jusqu'à présent du moins, il n'a pas été rencontré au moyen âge. On a aussi *escoundre* (abscondere); mais nous verrons plus loin que cette prononciation ne remonte pas au moyen âge et que maintenant même elle n'est pas générale.

§ IV. — *O* prov. avant la tonique.

O prov. avant la tonique devient constamment *ou* dans les patois de la langue d'oc. Pour rendre ce fait manifeste, j'accouplerai deux à deux des mots prov. mod. ayant le même thème, mais accentués différemment. Dans la liste de gauche l'accent porte sur l'*o*; dans celle de droite il vient après. On verra que dans le premier cas *o* persiste, que dans le second il devient *ou*. Je choisis mes exemples parmi ceux qui ont été cités précédemment.

ŏ TONIQUE.	ŏ AVANT LA TONIQUE.
jogo, logo (*jocat*, *locat*),	jouga, louga (*jocare*, *locare*);
rodo (*rota*),	roudet (franç. *rouet*);
podon (* *potent*),	poudèn (* *potemus*);
nòu (*novum*),	nouvèu (*nouveau*);
provo (*probat*),	prouva (*probare*);
òli (*oleum*),	óulivo (*oliva*),
volo (*volat*),	voula (*volare*);
demoro (*demorat*),	demoura (*demorare*);
bon (*bonus*),	bounas, bounias (fr. *bonasse*);
sono (*sonat*),	souna (*sonare*);

O TONIQUE EN POS.	O EN POS. AVANT LA TON.
floc (*floccus*),	floucon (fr. *flocon*);
pople (*populus*),	poupulàri;
vos (plus anc. *vols*, lat. **volis*),	voulé (fr. *vouloir*);
porc (*porcus*),	pourquet (*dimin.*) pourquié, *etc*;
porto (*portat*),	pourta (*portare*);
formo (*format*),	fourma (*formare*);
sorre (*soror*),	sourreto (*dimin.*);
long (*longus*),	alounga (fr. *alonger*);
front (*frontem*),	afrounta (fr. *affronter*);
gros (*grossus*),	grousset, groussié, *etc.*

§ V. — *O* venant de *u*.

ū latin persiste dans toutes les langues romanes (Diez, *Gramm.*, I, 152); nous n'avons donc pas à nous en occuper. — Dans les mêmes langues *ŭ* et *u* en pos., accentués ou avant la tonique, deviennent généralement *o*. En provençal moderne cet *o* passe constamment à l'*ou*.

1°. — ŭ.

LATIN.	PROV. ANC.	PROV. MOD.
crŭcem,	croz,	crous;
cŭneum,	conh,	couiut, cougnet;
gŭbernare,	governar,	gouverna;
gŭla,	gola,	goulo;
jŭvenis,	joven,	jouvèn;
Lŭdovicum,	Lodoix,	Louis;
lŭpum,	lop,	loup;
mŭlier,	moiller, molher,	mouié;
pŭteum,	potz,	pous;
sŭbinde,	soven,	souvènt;

C'est ici qu'il faut classer la forme du pronom possessif provençal : *mos, tos, sos* au cas sujet, *mon, ton son*, ou *mo, to, so*, selon le dialecte, au cas régime. La forme que ces mots ont reçue dans la langue moderne, *moun, toun, soun*, ou *mou, tou, sou,* décèle un *ŭ* étymologique. Il faut donc supposer entre *meus, tuus, suus*, et *mos, tos, sos*, l'intermédiaire *mŭs, tŭs, sŭs.* Ainsi il est arrivé en provençal que la forme du pronom de la seconde et de la troisième personne a été le type sur lequel s'est réglé le pronom de la première; au contraire en français, du moins pour le cas sujet (*mes, tes, ses*), c'est sur le type de la première personne que se sont formées la seconde et la troisième.

2°. — *U* en position.

ucc,	bucca,	boca,	bouco;
ugn,	pugnum,	ponh,	poung;
utt,	gutta,	gota,	gouto;
	cub(i)tum,	coide, code,	couide, coude

upt, ubt,	dub(i)tat,	dopta,	douto;
	subtus,	sotz,	souto[1];
	rupta,	rota,	routo;
upp,	cuppa,	copa,	coupo[2];
	* puppa,	popa,	poupo;
ubl, upl,	duplex,	doble,	double;
ubr, upr,	recup(e)rat,	recobra,	recoubro;
	super,	sobre,	soubre;
umb, ump,	umbra,	ombra,	oumbro;
	columba,	colomba,	couloumbo;
	plumbum,	plom(b),	ploumb;
	rumpere,	rompre,	roumpre;
	tumba,	tomba,	toumbo;
umn,	autumnum,	automne,	autoun;
	columna,	colonna,	coulouno;
ung, nc,	ungere,	onher,	ougne;
	jungere,	jouher,	jougne;
	ung(u)la,	ongla,	ounglo;
	tunc,	donc,	dounc;
und, unt,	unda,	onda,	oundo;
	unde,	on(t),	ounte;
	und(e)cim,	onze,	vounge;
	mundum,	mont,	mounde;
	rotundum,	redon,	redoun;
	secundum,	segon,	segound;
	sunt,	son, so,	soun;
	Burgundia,	Bergonha,	Bourgougno;
	ver(e)cundia,	vergonha,	vergougno;
ulc,	ful(i)ca,	folca,	fóuco[3];
ult,	ultra,	oltra, outra,	outro;
ulp,	culpa,	colpa, coupa,	cóupo;
	sulphurem,	solfre, solpre,	sóupre;

[1] Forme dérivée de *sout* qui n'est plus usité maintenant.

[2] Ce mot se trouve en latin sous les deux formes *cūpa* et *cuppa*. C'est la seconde qui a donné *copa* et *coupo;* la première produit, avec un sens différent, le provençal ancien, *cuba,* qui serait en provençal moderne *cubo,* en français, *cuve.*

[3] Dans les mots où *ul* latin est suivi d'une muette, on voit la diphthongue *ou* apparaître fort anciennement : elle ne répond pas à l'*u* tout seul, c'est la liquide qui se vocalise à cause de la muette qui suit. Dans ce cas on prononce généralement *oou,* ce que les *felibres* expriment par *óu.*

ull,	bulla,	bolla,	boulo ;
	pullum,	pol,	poul ;
	satullum,	sadol,	sadoul ;
urc, *urg*,	gurgitem,	gorc,	gourg ;
	furca,	forca,	fourco ;
urd, *urt*,	surdum,	sort,	sourd ;
	curtem,	cort,	court ;
urv,	curvus,	corb,	courbe ;
urn,	furnum,	forn,	four ;
	diurnum,	jorn,	jour ;
urr,	burra,	* borra,	bourro ;
	currere,	corre,	courre ;
	turrem,	tor, torr,	tourre ;
urs,	ursum,	ors,	ours ;
	bursa,	borsa,	bourso ;
usc,	cursum,	cors,	cours ;
	fuscum,	fosc [1],	fousc ;
	musca,	mosca,	mousco ;
ust,	gustum,	gost,	goust ;
	mustum,	most,	moust ;
	crusta,	crosta,	crousto ;
uss,	russum,	ros,	rous.

Il est remarquable que certains mots de formation savante se sont pliés à cette loi : *sepulchrum*, à la vérité, n'est pas devenu *sepolcre ;* à ma connaissance on ne rencontre dans les textes que *sepulcre,* mais on y trouve *volgar* aussi bien que *vulgar* (*Lex. rom.* V, 566). — *Sorga* (nom de rivière), prov. mod. *Sorgo*, et *trovo* (il trouve) sont de véritables exceptions, car le premier de ces mots est en latin *Sulga*, et le second paraît bien venir de *turbat.* Il est permis de supposer que dès une époque fort ancienne, antérieure même peut-être à la distinction des idiomes romans, la prononciation s'était modifiée en ce sens. — Une exception plus fréquente est celle que forment certains mots où *u* est suivi de *sc*. Ainsi : *busca* (bûche), prov. mod. *busco ;* *brusc* (ruche, *Lex. rom.* II, 267), prov. mod. *brusc* et *brusco* [2] ; *labrusca*, *lambrusquiera* (*labrusca*, vigne sauvage), prov. mod. *lambrusco*, *lambrusquiero ;* *usclar* (brûler), prov. anc. et mod. — Il faut citer encore au même titre *murmur.*

[1] Il est vrai que Raynouard (*Lex. rom.* III, 410) ne donne que *fusc*, mais cette forme savante, appuyée uniquement d'exemples tirés d'ouvrages traduits du latin, n'exclut pas la forme vulgaire *fosc*, dont l'existence est assurée par le prov. mod. *fousc ;* il y a même *fousco*, brouillard, qui suppose au moyen âge *fosca.*

[2] Voir Diez, *Etym. Wœrt.*, I, 91, *brusco.*

DEUXIÈME PARTIE.

RÉSUMÉ DES FAITS QUI PRÉCÈDENT. — PREUVE DE LEUR EXISTENCE AU MOYEN AGE.

Voici résumés en forme de tableau les faits qui résultent des recherches précédentes :

	LATIN.	PROV. ANC.	PROV. MOD.
I.	*ṓ*,	*o*,	*ou* ;
II.	*ŏ́*,	*o*, *uo*, *ue*, etc.,	*o*, *io*, *ue*, etc. ;
III.	ó en pos.,	*o*,	*o* ;
IV.	*o* av. la ton.,	*o*,	*ou* ;
V.	*ŭ́*, *u* en pos.,	o,	*ou*.

Ce résultat a quelque chose d'étrange au premier abord. Des sons variés du latin paraissent se confondre au moyen âge en un seul son, qui est *o*, puis, à l'approche des temps modernes, ce son unique s'altère, et les altérations qu'il éprouve dans les patois parlés de nos jours reproduisent sensiblement les sons étymologiques qui avaient paru obscurcis, confondus, pendant le moyen âge.

En est-il bien réellement ainsi, ou n'est-ce là qu'une simple apparence? Je n'hésite pas à me décider pour la seconde alternative. Il serait bien extraordinaire que des classes entières de mots, après s'être éloignées de l'étymologie, y fussent revenues ; mais cette opinion serait en outre contraire aux faits. En effet, la lettre *o* représente à n'en pas douter dans les anciens textes provençaux deux sons différents. La combinaison *ou* ne s'est guère introduite que vers la fin du quatorzième siècle [1], et son emploi ne s'est pas généralisé

[1] Voy. Diez, *Gramm.*, I, 383-4. Il n'y a pas grand intérêt à suivre de près l'apparition d'une notation orthographique qui ne fait que constater un fait connu d'ailleurs ; toutefois je citerai ici, à titre de singularité, l'existence de la notation *ou* dans un court fragment de la chanson de *Girart de Rossilho* qui m'appartient. Ce fragment est indubitablement du treizième siècle (du milieu environ). Le manuscrit dont il est peut-être le seul débris existant a dû être écrit sur les confins des pays de langue d'oc et de langue d'oïl, mais cette circonstance ne diminue en aucune façon la valeur des arguments qu'on en pourrait tirer, car il emploie souvent *ou* dans des formes inconnues au français, par ex. : *soubre* (sur), *lou*, *lous* (les, les). Les mots où se laisse voir *ou* sont les suivants : *lou*, *lous*, *vous*, *sous*, *tous*, *toutes* (Cf. § 1) ; *adoubaz*, *mouvador* (§ 4) ; *souvent*, *soubre* (§ 5).

très-rapidement. Il est évident que le son rendu par *ou* n'est pas né le jour où on s'est avisé de le figurer en groupant les deux lettres *o* et *u*; d'où la conséquence forcée que dans les temps antérieurs l'écriture le confondait avec le son *o*. Du reste, c'est là plus qu'une hypothèse : la preuve directe du fait nous est fournie par le dictionnaire des rimes qui fait suite au *Donat provensal*. Ce dictionnaire contient, comme on sait, un bon nombre de mots à terminaison en apparence semblable, mais différente assurément pour le son, puisque ces mots sont distingués en *rims largs* et *rims estreitz*. Les rimes pour lesquelles cette différence est spécifiée sont principalement celles qui contiennent un *e* ou un *o*. Presque toutes les rimes qui se trouvent dans l'un ou dans l'autre de ces deux cas apparaissent en double série, la première pour les rimes *larges*, la seconde pour les *étroites*. L'*a* et l'*u* offrent aussi quelques traces de cette distinction : il y a (p. 45) des *rims* en *as larg* et en *as estreit;* de même (p. 58), *ums estreit* (mais *ums larg* manque) et (p. 59) *ura larg* et *ura estreit*. Jusqu'ici on ne paraît pas, du moins à ma connaissance, avoir cherché à se rendre compte de cette différence. M. Diez en a cependant soupçonné l'intérêt, et il publiait en 1856[1], alors que le dictionnaire n'était connu que par une courte note de Raynouard[2], que, pour juger de la quantité dans le provençal à son état ancien, il faudrait pouvoir étudier ce dictionnaire des rimes. Il a dû se contenter des indications fournies soit par Uc Faidit dans sa grammaire, soit par les auteurs des *Leys d'amors*. Maintenant nous pouvons aller plus loin : le dictionnaire en question nous fait connaître les catégories de rimes *largas* et *estrechas*. Puis, à l'aide des lois établies plus haut, nous pouvons nous rendre compte, au moins en ce qui concerne *o*, de la raison étymologique de cette différence.

Il faut d'abord noter que les termes *larg* et *estreit* de Uc Faidit (car il est sûr que le dictionnaire des rimes est de lui) équivalent aux termes *plenissonan* et *semissonan* des *Leys*. Ce dernier ouvrage donne la première de ces qualifications (I, 16, 18) aux mots *las* (*lassus*), *pas* (*passus*), *pes* (*pes*), *bels* (*bellus*)[3], qui tous se retrouvent parmi les *rims largs* du Dictionnaire (pp. 45 *a*, 49 *b*, 46 *a*), et

[1] *Gramm.* I, 459.

[2] *Choix*, II, CLIII. — M. Guessard n'a donné ce dictionnaire qu'en 1858, dans la seconde édition de ses *Grammaires provençales*.

[3] Les *Leys* citent encore comme *plenissonan* (I, 18) *vas* (*vadis*), qui manque dans le Dictionnaire des rimes, mais on y trouve à l'*as larg* un mot tout analogue : *ras* (*rasus*, *radit*) ; de plus *quar*, qui n'y figure pas non plus, car ce mot ne peut guère finir un vers ; *fis* (*fidus*), et *lutz* (*lucem*), qui appartiennent à des séries pour lesquelles la division en *larg* et *estreit* n'existe pas.

la seconde à *pas* (*panis*), *vas* (*vanus*), *pes* (*pondus*), *nom* (*nomen*), *plom* (*plumbum*), *pom* (*pomum*) [1], tous mots qui figurent aux *rims estreitz* du *Donat* (pp. 45 *a*, 49 *b*, 54 *b*). Les *Leys* ont imaginé une troisième catégorie, qui est purement fictive, celle des *utrissonans* (I, 16), c'est-à-dire des homonymes qui, entièrement semblables par l'écriture, sont les uns *plenissonan*, les autres *semissonan*. Les exemples cités sont *vas*, *pes*, *pres*, *tort*, *col*, *pas*. Nous avons déjà vu que *vas* répondant à *vadis* est *plenissonan*, et à *vanus semissonan*, de même pour *pes*, (*pes* et *pondus*) et pour *pas* (*passus* et *panis*); *pres*, *tort*, *col* sont *plenissonan* quand ils répondent à *pressus*, *tort* (part. intensif de *tordre*), *colit* (*Donat*, 49 *b*, 56 *b*, 53 *a*) et *semissonan* lorsqu'ils signifient *prehendit* ou *prehensum*, *turdum*, *collem* (*Donat*, 49 *b*, 56 *b*, 54 *a*).

Maintenant, si nous examinons, en ce qui concerne l'*o*, les séries de *rims largs* et de *rims estreitz*, nous verrons que les premières renferment les mots où l'*o* prov. s'est conservé pur jusqu'au temps présent, que les secondes renferment ceux où l'*o* se prononce *ou* [2]. D'où on peut conclure que la distinction marquée par Hugues Faidit n'est rien moins que fictive, et conséquemment que le son actuellement figuré par *oū* existait aussi au moyen âge, encore bien que l'écriture le confondît avec le son *o* [3]. Voici, à titre de preuve, les séries de rimes en *o* que fournit le *Donat*. Naturellement je ne les transcris pas entières : je donne simplement les mots qui vivent encore, et dont je puis par conséquent placer la forme actuelle en regard de la forme ancienne :

OPS OU OBZ LARG.

galobz (galop),	galop;
trobz (*invenias*),	trobes.

[1] Les *Leys* citent encore (I, 16) *bo* (*bonum*) qui manque au Dictionnaire des rimes.

[2] C'est à mon ami M. Fr. Mistral que je dois d'avoir apprécié la valeur du *Donat* pour la question qui nous occupe. Il a eu l'obligeance de m'envoyer la transcription en prov. mod. des listes du *Dictionnaire*, faisant ainsi apparaître d'une manière frappante l'accord de la prononciation actuelle avec les nuances marquées par les épithètes *largs* et *estreits*.

[3] La même vérification pourrait être faite sur les autres séries de rimes *larges* et *étroites* que donne Hugues Faidit. Ainsi les mots en *as larg* sont restés sans changement en prov. mod. : *bas*, *gras*, etc.; l'*s* appartient au radical latin. Dans les mots en *as estreit*, au contraire, l'*s* est la caractéristique du sujet, et, la forme du régime ayant seul subsisté, ces mots sont maintenant en *a* dans la plupart des dialectes du midi, en *an* dans ceux de la région sud-est; ainsi *ca* et *can* (*canem*) *gra* et *gran* (granum), — *els* ou *elz*, *larg* se prononce bien ouvert, par exemple : *pèl* (*pellem*) en Languedoc, *pèu* en Provence, tandis qu'on prononce fermé *vél*, *péu*, (pilum) qui est *estreit*. Et ainsi du reste.

OPS ESTREIT.

grops (*nexus vel nodus*),	group;
lobs (*lupus*),	loup.

OLBS LARG [1].

colbs (*ictus*),	cop (Rh.), còup Mars.);

OCS LARG.

jocs (*jocus vel ludus*),	joc (Lang.), jo (Rh.), jue (Mars.)
brocs (broc),	broc (Lang.), bro (Rh., Mars.);
ocs (oui),	oc (Lang.), o (Rh., Mars.);
focs (*focus*),	foc (Lang.), fio (Rh.), fue (Mars.);
locs (*locus*),	loc (Lang.), lio (Rh.), lue (Mars.).

OCS ESTREIT.

bocs (bouc),	bouc (Lang.), bou (Rh.);
mocs (*mucus*),	mouc (Lang.), mou (Rh.)

OLS LARG.

rossinhols (*lusciniolus*),	roussignol (Lang.), roussignòu (Rh.);
vols (* *volis*, tu veux),	voles, vos (Lang., Rh.), voues (Mars.);
auriols (*aureolus*, loriot),	auriol (Lang.), auriòu;
sols (*solum*),	sol (Lang.), sòu;
Peirols (nom propre),	Peirol (Lang.), Peiròu;

ÒLS ESTREIT.

sols (*solus*),	soul;
pols (*pulsus*),	pous;
mols (*mulsit*),	mous [2];

[1] Sous cette rubrique le *Donat* ne range que *colbs* et *volbs* (*vulpes*). Du second, nous ne pouvons vérifier la prononciation, parce qu'il n'a pas survécu dans les patois actuels, toutefois il est clair qu'il devrait être classé sous *olbs estreit*, puisque l'*o* de *volbs* correspond étymologiquement à un *u*. Mais justement la rime en *olbs estreit* qui devrait faire pendant à *olbs larg* fait défaut. Il y a donc de fortes raisons de supposer que les copistes auront confondu les deux séries en une, ce qui est d'autant plus explicable que, dans mon hypothèse, chacune ne contenait qu'un mot.

[2] La différence de la terminaison entre *soul* et *pous, mous*, vient de ce que dans le premier cas l'*s* du provençal ancien (*sols*) provient du nominatif latin, tandis que dans le second cas cette lettre appartient au radical.

Nous pourrions ainsi parcourir toutes les séries du *Donat* où figurent l'*o* soit *larg* soit *estreit*, et toujours nous verrions cette voyelle rester pure en prov. mod. quand elle est *large*, et, dans le cas contraire, devenir *ou*. Mais ce serait employer beaucoup de place pour obtenir un résultat déjà suffisamment démontré, d'autant plus que beaucoup des exemples que fournit le *Donat* ont déjà été insérés avec leurs correspondants modernes dans les précédentes sections de cette étude; les mots en *o larg* figurent aux §§ II et III, ceux en *o estreit* §§ I, IV, V. Mais il est encore une des séries du *Donat* que nous examinerons, parce qu'on y verra comment, étant donné deux variantes, les lois exposées dans le présent travail indiquent avec certitude la vraie leçon. P. 54 b, l'édition de M. Guessard porte conformément au principal ms. (Laur. 187) ceci :

* cons (*cunnus*),	coun;
* fons (*fons*),	font;
* fons (*fundis*),	foundes;
* confuus (*confundis*),	confoundes;
* mons (*mons*),	mount;
Gions (nom de fleuve),	»
Fisons (nom de fleuve),	»
segons (*secundus*),	segound;
Trons (nom de fleuve, *hebetatus*),	»
pons (*pons*),	pont;
estrons (*stercus*),	estront;
* frons (*frons*),	front;
* sons (*somnus*),	som;
* gergons (jargon),	jargoun;
* rons (*ruga*),	rounso,
* fons (*fundus*),	founs;
* afons (*ad-fundis*),	»
ascons, escons (*abscondis*),	escoundes;
* preons (*profondus*),	prefound;
dom (*dominus*),	Dom (Notre Dame du D.).
Amons (nom d'homme).	»

En vertu des lois précédemment déterminées, les mots qui figurent dans cette liste ne peuvent appartenir à la même catégorie, puisqu'ils nous montrent *o* répondant tantôt à *o*, tantôt à *u* en position. Et, en effet, M. Guessard avertit en note que tous les mots marqués d'un astérisque sont rangés par un autre ms. (Laur. 42, 41), sous la rubrique *ons estreit;* et telle est en effet leur vraie place. Il est remarquable que *ascons*, où l'*o* devrait rester pur puisqu'il présente *o* en position, soit devenu *escouns* en prov. mod., anomalie qui a déjà été signalée à la fin du § III. Ce chan-

gement ne remonte pas au temps où fut composé le *Donat,* puisque ce mot y est indiqué comme *larg*[1]. — *Mont* aussi est devenu *mount,* comme je l'ai remarqué plus haut (§ III); mais, puisqu'il est marqué *estreit* dans la variante, il faut croire que cette prononciation est déjà ancienne[2]. Ce qui m'étonne, c'est que *fons* de *fons* et *sons* de *somnus* soient marqués *estreit* dans le second ms. de la Laurentienne : ils ne le sont pas en vertu de l'étymologie et ils ne le sont pas devenus en prov. mod.[3]. Il doit y avoir là une erreur du copiste. Ce n'est pas la seule; j'en ai déjà indiqué une à propos de la rime en *olbs;* je vais en signaler deux autres, qui sont sans rapport avec l'objet de mon travail, mais qu'il importe cependant de noter pour montrer que la leçon du dictionnaire des rimes ne mérite pas une confiance absolue. Je disais tout à l'heure que la rime en *olbs estreit* faisait défaut, et que selon toute apparence il fallait la reconstituer en détachant le mot *volbs* (*vulpes*) de la rime en *olbs larg.* Il s'est passé quelque chose de tout semblable pour la rime en *ens;* cette fois c'est *ens larg* qui manque et tous les mots sont rangés sous *ens estreit.* M. Fr. Mistral m'écrit à ce sujet : « *ens estreit;* ici l'auteur doit confondre tous les sons; mais « voici ce qui se passe : *brens* (*furfur*), *grens* (*barba*), maintenant « *bren, cren,* sont les seuls mots restés fermés (*estreit*). Tous les autres « indiqués dans le *Donat,* comme *cozens, dolens, sens, jazens,* etc., « sont devenus ouverts (*larg*), ou peut-être l'ont toujours été : « *counsènt, doulènt, sèn, jasènt.* Remarquez que l'*è* rappelle pres« que toujours un *e* dans le primitif latin, tandis que l'*e* fermé (*es*« *treit*) rappelle généralement un *i.* » Cette observation me semble prouver jusqu'à l'évidence l'erreur ou de Hugues Faidit ou des copistes de son traité. J'ai noté dans la préface de *Flamenca* (p. XXXVII, note 2) une autre erreur qui n'est pas moins claire, c'est que la rime en *ura larg* contient le simple *jura,* tandis que le composé *conjura* est rangé sous *ura estreit,* ce qui est évidemment inadmissible.

Ces faits prouvent clairement que le Dictionnaire des rimes, soit par la faute de l'auteur, soit par celle des copistes, n'est pas entièrement exempt d'erreurs; mais dans l'immense majorité des cas la prononciation actuelle du prov. vient confirmer d'une manière éclatante la distinction en *larg* et en *estreit* du *Donat.*

[1] Je puis ajouter que la prononciation *escoundes* n'est pas générale, car en Languedoc on dit *escondes.* (Renseignement dû à M. Mistral.)

[2] J'ai également noté au § III que *olla,* bien qu'offrant l'*o* en position, était en *prov. mod. oulo;* il est à remarquer que dans le Donat, *ola* est classé sous *ola estreit.*

[3] Cependant je dois dire qu'en Languedoc on prononce *fount* et *fous.*

J'ai montré dans les cinq premiers paragraphes de cette étude comment l'*o* du prov. anc. se diversifiait en prov. mod. Je pense avoir prouvé en dernier lieu que la variété que manifeste l'emploi, en prov. mod., de *o* et de *ou*, existait aussi en prov. anc., bien qu'elle ne fût pas rendue sensible à l'œil par l'écriture. Ainsi disparaît l'une des différences les plus remarquables qui existent, en apparence du moins, entre l'état ancien et l'état présent de la langue d'oc.

En terminant, je ferai observer que le catalan, d'ailleurs si voisin du provençal, s'en séparc nettement dans les cas que nous venons d'examiner : il conserve *o* partout où nous avons vu *ou* s'introduire.

Paul MEYER.

LES

DOUBLETS LATINS.

On a commencé à dresser la liste des doublets français. Il ne sera pas inutile d'en faire autant pour le latin, quoique assurément la moisson doive être moins abondante. Tout en prenant dans la bouche du peuple la place du latin, le français n'a pas fait disparaître la langue d'où il était sorti. Il a grandi, en quelque sorte, sous les yeux de sa mère, et il n'a cessé, à aucune époque, de lui faire de nombreux et larges emprunts. Si l'on voulait aujourd'hui extraire de notre idiome tous les mots qu'il a pris par voie d'emprunt réfléchi, on le réduirait aux proportions d'un patois. Il n'est donc pas étonnant qu'en regard d'un mot d'origine populaire il s'en présente fréquemment un autre de provenance savante, mais tiré de la même source. Tels sont, pour en citer seulement quelques-uns, *meuble* et *mobile*, *sembler* et *simuler*, *empreindre* et *imprimer*, *hôtel* et *hôpital*, *grief* et *grave*, *droit* et *direct*, *vœu* et *vote*[1].

En latin, évidemment, il ne peut être question de doublets de cette sorte. Mais d'autres causes ont produit des mots jumeaux[2] : 1° Les modifications phoniques éprouvées par la langue latine; 2° les changements survenus dans la grammaire; 3° les emprunts faits à d'autres idiomes.

Nous allons citer successivement des exemples provenant de ces trois sources. Mais nous prévenons le lecteur que notre liste est loin d'être complète. Un dépouillement du vocabulaire latin fournira sans aucun doute beaucoup d'autres exemples.

[1] Pendant l'impression du présent article, a paru l'excellent dictionnaire des doublets français d'Auguste Brachet. Franck, 1868.

[2] Nous ne considérons pas comme doublets de simples variantes de prononcaition ou d'orthographe. Il faut que les deux mots aient pris, dans l'usage, des significations différentes.

I. *Cause purement phonétique.*

L'incertitude ou les variations successives de la prononçiation des voyelles ont produit les doublets suivants :

penna,	*pinna*,
ferme,	*firme*,
partim (adverbe),	*partem*,
fastus,	*festus*,
vortex	*vertex*,
tosta (féminin de *tostus*),	*testa*,
semel,	*simul*,
lautus,	*lotus*.

Il est intéressant d'observer comment ces mots, obéissant à une loi presque constante dans l'histoire du langage, ont pris des acceptions distinctes. Toutes les fois qu'une langue dispose de deux exemplaires quelque peu différents du même mot, elle est tentée de profiter de ce double emploi pour attacher à chacun une nuance de signification particulière. *Penna,* selon Döderlein, peut se prendre comme synonyme de *calamus,* mais non *pinna. Ferme* veut dire « assurément, sans doute, presque »; *firme* signifie « solidement ». Il est curieux de retrouver un doublet tout à fait analogue en allemand, où *fast* est l'équivalent de *ferme* et *fest* çelui de *firme.*

Vortex et *vertex,* qui viennent l'un et l'autre de *vertere,* ont pris des sens bien éloignés, puisque l'un désigne un tourbillon et que l'autre marque un sommet, une cime[1]. *Fastus dies* est un jour faste; *festus dies,* un jour de fête. Mais, malgré les distinctions et les étymologies des anciens, nous ne croyons pas qu'il faille séparer les deux mots : le composé *infestus* est à *fastus* ce que *incestus* est à *castus.* Entre *semel,* qui veut dire « une fois», et *simul,* qui signifie « à la fois », les intermédiaires sont *semol*[2] et *semul*[3]. Pour montrer le passage d'un sens à l'autre, nous nous contenterons de citer ces vers de Plaute[4] :

Non temere est, quod corvos cantat mihi nunc ab læva manu;
Semel radebat pedibus terram, et voce crocibat sua.

[1] L'Allemand *wirbel,* qui signifie à la fois « tourbillon » et « sommet de la tête » résume en lui les deux acceptions.

[2] *Inscriptiones Neapolitanæ,* 4495.

[3] *C. I. L.* n. 1175.

[4] Plaute, *Aul.*, IV, 3. 1.

Tosta est pour *torsta* comme *testa* « terre cuite » pour *tersta.* L'un et l'autre proviennent de la racine *tars*, en sanscrit *tarš*, *tṛš* « être sec, avoir solf », en grec τέρσομαι.

Lautus et *lotus* signifient originairement « lavé ». Mais le premier a pris par extension le sens de « brillant, magnifique, riche », tandis que le second est resté fidèle à son acception étymologique.

Ce n'est qu'une voyelle qui sépare

inficetus et *infacetus.*

Mais l'usage des auteurs anciens paraît jusqu'à un certain point avoir distingué les deux mots. *Infacetus* est ordinairement accompagné de *non* ou de *nec*, comme dans cette phrase : *Eques Romanus nec infacetus et satis litteratus*[1]. Il est la négation de *facetus.* *Inficetus* a pris le sens positif de « gauche, lourd ».

On est d'accord aujourd'hui pour voir d'anciens ablatifs neutres dans les adverbes en *ē*, tels que *rectē*, *pulchrē* (pour *ēd*)[2]. Ces adverbes forment donc doublet avec les ablatifs en *ō* (pour *ōd*). Quelquefois la forme en *ō* a pris elle-même le sens adverbial, et l'usage a attaché des significations distinctes aux deux mots. On a de cette façon :

certē « du moins »	et	*certō* « certainement ».
verē » vraiment »		*verō* « mais ».
continuē « continuellement »		*continuō* « aussitôt ».
crebrē « dru »		*crebrō* « fréquemment ».
rarē « en petit nombre »		*rarō* « rarement ».

La forme en *ō*, comme on voit, a été attribuée de préférence à l'idée de temps.

Nous passons maintenant aux consonnes.

Le changement de *s* en *r* a donné naissance aux doubles formes :

quæso et *quæro*,
quæsumus *quærimus.*

Si nous nous en rapportons à l'étymologie de Varron[3], nous pouvons citer aussi :

as, assis, *æs, æris.*

[1] Cicéron, *de Off.*, III, 14, 58.

[2] Voyez Corssen, *Aussprache*, I, p. 335. Bücheler, *Lateinische Declination*, p. 49.

[3] *De l. l.*, IV, 36. M. Mommsen, dans son ouvrage sur les monnaies romaines, propose pour le mot *as* une explication que j'avoue ne pas bien saisir.

Une loi commune à toutes les langues indo-européennes permet la métathèse dans les racines finissant par une liquide : la voyelle radicale s'allonge par une sorte de compensation. Nous avons, par exemple, en sanscrit : *man* et *mnā*, *dham* et *dhmā*, *bhar* et *bhrā ;* en grec, μεν et μνη, θαν et θνη, θορ et θρω. Cette métathèse a fourni au latin :

certus « certain »	et	*crētus* « décidé »,
ternus « triple »		*trīnus* « par trois ».

Nous retrouvons une métathèse analogue dans *flāvus*. En regard de ce mot, on a jusqu'à quatre formes qui ne sont, vues de près, que des variantes du même adjectif.

Fulvus, helvus, gilvus, galbus, flavus.

Les noms de couleur donnent aisément naissance à des doublets, à cause de la tentation bien naturelle d'utiliser les accidents phoniques pour nommer des nuances différentes. En anglais, par exemple, *blue* et *black* paraissent être de même origine.

L'assimilation de deux consonnes est également une cause de doublets. Nous avons :

cursus	et	*currus*,
salvus		*sollus*.

Ces deux derniers mots correspondent au sanscrit *sarva* « tout entier », en grec ὅλος (pour ὅλϝος), ionien οὖλος.

Nos recueils de synonymes vont jusqu'à faire une différence entre

pellucidus « transparent » et *perlucidus* « très-brillant ».

C'est ainsi qu'en Allemagne on distingue entre le *corrector*, qui est un correcteur comme en France, et le *conrector* « l'associé du recteur ».

Le changement de *q* en *p*, joint dans le premier exemple à une assimilation, a rendu très-différents d'aspects et de sens:

quidque	et	*quippe*,
namque		*nempe*.

Une soudure plus ou moins complète, c'est tout ce qui distinguait à l'origine :

quoniam	et	*quum jam*,

etiam	*et jam,*
quasi	*quam si.*

Nous n'examinerons pas ici la question, très-difficile et très-obscure, s'il faut rapporter à des modifications purement phoniques la différence entre

quis	et	*quī,*
qua		*quæ,*

ni si nous devons rattacher, avec Düntzer[1], à la même origine

ēloquium et *elogium,*

par un affaiblissement de la gutturale que nous avons, par exemple, dans *tricesimus* et *trigesimus.*

Avant de passer à une autre série de doublets, ajoutons que les formes comme *vortere* et *vertere* ne sont pas sans exemple en français : nous avons *croyance* et *créance, penser* et *peser, sangler* et *cingler, col* et *cou.* A la différence qui s'est peut-être établie entre *quis* et *quī* on pourrait comparer celle que nous faisons entre *notre* et *nôtre.*

Nous venons à une série de mots dont la formation peut se résumer ainsi. Sous l'influence de l'accentuation, les éléments primitifs d'un mot composé ou dérivé se sont contractés au point de devenir méconnaissables. A une époque plus récente, la langue latine a de nouveau recours aux mêmes éléments pour former un mot composé ou dérivé qui cette fois ne se contracte pas. Comme type de cette espèce de doublets, on peut prendre

prudens	et	*providens,*
prudentia		*providentia.*

En français, les exemples de cette sorte sont assez nombreux. Nous en citerons seulement un : *firmitas* a donné *ferté,* qui se trouve dans un bon nombre de noms géographiques, avec le sens de « forteresse »; mais de l'adjectif *firmus,* qui a donné le français *ferme,* nous avons de nouveau fait le substantif *fermeté.*

Ce sont surtout les mots latins renfermant les semi-voyelles *v, i,* ou ayant deux voyelles l'une à côté de l'autre, qui donnent lieu à des faits de ce genre. Nous avons d'abord les divers composés de *vertere* qui se présentent sous une triple forme :

[1] *Journal* de Kuhn, XVI, 275.

rursum, rusum	et	*reversum,*
sursum, susum		*subversum.*
prorsum, prosa (oratio)		*proversum,*
deorsum, dorsum		*deversum*[1].

On s'attendrait à une forme *dosum* qui n'existe pas. Mais M. Meunier me signale la locution *jusum et susum* qui se trouve dans saint Augustin[2], et qui paraît bien appartenir à la même famille. *Deusum* sera devenu *diusum,* puis *jusum :* c'est déjà l'italien *giuso.*

A la même classe de doublets appartiennent :

surgere	et	*subrigere,*
fautōr		*favitor,*
contio		*coventio,*
mutare		*motare.*

Ce dernier mot demande quelques explications. Le fréquentatif de *movere* est *movitare,* qui s'est contracté en *mutare :* le sens primitif de ce mot est « éloigner, déplacer ». Plaute dit dans l'*Amphitryon*[3] :

Nam neque se septem triones quoquam in cœlo commovent,
Neque se luna quoquam mutat.

Mutare aliquem civitate veut dire « éloigner quelqu'un de la ville, l'exiler ». On comprend dès lors comment la langue latine est arrivée à des locutions telles que : *mutare tristia mitibus*[4], qui peut se traduire : « chasser les idées sombres par des pensées plus douces. »

Le voisinage de deux voyelles a amené des contractions qui ont subsisté dans la langue, quoique plus tard on ait rétabli les mots en leur entier :

cœtus	et	*coïtus,*
tutus		*tuïtus,*
cuncti		*cojuncti,*
satis		*satius,*
potis		*potius,*
cœptare		*coaptare.*

[1] M. George Curtius (*Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik,* p. 250) rapproche *dorsum* du grec δέρη. Mais l'étymologie latine nous paraît préférable pour le sens comme pour la forme.

[2] *Quod susum, faciens jusum. — Susum me honoras, jusum me calcas.*

[3] I, 1, 117.

[4] Horace, Odes. I, 16, 26.

Cœptare, fréquentatif de *cœpi*, renferme la même racine *ap*, affaiblie en *ip* ou *ep*, qui se trouve dans *ad-ip-iscor*, *in-ep-tus*.

La lettre *h* a également donné lieu à des contractions :

chors	et	*cohors*,
præbeo		*præhibeo*,
debeo		*dehabeo*.

Il faudrait enfin citer de nombreux diminutifs, qui ont été refaits à différentes époques :

pullus,	*puellus*,	*puerulus*,
ala,		*axilla*,
corolla,		*coronula*,
paulum,		*pauculum*.

Mais ces derniers exemples nous amènent aux doublets qui ont une cause grammaticale.

II. *Cause grammaticale.*

La langue latine, en se disciplinant, a fait rentrer dans les lois de l'analogie des noms et des verbes qui paraissaient s'en écarter. Mais elle n'a pas toujours fait disparaître les traces de l'ancien état de choses, de sorte que certaines formes se sont trouvées en double.

On avait, par exemple, dans l'ancienne langue latine, les adjectifs *facul* et *simul*[1] : plus tard, on en a fait *facilis* et *similis*. Mais le latin n'en a pas moins gardé

facultas	à côté de	*facilitas*,
simultas		*similitas*.

Pline et Festus établissent des distinctions, d'ailleurs justifiées par l'usage, entre la faculté et la facilité, quoique l'une et l'autre soit proprement le pouvoir de faire. Quant à *simultas* et *similitas*, dans les sens différents pris par ces deux mots, on pourrait être tenté de voir la confirmation, fournie par la linguistique, de la parole du poëte : « Le potier porte envie au potier. » Mais il est plus probable que *simultas* marquait simplement, à l'origine, « une convention, une affaire[2] ».

[1] Comparez *vigil, pugil*.

[2] C'est ainsi qu'en allemand, *handel* « commerce » et *händel* « dispute » ne sont aujourd'hui séparés que par une nuance grammaticale. Un doublet allemand qu'on peut citer encore, c'est *tauschen* « changer, troquer » et *täuschen* « tromper ».

La conjugaison, en devenant plus régulière, a produit

enecatus	à côté de	*enectus,*
sancītus		*sanctus,*
opperītus		*oppertus.*

Opperītus est ancien, car il se trouve déjà dans Plaute. On a de même *perītus* à côté de (*ex*) *pertus.*

De ces participes on peut rapprocher les substantifs

quæstor et *quæsītor,*

dont le premier est le nom du questeur, tandis que le second désigne un magistrat chargé d'une enquête.

Certains verbes, tout en restant dans la troisième conjugaison, se sont donné de nouveaux participes. Nous avons :

altus	et	*alitus,*
(*al*)*lectus*		(*e*)*licitus,*
arctus		(*ex*)*ercitus,*
parsurus		*parciturus,*
pistus		*pinsitus.*

Le verbe *pandere* avait assimilé son *n* à la lettre *s* du suffixe. Plus tard on a rétabli le *n*. De là :

passus et *pansus*[1].

Le verbe *carere,* qui au supin avait de même assimilé son *r*, l'a repris en le faisant suivre d'une voyelle de liaison :

cassum et *caritum.*

Quelquefois des dérivés nous permettent de retrouver des participes dont il ne reste pas d'autres traces. Ainsi *fistula* nous met sur la voie d'un ancien

fistum à côté de *fissum.*

Le substantif féminin *noxa* nous permet d'affirmer qu'on a dit

noxum avant de dire *nocitum.*

[1] Voici la série complète des formes : *pand-tus, pand-sus, pan-sus, pas-sus.*

De même le substantif *secta* et le fréquentatif *sectari* dénotent l'existence d'un participe

sectus à côté de *secutus*.

Les comparaisons de ce genre nous permettent de pénétrer un peu plus profondément dans l'histoire de la langue latine, de même qu'en français les substantifs comme *tente, faute, mors, fonte*, appartiennent à une formation plus ancienne que les participes *tendu, failli, mordu, fondu*[1].

III. *Emprunts.*

Une dernière sorte de doublets est due à des emprunts faits par le latin à des idiomes ou à des dialectes congénères. Il est arrivé quelquefois que le mot emprunté provenait de la même source que le mot latin. Ainsi le grec *arctos*, « ours, la grande Ourse » [illegible] est parent avec le latin *ursus*[2]. *Calamus*, qui est probablement un emprunt fait au grec, est le même mot que *culmus*. On pourr[illegible]it encore rapprocher *clathri* et *claustrum*. Les Romains ont pris [illegible]ux Gaulois le mot *carrus*, qui est sans doute de même famill[illegible] que le latin *currus*.

Enfin certains mots, où nous trouvons un *p* au lieu de la [illegible]uttu-rale, font supposer avec plus ou moins de certitude une [illegible]rigine osque ou ombrienne. Nous citerons seulement : *Pompi*[illegible]*us, popina, palumbæ*, à côté de *Quintilius, coquina, columbæ*.

Le lecteur n'aura pas de peine à rapprocher de cett[illegible] sorte de doublets des exemples tirés de notre langue. N[illegible] dernière emprunté au portugais *fétiche*, qui est le congénère de [illegible] *ous avons* [illegible] *tice*, et nous n'avons pas dédaigné de reprendre sous [illegible] *notre fac*[illegible] *raout* anglais notre ancien participe *rout*, dont le fémi[illegible] subsiste dans *route* et *déroute*.

[1] L'allemand nous présente des doublets de même sorte. Nous avons, par exemple, *verwandt* « parent » et *verwendet* « employé », *gewandt* « habile » et *gewendet* « tourné ».

[2] En sanscrit, *rkša*, pour *arkša* qui lui-même vient de *arkta*. Le latin *ursus* est pour *urctus, urcsus*.

DE LA DÉFORMATION

DANS

LES NOMS PROPRES.



On sait que, par l'emploi fréquent et familier d'un nom propre, à la forme complète, tendent à se substituer des formes abrégées que l'habitude ne tarde pas à consacrer et à faire entrer dans la nomenclature comme dénominatifs distincts et indépendants de celui dont elles sont issues. Dans ces altérations plus ou moins régulières il faut voir, non des signes du dépérissement de la langue, mais plutôt des artifices qu'elle met énergiquement en œuvre pour parer à l'insuffisance de son fonds. Ainsi envisagée, la déformation vient prendre rang après la dérivation et la composition grammaticales, comme agent générateur et multiplicateur de nouvelles formes onomastiques.

Le raccourcissement a lieu de deux manières différentes, soit au commencement, soit à la fin du mot, c'est-à-dire, par aphérèse ou par apocope. Certains peuples recourent plus volontiers au premier mode d'abréviation, d'autres n'emploient guère que le second, et, si l'on se demande d'où provient cette diversité, on est amené à reconnaître qu'elle dépend de l'accentuation idiomatique. En général, la syllabe la plus éloignée de celle qui porte l'accent tonique est sacrifiée de préférence; ainsi, dans les idiomes d'origine germanique où l'accent se place sur la syllabe radicale ou sur le préfixe, l'abréviation s'accomplit par la chute des finales; dans certaines langues romanes, au contraire, le commencement du mot, manquant de l'appui de la voix réservée à l'une des dernières syllabes, se trouve frappé de suppression.

Il y a donc, entre le système d'accentuation d'une langue et le procédé qu'elle emploie pour mutiler les mots qui reviennent souvent dans le discours, une corrélation assez étroite pour que,

l'un des termes étant donné, on puisse, dans une certaine mesure, se faire une idée de ce que doit être l'autre. Une question se présente ici : pourquoi le latin, qui a légué son accentuation au français, au provençal, à l'italien, ne nous offre-t-il pas, comme ces langues, une grande abondance de formes aphérésées?

Il faut admettre qu'étant exclusivement réservées aux usages familiers, ces formes n'ont pas été jugées dignes de figurer dans les œuvres littéraires, ni dans les titres d'un caractère grave ou officiel que l'antiquité nous a transmis. Ou bien, l'on doit supposer que la langue classique était encore trop voisine de cet état archaïque, où l'accent n'était pas confiné dans les limites que lui ont assignées les grammairiens. D'autre part, M. Dietrich, considérant comme impossible de prononcer des mots d'une certaine longueur sans une alternance dans l'élévation et dans l'abaissement de la voix; *æquitátis*, *inæquálitátem*, croit que, primitivement, il y avait un accent unique reposant sur la syllabe radicale ; que, plus tard, un accent secondaire se fit sentir sur l'une des trois dernières syllabes et finit par devenir prépondérant au point de paraître régner seul. Mais la lutte fut longue sans doute entre les deux accents, car elle dut se soutenir tant que le plus ancien, assez faible pour échapper à l'observation superficielle de grammairiens prévenus contre la notion de pluralité des syllabes accentuées, conserva une vitalité latente, mais réelle, aux syllabes initiales. Enfin un moment arriva où la destruction de l'accent radical, consommée au profit de celui que nous appelons le tonique, donna le signal de l'éclosion des formes aphérésées.

Quoi qu'il en soit, le latin se montre pauvre de cette espèce de mots. A part quelques cas isolés appartenant au vocabulaire proprement dit : *nos* pour *enos* du chant des frères Arvales, *sum* pour *esum*, etc., ainsi qu'un petit nombre de noms de lieu[1], ma mémoire

[1] Ces noms de lieu sont : *Gnatia* (*Egnatia*), leçon rendue certaine par les exigences métriques d'un vers d'Horace (*Sat.* lib. I, 5); *Teramna civitas* (*Interamna Civitas*), dans une inscription de Muratori, MCCCXCVII, 2; peut-être *Fidena* des Sabins, à comparer avec *Aufidena* des Samnites.

En faisant le tableau comparatif des formes modernes et des formes anciennes correspondantes d'un grand nombre de noms géographiques disséminés sur tout le pourtour du bassin méditerranéen, on reste frappé de la multiplicité des cas d'aphérèse que l'on rencontre et l'on ne peut se défendre de croire, qu'indépendamment des sources psychologiques, où tout système d'accentuation prend son origine, les causes climatériques ne sont pas étrangères au phènomène grammatical dont nous parlons.

1° GAULE: — *Bayne* (*Nirbanium*), Duren (*Marcodurum*), Garges (*Bigargium*), Girac (*Igeracus*), Mandeure (*Epomanduodurum*), Thoisy (*Octasiacum*). Localités ou

ne me fournit, parmi les noms d'homme ou de femme, que *Diodatus* et *Deudata*, à comparer avec *Adeodatus* et *Adeodata* de quelques inscriptions [1].

Je vais maintenant examiner quelques-uns des résultats les plus remarquables du raccourcissement des noms propres, en les rattachant au système d'accentuation particulier de chaque idiome, mais en faisant observer, dès à présent, que l'application de ce principe admet, suivant les circonstances, certains tempéraments dont il y a lieu de tenir compte.

En grec, l'aphérèse ne joue, comme en latin, qu'un rôle assez restreint; cela tient à ce que la majorité des noms propres est formée, par voie de composition, d'éléments dont la signification individuelle persiste encore et empêche leur dépérissement, malgré la longueur du mot; en voici cependant des exemples : Κλῆτος pour Ἀνάκλητος, dans saint Épiphane : Στασοῦλα, diminutif de Ἀναστασία ; Σταθάκης, diminutif de Εὐστάθιος. En revanche, le grec use très-librement du procédé de l'apocope, avec cette circonstance remarquable, que les diverses terminaisons supprimées sont uniformément remplacées par la finale ᾶς : Ἀλεξᾶς (Ἀλέξανδρος), Ἀντιπᾶς (Ἀντίπατρος), Ἀρτεμᾶς (Ἀρτεμίδωρος), Ζηνᾶς (Ζηνόδωρος), Κλεοπᾶς (Κλεόπατρος), Κλεοφᾶς (Κλεόφαντος), Λουκᾶς (Λουκανός), Μηνᾶς (Μηνόδωρος), Ὀλυμπᾶς (Ὀλυμπιόδωρος), Παρμενᾶς (Παρμενίδης ou Παρμενίσκος), Σιλᾶς (Σιλουανός).

Dans les langues celtiques modernes il existe une classe nombreuse de noms formés par ce que j'appellerais l'*aphérèse médiate*, c'est-à-dire, celle qui s'observe sur les noms précédés des parti-

paroisses sous le patronage de saints : Saint-Lary (*Hilarius*), Saint-Madir (*Emeterius*), Saint-Madour (*Amator*), Sainte-Nitasse (*Anastasia*), Sainte-Noflète (*Annofledis*), Sainte-Pheime (*Euphemia*), Saint-Sernin (*Isserninus*), Saint-Spire (*Exuperius*), Saint-Vas (*Evasius*);

2° PÉNINSULE IBÉRIQUE. — Lerida (*Ilerda*), Lisboa (*Olisippo*), Lohare (*Calagurris*), Lorca (*Ilorci*), Merida (*Emerita*), Zaragoza (*Cæsarea Augusta*);

3° PÉNINSULE ITALIQUE. — Girgenti (*Agrigentum*), Gubbio (*Iguvium*), Mentana *Nomentana civitas*), Mistretta (*Amestratus*), Teramo (*Interamna Cartium*), Terni *Interamna Prætutiorum*);

4° PÉNINSULE TURCO-HELLÉNIQUE et Iles. — Carnia (*Acarnania*), Filokia (*Amphilochia*), Naufio (*Anaphe*), Pidavro (*Epidauros*), Polina (*Apollonia*), Ropo (*Oropos*), Saloniki (*Thessalonica*), Teaki (*Ithaca*);

5° ASIE MINEURE, SYRIE, ILES. — Boli (*Hadrianopolis*), Dali (*Idalia*), Famieh (*Apamæa*), Konieh (*Iconium*), Rovad (*Arados*), Tortos (*Antarados*);

6° AFRIQUE. — Bone (*Hippo Regius*), Djidjelli (*Igilgili*), Flissas (*Isaflenses*), Fradise (*Aphrodisium*), Haïdra (*ad Medera, Ammædara*), Mlilli (*Gemellæ*), Ténez (*Cartenna*), mont Tessala (*Astacilis mons*), Zâraoua (*Bezeros*).

[1] Muratori. MCDXL, 2; MDCCCLX, 3; CCCCXIX, 6; MDCCCXVI, 4.

cules filiatives *ap*, *mac* (*filius*), O' (*nepos*). Ces préfixes jouent le rôle de véritables proclises, car ce sont eux qui, en se soudant à des noms d'hommes pour donner naissance à de nouvelles formes onomastiques, se laissent entamer par l'aphérèse après la perte de leur accent propre. C'est ainsi qu'on a en gallois : Bévan = ap Évan, fils de Jean ; Bowen = ap Owen, fils de Ouen ; Pówel = ap Hóvel, fils de Houël ; Pritchard = ap Richard ; Probert = ap Robert ; Pugh = ap Hugh, fils de Hugues ; en irlandais : Kean = mac Ean, fils de Jean ; Cody = mac Odo ; Keogh = mac Eochadhai ; Geoghegan = mac Eochagain ; Conroy = O'Mulcónry ; Lally = O'Mulálly. Quelque chose d'analogue a lieu en arabe pour les noms dans la composition desquels entre le mot *abou*, père : Boabdil = abou abd Allah, le père du serviteur de Dieu ; Bou-Maza = abou Maza, le père à la chèvre ; Bou-Nefeuss = abou Nefeuss, le père de l'inspiration, le thaumaturge, nom par lequel les Bédouins de Syrie désignent le Christ. Il y a encore aphérèse dans Smaïl pour Ismaïl, Brahim pour Ibrahim, Mourad pour Amourad, Hamdie pour Muhammedie. Ce sont, à proprement parler, des variantes facultatives de prononciation plutôt que des nominatifs distincts, Ismaïl ou Smaïl, par exemple, étant toujours dans la bouche de l'interlocuteur le nom d'un même individu [1].

De toutes les langues d'origine germanique et très-vraisemblablement par l'ancienne influence de l'élément nordique sur l'anglo-saxon, l'anglais observe avec le plus de fidélité les règles de l'accentuation caractéristique de ces idiomes, et, concentrant sur la syllabe initiale toute la substance du mot, arrive à ce monosyllabisme synthétique [2] qui lui imprime un caractère parti-

[1] Il paraît en être de même dans d'autres idiômes de la famille sémitique, et dans des idiômes voisins ; ainsi, en hébreu, Aram (Genèse. 22, 21), et Ram (Job. 32, 2), désignent le même personnage ; même observation pour Jaziel (Chr. I, 15, 18), et Aziel (Chr. I, 15, 20) ; rapprochez encore Λάζαρος, des évangélistes Jean et Luc, et Ἐλεάζαρος, du Livre des Macchabées. — En phénicien, on pourrait citer Hamilcar et Melkarth, Karthalon et Melkarthalon, Stembal et Manastabal, d'après Gesenius. — En copte : Chaël pour Michael. — En ancien égyptien : Men pour Amen ou Amon ; Ser-apis rapproché de Ousiré (*Osiris*).

Dans une autre langue du bassin méditerranéen, le basque, l'aphérèse est assez usitée ; on dit indifféremment Etchegaray et Chegaray (Maison-Haute) ; Etcheverry et Cheverry (Maison-Neuve) ; Eliçagaray et Lissagaray (Église-du-Haut).

J'ai tenu à rassembler ces divers exemples qui confirment utilement les considérations présentées dans une note précédente.

[2] Sans en analyser la cause, Camden avait déjà observé les faits : « Les noms abrégés paraissent provenir du parler des mères avec leurs nourrissons, ou du langage tenu par les maîtres, par les pères, à leurs serviteurs ou à leurs jeunes fils ; et de même que le ton bref du commandement a donné lieu au vieil adage : *omnis*

culier d'énergie. De là des formations apocopées comme Atts (Arthur), Ball (Baldwin), Cutts, Couts (Cuthbert), Edes (Edward), Gibb, Gibbs (Gilbert), Goad (Godard), Hal (Harry, Henry), Haynes (Ainulph), Tipple (Theobald), Watt, Watts (Walter), Will, Willis, Bill (William), Wimble (Winebald).

Quant aux noms d'origine étrangère, introduits surtout par les clercs pendant le moyen âge, la nomenclature ne les adopte qu'après avoir violenté leur accentuation native, et les traite alors exactement comme les noms indigènes: A'braham (Ἀβραάμ), dimin. Abe[1], Mabbs, d'où Mabbot; A'dam (Ἀδάμ), dimin. Ade[2], d'où Adye, Addison; Báptist (Βαπτιστής), Bab; Bártholomew (Βαρθολομαῖος), Batts, Bates; Cécil, Cicely (Cæcilia), Cis; Chrístian (Christiánus), Chris; Clément (Cleméntius), Clem; Dániel (Δανιήλ), Dan, Dann; Déborah (Δεβώρα), Deb, Debby; Gídeon (Γεδεών), Gyde, Giddy, Geddes; Grégory (Gregórius), Gregg, Griggs; Jéremiah (Ἱερεμίας), Jerry; Láwrence (Lauréntius), Law, Larry; Mátthew (Ματθαῖος), Mat, d'où Mátson, Mádison; Nícolas (Νικόλαος), Nick[3], d'où Nickson, Nixon; Sámuel (Σαμουήλ), Sam; Sébastian (Sebastiánus), Sib; Símeon (Σιμεών), Sim, d'où Simpson; Théodore (Θεόδωρος), Tid, Tit; Théophilus (Θεόφιλος), Taff; Tímothy (Τιμόθεος), Tim; Thómas (Θωμᾶς), Tom; Vincent (Vincéntius), Vin; Zácharias (Ζαχαρίας), Zack.

Les formes aphérésées sont rares et imputables sans doute à l'influence normande : Bess[4], Betsy (Élizabeth); Cole, Colet, Colson (Nicolas); Livy (Olivia); Sander, Sanders, Saunders (Alexander); Tony, Tonson, Tonkin (Anthony).

Il serait inexact de dire que le caprice seul préside à la création des abréviatifs, même de ceux qui appartiennent au parler enfantin; dans ces écarts du langage, il est possible de discerner certains faits généraux, et d'en conclure de véritables règles phonétiques. Ainsi, dans les formes apocopées, le *r* initial est remplacé soit par la dentale douce *d*, soit par l'aspirée *h*, ce qui

herus servo monosyllabus; de même, on peut dire, *omnis servus hero monosyllabus,* par allusion à l'habitude qu'out les maîtres de raccourcir les noms de leurs serviteurs. » (Remaines concerning Britaine, p. 102.)

[1] *Old Abe,* le vieux Abraham, ou comme on dirait en France, le père Abraham, est le nom populaire du président Abraham Lincoln.

[2] *Ade,* abréviatif de *Adam* est inusité anjourd'hui, mais se lit dans d'anciens textes, entre autres le Nonarum Rolls.

[3] *Old Nick,* désignation populaire du diable.

[4] *Brown Bess,* nom donné par les soldats au fusil de munition à canon *bruni,* dont l'infanterie anglaise fut armée sous le règne de la reine Élisabeth, encore populairement désignée : *Queen Bess.*

donne lieu à deux séries d'abréviatifs : de Robert, *aliàs* Hobart, on tire, outre Rob, 1° Dobbs, Dobbie, d'où Dobbin, Dobbinson. Dobson; 2° Hobbs, Hoby, d'où Hoblin, Hobkin, Hobson; de Roger, 1° Rodge; 2° Hodge, Hodges, Hodgett, Hodgson, Hodgkins; de Richard, 1° Dick, Dickson, Dixon, Dickens; 2° Hitch, Hitchins, Hitchens, Hitchinson.

Le *m* initial est remplacé par la labiale forte *p*, et l'on obtient les curieuses métamorphoses de Martha, d'abord en Mat, puis en Pat, Patty; de Margaret, d'abord en Madge. Meg, puis en Padge, Page, Peg, Peggy; de Mary, d'abord en Moll, Molly, puis en Poll, Polly.

Les noms commençant par une voyelle se font invariablement, après l'apocope, précéder d'une consonne prosthétique, la nasale dentale *n* étant presque toujours préférée ; cependant il y a des exemples de *m* et de *t* prosthétiques : Abigaïl, Nab ; Abraham, Mabbs; Ambrose, Nam; Ann, Nan et Nancy, auxquels on peut comparer le français Nanon, Nanette ; Edward, Ned, Neddy, *aliàs* Ted, Teddy; Eleanor, Nal; Helen, Nel, Nelly; Humphrey (fr. Onfroy), Nump; Isaac, Nye, d'où Nykin; Isabel, Nib; Obadiah, Nobbs; Oliver, Noll, Nolls, Nolley, d'où Nolekin. Cet emploi de *n* prosthétique tient probablement à des causes physiologiques que je n'ai pas à examiner ici et dont l'anglais n'a pas le privilége exclusif, car ce fait se reproduit d'une manière analogue dans les noms modernes de quelques îles grecques comparés à leurs noms anciens : Negroponte pour Evripos; Nio pour Ios; Nakaria pour Icaria.

L'allemand et le hollandais, moins inflexibles que l'anglais vis-à-vis des noms d'importation étrangère, les acceptent avec leur accentuation propre. Aussi les cas d'aphérèse y sont-ils assez nombreux, contrairement à ce que la prononciation germanique peut faire supposer au premier abord : Andries (Ἀνδρέας), Dries; Antónius, Toon, Teunis; Augústus, Gustel; Christófer, Christóffel (Christophórus), Stoffel; Hierónymus, Onimus ; Heléna, Leentje; Jacóbus, Kobus; Johánnes, Hans; Ignáz (Ignátius), Näzel; Joséphus, Seppel; Margareta, Margriet (Margaríta), Griet, Grietje, Gretchen; Mattheus, Teeuw; Nicólas, Claus, Clauschen, Klaas; Sebastiaan, Bastiaan; Theodorus, Dorus; Theodora, Dora, Doortje. Quant aux noms d'origine germanique, la plupart formés de deux éléments qui apportent chacun son accent sur la radicale, il s'est établi, pour citer M. Benloew, une gradation entre ces accents, et l'individualité du mot se trouve exprimée par l'ac-
fort, c'est-à-dire par l'élément comportant l'
de là des cas d'apocope : Fritz (Friederich), Hei

rich), Reitz, Reitzel (Richard), et des cas d'aphérèse : Nante (Ferdinand), Truitje (Gertruida). La matière ayant été épuisée dans des traités spéciaux en Allemagne, je me borne à ces exemples qui suffisent pour démontrer la souplesse et la flexibilité du génie des langues germaniques.

J'arrive maintenant aux langues romanes, où la tendance à allonger les noms par des terminaisons diminutives ou augmentatives a eu pour premier effet de reporter l'accent tonique loin du radical, et, subsidiairement, de faciliter l'aphérèse des syllabes initiales, en vertu d'une certaine loi de compensation. Le latin paraît peu sujet à ce dernier genre d'accident, comme j'en ai déjà fait la remarque, malgré l'usage fréquent qu'il fait des formes allongées; il faut, en effet, descendre jusqu'au neuvième siècle pour en trouver un exemple en Gaule, *Nardulus*, diminutif du nom d'Éginhard [1].

J'aurai peu de chose à dire de la déformation des noms en espagnol ; on reconnaît facilement l'origine latine des terminaisons diminutives dans Figueroa, Murillo, Torrilla, Zorilla, Pezuela. Il en existe d'autres en *-ete*, *-ito*, qui correspondent à notre *-et* français : Topete, dim. de *topo*, taupe, comme torete, dim. de *toro*, taureau; Juanito, dim. de Juan ; Panchito, dim. de Pancho par abréviation pour Francesco, comme en français Fanchon, Fanchette, pour Françoise ; Conchita, dim. de Concha, pour Concepcion. L'emploi de ces diminutifs allongés n'a pas beaucoup plus qu'en latin favorisé la décapitation des mots; notez cependant Lóla, d'où Lólita, pour Dolóres; Pépe, d'où Pepita, pour José, et le diminutif très-curieux Cúca, pour Refúgio.

L'italien a une très-grande propension à former des dérivés au moyen des suffixes diminutifs, augmentatifs, péjoratifs, *olo*, *etto*, *otto*, *ino*, *one*, *esco*, *isco*, *asco*, *accio*, *iccio*, *uccio*, etc. On peut dire que presque toutes les parties du discours sont des thèmes aptes à ce genre de dérivation. Les noms mêmes des objets de la vénération religieuse n'en sont pas exempts, et il n'est pas plus irrévérencieux de dire San Carlino, San Ciprianino en parlant des bienheureux San Carlo, San Cipriano, que d'invoquer la Vierge sous l'appellation de Madonina. En même temps, l'aphérèse joue un très-grand rôle dans la nomenclature : Berto (Roberto) ; Brando, Brandino (Aldobrando, Aldobrandino) ; Cecco, Cecchino (Francesco); Cencio (Vincenzo) ; Cola (Nicola) ; Crezia, Crezina (Lucrezia); Fanucci (Steffano) ; Gigi (Luigi) ; Lilla (Camilla); Lippo (Filippo); Manzini, Manzoni (*manza*, pour *amanza*, amante); Masino, Ma-

[1] PERTZ, *Monum. German.*, t. II, p. 430.

saccio (Tommaso), et aussi Masaniello, pour Tommas' Aniello; Morosini (amoroso); Nanna (Giovanna); Nardi, Nardino (Bernardo); Poldino (Leopoldo); Pucci, Puccino (Vespucci, Vespuccino, de *vespa*, guêpe); Renzo, Rienzi (Lorenzo); Sandro (Alessandro); Sunta (Assunta); Tolomeo, et Meo (Bartolomeo); Vanna, Vanina (Giovanna), Vanucci (Giovanno).

Le français aime aussi à allonger les noms par une foule de suffixes, semblables pour la plupart à ceux de la langue italienne; dans le midi de la France, c'est-à-dire dans les départements formés de l'ancienne Gascogne, du Languedoc, de la Provence, on fait journellement encore avec les noms de famille des diminutifs et des féminins qu'on emploie comme noms *personnels*, mais aptes à devenir noms *familiaux* à leur tour. En principe, le fils aîné porte le nom de famille, mais en diminutif, la fille aînée le porte aussi avec désinence féminine; les autres membres sont désignés par leurs prénoms et généralement par un sobriquet: Bernard, prononcé Bernat, fait Bernadou pour le fils aîné et Bernadotto pour la fille aînée; de même, Paul, Paulou, Paulotte; Souquet, Souquétou, Souquétotte; Baquier, Baquiérou, Baquiérotte; Mailhès, Mailhérou, Mailherotte; Pressac, Pressacou, Pressaquette; Arzac, Arzacou, Arzaquette. Dans la famille du poëte Mistral, son père s'appelait Mistrau, son frère aîné Mistralet, et sa sœur aîné Mistraleto [1].

Il est aussi dans les usages populaires d'une foule de localités de désigner une femme, mariée ou veuve, par le nom familial de son mari avec la désinence féminine, en le faisant précéder de l'article *la*. Le cas se présente souvent dans les livres de la Taille de Paris, pour 1292 et pour 1313. Le procès récent d'Aix nous apprend que l'une des accusées, la veuve Fanny Lambert, était dite *la Lamberte*. On comprend d'après cela comment tant de noms de famille ont la désinence féminine, et reproduisent soit un nom *personnel* (prénom) de femme, soit un nom *familial* féminisé; ce sont en général des *métronymiques*, qui indiquent que leur premier auteur connu était un enfant illégitime, n'ayant d'autre nom à transmettre à sa race que celui de sa mère; exemples: Barbe, Nicole, Luce, Blanche, Jeanne, Susane, Bernadotte, Lassimonne (=la Simonne), Lamartine (=la Martine), Lablanche, Ladoucette, Larousse, etc., etc.

Quelques mots maintenant sur nos principaux suffixes.

Le diminutif *et* (ital. *etto*, esp. *ete, ito*) prend en Lorraine la prononciation *at*: Theiriat, Thiriat, comme Thiriet, petit Thierry;

[1] En provençal, la désinence féminine *o* est atone: Mistraléto.

Symonat, Moniatte, abréviation de Simonette; Crépatte, fém. de Crépet. Ce suffixe paraît avoir quelquefois *it* pour variante dans le Midi : Rémondit, Reymondit (cfr. Rémondet, Rémondat) ; Boucherit (cfr. Boucheret, Boucherat), Rigodit. La facture toute française du thème nominal de ces exemples m'empêche de les considérer comme des noms italiens en *i* francisés par un *t* paragogique; je suppose plutôt que, grâce au patois catalan parlé en Roussillon, le suffixe *it* est identique avec l'esp. *ito*, équivalent de *ete*. Comparez encore Guillemette et Guillemitte, Théodoret et saint Théodorit, Agapet et saint Agapit.

Le suffixe *ot*, d'un emploi général dans toutes les provinces, devient *od*, *oud* en Franche-Comté et en Suisse : Thévenod (Thévenot); Marthinod (Martinot); Guiod (Guiot); Berthod, Berthoud (Berthot).

Le suffixe *eux*, *oux* a le sens augmentatif lorsqu'il répond au lat. *osus* : Lamouroux, Lamoureux, Vigouroux, Vigoureux; mais il a le sens diminutif quand il est mis pour *al*, *eau*, *el*, *ol* : Taboureux et Taboureau; Journeux et Journeaux; [Ber]Nardeux et Bernardel; Perreux, Perroux, Peyroux et Pérol, Perrol, Perou (petit Pierre); Rossigneux et Rossignol. *Oux* est aussi la modification habituelle de l'allem. *olf*, *ulf* : Arnoux = Arnolphe; Roux = Raoul, Radulf, comme Châteauroux = Castellum Radulfi; Marcoux = Marculfus.

Ard et *art*, sont des augmentatifs d'origine germanique : Pierrard, Philippart, Colard, Charlard, Jacquard, Denizart. Dans le midi le suffixe allemand *art* devient *at* : Evrat (Evrard), Bénat (Bénard), Bernat (Bernard); quelquefois il se transforme en *aud*, *ault* : Fontevrault = Fontem Ebrardi. Pour le passage de *ar* à *au*, comparez Arverni et Auvergne, hariberga en v. h. a. et auberge.

Ault, *aud* est un péjoratif (allem. *ald*, *oald*) : Cataud, de Catherine; Perrault, de Pierre.

And, *ant*, *an*, que je signale dans Jacquand, Michelant, Denyan, Mathian, me paraît également un emprunt fait à l'allemand où il a une origine participiale, d'après Grimm. Quoi qu'il en soit, il comporte le sens augmentatif.

Les péjoratifs sont : *ache*, *ace*, *asse* (lat. *accus*, it. *accio*); *iche*, *isse*, *ique*, *aque* (lat. *iceus*, it. *iccio*); *oche* (lat. *oceus*, it. *occio*); *uche*, *ouche*, *uque*, *ouque*, *usse* (lat. *uceus*, it. *uccio*); *ail*, *ill*, *eill*, *ouill* (lat. *acul–*; *icul*, *ucul–*); *esq*, *èche* (lat. *isc–*, it. *esc*); *astre*, *âtre* (ital. *aster*). D'origine latine on a encore le diminutif *in* et l'augmentatif *on*. Par la combinaison de ces suffixes entre eux, on forme des séries d'innombrables diminutifs et sous-diminutifs à divers degrés : *ochau*, fréquent en Beauce; *ichon*, en Berry; *ignon*,

pour *inon*, en Lorraine; *iquet*, pour *ichet*, en Champagne. Exemples : Millochau, Maillochon (dimin. de Maillot), Fanchouquet (dim. de Fanchon), Robiquet (dim. de Robert), Périchet (dim. de Pierre), Faurichon (dim. de Faure), Collignon (dim. de Collin), Méquignon (dim. de Méchin), Bernachot (dim. de Bernard), Gautruche (dim. de Gautier), Gauduchon, Gaudissart (dim. de Godefroid), Patouillet, Tribouillard, Matouillot, Charlochet, Janisson, Pérussot, Peyresc, Peyroudon, Peyrugues (dim. de Mathieu, de Charles, de Jean, de Pierre), Roblastre (péjor. de Robert).

L'affaiblissement d'une voyelle en *e* muet dénature souvent les suffixes composés *inon*, *inet*, *inot*, *onon*, *onet*, *onot*, *oneau*, qui deviennent *enon*, *enet*, *enot*, *eneau*. Comparez en effet Martinet et Martenet, Hugonin et Huguenin, Moisson et Moissenet. De même *issin*, *isson* s'assourdissent en *essin*, *esson*, et perdent même complétement la voyelle muette; Perissin, Persin; Pierreson, Pierson, Person, dim. de Pierre, Perissin étant pour Perichin, Perrechin, comme Baudesson est pour Baudichon. La disparition de la muette explique l'identité de Garnot et de Garinot, de Blin et de Belin, de Vautrin et de Gauterin, de Plisson et de Pélisson, On n'éprouvera donc aucune difficulté à déterminer l'origine de la série suivante : Perchaud, Pergaud, Perlet, Perlot, Pernelle, Pernet, Pernin, Pernon, Pernot, Pernotte, Pirard, Piret, Pirodon, Piron, Pirotte, Prat, Prechin, Pretet, Pretot, Prigaud, Prignon, Priguet, Prodel, Prot, Pro[illegible]in, Protche (pour Proche, en faisant sentir le *t* devant *ch*, comp. Mitchel et Michel), Protain, Protat, Proteau, Proth, Protin, Protte, Proudon, Prugue, Purson; s'il restait un doute, il suffirait de confronter cette liste avec celle-ci : Périchot, Périgaud, Perrel, Perrin, Périn, Perin, Perinet, Péronnet, Peyrat, Perrechin, Perkin, Pérard, Peron, Perret, Perrot, Perrottin, Perrotte, Perod, Perodeau, Perodon, Pérignon, Perriquet, Pierrugue, Pérussot et tant d'autres dérivés de Pierre, dont le dénombrement serait fastidieux.

Il me reste à expliquer les terminaisons *ereau*, *erel*, *erin*, *eron*, *erot*, quelquefois *irel*, *iron*, *irot*. Elles résultent de la combinaison des suffixes diminutifs *el*, *in*, *on*, *ot*, avec le suffixe *ier* (lat. *arius*), v. fr. *er*, prov. *eir*, *eyr*, *air*, *ayr*, qui a un sens fréquentatif, par exemple, dans des noms d'agents, d'instruments : de Berger, on forme Bergeret et Bergeron; de Chevalier, anciennement chevaler, Chevaleret et Chevalerot; de Chaper (fabricant de chapes), Chaperon et Chapiron, ainsi que Capperon, Capron; de Clapier, Clapeyron; de Sellier, Selleron, Sellerin. L'assemblage des deux suffixes a fini lui-même par être considéré comme un suffixe diminutif, en se confondant avec les terminaisons dimi-

nutives des noms germaniques terminés en *ier*, Gauthier, Gautheret, Gautherot, Gautheron; Bertier, Bertereau, Bert(e)ron, et l'on n'a pas hésité à faire Janneret, Jeanneraz, de Jean, et Dameron, Damiron, comme dameret de dame, comme poétereau de poëte, et laideron de laide. Les suffixes *eret*, *erot*, *eron*, ainsi constitués, acquièrent une nouvelle consistance par la prononciation *oret*, *oreau* : comparez Jeannoret à Jeanneret, Guilloret à Guilleret, Guillerot, comme Margory à Marguery.

Un procédé de déformation assez familier dans notre nomenclature consiste à apocoper un nom, en substituant à la finale supprimée une terminaison française, la partie initiale conservée étant arbitrairement considérée comme un radical. Ainsi de Robert, Lambert, on a fait Rob-in, Rob-elot, Rob-elin, Lamb-in, Lamb-elin, comme si Rob, Lamb étaient des radicaux; or on sait que Robert = Hruod-beraht, Lambert = Lant-beraht.

De même, Baudoin fait Baudot, Baudat, Baudeloche, Baudeloque, Baudelot, Baudin, Baudot; Thiébaut, Thiéblin et Thiéblot; Guillaume, Guillot; Godefroy, Godet, Godillot; Gosselin, Gauslin, fait Gosset, Gossin, Gaussin; Nicolas, Nicolet, Nicolin, Niquet, Nichette; Michel, Michon; Bartholomé, Bartholet; Catherine, Catin, Catinette, Catinat, Cataud; Marguerite, Margot, Margotin, Margat; Lucas, Lucot, Luquet, Luquin; Thomas ou Thoumas, Thoumin; Suzanne, Suzet, Suzon, etc., etc. J'ajoute, à titre de curiosité, le résultat de l'altération subie par le nom Frédéric, dont l'abréviatif Fédryc, Ferry, Frick, produit les dérivés Fricaud. Fricot, Frichot, Frécot, Fréchot, Fréchon, Friquet et Friquegnon.

Nous venons de voir avec quelle facilité la nomenclature française forme des diminutifs et des sous-diminutifs; l'aptitude de la langue à les aphéréser n'est pas moins remarquable. Mais on comprend de suite de quels écueils sont alors entourées les recherches étymologiques. Lorsqu'on veut remonter de la forme mutilée à la forme complète, il arrive souvent de deux choses l'une : ou bien, la partie décapitée ne laissant aucune trace de son existence, la restitution est impossible, faute de preuves historiques; ou bien, différentes solutions, plus ou moins plausibles, se présentent à l'esprit; le choix est alors d'autant plus embarrassant que leur nombre est plus considérable; en sorte que, si cette multiplicité a l'avantage de rendre plus probable le principe des conjectures, prises dans leur ensemble, elle est en revanche très-incommode pour déterminer une solution définitive.

C'est ainsi que Renaudeau et Arnaudeau ont sur Naudeau des prétentions égales entre lesquelles il est difficile de se prononcer, et que la paternité de Binet est assez équivoque, soit qu'on fasse

venir ce mot de Robinet, soit qu'on préfère Lambinet, ou toute autre forme analogue. C'est donc avec certaines réserves, et presque sous bénéfice d'inventaire, que je présente une liste de noms dont l'origine me paraît due à l'emploi de l'aphérèse. Si longue qu'elle soit, cette liste pourrait être encore considérablement augmentée; mais j'ai dû me résigner à omettre encore plus de formes que je n'en ai indiquées, un travail complet sur cette matière ne pouvant être mené à bonne fin qu'à la condition d'avoir sous les yeux le catalogue entier des noms français [1].

Je termine ces considérations par une remarque relative à l'époque où les formes aphérésées apparaissent, je ne dis pas pour la première fois, mais en proportions notables. Il y a tout lieu de croire que ce fut dans le commencement du quatorzième siècle, au moment où l'usage du nom de famille, déjà général, n'était pas encore universel en France. C'est ce dont on s'assure en parcourant les livres de la Taille de Paris, pour les années 1292 [2] et 1314 [3]. On sait que ce sont des rôles où le nom, la profession et la cote de chacun des contribuables de la cité sont inscrits en détail. Or on reconnaît que, sur ces 20,000 bourgeois, un très-petit nombre, à peine 100, portent des noms diminutifs, tels que Androuet, Gervesot, et que les formes aphérésées, encore plus rares, se décomptent par unités. On est donc fondé à croire que ces formes si abondantes dans la nomenclature contemporaine de nos Parisiens, telle qu'elle est donnée par le grand Annuaire du commerce, que ces formes, dis-je, étaient presque inconnues à leurs ancêtres de 1292-1313, et doivent, par conséquent, être postérieures à cette dernière date.

CATALOGUE DE NOMS *DÉFORMÉS*.

FORMES APHÉRÉSÉES.	FORMES NORMALES CORRESPONDANTES,
Bastian, Bastien, Bastient.	Sébastien.
Belin, Blot, Bleton, Belin, Belon, Belot, Blain, Blineau, Blot.	Lamblin, Lamblot, Lembelin; Robelet, Robelin, Robelot, Roblin, Roblot.

[1] Il serait très-désirable que ce Catalogue fût dressé; mais l'entreprise est au-dessus des forces d'un simple particulier; seule, l'administration centrale pourrait mettre à exécution le projet d'un *Onomasticum* français, dont les principaux éléments existent dans les tableaux du tirage pour le recrutement, dressés annuellement dans tous les cantons de l'empire.

[2] Publié par Géraud.

[3] Publié par Buchon, à la suite de la Chronique métrique de Godefroid de Paris.

Bichat, Bichet, Bichon, Bichot.	Robichon, Robichet.
Billard, Billat, Billet, Billot.	Robillard, Robillot; Rebillot; Rabillot.
Billon.	Barbillon; Rabillon.
Bin, Binaud, Binard, Bineau, Binet, Bineteau, Binoche, Binon, Binot.	Aubin, Aubineau, Aubinet; Corbin, Corbineau; Babin, Babinet; Lambin, Lambinet; Lubin, Lubineau; Robin, Robineau, Robinet, Robinot; Rabineau.
Bion.	Rabion; Robion.
Biot, Biet.	Barbiot; Rabiot, Rabiet.
Bizet, Bizot.	Barbe, Barbizet.
Botte, Botteau, Boteau, Botot, Bottin.	Barbot, Barbotte, Barboteau, Barbotin; Rabot, Rabotin.
Braham, Bram, Brame, Bramant.	Abraham, Abram.
Briel, Brillat, Brillet, Brillon.	Gabriel.
Bry, Briet, Briou, Briot, Briotel, Briotet, Briottet.	Aubry, Aubriet, Aubrion, Aubriot.
Brois, Broisat.	Ambroise, Ambrois.
Cassard, Casse, Casset, Cassin, Cassou.	Lucas, Lucassin, Lucassen, Lucassou.
Celard, Celin, Celis, Cellot.	Marcel, Marcelin, Marcellin, Marcellis, Marcellot.
Challier, Chelin, Chellet, Chelu, Chély.	Bachelier, Bachallier, Bachelet, Bachelin, Bachelart; Michel, Micheli, Michelet, Michelin.
Chardin, Chardon, Chardot.	Richard, Richardet, Richardin, Richardot.
Chereau, Cheret, Cheron, Cheronnet, Cherot.	Boucher, Bouchereau, Boucheret, Boucheron; Porcher, Porcheron, Porcherot; Vacher, Vacheron, Vacherot; Tascher, Taschereau, Tachereau, Tacheron.
Chouquet.	Fanchouquet, dim. de Fanchon.
Cobu, Kobus.	Jacobus (holl.).
Colas, Colasseau, Colasson.	Nicolas.
Colard, Colliard, Colardot.	Nicolardot.
Col, Colet, Colin, Colinet, Colnet, Colineau, Colinard, Colinot, Collette, Collinet, Collichon, Collignon, Collot.	Nicol, Nicolet, Nicolaud, Nicolin.
Conneau, Connier, Connerat.	Braconnier, Braconnot; Fauconneau Fauconnet, Fauconnier; Franconnet.
Cot, Cotte, Cotin.	Jacot, Jaquot, Jacotot, Jacottet; Lucot, Lucotte.
Dard.	Édard; Godard; Médard.
Delle, Delin, Deline, Delinon, Delon.	Adèle, Adelin, Adeline, Adelon; Bourdel, Bourdelou; Madelin, Madelon.
Denet, Denon, Denot.	Adon, Adenet, Adenot.

Dillat, Dillon.	Boudillon; Bourdillat, Bourdille, Bourdillon; Godillon.
Dinet, Dinochau.	Baud, Baudin, Baudinet, Baudinaut, Boudinet, Boudinot; Godin, Godineau.
Diou, Diot.	Didion, Didiot; Baudiot.
Divot.	Gaudiveau; Tardiveau.
Doffe.	Adolphe; Rodolphe.
Doin, Doineau, Doisneau.	Ardouin, Ardoin, Hardouin; Audoin; Baudoin.
Douard, Doire.	Audouard, Audoire, Haudouard; Édouard.
Doux, Dousse, Doucet, Douy, Douyau, Douix, Douit, Doyer.	Audoux, Audoucet, Audousset, Audouy, Audoyer.
Dreue, Drèz, Drevet, Drevon, Drieu, Drieux, Drillat, Drillon, Drion, Driou, Drivon, Drot, Drouet, Drouöt, Drouhot, Drouin, Drouhin, Drouyn, Drouineau, Druot, Drouelle.	André, Andrès, Andreu, Andrieu, Andrieux, Andréau, Andrau, Andral, Andrevetan, Andruétan, Andruette, Andriveau, Andrivon, Andrillat, Andriot, Àndrot, Andron, Androuin.
Facius, Faese (holl.).	Bonifacius, Bonifaes.
Fan, Fanet, Fanon.	Stephan.
Filard, Filon, Filoz, Filoque, Filou.	Théophile; voyez *Philoche*.
Fonce, Foncin, Fons.	Alphonse, Anfonce.
Gatte, Guette.	Agathe, Aguette.
Gelle, Gelon, Gelot, Gel, Gely, Gelly, Gélis, Gellis.	Angèle, Angelot, Angelus, Angely, Angelis.
Gignon, Guignon, Gugnon.	Bourgignon, Bourguignon, Bergognon.
Glorian, Glorion, Glory.	Magloire.
Gorand, Guerrand, Jorand.	Anguerrand, Anjorrant.
Goret, Gorin, Goriot, Gory.	Grégoire, Grégory.
Gon, Got, Guet, Goneau, Gonot, Gonnot, Gonod, Gounod, Gonet, Gonnet, Gonin, Gueneau, Guenot, Gueny, Guenyot, Guenaut, Guenet, Guenat, Guenon.	Hugon, Hugonneau, Hugoneau, Hugonin, Huguenet, Huguenin, Hugueny, Huguet, Hugot; Ragon, Ragoneau, Ragueneau, Ragot.
Guéritte, Guériteau, Guériot, Guéride.	Marguerite, Marguerit, Margueritat.
Guillier.	Marguillier.
Gouen, Guinet, Guinot.	Bégouen, Béguin, Béguinet; Raiguinot; Roguin; Mauguin.
Gusse, Guste, Gustine.	Auguste, Augustine.
Hippeau.	Philippe, Phelipeau, Phelippeaux, Philipeaux, Philippeau, Phalipau.
Liard, Liasse [1], Liot.	Élie, Éliard, Elias, Éliot.

[1] Un agent d'affaires, à Vincennes, porte ce nom fatidique. *Nomen, omen.*

Lizon, Lizot.	Élise; Phélizon, Phélizot.
Linard, Linet.	Colin, Colinard, Colinet.
Livet.	Balivet; Jolivet; Olivet.
Lot, Lotte, Lottin.	Charlot, Charlotte.
Mancet.	Clément, Clémencet, Clémençon.
Manche, Menche.	Dimanche (*Dominicus*).
Manget.	Demange, Domange, Domanget, Domenget.
Manuel, Manoel.	Emmanuel.
Mas, Masse, Masset, Massin, Massat, Masseau, Massol, Masson, Massonnat, Massouet, Massinet, Massenet, Massenot, Masseuat, Massy, Massu, Massus.	Thomas, Thomasse, Thomasset, Thomassin, Thomassu, Thomassy.
Maudet.	Grimaud, Grimaudet.
Maury.	Amaury.
Merat, Méret, Mérot, Miret, Miron, Mirot.	Chamier, Chamerot; Chaumier, Chaumeron; Dameron, Damiron.
Miet, Mion, Mionnet, Miot.	Ami, Amy, Amiet, Amiot, Amyot; Lamiot; Frémy, Frémiet; Remi, Remion, Remiot.
Miergue, Mirguet.	Domergue, Doumergue.
Minet, Menet, Minot, Mignet, Mignot, Migniod.	Guillemin, Guilleminet, Guilleminot, Guillemenot; Jacquemin, Jacqueminet, Jacqueminot; Jamin, Jaminet; Frémin, Frémineau, Fréminet.
Miral, Mirault, Miraux.	Lamiral, Lamirault.
Monet, Monnet, Monniatte, Monin, Monot, Mounot, Monod, Moniot, Monniot, Monard, Mounard, Mouny, Mony, Moniolle, Monniolle.	Simon, Simonat, Simonet, Simonnet, Simonin, Sémonin, Simoneau, Simouneau, Simonel, Simonot, Simounot, Simony; Chamont, Chamonard; Chaumont, Chaumonet, Chaumonot.
Mondet, Mondon, Mondot, Mondain, Mondini, Mondenat.	Rémond, Rémondat, Rémondet, Rémondin, Rémondit.
Mottet, Mottin.	Guillemot; Villemot.
Mourette, Moureux.	Damourette, Amouroux, Lamoureux.
Mozin, Mouzin.	Limozin, Limouzin.
Muel, Melon (en Suisse).	Samuel, Samelon.
Nacquard, Nachet, Naquet, Nachon.	Bernachot; Tournachon; Minachon.
Nardin, Nardeux, Nardon [1].	Bernard, Bernardel, Bernardet, Bernardin, Bernardon; Bonnard, Bonnardel, Bonnardet, Bonnardot; Renard, Renardeux.
Naud, Naudé, Naudeau, Naudet,	Arnaud, Arnaudeau; Renaud, Re-

[1] Dans l'Annuaire de l'artillerie pour 1867, un officier quitte son nom familial de Bernardon pour prendre celui de Nardon.

Naudin, Naudinat, Naudenot, Naudot, Nodin, Nodot.	naudeau, Renaudin, Renaudot, Renodot.
Nel, Néel, Niel, Nilo.	Daniel, Danel, Danneel, Danilo, Daniélou.
Nélaton.	Arnol, Arnolet, * Arnelat.
Nisson.	Genisson ; Janisson.
Nivet.	Canivet ; Ganivet.
Nys, Nyzon, Nizon, Nisard, Nyon, Niochau, Nyot.	Denis, Denys, Denisard, Denizart, Deniset, Denyson, Denyan, Denyot.
Noret, Norin, Noura, Nourado.	Honoré, Honnorat, Honoret, Honorine.
Notte, Nottelle, Nottelet, Notin, Nottin.	Garnot, Garnotin, Garnotel ; Hanot, Hanoteau, comme Jeannot, Jeanoteau.
Phili, Phily, Philoche.	Théophile.
Pillet, Pillon, Pillot.	Goupil, Goupillon ; Papillon, Papillet ; Rampillon.
Pin, Pinard, Pineau, Pinel, Pinot, Pinoteau.	Chopin, Chopinet ; Grapin, Grapinel ; Lopin, Lopinot ; Poupin, Poupinel ; Taupin, Taupinard ; Rapin, Rapineau ; Crépin.
Poli, Polite, Plé et Plet (en Berry).	Hippolyte, Hypolite.
Pold.	Léopold.
Ponneau, Ponnelle, Ponnet.	Chapon, Chaponnet ; Philipon, Philiponet ; Tapon, Taponnet ; Tamponnet ; Rampon, Ramponneau.
Pronnier.	Cappronnier.
Quellard, Quelin, Quillet, Quillot. Quin, Quinat, Quinet, Quinette, Quinot, Quineau, Quignon, Quet.	Jacquel, Jacquelin, Jaquelin, Jacquillat, Jacquillet, Jacquin, Jaquin, Jacquinet, Jacquinot, Jacquet ; Miquet (picard pour Michet) ; Luquet ; Paquet, Paquot, Paquin, Paquignon.
Quétil.	Anquetil ; Turquetil.
Radet.	Conrad, Conradin.
Randal, Randin, Randon.	Durand, Durandal, Durandelle, Durantin, Duranton, Duranteau.
Rion, Riotte, Riottot, Riol.	Henri, Henrion, Henrionnet ; Marion, Mariotte, Marioton, Mariol.
Risse, Rizet.	Paris, Parisse, Pariset, Parizot ; Maurice, Maurize, Maurisset.
Richet, Riquet, Richon, Richot, Ricaut, Ricot, Rigaud, Rigaut, Rigot, Rignon.	Pierre, Perrichet, Perriquet, Perrichon, Périchot, Perrigaut, Péricaud, Périgaud, Périgot, Pergod, Perrin, Perrinon, Perrignon.
Rochat, Rochet, Rochon.	Perroche, Perrochel, Perrochet, Perrochon.

Rodde, Rode, Rodet, Rodel, Rodin, Rodot, Rotin.	Perrot, Perrod, Pérotte, Pérodeau, Perrodon, Pérottin, Perrotin; Girod, Girode, Girodin, Giraudon.
Ronel, Ronneau, Ronot.	Peyronnet, Péronnet, Pironnet, Péronneaux.
Ruchet, Ruchon, Ruchot.	Perruchon, Perruchot.
Sandre, Sandras, Sandré, Sandrin.	Alexandre.
Senet, Senot.	Chausson, Chaussenot; Husson, Hussenét, Hussenot; Masson, Massenet, Massenot.
Sinet, Sinot.	Massinet, Massinot.
Sonnet.	Massonnet; Pinson, Pinsonnat.
Signol.	Rossignol.
Stachinas, Stassin, Stassard, Tassin.	Eustache, Eustace, Huitace [1], Ytasse.
Stofflet.	Christopher, Christofle, Christoffel, Christophe.
Storelle, Sturel.	Pastourel, Patsurel.
Tachet, Tachon, Tachy.	Eustache.
Tantin.	Constant, Constantin.
Tellot.	Martel, Martelot, Martellet.
Thiénot, Thévenot, Thévenod, Theuvenot, Thénard, Thiénard, Thénard, Thévenard, Thévenet, Thouvenel, Thévenin, Thévenon.	Étienne, Étiennot, Estienne, Estève, Estébenet, Stévenard, Stiévenard, Étévenon, Étévenot, Stef.
Theret, Theron, Thiron, Théroude.	Matheret, Matheron, Mathiron, Mat[he]rod; Gauthier, Gautheret, Gautheron.
Thien, This, Thisse, Thiesson, Theissen, Thiollet, Thiveau, Thivolet, Thivelet.	Christian, Chrétien; Mathian (Matthieu), Mathis, Matisse, Mathiessen, Mathioly, Mathivon, Matifat.
Thézard.	Balthazar, Balthazard.
Tinel, Tinot, Thinet, Tinot, Thinot, Ténot, Tenot.	Martin, Martineau, Martinel, Martinet, Martenet, Martinot, Martenot.
Thureau, Thurot, Thuriot, Turin.	Mathurel, Mathurin, Maturin.
Tholomié, Tholomier, Tollard, Tollet, Tollot.	Bartholomé (Barthélemy), Berthelomier, Bartole, Barthelet, Berthelot, Berthollet.
Tisto, Tistoun, Tissot.	Baptiste, Baptisto, Baptistoun, Batisson, Bàtisse.
Toinard, Toinat, Toinet, Thoinot, Toinon, Tonnel, Thonet, Tonnet, Ton, Tony, Tonny, Touny.	Antoine, Anthoine, Antoni.
Toche, Toché, Tochon.	Patoche.
Truchon, Truchot, Truchy.	Petruche, comp. Petrucci.
Trochin, Trochard, Trochon, Trochu.	* Petroche (d'où Perroche, Péroche), * Petrochon (d'où Perrochon).
Venard, Venet, Viennet, Venel, Vennin, Venot, Viénot.	Thévenard, Thévenet, Thouvenel, Thouvenin, Thévenin, Thévenot, Thouvenot, Touvenot.

[1] Taille de Paris, 1292.

Verset, Versot. — Convers, Converset.
Vesque, Vesco. — Lévesque, Lévéquau.
Vestris. — Silvestre, Silvestri.
Vinet. — Chauvin, Chauvinet; Jovin, Jouvin, Jovinet.

ROBERT MOWAT.

GENS, GIENS.

M. Diez a signalé le premier[1] l'existence en ancien français d'un mot correspondant au provençal *gens*, *ges*, et destiné également à renforcer la négation. Du même coup, M. Diez a si bien épuisé les textes français pour y trouver des exemples de ce mot, qu'après lui on ne peut rien ajouter. Voici donc les passages qu'il avait rassemblés dès 1846; je ne donne en plus qu'un exemple tiré des *Quatre livres des Rois*, auxquels il en avait déjà emprunté deux :

Larges almosnes, que gens *ne l'en remest*
Dunet as povres u que les pout trover.
(Alexis, str. 19.)

Ne s'en corucet giens *cil saintismes hom*[2].
(Alexis, str. 54.)

Il ne vait gens *cumme terrestre*[3],
Prof vait bruiant comme tempeste.
(Gormond et Isembart, v. 224.)

Par Deu, ço dist l'escolte, cist gab valt trois des altres :
Vers mon seignor lo rei n'i ad gens *de hontage*[4].
(Charlemagne à Constantinople, v. 617.)

N'est giens *a dire de tuz les biens dunt il parlad a sun serf Moysen.*
(Rois, III, 8.)

[1] *Altromanische Sprachdenkmale* (Bonn, 1846), p. 53.

[2] Le premier éditeur de ce poëme lisait *gieus;* la correction est de M. Diez.

[3] M. de Reiffenberg, qui a édité ce précieux fragment dans l'introduction au tome II de la *Chronique de Philippe Mousket*, interprète le premier vers cité par : *Il ne va pas comme un peuple terrestre.*

[4] Au mot *gens*, rapporté dans le glossaire qui termine son édition de ce poëme, M. Fr. Michel s'est contenté de mettre un point d'interrogation.

Puis avint que la riviere sechad, car giens *de pluie ne vint en tere.*
(Rois, III, 17.)

Mis sires ne volt giens *prendre de Naaman.*
(Rois, IV, 5.)

Mut l'aveit escrié et ne l' dist gens *en bas*[1].
(Vie de S. Thomas, v. 1878.)

Il n'était pas inutile de présenter de nouveau rassemblés les exemples de ce mot, puisqu'il a plus d'une fois embarrassé les éditeurs et sans doute les lecteurs. Ajoutons que plusieurs années après la publication de l'opuscule de M. Diez, M. Schweighæuser, auteur d'un bon travail sur *la Négation dans les langues d'oc et d'oïl*, ne mentionne *ges* que pour la première.

On voit par les exemples cités que *gens, giens* est un mot propre à la plus ancienne période de la langue française. Le texte le plus moderne où il se rencontre est la *Vie de saint Thomas*, que Garnier de Pont-Sainte-Maxence écrivit en 1176. On peut le regarder comme un archaïsme employé par ce poëte, qui se vantait de sa connaissance approfondie du français. En effet, nous ne trouvons le mot dans aucun des auteurs contemporains, et il est à remarquer que le premier renouvellement du saint Alexis, renouvellement fort ancien lui-même, a supprimé *gens* ou *giens* dans les deux seuls passages où nous l'offre le ms. d'Hildesheim, et l'a remplacé soit par un équivalent, soit par une syllabe quelconque ajoutée au vers[2].

En provençal, au contraire, le mot a persisté. Le poëme de *Boèce*, qui remonte au dixième ou onzième siècle, nous offre seul la forme *gens*, et déjà, concurremment, la forme plus moderne *ges*[3]. Ainsi modifiée, cette particule s'est maintenue pendant tout le moyen âge et est encore d'un emploi habituel dans les dialectes actuels du Midi, où cependant elle s'est d'habitude altérée, suivant les lieux, en *gis* ou *gin*. — Le catalan a maintenu la forme *gens*, qu'il possède encore, mais qu'il écrit quelquefois *gentz*, et même *gintz*.

[1] M. Hippeau, d'après l'édition duquel je cite, a imprimé *geus* pour *gens;* mais la bonne leçon se trouve, d'après Diez, dans l'édition d'Immanuel Bekker, p. 29.

[2] Voir, pour le rapport des différents mss. l'édition de la *Vie de saint Alexis* que je vais donner à la librairie Franck. — Le renouvellement est conservé dans deux mss.; à la str. 19, au lieu de *gens*, l'un des mss. a *rien*, l'autre *nient;* à la str. 54, tous deux suppriment *giens* et remplacent *cil* par *icil*.

[3] V. 48. Ni *gens* de lui no volg tener s'onor.
V. 131. Ella s fen sorda, *gens* a lui non atend.
V. 210. D'aur no son *ges*, mas nuallor no so.

M. Diez a proposé deux étymologies pour ce mot. Dans la première édition de sa *Grammaire* (t. II, p. 400), il le faisait venir de *gentium*. Les Romains ajoutaient en effet ce mot à des adverbes négatifs, sans qu'il eût par lui-même un sens bien distinct : *Nusquam gentium*, et même *minime gentium*. M. Diez supposait très-ingénieusement que de là on avait dit simplement *non gentium*, qui correspond au *ne.... gens* du provençal ou de l'ancien français. — Au lieu cité des *Altromanische Sprachdenkmale* un scrupule lui est venu : « Contre l'étymologie *gentium*, on peut alléguer, dit-il, que dans des phrases comme : *ubi illum quæram gentium?* il serait impossible d'employer *gens*. — On pourrait penser aussi à *genus*. » — En 1853, dans la première édition du *Dictionnaire étymologique* (p. 642), l'illustre savant, après avoir dit que « l'origine de *gens* n'est pas tout à fait sûre », expose les raisons qui le font pencher pour *gentium;* mais il ajoute : « Il faudrait encore prendre en considération *genus : non genus*, pas la manière, pas l'ombre d'une chose. » — Dans la deuxième édition de la *Grammaire* (t. III, p. 413), *gens* est présenté comme un mot « dont l'origine n'est pas encore bien établie[1] ». — Enfin, la deuxième édition du *Dictionnaire* (t. II, p. 308) reproduit l'article de la première, en ajoutant seulement un mot pour réfuter Schlegel, qui rapprochait *gens* de l'allem. *ganz :* « ce rapprochement n'a pour lui ni le sens ni la forme[2]. »

Je crois que la seconde étymologie qu'a proposée M. Diez, celle de *genus*, est, pour la forme et pour le sens, préférable à la première. Pour la forme d'abord la diphthongaison de l'*e* dans *giens* nous oblige à admettre dans le mot latin d'où dérive le nôtre un *e* bref et accentué : l'*e* en position, comme celui de *gentium*, ne devient pas *ie*[3], et la preuve c'est que *gent, gens* de *gentem, gentes*, n'offre pas de formes diphthonguées[4]; *é* en position persiste toujours en français. — La comparaison du français *gens* et du provençal *ges* nous fournit un autre indice. En effet l'*n* devant l'*s* tombe toujours en français dans les mots où l'*n*, en latin, précédait immédiatement l'*s* (*mensis, tensa, trans*, etc.)[5]; dans les

[1] Je ne sais pourquoi, à cet endroit et au tom. II, p. 448, M. Diez présente *ges* comme « spécialement provençal ».

[2] M. Burguy (*Grammaire*, t. II, p. 334) reproduit à peu près les paroles de M. Diez, en inclinant plus pour *genus* que pour *gentium*.

[3] Sauf dans certains dialectes, dont aucun des monuments mis à contribution plus haut n'offre de traces.

[4] Non plus que les substantifs terminés en *entia*.

[5] La seule exception, si je ne me trompe, est *penser;* mais, malgré sa haute antiquité, ce mot est déjà un mot savant; la forme populaire est *peser*.

mots où l'*n* et l'*s* ne sont entrés en contact que par la chute d'une voyelle intermédiaire, l'*n* se maintient toujours en français (*unus*, *sonus*, *sine-s*, *etc.*). — En provençal, au contraire, la tendance qui avait fait tomber l'*n* dans le premier cas déjà en latin vulgaire et même en latin classique[1] s'est exercée plus longtemps, et a détruit l'*n* devant l'*s*, même dans le second cas (les mots cités y deviennent *us*, *sos*, *ses*). — Il suit de là que le mot que nous cherchons avait, en latin, un *e* bref accentué, et que l'*u* était séparé de l'*s* par une voyelle : il est difficile d'imaginer un autre mot que *gĕnus* qui remplisse ces conditions[2].

Le sens convient également. Je ne reprends pas les objections qu'on peut faire à *gentium*, puisque ce mot est écarté par la forme. M. Diez a déjà admis les prétentions de *genus* en ce qui concerne le sens, mais je ne les établirais pas tout à fait sur la même base que lui. A mes yeux, *genus* n'a pas ici le sens précis d'un substantif : il joue absolument le même rôle que *modo* dans *nullo modo*, que *Weise* dans l'allemand *auf keine Weise*[3]. Nous savons qu'on l'employait au sens absolu à l'accusatif : *Alia id genus*, *arma omne genus*, etc.[4]. On a donc pu dire parfaitement *nullum genus* ou *non genus*, dans le sens des locutions latine et allemande citées plus haut.

En résumé, il paraît certain que le fr. *gens*, *giens*, le pr. *gens*, *ges*, *gis*, *gin*, le cat. *gens*, *gentz*, *gintz*, viennent du latin *gĕnus*.

GASTON PARIS.

[1] *Formosus* pour *formonsus*, etc. Voyez Corssen et Schuchardt.

[2] La forme *gin*, citée plus haut, semblerait contredire ce qui est affirmé ici pour le provençal; mais elle appartient aux dialectes du Midi les plus rapprochés de la langue d'oïl (Forez, Velay). Il s'ensuit que la forme primitive *gens* a subi en provençal deux altérations différentes; d'un côté, elle est devenue *ges* et *gis* ; de l'autre * *gen* et *gin*. On voit que pour le traitement de *ns* les deux groupes ont dû être séparés très-tôt, puisqu'en dehors du poëme de Boèce la littérature des troubadours ne connaît pas d'exemple de *gens* ou *gins*. — Le provençal sert encore à démontrer que dans le mot latin d'où vient *gens* l'*e* était bref; dans le *Donat provençal* (voyez ci-dessus l'article de M. P. Meyer), l'*e* de *ges* est compté *estreit*, tandis que l'*e* qui vient d'un *ē* latin en position est toujours *larg*.

[3] Cette locution allemande se trouve textuellement en ancien français :

Par nule guise ne l'em puet hom blasmer (*Alexis*, str. 47).
Par nule guise unces ne l'aviserent (*Id.*, str. 48).

[4] Voyez Forcellini, *s. v.* Il dit même : *Aliquando pro* RE *ponitur;* mais les exemples ne paraissent pas concluants.

LE

THÈME PRONOMINAL « DA ».

Bien que la découverte du sanscrit ait donné la première impulsion aux recherches de philologie comparative, et bien que l'étude de la langue de l'Inde soit restée le fondement solide sur lequel s'est élevée la grammaire scientifique des idiomes indo-européens, personne n'accusera les créateurs de cette science d'avoir été trop complaisants pour les théories des savants indous. Un tel reproche serait assurément le plus injuste qu'on pût adresser aux promoteurs de la linguistique moderne. Tous ceux qui connaissent l'histoire de cette science savent que dès le premier jour elle a exercé sur les données de la grammaire indienne un contrôle rigoureux. Le premier ouvrage de philologie comparée a été une revendication des droits de la critique européenne. Depuis ce temps, à chaque pas fait par la linguistique, on a pu constater qu'elle restait fidèle à cet esprit d'indépendance.

Néanmoins, comme le sanscrit présentait sur les autres idiomes l'avantage d'avoir été analysé jusque dans ses dernières parties, il ne pouvait manquer d'arriver que les listes de racines et de suffixes dressées par les grammairiens indous ne servissent d'abord de modèle aux savants de l'Occident. Quelques-unes des erreurs de la grammaire indienne passèrent d'abord dans les ouvrages de philologie comparative. Chose plus inévitable encore, les omissions commises par les Indous donnèrent lieu à des lacunes analogues chez nos linguistes de l'Europe. On pourrait citer des faits importants de la grammaire grecque, latine, germanique, qui pendant quelque temps ont été presque passés sous silence, parce que les phénomènes corrélatifs faisaient défaut ou n'avaient pas été observés en sanscrit. Ceux mêmes de nos philologues contemporains qui sont le moins suspects de partialité pour la

langue de l'Inde, ont quelquefois refusé d'admettre des observations qu'ils n'auraient pas songé à contester s'ils y avaient été préparés par la grammaire sanscrite. C'est sur une omission de ce genre que je voudrais aujourd'hui appeler l'attention. Il s'agit d'un thème pronominal très-usité dans nos langues de l'Europe, et qui n'a pas réussi jusqu'à présent à se faire reconnaître, parce qu'il ne se trouve point sur les tableaux des écoles grammaticales de l'Inde. J'espère cependant démontrer que ce thème a laissé également en sanscrit des preuves nombreuses de son existence.

Je veux parler du thème pronominal *da*, qui a un sens démonstratif analogue à celui des thèmes *ta, na, a, i*. Assurément il ne faut pas abuser de ces élémens pronominaux : l'emploi de telle ou telle syllabe, usitée comme suffixe, ne suffit point, selon nous, pour démontrer l'existence d'un thème pronominal de même forme. Les abus qu'on a faits de cette méthode ne nous sont point inconnus. Pour faire admettre un membre nouveau dans la famille des pronoms, il faut qu'on puisse le présenter avec un dossier bien garni de pièces justificatives et de titres à l'appui. Mais les preuves que nous comptons donner convaincront, je l'espère, les plus incrédules. Il faut bien que le thème *da* ait des droits à faire valoir, puisqu'il a déjà trouvé un avocat en M. Hugo Weber, qui a traité de ce pronom dans le journal intitulé *Berliner Zeitschrift für Gymnasialwesen*[1]. De son côté, M. Adolphe Regnier, dans son excellent *Traité de la formation des mots grecs,* n'hésite point à admettre l'existence d'un thème *da*. Mais ces voix sont restées isolées. Les philologues qui étudient à part le grec et le latin aussi bien que ceux qui embrassent l'ensemble de la famille, Curtius et Corssen aussi bien que Bopp, Pott et Benfey, cherchent à expliquer par des modifications phoniques les formes qui proviennent de ce pronom, et plutôt que d'en admettre l'existence, ils imaginent les altérations les plus compliquées et les changements de sens les plus forcés. M. Ebel va plus loin : il cite l'hypothèse d'un thème *da* comme exemple d'une de ces suppositions gratuites auxquelles l'esprit ne peut même pas s'arrêter un instant[2]. Sans nous laisser intimider par cet ensemble d'autorités

1. XIX. 37 et suiv. Le présent morceau était déjà écrit quand j'ai réussi à me procurer le travail de M. Hugo Weber, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Corssen. J'ai eu la satisfaction de voir que sur la plupart des points auxquels M. Weber a touché, je suis d'accord avec lui.

2. « ..... Vor einer unbefangenen prüfung kann aber eine solche annahme so wenig stand halten, als wenn man etwa -dam, -dem, -dum aus einem pronominalstamme da ableiten wollte. » (Journal de Kuhn. VI, 206).

contraires, essayons, après M. Regnier et M. Hugo Weber, de prendre en mains la cause de ce thème pronominal méconnu.

LATIN.

Nous commencerons par l'une des langues où le thème *da* a laissé les formes les plus nombreuses et les plus variées, savoir le latin. Il est vrai que nous ne trouvons point un thème pronominal *da* se déclinant à tous les cas comme pronom indépendant, ainsi que nous avons, par exemple, le thème *ka* (devenu *quŏ*) ou le thème *i*, qui fait *i-s* au nominatif masculin, *i-d* au neutre. Mais beaucoup d'autres thèmes pronominaux ont perdu également leur déclinaison : ils n'en existent pas moins dans la langue sous une double forme. D'une part ils ont laissé un certain nombre de cas pétrifiés, dont on ne sait plus l'origine, et qu'on emploie comme adverbes, conjonctions, prépositions. D'un autre côté, ils se sont ajoutés, en qualité d'enclitiques, à d'autres pronoms avec lesquels ils restent soudés.

Citons quelques exemples de ce double fait. Le thème pronominal *ta,* dont personne ne conteste l'existence, n'est plus employé en latin comme pronom indépendant. Mais il a laissé à la langue latine deux particules qui sont comme des fragments de sa déclinaison mise en pièces. L'adverbe *tum* « alors » est l'accusatif masculin de ce pronom. Avec le *c* enclitique nous avons *tunc* qui est formé comme *hunc.* L'adverbe *tam* est l'accusatif féminin, formé comme *quam.* D'un autre côté le thème *ta* subsiste, avec sa déclinaison entière, comme second membre du pronom composé *is-te.* C'est lui encore qui a donné la seconde partie de *ita*, *aliuta.* Nous le retrouvons encore dans *uti*, *utei*, où *tei* est un ancien locatif. Ce n'est pas tout. A côté de la forme *ta,* la langue latine a dû posséder anciennement une forme secondaire *ti*, de même qu'à côté du pronom interrogatif *ka* (en latin *quŏ*, d'où *quŏ-m*, *quŏ-d*, *quō-s*) on a une forme secondaire *ki* (en latin *quĭ*, d'où *qui-s, qui-d, que-m*). De ce thème secondaire *ti* vient un accusatif masculin *te-m*, qui subsiste comme second membre des particules *au-tem* et *i-tem.*

Prenons encore pour exemple le thème pronominal *na,* qui avait à l'origine un sens démonstratif. Il a donné l'adverbe interrogatif *num* et avec le *c* enclitique *nunc*, accusatifs masculins ; la conjonction *nam*, accusatif féminin ; la particule interrogative *nĕ*, dont la flexion casuelle a tout-à-fait disparu ou qui peut-être

n'en a jamais eu. La forme secondaire *ni* a donné l'accusatif *nem* dans *nem-pe*. Les conjonctions *nē* et *nī*, qui dérivent d'une forme primitive *nei*, représentent probablement le locatif du même pronom (comparez *utei, hei-c, illei-c*). De plus, notre pronom s'est conservé comme enclitique, sous les formes *nam* et *num,* dans *quisnam* et *etiamnum*.

Des exemples que nous venons de citer on peut déjà déduire les deux traits les plus caractéristiques des thèmes pronominaux en latin. En premier lieu, une grande facilité à se souder ensemble et à s'agglomérer : dans *iste* comme dans *hic*, *ipse, quisnam, quisquis, quisque, quicunque,* nous avons des accumulations de pronoms déjà analogues à celles que produiront les langues romanes (italien *stesso,* français *celui-ci*). D'un autre côté, les particules latines provenant de thèmes pronominaux nous présentent une remarquable variété de voyelles qui provient de ce que des formes féminines avec *a* se trouvent à côté de formes masculines et neutres avec *ŏ* (plus tard *ŭ*), et à côté de formes provenant d'un thème secondaire avec *i*. Il en résulte comme une gamme de voyelles qui se reproduit pour chaque thème pronominal. M. Corssen a disposé ces particules par tableaux sur trois colonnes, suivant qu'elles renferment un *a,* un *o* (*u*) ou un *e* (*i*). Nous reproduisons ce tableau en ajoutant une quatrième colonne pour les formes en *ĕ* qui sont sans flexion, soit qu'elles aient perdu leur désinence, soit qu'elles n'en aient jamais eu.

A	O(u)	I(e)	E
tam	tum	au-te-m	is-te
	tunc	i-te-m	
nam	num	nempe	-ne
	nunc		
quam	quum	quip-pe	-que
		quia	
		quī	

Prenons maintenant le thème pronominal *da*, et voyons si nous retrouvons en lui les deux traits caractéristiques que nous venons de constater.

En regard de *tum*, de *num* et de *quum,* nous trouvons la conjonction *dum*. On ne sera pas surpris de voir que le thème démonstratif *da* soit employé pour exprimer une idée de temps, si l'on songe que la conjonction *quum* sert pour un usage tout-à-fait semblable. En général, dans les langues anciennes, les particules qui expriment le temps ne renferment pas l'expression matérielle

de la durée, c'est-à-dire qu'il ne faut pas chercher en elles les mots année, mois, jour; elles se contentent d'un thème démonstratif, et l'idée de temps reste sous-entendue. On peut comparer à cet égard le grec ὅτε. Nous avons aussi en latin l'accusatif *tum, tunc*, qui veut dire proprement « ce » (suppléez temps).

Dans ce commencement de phrase : *dum haec geruntur,* la conjonction *dum* signifie « pendant que ». Dans cette autre phrase : *exspecta dum redierim*, nous traduisons *dum* par « jusqu'à ce que ». Enfin dans *oderint dum metuant*, la conjonction *dum* a le sens de « pourvu que ». Mais ces variétés de signification, ainsi qu'il est facile de le voir, viennent du mode où est mis le verbe suivant. Par une étrange interversion des faits, les grammaires latines nous enseignent que *dum* signifiant « jusqu'à ce que, pourvu que, » gouverne le subjonctif. C'est le contraire qui est la vérité historique : le subjonctif, qui par lui-même marque une idée d'incertitude ou d'obligation, a fait entrer ces significations dans la particule.

Nous avons vu plus haut, qu'à côté de l'adverbe *num* il existe une enclitique *num* renfermée dans *etiamnum*. Nous avons de même l'enclitique *dum* dans :

etiamdum	necdum
interdum	nondum
primumdum	sedum [1]
nihildum	ehodum
vixdum	agedum, agitedum
dudum	manedum
quīdum	jubedum
hauddum	sinedum
nedum, nullusdum	cedodum

Dans un bon nombre de ces mots on pourrait séparer l'enclitique et l'écrire comme un mot à part; on obtient alors une particule analogue, pour l'emploi, au latin *tum*. Ainsi dans cette phrase de Tite-Live : *Atrox caedes circa signa, fuga ab nulla dum parte erat* [2]. Et ailleurs [3] : *Non defuit quid responderetur : deerat, qui daret responsum, nullo dum certo duce, nec satis audentibus singulis invidiae se offerre.*

1. Il faut séparer ainsi : se-dum. La première partie est la préposition *se* (*se fraude esto*).
2. Histoires. VII. 33.
3. Ibid. III. 50.

On pourrait de même séparer le *dum* de *agedum, cedodum :* on aurait alors une particule analogue au δέ, δή grec.

Je passe à une seconde forme qui nous présente la voyelle *a*. C'est *dam*, usité comme enclitique dans *quidam, quaedam, quoddam*. C'est ainsi que nous avons *quam* dans *quisquam* et *nam* dans *quisnam*. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il faut probablement voir dans ces formes des féminins dont la signification primitive était d'exprimer la manière : plus tard, *dam* est devenu augmentatif ou explétif. Nous avons encore la même enclitique à la suite de l'adverbe *quum*, dans *quondam*.

De même qu'à côté de *ta* le latin nous présente une forme secondaire *ti*, dont l'accusatif se trouve dans *au-tem, i-tem*, et à côté de *ka* une forme secondaire *ki*, qui a donné *quem*, *quia, qui-bus, qui-um*, *quī*, de même aussi à côté de *da* nous avons la forme secondaire *di*, dont l'accusatif *dem* est usité comme enclitique. Nous le trouvons dans :

quidem	identidem
tandem	indidem
tantundem	ibidem
tantidem	utrobidem
idem	pridem
itidem	

Il reste à rechercher si le thème *da* a donné des formes analogues à *que* et à *ne*, que nous avons dans *quisque*, par exemple, et dans *pone, sine*. Je n'hésite pas à rapprocher le *de* qui termine les mots *inde, unde, quamde*. On a expliqué quelquefois *inde* comme composé des prépositions *in* et *de*. Mais c'est là une double erreur. Le sens ablatif qu'ont les adverbes *inde* et *unde* provient de la première partie du mot, *in, un*, et non de la seconde. De ces formes *in, un* rapprochez les adverbes *hin-c, istin-c, illin-c, utrinque*, où nous avons *hin*, *istin*, *illin, utrin* comme première partie. Dans l'ancienne langue *illim* veut dire « d'ici [1] ». La science n'est pas encore parvenue à expliquer ces formes. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas reconnaître dans *in* (première partie de *inde*) un adverbe qui est au thème pronominal *i* ce que *hinc* est au pronom *hic*. De même, la syllabe *un*, dans *unde* (pour *cunde*), dans *unquam* (pour *cunquam*) et dans *cunque* (*quicunque*) se rattache au pronom interrogatif *quo*. Il nous reste donc une enclitique *de* qui a simplement le sens démonstratif. Au surplus, nous

1. Corssen, *Kritische Nachtræge*, page 159.

avons un ancien adverbe où le caractère purement explétif de *de* n'est pas douteux. C'est *quamde* que nous trouvons par exemple dans ces vers de Lucrèce[1] :

> Clarus ob obscuram linguam magis inter inanes
> Quamde gravis inter Graios, qui vera requirunt.

On le voit, notre thème pronominal se comporte exactement comme les thèmes *ta, ka* et *na.* Il a laissé une particule *dum* usitée à l'état indépendant et les enclitiques *-dam, -dem, -de* qui font pendant à *-quam, -tem, -ne, -que.* On a peine à comprendre comment des analogies aussi claires ont été méconnues. En général, les philologues qui se sont occupés de ces mots, embarrassés de leur explication, se sont partagés en deux camps. Les uns, comme Benfey[2], Leo Meyer[3], supposent que le *d* tient partout la place d'un ancien *t* : c'est ce qu'ils appellent l'abaissement de la ténue en moyenne (*die herabsenkung der tenuis zur media*). Mais MM. Pott, Curtius et Corssen ont très-bien montré qu'un pareil abaissement est à peu près sans exemple. Pour expliquer nos formes, Corssen[4] et Pott[5] ont donc recours à une autre hypothèse. Ils supposent que ce sont des dérivés du mot *dies*, ou plutôt de la racine *div* « briller » renfermée en ce mot. Que le sens de la racine *div* ait assez pâli pour fournir des enclitiques sans relation appréciable avec l'idée du jour, comme dans *quidam* « quelqu'un », *idem* « le même », c'est ce qui n'est pas facile à croire. M. Corssen est obligé d'admettre comme intermédiaires : « en ce jour, alors, justement, même ». De plus, nous voyons que l'*i* s'est généralement conservé dans les dérivés de la racine *div.* Nous avons *diu, interdiu, hodie, pridie, perendie,* ou bien la semi-voyelle *v* s'est vocalisée en *u*, comme dans *biduum, triduum.* Je ne vois guère que *dudum* (pour *diudum*), où la première syllabe ait laissé absorber cet *i* par l'*ū* long dont il était suivi.

Ce sont pourtant ces deux explications qui sont les seules qu'on trouve chez les philologues dont je viens de citer les noms. Bopp va de l'une à l'autre, penchant tantôt pour l'abaissement de la ténue[6], tantôt pour la racine *div.* Ainsi le *de* de *inde, alicunde,*

1. I. 639.
2. *Griechisches Wurzellexikon.* II. 231.
3. *Vergleichende Grammatik.* I. 325. Il y faut joindre Grassmann, dans le Journal de Kuhn, XII, 246.
4. *Aussprache*; 1e édition. II. 148 s. 183 s. 283 s. 295. 476 s. — *Krit. beitr.* 82. 497. — *Krit. nachtr.* 133 s.
5. Pott. *Etymologische Forschungen.* 2e édition. I. 95. II. 495. 538. M. Pott admettait autrefois le changement du *t* en *d*. Mais il le combat énergiquement dans les passages indiqués.
6. Grammaire comparée, §§ 350, 352.

équivaut pour lui au *-tas* sanscrit de *atas, tatas*, quoiqu'il en ait déjà rapproché le *tus* de *intus*, *cœlitus*, et, d'un autre côté, il n'est pas éloigné de croire que le nom du jour est renfermé dans *quondam*.

Il nous reste à citer encore une enclitique que nous rapportons au thème pronominal *da*. C'est le *dō* de *quando, aliquando*. On rapproche ordinairement *quandō* du sanscrit *kadā* « quand. » Mais sans contester la parenté du sanscrit *dā* et du latin *dō*, nous pensons que *quandō* est une formation appartenant en propre à la langue latine. D'abord, nous n'avons en regard de *tadā*, de *sadā*, de *anjadā*, rien d'analogue en latin. De plus, en identifiant *kadā* et *quandō*, on n'explique pas l'*n* (pour *m*) qui existe dans la forme latine. Je suppose donc que *quandō* a été composé de *quam* et de l'ablatif *do*, de même que, pour le dire ici en passant, nous ne voyons pas dans *tantus*, le représentant du sanscrit *tāvant*, mais une formation purement latine, venant de *tam* et du thème pronominal *tŏ*.

L'ablatif *do* qui se trouve dans *quando* est également usité comme mot indépendant. Seulement, de même que la préposition *pos* se fait suivre de l'enclitique *ne* (*posne*) et de même que *se* a fait *sine*, le mot *do* a pris l'enclitique *ne*, suivie elle-même de l'enclitique *cum*. On a eu ainsi : *do-ni-cum*[1], et par abréviation *do-ne-c*. Ainsi *donec* et *dum*, qui se touchent par le sens, proviennent du même thème pronominal.

L'enclitique *do* se trouve encore, si je ne me trompe, réunie à la préposition *in* (anciennement *en* = grec ἐν), dans *endo*, qui est employé en ancien latin comme préposition et comme préfixe. *Endo foro*, *endo procinctu*, *endo-clusus*, *endŭ-perator*[2].

Il reste à mentionner un mot qui a beaucoup embarrassé jusqu'à présent les étymologistes et que je crois devoir rattacher à notre thème. C'est la préposition *de*. Malheureusement, si haut que nous puissions remonter dans l'histoire de l'orthographe latine, c'est toujours sous la forme *de* que nous rencontrons cette préposition. Il est donc difficile de dire si c'est un ablatif (comme *se* pour *sed*, *me* pour *med*) ou un locatif comme *ne* pour *nei*. Quoiqu'il en soit, l'idée de sortie, d'extraction et par suite de descendance, est le fait de l'ablatif dont cette préposition est suivie, bien plus que celui de la préposition elle-même. La particule *quum*, qui est devenue à la fois une conjonction signifiant « lorsque » et une

1. Pour le changement de l'*e* en *i*, comparez *inde* et *indidem*, *unde* et *undique*.

2. L'ancienne voyelle longue s'est abrégée comme dans *quandŏquidem*, *aliquandŏ* (Juvénal. IX. 28).

préposition voulant dire « avec », montre la variété d'aptitude de ces thèmes pronominaux. En réalité *cum* exprime simplement une idée de relation ou de concomitance[1]. De même que *do* a donné *donicum*, *de* a fait *denique*, *dehinc*, *dein*, lequel, avec l'enclitique *de*, a donné *deinde*. Au superlatif *de* a donné *demum*, et au comparatif, avec un double suffixe, *deterior*[2].

Il nous reste à mentionner le thème *da* comme suffixe nominal. Son emploi est extrêmement étendu. Mais notre tâche est rendue facile, grâce à M. Corssen, qui a soumis ce suffixe à une étude approfondie[3]. Contentons-nous donc de le mentionner :

1. Comme suffixe primaire dans les mots comme *surdu-s*, *tardu-s*.

2. Comme suffixe secondaire, dans *turbidus*, *solidus*, *gelidus*, *rabidus*.

3. En composition avec le suffixe *on*, dans les mots comme *secundus*, *rotundus* et dans les participes en *undus* (plus tard *endus*) tels que *repetundus*, *legendus*[4].

4. Suivi du suffixe *in* et précédé de *un*, *u*, dans *arundin*, *hirundin*, *testudin*, *consuetudin*.

5. Transporté dans la troisième déclinaison dans les thèmes comme *gland*, *frond*, *hered*, *merced*, *lapid*, *pecud*.

Il serait aisé de montrer que ces diverses transformations du suffixe *da* n'ont rien que de conforme aux lois de la langue latine, et que le suffixe *ta*, par exemple, a subi des modifications analogues. Mais nous aimons mieux laisser ce soin au lecteur, pour ne pas trop allonger cette étude.

GREC.

A côté des particules τέ, γέ, κέ, nous avons δέ, qui est usité à la fois comme adverbe conjonctif et comme enclitique. La valeur

1. Les explications qui ont été données jusqu'à présent pour la préposition *de* ne sont guère satisfaisantes. M. Ebel avait d'abord essayé de rattacher *de* au nom de nombre *duo*. Plus tard il a supposé que c'est la préposition sanscrite *adhi* qui, en se coupant en deux, a donné à la fois au latin *de* et *ad*. C'est aussi l'explication de Pott.

2. Le comparatif *deterior* et le superlatif *demum* ne doivent pas nous empêcher de voir dans le positif *de* un mot revêtu d'une flexion; nous avons de même *prae-ter*, *prod-ius* qui ont pris le suffixe comparatif après un thème déjà fléchi.

3. *Krit. Nacht.* p. 97 s.

4. A cette formation se rattachent les mots en *cundo* comme *rubicundus*, *facundus*, *verecundus*, *jucundus* et les mots en *bundŏ*, comme *moribundus*, *populabundus*.

démonstrative de ce mot ressort encore clairement des locutions ὅδε, ἥδε, τόδε, ainsi que de τοιόσδε, τοσόσδε, τηλικόσδε. La particule appuie sur le pronom précédent comme le français *ci* dans *celui-ci*. Un autre emploi de l'enclitique δέ, d'où ressort également sa signification démonstrative, c'est d'insister sur un accusatif précédent : οὐρανόνδε, οἶκόνδε, ὅνδε δόμονδε, Πυθώδε, οἴκαδε, φύγαδε[1].

Dans tous ces mots, δέ reste invariable. Mais la plus ancienne poésie grecque nous a conservé quelques formes où, au lieu de l'indéclinable δέ, nous trouvons un pronom qui se fléchit. Je veux parler du datif pluriel τοῖσδεσσι et du génitif pluriel τῶνδεων. Le datif se trouve six fois dans Homère; quatre fois nous avons τοῖσδεσσι, deux fois τοῖσδεσι[2]. On rencontre encore une fois τοῖσδεσσι chez un écrivain beaucoup plus récent, Xénophon d'Ephèse, auteur d'un roman des amours d'Anthias et d'Abrocomé. Rapportant un oracle, il y introduit à dessein cette locution archaïque :

Δεινὰ δ' ὁρῶ τοῖσδεσσι πάθη καὶ ἀνήνυτα ἔργα.

Le génitif τῶνδεων nous a été conservé par Alcman[3].

Comment s'expliquent ces formes? On a supposé que, par une sorte d'erreur, la langue a prêté une flexion à la particule indéclinable δέ. C'est là un fait difficile à croire : nous voyons bien que des mots autrefois indéclinables perdent avec le temps leur flexion; mais le contraire est infiniment plus rare. Τοῖσδεσσι et τῶνδεων remontent à une époque où les deux thèmes pronominaux joints ensemble avaient encore chacun leur déclinaison. La seconde partie de τῶνδεων est un génitif pluriel formé comme σφέων, ἀμμέων, ὑμμέων[4]; δέσι ou δέσσι (pour δέσFι[5]) est un datif formé comme ἄμμεσι (datif employé par Alcman). Le nominatif pluriel aurait été δεῖς, comme nous avons σφεῖς, ἡμεῖς, ὑμεῖς. Pour thème de cette déclinaison, il faut supposer une forme secondaire δι que nous avons déjà vue en latin (*tandem, idem, quidem*) et que nous retrouverons en zend. Peut-être un souvenir de ce thème δι s'est-il conservé dans l'enclitique δί usitée chez Aristophane : cet écrivain emploie ταυτηνδί, τουτοδί, νυνδί, et même τηνδεδί.

Avant de passer à d'autres dérivés du thème pronominal *da*, nous jetterons un coup-d'œil sur les explications qui ont été proposées jusqu'à présent pour rendre compte de la particule δέ. Nons retrouvons d'abord l'hypothèse de l'abaissement de la ténue

1. Buttmann. *Vollst. grammatik.* § 116, 5. — Pott. *Etym. forsch.* 2e éd. I, 286.
2. Od. II. 47 et 165, XIII. 258. II. X. 462. Od. X. 268. XXI. 93.
3. *Epim. Hom. Cram. An*, I, 253, 19.
4. Ahrens. *De dial.* I, 125. II, 258.
5. Schleicher. *Compendium.* § 256.

en moyenne, soutenue par Bopp [1]. Une autre opinion, exprimée d'abord par Hartung, dans son livre sur les particules grecques, a depuis rencontré une grande faveur, car elle a été adoptée par Pott, par Schweizer-Sidler, par Ebel et par Benfey. Selon ces savants, δέ, dont le rôle est de marquer une opposition entre deux termes, viendrait du nom de nombre δύο. Mais outre que cette explication ne convient pas aux locutions comme δόμονδε, on peut remarquer d'une façon générale que le langage, quand il veut exprimer une opposition, ne le fait pas d'une façon aussi explicite. Qu'on examine toutes les conjonctions signifiant *mais*. Ce sont en général des mots affirmatifs qui, en posant une seconde assertion après une première, suggèrent plutôt qu'ils n'expriment l'idée d'une antithèse. A plus forte raison la langue grecque n'a-t-elle pas eu recours au nom de nombre δύο pour une opposition aussi légère que le grec δέ. Elle s'est contentée de montrer le second objet, comme fait un narrateur qui, par un geste ou par l'élévation de la voix, fait sentir suffisamment les contrastes.

Nous passons à une autre série de formes se rapportant au thème δο.

En rapprochant toutes les particules provenant de ce thème, nous arrivons à reconstituer une déclinaison assez complète, car nous avons gardé le génitif, l'instrumental, l'accusatif et le locatif.

1° Δεῦτε, δεῦρο. On regarde avec raison comme d'anciens génitifs les adverbes de lieu οὗ, ποῦ, ὅπου, ὁμοῦ, ἄλλου [2], qui marquent une idée de lieu. Nous n'avons pas de forme δοῦ que nous puissions en rapprocher : mais de même qu'à côté de ἐμοῦ le dialecte dorien nous présente ἐμεῦ, et σεῦ, εὗ, τεῦ à côté de σοῦ, οὗ, τοῦ [3], de même nous avons les adverbes de lieu δεῦτε, δεῦρο « ici ».

2° Δή. On a reconnu comme des instrumentaux les adverbes ᾗ, τῇ, πῇ, ὅπη, πηνίκα, ταύτη, πάντη, ἄλλη, dont quelques-uns, par une étrange inconséquence, sont écrits avec un iota souscrit, tandis que les autres s'en sont avec raison abstenus. L'adverbe δή, est formé de la même façon que τῇ, πῇ, ou ταύτη : c'est un instrumental qui originairement servait à marquer la manière. Il se fait suivre d'une enclitique pour former δῆθεν, δῆπερ, δήπου,

1. Grammaire comparée. § 350. Il y faut joindre Leo Meyer dans le Journal de Kuhn, VIII, 147.

2. C'est l'opinion de Bopp. Elle a été contestée par Kissling (Journal de Kuhn. XVII. 205).

3. Ahrens. *De dial.* II, 215 et 277.

δήποθεν, δῆτα, et il se joint lui-même à un mot précédent dans ἤδη et ἐπειδή.

Hartung, après avoir rapporté δέ à δύο, rattache δή à la racine *div*, rompant ainsi le rapport entre deux particules si évidemment apparentées. Il a été suivi par la plupart des philologues, Legerlotz, Ahrens, Benfey [1]. La seule explication nouvelle qui ait été proposée est due à M. George Curtius, qui dans ses Principes d'Etymologie grecque, cherche à rattacher la particule δή au pronom relatif *ja*. Le δ serait donc sorti d'un *j* et ἤδη et *jam* auraient la même origine. Mais sentant bien que cette explication, sur les difficultés de laquelle nous ne voulons pas insister ici, a le tort de séparer δή de la particule δέ et des enclitiques latines *dem*, *dam*, il remet à un autre moment la discussion de ce problème [2].

3° et 4°. L'accusatif et le locatif de δο ne se trouvent plus qu'en composition. L'accusatif forme la seconde partie de l'adverbe ἔνδον, où δον est suffixe comme τος dans ἐντός, ἐκτός. Le locatif formé comme τοί et οἴκοι, se trouve dans l'adverbe ἔνδοι, plusieurs fois employé par Théocrite [3]. Il semble qu'il y ait eu aussi un suffixe adverbial δος, analogue au suffixe précité τος : en effet plusieurs grammairiens nous attestent que chez les Doriens et en particulier à Syracuse on disait τὸ ἔνδος « l'intérieur [4] ».

Mais à côté de ces cas conservés à l'état sporadique, nous sommes porté à croire qu'il existe encore du thème en question une déclinaison complète et régulière, et même, si nous ne nous trompons, cette déclinaison s'est maintenue sous une double forme. Mais avant d'en parler, un mot d'explication est nécessaire.

On a rapproché depuis longtemps le pronom interrogatif τίς, τί, du latin *qui-s*, *qui-d*, et du sanscrit *ki-s*, *ki-t*. Mais si nous examinons les cas autres que le nominatif singulier, nous voyons qu'en grec le thème s'est élargi par l'addition d'un ν, qui a fait passer le pronom dans la déclinaison des thèmes à consonne. Au génitif singulier, par exemple, à côté de l'homérique τέο, τεῦ, de

1. Journal de Kuhn. VII. 301. VIII. 357. Benfey. Lexique des racines grecques. II. 210.

2. « Die frage wie sich δή zu δέ, wie sich beide zum hinweisenden und die richtung angebenden δε (ὅ-δε, οἶκόν-δε) und zu den lateinischen pronominalformen *-de-m, -da-m* verhalten, kann hier unerœrtert bleiben. » — *Grundz. der gr. etym.* 2e éd. p. 561.

3. On serait peut-être en droit d'y ajouter δαί, formé comme ναί. Mais nous laissons de côté à dessein δήν et δοάν, qui comme le latin *diu* et *dudum* paraissent appartenir à la racine *div*.

4. Ahrens. *De dial.* II. 366.

l'attique τοῦ, la langue grecque a produit une forme τίνος. Le même fait s'observe pour le substantif ἴς « force », qui correspond au latin *vis*, mais qui à l'accusatif fait ἶνα en regard du latin *vim*, au génitif ἰνός en regard du latin *vis*. Nous croyons encore apercevoir le même élargissement dans le nom de nombre εἷς, ἑνός que nous rapportons au thème *sa* (en grec ἁ, dans ἅπαξ, ἁπλόος), ou plutôt à la forme secondaire *si*, qui existe aussi en latin (*semper, semel, simplex, singulus*) et en zend [1].

Nous arrivons maintenant aux deux formes où nous pensons reconnaître un élargissement du même genre. Contrairement à l'opinion généralement admise, nous supposons que οὐδείς et μηδείς doivent se séparer de cette façon, οὐ δείς, μή δείς. Il est vrai que cette explication semble contredite par les féminins οὐδεμία, μηδεμία, et par les adverbes comme οὐδέποτε, οὐδέπω, dans lesquels le premier membre est, non pas οὐ, mais οὐδέ. Qu'on veuille bien cependant considérer les trois points suivants:

1° Si εἷς était le second membre, on pourrait s'étonner que l'esprit rude n'ait pas empêché l'élision (comparez τετράημερος, κακοελκής). La même difficulté se présente pour le comparatif οὐδέτερος, si on le décompose en οὐδέ ἕτερος : nous pensons que οὐ δέτερος est formé de la même façon qu'en latin *ne-uter*.

2° Il existe un exemple du simple δείς, δενός employé à l'état indépendant. Alcée s'est servi de δενός dans le sens de τινός :
Καί κ' οὐδέν ἐκ δενὸς γένοιτο [2].

3° Différents grammairiens grecs nous parlent des formes δείς, δέν, ayant le sens de τίς, τί [3].

Nous supposons donc un simple δείς, δενός, se déclinant comme εἷς, ἑνός, et n'étant autre chose que le thème *da* ou *di* élargi à l'aide d'un ν. On conçoit aisément que ce thème, qui avait le même sens que τίς, ait disparu de l'usage. Dans οὐδείς, μηδείς, où il entrait en composition, on crut reconnaître le nom de nombre εἷς, et c'est cette opinion qui fit créer les féminins οὐδεμία, μηδεμία, qui ne figurent pas encore dans Homère. L'*Etymologicum magnum* nous dit expressément que la forme οὐδείς peut s'employer pour le féminin comme pour le masculin [4].

Mais il existe encore un autre pronom qui nous présente le thème *da* élargi à l'aide d'un ν. Je veux parler du pronom δεῖνα. Ce pronom, dont la forme a quelque chose d'insolite, s'explique

1. Voyez Justi, au mot *ha, hi*.
2. Zenobius in Et. M. 639, 31.
3. Ahrens. *De dial*. I. 128.
4. P. 305, 16. Epim. Hom. Cram. Anec. I, 133.

si nous en rapprochons certains cas de εἷς. A côté de l'accusatif ἕνα, trois grammairiens citent la forme εἶνα, qui a aussi été rétablie par Buttmann dans un vers de Callimaque [1]. Εἶνα est formé comme l'accusatif δεῖνα. Dans la locution ὁ δεῖνα, τοῦ δεῖνα, je crois reconnaître l'article construit avec un accusatif masculin singulier, ou plutôt, ce qui est plus vraisemblable, un accusatif pluriel neutre. Pour s'expliquer cette construction, il faut songer à l'accusatif dans les phrases comme ἀκήν ἔσαν « ils étaient en paix », Ἕλληνές εἰσι τὸ γένος « ils sont Grecs de naissance », οὐδεὶς πάντα σοφός « personne n'est sage en tout [2] ». Ὁ δεῖνα, d'après cette explication, veut dire l'homme à tel ou tel caractère, tels ou tels attributs.

D'autres fois, le pronom est décliné. Le nominatif δεῖν a été employé par Sophron [3]. Le génitif δεῖνος, le datif δεῖνι, nous présentent la même diphthongue que l'accusatif εἶνα.

Avant de terminer cette revue des pronoms et des particules provenant en grec du thème *da*, nous relèverons dans la langue moderne un adverbe qui paraît bien avoir la même origine. C'est la particule ἐδώ qui veut dire « ici » et qui se trouve, par exemple, dans cette locution : ἐδὼ καὶ ἐκεῖ « çà et là ». On dit de même : ἐλᾶτε ἐδώ « venez ici », ποιὸς εἶναι ἐδώ « qui est là ? »

Il nous reste à indiquer les nombreux suffixes provenant de la racine *da*. Nous nous contenterons d'une simple énumération, renvoyant pour le détail au livre de M. Ad. Regnier [4].

1er Suffixe primaire δη : κρά-δη « rameau », χλι-δή « lune », μελέ-δη « soin ».

2e Suffixe primaire et secondaire δων, δονος : κλη-δών « bruit », σπα-δών « spasme », πυθε-δών « pourriture », ἀλγη-δών « souffrance », λαμπη-δών « clarté ».

La seule ressemblance de ces noms en δον avec les mots latins en *din*, comme *arundo*, *hirundo*, *testudo*, aurait dû, ce semble, empêcher M. Curtius de voir dans le δ grec le représentant d'un ancien *j*.

3e Suffixe primaire δης, δεος : λιθο-σπα-δής « d'où l'on a tiré une pierre », περιῤῥηδής « qui coule de côté et d'autre ».

4e Suffixe secondaire δης (génitif δου); c'est le suffixe qui sert à former des noms patronymiques, tels que Κρονίδης « fils

1. Gramm. gr. développée. II, p. 412. Thesaurus de H. Estienne (ed. Hase), E, col. 291.
2. Curtius. Grammaire grecque. § 404. *Erlæuterungen*. P. 163.
3. Apoll. *De pron.* 75 c.
4. *Formation des mots grecs*, § 61.

de Kronos », Πηλείδης, Πηληϊάδης « fils de Pélée », εὐπατρίδης « noble ».

Pott croit découvrir dans ces mots la racine ιδ « voir »[1]; Κρονίδης serait celui qui ressemble à Kronos, et l'idée de ressemblance aurait conduit à celle de filiation. Curtius, de son côté, croyant toujours voir dans le δ une pure modification phonique d'un *j*, rapproche les noms latins comme *Pompêjus*, *Petréjus*[2]. Cependant ces formations sont tout à fait parallèles aux formations en της, et Κρονίδης, Ἀτρείδης sont le pendant des mots comme τεχνίτης « artiste », πεζίτης « piéton », ὁπλίτης « hoplite ».

4° Suffixe secondaire : δευς : ἀετιδεύς « aigle », λαγιδεύς « levreau », Σιμωνιδεύς, Αἰακιδεύς.

5° Suffixe primaire et secondaire διος : σχέδιος « proche », φθίδιος « périssable », στάδιος « ferme », ἐκτάδιος « allongé », ἀποσπάδιος « arraché », ἴδιος (du thème pronominal *svi*), νυμφίδιος, ἀΐδιος. Ce suffixe fait pendant à τιος, devenu ordinairement σιος, par exemple dans δημόσιος, πρυμνήσιος. C'est le neutre de ce suffixe qui a donné les nombreux diminutifs comme γήδιον « petit champ », ξιφίδιον « petite épée », οἰκίδιον « petite maison »[3].

6° Suffixe primaire et secondaire ιδ : ἐλπίς, ἐλπίδος « espérance », μηλίς, μηλίδος « pommier », κοπίς, κοπίδος « glaive ». Ce suffixe sert à former des diminutifs et des féminins : ἀλωπεκίς « jeune renard », βασιλίς « reine », ἱερίς « prêtresse ».

C'est Bopp qui, le premier, avait proposé de voir dans le δ le représentant d'un *j* sanscrit, explication qui plus tard a été développée et érigée en théorie par Curtius. Mais les noms latins comme *lapis*, *lapidis*, *glans*, *glandis*, *frons*, *frondis*, devaient déjà faire hésiter. Les noms en ις, ιδος, font le pendant des noms en ις, ιτος, tels que χάρις, χάριτος, μέλι, μέλιτος.

7° Le suffixe secondaire αδ : φοράς, φοράδος « portant », δρομάς, δρομάδος « courant » λογάς, λογάδος « choisi », λαμπάς, λαμπάδος « lampe ».

Dans cette liste, on aura peut-être remarqué une lacune. Nous n'avons point cité de suffixe δο. Est-ce à dire qu'il n'existe point? Il est, au contraire, extrêmement fréquent; mais il a reçu un emploi particulier. Il est employé avec la désinence neutre, pour former des adverbes. C'est ainsi que le grec a obtenu le suffixe

1. *Etym. Forsch.* 2ᵉ éd. II, 883.
2. *Grundzüge der gr. Etym.* 2ᵉ édition. P. 557 et 569.
3. Bopp rapporte ces mots au suffixe *tja*, Benfey également (Lexique des racines grecques, I, 54), ainsi que Leo Meyer. Curtius suppose que le δ est pour un *j* (Ibid. p. 556).

δον qui a déjà tant de fois occupé les grammairiens et qui a été expliqué de tant de manières différentes [1]. Il n'est pas plus surprenant de voir le suffixe δο affecté en grec à cet emploi spécial, que de voir en latin le suffixe *ti* former des accusatifs adverbiaux tels que *partim, statim, carptim, paulatim, catervatim.*

Nous avons donc une série d'adverbes formés avec un δ :

1er Des accusatifs singuliers neutres tels que σχεδόν, κλιδόν, σταδόν, χανδόν, ἀγεληδόν, ἐξαρτηδόν, ῥιζηδόν.

2e Des accusatifs pluriels neutres, tels que κρύβδα, μίγδα, φύγδα, ἀποσταδά.

3e Des accusatifs féminins : βλήδην, βάδην, συλλήβδην, κρύβδην, δρομάδην.

Le suffixe διος, dont nous avons parlé plus haut, a lui-même donné un certain nombre d'adverbes portant la flexion de l'accusatif féminin : tels sont σχεδίην, ἀμφαδίην, προφθαδίην.

ANCIEN PERSE ET ZEND.

De toutes les langues de la famille, ce sont les deux dialectes iraniens qui nous montrent le plus clairement le thème pronominal *da* encore capable de flexion.

En ancien perse nous avons un pronom *di,* qui fait à l'accusatif singulier *dim*, à l'accusatif pluriel *dis*. On le joint comme enclitique au mot précédent : *tjā-dis* « quos eos », *nai-dis* « non eos », *parikarāha-dis* « conservas eos », *paçava-dim* « deinceps eum [2] ».

En zend, nous trouvons l'accusatif singulier *dem* et *dim*, le neutre *did,* l'accusatif pluriel *dīs*. Ils sont employés soit joints à un autre pronom, soit seuls. Ainsi l'on a : *tem dim* « hunc ipsum », *tū dim* « te ipsum », *mā dem pereçō* « ne eum interroges ». Nous avons, en outre, un indéclinable *da,* qui se construit de la même façon que le grec δέ. Ainsi *vaēçmen-da* répond à οἶκόνδε. Malgré ces survivants si nombreux de notre thème pronominal, M. Ferdinand Justi veut voir dans ces formes des

1. Leo Meyer, dans le Journal de Kuhn (VI. 287, 368), rapporte ces adverbes au suffixe *tva*. Plus tard, il les a rattachés au suffixe *tja* (*Orient u. Occident*, II, 603, et Gramm. comparée, II, 385). Benfey (Journal de Kuhn. IX. 88) propose une explication analogue.

2. Spiegel. *Die altpersischen Keilinschriften*. P. 172 et 203.

amollissements du thème *ta* [1] : on pourrait admettre cette explication si *ta* n'avait pas donné lui-même *tem, tad, tā.*

Le système phonique de la langue iranienne ne permet pas de reconnaître avec certitude si le thème *da* se trouve renfermé aussi en composition. Cependant le pronom perse *ada,* dont l'instrumental pluriel *adais* signifie « ensuite, à l'avenir », paraît bien être formé de *a* + *da.*

SANSCRIT.

Si le thème *da* est maigrement représenté en sanscrit, il n'est pourtant pas sans avoir laissé quelques rejetons dans cette langue. En premier lieu, nous citerons le pronom neutre *idam,* qu'il faut, selon nous, diviser de cette façon : *i-da-m.* La première partie est le thème démonstratif *i*, qui est resté déclinable en zend et en latin [2]; la seconde partie est le thème pronominal *da; m* est la désinence. Nous savons que cette division n'est pas adoptée par tous les philologues. Elle ne l'est point, par exemple, dans le Dictionnaire de Pétersbourg, ni dans le Compendium de Schleicher [3]; elle ne l'est point non plus par Grassmann, dans l'article, d'ailleurs si intéressant, qu'il a écrit sur la formation des cas [4]. Au contraire, Bopp, à partir de la troisième édition de sa grammaire sanscrite, préfère la séparation *i-da-m :* c'est aussi celle qu'indique Curtius, dans son mémoire Sur la chronologie dans la linguistique.

Voici les arguments qu'on peut faire valoir en faveur de cette division, indépendamment de tout ce que nous venons de dire sur le thème *da.* 1° *i-da-m* a pour partie initiale un thème se composant uniquement d'une voyelle. C'est aussi la composition des pronoms *a-ha-m, a-ja-m, a-sāu, a-sma-t, i-ja-m, ē-ša, ē-ta-t.* 2° Ce serait chose tout à fait insolite de trouver un pronom déjà fléchi en tête du composé *idam.* C'est le thème à l'état nu, et non le thème revêtu de la désinence neutre, que nous devons nous attendre à trouver. 3° Ceux qui expliquent *idam*

1. *Handbuch der Zendsprache.* P. 143 et 155. Selon le même savant, nous aurions en zend un préfixe *dé, de, d* dans les mots comme *déjīd, demâna, dkaésha, dbug.*

2. Pour le zend, voyez Justi, ouvrage cité, p. 7. Pour le latin, voyez dans le présent volume l'article de M. Meunier, pages 44 et 53.

3. Deuxième édition, page 626.

4. Journal de Kuhn, XII, 246.

comme renfermant un neutre *id* doivent aussi, pour être conséquents, expliquer l'accusatif *imam* comme renfermant un accusatif singulier masculin *im*. Or, nous avons le même *m* au génitif védique *imasja*, au nominatif pluriel *imē*, *imās*, *imāni* et au duel *imāu*, *imē*, *imē*. En zend, le thème composé *ima* a une déclinaison complète.

D'après tous ces faits, nous conclurons que la première partie de *i-da-m* est la même que dans *i-tas*, *i-ha*, *i-ti*, *i-ta-ra*. La seconde partie est le thème *da*, qui s'est conservé ici, grâce à la composition. Quant à la désinence, elle est représentée par un *m*. Mais le neutre *idad* subsiste dans le composé *idad-vasu* « ayant ces richesses. »

Un autre pronom où *da* est entré en composition, c'est le pronom *adas;* on sait que *adas* est le nominatif-accusatif neutre de *asāu* « celui-ci ». L'*s* est tout-à-fait inusité, comme désinence neutre, et je ne sache pas que cette particularité ait été expliquée jusqu'à présent. Je suppose que l'*s* vient d'un ancien *t*[1], ainsi que cela est admis pour l'*s* final du suffixe *tas (svargatas)*[2].

Nous passons maintenant aux suffixes qui, en sanscrit, sont formés du thème *da*. En premier lieu, nous avons le suffixe *dā* qui se trouve dans les adverbes de temps :

kadā « quand? »	*sarvadā* « toujours. »
jadā « lorsque. »	*nitjadā* (même sens).
tadā « alors. »	*idā* « maintenant. »
anjadā « en un autre temps. »	*ēkadā* « une fois. »

A leur tour *idā* et *tadā* ont donné *idānīm* « maintenant » et *tadānīm* « alors ».

Le suffixe *di* (comparez *ti* dans *ati*, *dhi* dans *adhi*) se trouve dans :
ja-di « si ».

Le suffixe *das* (comparez *tas* dans *atas*, *dhas* dans *adhas*) s'est conservé dans l'adverbe pronominal :
adas « là, alors », dont on peut rapprocher l'adverbe zend *kudō* « quelque jour, jamais ».

J'omets à dessein les substantifs sanscrits en *aṇḍa*, tels que *bharaṇḍa* « maître », *taraṇḍa* « bateau », car ils apparaissent dans la langue à une époque trop récente pour que nous puissions ici les faire entrer en ligne.

1. Ou plutôt, comme nous le verrons plus loin, d'un ancien *d*.
2. Schleicher. *Compendium* (2e édition), page 551. Pour le changement d'un *t* sanscrit en *s*, voyez Kuhn, dans son Journal, XVIII, p. 399.

Il nous reste à reconnaître le thème *da* dans les autres langues de la famille indo-européenne Nous serons très-bref, nous contentant de quelques formes pour chaque idiome.

En lithuanien, on a : *kadà* « quand? », *tadà* « alors », *wisadà* « toujours », *nēkadà* « jamais [1] ». La préposition slave *do* « jusqu'à » appartient probablement à la même origine : elle fait *do* en russe et en polonais, *da* en lette et en lithuanien [2].

Les langues celtiques nous présentent le pronom démonstratif *de*, dont l'irlandais a conservé plusieurs cas : nominatif masculin *de*, génitif *di*, datif masculin *diu* ou *du*, féminin *di*, accusatif *de*. Nominatif pluriel : *di*, *de;* génitif *de;* datif *dib;* accusatif *diu*. Le locatif *dim* a pris le sens de « donc ». Les composés *dede*, *side*, *ade*, signifient « lui-même [3] ». La préposition *da*, en bas-breton, provient du même thème : *da zibri* « à manger », *da Baol* « à Paul », *da Vrést éz ann* « je vais à Brest » (comparez οἶκόνδε)[4].

Enfin, dans les langues germaniques, l'anglais *to*, l'allemand *zu*, dénotent clairement par leur consonne initiale la parenté qui les rattache au thème pronominal *da*. Le sens est tout à fait conforme à celui du slave *do*, du celtique *da*.

Après avoir examiné le thème démonstratif *da* comme pronom et comme suffixe, il resterait à nous demander s'il a joué quelque rôle dans la formation des désinences casuelles. La chose n'a rien d'invraisemblable *a priori :* c'est ainsi que le thème *sa*, qui a donné des pronoms et des particules, figure aussi dans la déclinaison comme désinence du nominatif singulier masculin (*dēva-s*). Mais une bizarre rencontre de circonstances empêche de répondre avec certitude à cette question. En sanscrit, les lois du sandhi ne permettent pas de reconnaître si un mot se termine par un *t* ou par un *d*. A l'ablatif, nous pouvons aussi bien écrire *açvād* que *açvāt*, et au nominatif-accusatif neutre des pronoms, on peut supposer la forme *tad* aussi légitimement que *tat*. En zend aussi, les lois phoniques viennent contrarier notre examen : les dentales finales sont exprimées par un caractère particulier dont la valeur peut être *d* aussi bien que *t*. En grec, une dentale finale tombe ou se change en ς. Les deux seules langues qui nous peuvent fournir quelque lumière, sont le latin et les dialectes germaniques : ils font supposer un *d*. En latin nous avons un *d* dans les ablatifs

1. Bopp. Grammaire comparée, § 422.
2. Pott. *Etymologische forschungen* (2e édition), I, pages 287 et 731.
3. Pour les dérivés de ce pronom, voyez Cuno, dans les *Beitræge* de Kuhn et Schleicher, IV, p. 225.
4. Pott. Ouvrage cité, I, p. 286.

comme *gnaivod*, et dans les neutres pronominaux comme *id*, *quod*. L'osque présente également un *d* : *preivatud*, *dolud*, *id*, *pud*. En anglais, le *t* final de *that*, *what*, suppose un *d* dans la langue mère. Il en est de même pour le *sz* du vieux haut-allemand : *dasz*, *wasz*. Les présomptions sont donc en faveur de l'hypothèse que le thème *da* a fourni la désinence de l'ablatif singulier et du neutre pronominal.

On voit qu'à tout égard, soit comme pronom très-usité et ayant donné naissance à de nombreuses particules, soit comme suffixe fréquemment employé, soit comme élément ayant peut-être servi à la flexion, le thème *da* méritait d'être examiné. En terminant, nous rappellerons ce que nous disions au début : il a fallu toute l'autorité dont jouissent les grammairiens de l'Inde pour que les philologues de l'Europe laissassent dans l'ombre une racine qui ne pourrait être enlevée de nos idiomes sans emporter avec elles d'innombrables dérivés. Sans parler du reste, la préposition française *de*, l'allemand *zu*, l'anglais *to*, le slave *do*, le celtique *da*, reviennent assez souvent en nos idiomes modernes, pour qu'à l'avenir on rende justice dans nos grammaires et dans nos lexiques à ce thème trop longtemps tenu en suspicion.

Michel BRÉAL.

ÉTUDE

DE MYTHOLOGIE LATINE.

LES DIEUX QUI PROVIENNENT DE LA RACINE *DIV*.

Dans sa mythologie romaine, Preller insiste sur le caractère vague et indéterminé des noms des Dieux romains; la même réflexion aurait pu s'appliquer aux dieux eux-mêmes, car, après l'avoir lu, on sent qu'il reste encore bien des questions à résoudre et qu'on n'a pas acquis une conception bien nette du sens précis qu'il faut attacher aux dieux italiques, des attributs qui les distinguent, des phénomènes placés sous leur dépendance. Lorsqu'on lit que *Janus*, *Diana*, *Jupiter*, *Juno*, ne signifient pas autre chose que le divin, la divine; que *faunus* et *fauna* veulent dire le bon, la bonne; que *Janus* est un vieux dieu italique du soleil qui serait devenu un dieu du commencement et dont le culte s'est développé à l'infini, on ne se fait pas une idée bien claire du rôle de ces dieux. Sans sortir de la mythologie des Latins, et en recherchant seulement le sens étymologique des noms de leurs divinités, ne serait-il pas possible de trouver une explication simple et précise du caractère et des attributions de la plupart de leurs dieux? Je tenterai de le faire ici pour ceux dont le nom dérive de la racine aryenne *div*.

A cette racine, se rattache primitivement l'idée de clarté. Les autres sens que l'on retrouve dans ses dérivés en sont sortis par une association d'idées qu'il est facile de saisir. Les Latins en ont tiré *dies*, *dium* et leurs dérivés. De là, le nom général de la Divinité, *Deus* et les termes analogues *Dius*, *Divus*, *Divinus*. De là les dieux spéciaux *Jupiter*, *Janus*, *Juno*, *Diana*. *Jupiter* est invoqué aussi sous le nom de *Diespiter*, *Janus* est pour *Dianus*. Ce sont des dieux de la lumière. Ils représentent purement et simplement

le phénomène exprimé par leur nom. Non-seulement dans la race aryenne, mais chez tous les peuples, le jour, la lumière du jour, est un des grands fétiches[1] auxquels on adresse un culte et des prières.

Jupiter est le jour, comme l'indique son nom, *Dies Pater*[2]. Les Romains ne l'ignoraient pas, car Ennius a dit :

Aspice hoc sublime candens quem invocant omnes Jovem.

Il n'était pas besoin du mot *candens* pour nous faire comprendre pourquoi la couleur blanche était la sienne. On l'adorait sur les hauteurs, notamment sur le mont Albain que sa lumière éclairait et blanchissait le matin. Ses prêtres sont vêtus de blanc et d'une propreté irréprochable. On lui immole le taureau blanc (*taurum nivei candoris*), sa *tensa* est faite d'ivoire et d'argent. — Il est *serenus*, le jour serein; *pluvius*, le jour pluvieux; *tonitrualis*, le jour d'orage. Plus tard, quand il sera un vrai Dieu, on l'appellera *imbricitor*, *fulgurator*, *fulminator*; on dira de lui : *cœlum tempestatesque serenat*.

A l'origine, quand les Romains invoquent *Jupiter*, c'est le jour lui-même qu'ils adorent, la lumière qui illumine l'espace, la clarté du jour en opposition avec la nuit. *Jupiter* n'est pas encore le dieu du jour, mais le Dieu-*Jour*. C'est d'abord au phénomène météorologique, dont le renouvellement était d'une importance capitale pour des peuples ignorants de la constance des lois naturelles, que s'adressent les hymnes et les prières.

Notre langage conserve la trace d'un culte pareil chez nos ancêtres. Dans nos vieux contes de fées, nous rencontrons le prince *Jour* et la princesse *Aurore*. Quand on voulait exprimer la perfection de la beauté, on disait : *beau comme le jour;* mourir se dit *perdre le jour;* on voit par là que le jour était, pour ceux qui créèrent cette expression, le bien le plus précieux; et tandis qu'aujourd'hui, jour étant devenu synonyme d'un intervalle de temps déterminé, on dit *sauver les jours* de quelqu'un, c'est-à-dire

1. Je me sers à dessein du mot de fétiche, et je crois qu'il devra passer dans le langage de la mythologie comparée, pour distinguer le moment où le culte s'adresse à l'objet concret, au phénomène lui-même que nous percevons, de l'époque postérieure où ce culte s'adresse à une véritable divinité, à l'être qui dirige les mouvements de l'objet ou qui préside au phénomène. Ainsi l'on adore l'arbre avant d'adorer le dieu de la forêt, l'astre avant le dieu qui est censé diriger sa course, le jour avant le dieu du jour.

2. Notre seule prétention est de systématiser les faits qui, pour la plus grande partie, ont été rassemblés par Preller dans sa Mythologie romaine. Nous renvoyons donc à cet ouvrage le lecteur qui voudrait remonter aux sources.

prolonger son existence, on disait autrefois *sauver le jour* à quelqu'un, exprimant ainsi que vivre, c'est jouir de la clarté du jour. Comme on le voit encore dans ce vers de Voltaire :

Avez-vous oublié qu'ils m'ont sauvé le jour (Alz. I, 1).

Janus ou *Dianus,* dérivé de *dies*, est le petit jour. C'est cet état particulier de l'atmosphère où il ne fait qu'à moitié jour, où la lumière est encore faible et incertaine, quel que soit le moment où on l'observe. Comme phénomène susceptible d'un culte, *Janus* est le crépuscule. Quand de fétiche il passera dieu, ce sera le dieu Crépuscule.

Il y a deux crépuscules, celui du matin et celui du soir. C'est pour cela qu'on l'appelle *Janus Geminus,* qu'on le représente avec deux faces, qu'on le nomme encore *Janus anceps, biceps, bifrons*, *biformis.* Le Janus de Numa a l'une de ses faces tournée vers l'Orient, l'autre vers l'Occident, qui sont les deux points crépusculaires. Tantôt les deux figures sont semblables, parce qu'en effet les deux phénomènes sont identiques; tantôt Janus est représenté jeune et imberbe vers l'Orient, vieux et barbu vers l'Occident, comme si chaque matin nous ramenait un nouveau Janus que l'on retrouverait vieilli vers le soir. On sent ici déjà l'influence des poètes et des artistes qui, plus tard, ne comprenant plus le sens primitif du mot, se passeront la fantaisie d'un Janus *quadrifrons*, tout à fait inintelligible.

Malgré la double face de Janus, c'est le crépuscule du matin à qui le culte est exclusivement adressé. C'est lui dont le retour préoccupe avec raison les peuples primitifs et qu'ils appellent de leurs vœux les plus ardents. Janus est invoqué sous le nom de *pater matutinus*, le père Matin. Le sens de *pater*, de même que dans *Janus pater*, n'est pas ici celui de générateur. On sait d'ailleurs que les dieux latins n'ont pas de généalogie. C'est une simple épithète qui a le sens de protecteur, être bienfaisant, que l'on trouve appliquée à *Dies,* à *Mars,* à *Liber*, etc.

Les Saliens appellent *Janus* le plus ancien des dieux, le dieu des dieux, parce que de tous les dieux de la lumière, c'est lui qui paraît le premier. Dans tous les sacrifices, on l'invoque le premier, avant tous les autres; on lui sacrifie le bélier, *princeps gregis,* celui qui marche devant le troupeau. C'est, suivant Hérodien, le premier Dieu indigène de l'Italie; quand Saturne, chassé du ciel par Jupiter, descend sur la terre italique, il y trouve Janus déjà établi et en reçoit l'hospitalité.

On dédiait à *Janus* le mois qui suivait immédiatement le solstice d'hiver (*Januarius*). C'est l'époque des jours les plus courts,

des jours crépusculaires. C'est le moment où ils commencent à allonger. On avait vu les jours insensiblement décroître, et qui pouvait dire où cette décroissance s'arrêterait? Dès qu'ils allongeaient, ce devait être un grand sujet de joie pour les peuples primitifs; ils renaissaient à l'espoir d'un nouveau printemps, de nouvelles récoltes; on se félicitait réciproquement, on se faisait des cadeaux (usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours). La croissance renouvelée des jours annonçait la venue des jours d'été, comme la faible lueur du matin précède la clarté du grand jour. C'était l'aurore de la nouvelle année qui se levait.

Comme origine de la lumière, *Janus* préside par la suite à l'origine de toutes choses; on lui consacre le commencement de chaque mois; il préside à toute création ou génération, sans abandonner son sens primitif, comme le prouvent nos expressions : *venir au jour, mettre au jour, voir le jour.*

Au même titre, il est l'origine des sources, le père de *Fons* ou *Fontus,* de l'eau qui sort des régions souterraines et vient s'épandre à la surface du sol, en pleine lumière. Quand les ennemis assiégent Rome, *Janus* les repousse en faisant sortir de terre un torrent d'eau bouillante. A l'époque de Romulus et de Tatius, c'est *Janus* qui fait reculer les Sabins presque victorieux par l'éruption d'un torrent de soufre. Il préside à tout ce qui *se fait jour.*

De même qu'il est le plus ancien des dieux, il est aussi le plus ancien des rois qui ont gouverné ses adorateurs. La légende latine parle souvent du vieux roi *Janus.* Quand on disait que le temps de *Janus* était un heureux âge, cela signifiait simplement les temps primitifs, les commencements de l'humanité. Tous les peuples ont toujours conservé le souvenir de leur enfance comme celui d'un temps plus heureux. Ainsi fait la vieillesse pour les jeunes années.

On s'est souvent demandé pourquoi le temple de *Janus* restait ouvert en temps de guerre. Ne serait-ce pas qu'ayant alors un besoin plus pressant de sa protection, on voulait laisser arriver jusqu'à lui cette lumière dont il est un des représentants et dont il devait lui être agréable de ressentir l'influence. Le fait seul d'ouvrir les portes du temple était un acte d'adoration. Les portes restant constamment ouvertes, l'adoration devenait perpétuelle.

A *Janus* ou *Dianus* correspond *Diana,* qui s'appelle aussi *Jana. Diana* est encore le crépuscule. Son nom l'indique et aussi son surnom. On l'appelle *mater matuta,* la mère Matin. On l'appelle aussi *Lucina,* diminutif de *lux*, la petite lumière, la lumière

naissante. Diane est souvent représentée avec un flambeau à la main, pour indiquer qu'elle nous apporte la lumière, et le jour de sa fête, on célébrait à Rome une course aux flambeaux. C'était le *Janus* féminin. On sait que les Romains étaient indécis sur le sexe de leurs divinités; chaque phénomène avait une personnification masculine et une personnification féminine, celle-là invoquée plus spécialement par les hommes, celle-ci par les femmes. *Diana* présidait aux accouchements. On invoquait *Lucina* quand l'enfant allait voir le *jour.*

Faut-il ajouter que les images de Diane la représentaient toujours jeune, qu'elle fut plus tard identifiée avec *Leucothée*, la blanche déesse, l'*aube* en français. Les Italiens appellent encore l'étoile du matin, *stella diana*, et nous avons conservé en français le mot *Diane* pour signifier précisément le point du jour.

Plus tard, *Diane* peut devenir la lune naissante; elle peut être la lune à un moment quelconque de ses phases, cet astre ne nous envoyant qu'une clarté blanche et faible comme la lumière crépusculaire. Elle peut être aussi la déesse des bois épais où la lumière arrive en petite quantité. Cependant, et le fait est encore en faveur de notre argumentation, la pleine lune, en raison de son plus vif éclat, est consacrée à Dies, à Jupiter. Le jour de la pleine lune s'appelle *Jovis fiducia.*

Son identification avec l'*Artemis* des grecs a plus tard modifié ses attributs; mais d'abord elle est comme *Janus* une divinité de la lumière, adorée sur les hauteurs, comme tous les dieux de la même catégorie, pour des raisons bien connues.

Janus et *Diana* (à l'origine) ne sont pas des dieux solaire et lunaire. Les Latins avaient *Sol* et *Luna* qui jouissaient d'un culte spécial. Le soleil levant aurait pu se nommer *pater matutus;* mais la lune et surtout la lune naissante, qui ne se montre que le soir, ne pouvait être *mater matuta.* Il faut d'ailleurs bien se pénétrer de cette idée que, pour les peuples primitifs, le jour et le soleil sont des phénomènes distincts, que ces peuples ignorent les lois de la réfraction de la lumière.

Dans quelques légendes, *Janus* est le mari de *Juturna,* qui est aussi une déesse des sources. On a fait venir *Juturna* de *juvare;* n'est-il pas plus simple d'admettre que de même que *Janus* est pour *Dianus, Juturna* est pour *Diuturna* et de voir dans cette déesse un Janus féminin. C'est encore le même radical, *ju* pour *diu*, que l'on retrouve dans *Jubar,* l'étoile du matin. *Jubar* ne se rattache pas à *juba* et n'indique pas que l'astre a une crinière, ce qui d'ailleurs n'est pas vrai. *Jubar* est l'équivalent de *Lucifer,* en grec φωσφόρος (du sanscrit *bhar*, porter, qui a donné *ferre* à la langue

latine). Et si j'osais être plus hardi, je proposerais une interprétation analogue pour *Jugula*, l'étoile d'Orion, dont le nom pourrait provenir de *diucula* et signifier une lumière encore plus faible.

Pourquoi *Janus* présidait-il aux *januæ?*

Janua est le même mot que *Janus* et doit avoir le même sens.

On sait que les Romains avaient quatre expressions différentes que nous traduisons toutes par le même mot : porte ; c'étaient *janua, porta, ostium, fores*. Ces quatre expressions avaient à l'origine quatre sens distincts, parfaitement caractérisés et par les objets auxquels elles s'appliquaient et par leurs provenances étymologiques. Elles se sont plus tard réunies et fondues dans une même signification, en vertu de cette abstraction successive que le temps fait subir au sens originaire des mots dans toutes les langues. *Porta,* était la porte des villes ; *janua,* la porte extérieure des maisons ; *ostium,* la porte intérieure ; mais ces trois expressions s'appliquaient à la baie de ces portes ; la porte elle-même s'appelait *foris* ou *fores,* singulier ou pluriel suivant qu'elle avait un ou deux battants.

Nous disons que *janua* était la porte d'entrée, la porte extérieure, *fores in liminibus profanarum aedium* (Cicéron). Pour comprendre cette dénomination, reportons-nous aux époques primitives. Les peuplades primitives ont pour habitations des huttes ou des cases peu élevées dans lesquelles la famille vit pêle mêle et qui n'ont d'autre ouverture extérieure qu'une porte basse et étroite par laquelle le jour entre avec peine. Telles étaient sans doute les demeures des anciens Latins. Quel nom pouvaient-ils donner à cette ouverture qui ne laissait passer qu'un jour faible et crépusculaire? Ils l'appelèrent *janua,* le petit jour. De même ils appelèrent plus tard leurs fenêtres, *lumen*. Le mot fenêtre, *fenestra*, dérive d'un radical qui a le sens d'éclairer. *Lucarne*, en vieux français *lucanne*, est un diminutif de *lux* comme *janua* est un diminutif de *dies* et a le même sens. Le mot *jour,* dans notre langue, prend la même acception ; nous appelons *jours* les ouvertures qu'on fait aux bâtiments pour qu'ils puissent recevoir la lumière, les fissures par où elle peut pénétrer. (Il y a du *jour* sous cette porte, entre ces planches, — cette maison a des *jours* sur la maison voisine, — percer à *jour*). Et ce mot comme *janua* en latin a fini par prendre le sens plus abstrait d'ouverture et a pu être employé au figuré pour signifier facilité, moyen pour venir à bout de quelque affaire.

Si pour monter au trône il s'offre quelque jour (Corneille. Pulch., IV, 4).

La démonstration me semble péremptoire ; ce fut sans doute par

la même raison que certains portiques du forum, des arcades, des voûtes, prenaient le nom de *jani* ; ils donnaient probablement accès dans des lieux mal éclairés.

Quand la porte d'entrée s'éleva et put donner accès à une clarté complète, elle conserva le nom de *janua* ; mais *janua* continua longtemps de s'appliquer exclusivement à la porte extérieure. Le portier, celui qui garde l'entrée de la maison n'emprunte pas son nom à *ostium* ou à *fores* ; il s'appelle *janitor* (l'homme préposé à la *janua*).

Lorsque le phénomène lumineux s'anthropomorphise, quand le fétiche passe à l'état de divinité, *Janus* cesse d'être le petit jour, pour être le préposé au crépuscule. L'orient et l'occident deviennent les *januæ cœli*; *Janus* est le *janitor cœli*, *janitor superorum et inferorum*, le portier céleste qui ouvre la porte à la lumière, *pater patuleius* (de *patere*), *pater clusivius* (de *claudere*), le père ouvreur et fermeur. A mesure que *janua* perd son sens de jour pour prendre celui d'ouverture et de porte, *janus* aussi se modifie; il préside non-seulement aux *januae*, mais à toutes les portes des maisons. — Quand la porte se perfectionne, *janus* prend de nouveaux attributs. Il porte les emblèmes de ses fonctions de portier *tenens baculum dextrâ*, *clavemque sinistrâ*. Le sens de la clef est évident. Quant au bâton, n'est-il pas permis de supposer que c'était le mode de fermeture usité avant l'invention des clefs, le bâton qu'on appuyait derrière l'objet qui fermait la porte, pour le maintenir en place ? Le bâton est dans la main droite, il doit être antérieur à la clef. Il faut certainement rapprocher le bâton de la *virga janalis* dont parle Ovide dans ses fastes (VI, v. 130) :

> *Virgam quâ tristes pellere posset*
> *A foribus noxas, hæc erat alba...*

Et plus loin (v. 166) :

> *Virgaque janalis de spinâ sumitur albâ*
> *Quâ lumen thalamis parva fenestra dabat.*

Remarquons encore l'identité des mots *clavus* et *clavis*. *Clavus* signifie d'abord un bâton (c'est dans ce sens qu'il est employé pour le gouvernail des navires), puis une simple cheville. *Clavis* désigne d'abord une barre, un verrou, puis la clef. Tous ces objets sont employés au même usage, à *claudere*.

Il reste encore à expliquer pourquoi *Janus* était invoqué sous le nom de *pater Portunus*; pourquoi *Janus* et *Diana* ne présidaient pas seulement aux *januæ*, mais encore aux *portæ* et aux *portus*. Il suffira pour le comprendre de remonter au sens primitif de ces mots.

Nous avons rappelé plus haut que *porta* désignait la porte des villes. La distinction entre les portes des villes et celle des maisons est plus sensible qu'on ne le supposerait au premier abord, en vertu de l'habitude que nous avons de traduire de la même manière les mots qui les expriment. Elle est nettement marquée dans beaucoup de langues. En grec ancien, θύρα désigne la porte des maisons; πύλη, la porte des villes. Dans un certain nombre de langues modernes la distinction subsiste. (Comparez en allemand *einfahrt* et *thür*; en hollandais, *poort* et *deur*; en anglais *gate* et *door*; en russe *vorota* et *dver*, etc. *Thür*, *deur*, *door, dver* etc., sont les équivalents de *fores* et s'appliquent aux portes des maisons. *Einfahrt, poort*, *vorata*, *gate* se disent de la porte des villes ou des portes cochères. Voyons en quoi consiste la différence :

Porta se rattache à la racine aryenne *par*, en sanscrit *par, piparti*, qui signifie laisser passer, traverser. Nous trouvons son équivalent dans le grec πόρος, gué, passage. *Porta* est un passage [1]. *Portus* aussi est un passage ; les deux mots sont synonymes. *Portus* dans l'ancienne langue signifie un monument à entrée et à sortie. *Angiportus* est une ruelle étroite, un passage. Les défilés, les passages dans les montagnes s'appellent tantôt *portæ* (*portæ Caspianæ, Caucasiæ*, *Armeniæ*), tantôt *portus* comme dans les Pyrénées, où ils portent encore aujourd'hui le nom de *ports* (port de Venasque, Saint-Jean pied de port etc.). Ce sens de passage est du reste bien marqué dans *opportunus*, *importunus* qui au propre, signifient accessible et inaccessible. (*Importuna locorum*, lieux où aucun passage ne permet d'arriver).

Ostium sert bien, si l'on veut, à passer de l'extérieur à l'intérieur ou réciproquement. Mais *ostium* n'a pas d'étendue en longueur ; *porta* au contraire a une certaine étendue. Les mots qui en dérivent en français *porche* (*porticus*), *portique*, *portail*, sont des lieux qu'il faut traverser pour arriver quelque part.

1. *Porta* ne vient pas de *portare* comme on l'a prétendu parce qu'en traçant l'enceinte d'une ville, on soulevait de terre le soc qui creusait le sillon à l'endroit où l'on voulait qu'il existât une porte. *Portare* viendrait plutôt de *porta*. Là où l'on soulevait le soc, on faisait une *porta*, un passage. Le vrai sens primitif de *portare* n'est pas porter, qui se traduisait en latin par *ferre* ou *gerere; portare* veut dire transporter, faire passer. *Naves portant exercitum*, font passer la mer à l'armée; *portare auxilium alicui, nuntium, mandata, verba*, *preces*, faire passer à quelqu'un des secours, des nouvelles, des ordres, lui faire parvenir des prières. — *Portorium* est un droit de douane, le prix du transport d'un objet par mer ou par terre. — *Portitor* est le receveur d'un droit de passage; c'est aussi celui qui fait traverser un fleuve dans un bac (*Charon portitor Orci*).

Est-il besoin d'expliquer comment *Portus* signifie un port de mer. Quand le navire se présente devant une côte pour atterrir, il ne trouve pas partout l'abordage facile. Ici l'escarpement des falaises, là un rivage bordé d'écueils, plus loin la lame qui déferle avec fureur, lui interdisent toute approche. Si quelque part, en raison des circonstances locales, la mer plus calme, une plage plus basse lui permettent d'accoster, cet endroit est pour lui le *portus*, le passage ; *portus* c'est l'endroit par lequel on peut passer pour gagner la terre. Pour nous, le port n'est plus un simple passage, puisque le navire y mouille et y séjourne. C'était un simple passage pour les anciens Latins qui halaient leurs embarcations à terre.

Ainsi *porta, ostium*, *janua*, *fores* avaient leur signification bien distincte. Il y avait cependant quelque chose de commun dans les objets auxquels ils s'appliquaient ; c'est ainsi qu'ils finirent par se confondre. Ce quelque chose de commun, c'est l'idée d'ouverture, de moyen de passage. Quand *janua,* qui signifiait d'abord petit jour prend ce sens d'ouverture, *Janus* devient celui qui ouvre; il ouvre à la lumière, il lui livre passage, il est le *pater Portunus*. C'est ainsi qu'il préside, avec *Diana*, aux *portae* et aux *portus*; et poursuivant leur développement, tous deux président ensuite aux *viae* qui ne sont que des passages préparés par la main de l'homme pour la commodité de ses transports par la voie de terre.

A *Jupiter*, *Janus*, *Diana*, il faut ajouter *Juno*, *Jovino*, l'équivalent de *Diana*. Comme cette dernière, *Juno* est une divinité féminine de la lumière, d'abord le crépuscule, puis la clarté lunaire. Comme *Janus* est le premier des dieux, elle est la *princeps Dearum*, la personnification féminine du premier phénomène lumineux. Elle aussi s'appelle *Lucina*, *Lucetia*, préside aux naissances et aux accouchements. On dépose une pièce d'argent dans le tronc de *Juno Lucina* à la naissance d'un garçon. Tibulle l'appelle *Juno Natalis*. Comme aux dieux de la lumière, on lui immole des victimes de couleur blanche et l'oie (*candidus anser*) lui est probablement consacrée pour la même raison. Sa plus grande fête est en mars qui fut d'abord le premier mois de l'année. Elle est adorée sur les hauteurs.

Comme *Diana*, elle est aussi la lune naissante; elle est la déesse des calendes, *Juno Kalendaris*, des jours où le croissant de la lune reparaît au ciel. Le premier jour de chaque mois lui est consacré ainsi qu'à *Janus*. Si les femmes lui consacrent leurs sourcils c'est sans doute parce qu'ils sont en forme de croissant. On la représente sous la figure d'une matrone avec des sandales recourbées et un bouclier échancré, pour la même raison. Comme Diane,

elle est la déesse de la chasse et brandit l'épieu du chasseur. Enfin les épithètes d'*Iterduca*, *Domiduca*, se rapportent uniquement, à l'origine, à ses propriétés lumineuses; mais on comprend facilement comment plus tard on l'invoque sous ces noms spéciaux quand la fiancée est conduite à la maison nuptiale.

Il y a encore une divinité Latine dont le nom se rattache à la racine *Div*, c'est la *dea Dia*. Cette déesse doit être identifiée avec les précédentes.

Charles PLOIX.

OBSERVATIONS

SUR LA

PLACE DE LA NÉGATION « NON »

EN LATIN.

Je crois qu'il reste quelque chose à dire sur la place que l'usage assigne à la négation *non* en latin. La question ne me semble pas avoir été encore approfondie avec toute l'attention que mérite ce mot qui revient si souvent dans le discours et dont la place importe tant au sens. Le seul philologue qui, à ma connaissance, ait traité de ce sujet avec quelque détail, est F. Hand dans le traité *de Particulis latinis* qu'il a publié sous le titre de *Tursellinus* (IV, 261 et suiv. 1845); mais là comme ailleurs son érudition me paraît plus étendue que sûre. Il fait preuve d'une immense lecture; il rassemble un grand nombre de textes : il est peut-être moins heureux à les choisir, à les classer, à les interpréter[1]. Quoique le

1. La note de Nauck (Des Q. Horatius Flaccus Oden und Epoden. Leipzig, 1856) sur Horace (*Carm.* 1, 3, 35) montre combien il y a de confusion sur ce sujet de la place de la négation. Nauck dit que dans ce passage d'Horace « expertus vacuum Daedalus aera ‖ pennis non homini datis » les mots « non datis » sont un « negatis » renforcé. Mais ici « non » me paraît porter sur « homini », « données non à l'homme (mais à l'oiseau). » Nauck rapproche, sans distinguer, les passages suivants, où la négation est séparée du terme nié, mais employée d'une manière très-différente, *Carm.* 1, 14, 9, *non* tibi sunt integra lintea, ‖ non di (*la négation redoublée est pour* nec); 1, 15, 26, sive opus est imperitare equis ‖ *non* auriga piger (non *ne porte pas ici sur* piger, *mais sur* auriga piger *qui forme comme un seul terme*); 2, 4, 17, crede *non* illam tibi de scelesta plebe dilectam (non *est renforcé par* illam, *comme dans les exemples qu'on trouvera ci-dessous,* p. 241); 2, 17, 9, *non* ego perfidum dixi sacramentum (non *est renforcé par* ego; *voir ci-dessous,* p. 240); 3, 1, 22, somnus agrestium ‖ lenis virorum *non* humiles domos ‖ fastidit um-

latin soit ici mon principal objet, je ne laisserai de côté ni les analogies étroites qui, sur ce point comme sur tant d'autres, unissent la syntaxe grecque à la syntaxe latine, ni les différences considérables qui séparent la syntaxe latine de celle des langues dont la langue latine est la mère et à qui elle a légué ses mots sans transmettre ses constructions. Cette transformation complète de la syntaxe latine ne s'est toutefois opérée que graduellement; et je ne négligerai pas de faire remarquer la transition du latin aux langues romanes dans les constructions où l'on peut encore la saisir.

Le grec, le latin et les langues romanes ont cela de commun que la négation précède ordinairement le terme qu'elle a pour fonction d'exclure; et que quand elle porte sur le rapport qui unit l'attribut au sujet, elle précède le verbe. Je n'essaierai pas d'établir qu'il était naturel qu'il en fût ainsi. Car ceux qui parlent les langues germaniques n'ont pas trouvé moins naturel de placer précisément après le verbe et même après les autres compléments du verbe la négation qui porte sur la qualité de la proposition. Les Allemands disent : « Ich habe meinen Freund lange nicht gesehen. » « Die goldne Kette gieb mir nicht. »

Si les langues romanes marquent comme les langues anciennes, la qualité négative de la proposition en plaçant la négation devant le verbe, elles tendent à l'en éloigner le moins possible; elles ne séparent du verbe les négations *non, ne,* que par les pronoms proclitiques, qui ne reçoivent pas l'accent tonique. Mais, en grec et en latin, non-seulement les négations copulatives, οὐδέ, μηδέ, οὔτε, μήτε, *nec*, *neque,* sont placées en tête des propositions et souvent loin du verbe, comme les négations correspondantes *nè*, *ni* en italien et en espagnol; mais encore les négations μή, *ne*, sont souvent placées en tête de la proposition dont elles expriment la qualité négative, à quelque distance que soit d'ailleurs le verbe. Seules, les négations οὐ, *non,* quand elles remplissent la même fonction, doivent s'appuyer immédiatement sur le verbe; il faut pourtant excepter un grand nombre de constructions dont l'étude fait l'objet principal de ces recherches.

brosamque ripam ‖ non Zephyris agitata Tempe (non *est ici pour* nec, *comme plus haut dans* 1, 14, 9); 3, 10, 11, *non* te Penelopen difficilem procis ‖ Tyrrhenus genuit parens (non *est renforcé par le pronom personnel; voir ci-dessous*, p. 241); 4, 4, 69, Carthagini jam *non* ego nuncios ‖ mittam superbos (*cf. ci-dessus* 2, 17, 9); 4, 7, 23, *non*, Torquate, genus, non te facundia, non te ‖ restituet pietas (non *pour* nec); *Ep.* 2, 4, 49, *Non* me Lucrina juverint conchylia ‖ magisve rhombus aut scari (non *est renforcé par le pronom personnel, et en même temps a la valeur de* ne... quidem ; voir ci-dessous p. 238).

Ces constructions se partagent en deux grandes classes : dans les unes, les négations, οὐ, *non,* nient purement et simplement et n'ont en quelque sorte que leur valeur propre et primitive ; dans les autres elles nient avec une idée accessoire et prennent comme une valeur figurée et dérivée.

§. I.

Les constructions de la première classe peuvent être distribuées sous deux chefs différents. Il en est en outre un certain nombre où la négation semble porter et porte en effet dans nos langues Romanes sur la qualité de la proposition, tandis qu'en grec et en latin elle ne porte en réalité que sur le mot qui la suit immédiatement. Cependant cette nuance n'est pas toujours facile à distinguer. Ces constructions méritent un examen à part ; et nous en traiterons en troisième lieu.

1° Des mots interrogatifs et relatifs, pronoms, adverbes, conjonctions, formés avec des racines pronominales, les conjonctions εἰ, *si*, toutes ces particules placées d'ordinaire en tête de la proposition attirent à elles en quelque sorte la négation, qui s'éloigne du verbe pour se rapprocher du mot qui détermine la nature de la proposition. L'ablatif *qui* avait même formé en latin, uni à la négation, *quin*, qui s'emploie avec la valeur de *ut*, *cur non.* La conjonction *si* faisait corps avec la même négation sous la forme *nisi.* On disait d'après cette analogie :

Quae condicio *non* huic fugae praestitit (Cicer. *ad Att.* 7, 13 a, 1) ? — *Quid non* ebrietas designat (Hor. *Ep.* 1, 5, 16) ? — *Quor non* aut istaec mihi aetas et formast aut tibi haec sententia (Ter. *Hec.* 1, 1, 17) ? — *Cur non* honestissimo depecisci velim (Cic. *ad Att.* 9, 7, 3) ? — Nescio *cur non* animo quoque sentiant (id. *ibid.* 14, 3, 2). Quaesivit... *cur non* ferro decerneret daretque opima spolia victus aut victor caperet (Liv. 23, 46, 14).

La négation est ainsi rapprochée du relatif, quand l'antécédent est négatif, ou que le relatif signifie *parce que* : Nemo erat, *qui non* ardere illa omnia mallet (Cic. *pro Rosc. am.* 9, 24). — Ecquem scis in Sicilia antea captum archipiratam, *qui non* securi percussus sit (Cic. *in Verr.* 5, 26, 67) ? — Quae tam ingratae litterae reperientur, *quae* eorum gloriam *non* immortalitatis memoria prosequantur (Cic. *Phil.* 2, 13, 33) ? — Nae ego homo infelix fui, || *qui non* alas intervelli (Plaut. *Amphitr.* 1, 1, 170). — Nae tu me edepol arbitrare beluam, || *qui* quidem *non* novisse possim quicum

aetatem exegerim (Plaut. *Trin.* 4, 2, 111). — Sed ego nunc mihi cesso, *qui non* umerum hunc onero pallio (Ter. *Phorm.* 5, 6, 4). — Infelix, *qui non* sponsæ præcepta furentis audierit (Virg. AE 2, 345). — Demens, *qui* Rutulum in medio *non* agmine regem viderit irrumpentem (Virg. AE 9, 728. (Il y a ici licence poétique dans la manière dont la négation est placée). — Igneus est ollis vigor... *quantum non* noxia corpora tardant (Virg. AE 6, 731). Cum.. jam.. videret... tantum... praedae fore, *quantum non* omnibus in unum collatis ante bellis fuisset... (Liv. 5, 20, 1).

La négation est rapprochée ainsi de *quod*, *quia*, *quoniam*, *quam*, *ubi*, *ut*, *si*, *quasi :* Quor miniter tibi, || propterea *quod* me *non* scientem feceris (Plaut. *Asin.* 1, 1, 34)? Reliqua sunt eius modi, ut meum consilium saepe reprehendam, *quod non* aliqua ratione ex hoc negotio emerserim (Cic. *ad Att.* 5, 10. 3). Ille Philippo || excusare laborem et mercenaria vincla || *quod non* mane domum venisset (Hor. *Ep.* 1, 7, 68). Unum defuisse tantum superbiae *quod non* M. Manlius ante currum sit ductus (Liv. 6, 16, 5). Palam omnibus conciliis vexari principes Etruscorum, *quod non* Gallos quacumque condicione traxerint ad bellum (Liv. 9, 13, 3). — Nunc adeo si ob eam rem vobis mea vita invisa, AEschine, est, || *quia non* justa injusta prorsus omnino obsequor, || missa facio (*Ter. Ad.* 5, 9, 33). Quid ita? *Quia non* alio facinore clari homines, alio obscuri necantur (Cic. *pro Mil.* 7, 17). — Certe optabilius Miloni fuit dare jugulum P. Clodio,.... quam jugulari a vobis, *quia* se *non* jugulandum illi tradidisset (Cic. *pro Mil.* 11, 31). An *quia non* fibris ovium Ergennaque jubente || triste jaces lucis evitandumque bidental, || idcirco stolidam praebet tibi vellere barbam || Juppiter (Pers. 2, 26)? Plurimus deinde sanguis manare cœpit, omnibus territis, *quia non* quam alte penetrasset telum lorica obstante cognoverunt (Quinte-Curce 7, 6, 27. Hand dit (IV, 263) qu'ici « omnia, quae post *non* leguntur, in unitatem notionis coeunt. » Mais la plus longue période n'exprime jamais qu'une seule pensée. et cette raison pourrait justifier la place de *non* en tête de n'importe quelle proposition). — Vel merito, *quoniam* in propria *non* pelle quiessem (Hor. *Sat.* 1, 6, 22). — Emori || me malim, *quam* haec *non* ejus uxori indicem (Plaut. *Asin*, 4, 2, 2). — Exilis domus est, *ubi non* et multa supersunt || et dominum fallunt et prosunt furibus (Hor. *Ep.* 1, 6, 45).—Egone *ut non* domo uxori meae || subripiam in deliciis pallam quam habet atque ad te deferam (Plaut. *Asin*, 5, 2, 34)! Ita forma simili pueri, *uti* mater sua || *non* internosse posset quae mammam dabat (Plaut. *Men.* 20). Nemo adeo ferus est, *ut non* mitescere possit (Hor. *Ep.* 1, 1, 39). O utinam arguerem sic, *ut non* vincere possem (Ov. *Am.* 2, 5, 7). Numquam

sic contra virtutes conjurabitur, *ut non* philosophiae nomen venerabile et sacrum maneat (Sen. *Ep.* 14, 11). — *Si* tibi illic *non* os oblitumst fuligine (Plaut. *Poen.* 5, 4, 23). Et *si non* dicto audiens est, quid ago (Plaut. *Trin.* 4, 3, 55)? Ex quibus *si* me *non* vel mea vel reipublicae fortuna servasset, quis tandem de interitu meo quaestionem tulisset (Cic. *pro Mil.* 7, 20)? *Si non* alium late jactaret odorem, || laurus erat (Virg. G. 2, 132). — Quid istuc est mirabile; || *quasi non* fundis exornatae multae incedant per vias (Plaut. *Epid.* 2, 2, 42). *Quasi* is *non* ditiis || abundet, gnatus ejus profugit inopia (Ter. *Heaut.* 3, 2, 16).

On disait de même en grec τί οὐχὶ καὶ ἐμοὶ αὐτὸν ἔφρασάς τίς ἐστιν (Plat. *Gorg.* 503 B); Πῶς οὐχ ἁπάντων ἐνδοξότατα ὑμεῖς ἐβουλεύσασθε ἐμοὶ πεισθέντες (Dem. *de cor.* 65); Τόπος οὐδείς ἐστιν ἐν ᾧ τοῦτον οὐ θανάτου πεποιηκότ' ἄξια πόλλ' εὑρήσετε (Dem. *c. Mid.* 130). Ἆρ' οὖν ἔστι τι τῶν ὄντων ὃ οὐχὶ ἤτοι ἀγαθόν γ' ἐστὶν ἢ κακὸν ἢ μεταξὺ τούτων (Plat. *Gorg.* 467 E); εἰ μὴ Τηλεφάνης ... ᾤετο... (Dem. *c. Mid.* 17).

En français nous rapprochons la négation de tous les mots qui remplissent une fonction analogue (excepté *si*), et même il n'est pas nécessaire de la renforcer par *pas* ou *point;* mais nous ne pouvons l'éloigner de son verbe : « Qui ne le voit? Que ne vient-il? Je n'ai rencontré personne qui ne le désapprouve. Il n'est pas de pays où ne se trouvent d'honnêtes gens. »

2° L'infinitif suivi du verbe dont il dépend, forme quelquefois en latin comme une seule expression qui est précédée de *non;* le sens indique que la négation ne porte pas sur l'infinitif.

Tormento *non* retineri *potuit* ferreo || quin reciperet se huc essum ad praesepem suam (Plaut. *Curc.* 2, 1, 12). — Locus *non* praehiberi *potis est* in Capitolio (Plaut. *Curc.* 2, 2, 19). — Nisi multis blanditiis a me gutta *non* ferri *potest* (Plaut. *Rud.* 2, 4, 20). — *Non* sisti *potest* (Plaut. *Trin.* 3, 2, 94. Le vers 920 (4, 2, 75) « non monstrare possum istos homines » a été corrigé par Ritschl « non possum istos monstrare »). — *Non* dici *potest* || quam cupida eram huc redeundi (Ter. *Hec.* 1, 2, 15). —*Non* dici *potest* quam flagrem desiderio urbis (Cic. *ad Att.* 5, 11, 1. Le *Mediceus* a omis « potest »). — *Non* probare pernegando mihi *potes* (Plaut. *Rud.* 4, 3, 78). — Ad hoc || fanum ad istunc modum *non* veniri *solet* (Plaut. *Rud.* 1, 5, 13).

Les manuscrits de Plaute et de Térence n'offrent aucune variante dans ces différents passages, et la métrique n'exigeait pas qu'on donnât à *non* cette place, sauf dans les deux derniers; dans tous les autres on pourrait transposer la négation devant le verbe sur lequel elle porte, sans détruire le vers.

En grec οὐ est construit semblablement avec le participe suivi

d'un verbe sous forme personnelle : οὐ καταφοβηθεὶς ἐπισχήσω (Thuc. 6, 33, 1. Cf. Krüger, *ibid.*).

On lit dans Térence (*Phorm.* 2, 1, 42) « Non causam dico quin quod meritus sit ferat. » Les mots « causam dico » forment comme un seul verbe, sans doute par analogie avec « causidicus. »

3° L'usage permettait au grec et au latin de faire porter sur une partie de la proposition, le plus souvent sur un adjectif ou une locution adjective, sur un adverbe ou une locution adverbiale, la négation, que les langues romanes sont d'ordinaire obligées de faire tomber sur la proposition elle-même. On pouvait dire tantôt « non dubium, ita, temere est, » tantôt « non est dubium, ita, temere; » et de même avec des verbes attributifs ou un adjectif accompagné du verbe substantif, on rencontre la négation tantôt devant le verbe, tantôt devant beaucoup de pronoms et d'adverbes de quantité, de temps et de lieu :

Idem. Inter nos *non idem* prosperarum adversarumque rerum ordo erit (Tac. *Hist.* 2, 77).

Alius. Tempore *non alio* catulorum oblita leaena || saevior erravit campis (Virg. G. 3, 245). *Non alio* ante bello infestior Romanus ... praelium iniit (Liv. 2, 46, 2). *Non alius* flectere equum sciens || aeque conspicitur gramine martio (Hor. *Carm.* 3, 7, 25).

Talis. Non tali auxilio nec defensoribus istis || tempus eget (Virg. AE. 2, 521).

Tantus. Haud[1] *tanto* cessabit cardine rerum (Virg. AE. 1, 672).

Omnis[2]. *Non omnis* aetas, Lyde, ludo convenit (Plaut. *Bacch.* 1, 2, 21). *Non omnes* possunt olere unguenta exotica, || si tu oles (Plaut. *Most.* 1, 1, 42). *Non in omnes* arbitror omnia convenire (Cic. *Rosc. Amer.* 42, 122). *Non omnia* sunt in uno vitia (Cic. *in Verr.* 4, 40, 86). *Non omnes* arbusta juvant humilesque myricae (Virg. B. 4, 2). *Non omnia* possumus omnes (Virg. B. 8, 63). *Non omnes* eadem mirantur amantque (Hor. *Ep.* 2, 2, 58). *Non omni* tempore sensus adest (Ov. *Ars am.* 2, 532). Modo nihil spernen-

1. J'ai pris quelques exemples où *haud* est employé. Sa signification ne diffère pas de celle de *non;* la distinction établie par Hand (III, 16) me semble complètement chimérique. *Haud* est fréquent chez les poètes, souvent à cause de la métrique; mais très-souvent aussi ils l'emploient, ainsi que quelques prosateurs, par exemple Tite-Live, sans qu'on puisse deviner pourquoi ils le préfèrent à *non*. Au reste, quelque opinion qu'on ait sur les significations de ces deux mots, tout ce qu'on peut remarquer sur la place de *non* s'applique aussi à *haud*.

2. Cette construction, qui se trouve aussi en allemand, est peut-être la construction normale.

dum, modo *non omnia* metuenda ... reputabat (Tac. *Ann.* 2, 40).

Quivis. Non quivis videt immodulata poemata judex (Hor. A P. 263). *Haud cuivis* promptum est murmurque humiles que susurros || tollere de templis (Pers. 2, 6).

Adeo. Non adeo inhumano ingenio sum (Ter. *Eun.* 5, 2, 41).

Aeque. Turbo *non aeque* citust (Plaut. *Pseud.* 2, 4, 55).

Ita. Si, Simo, hunc noris satis, || *non ita* arbitrere (Ter. *Andr.* 5, 4, 12). *Non ita* laudat Curionem (Cic. *ad Att.* 3, 15, 3).

Magno opere, tanto opere. In ceteris enim *non magno opere* causas requiram (Cic. *in Verr.* 5, 53, 141). A quo illi conatu *non tanto opere* prohibendi fuissent (Cic. *ibid.* 5, 2, 5).

Multum. Consilio *non multum* uti licet (Cic. *ad Att.* 6, 4, 1).

Nimis. Non nimis potest || pudicitiam quisquam suae servare filiae (Plaut. *Epid.* 3, 3, 23). Tibi enim intellexeram *non nimis* displicere (Cic. *ad Att.* 12, 7, 1).

Satis. Vindemia haec huic anni *non satis* solist (Plaut. *Curc.* 1, 2, 9). *Non satis* me pernosti etiam qualis sim (Ter. *Andr.* 3, 2, 23). Leonidae me litterae *non satis* delectarunt (Cic. *ad Att.* 14, 18, 4).

Tam. Itaque me Idus Martiae *non tam* consolantur, quam antea (Cic. *ad Att.* 14, 22, 2). *Non tam* praecipites bijugo certamine campum || corripuere (Virg. AE. 5, 144).

Alias. Non alias coelo ceciderunt plura sereno || fulgura (Virg. G. 1, 487). *Non alias* majore mole concursum (Tac. *Ann.* 2, 46).

Ante. Sed *non ante* datam cingetis moenibus urbem, || quam... (Virg. AE. 3, 255).

Diu. Non diu apud hunc servies (Plaut. *Pers.* 4, 4, 65).

Hic. huc. Non hic te carmine ficto || atque per ambages et longa exorsa tenebo (Virg. G. 2, 45). *Non huc* Argoo contendit remige pinus... *non huc* Sidonii torserunt cornua nautae (Hor. *Ep.* 16, 57, 59).

Hodie. Non hodie isti rei auspicavi, ut cum furcifero fabuler (Plaut. *Rud.* 3, 4, 12).

Jam. Non jam conjugium antiquum quod prodidit oro (Virg. AE, 4, 431).

Longe. Quoniam *non longe* ab eo tempore absumus (Cic. *ad Att.* 3, 17, 2). Istae autem κολακίαι *non longe* absunt a scelere (Cic. *ad Att.* 13, 30, 2).

Semper. Non semper imbres nubibus hispidos || manant in agros (Hor. *Carm.* 2, 9, 1). *Non semper* eodem || impositos vento panda carina vehit (Ov. *Ars am.* 2, 429).

Ultra. Tum levis *haud ultra* latebras jam quaerit imago (Virg. AE. 10, 661). *Non ultra* jurgium processum est (Tac. *Ann.* 2, 79).

On disait de même en grec τὰν τῇ γῇ μὲν αὐτῶν οὐκ ἄγαν θαυμάζομεν (Aristoph. *Chev.* 598). Οὐχ οὕτω τετύφωμαι (Dém. *de cor.* 11). οὐ πολὺ ἧττον ἑκάτερον αὐτοῖν ἔχει τὴν ἕξιν τὴν αὐτοῦ (Plaut. *Gorg.* 524 b). Τὸ ἐρωτώμενον οὐ πάνυ μοι φαίνεται ἀποκρίνεσθαι (*ibid.* 448 d). Τῶν ἀγαθῶν καὶ κακῶν οὐχ ἅμα παύεται (*ibid.* 497 d). Ἃ δὲ θαυμάζειν ὑμῶν φησιν πολλούς... ὡς οὐχὶ πάλαι χορὸν αἰτοίη καθ' ἑαυτόν (Arist. *Chev.* 513). Οὐ πρότερον ἐτόλμησεν οὐδεὶς... ῥῆξαι φωνήν, πρὶν διασκευασάμενοι πρὸς τὰ τείχη προσῆεσαν οἱ πολέμιοι (Dém. *Phil.* 3, 61).

Les conjonctions n'étant que des adverbes, on placait de même la négation devant ὥσπερ, *ut, quia*. Οὐχ ὥσπερ οἱ τύραννοι ἀποκτιννύασί τε ὃν ἂν βούλωνται (Plaut. *Gorg.* 466 b). Sese *non ut* ego amori neque desidiae in otio || operam dedisse (Plaut. *Merc.* 1, 1, 62). *Non ut* rere meas effugit nuncius aures (Virg. AE. 7, 437). *Non ut* magna dolo factam negat esse suo pars, || quod non ingenuos habeat clarosque parentes, || sic me defendam (Hor. *Sat.* 1, 6, 90). *Non ut* si solvas... invenias etiam disjecti membra poetae (Hor. *Sat.* 1, 4, 60). Sub haec puer jam *non ut* ante mollibus || lenire verbis impias (Hor. *Ep.* 5, 83). *Non quia,* Maecenas, Lydorum quidquid Etruscos || incoluit fines, nemo generosior est te... naso suspendis adunco || ignotos (Hor. *Sat.* 1, 6, 1).

Il est assez rare en latin qu'on place la négation devant la préposition : « *Non in* loco emit perbono (Plaut. *Mostel.* 3, 1, 143). Si tu me uno *non sine* moerore cares (Cic. *ad Att.* 3, 15, 2). Scelera etiamsi non sint deprehensa cum fierent, sollicitudo *non cum* ipsis abiit (Sen. *epist.* 27, 2). Quorum posteri nunc quoque *non apud* eos tam longa aetate propter memoriam Alexandri exoleverunt (Q. Curt. 7, 6, 27. Hand se trompe, quand il dit (IV, 263) que « apud eos... exoleverunt » forme une seule idée; voir ci-dessus, p. 226). » En grec on place souvent la négation devant la préposition.

On traitait comme des adverbes les génitifs de prix et les compléments qui expriment une idée de mesure : « *Non pluris* refert (Plaut. *Pseud.* 1, 1, 100). *Non tanti* facere (Plaut. *Merc.* 1, 1, 7). *Non flocci* faciunt (Plaut. *Trin.* 1, 2, 174). Ego *non flocci* pendere (Ter. *Eun.* 3, 1, 21). *Non uno* absolvam die (Plaut. *Capt.* 3, 5, 9). Nae iste hercle ab ista *non pedem* discedat, si licessit (Plaut. *Asin.* 3, 3, 13). Atque id *non decem* obcupatum tibi erit argentum dies (Plaut. *Epid.* 2, 3, 113). *Non centum* datur. (Plaut. *Merc.* 2, 3, 103). »

Cette liberté de construction permettait d'appeler l'attention sur l'expression d'une idée qu'on voulait mettre en relief. Ainsi : « Suaves tuas litteras! etsi *acerba* pompa, verum tamen scire omnia *non acerbum* est (Cic. *ad Att.* 13, 44, 1). Haec bona *non primae* tribuit

natura juventae, || quae cito *post septem lustra* venire solent (Ov. *Ars am.* 2, 693). At si venturo se subduxisset amanti, || *Non pater* in Baccho matris haberet opus (Ov. *Amores* 3, 3, 40). » En français nous ne pourrions bien rendre l'exemple de Cicéron. Dans les deux autres passages il faudrait dire plus lourdement : « ce n'est pas à la première jeunesse que, etc. » « ce n'eût pas été le père qui, etc. » Il est toutefois resté dans notre langue une construction analogue avec *loin* et avec *sans :* « Non loin de là se trouve le château qu'il habite. » « Je l'ai trouvé non sans peine. » L'italien a conservé beaucoup plus de ces constructions latines : « e non con moto eguale || ei segue i passi miei (Annibal, Caro, *En.* 2, 724). » On rencontre construit de même « non lunge (*ibid.* 10, 537), non però (*ibid.* 7, 438), non per tanto (*ibid.* 7, 756), non si (*ibid.* 9, 747), non mai (*ibid.* 7, 233), non più (*ibid.* 5, 194), non più tosto (*ibid.* 3, 238), non del tutto (*ibid.* 6, 736). »

L'usage que nous venons de signaler en grec et en latin avait conduit à composer les termes négatifs οὔτις, οὔποτε, οὔπω, οὐκέτι, οὔκουν, « nemo, nullus, neuter, nihil, nunquam, nusquam. » La plupart des mots latins ne se sont pas conservés dans les langues romanes; et le peu qu'elles ont gardé (nul, nullement, nonques, nessuno, niuno, nunca) a perdu sa valeur négative, soit entièrement comme en français, soit en partie comme en italien ou en espagnol, où ces expressions ne sont négatives par elles-mêmes que quand elles précèdent le verbe : ce qui est d'accord avec l'usage qui a prévalu dans ces langues de faire porter la négation sur le verbe. Par analogie avec ces mots composés on a placé quelquefois en latin la négation en tête de la proposition et séparée comme par une tmèse de « quisquam, ullus; » ainsi : « non esse servos pejor hoc quisquam potest (Plaut. *Asin.* 1, 1, 105). Non mentio potuit fieri cujusquam ab iis qui disputant, nisi ejus qui illis notus aut auditus esset (Cic. *ad Att.* 4, 16, 2). Non fraudem socio puerove incogitat ullam || pupillo (Hor. *Epist.* 2, 1, 22). Femina non coelo turpior ulla foret (Ov. *Am.* 1, 13, 36). » Dans Horace (*Epist.* 1, 16, 48) « Non hominem occidi » est l'équivalent de « neminem occidi. »

Remarquons que la force négative de ces mots composés « nemo, nullus, nunquam, nusquam » s'exerce en réalité sur la proposition elle-même. « Neminem occidi » signifie « je *n'*ai tué *personne.* » Dans d'autres cas encore il faut étendre à la proposition la négation qui semble ne porter que sur une partie. Quand on dit « οὐ νόμος ἐστί, non opust, non periclumst, non mora erit aput me (Plaut. *Stich.* 5, 4, 28), doli non doli sunt, nisi astu colas (Plaut. *Capt.* 2, 1, 26), non maritatast (Plaut. *Epid.* 2, 1, 11), non futurumst

(Plaut. *Pers.* 3, 1, 36), non gnatumst (Plaut. *Rud.* 4, 3, 53), non gnatum foret (Plaut. *Poen.* 1, 2, 50), non dictumst (Plaut. *Poen.* 4, 2, 91), non admissa sum (Ter. *Hec.* 2, 1, 41), non ausus est (Cic. *in Verr.* 4, 10, 24), non datum iri (Ter. *Andr.* 1, 2, 6), non laudandust (Plaut. *Truc.* 2, 6, 6); » le génie de la langue latine interdit de faire porter la négation sur le substantif, et commande de considérer comme un seul terme les périphrases qui suppléent les flexions dont le passif est dépourvu. L'expression « in mentem venire » était aussi considérée comme un seul verbe, puisqu'on pouvait la construire avec le génitif, comme « meminisse; » et c'est ce qui explique pourquoi on pouvait dire : « sane hoc non in mentem venit (Plaut. *Merc.* 5, 2, 59), mihi istuc non in mentem venerat (Ter. *Eun.* 3, 1, 61. cf. ibid. 4, 3, 24). » Quand la négation porte sur un adverbe, le sens indique si elle est limitée à l'adverbe ou étendue à la proposition. Si l'on dit : « non ante tibi ullus placebit locus (Sen. *Epist.* 28, 2), » on ne nie pas qu'on puisse se plaire dans un séjour quelconque, on nie qu'on doive s'y plaire avant le temps marqué. Mais quand Cicéron écrit après la mort de César (*ad Att.* 14, 4, 1) : « Doleo, quod numquam in ulla civitate accidit, non una cum libertate rem publicam recuperatam; » Il veut dire non-seulement que la république n'a pas été recouvrée avec la liberté, mais encore qu'elle n'a pas été recouvrée du tout. D'après cette analogie la négation suivie de γὰρ, οὖν (οὔκουν), ἄν, *enim, tamen,* pouvait être séparée du verbe et porter néanmoins sur la qualité de la proposition. Οὐ γὰρ δήπου ὄχλον γ' ἂν δύναιτο τοσοῦτον ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ διδάξαι οὕτω μέγαλα πράγματα (Plat. *Gorg.* 455 a). Οὐκ ἂν βασιλῆας ἀνὰ στόμ' ἔχων ἀγορεύοις (Hom. *Il.* 2, 250). Οὐκ ἂν ἀνδρὸς ἐμνήσθην φίλου (Aristoph. *Chev.* 1277). *Non* enim boni, ut putavi, consentiunt (Cic. *ad Att.* 7, 5, 4). Fortissimi milites *non* tamen nec vivi nec post mortem inulti fuere (Liv. 4, 58, 5).

§ II.

Quand la négation *non* prenait par une sorte de trope la signification de *ne*, *nonne*, *neque*, *ne... quidem*, elle pouvait être séparée du verbe et prendre la place des mots dont elle devenait synonyme. Elle était encore séparée du verbe, quand on voulait exprimer avec plus de force une antithèse ou nier avec plus de vivacité.

1° *Non* synonyme de *ne.* — Nous ne rencontrons ici rien de parallèle dans le grec, qui emploie toujours μή et qui a transmis cette négation à la langue moderne, laquelle l'emploie toujours

pour défendre. Comme il s'est élevé des contestations sur l'interprétation des textes où *non* est employé pour *ne*, nous commencerons par les citer dans l'ordre chronologique, tant ceux qui sont déjà connus que ceux que nous avons nous-même rencontrés.

Plaute. Utinam audire *non* queas (*Cist.* 2, 3, 13). — *Call. Non* ego illi argentum redderem? *Meg. Non* redderes : || neque de illo quidquam neque emeres neque venderes (*Trin.* 1, 2, 96. On rencontre ordinairement en ce sens « ne reddidisses).

Térence. *Non* te credas Davum ludere (*Andr.* 4, 4, 48). — *Sostrata.* Non visam uxorem Pamphili, quom in proxumo hic sit aegra? *Parmeno. Non* visas, ne mittas quidem visendi causa quemquam (*Hec.* 3, 2, 7. Bentley et à sa suite les autres éditeurs ponctuent « non visas? » ce qui ne donne pas un sens satisfaisant. Il faudrait « visas! » si on suppose que Parménon reprend ce que vient de dire Sostrate. Hand (IV, 313) explique cette interrogation par « quaeris an non eam visas! » « si tu n'iras pas là voir! » mais il faudrait d'autres exemples pour autoriser cette explication).

Catulle. Nunc vos, optato quas junxit lumine taeda, || *non* prius unanimis corpora conjugibus || tradite nudantes rejecta veste papillas, || quam jucunda mihi munera libet onyx (66, 81).

Cicéron. Interea quidem, per deos immortales, quoniam omnia commoda nostra, jura, libertatem, salutem denique legibus obtinemus, a legibus *non* recedamus (*pro Cluent.* 57, 155). — Hæc... die natali meo scripsi : quo utinam susceptus *non* essem, aut ne quid ex eadem matre postea natum esset (*ad Att.* 11, 9, 3). — Sed haec utinam *non* experiare (*Ad Q. Fr.* 1, 3).

Antoine. Lettre à Cicéron (*ad Att.* 14, 13 a, 3) : *Non* contempseris hanc familiam.

Virgile. Omnia tum pariter vento nimbisque videbis || fervere : *non* illa quisquam me nocte per altum || ire neque ab terra moneat convellere funem (G. 1, 456). — Exactis gravidae cum mensibus errant, || *non* illas gravibus quisquam juga ducere plaustris, || *non* saltu superare viam sit passus et acri || carpere prata fuga (G. 3, 140). — *Non* Teucros agat in Rutulos; Teucrum arma quiescant || et Rutuli : nostro dirimamus sanguine bellum (AE. 12, 78).

Tibulle. *Non* audeat ulla || lanificam pensis imposuisse manum (2, 1, 9).

Properce. Et tibi *non* unquam nostros puer iste labores || afferat (1, 6, 23). — *Non* videam tales subsidere ventos (1, 8, 13).

Horace. *Non*, si me satis audias, || speres perpetuum dulcia barbare || laedentem oscula quae Venus || quinta parte sui nectaris imbuit (*Carm.* 1, 13, 13). — Difficilem et morosum offendet garrulus.

ultro; || *non* etiam sileas (*Sat.* 2, 5, 91). — *Non* possis oculo quantum contendere Lynceus, || *non* tamen idcirco contemnas lippus inungi (*Ep.* 1, 1, 28-29). — *Non* ancilla tuum jecur ulceret ulla puerve (*Ep.* 1, 18, 72). —Licet « succurrite » longum || clamet « io cives », *non* sit qui tollere curet (A. P. 460).

Ovide. Mala posse pati *non* ulla putetis (*Met.* 15, 157). — Sed tu *non* ideo cuncta licere puta (*Her.* 17, 164). — *Non* tua sub nostras veniat facundia leges; || fac tantum incipias, sponte disertus eris (*Ars am.* 1, 609). — Vos quoque *non* caris aures onerate lapillis... nec prodite graves insuto vestibus auro (*Ars am.* 3, 129). — *Non* sint sine lege capilli (*ibid.* 3, 133). — *Non* tamen expositas mensa deprendat amator || pyxidas (*ibid.* 3, 209). — Causa tamen nimium *non* sit manifesta doloris, || pluraque sollicitus quam sciet esse putet (*ibid.* 3, 599). — Pone, Perilla, metum : tantum modo femina *non* sit || devia, nec scriptis discat amare tuis (*Trist.* 3, 7, 29). — Quamquam soli possunt prodesse potentes, || *non* prosit potius, si quis obesse potest (*Trist.* 3, 4, 7). — *Non* petito ut bene sit, sed uti male tutius (*ex Ponto* 1, 2, 105).

Perse. *Non*, si quid turbida Roma || elevet, accedas (1, 5). — *Non* equidem hoc dubites, amborum foedere certo || consentire dies (5, 45).

Pline l'ancien. Virgam populi in manu tenentibus intertrigo *non* metuatur (24, 8, 32). — *Non* sint artis ista, sed hominum (29, 1, 8).

Sénèque. *Non* splendeat toga, ne sordeat quidem. *Non* habeamus argentum in quod solidi auri caelatura descenderit, sed *non* putemus frugalitatis indicium auro argentoque caruisse (*Epist.* 5, 3). — Sapientia... ab his quos desperavit recedat, *non* tamen cito relinquat, et in ipsa desperatione extrema remedia tentet (*ibid.* 29, 3). — *Non* respondeant potius quam non dentur (*ibid.* 81, 1).

Quintilien dit en parlant du solécisme (1, 5, 50) : « *Ne* et *non* adverbia : qui tamen dicat pro illo *ne feceris non feceris* in idem incidat vitium, quia alterum negandi est, alterum vetandi. » Il est probable que cette faute était commune alors. Au reste Quintilien lui-même emploie très-souvent *non* prohibitivement, mais non il est vrai avec la seconde personne du subjonctif. — *Non* adsuescat ergo... sermoni qui dediscendus sit (1, 1, 5). — Utinam liberorum nostrorum mores *non* ipsi perderemus (1, 2, 6). — *Non* austeritas ejus tristis, *non* dissoluta sit comitas (2, 2, 5). — *Non* desperemus (7, 1, 56). — *Non* ergo semper putemus optimum quod latet (10, 3, 16). — *Non*, ut quodque se proferet verbum, occupet locum (10, 3, 5). — Sed hae partes *non* sint perexiguae (11, 2, 27). —Vocem deliciis *non* molliamus (11, 3, 24). —Manus *non* impleatur annulis (11, 3, 142).

Pline le jeune. Proinde hoc te *non* moveat, si cetera non refragantur (*Epist.* 3, 19, 9).

Tacite. In civitate tot illustribus viris subnixa *non* ad unum omnia deferrent (*Ann.* 1, 11). — Si conventionis poeniteat, *non* se, quem perfidia deceperit, ferro peteret, *non* filium Vespasiani vix puberem...; iret obviam legionibus (*Hist.* 3, 70).

Rutilius Lupus. Quapropter in multos largitionem abstinentiae testimonium *non* credideris (2, 9).

Traduction de la bible (citée par S. Augustin). *Non* graventur corda vestra in crapula et ebrietate (*Luc* 21, 34). — Non manducantem *non* spernat... manducantem *non* judicet (*Rom.* 14, 3).

S. Augustin. Qui... vocatus a te secutus est vocem tuam... *non* me derideat (*Conf,* 1, 7). — *Non* clament adversum me venditores grammaticae vel emtores (1, 13). — Laudet te ex illis anima... sed *non* in eis infigatur glutine amoris (4, 10). — Cui *non* dicat homo : quid est hoc? ut quid hoc? *Non* dicat, *non* dicat : homo est enim (7, 6). — Jam ergo *non* dicant... duas contrarias mentes de duabus contrariis substantiis... contendere (8, 10). — Si peccatum invenerit flevisse me matrem exigua parte horae, ... *non* irrideat (9, 12). — *Non* se interponat nec vi nec insidiis leo et draco (9, 13). — *Non* teneant haec animam meam (10, 34). — *Non* calumnientur mihi superbi (10, 43). — *Non* se negligat (*Serm.* 5 d).

Formulae Andegavenses (éd. de Rozière). Repetitio sua *non* opteniat effectum (I, § 3). — Quod repetit vindecare *non* valeat (II, IV, V, XIX).

Dans les textes que nous avons cités on voit que *non* se trouve à la place de *ne* dans des propositions qui expriment une concession, un vœu, surtout une interdiction. L'exemple de Catulle et les deux exemples d'Ovide (*Ars am.* 3, 129. *ex Ponto* 1, 2, 205) sont les seuls que je connaisse de l'emploi de l'impératif avec *non;* partout ailleurs on rencontre le subjonctif. Les exemples de cet emploi de *non* deviennent de plus en plus nombreux à partir du temps d'Auguste, et, comme on l'a déjà remarqué (Hand, IV, 267), cet usage était général à la fin de l'empire romain, avant de prévaloir exclusivement dans les langues romanes, d'où *ne* a complètement disparu.

Je ne pense pas qu'on puisse se refuser à reconnaître que l'usage est ancien. Il n'est pas exact de dire qu'il se rencontre surtout chez les poètes; d'ailleurs dans presque tous les passages que nous avons cités la métrique permet de substituer *ne*, et les poètes n'avaient aucune raison de préférer *non.* On pourrait supposer que les copistes de la fin de l'empire, entraînés par l'usage de leur temps, ont souvent écrit *non* au lieu de *ne* et que les correcteurs

ont quelquefois laissé passer la faute. Et en effet un manuscrit du XIV[e] siècle porte dans Sénèque (*Quaest. nat.* 1, 3, 3) « *non* dubitaveris »; les autres manuscrits donnent « ne ». Mais il n'y a aucune variante dans les manuscrits les plus anciens de Virgile sur le vers de l'Enéide (12, 78) « *non* Teucros agat in Rutulos. » Les manuscrits portent invariablement *non* dans tous les textes que nous avons cités. Il ne serait pas prudent de substituer *ne*, et aussi aucun éditeur ne l'a fait. Mais on a souvent essayé d'établir entre *non* ainsi employé et *ne*, une distinction qui, à mon avis, ne saurait se soutenir.

Hand, qui a traité cette question dans son *Tursellinus* (IV, 38-39, 264-267), a adopté toutes sortes d'explications sans s'apercevoir que les unes rendaient les autres inutiles. D'abord il écarte les deux exemples d'impératif avec *non* qu'offre Ovide par des raisons arbitraires (p. 39, 265); il propose de lire (*Ars am*, 3, 129) « ornate » au lieu de « onerate », en faisant tomber « non » sur « caris » : ce qui est contraire au sens, puisque Ovide engage les femmes à ne pas trop se parer; « onerate » a bien plus de force, car il fait allusion au poids des pierreries. Les variantes de manuscrits sans autorité (*ex Ponto* 1, 2, 105) « potes », « petit », « pete quod » ne peuvent arrêter en présence du meilleur et du plus ancien manuscrit de ces élégies qui porte « petito ». Hand, après avoir écarté ces deux textes, n'admet que ceux où est employé le subjonctif. Il prétend (p. 265) que les poètes ont ainsi employé *non* contrairement à la grammaire, « ut negationem acuerent ». Mais on le rencontre également dans des prosateurs. Hand dit (p. 38) que dans Quintilien (1, 1, 5) « non adsuescat » doit être expliqué « non *est quod* adsuescat, » et que dans Cicéron (*pro Cluent.* 57, 155) « non recedamus » est pour « non *est quod* recedamus (p. 266). » Cette ellipse est injustifiable; et si elle était justifiée, elle expliquerait tous les passages où *non* est employé pour *ne* avec le subjonctif dans le sens prohibitif. Hand adopte (p. 266) néanmoins l'interprétation que Wagner donne à *non* dans le passage de Virgile (AE. 12, 78), et semble même approuver (p. 264) l'étendue que Wagner a donnée à son explication dans sa réimpression de l'édition de Heyne (Lipsiae. 1838. III, 719). Wagner affirme que dans ce passage de Virgile et dans ceux du même genre que l'on a rapprochés, *non* sert à marquer une opposition ou les différents termes d'une énumération. « *Non* ... proprium habet locum in distinguendis oppositis et contrariis, tum in enumerando. » Cette assertion est tout-à-fait arbitraire; pourquoi *ne* ne s'emploierait-il pas dans le même cas, comme on l'emploie en effet? Ensuite *non* se rencontre avec le subjonctif dans un grand nombre de passages où il n'y a

ni énumération ni opposition. Hand a recours encore à une autre explication (p. 266); il donne au subjonctif le sens d'un futur, la valeur d'une sorte d'impératif adouci. On a assez de peine à s'expliquer que le subjonctif ait cette valeur avec *non* et ne l'ait pas dans les propositions affirmatives coordonnées avec celle où se trouve *non*.

Evidemment il est plus simple de reconnaître que *non* a été employé comme synonyme de *ne*. Il est probable que pendant longtemps *ne* a été préféré, sans que l'usage interdit absolument *non*. Cependant du temps de Quintilien des grammairiens ont blâmé l'emploi de *non* avec le parfait du subjonctif. Mais cette décision pouvait être la condamnation et non l'expression de l'usage, comme l'ont été tant de décisions grammaticales chez les Latins et chez nous. Nous ne saurions dire dans quelle mesure *non* était employé concurremment avec *ne*. Les statistiques grammaticales ne sont guères moins trompeuses que les autres. La rareté d'une locution dans des monuments écrits ne prouve rien contre sa légitimité ni contre sa fréquence dans le discours parlé. Quand on s'occupe de grammaire française, on éprouve souvent combien il est difficile de trouver dans les auteurs un exemple d'une locution que l'on sait être parfaitement française.

Peut-être faut-il, dans les textes que nous avons cités, mettre à part ceux où *non* est construit avec *utinam* et les textes de poètes où il est suivi de *ullus, quisquam*, *unquam*. Il semble dans les premiers que *non* forme avec le verbe comme un seul terme qui est construit avec *utinam*. Quant aux seconds, on pourrait y voir avec Hand (p. 266) une sorte de tmèse analogue à celle que nous avons signalée plus haut. On sait que *nullus*, *nemo*, *nunquam* s'emploient aussi bien avec le sens de *ne* qu'avec celui de *non*.

2° *Non* synonyme de *nonne*. — En grec οὐ, en latin *non* s'emploient dans les interrogations qui préjugent une réponse affirmative et peuvent être séparés du verbe, comme *nonne* l'est en latin. Hand (IV, 309) a prétendu que *non* exprimait un vif sentiment d'étonnement ou d'indignation, tandis que *nonne* répondait à une disposition plus calme et plus paisible. « Non vides? » signifierait: « comment! » ou « quoi! tu ne vois pas? ». « Nonne vides? » signifierait simplement « ne vois-tu pas? » Madvig (*De Finibus*, 2, 3, 10) doute avec raison de cette distinction, que les textes ne justifient pas. Ainsi Hand prétend que dans le passage d'Aulu Gelle (17, 8) : « verbero, inquit ridens Taurus, nonne is curriculo atque oleum petis? » Taurus, parlant en riant n'aurait pu dire « non is curriculo? » parce qu'il aurait exprimé la colère. Mais l'apostrophe de « verbero » indique precisément qu'il veut faire semblant d'être

irrité; et si *non* avait la valeur que lui attribue Hand, il conviendrait mieux ici que *nonne*.

3° *Non* synonyme de *nec*. Οὐ répété s'emploie en grec comme οὔτε... οὔτε. *Non* répété ou, chez les poètes, répondant à *nec*, *neque*, s'emploie comme *nec*, *neque* et à la même place, pour lier négativement, soit des parties de proposition, soit des propositions. Cette répétition a plus d'énergie que les négations copulatives; c'est un tour plus vif et plus oratoire.

Ὃν γὰρ οὐχ ἱππεῖς, οὐ συνάρχοντες, οὐ φίλοι δύνανται φέρειν, τί τοῦτον εἴπῃ τις (Dém. *in Mid.* 197); — Οὐχ ἱκετηρίαν ἔθηκε,... οὐκ ἐν Μουνυχίᾳ ἐκαθέζετο,... οὐ τριήρης οὔτ' ἔξω καταληφθεῖσα ἀπώλετο τῇ πόλει οὔτ' αὐτοῦ ἀπελείφθη (Dem. *de cor.* 107).

Non animus est, *non* consilium, *non* copiae, *non* diligentia (Cic. *ad Att.* 7, 21, 1). — *Non* tepidum ad solem pennas in littore pandunt || dilectae Thetidi alcyones, *non* ore solutos || immundi meminere sues jactare maniplos (Virg. G. 1, 398-399). — *Non* insueta graves tentabunt pabula fetas, || *nec* mala vicini pecoris contagia laedent (Virg. B. 1, 50). — Ac *neque* eos jam frena virum neque verbera saeva, || *non* scopuli rupesque cavae atque objecta retardant || flumina (Virg. G. 3, 253).

L'italien peut employer *non* de la même manière. — Non il volto || de l'odiata Argiva, non di Pari || la biasmata rapina, ma del cielo || e de' celesti il voler empio atterra || la Trojana potenza (Ann. Caro *En.* 2, 601). — Non quei di Battra nè quei d'India (Bernardino Daniello, *Georg.* 2, 138).

4° *Non* synonyme de *ne... quidem*. — *Non* s'emploie avec la valeur de *ne... quidem* soit devant un terme de comparaison que l'on veut mettre en relief, comme on le fait en français par *même*, soit devant *si*, avec la signification du français *quand même*. En grec on employait οὐδέ.

Certumnest tibi istuc? — *Non* moriri certiust (Plaut. *Capt.* 3, 5, 74). — Illius domino *non* lutumst lutulentius (Plaut. *Poen.* 1, 1, 30). — *Non* Apollinis magis verum atque hoc responsumst (Ter. *Andr.* 4, 2, 15). — Immunis aram si tetigit manus, || *non* sumptuosa blandior hostia || mollivit aversos Penates || farre pio et saliente mica (Hor. *Carm.* 3, 23, 18). — *Non* hydra secto corpore firmior || vinci dolentem crevit in Herculem (Hor. *Carm.* 4, 4, 61). — *Non* saxa nudis surdiora navitis || Neptunus alto tundit hibernus salo (Hor. *Ep.* 17, 54). — *Non* qui Sidonio contendere callidus ostro || nescit Aquinatem potantia vellera fucum || certius accipiet damnum (Hor. *Epist.* 1, 10, 26). — At mihi sese offert ultro meus ignis Amyntas, || notior ut jam sit canibus *non* Delia nostris (Virg. B. 3, 67).

Non si ex capite sis meo || natus, item ut aiunt Minervam esse ex Jove, ea causa magis || patiar, Clitipho, flagitiis tuis me infamem fieri (Ter. *Heaut.* 5, 4, 12). — Nisi vero aut ille dies quo Ti. Gracchus est interfectus aut ille quo Caius aut arma Saturnini *non*, etiam si republica oppressi sunt, rempublicam tamen vulneraverunt (Cic. *pro Mil.* 5, 14). — *Non*, si mihi Juppiter auctor || spondeat, hoc sperem Italiam contingere coelo (Virg. AE. 5, 17). — *Non*, si mihi novum hoc Corvini cognomen diis auctoribus homines dedistis, Publicolarum vetustum familiae cognomen memoria excessit (Liv. 7, 32, 15).

Non s'emploie souvent aussi après une proposition négative. — Per omnis tibi adjuro deos nunquam eam me deserturum, || *non*, si capiundos mihi sciam esse inimicos omnis homines (Ter. *Andr.* 4, 2, 12).

5° *Non* en antithèse. — Le latin *non*, comme le grec οὐ, est souvent séparé du verbe et placé en tête de la proposition, quand on veut marquer avec plus de force l'opposition de la négation à l'affirmation qui la suit ou qui la précède. *Non* et οὐ remplissent alors comme l'office d'une conjonction corrélative, et contiennent le sens de μέν opposé à δέ.

Non male creditur, qui nunquam reddunt, set prossum perit (Plaut. *Curc.* 5, 3, 3). — Nunc *non* hanc ei rem Sex. Roscius mandavit, sed... ipse Sex. Roscius cum fama vita bonisque omnibus a decurionibus publice mandatus est (Cic. *pro Rosc. Am.* 39, 115). — *Non* praesidium AEtolis bellantibus miserunt, sed ipsi duces belli arma terra marique simul Macedoniae intulerunt (Liv. 32, 21, 18). — *Non* ad praesentia aptamur, sed cogitationes in longinqua praemittimus (Sen. *epist.* 5, 8). — Fecisse *non* aperta veritas indicabat, sed occultus rumor inseverat (Hist. August. *Verus* 9). — *Non* itaque Nebridium cupiditas commodorum eo traxit... sed officio benevolentiae petitionem nostram contemnere noluit. (S. Aug. *Conf.* 8, 6). — Audio praeterea *non* hanc suspicionem nunc primum in Capitonem conferri : multas esse infames ejus palmas... (Cic. *pro Rosc. Am.* 35, 100). — *Non* lupus insidias explorat ovilia circum, || nec gregibus nocturnus obambulat : acrior illum || cura domat (Virg. G. 3, 537).— *Non* fuga delatos nec inertia relictos hic vos circumvenit hostis, virtute cepistis locum (Liv. 7, 35, 3). — *Non* a summis labris ista venerunt, habent hae voces fundamentum (Sen. *Epist.* 10, 3).

Fuisset tum illos mi aegre aliquot dies : || at *non* cotidiana cura haec angeret animum (Ter. *Phorm.* 1, 3, 8). — At *non* Venus aurea contra || pauca refert (Virg. AE. 10, 16). — Tu semper urges flebilibus modis || Mysten ademptum... At *non* ter aevo functus

amabilem || ploravit omnes Antilochum senex || annos (Hor. *Carm.* 2, 9, 13). — At *non* historia cesserim Graecis, nec opponere Thucydidi Sallustium verear (Quint. 10, 1, 101). — Mantua dives avis : sed *non* genus omnibus unum (Virg. AE. 10, 201).

Les mêmes tours se retrouvent en grec : οὐ τοῖς κατηγόροις τοῦτον ἐκδίδοτε, ἀλλὰ τοὺς νόμους ὑμῖν αὐτοῖς βεβαιοῦτε (Dem. *in Mid.* 30). Σαυτὸν οὖν μετριώτερον ἐχρῆν παρέχειν, οὐκ ἐκείνους διαβάλλειν (Dem. *in Mid.* 134). De plus on peut dire en grec : καὶ οὐ γράφει μὲν ταῦτα, τοῖς δ' ἔργοις οὐ ποιεῖ, ἀλλ' ἐφ' Ἑλλήσποντον οἴχεται (Dem. *Phil.* 3, 27). Le latin emploie ici *neque*, comme par exemple Cicéron (*pro Mil.* 30, 84) : « Est, est profecto illa vis; *neque* in his corporibus... inest quiddam quod vigeat et sentiat, *non* inest in hoc tanto naturae tam praeclaro motu. » On trouve aussi *non*, par exemple dans Cicéron (*de Divin.* 2, 102) : « *Non* sunt Dii nec significant futura. » Cf. Madvig (*De finibus*, excursus III) qui rapproche Quintilien 9, 3, 55 et *Rhet. ad Herenn.* 4, 34.

6° Quand on veut insister sur la négation, y joindre l'expression d'une émotion quelconque un peu vive, on sépare *non* du verbe et on le fait suivre immédiatement soit de *edepol, hercules, mehercule, ecastor, equidem,* soit d'un pronom personnel ou démonstratif, particulièrement *ille.* Je m'en vais insister sur cette seconde manière de renforcer la négation, qui a moins attiré l'attention [1].

Non est souvent suivi de *ego* et prend une signification qu'on peut parfois rendre en français par des interjections ou des adverbes, mais qui le plus souvent est intraduisible. Quand Sosie dit dans Plaute (*Amph.* 1, 1, 293) : « Novi erum, novi aedis nostras : sane sapio et sentio. || *Non ego* illi obtempero quod loquitur : pultabo foris; » on pourrait dire en français : « *décidément*, je ne l'écoute plus; je vais frapper à la porte. » Quand Mélibée s'écrie

1. Préoccupé de l'idée que *haud* nie avec plus de force que *non,* Hand dit (III, 30) : « Ubi particula affirmationis gravior locum habet, veluti *verum, edepol, pol, ecastor, hercle, ne,* fere semper negatio exprimitur *haud.* » Il suffit d'ouvrir Plaute ou Térence pour constater que *non* est au moins aussi fréquemment employé que *haud* dans ce cas, si ce n'est plus encore. Ainsi on lit « non edepol » dans Plaute (*Amph.* 1,1,180; 1,1,215; 3,2,6; *Asin.* 2, 4, 58; 5, 2, 36. *Bacch.* 2, 3, 87. *Cist.* 2, 1, 34; 4, 2, 66; *Curc.* 4, 3, 5. *Epid.* 2, 2, 78. *Men.* 2, 2, 50; 3, 2, 35; 4, 2, 61; 5, 2, 72; 5, 9, 7. *Merc.* 2, 3, 57; 2, 4, 28. *Mil.* 3, 2, 33; 4, 2, 83; 4, 6, 48. *Most.* 3, 1, 80. *Pers.* 2, 2, 4; 4, 5, 117; 4, 6, 39. *Trin.* 2, 2, 76); dans Térence (*Hec.* 4, 1. 53); « non pol » dans Plaute (*Capt.* 1, 2, 55. *Cas.* 2, 1, 16); « non hercle » dans Plaute (*Asin.* 2, 4, 44. *Bacch.* 2, 3, 89. *Men.* 4, 2, 48-49. *Mil.* 3, 2, 37. *Most.* 3, 1, 144. *Pers.* 2, 4, 12. *Rud.* 1, 2, 43; 3, 5, 44; 5, 3, 44. *Trin.* 2, 4, 82. *Truc.* 1, 2, 72); dans Térence (*Andr.* 1, 2, 23. *Hec.* 3, 4, 2); « non ecastor » dans Plaute (*Cas.* 3, 2, 8. *Stich.* 2, 2, 37).

dans Virgile (B. 1, 76) : « *Non ego* vos posthac viridi projectus in antro || dumosa pendere procul de rupe videbo; » ce sentiment de regret pourrait être rendu en français par : « Hélas ! je ne vous verrai plus... » Ailleurs on pourrait traduire par : « certes... », comme dans Virgile (G. 2, 42) : « *Non ego* cuncta meis amplecti versibus opto. » Dans Horace (*Carm.* 2, 17, 9) : « *Non ego* perfidum || dixi sacramentum » répond à : « Non, je n'ai pas fait un faux serment. » Mais souvent rien n'y répond bien exactement en français, et on courrait risque de forcer le sens en le voulant rendre.

Non est souvent construit ainsi avec les cas obliques de pronoms personnels :

Non mihi homines placent, qui quando male fecerunt, purgitant (Plaut. *Aulul.* 4, 10, 23). — *Non* me istanc cogere aequomst meam esse matrem, si ne volt (Plaut. *Epid.* 4, 2, 16). — Quo loco *non* mihi praetermittenda videtur praeclari imperatoris egregia ac singularis diligentia (Cic. in *Verr.* 5, 11, 28). — Equidem doleo *non* me tuis litteris certiorem fieri (Cic. *ad Att.* 6, 3, 4). — *Non* me carminibus vincet nec Thracius Orpheus nec Linus (Virg. B, 4, 55). — Quo tendis? *non* mihi Cumas est iter aut Baias (Hor. *Epist.* 1, 15, 11). — *Non* te mi irasci decet (Plaut. *Amphitr.* 1, 3, 24). — *Non* te istuc rogito, scelus (Plaut. *Mil.* 3, 2, 14). — Voles P. Clodium... existimare *non* te insectatum esse... amicos paternos (Antoine à Cicér. *ad Att.* 14, 13 a, 2). — Ne licet quidem tibi jam tantis rebus gestis *non* tui similem esse (Cic. *ad Att.* 14, 17 a, 6). — *Non* te rationis egentem || Lernaeus turba capitum circumstetit anguis (Virg. B. 8, 299). — Perditi civis erat *non* se ad eos jungere quibus incolumibus et domi dignitas et Jovis auctoritas retineretur (Cic. *pro Rosc. Amer* 47, 136). — *Non* se tam barbarum neque tam imperitum esse rerum, ut non sciret ... (Caes. B. G. 1, 44, 9. Au style direct : « non ego tam barbarus etc. »)

On dit aussi avec des pronoms démonstratifs :

Non istuc meumst (Plaut. *Trin.* 1, 2, 86). — *Non* haec sine numine Divom || eveniunt (Virg. AE. 2, 777). — Nam si is posset ab ea sese derepente avellere || quacum tot consuesset annos, *non* eum hominem ducerem (Ter. *Hec.* 4, 1, 40). — Etenim si Phylarchus vendidisset, *non* ei, postquam reus factus es, redditurum te promisisses (Cic. *in Verr.* 4, 12, 29). — Cui qui non paret, *non* ab eo mandata accipienda sunt (Cic. *Philipp.* 8, 8, 23). — Omnium autem eorum commodorum, quibus *non* illi plus tribuunt, qui illa bona esse dicunt, quam Zeno, qui negat... (Cic. *de fin.* 4, 21, 59). — *Non* illum nostri possunt mutare labores (Virg. B. 10, 64). — *Non* illis quisquam cunctantibus altum || ire iter aut castris audebit vellere signa (Virg. *G.* 4, 107). — *Non* illi se quisquam impune

tulisset || obvius armato (Virg. AE. 6, 880). — *Haud* illi stabunt Aeneia parvo || hospitia (Virg. AE. 10, 494). — *Non* ille, quamquam Socraticis madet || sermonibus, te neglegit horridus (Hor. *Carm.* 3, 21, 9). — *Non* illi consulta haec, non magistratus aut Romanam urbem videri (Tac. *Ann.* 16, 28).

Non se rencontre souvent ainsi construit dans l'infinitif d'exclamation :

Non mihi licere meam me rem solum ut volo, || loqui atque cogitare, sine ted arbitro (Plaut. *Cas.* 1, 1, 1). — *Non* me hanc rem patri || ut ut erat gesta indicasse (Ter. *Ad.* 4, 4, 21).— *Non* te pro his curasse rebus ne quid aegre esset mihi (Ter. *Hec.* 2, 1, 30). — *Non* simultatem meam revereri saltem (Ter. *Phorm.* 2, 1, 2).

Très-fréquemment la négation, en antithèse, est renforcée par un pronom personnel ou démonstratif, même quand elle ne porte que sur une partie de la proposition, dont elle peut être alors séparée.

Unum hoc scito contumeliae || *non* me fecisse causa, sed amoris (Ter. *Eun.* 5, 2, 39). — Scio enim tum *non* mihi vestrum studium, sed meum prope vestro defuisse (Cic. *pro Sest.* 19, 42).— *Non* me igitur is ducit, sed sermo hominum (Cic. *ad Att.* 8, 16, 1).— *Non* mihi uxor aut filius patre et republica cariores sunt : sed illum quidem sua majestas, imperium romanum ceteri exercitus defendent (Tac. *Ann.* 1, 42). — *Non* tu me argento dedisti, opinor, nuptum, sed viro (Plaut. *Stich.* 1, 2, 79). — *Non* tu ergo patria privare, qua caret, sed vita vis (Cic. *pro Lig.* 4, 11). — *Non* te judices urbi, sed carceri reservarunt (Cic. *ad Attic.* 1, 16, 9). — *Non* tibi Tyndaridis facies invisa Lacaenae || culpatusve Paris : divum inclementia divum || has evertit opes (Virg. AE. 2, 601). — Si meminisse vultis *non* vos in Samnio nec in Vulscis, sed in Romano solo castra habere... (Liv. 7, 40, 6). —*Non* se hostem vereri, sed angustias itineris et magnitudinem silvarum ... timere dicebant (Caes. B. G. 1, 39, 6). — *Non* eum temere dimovi, sed feci idem quod ... (Cic. *ad. Att.* 4, 16, 3). — Ingeniis *non* ille favet plauditque sepultis, || nostra sed impugnat, nos nostraque lividus odit (Hor. *Epist.* 2, 1, 89). — *Non* illum tectis ullae, non moenibus urbes || accepere, neque ipse manus feritate dedisset ; || pastorum et solis exegit montibus aevum (Virg. AE. 11, 567). — *Non* illum consulare imperium, sed tribuniciam potestatem invisam intolerandamque facere (Liv. 3, 9, 10).

En grec on rencontre οὐ fortifié par τοι avec lequel il forme un seul mot, ou par μὴν, et construit en tête de la proposition. Les pronoms personnels remplissent souvent le même office : οὔ σφι λίθος

χρὼς οὐδὲ σίδηρος (Hom. *Il.* 4, 510). — Ἀλλ' οὔ μοι δοκεῖ ποιεῖν ἃ βούλεται (Plat. Gorg. 468 D). — Οὔ σοι ὁμολογήσει Καλλικλῆς, ὦ Καλλίκλεις (id. *ibid.* 482 B). — Οὔ σε ἔοικε κακὸν ὣς δειδίσσεσθαι, ἀλλ' αὐτός τε κάθησο (Hom. *Il.* 2, 190). — Je ne vois pas que les pronoms démonstratifs s'emploient comme en latin. On lit pourtant dans Homère : οὐχ ὅ γ' ἄνευθε θεοῦ τάδε μαίνεται, ἀλλά τις ἄγχι ... ἕστηκ' ἀθανάτων (Hom. *Il.* 5, 185). Mais cette construction est évidemment plus rare qu'en latin.

§ III.

Après avoir signalé tous les cas où, en grec et en latin, la négation, quoique portant sur la qualité de la proposition, est séparée du verbe, je crois devoir rappeler qu'on était libre de juxtaposer la négation au verbe; et c'est même ce que les auteurs font le plus souvent. C'est aussi l'usage qui a prévalu dans les langues romanes au point d'exclure la liberté dont jouissaient le grec et le latin. D'autre part la négation a perdu la diversité de signification que nous avons remarquée dans les langues anciennes. Ainsi les langues romanes n'ont pas conservé deux avantages des plus précieux, la liberté de la construction et la variété des nuances dans l'emploi des particules. La liberté que le grec et le latin avaient de donner à un mot tantôt une place tantôt une autre ne facilitait pas seulement les combinaisons de versification et d'harmonie : elle permettait surtout de distribuer en quelque sorte la lumière dans le discours avec une inégalité proportionnée aux exigences de la pensée, et de mettre soit en relief soit dans l'ombre ce que l'on jugeait plus important ou moins digne d'attention. Les délicatesses de l'emploi des particules ne fournissaient pas moins de ressources pour donner à l'expression du sentiment qui accompagne la pensée le degré juste de force que comportait son intensité. Dans nos langues nous pouvons bien suppléer à ce qui nous manque à cet égard par le geste, les pauses, les inflexions de la voix; mais notre langage parlé n'a plus cette mobilité expressive qui est l'une des principales perfections des langues anciennes.

Charles THUROT.

PHONÉTIQUE FRANÇAISE.

AN ET *EN* TONIQUES.

Les sons *an* et *en* sont aujourd'hui si parfaitement équivalents que, malgré la diversité de leur notation, ils sont admis à rimer ensemble. Il est bien évident qu'il n'a pas dû en être toujours ainsi, puisqu'ils ont des origines distinctes, et que dans toutes les langues romanes, le français excepté, à leur diversité étymologique répond une notable différence de prononciation. Mais il y a plusieurs siècles, comme on le verra tout à l'heure, que les syllabes *an* et *en* se sont confondues en un son unique qui, à noter rigoureusement la prononciation, devrait de préférence être figuré par *an*. Telle a été la tendance de l'écriture au temps où aucune règle orthographique n'était imposée. Aussi la notation *an* s'est-elle multipliée dans la langue au point d'envahir un très-grand nombre de mots où l'étymologie exigeait *en*. Ce travail intérieur allait grand train quand l'Académie est intervenue, attribuant à la notation *en* autant de mots qu'elle a pu, interrompant, sur ce point comme sur tant d'autres, la marche naturelle de l'idiome, et introduisant dans notre langue des inconséquences inévitables. Je n'irai point jusqu'à dire avec M. Didot[1] qu'aucune règle fixe n'a présidé à l'adoption des finales *ant* et *ent* : nous verrons au contraire que dans la plupart des cas le choix a été déterminé par une raison d'étymologie, mais je reconnais que cette raison est faible et ne suffit point à justifier une distinction qui dans l'état présent de la langue n'est plus qu'un embarras. Cela est au reste

1. *Observations sur l'orthographe ou ortografie française,* 2ᵉ édition, p. 72.

affaire d'appréciation, et si l'on prétendait que la forme du participe présent ne pourrait sans dommage s'étendre à l'adjectif verbal, qu'il est très-intéressant d'avoir, selon les temps, un ministre *président du* Conseil d'État, et un ministre *présidant le* Conseil d'État, je ne trouverais aucun argument scientifique pour appuyer mon opinion.

Quoique le désordre ne me paraisse pas aussi grand qu'à M. Didot, j'irais pourtant plus loin que lui dans la réforme de cette partie de notre orthographe. M. Didot propose de conserver la désinence *ent* aux mots « formés directement du latin, comme » *gent* de *gens,* aux mots calqués sur la désinence latine du neutre » en *entum,* comme *testament*, *monument*, et enfin à tous nos » adverbes en *ment,* à cause de la racine *mente.* » Je serais plus radical : ne voyant aucun avantage à représenter de deux manières différentes un même son, je ne ferais pas plus de distinctions dans l'écriture qu'il n'y en a dans la prononciation, et je mettrais *an* partout.

Le présent travail est l'histoire des groupes *an* et *en* toniques, c'est-à-dire faisant partie des désinences *ant*, *ent, ance, ense,* etc. Cette histoire est beaucoup plus compliquée qu'il ne semble au premier abord. Si l'on voulait exposer les vicissitudes éprouvées par chacun des mots de notre langue dont la désinence contient le son *an*, on écrirait tout un volume sur le petit point de phonétique qui va nous occuper; mais les variations orthographiques qui se sont produites au temps où *en* et *an* étaient équivalents sont d'importance secondaire, et je m'attacherai surtout à chercher l'origine de ces deux sons, à déterminer l'époque où ils se sont confondus en un seul, et à exposer l'usage varié que les poètes ont suivi dans leurs rimes à l'égard des finales où figurent les groupes *an* et *en*.

§ I. — *an* et *en* venant de *in* latin.

Tout d'abord il importe d'établir nettement l'état actuel de notre langue en ce qui concerne le son *an*, de quelque façon qu'il soit noté. Ce son a son origine dans les groupes *an*, *en*, *in*[1]. Occupons-nous d'abord du dernier, qui a produit moins que les deux autres et n'a pas été soumis aux mêmes influences orthographiques.

Ces mots sont, parmi ceux d'origine latine, *en* (*in* et *inde*), *ens*

1. Et aussi, pour quelques mots, dans le groupe *on* ou *om:* en anc. fr. *dangier* de *dominarium*, *dant* de *dominum*, *en* (forme dialectale de *on*) de *homo*.

(*intus*), qui s'est conservé dans les composés *dans, céans, léans*, et dans le patois belge *endéans*, *commence* (*cum-initiat*), *dimanche* (*dominica*), *entre* (*inter*), *langue*, *ensemble* (*simul*), *Langres* (*Lingones*), *revanche* (formé sur *revancher* de **revindicare*), *sangle* (*cingulum*), *sans* (*sine*), *tanche* (*tinca*) et les noms de nombre *trente, quarante, cinquante,* etc. — Parmi les mots germaniques on peut citer *bande* (anc. h. all. *binda*), *harangue* (a. h. a. *hring*), *hareng* (a. h. a. *harinc*), *tranche* (mot dont l'étym. est incertaine, mais où l'*a* correspond à un *i* comme le montre l'it. *trincare*), les noms de lieux en *ange*, si communs dans la Meurthe et la Moselle, qui sont en allemand terminés par *ing* ou *ingen,* et dans les anciens textes latins par *inga* ou *ingas;* ainsi *Haboudange*[1] (*Hauvoldingas* 976), *Guermanges*[2] (*Guerminga* 1330, *Guermingen* XVIe siècle), etc.[3]

Il est certain que ces finales, avant d'arriver au son *an* qu'elles ont actuellement, ont passé par le son *en*, dont plusieurs ont gardé jusqu'à maintenant l'écriture. Mais, si l'étape intermédiaire est sûre, l'époque où elle a eu lieu n'est pas facile à constater, et a pu varier selon les mots. Voici cependant à cet égard quelques jalons d'où il semble résulter que le son *in* arrivait au moins au son *en* vers le xe siècle. D'autres indications pour le passage d'*en* à *an* trouveront occasionnellement leur place dans le § III, lorsque nous chercherons l'époque où *en* s'est assimilé à *an*. Notons ici que le passage d'*in* à *en* et celui d'*en* à *an* sont deux phénomènes phonétiques d'ordre fort différents. Dans le premier cas l'*n* est encore assez détachée de la voyelle et l'*i* s'éteint en *e*, ce dont on a de nombreux exemples dès le temps des Romains. Le passage de l'*e* à l'*a* ne pourrait se justifier de même. Aussi est-il nécessaire de supposer qu'au temps où le son *en* s'est confondu avec le son *an*, l'*n* faisait déjà corps avec la voyelle. Ce n'est pas *e* pur qui est devenu *a* pur, mais *e* nasalisé qui est devenu *a* nasalisé.

En venant de *in* et *en* venant de *inde* se sont confondus de très-bonne heure en français ; autrement en prov., où le premier avait

1. Con de Château-Salins.

2. Con de Réchicourt-le-Château, arrt de Sarrebourg.

3. Plusieurs de ces localités sont connues sous deux noms, l'un français, l'autre allemand, ainsi *Fénétrange* et *Finstingen* (arrt de Sarrebourg). La plupart ont eu les deux formes avant l'époque où la nomenclature a été fixée par l'administration. — La désinence *ange* répond aussi quelquefois (cela va de soi et n'est pas de notre sujet) à *anga.* Ainsi *Bezange-la-petite* (con de Vic) se rencontre dès 699 sous la forme *Bisanga; Bézange-la-grande* est, dès 960, *Besangia.* Voir pour les formes anciennes de tous ces noms Lepage, *Diction. topogr. de la Meurthe,* et cf. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieux,* p. 52.

l'*n* séparable [1] et l'autre l'avait fixe (étant protégée par la dentale) [2]. Mais, même en langue d'oïl, la distinction s'est maintenue quelque temps dans l'écriture et par conséquent dans la prononciation. Les serments de 842 ont *in* (six fois) et *int* (deux fois), qui sont *in* et *inde*. Ici nous avons encore l'*i* latin. — Dans *Sainte Eulalie*, l'*e* est déjà introduit, mais *i* n'a pas encore disparu : *en* 6, *in* 25; *ent* (*inde*) 15. — Dans la *Passion* et dans *Saint Léger i* et *e* se montrent alternativement : *Passion, in* 16, 57, 75, 114; *en* 8, 16, 18, etc.; — *ent* (*inde*) 41; *en* 21, 28, 29, etc. — *inz* (*intus*) 18; *enz* 20, 26. — *Saint Léger, in* 1, 6, 17, 19, 31; *en* 16, 19, 29. — *ent* (*inde*) 20; *en* 7, 8, 10, 11, 12, 21, etc. — *ins* (*intus*) 19. Dans un texte aussi ancien, *ant* (*inde*) 13, semble être une négligence du copiste, si ce n'est pas une mauvaise lecture du premier éditeur [3].

Le même poème sur saint Léger nous présente *lingua* 27, 29, et la *Passion, lingues*, 115 [4]. On n'a pas, à ma connaissance, rencontré *lengue*. Le plus ancien exemple cité par M. Littré (il est de Chrestien de Troyes), a déjà l'*a*.

Inter se trouve encore dans la *Passion*, 2, 82, à côté d'*enter*, 87.

Pour le reste des mots où maintenant le son *an* correspond à *in*, je n'ai point trouvé d'exemple où *in* fût encore conservé. De très-bonne heure, quelquefois dès les plus anciens textes (*cinquante*, *soixante*, etc., sont du nombre), ils ont l'*an*. Plusieurs mêmes étaient souvent notés ainsi au XIIIe siècle, qui depuis ont repris *en;* par ex. *entre* (voy. Littré, à l'historique de ce mot). Mais en général ils ont actuellement la notation *an*. Tout naturellement : car dès que la notation *in*, trop en contradiction avec la prononciation, ne pouvait plus être gardée ou reprise, il n'y avait aucun motif pour agir contre la tendance de la langue et s'arrêter à l'*en* que ne protégeait point la raison d'étymologie.

§ II. — *an* et *en* venant de *an* et *en* latins.

Se terminent en *ant*.	Se terminent en *ance*.
1° Tous les mots dont la finale répond au latin *antem*, à savoir les participes, adjectifs et substantifs verbaux dont les verbes appartiennent à la première conjugaison.	1° Tous les substantifs dont la finale répond au latin *antia*. 2° Un grand nombre de substantifs dont la finale répond au latin *entia*.

1. Voy. Diez, *Grammatik*, 3e éd., I, 401-3.

2. Dans *Boece* on trouve fréquemment *e* pour *in*, jamais pour *inde*.

3. Cependant il est vrai qu'il y a dans le même poème *antro*, 32 et 37; mais dans ce cas le son *in* étant avant l'accent a dû se dénaturer plus facilement. Ce fait se produit même en prov.; ainsi dans *Flamenca* v. 405, *antreforc* pour *entreforc*.

4. Mais *lenguatges* 121, où l'*i* étymologique est avant la tonique.

2° Un grand nombre de mots dont la finale répond au latin *entem*, à savoir tous les participes et plusieurs des adjectifs et substantifs verbaux, dont les verbes appartiennent en latin aux trois dernières conjugaisons.

3° Tous les substantifs de création romane qui ont été formés sur le participe présent.

Se terminent en *ent.*

Un grand nombre de mots dont la finale répond au latin *entem, ente, entum*, à savoir : des substantifs tels que *gent* (*gentem*), *monument* (*monumentum*); les adverbes en *ment;* un certain nombre d'adj. et de subst. verbaux dont les verbes appartiennent en latin aux trois dernières conjugaisons.

Se terminent en *ence.*

Un grand nombre de subst. dont la finale répond au latin *entia* ou qui ont été formés sur des adjectifs en *ent*.

On voit clairement par ce tableau comparatif que *an* n'a rien perdu de ce qu'il tenait héréditairement du latin, qu'il a considérablement empiété sur le terrain de *en*, et s'est notamment attribué tous les participes présents, sans exception aucune, joignant à ceux de la première conjugaison, qu'il possédait en vertu de l'étymologie, ceux des trois autres conjugaisons.

Si maintenant nous considérons les mots où *en* est resté, nous trouverons sans peine la raison de leur orthographe, et nous devrons contredire M. Didot avançant qu' « aucune règle n'a présidé à leur formation » (p. 72). Transportés aussi entiers que possible du latin dans le français, employés à peu près uniquement par des gens sachant le latin, ils nous sont arrivés avec leur orthographe latine,

M. Didot nous fournit des exemples à souhait. Il met en regard (p. 72) :

contenant	et	*continent*
vaillant	et	*équivalent*
voyant	et	*évident*
confiant	et	*confident*
suivant	et	*conséquent*, etc.

Qui ne voit que les mots de la colonne de gauche sont de formation populaire, et ceux de la colonne de droite purement savants? Sans doute, il serait préférable d'écrire *an* dans les deux cas, puisque dans les deux cas on prononce *an*, mais l'inconséquence remonte plus haut que le fait dont M. Didot est frappé : elle consiste à avoir dans la langue deux séries de mots chacune

formée selon des principes différents, et c'est là un inconvénient dont souffrent tous les idiomes cultivés. Puis, par une conséquence toute logique, à ces deux séries de mots correspondent deux séries de substantifs : d'une part, *contenance, vaillance*, [*pré*]*voyance, confiance;* d'autre part *continence, équivalence, évidence*, *confidence, conséquence.*

Il faut entrer ici dans quelques détails. Les substantifs en *ence* sont toujours de formation savante, soit qu'ils reproduisent la terminaison latine *entia* (*abstinence, intelligence*, etc.), soit qu'ils aient été formés à une époque plus ou moins moderne d'après des adjectifs en *ent* (*intermittence, résidence*, etc.). Les mots en *ance* peuvent aussi être de formation savante lorsqu'ils reproduisent la terminaison latine *antia* (*consonnance*, *substance*,[1] etc.), mais dans les autres cas,—c'est-à-dire soit que leur type latin se termine en *entia*, soit qu'ils aient été formés sur des participes présents,— ils appartiennent à la formation populaire de la langue. Là est la cause de la prétendue anomalie qui a frappé M. Didot lorsqu'il a remarqué (p. 75) que les trois dernières conjugaisons latines avaient donné naissance à des substantifs dont les uns ont *ance* et les autres *ence*. Les exemples mêmes rapportés par M. Didot justifient l'explication qui vient d'être donnée de ce fait[2].

1. *Consonnance* est, par le sens comme par la forme, un mot savant; *substance* a pour forme populaire *sustance*.

2. Je retranche de ces exemples quelques mots qui n'auraient pas dû y figurer. Ainsi *concomitance* est placé par M. Didot parmi les mots formés de la 3e conjugaison latine. Mais *comitari* est de la première. — *Confiance* (et *défiance, méfiance*), *gérance, oubliance, subsistance* sont également classés à la 3e conjugaison; mais si *confidere, gerere*, *oblivisci*, *subsistere* appartiennent en effet à la 3e conjugaison, il faut considérer que *confier, gérer*, *oublier*, *subsister* appartiennent à la 1e conjugaison française. — *Doléance*, que M. Didot place sous la seconde conjugaison, se rapporte à un ancien verbe *doloier*, voy. Littré, sous *dolent*. — Je retranche aussi les composés. Ainsi il me paraît inutile de relever *complaisance*, lorsqu'on note *plaisance*. — J'aurais voulu distinguer entre les mots compris dans cette double liste ceux qui viennent de substantifs latins en *entia* de ceux qui ont été formés de participes présents conformément à l'analogie. Mais il ne m'a pas paru qu'on pût à cet égard atteindre une certitude suffisante. Car d'abord il est probable que du temps même des Romains la langue vulgaire possédait bien des subst. en *antia* et *entia* que les textes ne nous ont point conservés, et d'autre part le procédé par lequel nous avons formé des subst. en *ance* ou en *ence* à l'aide des participes et des adjectifs verbaux, n'est point différent de celui que les Romains employaient pour former leurs substantifs en *antia* et *entia*. Conséquemment, il est souvent impossible et en tout cas peu utile de distinguer entre les subst. de ce genre ceux qui viennent de types latins et ceux qui viennent de participes.

ance.	*ence.*
appartenance	abstinence
assistance	affluence
bienfaisance	agence
bienséance	audience
confiance	concupiscence
consistance	conférence
convenance	confidence
créance	conscience
croissance	conséquence
dechéance	convalescence
dépendance	crédence
descendance	deshérence
intendance	désinence
médisance	dissidence
naissance	éloquence
oubliance	éminence
plaisance	équipollence
prévoyance	exigence
redevance	existence
réjouissance	expérience
suffisance	impertinence
	incidence
	indulgence
	innocence
	intelligence
	intermittence
	magnificence
	négligence
	obédience
	pénitence
	permanence
	présidence
	providence
	résidence
	science.

Il est facile de reconnaître que tous les mots de la colonne de droite sont de formation savante. On le démontrerait facilement par l'examen de la forme de chacun d'eux, si un tel examen, qui exigerait beaucoup d'espace, ne paraissait pas ici superflu. L'histoire de ces mots conduit à la même conclusion. La plupart ne se montrent pas avant le XVe siècle [1]. Ceux mêmes qui sont plus anciens ne se rencontrent que dans les ouvrages d'un caractère scientifique : *concupiscence, confidence*, *éminence*, *intelligence, permanence,* apparaissent dès le XIVe siècle, mais seulement dans les écrits de Nicole Oresme et de Pierre Bercheure. *Eloquence, conscience*, *expérience, incidence* [2], *innocence*, *magnificence*, *péni-*

1. Pour l'histoire de ces mots, voir Littré.

2. M. Littré ne cite pas d'exemple de ce mot avant le XVe siècle; cependant il était employé dès le XIIIe; on le rencontre fréquemment dans les rubriques du texte français de Guillaume de Nangis (Bouquet, XX, 341, 347, 353, etc.);

tence, science, sont plus anciens, mais on ne les trouve jamais employés que par des clercs : Brunet Latin, Benoit, les anciens traducteurs du Psautier ou des Rois, sont leurs autorités.[1] Il ne faut pas perdre de vue que la formation populaire du français ne comprend aucun mot emprunté au latin par les écrivains du XIIIe ou même du XIIe siècle, mais seulement les mots que possédait déjà du temps de l'Empire le latin vulgaire, ou qui se sont formés depuis avec les seules ressources de la langue sans aucune préoccupation du latin littéraire. Ajoutons que plusieurs des mots précités existent ou ont existé sous la forme populaire, et alors ont la terminaison *ance*. Ainsi *abstinence, audience, pénitence* ont été précédés par *astenance, oiance, penéance;* à côté de *continence, crédence, décadence, présidence, providence*, existent encore *contenance, croyance, déchéance, préséance, pourvoyance*.

§ III. — Recherche de l'époque où le son *en* a cessé d'être distinct du son *an*.

Maintenant que nous savons quelles séries de mots se rangent sous *an* et sous *en*, nous arriverons à l'objet précis de cette dissertation, qui est la recherche du temps où *en* est arrivé à se confondre avec *an*.

La méthode à employer est double : nous aurons à tirer parti, 1° des rimes, 2° des variations dans la notation du son.

Dans le cas présent, l'examen des rimes ne fournit pas à toutes les époques de la langue des indications d'une valeur égale. Dans les premiers temps de la littérature la distinction des rimes *an* et *en* peut bien répondre à une différence de prononciation ; mais au XIIIe siècle, pour fixer une époque, lorsque chez tel poète les rimes *an* et *en* sont tenues séparées, et mêlées chez tel autre, il est bien clair que les deux sons, naguère distincts, se sont confondus, et qu'ils ne sont séparés dans les rimes que par tradition ou par une vaine recherche qui prétend satisfaire l'œil en même temps que l'oreille. — Les variations orthographiques autorisent des conclusions plus sûres. Quand, par exemple, on rencontre dans les

et dans un ms. du XIIIe siècle qui renferme diverses branches de la geste de Guillaume d'Orange, on lit : « *Incidences*. Ici commence la bataille ..... » (cité dans *Hugues Capet*, xlij).

1. M. Didot a fait relever dans les *Rois* et dans l'ancienne traduction des sermons de saint Bernard tous les mots en *ance* et en *ence*; et il a remarqué lui-même à la p. 78 que les derniers « ont un caractère théologique tout » spécial». Il ne fallait donc pas à la p. 75 chercher la raison orthographique de ces substantifs dans les verbes auxquels ils correspondent.

chartes de la seigneurerie de Joinville *temps, tens* et *tans*, *davant* et *davent*, *ment* et *mant* dans les adverbes, on ne peut hésiter à reconnaître sous ces variétés extérieures un son unique[1]. Ce qui malheureusement diminue la valeur de ce mode d'investigation, c'est que les résultats qu'il produit sont applicables à la prononciation du scribe et non à celle de l'auteur. Et comme nous n'avons guère de mss. antérieurs à la fin du XIIe siècle, il faut, pour les temps anciens, s'en rapporter à peu près uniquement aux rimes. Dans tous les cas une certaine précaution est nécessaire, et il faut se garder d'étendre les conclusions au-delà de ce que comportent les textes sur lesquels on opère. L'assimilation de *en* à *an* est une des particularités du français, cela n'est pas douteux, mais se rencontre-t-elle uniformément dans tous les dialectes de la langue d'oïl? Et dans les dialectes où elle existe s'est-elle opérée au même temps? Ce sont là des questions que nous examinerons autant que les textes nous permettront de le faire, et qu'il faut bien se garder de trancher *a priori* en attribuant à tout un pays ce qui peut n'être vrai que d'une province.

Si nous appliquons cette méthode à nos anciens textes, nous obtenons un résultat qui peut être ainsi formulé :

En Normandie, et, selon toute probabilité, dans les pays romans situés sous la même latitude, EN *était encore distinct de* AN *au moment de la conquête de l'Angleterre* (1066), *mais l'assimilation était complète environ un siècle plus tard.*

On pourrait tenter d'établir la première partie de cette proposition en montrant que les textes, d'ailleurs infiniment rares, qui nous font connaître l'état de la langue d'oïl avant l'époque ci-dessus indiquée, distinguent fort exactement *en* de *an;* mais, à ce fait on pourrait, non sans quelque apparence de raison, objecter que ces premiers textes ont été écrits par des clercs, curieux de conserver le plus possible de l'orthographe latine. Aussi aurai-je recours à un autre mode de démonstration.

En anglo-normand *en* et *an* sont toujours restés distincts[2], et

1. Voy. DE WAILLY, *Mémoire sur la langue de Joinville*, § 28 (*Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 6, IV, 405; tir. à part, p. 77).

2. Pour établir ce point j'ai examiné les rimes d'un très-grand nombre de poésies composées en Angleterre et écrites par des scribes anglais, à savoir : Philippe de Thaun, Jordan Fantosme, les petits poèmes anglo-normands publiés par Th. Wright dans les *Reliquiae antiquae* (London, 1846, I, 104, 106, 155, 162; II, 248) et dans les *Political songs of England* (*Camden Society*, 1839), ceux que j'ai publiés dans le *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur* VII, la Vie d'Edouard le Confesseur éditée pour le Maître des Rôles par M. Luard, le poème sur la bataille de Mansourah publié par

ils le sont encore aujourd'hui dans les mots romans, qui ont passés dans l'anglais. Comme il serait contraire à la raison de supposer que *en* et *an*, une fois confondus en un même son, se seraient postérieurement séparés conformément à leur étymologie respective, il faut bien reconnaître que l'assimilation des deux sons n'était pas encore opérée lors de la Conquête, et qu'en ce point comme en plusieurs autres, le normand transporté en Angleterre a suivi une direction à lui, une voie indépendante de celle où s'engageait le normand indigène.

Non-seulement la distinction entre *en* et *an* s'est conservée dans l'anglo-normand, tandis qu'elle s'effaçait sur le continent, mais même elle paraît s'être aggravée. A une certaine époque *an* devient *aun :* non pas très-anciennement, mais autant qu'il semble, dès la première moitié du XIIIe siècle[1]; ni partout, mais cependant chez le plus grand nombre des copistes à partir du XIVe siècle. Ainsi dans le poème sur la bataille de Mansourah on trouve *avalaunt* 352[2], *avaunt* 352, *chantaunt* 337, *chasaunt* 341, *feraunt* 337, *graunt* passim, *launce* 335, 338, *pesaunz* 334, *repentaunt* 338, *saunz* (*sine*) 334, 341, 350, *traversaunt* 337, *trenchaunt* 336, 338, etc., *vaillaunt* 340, 352. Ce qui n'empêche pas que dans la même pièce les mêmes mots et bien d'autres présentent souvent la forme pure *an : avant* 338, 339, *chantant* 339, 351, *combatant* 339, 346, *corant*, *curant* 336, 351, *devant* 341, 345, *pesant* 351, etc. L'hésitation entre *an* et *aun* peut être observée dans la plupart des textes anglo-normands du XIVe siècle. Elle atteste une prononciation entièrement

M. Fr. Michel à la suite de son édition de Joinville, la chronique de Pierre de Langtoft. J'ai également examiné divers ouvrages en prose, notamment la Chronique de Londres, publiée en 1844 pour la *Camden Society*, par G. J. Augier. Nulle part je n'ai rencontré de confusion orthographique entre *en* et *an*. Dans les rimes la seule exception que j'aie observée est que J. Fantosme introduit *escient* (v. 1855) et *parent* (1366) dans des rimes en *ant*, et *ferant* (1787), *sanglant* (659), *vaillant* (316), *vivant* (277 et 407) dans des rimes en *ent*. *Escient* est autorisé d'ailleurs (voir ci-après § VI), mais les autres sont de véritables licences dont on ne doit point s'étonner chez un auteur qui, pour les besoins de la rime, crée des formes telles que *assaillu* (1660), *praz* (1798) pour *prés*, et qui introduit *leale* (245) dans une rime en *ele*. — Nous verrons dans le § V que le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* est au nombre des poèmes qui confondent *en* et *an*, d'où la preuve qu'il n'a pas été composé en Angleterre, bien que le ms. unique qui nous l'a conservé soit anglo-normand.

1. Je trouve *quaunt* deux fois, *taunt*, *aunz*, dans une petite pièce dont l'écriture est de la première moitié du XIIIe siècle (*Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.* VII, 45).

2. Les chiffres désignent les pages de l'édition de M. Fr. Michel; je ne puis citer les vers, ceux-ci n'étant pas numérotés.

distincte de celle d'*en*. De son côté ce dernier groupe, s'écartant de plus en plus d'*an*, arriva bientôt à rimer avec le *en* des mots saxons. Ainsi, dans une pièce mêlée de français et d'anglais composée vers 1311 *sovent* rime avec l'anglais *shent* (Wright, *Political songs* p. 253).

§ IV. — *en* et *an* distincts dans la prononciation et dans les rimes.

Actuellement nous allons passer en revue les rimes d'un certain nombre de poèmes en langue d'oïl, à commencer par les plus anciens, et nous verrons quelles lumières elles jettent sur le point qui nous occupe. Même dans les cas où nous devrons reconnaître que la séparation de *en* et *an* dans les rimes a cessé d'indiquer une différence dans le son, notre recherche ne laissera pas d'offrir un certain intérêt pour l'histoire de notre ancienne versification.

Sainte Eulalie. Les couplets 4 et 8 riment en *en : paramenz-preiement*, *element-empedementz;* il n'y a pas de rime en *an*. Cette prose célèbre n'apporte donc aucun argument ni pour ni contre la distinction d'*an* et *en*, qui d'ailleurs à cette époque ne fait pas doute.

Poèmes de Clermont-Ferrant. Le texte en est bien corrompu, et, jusqu'à ce qu'on ait donné une nouvelle récension de ces deux importants monuments de notre langue[1], on se voit obligé de négliger certains passages dont la leçon est trop suspecte. Cette circonstance ne nous causera cependant guère d'embarras dans le cas présent, et des rimes assez nombreuses et très-sûres prouvent que ces deux poèmes distinguaient *en* de *an;* résultat que l'on pouvait supposer *a priori*, puisqu'ils appartiennent certainement au XIe siècle, époque où, nous l'avons vu plus haut, l'assimilation n'était pas encore faite, en normand du moins. Une difficulté d'un autre genre est que l'origine de l'un au moins de ces deux poèmes, la *Passion*, est sujette à contestation. D'abord, le grand nombre de formes méridionales qu'il présente l'a fait attribuer à la langue d'oc, et cette induction a même été étendue, bien à tort, à l'autre poème, la *Vie de Saint Léger*. M. Diez, reprenant après quinze ans d'intervalle[2] l'étude d'un texte à l'élucidation duquel il avait si puissamment contribué en 1852 dans ses *Zwei altromanische Gedichte*, a soumis les rimes de la *Passion* à un examen minutieux afin de déterminer si le mélange de formes du nord et du midi

1. M. G. Paris nous en promet une, pour laquelle il a collationné le manuscrit.

2. En 1866 dans le t. VII du *Jahrbuch f. roman. u. engl. Literatur*.

qu'on remarque dans ce texte existe d'origine (d'où la conclusion que l'ouvrage aurait été composé sur les confins des pays de langue d'oc et de langue d'oïl, dans un dialecte en quelque sorte intermédiaire); — ou bien si ce mélange est le résultat d'une traduction incomplète d'un dialecte en un autre. M. Diez se décide pour la seconde hypothèse dans la mesure que comportent les rimes; c'est-à-dire en admettant que le poème est en langue d'oïl, mais que l'auteur, pour la commodité de la rime, n'a pas craint d'employer occasionnellement des formes méridionales. C'est là un résultat qu'il faut bien accepter, si singulier qu'il soit, lorsqu'on se trouve en présence d'une vingtaine de rimes (selon le calcul de M. Diez) qui se refusent absolument à passer en français, les autres étant ou communes aux deux idiomes, ou exclusivement françaises, soit qu'elles aient (ce qui est assez rare) conservé la forme française, soit qu'il faille la leur restituer pour les rendre valables[1]. J'accepte les conclusions en quelque sorte imposées par les rimes, mais je fais remarquer qu'elles conduisent très-près de l'hypothèse écartée par M. Diez, celle selon laquelle ce poème aurait été composé en un dialecte intermédiaire entre les deux familles de dialectes parlées dans la Gaule du moyen-âge. Sans doute cette hypothèse n'est pas entièrement admissible, parce que, selon la juste remarque de M. Diez (p. 376), « même dans les dialectes très-mé» langés[2], il y a toujours un principe grammatical qui tient la » haute main, tandis qu'ici les deux dialectes s'entre-croisent ca» pricieusement. » Mais, pour que le poète ait été en état, à une époque où les communications littéraires étaient nulles, de puiser dans un autre dialecte les rimes dont il avait besoin, il faut que ce dialecte ait été bien voisin. Puis est arrivé un autre copiste qui a encore accru le nombre des formes méridionales. Les conclusions définitives qui résultent des recherches délicates de M. Diez sont donc : 1° que l'auteur devait appartenir à la partie sud des pays

1. Ainsi, pour rendre ceci plus clair par un exemple, au couplet 2, *carnals* rime avec *Deus*, il est clair qu'il faut rétablir la forme du Nord *carnels*.

2. *In sehr gemischten Mundarten*, il faut entendre par là non des dialectes formés du mélange d'autres dialectes (comme par ex. la langue franque dans le Levant), mais des dialectes qu'on peut dire mixtes, en ce qu'ils forment la transition entre deux idiomes différant l'un de l'autre par des caractères plus importants que ceux qui distinguent deux dialectes voisins. Les dialectes (maintenant *patois*) du Lyonnais, du Forez, du Dauphiné, peuvent être qualifiés de *mixtes*, tenant, par leur position géographique, de la langue d'oïl et de la langue d'oc, mais n'étant en aucune façon formés d'un mélange de ces deux idiomes.

de langue d'oïl; 2° que le copiste appartenait aux pays de langue d'oc [1].

M. Diez a laissé en dehors de son examen les rimes *an* et *en*, les mettant sans doute au nombre des *indifférentes* (p. 377), c'est-à-dire de celles qui sont valables dans l'un et l'autre idiome. Mais cela n'est pas vrai de toutes : rappelons-nous que les participes présents de toutes conjugaisons ne riment ensemble qu'en français. C'est donc en français seulement que *seguen* peut rimer avec *gaimentan* (65 [2]), et cela à condition de remplacer, au premier de ces deux mots, *en* par *an* (anc. fr. *sivant*) ; car *gaimentan*, étant de la première conjugaison, garde son *a* aussi bien en prov. qu'en français.

firend-desfazend 19, est de pure langue d'oc, mais les deux rimes se laissent sans difficulté transporter en français : *ferant-desfesant*. Les autres rimes en *an* et en *en* du même poème ne soulèvent aucun doute :

an.	*en.*
davan-laudant, } 12.	rend-redenps, 3.
enfan-clamant, } 12.	moniment-pudenz, 8.
demandant-tradissant [3], 20.	gent-podenz [5], 9.
forsfait-fesánt [4], 44.	genz-tormenz, 17.
acusant-demandant, 51.	marrimenz-adens [6], 31.
gran-anz, 75.	piment-cuschement, } 88.
grand-afanz, 123.	monument-temps, } 88.
	monument-unguemenz, 98.

1. Les nouvelles recherches auxquelles M. Diez s'est livré l'ont ainsi amené à modifier et à préciser son opinion première. Dans la seconde édition de sa Grammaire, I, 119, il mentionne la *Passion* comme un texte « en un dialecte à demi provençal », dans la troisième il s'exprime tout autrement : « la *Passion*, qui à l'origine n'était pas exempte de formes provençales, et qui postérieurement en a été plus fortement encore imprégnée..... »

2. Je cite par couplets.

3. *Tradidissent*, au sens de *tradant*; l'accent est déplacé, comme, au second vers du coupl. 44, dans *fesant* qui rime avec *fait*. Ce dernier ex. prouve que le *n* devait être encore assez détaché de l'*a*; autrement l'assonnance avec *fait* (prononcé *fajt*) serait inadmissible. Je ne sais pas si ce déplacement de l'accent est, comme le dit M. Diez (p. 379), plutôt prov. que français, mais le fait est qu'il y en a des exemples dans le centre de la France; ainsi dans la plus ancienne prose de Saint Étienne (voy. G. Paris dans le *Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.* IV, 316, sur le mot *segueiént*).

4. J'admets *fasant* parce que *ant* devait s'y prononcer à peu près comme la finale d'un part. prés., au moins à en juger par la rime *demandant-tradissant* (voir la note précédente), mais je ne tiens pas compte de *tradran-adempltrant* 21, où *ant* est pour le fr. *unt*.

5. Les éditions portent *poderz*, ce qui n'est acceptable ni pour le sens ni pour la rime.

6. Éditions : *ades*.

Passons maintenant à la *Vie de Saint Léger*, dans laquelle tout ce qui a l'apparence provençale est bien certainement le fait du copiste :

sanz-aanz, 1.
aanz-granz, 2.
granz-franc, 9.
ardant-percutant, 23.
granz-tiranz, 26.
grand-desans, 31.
tirant-adenavant, 32.
granz-ardanz, 34.

temps-parent, 3.
vivent-temps, 6.
torment-consolament, 29.

Il y a dans la colonne de droite une difficulté : nous avons vu qu'en français, et cela dès les premiers temps, les participes de toute conjugaison sont en *an;* et cependant ici nous avons *vivent* rimant avec *temps* comme en provençal. *Temps* empêche de corriger *vivant*, car, s'il est vrai que plus tard l'usage s'est introduit d'écrire *tans* (voy. p. 273), une telle déviation à l'étymologie ne peut guère être admise à l'époque de la *Vie de Saint Léger*. Le seul moyen d'accorder les rimes est donc de conserver *vivent*, considérant que dans l'exemple en discussion ce mot fait partie d'une locution, *del son vivent*, qui était sans doute fort ancienne et dans laquelle il aura pu conserver sa prononciation primitive plus longtemps que dans son emploi ordinaire.

Pour le reste on voit que dans ces deux textes, qui sont contemporains de Guillaume le Conquérant, sinon plus anciens, *an* et *en* sont constamment distingués.

Saint Alexis. L'ancienne rédaction de ce poème distingue *en* de *an* dans les rimes :

an.

Abraham, tant, vailanz, déclinant[1], remanant (Coupl. 2).
Amfant, tant, avant, vivant, Franc. (8).
Serganz, amfant, errant, sedant, semblant (23).
Sergant, franc, avant, comand, ahan (46).
Anz, apartenanz, ahanz, tant, aparissant (55).

en.

Longament, forment, parfitement, cumandement, talent (couplet 5).
Adaisement, gentement, belament, nient, talent (10).
Marrement, nient, ornement, talent, ledement (28).
Argent, gent, discumbrement, nient, talenz (106).

Mais, s'il est à croire que l'auteur prononçait d'une façon différente *en* et *an* (car nous ne sommes pas encore au temps où on s'attachait à rimer non-seulement pour l'oreille, mais encore pour l'œil), la

1. Le ms. d'Hildesheim a, ici comme au vers suivant, *remanant*, mais la leçon des mss. d'Ashburnham-place et de Paris vaut mieux.

même conclusion n'est pas applicable au copiste qui, au commencement des mots et dans les monosyllabes, remplace le plus souvent *en* par *an : angendrat* prol., *ampairez* 2[1], *ansemble* 5, 9, 13, *amfant* 5, 8, 9, *an* (*in*) 8, 13, 23, 29, 30, 44, etc., *an* (*inde*) 17, *ancumbrez* 19, 38, *anterciet* 25, 36, *andreit* 39 (*bis*), 43, *amferms* 44, *angreget* 56, *amviez* 59, *anglutet* 61, *anseinet* 63, *anditet* 63, *amperedor* 73, etc. Cette façon d'écrire n'est pas très-fixe : ainsi *en* (*in*) 33 (*bis*), 34, 51, 52 (*bis*), 53, 67, 70, 77, etc., *ens* (*intus*) 60, *emfes* 11, *entrer* 35, *entra* (*intrat*) 20, *entrat* (*intravit*) 39, *encumbrent* 40, *enca* (encre) 57, *enquert* 65, *enpereor* 62, 66, 72.

Cet emploi de *an* pour *en* (toujours restreint, je le répète, au commencement des mots et aux monosyllabes) est particulier au ms. d'Hildesheim, le plus ancien des trois qui nous ont conservé l'*Alexis*. Si, comme on le dit, ce ms. est d'origine anglaise, il offre en ce point une singularité bien exceptionnelle. Il serait donc à désirer que l'origine en fût vérifiée par un paléographe compétent. Les manuscrits exécutés en Angleterre offrent dans l'écriture et dans l'ornementation des caractères sur lesquels il n'y a pas à se méprendre. Toutefois, on a vu plus haut (p. 247 n. 3) que, même en prov., *an* prend quelquefois, avant la tonique, la place de *en*.

Roland. Notre plus ancienne chanson de geste nous offre, en ce qui concerne les rimes, les mêmes faits que *Saint Alexis*, mais d'une manière moins distincte. Nous rencontrerons des exceptions qui ont leur cause ou dans l'incorrection du texte, ou dans le peu de rigueur de la versification de ce poème. Il arrive en effet que la laisse commencée sur une rime se continue, après deux ou trois vers, sur une autre; mais ce fait est tellement singulier qu'on est porté à soupçonner quelque trouble dans le texte[2]. Ainsi, laisse CLXXIV (ed. Th. Müller) :

> Rollanz feri el perrun de *sardonie;*
> Cruist li acers, ne briset ne n'*esgrunie.*
> Quant il ço vit que n'en pout mie *freindre,* etc.

En ce qui concerne *an* et *en*, le passage de l'une à l'autre de ces rimes dans le courant d'une tirade se produit au moins une fois (laisse CXXXI), sans qu'à cet endroit on soit autorisé à supposer

1. Je cite toujours par couplets.
2. Je ne cite pas l'exemple que fournit la laisse XLVII : *plus, seürs, est, plaist*, etc., parce que les deux premières rimes ne sont pas de la leçon primitive; voir la note de Müller sur le v. 605.

aucune altération dans le texte. Sous le bénéfice de ces remarques nous allons passer en revue les rimes *an* et *en* du poème. Je souligne dans chaque série les exceptions.

RIMES MASCULINES.

an.

XIX. *renc*, Francs, anz, ahans, guant, Espan, semblant, maltalant, blanc, cumant.

XXI. avant, guant, Franc, Rollanz, vivant, cumpainz, tant, veiant, talant, cumant, guarant, Basant.

XLIII. grant, blancs, anz, cunquerant, trenchanz, champ, recreant, Rollant, *Orient*, cumpainz, tant, Francs, vivant.

XLVIII. olifant, avant, Tervagan, Espans, Rollant, *gent*, *veirement*, comant.

LXX. Avant, tuchant, riant, tant, ahans, champ, Rollant, trenchant, guarant, pans, durestant, Franc, vivant, guant.

LXXVII. Esturganz, cumpainz, suduiant, avant, passant. *gent*, comant, Rollant, guarant, trenchant, sanc, *dolent*, *present*, *veirement*, *present*.

LXXXVI. Olifant, passant, Franc, Rollanz, vivant, cornant, *parent*, grant, *cenz*, *sanglent*, *vassalment*, guarant.

XCII. Rollanz, curant, avenanz, palmeiant, turnant, blanc, mains, riant, sivant, guarant, *fierement*, *dulcement*, *curteisement*, tenant, querant, *gent*, vaillant, ajustant.

Voir encore les rimes des laisses CII, CXII, CXV, CXXVI, CXXXVI, CXL, CLXVII, CLXXXII, CLXXVI.

en.

XXV. *Rollanz*, fent, sens, nient, jugement, present, comandement.

XXXI. *Rollant*, *recreant*, chalengement, *tant*, gent, nient, present, guarnemenz, talent, Orient.

LXIV. *Rollant*, veirement, present, salvement, nient, desment, *vaillanz*, soûrement, *vivant*.

CXII. *pesant*, *Rollant*, rent, nient, cumunement, cenz, guarent, tens, guarnemenz, parenz, atent, turment, vent, desmesuréement, suvent, veirement, Seinz (Sens) *Guitsand*, cravent *granz*,fent, espaent, definement, present, nient, *Rollant*.

CXXIV. *vaillant*, *cumbatant*, *Rollant*, veirement, gent, contenement, espaent, nient, vertuusement, fent, denz, jazerenc, argent, parfundement, recoevrement, dolent, guarent.

Voir encore les rimes des laisses CXXXI (où l'assonnance commence en *an* pour finir en *en*), CXLVI et CLXXVI.

RIMES FÉMININES.

an-e.

LXVIII. Espaigne, cumpaigne, dutance, France, cuntenance, chevalchet, pesance, demandet, pleigne (*plangam*), France, angele, hanste, guarde, marche, escange.

LXXIV. Moriane, Espaigne, vantance, cumpaigne, lances, fiance, pleignet.

en-e.

CX et CXI. endementres, rendent, defendent, sanglente, enseigne, juvente, femmes, atendent, demente, *sucurance* (*l.* sucurence?), Guenes, vendre, membres, pendre, trente, *esperance*.

CXXIII. sanglente, dementent, fendre, consente, vendre, cuntence, ensemble.

LXXXVII. blasme, Espaigne, muntaignes, plaignes, estrange, cumpaigne, graigne, angles, France, *venget*, aimet.

CXXXVII. sanglente, temples, peine, entendent, aleine, peine, escientre, feindre, enseigne, gente, dementet.

En somme, on voit par ce relevé qui s'applique à la moitié du poème environ, que les sons *an* et *en* étaient aussi distincts pour l'auteur de *Roland* que pour celui de la *Vie de Saint Alexis*, les exceptions très-peu nombreuses que j'ai notées pouvant en général s'expliquer par les remarques faites plus haut, et étant d'ailleurs trop rares pour infirmer la conclusion qu'autorise la grande majorité des cas.

Isembart et Gormont. Cette chanson qui peut bien être contemporaine de *Roland*, encore que le fragment unique qui nous en est parvenu nous ait été conservé par un ms. moins ancien que le célèbre Codex de sir Kenelm Digby, nous permet de constater une fois de plus la distinction de *an* et de *en*. Le fragment mis au jour par le baron de Reiffenberg [1] nous offre une laisse masculine et deux féminimes en *an-e*. En voici le relevé. J'avertis que je corrige les vers 10 et 11 où l'édition porte *Maus* et *franceis*.

an.

(vv. 8-35).

pesant, grant, Mans, franc, estant, camp, recreant, auferant, sanc, brochant, devant, maintenant, *dement*, flanc, sanc, dam, trenchant, bruiant, aleman, canp, franc, vivant, poant, oant, savant, hastant, vant, recreant.

en.

(vv. 63-80).

champaine, grant (*l.* grande), Flandres, lande, *Oriente*, grande, *fendre*, *desconcendre* [2], *prendre*, cambre, bruiante, lande, alme, *Oriante*, France, esperance, lance, vante.

(vv. 601-605).

lande, Irlande, France, cumpainnes.

Après Isembart et Gormont, le seul texte que je connaisse où la distinction des rimes *en* et *an* puisse être attribuée à une différence dans la prononciation, est le fragment d'une ancienne imitation du Cantique des Cantiques qu'a publié M. G. Paris en 1865 [3]. Il ne s'y trouve qu'une rime en *ant*, et elle est suspecte: *Jerusalem-amant* 49-50. Nous savons par d'autres exemples que le premier de ces deux mots a de bonne heure (dès le XII[e] siècle), été introduit dans les laisses en *ant* [4], mais comme ces exemples ne sont fournis

1. *Philippe Mouskes* II, x, ss.

2. Mot qu'il ne faut pas écrire *d'esconcendre*, comme fait le baron de Reiffenberg.

3. *Jahrbuch für rom. u. engl. Literatur* VI, 365-8.

4. Il y a *Jerusalem* dans Rolant 1523, mais *Jerusalant* ou *Jherusalant* dans *Aie* 379, *Amis et Amiles* 76, *Gui de Bourgogne* 3659, etc. On a dit de même *Moisant* et *Belliant* (Moïse, Bethléem).

par aucun des poèmes que nous venons d'examiner, on ne peut savoir si la prononciation que suppose cette rime est antérieure à l'époque où *en* s'est assimilé à *an*. Le même poème offre deux rimes en *ent : entendement-avenablement* 8, 10-1, *ungement-vestement* 28-9. C'est l'ancienneté, prouvée d'ailleurs, du poème qui me fait incliner à le placer dans la catégorie des textes où *en* et *an* sont distincts, car d'ailleurs je ne présente pas les rimes ci-dessus rapportées comme décisives.

§ V. — *an* et *en* confondus dans la prononciation et dans les rimes.

Les poèmes dont nous allons invoquer le témoignage ne nous renseignent pas bien exactement sur l'époque de l'assimilation des deux sons. Ce sont en effet presque tous des chansons de geste, genre d'ouvrages dont la date, comme on sait, ne peut en général être déterminée avec précision. Toutefois plusieurs nous étant parvenus dans des rédactions qui ne peuvent guère être postérieures au second tiers du XIIe siècle, on peut admettre que l'assimilation d'*en* à *an* s'est opérée dans la première moitié de ce siècle.

Voici la liste alphabétique d'un certain nombre de chansons de geste où les rimes constatent cette assimilation :

Aie d'Avignon (12, 13, 20, 32, 37, 42, 45, 53[1], 74, 78, etc.[2]).
*Amis et Amiles (3, 5, 37, 46, 52, 82, 87, 90, 94, 99).
*Charroi de Nîmes (éd. Jonckbloet, 88, 102, 109).
Couronnement Looïs (le) (1, 64, 70).
*Elie de Saint-Gilles (ms. 25516, f. 78 *a*, 79 *c d*).
*Floovant (13, 15, 16, 24, 27, 35, 40[3], 43).
Gaidon (10, 77, 278, 310, 313, 323).
*Gaufrei (9, 33, 54, 72).
*Gui de Bourgogne (5, 48, 70, 80, 104).
Huon de Bordeaux (10, 33, 39, 88, 138, etc.).
*Jourdain de Blaye (la partie en assonnances, 152, 165, 172, 174, 178[4]).
*Moniage Guillaume (fragm. p. p. Hofmann, 590).
*Ogier le Danois (I, 20, 30, 70, 81, 84, etc.).

1. La tirade ici indiquée commence au v. 1717; elle a été réunie à tort à celle qui précède.

2. Ces chiffres indiquent les pages où commencent les tirades.

3. Il y a dans cette tirade quatre rimes évidemment fautives : *chief* 1296, *braier* 1299, *fier* 1300, *aversier* 1301.

4. Il est en effet à noter qu'à partir du v. 2513 cette chanson est fort soigneusement rimée, et dès lors ne confond plus *en* et *an*.

*Otinel (1, 9, 15, 20).
*Parise la duchesse (éd. Guessard 67).
*Prise d'Orange (115, 125, 130, 136, 141, etc.).
*Raoul de Cambrai (2e partie[1], 233, 272, 284, 286, 287, 292).
*Voyage de Charlemagne à Jérusalem (4, 11, 14, 17).

Bien que tous ces poèmes mêlent les rimes *an* et *en*, il ne faudrait pas croire que tous font de ces finales un emploi indifférent. Nous verrons dans le § suivant qu'à partir du XIIIe siècle ou de la fin du XIIe, *an* et *en*, bien que réduits au même son, étaient distingués dans les rimes (à part quelques mots isolés dont la liste sera donnée). Or il est certaines chansons de geste, qui, sans présenter décidément cette distinction, s'y acheminent visiblement, de telle sorte qu'on pourrait les placer dans le prochain § avec tout autant de raison que dans celui-ci. En réalité, elles forment la transition de l'une à l'autre catégorie. Cette tendance à séparer des rimes qui sonnaient de même se reconnaît, là où elle existe, à un signe infaillible. En français les rimes masculines en *an* sont notablement plus nombreuses que celles en *en* : on a pu déjà s'en apercevoir à la simple inspection du tableau comparatif des rimes *an* et *en* de *Rolant;* d'où il résulte nécessairement que dans les tirades où ces deux finales sont mêlées, la première revient beaucoup plus souvent que la seconde. Si donc on rencontre des tirades où *en* domine, on peut être sûr qu'elles ne se sont point constituées ainsi fortuitement, mais que l'auteur a eu réellement l'intention d'exclure les finales en *an*.

Cela dit, revenons sur quelques-unes des chansons dont la liste alphabétique vient d'être donnée. Dans toutes celles qui sont marquées d'une astérisque, le mélange est complet : *an* domine, et nulle part on ne voit que l'auteur ait tenté de faire une tirade en *en*. Le *Voyage de Charlemagne,* qui prend place dans cette liste, est donc moins ancien que *Rolant*, où la distinction de *an* et *en* dans la prononciation est attestée par les rimes. En ce qui concerne *Amis et Amiles* et *Jourdain de Blaye*, ces deux charmants poèmes qui semblent sortis de la même main, il y a une particularité à noter : commencés tous deux en assonnances, ils se terminent l'un et l'autre en rimes. Mais, tandis que dans le premier le mélange d'*an* et d'*en* se poursuit jusqu'à la fin, dans le second la partie rimée offre des tirades en *an* pur et n'en contient pas en

1. Elle commence à la p. 217 de l'édition. A partir de cet endroit le poëme est en assonnances. La première partie, qui est rimée, est cependant plus ancienne, mais elle a subi un remaniement considérable qui, paraît-il, n'a pas atteint la seconde partie.

en; d'où on peut conclure que ces tirades ont été refaites et que le rimeur, voulant choisir entre les finales *an* et *en*, s'est décidé pour la première, qui là comme ailleurs, devait être de beaucoup la plus fréquente. *Amis et Amiles* présente bien une tirade en *en* pur (p. 62), mais elle n'a que 11 vers, sur lesquels 5 ont des rimes que j'appellerai communes, c'est-à-dire pouvant indifféremment figurer dans les séries en *an* ou dans celles en *en*[1] (*talent*, *noient*, *encient*, *mautalent*, *noient*); on ne peut tirer aucune conclusion d'un fait aussi isolé. — Dans *Huon de Bordeaux* aussi (p. 194-5) une tirade de 24 vers compte 20 rimes en *ent* contre deux en *ant* (*amirant*, *cravant*) et deux communes (*noiant*, *dolant*). Ici l'intention de l'auteur n'est pas douteuse. — De même encore dans le *Couronnement Looïs* où la tirade des pages 23-4 offre seulement 3 rimes en *ant* (*annonçant*, deux fois *cravant*) et 7 rimes communes (*escient*, deux fois *néant*, *talent*, *mautalent*) sur 44 vers. — Dans *Aie d'Avignon* deux tirades qui se suivent immédiatement (pp. 12-3) riment l'une en *ant* et l'autre en *ent*. Aucune n'est absolument pure, car la première contient *longuement*, et la seconde *aourant*. D'ailleurs le mélange d'*an* et *en* existe aussi bien dans la première que dans la seconde partie de ce poème [2]. — *Gaidon* présente un phénomène singulier. Du vers 1 au v. 2585, et du v. 9242 jusqu'à la fin du poème, qui a 10887 vers, on rencontre 6 laisses assez longues (de 26 à 82 vers) où les rimes *an* et *en* sont mélangées dans la proportion que comporte la langue; mais la partie intermédiaire offre (pp. 112, 132, 137, 175, 192, 201, 218, 229, 262) des tirades souvent fort longues où la finale *ent* domine presque exclusivement. S'il n'y a pas eu dans cette partie de l'ouvrage quelque remaniement, il faut supposer que le poète s'est déterminé dans le courant de son travail à rimer exactement, puis que, vers la fin, il est revenu à son premier procédé. — La chanson de Doon de Mayence se compose de deux parties; la seconde, qui commence à la p. 183 de l'édition, est de beaucoup la plus ancienne comme composition, mais la rédaction que nous en possédons ne doit guère remonter au-delà du milieu du XIIIe siècle; les finales *an* et *en* y riment à part (voy. pp. 138, 192, 207, 219). Il en est autrement dans la première partie, sauf p. 148-9 où l'auteur a évidemment voulu rimer en *ent*. Il y a aussi dans la même partie de *Doon* des tirades en *ant* où la finale *ent*

1. Voyez-en la liste au commencement du prochain § (p. 273).

2. On a donné dans la préface les motifs qui conduisent à admettre que ce poëme est de deux auteurs. On a omis de dire que la seconde partie (à partir du v. 3580) est rimée, tandis que la première est en assonnances.

est trop rare pour n'avoir pas été écartée à dessein (voy. pp. 73, 124, 142, 162, 170, 177).

En dehors des chansons de geste, le mélange des rimes *an* et *en* est extrêmement rare jusqu'au XVe siècle, époque où il reparaît et s'établit définitivement dans notre versification. Au XIIe siècle et au XIIIe, les seuls textes où je l'aie observé sont l'ancienne épître farcie pour la Saint-Etienne [1], où deux couplets nous présentent ces rimes : I *enfant*, *segueiént, grant, lesant, gent;* II *gent, espandant*, *afebleant*, *docement*, *prent;* et un certain nombre de chansons lyriques. Audefroi le bâtard nous fournit un exemple : l'un des couplets de la pièce *En chambre à or se siet la belle Beatris* [2] rime ainsi : *convenant, arrestement*, *aiglent*, *lent*, *talent* [3]. Parmi les autres pièces que les mss. attribuent au même poète, deux seulement ont *en* ou *an* à la rime, mais toujours sans mélange : I, dans la longue pièce *Bele Idoine se siet desous la verde olive* [4], nous avons les rimes *attente*, *tourmente, entente, jouvente, sente;* puis, dans un autre couplet, *entendre*, *atente*, *estendre*, *prendre*, *reprendre;* et enfin *avance, France*, *mance*, *lance* (verbe), *lance* (subst.). II, *Au novel tems pascour que florist l'aubespine* [5] *: atalente*, *presente*, *tourmente*, *consente*, *juvente.* Ces deux pièces ne sont pas autant qu'on pourrait le croire en contradiction avec celle qui a été citée en premier lieu. Nous allons voir que Thibaut de Champagne, qui confond sans aucun scrupule les rimes *ant* et *ent*, distingue en général les rimes *ance* et *ence*; et d'autres trouvères sont dans le même cas (voir ci-après p. 271).

La question reste donc indécise en ce qui concerne Audefroi. Il est au contraire manifeste que certains trouvères, au nombre desquels le plus célèbre de tous, Thibaut IV, comte de Champagne et roi de Navarre, ont confondu dans leurs rimes *an* et *en*.

Nous allons passer en revue, pour y rechercher ces rimes, les poésies du roi de Navarre. Si mauvaise qu'elle soit, je me sers de l'édition de M. Tarbé, parce qu'elle contient des pièces qui ne sont pas de Thibaut, ce qui nous donnera occasion de nous servir de nos rimes comme d'une pierre de touche [6].

1. Publiée par M. G. Paris dans le *Jahrb. f. rom. u. engl. Liter.* IV, 313-4.
2. P. Paris, *Romancero*, n° V; Wackernagel, *Altfr. Lieder,* n° I; Bartsch, *Chrest. fr.* col. 179.
3. *comant* dans le ms. de Berne (Wackernagel).
4. *Romancero,* n° II; voy. pour les rimes citées, pp. 11, 17, 18.
5. *Ibid.*, n° III; Hofmann, *Acad. de Munich* 1867, II, 497; Brackelmann, *Herrig's Archiv* XLII, 292.
6. Je ne me fais aucun scrupule de corriger, sans en avertir, les fautes de cette édition. Il est bien superflu par ex. de faire une note pour dire qu'à *sodivant* (pièce LXI, p. 93 de l'édition) j'ai substitué *soduiant,* ou que *l'autre*

I. *A envis sent mal qui ne l'a apris*). — 1[1] devant, tant; 2 *gent*, decevant; 3 *atent*, *esconduisement*, *noiant*[2]; 4 chantant, plorant, *jugement*.

II. *Ausi com l'unicorne sui*. — 1 regardant, mirant, semblant; 2 *premierement*, tressaillant, *talent;* 3 devant, puant; 4 combattant, humiliant.

III. *Amors me fait commancier*. — 1 vivant, *gent*, chant, *talent*, *sovent*; 2 tant, *soulement*, *afaitement*, *prent*, joiant.

V. *Bele et bone est cele por cui je chant*. — 1 chant, avant; 2 avenant, avant; 3 chantant, tant; 4 vivant, tant.

Arrêtons-nous un moment sur cette pièce. La rime y est tout à fait pure; et sans doute il serait possible que Thibaut eût rencontré par hasard cet accord parfait, mais s'il y avait quelque objection contre son attribution au roi trouvère, l'argument tiré des rimes ne serait pas à dédaigner. Et l'objection existe : c'est que des trois mss. qui nous ont conservé cette chanson, un seul (celui de Berne, où les noms sont ajoutés par une main postérieure à l'achèvement du ms.) l'attribue à Thibaut. Dans le petit ms. de Saint-Germain-des-Prés (maintenant Fr. 2050) elle est anonyme, et le troisième ms. enfin (847 fol. 109) l'attribue au Châtelain d'Arras[3].

VI. *Chanson ferai, car talenz m'en est pris*. — 3 samblance, dessevrance, *penitence;* 4 pesance, venjance, deffiance; 4 foloiant, *atent*.

VII. *Chanter m'estuet, que ne m'en puis tenir*. — 1 pesance, avance, espérance; 2 chéance, France, acointance; 3 *escient*, *entent:* 4 *sarment*, *torment*.

Cette pièce encore rime purement, mais, dans les deux premiers couplets, les rimes sont féminines; en outre, à la différence de la pièce V, elle ne soulève d'ailleurs aucune objection, étant attribuée à Thibaut par trois mss. qui appartiennent à deux familles bien distinctes (844 f. 65, 12615 f. 9, Arsenal p. 23), et convenant du reste fort bien à l'histoire du roi de Navarre[4].

VIII. *Contre le tens qui desbrise*.— 3 astenance, conoissance, cheance; 4 doutance, enfance, semblance.

jor (au lieu de *l'autrier*), à la pièce LIX, fausse le vers, que dans la même pièce, à la cinquième strophe, il faut *grant cri* et non *cri grant*, etc. etc.

1. Ce chiffre désigne le n° du couplet.

2. Je souligne les rimes communes, qu'elles soient écrites par *e* ou par *a*.

3. Le bon de la chose est que M. Tarbé, qui n'a connu que le ms. de Berne, a fait l'une de ces suppositions dont lui seul est capable, sur la dame à qui Thibaut aurait, selon lui, adressé cette pièce; voyez sa note p. 133.

4. Voyez d'Arbois de Jubainville, *Histoire des Comtes de Champagne*, IV, 287.

Remarquons encore qu'ici les rimes sont féminines. Cf. les pièces XIV, XV, XXIII, XXVII, XXX, etc.

IX. *Coustume est bien, quant l'on tient un prison.* — 3 *rent, baudement, souvent*, commant; 4 *plainement, loiaument, alegement*, garant.

X. *Dame, li vostres fins amis.* — 4 tant, *entent, veraiement*, amant, grant[1].

XI. *Dame, l'on dit que l'on meurt bien de joie.* — 1 *noient, joieusement; talent;* 2 *seulement, dolent, escient.*

Pièce non suspecte, malgré la pureté de ses rimes.

XII. *De fine amors vient science et bonté.* — 3 *hardement*, apendant, avenant, tant; 4 commant, *atent, doucement, talent.*

XIV. *De grant joie me sui tout esmeüs.* — 1 vaillance, esperance; 2 atendance, doutance; 5 grant, *present:* 6 *pensement*, vivant.

XV. *De novel m'estuet chanter.* — 5 *rendre, atendre;* 6 *contendre, rendre.*

XVI. *De tous maus n'est nus plaisans.* — 1 plaisans, poignans, tans; 2 *obedians*[2], *dolans*, garans; 5 semblant, grant, *dolant*; 6 *apent, torment.*[3]

XVII. *Douce dame, tout autre pensement.* — 1 *pensement, premierement*, devant, *atent;* 2 *sovent, gent*, semblant, *talent.*

XVIII. *Empereres ne rois n'ont nul pooir.*— 3 autant, *dolant*; 4 *atent, autrement.*

XX. *Fueille ne flors ne vaut riens en chantant.* — 1 chantant, *gent*, joiant, *sovent;* 2 courant, fuiant, grant, *gent;* 3 autant, vivant, *esciant*, avant; 4 tant, *hardement, noient*, amant; 5 *folement, sovent, talent, loiaument;* 6 itant, demant.

XXI. *Je me cuidoie partir.* — 5 demant, amant, creant, *talant*, vivant; 6 *prent*, itant, *Lorent*, sanglant.

XXII. *Je n'ai loisir d'assez penser,* — 4 samblant, *souvent, demente, presente, pourpens, sens.*

La rime *samblant-souvent* est un motif pour attribuer à Thibaut cette pièce qui est anonyme dans tous les mss. où elle se rencontre (La Vall. 59 fol. 57, 1591 fol. 86, Sienne fol. 19, Berne 231 nº 19[4]).

1. Il n'y a point, comme on pourrait le supposer à première vue, entrelacement des rimes *ant* et *ent* : les autres couplets montrent que le système de cette pièce est *aaaabba.*

2. Lisez *obediens*, c'est un mot savant.

3. Ce que je numérote 6 est l'envoi qui devait, comme on sait, reproduire invariablement les deux dernières rimes du dernier couplet (voy. Diez, *Poesie der Troub.* p. 94, *Leben u. Werke* p. 101, note); donc *arpent* et *torment* sont ici considérés comme les équivalents des rimes en *ant* du couplet précédent. Le même cas se représente dans plusieurs des pièces suivantes.

4. Ce qui a conduit M. Tarbé à l'attribuer à Thibaut, c'est que presque

XXIII. *Je ne puis pas bien mettre en nonchaloir.* — 3 *atent,* semblant, esperance, semblance; 4 vivant, tant, cheance, conoissance.

XXIV. *Je ne voi mais nului qui jut ne chant.* — 1 chant, *longuement, commandement, folement, malement;* 2 *reprent,* amans (*l.* amant), *talent,* merciant, vivant.

XXV. *Je n'os chanter trop tart ne trop sovent.* — 1 *sovent, longuement, defent, torment;* 2 *talent, neant, comment, amoureusement;* 3 semblance, surtance, creance; 6 puissance, souffrance, cheance.

Les rimes sont pures, aussi y a-t-il doute sur l'auteur. Les mss. Arsenal et 847 (même famille) attribuent cette pièce à Thibaut, mais, selon une autre famille de mss. (844 f. 79 et 12615 f. 23) elle serait du roi de Jérusalem Jean de Brienne; opinion plus vraisemblable, car la disposition des couplets n'est pas non plus celle qui est habituelle chez Thibaut [1].

XXVI. *Les douces dolors.* — 1 plaisant, cuisant (Tarbé: cuisants!), *hardement, sens;* 2 *loiaument, talent,* tant, recreant.

XXVII. *Li douz pensers et li dous sovenir.* — 1 remembrance, poissance; 2 semblance, esmaiance.

XXVIII. *Li rossignols chante tant.* — 1. tant, plaisant; 2 tant, truant; 3 garant, *amendement;* 3 *serpens,* pesant; 4 grant, desirant.

XXIX. *Mout m'est belle la douce commençance.* — 1 commençance, semblance, semblance, mescheance; 2 semblance, remembrance, esperance, decevance; 3 lance, deffiance, venjance, puissance; 4 *entierement, souvent, gent,* pensant, *rent;* 5 *lent, atent, courtoisement, amoureusement, retraitement, cousteusement.*

Cette pièce est attribuée par le ms. 1591 à Thibaut, mais M. Tarbé paraît avoir complètement ignoré que trois familles distinctes de mss. (844, 12615, — Arsenal, 847, — Vatican 1490) l'attribuent au chatelain de Coucy. Ce trouvère n'admettant pas le mélange des rimes *an* et *en*, comment expliquer *pensant* au couplet 4? De la façon la plus simple: dans le vers *Et tel delit ai en mon pensant*, le dernier mot doit être corrigé en *pensement*, restitution si facile qu'elle se présenterait d'elle-même, fût-on privé de l'aide des autres mss.

XXX. *Nus hom ne puet ami reconforter,* — 1 remembrance, es-

toutes les pièces du ms. de Berne 231 (qui en contient 20 seulement) sont du roi Thibaut. Mais cette preuve n'est pas très-forte si on considère que la chanson qui nous occupe se trouve justement placée entre deux pièces (nos 18 et 20) de Thierri de Soissons. Ce petit chansonnier a été publié tout récemment par M. Rochat. *Jahrb. f. rom. u. engl. Liter.* X, 75-108.

1. Voir du reste P. Paris, *Romancero*, p. 135. Cette même pièce est dans le grand ms. de Berne attribuée à « Musc aliate », nom jusqu'à présent inexpliqué.

maiance; 2 connoissance, attendance; 3 desavance, fiance; 4 doutance, semblance; 5 balance, remembrance; 6 faillance, France.

XXXIII. *Pour ce se d'amer me duel.* — 3 grans, *talans;* 4 semblant, devant.

XXXIV. *Pour conforter ma pesance.* — 1 pesance, avance, *penitence*[1], 2 *tence*, enfance, *aligence;* 3 conoissance, fiance, lance; 4 acointance, France, doutance; 5 remembrance, semblance, mescheance; 6 connoissance.

XXXV. *Pour froidure ne pour yver felon.* — 3 plorant, souspirant; 4 semblant, *gent;* 5 *bonement*, tant.

XXXVII. *Puisqu'il m'estuet de ma douleur chanter.*

C'est sans aucune raison que M. Tarbé attribue cette pièce, qui présente des rimes en *ance*, à Thibaut; ce qu'il dit dans ses notes (p. 45) est le résultat de diverses confusions qui ne méritent pas d'être expliquées ici. Le fait est qu'elle est de Richart de Fournival.

XXXVIII. *Quant fine Amors me prie que je chant.* — 1 chant, *commandement, prent*, chantant; 2 *consent, torment*, tant, *comandement;* 3 *talent, amoreusement, talant*, joiant; 4 *finement, autrement, gent, acointement;* 5 demant, chant, tant[2], querant; 6 vaillant, avenant, *repent, sent.*

Cette pièce est attribuée à Gace Brulé par 844 (fol. 36) et par 847 (f. 28); à un « Robert de Dommart[in] », jusqu'ici inconnu, par le grand ms. de Berne; enfin à Thibaut par le ms. de l'Arsenal (p. 45) et par les mss. de la même famille. Cette dernière attribution est rendue certaine par le mélange des rimes *an* et *en*, qui ne se rencontrerait pas dans une pièce de Gace.

XXXIX. *Qui plus aime plus endure.* — 3 demant, *rent*, 4 *tendrement*, dormant.

XL. *Qui sait pourquoi Amours a non amours.* — 1 *seulement, talent;* 2 *durement, avancement;* 3 *deffendre, fendre, atendre;* 4 *tendre, rendre, rendre.*

XLI *Rose ne flors de lis.* — 1 chant, joiant; 2 esgardant, atendant; 3 seant, semblant; 4 plorant, commant.

L'attribution de cette pièce au roi de Navarre est donc bien douteuse. Ce doute est confirmé par les mss. où elle figure. Sur

1. Je note en passant que, même dans des poésies à rimes très-pures, on trouve *penitence* parmi des mots en *ance;* il y en a un exemple dans les rimes de la pièce ci-après indiquée sous le n° XLIII. C'est peut-être à cause de *peneance*, qui est le même mot sous la forme populaire.

2. Dans l'édition de M. Tarbé le vers finit par *li amer et servir*, ce qui détruit la rime; il faut *amer et servir tant.*

quatre, trois la donnent anonyme, et le 4e (Berne), qui la place sous le nom du roi de Navarre, offre assez souvent des attributions erronées.

XLIV. *S'onques nus hom per dure departie.*

Cette pièce, qui du reste ne présente pas de rimes masculines avec *an* ou *en*, se trouve dans treize mss., dont un seul, le grand chansonnier de Berne, l'attribue à Thibaut. C'est celui-là seul que M. Tarbé a utilisé; il ne mentionne même pas les autres! La pièce est d'Hugues de Brégi ou du châtelain de Coucy [1].

XLVI. *Tout autressi com fraint nois et ivers.* — 3 *atent, entendre, talent, reprendre, acesmeement, entendre, prendre,* joiant; 4 *escient, deffendre,* hastant, *rendre,* estant, *reprendre, aprendre, noient.*

XLVII. *Tout autressi com l'ente fet venir.* — 3 autant, *escient, atent:* 4 *ment, droitement, longuement.*

XLIX. *Tuit mi desir et tuit mi grief torment.* — 1 *torment, gent, escient;* tant; 2 merveillant, *gent,* grant, autant.

L. *Une chanson encor vueil.* — 3 veillant, *doucement, durement;* 4 *sovent,* chant, tant.

LI. *Une dolor enossée.* — 3 quant, avant; 4 *mandement,* grant, 5 aorant, criant; 6 tant, delaiant, *sent, atent.*

LII. *Bauduin il sont dui amant.* — 1 amant, *jouvent;* 2 *certainement, enseignement;* 3 vivant, avant; 4 *acointement, noient* [2].

LIII. *Bons rois Tiebaus, en chantant respondez.* — 1 avenant, *talent;* 2 *talent,* acolant.

LIV. *Bons rois Tiebaus, sire, conseillez-moi.* — 1 *sovent,* amant; 2 semblans, avant; 3 mesestance, decevance, semblance; 4 astenance, France, *presence.*

LV. *Dame, merci, une riens vous demant.* — 1 demant, avant, tant; 2 *escient,* gabant, grant.

LIX. *J'aloie l'autrier errant.* — 1 errant, pensant, *comment,* enfant; 2 riant, *comment,* maintenant, avant; 3 *durement,* semblant, *faitement, talent, talent;* 4 *belement,* semblant, itant, querant, *gent;* 5 maintenant, verdoiant, criant, huant, *gent.*

LX. *L'autre nuit en mon dormant.* — 1 dormant, doutance, chantant, balance, devant, querant, movant, enfance; 2 *durement,* esmaiance, pesance, semblant, *cruelment, gent,* esloignance.

1. C'est sur le même fondement que M. Tarbé a donné à Thibaut la pièce 45 de son édition, qui est attribuée par tous les autres manuscrits à Simon d'Authie.

2. Remarquez que ces deux rimes correspondent aux rimes en *ant* du couplet 3, car selon le système suivi dans ce jeu parti, comme dans la plupart des pièces de Thibaut, les couplets sont liés deux à deux par la rime : 1-2, 3-4, 5-6; très-souvent le couplet 6 est un envoi; souvent aussi il manque.

LXI. *L'autrier par la matinée.* — 3 vaillant, *talent, gent,* itant, creant; 4 *noient,* soduiant, pensant, *atent, loiaument.*

LXIII. *Philippe, je vous demant, — Dui...* — 1 demant, *loiaument, talent,* avant; 2 *certainement,* engrant, *emprent,* tant.

LXIV. *Philippe, je vous demant, — Ce...* — 1 demant, semblant, *durement:* 2 *veraiment, tornoiement,* medisant; 5 *legierement, acointement, gent;* 6 *hastivemcnt, entierement, talent.*

LXVI. *Quens, je vos part un gieu par aatie.* — 1 *jugement, leaument, hautement, ment,* maintenant, avenant, chantant; 2 semblant, vivant, *sent,* devant, *commandement,* atant, *dolent.*

LXVIII. *Sire frere, fetes m'un jugement.*

Cette pièce, où abondent les rimes en *ent* sans qu'aucun *ant* vienne s'y mêler, n'est attribuée au roi de Navarre que par 1591, ms. de faible autorité. C'est un jeu parti dont les auteurs sont Guillaume et Gilles le Vinier [1].

LXIX. *Sire loez moi à choisir.* — 1 joians, grans; 2 semblans, *parans;* 5 abaiant, apoiant, enfant; 3 *courtoisement, gent, dolant.*

LXX: *Sire ne me celez mie.* — 3 enfance, semblance, acointance, contenance, astenance; 4 demande (?), conoissance, seurtance, doutance, balance.

LXXI. *Une chose, Baudouin, vous demant.* — 1 demant, *longuement;* 2 *premierement, descent.*

LXXII. *Au tens plein de felonie.* — 5 *sovent, atent;* 6 *Lorent, outreement.*

LXXIV. *Dame, ensi est qu'il m'en convient aler.* — 5 *dolans,* desirans, poissanz, sachans, puanz; 6 poissans, secorrans, aidans.

LXXV. *De chanter ne me puis tenir.* — 3 *resplent, gent, torment, vengement;* 4 *premierement, hautement,* puissant, *mant.*

LXXVI. *De grant travail et de petit exploit.* — 3 *froment,* querant, puant, *hardement;* 4 *torment, premierement,* traïnant, *commandement,* 5 balance, *comence,* venjance; 6 avance, cheance.

LXXVII. *Diex est ensi comme li pelicans.* — 1 pelicans, puans, enfans, poissans; 2 *lens,* bobans, *gens,* creans; 5 *gent,* enfant.

LXXVIII. *Dou très dous nom à la vierge Marie.* — 1 *plainement, torment, gent;* 2 *premierement, doucement, gent;* 5 doutance, *durement,* demourance, querant, *amendement,* repentance; 6 mescheance.

LXXIX. *Mauvès arbre ne puet florir.* — 1 crollant, morant, semblant; 2 *premierement, talent,* avant; 5 *repentement, commandement.*

LXXX. *Signor, sachiez qui or ne s'en ira.* — 1 ramembrance, venjance; 2 atendance, doutance.

LXXXI. *Tant ai amors servies longuement,* — 1 *longuement,* commant, *torment,* enfant; 2 *gent, mautalent, bonement,* amant.

1. Voy. L. Passy, *Bibl. de l'Ec. des Chartes* 4, V, 309.

Un autre poète qui confond également les rimes *an* et *en* est Rolant de Reims, auteur d'une vingtaine de jeux partis qui paraissent n'exister que dans le chansonnier de la collection Douce (Oxford). Ainsi dans la première de ses pièces[1] : *Concilliés moi, Rolan, je vous an*[2] *pri* nous avons ces rimes : 1 priant, *hardement*, cellans, *gens ;* 2 presant (l. *present*), pairant, amans, soffisant; 3 *faintement, antendement*, covoitans, *argent* (l. *argens*) ; 4 talant, randant, samblans, *acointemens,* 5 *desvoieement, tenement,* requairans[3], venant; 6 *parlemens* (l. *parlement*), vaillant. — Dans la seconde pièce, qui est inédite, nous trouvons : 1 demant, samblant, sovant (l. *sovent*), niant; 2 prant (l. *prent*), consant (l. *consent*), *legierement,* samblant; 3 comant (l. *coment*), tant, niant, *soulement ;* 4 atant (l. *atent*), *amerousement*, *lieement*, sant (l. *sent*) ; 5 disant, *nulement, sutillement,* vivant.

On pourrait constater le même fait dans les autres pièces du même poète[4].

On l'observe aussi chez quelques autres trouvères, mais d'une façon ordinairement moins distincte. Ainsi chez Gautier d'Epinaus (Epinal?). A la différence du roi de Navarre qui le plus souvent change ses rimes après chaque second couplet, Gautier d'Epinaus, adoptant l'usage presque constant des troubadours, fait tous ses couplets sur les mêmes rimes, d'où il suit que la série des rimes qu'il a employées est peu considérable, et que la vérification qui nous intéresse ne peut porter que sur un petit nombre d'exemples. Notons aussi que ce trouvère sépare les rimes féminines où se trouvent *an* et *en;* ainsi les pièces 19, 30 et 343 [5] du ms. de Berne offrent des rimes pures en *ance* et en *ente*. Le même fait a déjà été constaté ci-dessus (pp. 264, 265, 266), à propos du roi de Navarre. La confusion n'existe donc que pour les rimes masculines :

Amors et bone volenteit (Berne, pièce 40). — 1 *talent, nient*, chant, *longuement,* 2 atant (*ad tantum*), tant, *asouwaigement, torment;* 3 *atent,*

1. Publiée à l'appendice de mon rapport sur les mss. de la Bodléienne, *Arch. des Missions,* 2e série, V, 233.

2. On voit que le copiste aussi, et non pas seulement l'auteur, confond les deux groupes. C'est un ms. lorrain.

3. Pour *requerans.*

4. Ou du moins dans tous les cas que j'ai vérifiés. Lorsqu'on opère sur des textes dont l'attribution n'est pas certaine, et qui, étant en partie inédits, ne peuvent être consultés à chaque instant, il est bien peu de faits qu'on puisse avancer avec une complète assurance.

5. Ces nos répondent à l'édition que M. Brackelmann a donnée de ce chansonnier, d'après la copie de Mouchet, dans l'*Archiv d. neueren Sprachen* de Herrig, années 1867 et 1868.

noient, debonairement, endurant; 4 tant, enpirant, semblant, plaixans; 5 *sent, essient,* itant, *doucement.*

Per son dous comandement (Berne 395).

Cette pièce présente des rimes en *ent* d'une entière pureté. Peut-être n'appartient-elle pas à Gautier d'Epinaus, lui étant attribuée par le seul ms. de Berne, qui est sujet à caution, et étant anonyme ailleurs.

Se per force de mercit (Berne 466). — 1 *comandement, enforcement;* 2 *sovent, devinement;* 3 *present,* semblant; 4 *finement, comandement.*

Citons encore quelques exemples :

Le comte d'Anjou. *Li grans desirs et la douce pensée*[1]. — 1 tant, *longuement, torment,* vivant; 2 *bonement,* plaisant, *enscient, alegement;* 3 *longement, atent, ensement, certeinement;* 4 amant, *sent, hardement.* poissant; 5 avenant, *convent, gent,* mesdisant; 6 *rent.*

Chevalier. *Au comenchier de ma nouvele amor.* — 1 *talens, obediens,* desdaignans; 2 voillans, *entendemens,* joians[2].

Josselins de Dijon[3]. — 3 mesdisant, *repent,* chant. — Les autres couplets ont des rimes en *ent* pur.

On remarquera que presque tous ces trouvères appartiennent à la région de l'Est. Excepté peut-être Chevalier (de qui on ne sait rien) il n'y a parmi eux aucun Artésien. Faut-il conclure de là que l'assimilation entre *en* et *an* était plus complète en Champagne et en Lorraine qu'ailleurs? On le pourrait, considérant surtout la facilité avec laquelle les copistes de ces pays[4] échangent les deux groupes en question, mais je n'oserais l'affirmer, mes recherches ne s'étant pas étendues sur toutes nos anciennes pièces lyriques. En outre il est incontestable que des trouvères parfaitement champenois, Chrestien de Troyes, Gace Brûlé, et bien d'autres, se sont gardés soigneusement de la confusion que nous avons relevée chez Thibaut et chez quelques autres.

Dans le présent travail je n'ai à m'occuper des rimes qu'autant

1. Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'Empire grec* (1840), I, 426.

2. Publiée par Buchon (*l. l.* p. 419) comme étant de Quesne de Béthune, à qui elle n'est attribuée que par un ms. de bien faible autorité (fr. 1591). 844 et 12615 l'attribuent à Chevalier, le ms. de l'Arsenal à Jacques (Gautier?) d'Espinais, et le ms. 845, presque toujours d'accord avec le texte de l'Arsenal, à Gautier d'Espinais (ou d'Espinaus); ailleurs elle est anonyme.

3. Selon 844 et 12615; Guiot de Dijon selon Berne; anonyme ailleurs.

4. Voir les chartes de la seigneurie de Joinville, le chansonnier Douce, le ms. de Berne, etc.

qu'elles fournissent des indications sur la prononciation. Toutefois on a pu voir dans ce chapitre que l'examen des rimes où figurent *an* et *en* fournit à la critique comme une pierre de touche à l'aide de laquelle on peut en certains cas décider une attribution douteuse. On conçoit aussi sans que j'aie besoin de m'étendre sur ce point, que les habitudes d'un auteur étant connues, on peut se déterminer, avec plus de certitude, entre des variantes qui d'ailleurs pourraient sembler équivalentes [1].

§ VI. — *an* et *en* confondus dans la prononciation et distincts dans les rimes.

Les trouvères qui opèrent la distinction, et c'est l'immense majorité, admettent cependant parmi les rimes en *ant* des mots qui, étymologiquement, devraient s'écrire par *e* et rimer en conséquence. Ce sont (si je n'en oublie point), *covant* (couvent), *dolans, escient, noient* (néant), *orient* (?), *sans* (sens), *sergans* (sergent), *talans*, *tans* [2]. On peut croire que *dolans* et *dolens* existaient à côté l'un de l'autre; le premier comme part. de *doloir*, le second comme adjectif verbal; mais aucune distinction de sens n'était observée.

1. Par ex. dans la pièce *Pensis d'amours, dolenz et courroucïés*, du roi de Jérusalem Jean de Brienne, le texte édité par Buchon (*Recherches et matériaux*, etc., p. 424) donne au 2e couplet *torment* (écrit *tormant*) en rime avec des mots en *ant*. Cela ne peut être admis parce que ce trouvère ne confond point *en* et *an*; d'où il suit qu'il faut introduire la variante rapportée en note, et qui convient aussi bien au sens, *talent*. Par là aussi on peut arriver à distinguer les vers interpolés par des copistes maladroits; voy. ma note sur les vers 337-8 de l'*Alexandre* du clerc Simon, dans mon *Alexandre*, p. 251.

2. Voici des exemples : ROGER DES ANDELYS, *Ja por ce se d'amer me dueil :* 2 souffrant, *talent*, vivant; 3 devant, plourant, commant; 4 demant, atendant, tant; 5 vivant, riant, eslongant. — SIMON D'AUTHIE ou GASSE, *Li biaus estés se resclaire:* 1 verdoians, joians, *dolans*, tenans; 2 aparans, ardans, amans, samblans; 3 penans, *tans* (temps), proians, recreans; 3 avenans, rians, plaisans, grans; 5 parlans, voellans, *sergans*, poissans. — WILL. LE VINIER, *Tel fois chante li jouglere:* 1 *dolans*, joians, frans, *tans* (temps); 2 faillans, mescheans, proians, desdegnans; 3 *sans* (sens), doutans, faisans, poissans; 4 grans, bans, *covans*, tans (*tantus*); 5 vantans, rians, garans, changans; 6 Jehans, blans. — Les chansons de geste qui distinguent les deux groupes *en* et *an* fourniraient au besoin une masse d'exemples analogues. Dans la chanson de Jérusalem on trouve *escient* (rime en *ent*) aux vv. 3761, 5770, etc. (éd. Hippeau), et *esciant* (rime en *ant*) aux vv. 1495, 1507, 2598, 3926; *Orient* 5780, 5809, *Oriant* 1494, 2600, 3929. — Cette double orthographe paraît avoir été conservée et utilisée assez tard, car dans une chanson ou complainte de 1472, où la distinction est fort bien observée, *temps* ou *tamps* (le mot est écrit des deux façons) rime avec *fiant, promettans*, etc.; voy. Le Roux de Lincy, *Chants hist. et pop.* (Aubry, 1857), p. 191.

Pour *covant*, *esciant*, *noiant*, *oriant*, *sans*, *sergans* et *tans*, il est plus facile de constater l'usage que de l'expliquer; mais, en ce qui concerne *talant*, qui dans les rimes les plus exactes est *talant* ou *talent* suivant le besoin du moment, il y a une raison historique. M. Schuchardt a établi dans son *Vocalismus des Vulgærlateins* (I, 212) que la prononciation vulgaire conservait *a* avant *nt* dans les mots venus du grec; ainsi *talantum* (τάλαντον) et *Tarantum* (Τάρας, αντος), pour *talentum* et *Tarentum*. M. Schuchardt cite à ce propos *courant*, *Durance*, *seant*, *Vande*, qui nous offrent le changement propre au français de *en* en *an*, et n'ont par conséquent rien de commun avec le cas particulier de *talantum* et de *Tarantum* où l'α grec s'est conservé. S'il avait suivi le premier de ces deux mots dans les langues romanes, il l'aurait vu se conserver en provençal et en français sous deux formes dont l'une correspond à *talentum* et l'autre à *talantum*. Cela est surtout notable en provençal, qui pour le reste conserve maintenant encore si distincts les sons *an* et *en*. Les deux formes étaient si bien acceptées que le même poète les employait indifféremment selon les besoins de la rime. Ainsi, dans *Boèce*, *talant* (v. 80 et 113) figure dans une laisse en *ant*, et *talent* (v. 152 et 196) dans une laisse en *ent*. Dans *Flamenca* on trouve (v. 481) *talan* en rime avec *an* (*annum*), avec *aitan* (v. 1239), et *talen* rimant avec *sen* (v. 39), *cenz*[1] (v. 519), etc.[2]

A part les pièces que j'ai citées dans le précédent § et quelques autres qu'un examen complet de nos anciennes poésies lyriques ferait probablement découvrir, on peut dire que la règle suivie par les trouvères a été la séparation des rimes *en* et *an*. Elle est observée même dans ces jolies romances qui sont les plus anciens témoignages de notre poésie populaire[3]. Peut-être pourrait-on

1. A cet endroit il faut *talenz* au plur., à cause de la rime *.v. cenz*.

2. Raimon Vidal (Guessard, *Grammaires provençales*, p. 85) range *talen* au nombre des mots dont on peut faire deux rimes, et spécifie qu'on pouvait dire *talan*. M. Diez a pensé que ces diverses formes pouvaient être considérées comme des variétés dialectales (*Gram.* 3ᵉ éd., I, 106), mais on voit que pour *talen* du moins la variété remonte plus haut.

3. On pourrait citer à l'encontre de cette assertion le début de la pièce IX du *Romancero françois* :

> Bele Doette as fenestres *seant*
> Lit en un livre, mais au cuer ne l'*entent*
> De son ami Doon li *ressouviant*
> Qu'en autre terre est allé *tournoiant*.

Mais ces rimes sont le résultat d'une correction du premier éditeur; il y a dans le ms. unique (20050 f. 63) : *se siet* — *ne l'en tient* — *ressovient* — *tornoier*.

supposer qu'elles ont été composées à une époque où *en* sonnait autrement que *an;* mais au moins pour la plupart la perfection de leurs rimes ne permet guère de les reporter aussi haut. Le fait qu'elles sont anonymes n'est pas une preuve de leur antiquité, car presque toutes nous ont été conservées par un ms. (Bibl. imp. fonds fr. 20050) où les pièces de trouvères relativement récents, d'Adam de la Halle par exemple, ne manquent pas, et où cependant aucun nom d'auteur n'est donné.

La poésie à rimes plates fait depuis les temps les plus anciens la distinction des deux rimes. De même la poésie épique, à partir du XIIIe siècle environ, peut-être de la fin du XIIe, autant qu'il est possible de déterminer l'époque d'œuvres dont les auteurs sont si peu connus, et qui font rarement allusion aux événements contemporains. Cette distinction existe dans la seconde partie de *Jourdain de Blaye* [1], dans *Gui de Nanteuil*, dans *Fierabras*, dans l'*Alexandre* de Lambert le Tort et d'Alexandre de Bernay, dans *Renaut de Montauban*, dans la *Chanson de Jérusalem* [2], dans les poèmes d'Adenet, dans le *Chevalier au Cygne*, dans *Baudoin de Sebourc*, dans *Tristan de Nanteuil,* dans le *Du Guesclin* de Cuvelier, et en général dans toutes les œuvres à tirades monorimes de la seconde moitié du XIIIe siècle ou du XIVe. Naturellement, la pureté de la rime reste proportionnelle au savoir et au soin de l'auteur, et par exemple Cuvelier fera figurer *parent* (v. 582), *incontinent* (1218), *pent* (1224) dans une tirade en *ant*, ou *Bertran* (688) dans une tirade en *ent*, mais ce sont là des négligences qui n'infirment pas la règle. En outre, on conçoit que dans les premiers temps ce système a pu n'être pas observé avec beaucoup de rigueur, et de là vient qu'il y a encore un certain mélange dans *Fierabras*, dans *Gui de Nanteuil,* et ailleurs encore : mais il y a des rimes en *ent*, et cela, comme je l'ai dit dans le précédent § (p. 262), ne peut s'être produit fortuitement. D'autres poèmes ont été refaits avec l'intention de régulariser les rimes : *Aliscamps*, la première partie de *Raoul de Cambrai,* etc.; mais cette opération peut n'avoir pas été bien faite, et par là s'explique le mélange qui se remarque encore en certains endroits des poëmes ainsi retravaillés (*Raoul de Cambrai* pp. 168, 210-1; *Aliscamps* p. 225-6, etc.). On observera que les chansons refaites dans ce système ont peu de rimes en *ent;* car, étant don-

1. Ed. Hofmann, pp. 188, 196, 209; voy. ci-dessus p. 261 n. 4.

2. Il est bien entendu qu'il s'agit du remaniement fait par Graindor de Douai : dans l'ancien poëme en assonances, dont on a quelques laisses, il en était autrement, comme on peut le voir par l'une des tirades qui nous ont été conservées; voy. P. Paris, *Chanson d'Antioche*, II, 298-9.

née une laisse à rimes mélangées, mais où *ant* dominait, le remanieur avait moins à changer pour la réduire à la rime *an* qu'à la rime *en*.

Au xv° siècle, Charles d'Orléans distingue soigneusement les rimes où figurent *en* et *an*. Ainsi fait encore en 1472 une chanson contre la ville de Tournay [1], ainsi font presque toutes les œuvres dramatiques du xv° siècle ; mais déjà Villon revenait à l'usage de Thibaut de Navarre et du plus grand nombre des chansons de geste du XII° siècle, qui, dès les premières années du XVI° siècle, devait être généralement adopté, et dure encore.

PAUL MEYER.

1. Le Roux de Lincy, *Chants hist. et pop. du temps de Charles VII et de Louis XI*, *p*. 185-192.

ADDITION A LA PAGE 194.

Aux auteurs qui admettent l'existence d'un thème pronominal *da*, il faut joindre Fick, *Wœrterbuch der indo-germanischen Grundsprache*, p. 81. Dans la troisième édition de ses *Grundzüge* (p. 219), M. Georges Curtius accepte une partie des rapprochements de Fick : mais il continue à faire dériver les particules δέ, δή, ainsi que les suffixes -δα, -δον, -δην, du thème pronominal *ja;* il ne s'explique pas sur les mots latins comme *idem*, *quidam*. De son côté, M. Pott, dans le troisième volume de ses Recherches étymologiques (p. 1043-1058), passant en revue les mots comme *dum*, *donec*, se prononce de nouveau pour la racine *div*.

M. B.

VARIÉTÉS.

RECHERCHES SUR L'ÉTYMOLOGIE

DU MOT THALASSIO.

« La plus belle des Sabines enlevées, dit Tite-Live[1], le fut par « un groupe qui obéissait à un certain Thalassius, et, comme on « leur demandait à qui ils la portaient, ils poussaient de temps « en temps le cri *Thalassio* (à Thalassius), qui devint depuis lors « un cri nuptial. »

Personne ne prend plus au sérieux les anecdotes que les Romains et surtout les Grecs avaient l'habitude de forger pour expliquer les origines qu'ils ignoraient; mais celle-ci, répétée d'ailleurs par Plutarque[2], avec quelque modification, a l'avantage de concourir avec un fragment de Varron dont il sera question tout à l'heure pour nous garantir la forme véritable de cette exclamation : le récit de Plutarque, isolé, laisserait entendre que c'était *Talasius*.

Ajoutons que Plutarque lui-même propose deux autres interprétations empruntées à un ordre d'idées bien différent : « Talasios, « dit-il[3], peut venir de Ταλασία (lanificium) ou bien de ce qu'on « appelle *talantus* le τάλαρος (corbeille de fileuse). » Festus, à son tour, nous apprend que Varron donnait pour étymologie au cri de *Talassio* ce mot lui-même dans le sens de *panier à laine* : [Talas]sionem in nuptiis Varro ait [signum esse lani] fici τάλαρον, id est quasillum i[ta enim so]litum appellari talassionem.

Assurément rien ne serait plus conforme aux mœurs des anciens Romains qu'une coutume tendant à rappeler à la nouvelle épousée qu'elle devait mériter l'éloge suprême des femmes romaines : *domum*

1. I, 9.
2. Vie de Romulus, 15; questions romaines, 31.
3. Quest. rom. ibid.

servavit, *lanam fecit.* Mais deux raisons graves peuvent nous détourner de faire ici l'application de ce principe.

La première, c'est que l'on admettrait difficilement, dans cette circonstance solennelle, un cri traditionnel et immémorial qui n'eût pas un sens religieux ; or, avec quelque profusion que les peuples de la Sabine ou du Latium eussent créé des divinités pour toutes les circonstances de la vie privée et spécialement des noces, il ne paraît pas qu'ils en aient imaginé pour des objets de fabrication humaine, sauf la porte et le foyer, objets sacrés au premier chef : rien, dans leur mythologie, ne laisse entrevoir un dieu Peloton ou une déesse Corbeille. La seconde fin de non-recevoir, c'est que ni *Thalassio* ni *Thalassus* n'étaient des mots latins, pas même, à ce qu'il semble, dans l'ancienne latinité. Talarus, qui aurait pu en venir par l'application du rotacisme, n'était pas latin non plus : Varron le cite comme un mot grec aussi bien que Plutarque.

Mais ce dernier, sans aucunement s'en douter lui-même, vient, par une variante qu'il introduit, à l'appui de l'étymologie que je vais proposer, en nous faisant assez clairement comprendre qu'une articulation sourde se trouvait dans la prononciation traditionnelle du mot : *τόν τάλαρον τάλαντον ὀνομάζουσι,* dit-il. Joignons à cela l'emploi, dans le texte de Tite-Live, du *th,* signe orthographique qui semble indiquer une origine étrangère, et Weissenborn n'indique aucune variante pour le mot *thalassio.* Nous pourrons donc, sans faire violence aux règles de la linguistique, accepter pour ce cri nuptial une étymologie d'ailleurs en rapport avec un ensemble de faits historiques bien établis ; je dis accepter à titre d'hypothèse, donnant une explication vraisemblable d'un usage que les anciens n'ont pas sérieusement expliqué.

Cette étymologie est *Thalna Lasa.* Que Junon fût invoquée, sous le titre de Pronuba, en faveur des nouvelles mariées, c'est ce que personne ne met en doute ; que Junon fût assimilée à Lucine, la déesse des enfantements, cela non plus n'est pas contesté ; mais l'archéologie ne permet pas de nier non plus que le nom de cette dernière fût *Thalna* chez le peuple de qui Rome reçut pour une si large part, sinon ses croyances primitives, du moins ses rites religieux. Des miroirs étrusques nous offrent ce nom, écrit en toutes lettres, dans des scènes mythologiques empruntées à la poésie des Grecs, et dont par conséquent le sens n'est point obscur pour nous ; c'était d'ailleurs l'usage commun de ces sortes de compositions, que de donner aux personnages de l'Olympe hellénique les noms des dieux étrusques qui leur correspondaient.

Cela étant, on ne saurait guère méconnaître Junon dans la dame au riche *péplus*, coiffée de la *stéphané* et accompagnée d'une

oie qui siège derrière le trône de Tinia (Jupiter), dans la scène supérieure d'un miroir étrusque [1], dont la partie inférieure représente Hélène réconciliée avec Ménélas et Agamemnon. Or le nom étrusque de cette déesse est écrit là en toutes lettres : c'est OALNA (*Thalna*). Et, quand même on admettrait, avec M. de Witte [2], que ce nom a pu quelquefois représenter Vénus, on ne saurait l'admettre ici, puisque Vénus se trouve à l'autre extrémité du même tableau, portant aussi le *péplus,* mais sans *stéphané*, bien qu'elle tienne un sceptre, et avec son nom bien connu de *Turan.*

M. Gerhard d'ailleurs adopte [3] la thèse générale que je viens d'indiquer, en se réclamant d'Orioli [4], de Bunsen [5] et de Panofka (*Weihgeschenke*) ; il ajoute expressément qu'il considère la Junon étrusque comme déesse de la lumière et de la naissance, attributions analogues à celles de Diane (Dianenæhnliche Auffassung), ainsi que nous mêmes nous le verrons tout à l'heure.

Gerhard d'ailleurs ne fait point difficulté, dans la même note, de rapporter la racine du mot *Thalna* à celle du mot grec θάλλω, et, d'autre part, *Lasa* est le nom générique d'un ordre de divinités femelles analogues aux Lares et parmi lesquelles en conséquence Lucine pouvait bien trouver sa place, puisque la déesse de la maternité est par excellence la déesse de la famille. Or Lasa s'écrivait quelquefois *Lasna* [6], en sorte que chacune des deux parties de la formule Thalna Lasa nous indique l'articulation N, mais faible et arbitraire, comme après tout elle l'est souvent dans certaines langues. Il est vrai, le rapprochement avec θάλλω, quelle que soit l'autorité de critique qui l'appuie, n'a pas par lui-même une valeur bien appréciable ; mais on cessera peut-être de le considérer comme un caprice si l'on se rappelle cette plaque en or repoussé du cabinet Durand [7], où, dit M. de Witte, « entre Jupiter et Minerve est un *rameau* d'olivier qui sort de terre et rappelle le nom de Thalna donné à l'une des obstétrices de Jupiter sur les miroirs étrusques. » Nous voyons en effet [8] Thalna soutenant Tina dans ses douleurs au moment où Sethluns (Vulcain) vient de lui fendre la tête et d'en faire sortir Minerve, reçue par une autre

1. Cabinet Durand, 1972. Gerhard, über die Gottheiten der Etrusker, Taf. I.
2. Cab. Durand, p. 416.
3. Uber die Gotth. der Etr. Anmerk. 96.
4. Annali dell' Instituto di Correspondenza archeologica VI (lettre à M. Gerhard, où il est question du même miroir).
5. Ibid. VIII (Observ. sur le miroir de Tirésias).
6. Gerhard. Ueber die Gotth. der Etr. Anmerk. 121.
7. N° 2165.
8. Gerhard. Etrusk. Spiegel, 1. 66.

obstétrice du nom de Thana, qui est comme un dédoublement de la première : l'emploi simultané de deux Ilithyies sur les vases peints est trop bien établi pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Un autre miroir [1] justifie d'une façon bien plus explicite encore l'observation de MM. Lenormant et de Witte, touchant l'emploi allégorique du rameau sur la plaque d'or, puisqu'on y voit Thalna, avec son nom en lettres étrusques, recevant le jeune Bacchus au moment où il sort de la cuisse de Jupiter et naît véritablement à la lumière.

Je ne pense pas d'ailleurs que l'on puisse trouver une fin de non-recevoir à l'étymologie que je propose dans le changement de la voyelle finale. Outre le peu de stabilité de ces lettres surtout à la fin des mots, on peut bien reconnaître que les Etrusques n'avaient pas de *caractère* spécial correspondant à l'O des Latins, mais il serait bien téméraire d'affirmer que le *son* en fût complétement étranger à leur langue.

Si quelque lecteur se plaignait que dans cette courte discussion la part de la linguistique est trop faible et celle de l'archéologie trop grosse, loin de m'en disculper comme d'une erreur de plan, je serais heureux d'avoir apporté et fait agréer à mes collègues un exemple de plus de l'appui mutuel que doivent se prêter les connaissances humaines ; celle-là serait toujours défectueuse qui voudrait vivre isolément.

Félix ROBIOU.

NECESSUM.

Le verbe *concedere* prend quelquefois un sens bien connu de tous les latinistes, celui de « tenir quitte de, faire grâce de ». Ainsi Térence [2] : *Si nunc de tuo jure concessisses paululum* « si tu avais concédé quelque chose de ton droit ». Suétone [3] : *Concedere multis delicta* « faire grâce de leurs délits à beaucoup de personnes ». Pline le Jeune [4] : « *Concedere partem octavam pretii*

1. Ibid. 1. 82.
2. Adelphes. II, 2, 9.
3. Vie de Néron. 29 extr.
4. VIII, ép. 2.

« remettre le huitième du prix ». Si *concedere* a le sens que nous venons d'indiquer, il est naturel de supposer que le simple *cedere* a eu la même signification. Je le trouve employé de cette manière par Cicéron[1] : *Conveniet autem quum in dando munificum esse, tum in exigendo non acerbum..... multa multis de jure suo cedentem*. Conséquemment il n'y aura pas lieu de s'étonner si cette phrase : « personne n'est tenu quitte de mourir » est rendue par *Nemini cessum est mori*, ou, ce qui revient au même, *Homini necessum est mori*.

La forme *necessum* est effectivement employée en latin : elle se trouve six fois dans Plaute[2] et autant de fois dans Lucrèce[3]. On la rencontre plusieurs fois chez Aulu-Gelle, entre autres dans des citations de Scipion et de Fabius Pictor. Nos dictionnaires supposent un adjectif archaïque *necessus, necessa, necessum :* mais le neutre seul est employé. Il est toujours construit avec *est* ou *habeo*, et il est joint soit à un infinitif, soit à un subjonctif, soit au neutre du pronom relatif. Une seule fois dans Lucrèce une épithète est donnée à *necessum*[4] : *Ne mens ipsa necessum intestinum habeat*. Mais c'est là un emploi savant dont il n'existe pas d'autre exemple.

A côté de *necessum* nous trouvons deux autres formes : *necesse, necessus*. Toutes deux appartiennent au neutre. Il est inutile de le démontrer pour *necesse*. Quant à la forme *necessus*, nous la rencontrons pour la première fois dans le sénatus-consulte des Bacchanales : *Sei ques esent quei sibei deicerent necesus ese Bacanal habere*. Térence emploie deux fois *necessus*: *Nisi quia necessus fuit hoc facere* (Eun. V, 5, 28). *Ut sit necessus* (*Heaut*. II, 3, 119). En présence de ces deux formes neutres *necesse, necessus*, nous sommes amenés à nous demander si nous n'avons pas affaire à des comparatifs comme *mage, pote, minus, plus, secus*. Le comparatif de *necessum* a dû faire *necessius*, et cette forme se contractant a donné naissance d'une part à *necessus*, de l'autre à *necessis, necesse*. Mais comment expliquer le comparatif? Je suppose qu'on est parti de phrases telles que : *Dives es : necessius tibi mori* « tu es riche, il n'en faut pas moins mourir ». Plus tard, le sens comparatif s'est effacé, comme pour *secus, pote*.

Nous venons de supposer que *necesse* est pour *necessis*, comme

1. De Offic. II, 18.
2. Asin. V. 2. 45. Cas. II, 5, 36. Cist. II, 3, 82. Mil. IV. 3, 25. Rud. V, 2, 44. Stich. 1, 3, 66.
3. II, 468. IV, 121. 520. 932. V. 57. 376.
4. II. 289.

pote pour *potis* et *mage* pour *magis*. On trouve en effet *necessis* dans Lucrèce[1] :

Quos opere in tali cohibet vis magna necessis.

Mais il est impossible de dire avec certitude si nous avons ici un nominatif neutre construit en apposition avec *vis magna* (c'est l'opinion de M. Corssen[2]), ou si *necessis* est un génitif formé par Lucrèce d'après l'analogie des mots comme *mare, maris, præsepe, præsepis*.

Une fois que *necesse* fût considéré comme un seul mot, on en tira *necessitas, necessitudo*. L'adjectif *necessarius* est dérivé de *necessum* comme *auxiliarius* de *auxilium* ou *adversarius* de *adversum*. Le simple *cessarius* ou n'a jamais existé ou s'est perdu : nous avons de même, en français, l'adjectif *indispensable*, dont le primitif est inusité. *Res necessaria* est une chose dont on ne peut se passer ou se dispenser. *Conclusio necessaria* est une conclusion à laquelle on ne peut échapper. Mais le mot peut aussi être pris dans un autre sens. Il peut désigner celui à qui il est défendu de décliner, de se dérober. *Heres necessarius* est, en terme de droit, un héritier qui ne peut refuser les charges de l'héritage : les enfants ou les affranchis du testateur sont des héritiers nécessaires. Par extension, tout homme qui est lié envers un autre par quelque devoir de famille ou de reconnaissance est *necessarius :* c'est ainsi que ce mot vint à désigner chez les Romains les parents, les clients et les amis.

Ἀνάγκη.

On a voulu quelquefois voir un lien de parenté entre le latin *necesse* et le grec ἀνάγκη. Mais cés mots ont, si nous ne nous trompons, deux origines bien distinctes.

Ἀνάγκη, qu'on a fait venir du verbe grec ἀνάσσω, ou de ἄγω, ou encore de ἄγχω, doit, selon nous, se décomposer de cette façon : ἀν (privatif) et ἄγκη. Le mot ἄγκη n'existe plus en grec : mais nous avons ἀγκών, qui désigne le coude, ἀγκύλος qui veut dire recourbé, ἀγκύλη qui désigne un lacet. La racine renfermée en ces mots signifie « courber, tourner »[3]. En sanscrit, elle a la forme *ank, anć*, et elle a donné entre autres le substantif neutre *ankas*, qui désigne dans le Rig-véda la courbe faite par un chemin. En latin, nous avons *Ancus* (qui aduncum brachium habet, Paul. p. 19, 15), *uncus*, *angulus*.

1. VI, 815.
2. *Kritische Nachtraege*, p. 272.
3. Curtius, *Grundzüge*, racine 1.

Le substantif *ἄγκη, qui est à ἀγκύλη ce que κόγχη est à κογχύλη, a dû signifier « l'action de tourner ». Ἀνάγκη désigne donc l'impossibilité de tourner, d'éviter. L'adjectif ἀναγκαῖος marque ce qui est inévitable (*unumgænglich*). Ainsi les deux peuples de l'antiquité classique ont un terme négatif pour désigner la nécessité. Mais tandis que les Romains doivent, selon toute apparence, le mot *necessum* à la langue du droit, ἀνάγκη est une métaphore empruntée à la direction des chars.

Michel BRÉAL.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES

Les observations qu'on va lire, et qui pourront être suivies d'autres remarques du même genre, se rattachent immédiatement au *Dictionnaire* de M. Littré. Ce grand ouvrage, dont les mérites sont reconnus de tous, mais dont on ne peut encore apprécier justement l'immense utilité, offre, comme on le sait, une partie étymologique, qui n'est ni la moins importante ni la moins remarquable. L'illustre auteur applique à la recherche des étymologies la méthode rigoureuse qui a renouvelé cette science, et qui, au moins dans ce domaine, était avant lui presque inconnue en France. Pour tous les mots qui sont enregistrés dans l'*Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen* de Frédéric Diez, M. Littré a naturellement mis à profit les études et les résultats du maître; il s'est comporté d'ailleurs avec toute la liberté qui est la première condition des recherches scientifiques et s'est souvent écarté de son guide. Un grand nombre de mots français sont restés en dehors du cadre de M. Diez et ne pouvaient être négligés par M. Littré: pour la plupart il a trouvé un secours considérable dans le *Dictionnaire étymologique* de M. Aug. Scheler, travail d'un véritable mérite, malgré des erreurs et des témérités qu'il est bien difficile d'éviter quand on embrasse pour la première fois toute l'immense matière étymologique d'une langue. D'autres sources ont été plus négligées par le savant lexicographe; je place au premier rang nos anciens recueils de mots français, depuis les glossaires du XIII[e] siècle jusqu'aux grands Dictionnaires du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, qui viennent bien souvent en aide à l'étymologiste en lui apprenant l'histoire, le sens primitif, et dans certains cas l'origine même de beaucoup de mots. — Quoi qu'il en soit, le *Dictionnaire* de M. Littré peut être considéré,

au point de vue étymologique, comme représentant le dernier état de la science, c'est-à-dire le résumé de tout ce qui a été établi par les travailleurs précédents, augmenté et contrôlé par les recherches et la critique d'un savant de premier ordre. Les étymologies qu'il contient peuvent se diviser en trois groupes: 1° celles qui sont assurées et indubitables; 2° celles que l'auteur ne propose ou n'admet que sous forme d'hypothèse et qui demandent à être confirmées ou détruites par des recherches nouvelles; 3° celles qui sont admises comme vraies, et qui cependant ne résistent pas à une critique approfondie. Je ne m'attacherai pas à la première série, bien qu'elle puisse donner lieu à des observations de plus d'un genre: il ne suffit pas en effet pour la satisfaction du savant que l'étymologie d'un mot soit assurée; il a besoin encore de se rendre compte des conditions où s'est opérée la transformation de ce mot, et des différentes phases de son histoire, tant au point de vue du sens qu'à celui de la forme; et les solutions données par l'auteur du *Dictionnaire* à ces diverses questions peuvent naturellement être parfois discutées. Mais je me bornerai, dans les observations que j'aurai l'honneur de soumettre à la *Société*, à relever, soit des étymologies fausses, soit des étymologies pour lesquelles les hypothèses proposées ne sont pas satisfaisantes ou pour lesquelles au contraire on aurait pu admettre sans hésitation une de ces hypothèses. Je ne présenterai ces remarques que sur des mots dont je crois pouvoir donner d'une façon certaine l'étymologie véritable.

Ces notes se sont formées de deux manières. Tantôt mes lectures et mes réflexions m'avaient suggéré et démontré une étymologie que je n'ai pas retrouvée dans le *Dictionnaire*; tantôt, en consultant l'ouvrage de M. Littré, j'y ai trouvé une étymologie qui m'a paru suspecte, et j'ai cherché à découvrir la bonne. Celles de mes rectifications qui ont la première origine se distinguent naturellement par le nombre plus grand d'exemples que je peux citer à l'appui; pour les secondes, je me suis souvent servi de ces anciens *Dictionnaires* dont M. Littré aurait pu, je crois, faire un usage plus fréquent.

Je me permets de présenter ces notes, comme un hommage et, je l'espère, comme un tribut pour une nouvelle édition, à l'auteur de l'œuvre scientifique à la fois la plus considérable et la plus nationale que la France ait vue dans ce siècle. Collaborer à cette grande œuvre, même dans la mesure la plus modeste, c'est à la fois un plaisir et un honneur.

1. — *Bouvreuil.*

« Mot à mot *petit bœuf*, par une de ces comparaisons que les

noms des animaux présentent non rarement : roitelet, moineau, pierrot, etc. »

Telle est l'explication de M. Littré. Je ne saisis pas bien le rapport que l'auteur indique entre les trois noms d'oiseaux cités plus haut et le surnom de « petit bœuf » donné à la pyrrhule vulgaire. Mais l'explication en elle-même laisse à désirer pour le sens et pour la forme. Pour le sens : car il est difficile de saisir aucune ressemblance entre ce joli petit oiseau et un bœuf ; — pour la forme : car on ne voit pas d'où viendrait l'*r* qui dans le mot *bouvreuil* est intercalée entre *bouv* (*bov-*) et le suffixe diminutif. La pyrrhule vulgaire a d'autres noms en France, très-semblables à celui qui est le plus usité : M. Littré indique lui-même *bouveret, bouveron* ou *bouvron, bouvreux*. Il faut remarquer dans les formes *bouveret* et *bouveron* l'*e* interposé entre le *v* et l'*r* ; cet *e* est certainement primitif ; il est tombé, comme il arrive souvent en français, entre une labiale et une liquide. Nous avons donc dans *bouv*(*e*)*reuil* un mot composé de trois éléments : *bouv-er-euil*. Le second de ces éléments, d'après des analogies nombreuses, doit être le suffixe *ar*(*ius*) qui donne en français *ier* s'il est accentué, *er* s'il se trouve avant l'accent. Nous arrivons ainsi à une forme **bov-ar-iolus*, diminutif de **bovarius*, forme du latin vulgaire pour *boarius*. Ce **bovarius*, dans l'usage rustique, remplaçait évidemment *bubulcus*, et il a passé en français sous la forme *bouvier*. Le *bouvreuil* est donc, non pas un *petit bœuf*, mais un *petit bouvier*, et il mérite ce nom. En effet cet oiseau suit volontiers le laboureur qui promène la charrue dans son champ, pour se nourrir des vers ou des graines qui sont mis au jour. Il passe même pour pincer les bœufs et les aiguillonner ainsi à sa façon, comme le montre un de ses noms allemands, *Bullenbeisser* (mordeur de taureaux), et son nom anglais *bulfinch* (pinson de taureaux). En France même, au rapport de Salerne (*Hist. nat. des oiseaux*, p. 257, cité dans Buffon), il est appelé aussi *bouvier* [1], d'où les diminutifs amicaux *bouveret*, *bouvereuil, bouveron*. On retrouve ces diminutifs, appliqués à une dénomination tout à fait analogue, dans le nom de la *bergerette* ou *bergeronnette*.

2. — *Cahier*.

M. Littré et M. Diez se sont diversement trompés sur ce mot.

1. Le Dictionnaire de Trévoux ne donne même que *bouvier* ; il ajoute que cet oiseau suit les bœufs pour gober les mouches qui s'attachent à eux. Mais je ne suis pas sûr que la description de ce *bouvier* réponde bien à notre *bouvreuil*. — Une variété du *bouvier*, d'après le même dictionnaire, est le *borin* ; ce nom répondrait à *boarinus* ; mais Buffon donne *borin* comme le nom *gènois* d'une espèce de fauvette (t. IX, p. 178).

Voici l'article de Diez (*Etymol. Wb.*, 2ᵉ éd., II c, p. 236). « Si on regarde *cayer* (c'est l'ancienne orthographe) comme venant du pic. *coyer* (*quoyer* Hecart), comme *frayeur* de *froyeur*, il peut être contracté de *codicarium*, dérivé de *codex*, et connu d'ailleurs du latin, bien que dans un autre sens. Nicod remarque déjà : « *Cayer* » semble qu'il vienne de *codex*, pourtant les Picards disent *coyed*, et » semble que le françois debvroit dire *cayed*. » Ducange et autres tirent ce mot de *quaternio*, qui en bas-latin désigne quatre feuillets cousus ensemble, mais *quaternio* aurait tout au plus donné *cargnon* : ce mot se rencontre à peu près, sous la forme *careignon*, etc[1]. » Voici maintenant l'article de M. Littré : « Origine obscure. Les mots des autres langues romanes, ital. *quaderno*, catal. *cuern*, se rapportent au bas-latin *quaternum*, cahier de quatre feuilles ; serait-il possible que *quaternarium* eût été contracté en *quaier ?* Il y a dans l'ancien français *carreignon*, cahier, de *quaternio;* par conséquent *quaternarium* aurait donné *carreier* ; pour de là passer à *cahier*, il faut admettre une forte altération, non impossible en un mot très-vulgaire. On trouve *cahier de chandelles* (Godefroy, *Annotations sur l'histoire de Charles VI* p. 708), qui signifie probablement un paquet de quatre chandelles et qui se montre encore sous la forme *cahoer*. Ces rapprochements portent à considérer *cahier* ou *cahoer* ou *quouez*, comme une dérivation très-irrégulière de *quaternarium*, et écartent d'autant la conjecture de Diez qui proposait de rattacher *cahier* à une forme *codicarium*, livre. »

Il est tellement étrange que deux savants comme MM. Diez et Littré aient méconnu un mot aussi simple qu'il faut sans doute attribuer leurs erreurs à l'orthographe ridicule et vraiment barbare que l'Académie a adoptée pour ce mot. Rétablissez l'orthographe que M. Littré cite lui-même au XIIIᵉ siècle, *quaier*, et il n'y a qu'à ajouter l'*n* finale, qui est tombée comme dans *enfer*(*n*), *hiver*(*n*), *jour*(*n*), *four*(*n*), etc., mais qui existait certainement au XIIᵉ siècle, pour retrouver, dans la forme *quaiern*, le *quaderno* italien, *caaderno* esp., *cazern* prov., et *cuern* catalan. Le fait est si évident qu'il est inutile d'insister sur les petites méprises secondaires dês deux lexicographes. Je remarquerai seulement que les formes *quouer*, *coer*, *coyer*, rappellent les formes analogues *Noel* de *natalis* et anc. fr. *noer, nouer* de *natare* (le cat. *cuern* paraît avoir subi une transformation du même genre). — *Quaternionem* a donné *caergnon* d'où *caregnon; quaternarium* aurait donné, non

1. Cette étymologie n'est pas nouvelle; elle a été donnée par Ménage, qui d'abord avait proposé *scoparium*, et figure dans tous les dictionnaires du XVIIIᵉ siècle; comment a-t-elle pu échapper à M. Diez? M. Scheler la rapporte, et, chose étrange, ne se décide pas entre *quaternum* et *codicarium*.

pas, comme le dit par distraction M. Littré, *carreier*, mais *caernier carenier;* le même radical, avec le suffixe *ett*, a donné *caernet* ou *carenet*, d'où notre forme actuelle *carnet*. M. Littré, au mot *carnet*, le fait venir en effet de *quaternetum* (écrit ainsi par erreur pour *quaternettum*), mais il regarde ce mot comme un diminutif de *quaternio*, tandis qu'il vient de *quaternum*. Le prov. *cazern* a donné le dim. *cazernet*, lequel a passé en français sous la forme *casernet*, qui est ainsi un doublet de *carnet*, avec le sens spécial de « cahier de bord, » en langage maritime. M. Littré, au mot *casernet*, le fait venir avec raison du prov. *cazern*, qui est *quaternum*. Il est singulier que ce rapprochement ne l'ait pas amené à conclure que *carnet* est aussi un diminutif de *quaternum* et non de *quaternio*, et que *cahier* répond à *quaternum* et non à *quaternarium*.

3. — *Caserne*.

« *Caserne*, dit M. Littré, du latin *casa*, à l'aide d'un suffixe semblable à celui de *cav-erna*, dérivé de *cava*. » Cette étymologie, adoptée aussi par Scheler, est de M. Diez, qui l'avait déjà donnée dans la première édition de son *Dictionnaire étymologique*. Elle fut attaquée par M. Mahn, qui, se fondant sur les formes italiennes *caserma* et valaque *cęsermę* (d'où l'all. *casarm*), proposait de revenir à l'ancienne opinion des étymologistes italiens, de regarder comme primitive la forme italienne, *caserma*, tandis que les formes esp. pg. *caserna*, fr. *caserne*, en seraient des altérations, et de la tirer des mots *casa d'arme*, « maison d'armes. » M. Diez répliqua fort justement (*Kritischer Anhang*, 1859, p. 21; *Etym. Wb.*, 2e éd., I, p. 116; 3e éd., I. p. 115) : « Je n'ai pas regardé les formes en *m* comme ayant la même valeur que celles en *n*, parce que *caserma*, pour être un bon mot italien composé avec *arma*, devrait être au moins *casarma* et même *casarme;* les formes allemande et valaque ne sauraient avoir la valeur grammaticale des formes espagnole et française. Puis « maison d'armes » pour « logement de soldats » me paraît un peu précieux. » C'est donc à *caserna, caserne,* qu'il faut nous attacher. Mais l'explication de M. Diez souffre quelques difficultés : les langues romanes ne connaissent pas de suffixe *erna*; il ne suffit pas de dire que ce suffixe est « rarement employé ; » il n'existe que dans des mots pris au latin, *caverna taberna*. « Combien il était facile, dit M. Diez, que l'exemple de *cava caverna* conduisît à donner à ces mots pour pendants *casa caserna!* » — Pas si facile, à mon sens, d'autant que *caverna* n'est un mot populaire, que je sache, dans aucune langue romane.

M. Diez ne cite pas de mot provençal répondant à *caserne*.

M. Littré a reconnu avec raison que ce mot figure dans le verbe *descazernar;* si M. Diez ne l'a pas admis, bien que M. Raynouard (*Lex. Rom.* II, 349) l'ait rangé parmi les dérivés de *casa*, c'est que l'orthographe en est difficile à concilier avec l'étymologie qui tire *caserne* de *casa*. Le *z* provençal placé comme il l'est ici ne répond guère à une *s*, mais à un *t* ou *d* latin; et si *descazernar* renvoie à un prov. *cazerna*, la forme de ce mot indique tout de suite qu'il se rapporte à la même origine que *cazern*, fr. *cahier*. Or cette orthographe avec *z* n'est pas uniquement conservée dans le verbe *descazernar:* le français écrivait ainsi jadis; *cazerne* est l'orthographe de Furetière, maintenue dans le *Dictionnaire* de Trévoux, conservée encore au XVIIIe siècle, par exemple dans l'*Histoire de la milice française* du P. Daniel (1732), etc.

Je regarde donc *cazerna* comme un mot provençal, qui a donné le fr. *caserne* aussi bien que les formes des autres langues. Ce mot n'a pas encore été retrouvé avec ce sens dans les fragments qui nous restent de la langue des troubadours, mais il est conservé dans le verbe *descazernar*. C'est le fém. de *cazern*, et il vient de *quaterna*, comme *cazern* de *quaternus*.

Le sens offre au premier abord des difficultés; mais elles disparaissent vite si on connaît l'histoire du mot. La *cazerne* est en effet primitivement une chambre destinée à *quatre* soldats. — Les *cazernes* étaient de petites loges bâties sur les remparts ou pratiquées dans les fortifications et où on mettait les soldats spécialement chargés de veiller la nuit en se relayant. Ce sens est resté à peu près tel quel en espagnol, où *caserna* est un terme de fortification, et désigne des voûtes pratiquées dans le rempart, où se logent les soldats et qui servent aussi de magasin. — On sait qu'autrefois les soldats en garnison dans les villes étaient logés chez les bourgeois, ce qui était une lourde charge et une source d'abus de tout genre; un petit nombre seulement trouvait place dans les *cazernes* des fortifications. Quand Louis XIV construisit « dans ses villes de guerre », comme dit Furetière, « des hôtels magnifiques pour loger la garnison », ces hôtels prirent naturellement le nom de ce qui jusque là avait été affecté au logement des soldats et s'appelèrent des *cazernes*. Mais le sens primitif subsistait au XVIIe siècle; Furetière, reproduit dans Trévoux, dit en effet: « *Cazernes.* Ce sont de petites chambres basties sur le rempart des villes de guerre pour loger les soldats de la garnison. On y loge ordinairement six soldats qui montént la garde alternativement (1688) ». Pomey, en 1664, écrit *caserne*, et définit le mot ainsi: « Petite chambre pour loger les soldats qui sont en garnison. » Dans les lexicographes plus anciens, je n'ai pas rencontré le mot *cazerne*.

On voit par la citation de Furetière que de son temps on mettait *six* hommes dans les *cazernes;* cette différence provenait sans doute d'un changement survenu dans la façon de distribuer les troupes. Au temps où le nom de *cazerna* fut donné à ces chambres militaires, les hommes y étaient certainement quatre par quatre: c'est ce qu'on appelait en provençal être *cazern* (*quaterni*). De là une expression technique de la versification provençale : pour désigner un quatrain, c'est-à-dire un couplet où les vers vont quatre par quatre, on disait une *cobla cazerna*, ou simplement une *cazerna* (*Leys d'amors,* dans Raynouard, *Lex. rom.* t. V, p. 8). De même sans doute on a dit une *cambra cazerna* avant de dire une *cazerna* tout court [1].

Ainsi ce mot se rattache intimement au précédent, et *cahier*, qui a pour diminutif *carnet,* a pour féminin *caserne.*

4. — *A l'envi.*

L'étymologie de ce mot est tellement simple qu'on a peine à comprendre comment elle n'a pas été donnée jusqu'ici. *Invitare* a fait en anc. fr. *envier*, comme *convitare* a fait *convier;* de ce verbe on a tiré le subst. *envi,* proprement « invitation » (cf. *convi* de *convier*), puis spécialement « défi au jeu, gageure, surenchère. » *Envier*, *renvier*, dans ce sens, sont perpétuels au moyen-âge. Jouer *sur l'envi* de quelqu'un, ou *renvier,* c'est forcer le jeu, augmenter la mise. Il me paraît inutile de donner des exemples de ces locutions : de là on dit jouer *à l'envi*, *à l'envi* l'un de l'autre. — Ce mot *envi* ne prend jamais naturellement ni *e,* ni *s,* et c'est pourquoi on ne peut le rapporter ni avec Ménage à *invicem*, ni avec M. Diez à *invidia,* ni avec M. Littré à l'anc. fr. *enviz*, de *invitis,* qui signifie « malgré soi » ; le sens ne comporte d'ailleurs ni l'une ni l'autre de ces explications. — M. Littré, qui donne *envi* comme terme de jeu, le tire de la locution *à l'envi*, par une interversion manifeste, empruntée d'ailleurs à Génin. — Je m'abstiens cette fois de reproduire les explications des étymologistes : la dérivation de ce mot est si claire qu'il suffit qu'on l'indique pour que son évidence éclate [2].

1. Raynouard donne ailleurs (II, 369) un mot *cazerna* auquel il n'assigne aucune étymologie, et qu'il traduit par « débauchée ». Mais, au moins dans l'exemple unique qu'il en rapporte, il semble que ce mot puisse être un adjectif et signifier « quatrième, quatre par quatre ».

2. J'avais fait sur ce mot à la *Société de linguistique*, dès le mois de mai dernier, une communication beaucoup plus développée. J'ai jugé inutile de reproduire ici les exemples que j'avais cités des mots *envier*, *enviail*, *envi* au moyen âge. — L'étymologie d'*envi* a été depuis donnée, d'une façon tout-

5. — *Lormier.*

Diez n'a pas parlé de ce mot. L'article de Scheler doit être rapporté, parce qu'il contient à peu près la vérité, et qu'il est le point de départ de celui de M. Littré : « *Lormier,* anc. *lorimier*, angl. *lorimer,* aussi *loriner*. Avant de signifier éperonnier, ce mot s'appliquait aux selliers, dont le métier se confondait jadis avec celui des éperonniers. Il dérive du v.-fr. *lorain*, *lorin,* bride, rêne, longe, et par là du L. *lorum*, courroie. On appelait autrefois les lormiers aussi *frenniers*, faiseurs de *freins*. Pour *lorinier* devenu *lorimier,* je rappellerai les mots *étamer* pour *étaner*, de *étain,* et *venimeux* pour *vénéneux*. » M. Littré n'admet pas *lormier*, mais *lormerie,* et le définit : « Ancien nom d'un métier qui comprenait tous les menus ouvrages de fer, tels que les mors de bride, les gourmettes, les éperons, les gonds, les crampons, etc., qu'il était permis aux maîtres cloutiers lormiers de forger et de vendre. » Je ne sais d'où cette définition est tirée, mais elle n'est pas juste: le mot de *lormier,* déjà tombé en désuétude au XVIIe siècle, désigne l'ouvrier qui fabrique tout ce qui concerne le harnachement des chevaux, moins les selles; il est facile de s'en assurer en lisant au *Livre des Métiers* du XIIIe siècle le titre des *Lormiers;* cf. aussi Du Cange, s. v. *Lorimarius*. Le dictionnaire de Furetière (et d'après lui celui de Trévoux) dit que *lormier* est le nom d'une ancienne profession, qui, dans les Lettres de maîtrise, figure avec celles de sellier et carrossier. — Cette erreur sur le sens du mot a égaré, dans la recherche de l'étymologie, M. Littré et ensuite M. Baudry; voici l'article : « Origine incertaine. Scheler indique le latin *lorum,* lien, courroie; mais on ne voit pas comment l'*m* serait venu dans ce mot, *et surtout comment des ouvriers qui travaillaient le métal auraient pris leur nom de* LORUM. Du Cange le tire de l'ancien français *or mier* (or pur), parce que ces ouvriers doraient les mors; mais il faudrait supposer que l'article s'est agglutiné avec son substantif: *lormier* (!). M. Baudry rejette l'étymologie de Du Cange; mais il admet que *lormier* est en effet pour *l'ormier*, remarquant que le nom propre *Lormier* ne se trouve jamais sous la forme *le Lormier;* quant à *ormier,* il y voit le dérivé d'un radical bas-latin *orm*, qui se trouve dans *ormilla*, boucle, *ormiscus*, collier, et qui est peut-être une corruption du latin *armilla,* bracelet. »

Je ne discute pas ces formes très-douteuses *ormilla* et *ormiscus*,

à-fait indépendante, par M. Adolf Tobler, dans le *Glossaire* de son intéressante publication : *Mittheilungen aus altfranzœsischen Handschriften*, I (Leipzig, 1870), p. 262.

ni le radical encore plus douteux *orm,* parce que la question est évidemment vidée par la détermination de sens et par des textes qu'on pourrait fournir en grand nombre analogues à celui-ci : « Quiconques veut estre *lormiers* à Paris, c'est a savoir faiseurs de frains et de *lorains*, estre le puet franchement, etc. (*Livre des Mestiers*, p. 222). » La forme ancienne est *loremier* (*loremarius*, *loremeria* dans Du Cange) dont l'*e* a disparu de très-bonne heure, comme il arrive souvent après l'*r*, ou s'est changé en *i* pour prendre plus de force, d'où *lorimier*, b.-lat. *lorimarius,* angl. *lorimer*. *Lorain*, mot usité à chaque page de nos anciens poèmes pour désigner les harnais du cheval, vient de * *loramen* comme *airain* de *aeramen*. L'*m* devenue finale s'est modifiée en *n* au XIIIe siècle, mais persiste dans le dérivé *loremier* (*loraminarius*), comme dans *allumer* (* *adluminare*), *essaimer* (*examinare*), *nommer* (*nominare*), *semer* (*seminare*). — *Lorain* et *loremier* sont exactement entre eux comme *lien* (*ligamen*) et *liemier ;* et l'*e* placé devant l'*m* est tombé de la même façon dans *lormier* et dans *limier*.

6. — *Moise.*

Encore un mot bien simple, et dont l'étymologie n'a besoin que d'être indiquée pour être évidente. *Moise* vient de *mensa*, comme *toise* de *tensa*, *mois* de *mensis*, etc. La *moise* est une pièce de bois longue et plate qui se place perpendiculairement aux montants de certaines constructions pour les maintenir ; tous les autres sens se rapportent à celui-là. *Moiser* une poutre, c'est la partager en deux *moises* [1]. — Le lat. *mensa* avait un sens analogue, qu'on trouve dans Vitruve (voy. Forcellini, s. v. *mensa*). Quant à la forme, elle est claire : l'*n* latin devant l'*s* tombe toujours en roman, d'où * *mesa : e* long accentué devient *ei*, — *meise*, — puis *moise*, comme **tesa* **mensis* ont donné *teise meis* puis *toise mois*. — Le mot *mensa* n'a d'ailleurs passé, entre les langues romanes, qu'à l'espagnol, où *mesa* a le sens ordinaire de *mensa*, « table » ; l'it. *mensa,* le fr. *mense* ne sont pas des mots populaires. Combien de mots qui paraissent avoir disparu dans le passage du latin aux langues romanes se retrouveraient ainsi, si l'on pouvait démêler avec une égale certitude l'origine de tous nos termes techniques !

Il est assez curieux de lire sur ce mot, — omis par Diez, — les articles de MM. Scheler et Littré. En étymologie, si on ne met pas du premier coup le doigt sur le point juste, on s'égare souvent

1. Ce sens, le seul que donne Scheler, manque dans Littré, qui ne donne pour *moiser* que le sens de « garnir de moises ». Le verbe a les deux significations, comme le montrent les anciens dictionnaires.

d'autant plus qu'on est plus ingénieux et plus érudit : « *Moiser*, dit Scheler (d'un subst. *moise*), t. d'architecture, proprement réduire une planche à demi-épaisseur ; ce mot vient du L. *medius*, v. fr. *moie*. » Mais d'où viendrait l'*s* ? — M. Littré n'est pas satisfait de cette origine, qui en effet ne convient ni à la forme ni au sens, et ajoute : « Le wallon a *amoise*, qui signifie *amorce;* si on savait la provenance de *moise*, on pourrait y voir le mot wallon *moise*, morsure, la *moise* mordant les pièces de bois. » On ne peut rien de plus ingénieux ; mais quand même l'étymologie de *mensa* ne serait pas incontestable, il faudrait remarquer : 1° que l'idée de *morsure* est singulièrement rattachée à celle d'une longue planche plate qui, il est vrai, est clouée sur des poutres, mais qui frappe évidemment l'esprit par son aspect et non par ce fait secondaire ; 2° surtout que la dérivation proposée repose sur deux hypothèses peu vraisemblables ; l'une, que ce mot vienne du wallon ; l'autre que le wallon possède *moise* avec le sens de *morsure*. Mais il y a une raison de forme plus concluante encore, et je la signale parce qu'on peut en tirer une conclusion intéressante pour les emprunts de ce genre qu'on serait tenté d'admettre. La forme *amoise*, p. *amorce*, remonte à *admorsa* par la forme intermédiaire *amoirse* ou *amoerse;* c'est en effet un des caractères les plus saillants et les plus anciens du wallon que de diphthonguer l'*o* en *oe* même quand il est en position (devant une consonne double) : il dit *fouerce pouerc*, comme l'esp. dit *fuerza puerco*, tandis que les autres langues romanes (sauf le roumanche et certains dialectes franço-provençaux) ne diphthonguent que l'*o* bref accentué et conservent l'*o* latin en position (*force porc amorse*). Dans les mots de ce genre où l'*o* précédait en latin un groupe de deux consonnes dont la première était *r*, cette *r* est tombée dans le wallon actuel, au moins en beaucoup de cas, ainsi *amoe(r)se amoise*. Mais tout porte à croire que cette chute de l'*r* n'avait pas encore eu lieu au xve siècle ; or on trouve à cette époque en français un dérivé de *moise*, *moisine*. M. Littré, qui signale ce mot, dit : « La forme *moisine* du xve siècle n'explique rien. » Elle prouve du moins surabondamment que *moise* ne vient pas du wallon hypothétique *moise*, car si ce mot avait passé en français au xve siècle il se serait présenté sous la forme *moirse* et aurait eu pour dérivé *moirsine*.

Gaston PARIS.

LES NOMS FAMILIERS

CHEZ LES ROMAINS.

Mirorque nominis causam.
(Plin. H. N. l. XXXV, 6).

On sait le rang que la famille tenait dans les institutions des Romains, et l'on a pu dire avec raison qu'aucun autre peuple de l'antiquité n'en a constitué l'organisme intérieur avec plus de fixité, avec plus de rigueur, au point de vue du droit et de la morale. Historiquement parlant, la question est épuisée et je n'ai point à y revenir [1]; je me propose seulement d'examiner quelques points par où elle confine à la philologie onomastique.

Et d'abord, si l'on rassemble les divers termes servant à exprimer les degrés de parenté ou d'alliance, on constate que, par l'emploi raisonné de certains préfixes graduatifs, *cum, pro, ab, ad, trit,* la langue latine était parvenue à éviter les locutions périphrastiques et à former plus de 80 mots propres à différencier avec précision la plupart des rapports de consanguinéité et d'affinité compris dans douze générations successives. En voici la liste complète, ou peu s'en faut : avus, avia, proavus, proavia, proavitor, abavus, abavia, atavus, atavia, tritavus, tritavia, avunculus, proavunculus, abavunculus, amita, proamita, abamita, adamita, amitinus, pater, patruus, propatruus, abpatruus, patruelis, propator, patraster, mater, admater, matruelis, matertera, promatertera, abmatertera, nepos, neptis, pronepos, proneptis, abnepos, abneptis, adnepos, adneptis, trinepos, trineptis, socer, socrus, prosocer, prosocrus, absocer, consocer, consocrus, nurus, pronurus, abnurus, gener, progener, vitricus, noverca, filius, filia, filiaster, frater, fratria, fratruelis, soror, sororius, levir, glos, germanus, uterinus, privignus, privigna, janitrices, aelii, sobrinus, sobrina,

1. Voir Marquardt, *Rœmische Privataltertkümer*, 1864 ; et Mommsen, *Histoire Romaine*, t. I, p, 78-87 de la traduction française de M. Alexandre.

consobrinus, vir, uxor, conjux, maritus, marita, natus, nata, agnati, cognati, affines, propinqui, parens, genitor, genitrix, progenitor.

Il est juste de faire observer qu'une bonne part de cette terminologie est une création savante et relativement moderne de quelques jurisconsultes romains familiarisés avec la nomenclature grecque, également très-riche; je ne saurais, du reste, mieux faire que de renvoyer au travail de M. Pictet [1] les personnes désireuses d'informations sur la synonymie de cette catégorie de mots dans les langues congénères. Mais ce sur quoi je tiens surtout à attirer l'attention, c'est le nombre considérable d'emprunts que l'onomastique romaine a faits à la terminologie familiale. En effet, c'est dans les mœurs domestiques d'un peuple qu'il faut chercher l'origine de son système de noms propres. Tel appellatif commun, donné d'abord à l'enfant familièrement et à titre de caresse, devint à la longue pour lui un nom personnel que, par habitude, on lui conserva jusqu'à un âge plus avancé, où il lui fut définitivement acquis, même avec faculté de transmission à sa descendance. Lui trouvait-on une ressemblance, physique ou morale, avec quelqu'un de ses proches, voulait-on perpétuer le souvenir vénéré d'un parent absent, défunt, ou flatter l'amour-propre d'un membre important de la famille ? Par une affectation spéciale, l'appellatif indiquant le lien de parenté qu'on avait en vue remplissait l'office de nom propre qui lui était demandé. De là, sans aucun doute, les surnoms de certains personnages que nous font connaître les auteurs ou les inscriptions [2]: C. Sulpicius Paterculus ; C. Vellejus Paterculus ; C. Sabidius Avomculus ; Acilius Aviola. Comme surnom féminin porté par un homme, *Aviola* mérite une mention particulière ; en effet ce mot dérive régulièrement de *avia*, « aïeule, » et montre assez clairement que notre personnage devait être l'enfant de prédilection, *l'enfant gâté* de sa grand'mère. M. Pott a eu tort de regarder *avio-la* comme un diminutif de *avi-s* ; la présence seule de la lettre thêmatique *o* suffit pour rendre inadmissible pareille dérivation. Je

1. *Origines indo-européennes,* t. II, p. 327-375.

2. Pour éviter de fastidieux renvois, je fais observer que la plupart de mes exemples sont puisés dans les *Inscrip. Rom. de l'Algérie,* de M. L. Renier, dans le *Corp. Insc. Latin.* et dans les *Insc. Regn. Neapol.* de M. Mommsen ; j'ai aussi consulté les recueils épigraphiques de Gruter, de Muratori, de Raph. Fabretti, et le *Vocabulaire des noms géographiques et historiques de la langue latine,* de M. Quicherat, en faisant des vœux pour que ce dernier ouvrage, déjà ancien et devenu insuffisant malgré ses mérites, soit refondu sur un plan analogue à celui du *Wœrterb. d. Griech. Eigennamen,* de M. Pape. Je ne donnerai d'indication spéciale que pour les exemples les plus intéressants.

cite encore les noms et surnoms suivants : L. Atavus Syntrophus ; Flavius Avitus, comparable à Manlius Patruitus, « qui a beaucoup d'oncles, ou d'ascendants » (s. e. encore vivants ?) ; Patruinus, porté peut-être par un neveu reconnaissant envers son *patruus* ; Cl. Paternus ; Paterninus ; Paternianus ; Curiatius Maternus ; Fraternus ; Germanus ; Fabia Germana ; C. Germanius C. f.(ilius). Valentinus ; Floria Q.(uinti) f.(ilia) Amita ; L. Filiacula C. f. ; L. Novercinius L. f. Pollio ; P. Petinius P.(ublii) l.(ibertus) Privi-ginas (sic) [1]; Livilla Privigna [2]. Parmi les gentilices je rassemble ceux de T. Patruvius, autre dérivé de *patruus;* L. Matrius L. f. ; Q. Fillius. L. f. Rufus ; M. Filius Salvillus ; Q. Filius ; L. Fillius Anteros ; T. Fraternius ; peut-être faut-il ajouter à cette liste le nom de la *gens* Aelia, s'il est réellement identique avec le grec ἀέλιοι qui ne nous est, du reste, connu que par une glose d'Hesychius : « οἱ ἀδελφάς γυναῖκας ἔχοντες, i. e. σύγγαμβροι. »

Je termine par le *cognomen* extraordinaire de Q. Coponius Familia [3], qui est comme le résumé de tous les précédents.

En France, les noms de famille qui répondent à ceux que je viens de rappeler sont assez répandus : Lancestre [4]; Ulysse Parent ; Lepère ; Maman ; Loncle ; Belloncle ; Belletante ; Beltente ; Neveu ; Lenepveu ; Niepce ; Lefils ; Petitfils ; Enfant ; Lenfant ; Enfantin ; Belenfant ; Bonenfant ; Malenfant ; Aine ; Laisné ; Cadet ; Frère ; Fréret ; Fréron ; Frérot ; Lefrère ; Petitfrère ; Sœur ; Bru ; Labrut ; Victor Cousin ; Cousineau ; Cousinet ; Cousinot ; Beaucousin ; Maucousin ; Marié ; Lemarié ; Gendre ; Legendre ; Gendret ; Gendrin ; Gendron ; Beaugendre ; Maugendre ; Beaupère ; Beaufils ; Fillastre ; Malfilâtre ; Beaufrère ; Père-et-Mère [5], nom d'un militaire au 15e bataillon de chasseurs.

Comparez-encore nos noms propres bas-bretons : Le Car, « le parent ; » Le Ni, « le neveu ; » Quenderf, « cousin ; » Le Guéver, « le gendre ; » Guével, « jumeau ; » Le Deun, « le beau-fils ; » Le Douaren, Ledouarain, « le petit-fils ; » L'Ozach, « le marié ; » L'Intaon, « le veuf ; » L'Emzivat, Limzivat, « l'orphelin ; » (cfr. Orbius, et Orbilius Pupillus) ; Penher, « chef héritier, fils unique ; » Le Hénaff, « l'aîné ; » Le Iaouer, « le cadet ; » Le Tad, « le père ; » Tadic, « petit père ; » (cfr. les noms gallois Dadd, « père ; » Mapp, Maps, « fils »). En vieux-armoricain, on a les formes masculines Maban, Mabon, et les féminines Mabilis, Mabilla, données par le

1. Gruter, CCL.
2. *Insc. Reg. Neap.* n° 167*.
3. *Insc. Reg. Neap.* n° 6769.
4. *Almanach Bottin,* 1852, p. 468.
5. *Moniteur de l'Armée,* 16 avril 1870.

Cartulaire de Redon, lesquelles ont, sans doute, le sens de *puerulus*, *puella*, comme le nom gaulois Mapilus cité par Glück.

En Angleterre, on rencontre les noms: Parent; Fathers; Uncle; Uncles; Brother; Farebrother, contracté de *father-brother*, mot dont on se sert en Ecosse pour désigner l'oncle maternel; Cousin; Cousins; Daughters; Girl; Boy; Kinsman; Husband; Younghusband; Widdow; Widdows; Wife; Bride; Ward; et chez nos voisins d'Allemagne : Ahn ; Vater ; Altvater ; Kindervater ; Altmütter; Mütterlein; Bruder; Brüder; Brüderlein; Vetter; Vetterlein; Vetterling; Trautvetter; Schweig; Schwieger; Schwager; Tochtermann; Süstermann; Systermans et Schwister, noms de familles établies à Paris; Eïdam; Ehemann; Kind; Sohn; Einenckel; Wittwer; Mutterlose; Ohm; Ohme; Oehmichen, etc.

Contrairement à ce qui s'observe chez les peuples sémitiques [1], ceux de race indo-celtique [2] emploient volontiers, et à profusion, les noms caressants, enfantins, ὀνόματα ὑποχοριστικὰ [3], comme disaient les Grecs; c'est ce que les Allemands rendent par le mot *Kosenamen*; les Anglais par *names of endearment*, et les Italiens par *vezzeggiative*. Le plus souvent, ces noms affectent la forme de diminutifs. Il est, en effet, digne de remarque que la vue ou la désignation de créatures faibles, chétives, petites, éveille en nous l'idée de protection, d'affection, lorsque surtout ces êtres nous appartiennent à un titre quelconque; il y a ainsi connexion involontaire entre les mots qui comportent, d'une part, notion de délicatesse, et d'autre part, notion de tendresse, en vertu de la même association d'idées qui fait qu'un sens dérisoire ou péjoratif s'attache plus particulièrement aux termes augmentatifs: Capito;

1. On sait que le nom de famille, c'est-à-dire le nom héréditaire et collectif, appartenant à tous les membres d'une même lignée, n'existe ni chez les Hébreux, ni chez les Assyriens, ni chez les Carthaginois. Ces peuples ne connaissent que les noms individuels; bien plus, dans toute la nomenclature biblique, je n'ai pas trouvé un seul exemple de nom propre faisant allusion à un lien du sang; ce système onomastique exclut toute idée *familière*, aussi bien que toute notion *familiale*. Il ne faudrait cependant pas en conclure que les noms hypocoristiques ne fussent pas employés dans l'intimité chez ces peuples, ni oublier que de pareils vocables n'étaient pas de nature à trouver place dans les documents parvenus jusqu'à nous, et tous relatifs à la vie publique ou officielle. Les Arabes forment journellement et d'une manière méthodique une foule de diminutifs : *djoumeyyil*, dim. de *djemil*, « beau »; *ssoghayyir*, dim. de *ssaghir*, « petit. »

2. J'ai exposé ailleurs (*Noms propres anciens et modernes*, p. 47, note) les motifs pour lesquels l'expression *indo-celtique* me paraît préférable à *indo-germanique* ou à *indo-européenne*.

3. En terme de grammaire, ὑποχοριστικόν signifie «diminutif» (ὑπό «sous,» préposition marquant infériorité, diminution; κόρη « jeune fille. »)

Naso ; Labeo ; Verrucosus ; Grossetête ; Testard ; Cabochard ; Lépaulard ; Crochard ; Louchard ; Lorillard, et Lorilleux ; Grassart ; Fauvart ; Blanchard ; Camard. Notez cependant que s'il s'agit d'un être qui nous est étranger, sa faiblesse ne fait naître en notre esprit qu'une idée de mépris ; dans ce cas, la désignation employée cumule à la fois le sens diminutif et le sens dépréciatif : Freluquet ; Godiche ; Gauduchon ; Cabuchet ; Patouillet.

Ici apparaît donc la véritable raison d'être de cette foule de diminutifs qui se rencontrent dans les divers systèmes onomastiques des peuples européens. Ce qui a présidé à leur création, c'est la loi psychologique à laquelle il vient d'être fait allusion ; plus tard, l'emploi répété des formes *hypocoristiques* (quoique peu usité, le terme est commode, et je l'adopte), l'emploi des formes hypocoristiques, dis-je, n'a plus été qu'un artifice grammatical auquel le langage a eu recours pour diversifier un nombre restreint de types en une infinité de nouveaux vocables, à mesure que le besoin s'en faisait plus vivement sentir pour distinguer de nouveaux individus, de nouvelles familles. La remarque a déjà été faite que la fréquence des diminutifs est dans la langue française une propriété spéciale des noms familiaux ; c'est là seulement qu'on en rencontre des exemples abondants ; partout ailleurs, ils sont rares et isolés et notre langue, dit M. Ritter, en paraît bien pauvre ou bien avare quand on la compare à la langue italienne, mais elle leur a donné libre carrière dans les noms de famille [1]. Nous savons maintenant à quoi tient cette différence, et l'examen de la question par son côté philosophique nous montre que les termes diminutifs sont, en vertu du sens affectueux qu'ils comportent, essentiellement aptes à entrer dans la nomenclature familiale. Aussi, est-ce par 20, par 40, par 80 et plus, que se comptent les formes issues de certains types, si l'on admet comme différentes celles que distingue une simple notation orthographique ; la grande popularité dont a joui le nom de *Pierre*, par exemple, lui a valu le privilége de servir de thême à plus de deux cents dérivés. Parcourez seulement la liste suivante.

Pé (gasc.), Pédron, Pérard, Perard, Pérardel, Peraud, Peraudin, Perault, Pérault, Perchaud, Percin, Percot, Père, Pérès (espagn.), Péret, Peret, Pérette, Peretti (ital.), Pereti, Pergod, Periard, Périaux, Péricaud, Périchon, Périchot, Péridon, Periga, Périgaud, Périgault, Périgot, Pérignon, Périllat, Perillon, Périn, Perin, Perinard, Périneau, Périnelle, Perinet, Periot, Perken (flam.), Perlet, Perlicot, Perlot, Pernaud, Pernel, Pernet, Pernetti (ital.), Pernety,

1. *Les Noms de Famille* (Rev. Contempor., t. LXI, p. 38, 1868).

Perney, Pernin, Pernod, Pernon, Pernot, Pernotte, Pero, Peroche, Perocheau, Perodeau, Perodi, Perol, Perollet, Péron, Peron, Péronard, Péronne (est peut-être aussi emprunté au nom d'une ville de Picardie), Péronneaux, Péronnet, Pérot, Perot, Pérotte, Perotti, Perottin, Perrain, Perrard, Perraud, Perrault, Perraut, Perre, Perreau, Perreaux, Perreciot, Perregaux, Perrel, Perrelet, Perrelle, Perrenet, Perrenot, Perrenoud, Perrens, Perreon, Perret, Perrichet, Perrichon, Perrigaut, Perrignon, Perrillat, Perrilliat, Perrin, Perrine, Perrineau, Perrinelle, Perrinon, Perriquet, Perrissin, Perroche, Perrochel, Perrod, Perrodon, Perrody, Perron, Perronne, Perronnet, Perrot, Perrottet, Perrotin, Perrotey, Perroud, Perruchon, Perruchot, Pers, Persin et Percin, Persinet, Person, Personne, Pertet, Peruchon, Perussot, Peter, Petri et Petry, Petron, Pey (gasc.), Peyrat (provenç.), Peyraud, Peyre, Peyrac, Peyrenc, Peyret, Peyrol, Peyrolet, Peyron, Peyronet, Peyrot, Peyreton, Peyroulet, Peyrounil, Peyrouton, Peyroudon, Peyruc, Peyrugues, Peyruques, Peyrusse (cfr. ital. Peyrucio), Peyrusson, Pezron (b. bret.), Piérard, Pierlot, Piernetz, Pierini, Pieron, Pierquin (flam.), Pierrard, Pierret, Pierreson, Pierron, Pierrot, Pierrottet, Pierhugues [1], Pierrugues, Pierson, Piétrement (corruption de Petermann), Piétrequin (flam.), Pietri (ital.), Pirard, Pirain, Piraux, Pirodon, Piron, Pirot, Pirotte, Pyronnen, Prechin (pour Perechin, prononciation picarde du flam. Perkin), Prenot (= Perrenot), Prin (= Périn, Perin) ; et semblablement toutes les formes où le *e* de la première syllabe s'est assourdi en muette pour disparaître entièrement plus tard: Priquet, Prodel, Pron, Prot et Prost (avec insertion d'un *s* inorganique, comme signe de syllabe longue, cfr. Guillost, Benoist, Petyst, Lejosne, Letrosne) ;

1. La présence de *h* dans *Pierhugues* rend compte de la formation de *Pierrugues, Peyrugues, Peyruques, Peyruc*, composés de *Pierre* et de *Hugues. Huc*. Il existe, surtout en provençal et en italien, toute une catégorie de formes analogues provenant de la soudure de deux noms juxtaposés : Perramon (= Pierre-Raymond, prov. *Ramon*) ; Perarnaüd, Perarnaud (= Pierre-Arnaud) ; Péguillan ; Péguillet ; Pégotogier (= Pégot-Ogier) ; Pioger, Péauger (= Pé-Auger) ; Piobert (= Pé-Aubert ou Pie-Aubert) ; Guilharnaüd; Jeanrenaud ; Jeanpierre ; Jeanpascal ; Jeanbernat (= Jean-Bernard); Jeandré, Jeandrieu (= Jean-André, Jean-Andrieu) ; Jeanjacquot ; ital. Zangiacomi ; Giangregorio ; Giambatista ; Lucantonio ; Piantoni (= Pio-Antoni) ; Masaniello (= Tommaso Aniello) ; comparez encore Sampolo, Sampierdarena ; fr. Sainpère, Sampère, gasc. Sempé ; SaintYves (= St Yves) ; Sénectaire (= St Nectaire) ; Dompierre, Dampierre (= dominus Petrus) ; Domalain ; Damrémont. En anglais, le nom de St Pol est devenu Sampol, Sample, Semple ; St Pierre, Simper ; Ste Claire, Sinclair ; St Jean, Sinjohn, Sinjen. De ce même St Jean (Ivan), le hongrois a fait Szentivany.

Protche (= Peroche, avec *t* intercalaire, cfr. Mitchel); Protin, Protain, Proteau, Protet, Protot, Protte, Prout et Proust, Prouteau. Prodon[1] et Proudon se justifieraient de la même manière, n'étaient les formes Prodhon et Proudhon qui nous ramènent à Prodhomme, Prudhomme, d'où aussi Prudon. M. Bourdonné, de son côté, a dressé une longue liste de laquelle je détache: Depierre, Depierris, Depêtre, Lepeytre, Lepierre (cfr. Lejean), Peterin, Petreau, Petriat, Petreman, Pétremand, Petrille, Petroz (basq.), Pierrat (= Pierrard), Pierraz, Pierrel, Pierrin, Pierron, Pier, Piarre, Piérache ; ce dernier a pour correspondants italiens Peracchis, Petracchi. Faute de mieux, j'ai conjecturé que Rochon, Ronel, Rotin et quelques autres sont des formes aphérésées de Perrochon, Péronel, Perrotin.

Parmi ces noms, il est clair que quelques uns ont été pris d'abord avec une acception physique, celle de l'âge ou de la taille, par exemple, l'individu étant alors considéré, en quelque sorte, comme le diminutif de son père ou d'un frère aîné. Ainsi rien n'empêche de voir dans *Perret* le synonyme de *Petitpierre,* de même que dans *Piérard* celui de *Grandpierre*, de *Grospiron*, de *Grandperrin* ou de *Grandprin.* Et ceci explique comment il y a des diminutifs d'augmentatifs, ou inversement, des augmentatifs de diminutifs : Piérardel, dim. de l'ampliatif Piérard ; Jaclard, augmentatif du dim. Jacquel, comparable à Grandjacquet. Cfr. lat. Maximilla et Magnilla, gr. Μέγιλλα. D'autres fois, au contraire, ces mêmes noms sont pris dans une acception purement hypocoristique; ils ont même pu être donnés à leurs porteurs dans un âge avancé, à titre d'affectueux sobriquet, en sorte que Perret, Jeannet sont, dans ce cas, de véritables synonymes de Bonpieyre, Bonjean, Beaujean, Beaujanot, auxquels j'adjoins Boncolas, Bondurand, Petitbeau, Petitbon, et leurs pendants, Malpeyre, Maujean; cfr. ital. Buomatteo. Les choses ont dû se passer d'une manière analogue dans l'onomastique romaine, de son côté si abondante en formes diminutives, et il nous sera plus facile d'en comprendre la véritable portée à l'aide des considérations précédentes. L'analyse méthodique de cette catégorie de noms propres n'aura pas seule-

1. Pour plus de détails, je renvoie à la p. 171 du présent recueil, et à la p. 41 de mon ouvrage « *Noms propres anciens et modernes* ». Une forme homophone *Prodon*, issue par agglutination de *Peire Odon* (cfr. *Perarnaud*, *Perramon*, etc.), m'est signalée par l'auteur d'un article de la « *Revue Critique* » (4 sept. 1869, p. 157). C'est un devoir pour moi de le remercier ici de l'examen approfondi qu'il a consacré à mes dissertations. On sait, du reste, que les appréciations de la « *Revue Critique* » forment le complément de tout ouvrage qu'elle analyse.

ment pour résultat de nous révéler l'étymologie plus ou moins curieuse de certains d'entre eux restés célèbres, mais jettera, croyons-nous, quelque lumière sur les mœurs privées et la vie intime des Anciens.

Avant d'aller plus loin, il est utile d'indiquer le plan que nous comptons suivre dans ce travail. Le nombre des noms diminutifs que l'on connaît est immense, et l'on conçoit que le nombre total en est pour ainsi dire illimité comme celui des thêmes que l'on peut imaginer. Il n'en est pas de même des procédés grammaticaux au moyen desquels se forment toutes les dénominations d'individus, de familles, de peuples, de divinités; forcément ils sont en nombre très-restreint, puisqu'ils consistent surtout dans l'emploi de quelques suffixes, qui se représentent invariablement, quelle que soit la racine à laquelle ils s'attachent. En conséquence, et pour éviter des redites continuelles, l'étude de ces procédés spéciaux, à laquelle je donnerais volontiers le titre de Grammaire des Noms Propres, devra précéder celle des Racines, dans la déduction étymologique des formes nominales qui en sont tirées.

DES PRÉFIXES RÉDUPLICATIFS.

Je distingue deux sortes de formes diminutives; d'abord celles qui le sont par imitation du langage enfantin lequel aime à redoubler la syllabe initiale [1], fr. papa, maman, bébé, fifi, fanfan; lat. pupus, pappus; gr. παππεπίπαππος « bisaïeul. » Ces mots procèdent directement des premiers bégaiements de l'enfance; on ne saurait y voir que de pures onomatopées sans aucune signification propre [2]. Ils échappent, en certaines circonstances, à la régularité des formations grammaticales proprement dites, ce qui n'a rien qui doive surprendre, d'après ce que l'on sait de leur essence; la quantite syllabique, par exemple, est loin d'y conserver une fixité absolue; scr. *tâta*, mais aussi *tata*, « père; » lat. *mātĕr*, mais *mămilla*, dim. de *mām̄ma*; *pătĕr*, mais *pāpa*, *pāppas*; gr. Θέτις, mais aussi Τηθύς, pour Θητύς, noms de deux divinités

1. En hébreu, les diminutifs des noms de couleurs se forment par la répétition des *deux dernières radicales :* אָדֹם être rouge, אֲדַמְדַּם rougeâtre; יָרַק étre vert, jaune; יְרַקְרַק verdâtre, jaunâtre; שָׁחַר être noir, שְׁחַרְחֹר noirâtre. L'hypocorisme paraît si peu compatible avec le caractère grave des langues sémitiques, qu'il est intéressant d'en relever les moindres traces quand l'occasion s'en présente.

2. Pictet, *Origines indo-européennes*, t. II, p. 345.

distinctes, il est vrai, mais comparables, quand on songe aux mots τίτθη, τήθη, « nourrice » et θηλή, « mamelle. »

DES SUFFIXES DIMINUTIFS.

Il est une deuxième sorte de formes diminutives, celles qui doivent cette signification à la présence de certains suffixes caractéristiques et qui, en conséquence, rentrent dans le domaine grammatical. Ce sont ces suffixes dont il convient de nous occuper actuellement. Dans l'examen rapide que nous allons en faire, il sera facile de constater que la fortune n'a pas été la même pour tous et que les langues diverses, suivant leur génie particulier, les ont accommodés d'une manière très-inégale à la fonction qu'elles leur imposaient. Il semble, en effet, que dans la plupart des idiômes, où se rencontrent des lettres ou syllabes formatives ayant le sens diminutif, elles avaient, en principe, une valeur différente, périmée depuis longtemps et remplacée par celle que nous leur reconnaissons aujourd'hui. Ainsi, dans le bas-breton actuel, la terminaison *ec* ou *euc*, anciennement *oc*, qui forme des augmentatifs, et la terminaison *ic*, réservée aux diminutifs, représentent vraisemblablement la bifurcation d'un seul et même suffixe n'ayant à l'origine d'autre vertu que celle d'adjectiver le thême auquel il s'attachait; dans les langues romanes, la formative *-t-*, dont l'origine n'a pu être jusqu'à présent expliquée d'une manière satisfaisante [1], devient la souche, d'une part, des terminaisons diminutives fr. *-et*, esp. *-ete*, it. *-etto*, et, d'autre part, celle des augmentatifs en *-ot*, *-ote*, *-otto*. Sans chercher ici à multiplier les preuves à l'appui de cette thèse, ajoutons seulement que les indianistes [2] dénient aux suffixes sanscrits toute faculté diminutive; ne pourrait-on pas cependant objecter que, dans quelques appellatifs, tels que bâlikâ, dim. de bâla, « puer, » gànika, dim. de gâna, « nurus, » vapila « pater » (rac. *vap*, « procreare »), harsula « amator, » ainsi que dans un petit nombre de noms propres que j'aurai occasion de citer plus loin, les formatives *k* et *l* montrent au moins un

1. Fr. Diez, *Grammat. der Roman. Sprach.* t. II, p. 303. L'origine latine de cette formative n'est appuyée que par deux exemples, encore appartiennent-ils aux plus basses époques ; l'un est tiré de la *Lex Sal. Emend. tit.* 5, c'est *capritus*, où l'on reconnait l'ital. *capretto;* l'autre, *pilotellum* (= esp. *pelotilla*), se trouve dans les Gloses d'Isidore de Séville.

2. Ad. Regnier, *Traité de la formation des mots dans la langue grecque*, p. 309.

commencement de tendance à jouer le rôle qu'elles ont si largement rempli dans les langues congénères?

Quant à nous, s'il fallait nous expliquer sur l'origine du sens des suffixes qualifiés de diminutifs, notre opinion serait que ce sens ne leur est pas inhérent en principe, puisqu'il est constant que ces suffixes ne sont autres que des racines pronominales; mais qu'il résidait accidentellement dans un groupe notable de thèmes d'où il serait passé, par extension ou par transposition, à leurs terminaisous, si bien que cette signification, d'abord toute d'emprunt, aurait fini par sembler appartenir en propre à ces dernières. Comme d'autre part, rien n'empêchait non plus le suffixe de s'attacher à un autre groupe de thèmes comportant une idée augmentative, il s'en est suivi que la même formative a paru plus tard conférer aux mots dans lesquels elle entrait tantôt la signification minorative, tantôt le sens ampliatif, suivant l'occurrence. Mais le résultat produit fortuitement par la fiction dont nous venons de parler était trop utile pour que le langage n'en fît pas dès lors un instrument régulier et permanent de dérivation. A tout instant, l'analyse philologique montre que la plupart des procédés, qui constituent l'appareil grammatical tout entier dans son développement progressif, n'ont pas d'autre genèse et ne sont en réalité que des artifices d'un emploi généralisé, qui ont leur raison d'être dans le besoin de représentation de nouveaux rapports logiques.

SUFFIXE *-L.*

-L, intégralement scr. *-la*, lat. *-lo*, gr. -λο, est le suffixe, qui joue par excellence le rôle de diminutif et d'hypocoristique en laissant le plus clairement entrevoir cette double signification. En sanscrit, on peut citer Devilá, Dattilá, abréviatifs familiers de Deva-dattá (= Deodatus); Bhanulá, de Bhânu-dattá (cfr. Ἡλιόδωρος); Upilá, de Upendradattá (= Upa-Indra-datta [1]); notez la manière dont s'opère ici la métamorphose, à la fois par suppression de l'un des membres du mot composé, et par adjonction d'un élément diminutif, semblablement à ce qui a lieu en allemand: Dietl et Dietz, abbrév. de Dieterich; Haindl et Heinz, abb. de Heinrich; en français : Robelin et Robelot, dim. de Robert; Godillot et Godinot, dim. de Godefroid.

Dans les langues germaniques, M. Fœrstemann n'a pas recueilli

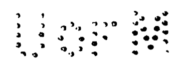
1. Pott, *Personennamen*, p. 122.

moins de 351 formes anciennes, parmi lesquelles : Vibilius, nom d'un roi hermundure cité par Tacite ; Baduila, nom d'un roi goth ; puis d'autres moins illustres : Badilo, Petilo, Heril, Mazili, Mazelin, ou Mascelin, Vatili, devenues en allemand moderne, Wiebel, Padel, Herl, Mæssel, ou passées dans la nomenclature française sous les formes de Baduel, Pétel, Harel ou Hérel (= Héreau), Mazel (= Mazeau ; dim. Masselin), Vatel (= Watteau ; dim. Vatelot).

La valeur diminutive de *-l* n'est pas encore tellement effacée, comme le croit M. Fœrstemann, qu'on n'ait construit naguère encore, même sur des noms composés, Conrad, Heinrich, des formes telles que Conrædle, Heinrichle [1]. Quant aux langues celtiques, le témoignage de Zeuss est formel : « Ill et Ell frequenter obviae terminationes in nominibus vetustis gallicis deminuentes videntur praesertim in nominibus virorum et feminarum. » Ex. Mosella et Mursella, dim. de Mosa et de Mursa, noms de fleuves en Gaule ; Roscillus, Celtillus, Excingillus, noms d'hommes gaulois ; irl. Colmanellus. En grec on peut citer, Ἀγάθυλλος, Ἀισχύλος (cfr. Pudentilla), Ἀρίστυλλα, Δέξιλλα, Ἐράσιλλα, Μίκυλλος, Τερψίλλος, Τρωίλος, Θυμίλος, Πενθίλος. Dans la construction de ses innombrables diminutifs, le latin a donné la préférence à la terminaison *-olus*, qui plus tard s'est souvent affaiblie en *-ulus*, à moins que la lettre précédente du thême ne fût un *e*, un *i* ou un *v* : Tiberi-olus, Ferre-olus, Aure-olus, Malle-olus, Acc-olejus, Flav-olejus (de *flavus*), Can-olejus (de *canus*), mais Can-ulejus, Aurunc-ulejus, Egnat-ulejus, Proc-ulejus, Septim-ulejus. La gémination de *-l* dans les finales *-alla, -allus, -ellus, -illus, -ullus*, indique parfois qu'il y a assimilation de la dernière consonne du thême : Messala, ou mieux Messalla (arch.) = Messan(u)la, dim. de Messana ; Hispallus = Hispan(u)lus, dim. de Hispanus ; Sabellus = Sabin(u)lus, dim. de Sabinus ; Tibullus = Tibur(u)lus ; Sulla = Sur(u)la, dim. de Sura [2]; parfois qu'il y a contraction d'une terminaison redoublée *ul-ulus* caractérisant un sous-diminutif : Marcellus = * Marcululus, s. dim. de Marcus ; de là les formes multiples Luciolus, Lucilius, Lucillus, Lucullus, dim. et s. dim. de Lucius ; Fabiolus, Fabilius et Fabullus, dim. et s. dim. de Fabius (cfr. Marullus et Marius) ; Priscula et Priscilla, dim. et s. dim. de Prisca ; Catulus et Catullus, dim. et s. dim. de *catus*, « avisé » dont Cato est l'augmentatif.

1. Fœrstemann, *Altd. Namenb.*, p. 819. — Grimm, *Deutsch. Gram.*, t. III, p. 689.

2. *Sura* est un *cognomen* porté dans une branche de la *gens* Cornelia, celle des Lentuli, tandis que le diminutif *Sulla* appartient à la branche illustrée par le dictateur.



On sait par de nombreux exemples que de pareilles formes peuvent être tantôt hypocoristiques, tantôt dérisoires ; ainsi, en s'adressant à ses amis Verannius et Septimius, Catulle les appelle Veranniolus et Septimillus [1] ; de même Cicéron [2] donne à Attica, fille de son ami Pomponius, et à Tullia, sa propre fille, les gracieux diminutifs, Atticula, Tulliola, tandis qu'ailleurs il désigne ironiquement Clodius Pulcher par l'épithète de Pulchellus, et qu'à son exemple, Fulgence Planciade [3] change en Sulpicilla le nom de la poétesse Sulpicia.

Dans Rebilus, Papilus, Mutilus, Pacilus, la terminaison *ilus* me paraît une variante de *ulus* ; comparez en effet Sicilia et Siculus, rutilus et Rutulus. Quant à la longueur de *i* dans Servīlius, elle s'explique par la forme archaïque Serveilios ; de même Cornēlius est sans doute pour Corneilius, d'après l'orthographe d'Ennius, *sub montei* pour *sub monte*, et se rapporte peut-être au nom de la ville de Corne (gén.-*es*) dans le Latium ; le thême *cornei-* semble en effet un locatif comme *ocrei-* dans le nom de femme Ocreisia, Ocrisia ; Caerellius fait également songer à Caere, ville étrusque.

Dans quelques cas très-rares qui rappellent la dérivation grecque ὁμ-αλός, dim. de ὁμ-ός, la terminaison *alus* paraît remplacer *ulus* et en être une forme archaïque. C'est en effet par l'intermédiaire de ἴτ-αλος « veau, génisse » qu'on a établi l'identité de *Italus* et de *Vitulus* ; d'après cela, je crois que le *cognomen* de Q. Hortensius Hortalus équivaut approximativement à Hortulus, et présente un exemple de diminutif tiré du gentilice et analogue à ceux de C. Fundanius Fundulus, et de Fabius Fabullus [4].

1. Catul. 12, 14 ; 45, 1.
2. Cic. ad Att. *passim.*
3. *Mythologicon*, lib. I : « et Sulpicillae Ausonianae loquacitas deperit. »
4. La répétition du nom sous des formes variées était d'un usage fréquent, et l'on en trouve des exemples assez anciens : Pompus Pompilius ; Hostus Hostilius ; C. Julius Julus ; M. Furius Fusus ; P. Valesius Volesi f. Poplicola ; Latinius Latiaris. Cette particularité se fait surtout remarquer dans les inscriptions de l'Afrique romaine : Veturius Veturianus ; Valerius Valerianus ; L. Septimius Septiminus ; C. Sittius Sittianus ; Aelia Aeliosa ; Bassia Bassina ; C. Caelius Caelitas ; M. Calpurnius Calpurnianus ; Marcia Marcella ; Julia Juliosa ; Fabius Fabianus, etc. D'autres fois la répétition a lieu d'une manière détournée, par l'emploi des synonymes : Ajus Locutius, nom du dieu de la parole ; Granius Pisellus ; Aquilius Niger ; Pescennius Niger ; Servius Tullius. Ces derniers nécessitent quelques explications. Dans Aquilius, je vois un dérivé, non de *aquila,* « aigle, » mais de l'adjectif *aquilus,* signifiant « brun, » « noirâtre. » Quant à Pescennius, il a pour variantes *Percennius*, Περκενος, *perkens* sur les inscriptions osques (Mommsen, *Unterital. Dialek.* p. 285), et on lui a comparé *Percelnus*, *Percernius*

Je consigne ici les formes Germalus, nom d'un contrefort du mont Palatin, et Centumalus, surnom de Cn. Fulvius Maximus; la première a été rattachée à la légende des frères « *germani* » Romulus et Remus; la seconde est très-douteuse; elle peut avoir quelque rapport avec l'instrument de vétérinaire appelé *centimalis* (κέντημα), ou dériver régulièrement de *centum*, comme Septimuleius de Septimulus, qui lui-même vient de *septem*; mais cette idée numérale reste indéterminée; faute de mieux, je conjecture que *centumalus* signifie elliptiquement « le petit homme qui pèse cent livres »; notez cependant les noms de famille Centliver en Angleterre, et Hundertmarck en Allemagne. Soit enfin le surnom d'un certain C. Avidius Aprimalus que je relève dans le *Supplément à Muratori* de Donati.

Si j'insiste sur le caractère diminutif de la terminaison *alus* c'est que je ne suis pas éloigné de l'identifier avec la finale *-al*, si fréquente dans l'onomastique étrusque ; l'absence de la désinence *us* ne fait aucune difficulté quand on considère que Lucrèce et Ennius se contentent de dire *famul* et *famel* au lieu de *famulus*. Sous un aspect étrange au premier abord, la nomenclature étrusque présente de nombreuses

(E. Huebner, *Quaest. onomatol.* p. 17). Or la signification de *Percennius* est donnée par gr. περκ-νός, πέρκ-ος, sansc. *pr̥c-nis*, «noirâtre, bleu-foncé». C'est ce que confirme l'apposition de *Niger* après *Pescennius*. Le nom de l'empereur Pescennius Niger, aussi bien que celui de Aquilius Niger, est exactement représenté par le nom moderne de famille Schwartz-Lenoir. Il me reste à démontrer la valeur pléonastique du vocable binominal Servius Tullius. Les anciens, qui ne connaissaient à *servus* d'autre sens que celui de « esclave, » en concluaient que *Servius* signifiait « fils d'esclave, » et pour mettre l'histoire d'accord avec cette étymologie, avaient imaginé de faire d'Ocrisia, la mère du roi Servius Tullius, une simple captive, sans s'inquiéter combien il était peu vraisemblable qu'un fils d'esclave pût devenir roi de Rome. On sait en effet que les hautes magistratures n'étaient accessibles qu'aux hommes de condition *ingénue*, et par conséquent interdites aux enfants nés en dehors du *matrimonium*. M. Mommsen me semble avoir approché de la vérité lorsqu'il attribue à *servus* le même sens fondamental qu'au verbe *servare* qui en dérive. *Servus* a donc signifié d'abord « celui qu'on a épargné, » sens applicable, soit au prisonnier de guerre auquel on a fait quartier, soit à l'enfant *préservé* de l'abandon sur la voie publique. C'est cette dernière acception que j'adopte pour *Servius*, quand surtout je vois ce nom accolé à celui de *Tullius*, mot qui dérive de *tollere*, suivant l'auteur anonyme du *De prænomine*. Ce verbe *tollere* s'explique par le droit qu'avait le père de faire exposer les enfants qu'il ne voulait pas élever. On mettait le nouveau-né à terre devant son père ; si celui-ci faisait signe de le *relever*, l'enfant devait être nourri et *élevé ;* « *quidquid peperisset decreverunt tollere,* » dit Plaute. La déesse Levana (*à levare*) présidait à cette formalité. Les deux noms *Servius* et *Tullius* forment donc une apposition pléonastique, comme je l'ai annoncé, et s'expliquent l'un par l'autre.

analogies avec le système romain, n'y eût-il, par exemple, que la communauté de quelques thêmes nominaux, cfr. Ceicnal et Caecina, Lecnal et Licinius, Arnthal et Aruntius, etc. Il ne me paraît donc pas déraisonnable de chercher, dans la même voie, l'explication d'une terminaison encore controversée parmi les philologues, grammaticalement parlant; car au point de vue idéologique, il est mis hors de doute, par des inscriptions bilingues, que cette terminaison a le sens filiatif; soit, par exemple, l'inscription 1392 du Corpus Inscript. Latinarum de M. Mommsen:

Texte latin:

P. VOLVMNIVS A. F. VIOLENS CAFATIA NATVS.

Texte étrusque:

PVP. VELIMNA AV CAHATIAL.

La locution *cafatia natus* traduit l'étrusque *cahatial* d'une manière, non pas rigoureuse, mais conforme aux habitudes romaines; le véritable équivalent de *cahatial* serait, à mon sens, quelque chose comme *cafatiolus*, ou telle autre forme adjective renfermant un sens diminutif approprié à l'idée de filiation.

Nous avons la preuve authentique que les Romains employaient en guise de surnom un adjectif dérivé du nom de l'ascendant paternel, dans le cas où le gentilice naturel cédait la place au gentilice d'adoption; « Aemilianus Scipio pro Aemilii filius, » dit Priscien. Dans la gens Flavia, le fils puîné portait toujours un *cognomen* dérivé du gentilice de sa mère; ainsi l'empereur Vespasien, dont la mère était une Vespasia, s'appelait Titus Flavius Vespasianus; le second fils qu'il eut de sa femme Domitilla portait les noms de Titus Flavius Domitianus; en étrusque, ces deux surnoms seraient, sans doute, devenus Vespasial, Domitial [1].

Pour me résumer, je crois que *cahatial* est un filiatif dont la formation n'est pas sans analogie avec celle du cognomen *Hortalus* examiné ci-dessus.

Après les terminaisons caractérisées par le suffixe *-l*, il en est d'autres, *-ius*, *-cus* et *-nus* qui marquent possession, appartenance, provenance, extraction, et sont, par là, éminemment propres à représenter les rapports de dépendance entre les membres d'une même famille. J'ajoute immédiatement qu'elles comportent à un certain degré le sens diminutif, comme je crois être en mesure de

1. Je vois par un article du *Journal des Savants* (août 1869) que M. Alfred Maury est arrivé de son côté à expliquer la terminaison étrusque *-al* d'une manière à peu près identique à la mienne. Cette concordance d'opinions a une valeur d'autant plus grande à mes yeux que mon travail avait été lu à la Société de Linguistique dans sa séance du 3 juillet, c'est-à-dire antérieurement à la publication du mémoire du savant académicien.

l'établir plus loin. Cela résulte d'abord de la facilité que les caractéristiques, *-l*, *-i*, *-c*, et *-n* ont à s'associer entre elles et à former des terminaisons complexes, lat. *o-lenus*, *u-lenus*, *culus*, *cius*, allem. *lein*, *lin* [1], *kin*, *chen*, où ces suffixes se prêtent un appui réciproque pour retenir plus efficacement leur valeur primitive.

Cela résulte ensuite d'un principe que je formulerais ainsi: 1° les thèmes féminins sont des diminutifs par rapport aux thèmes masculins dont ils sont dérivés; 2° il y a connexion intime entre l'idée de filiation et celle de diminution, comme lorsque Virgile et Priscien emploient le mot *minores* avec l'acception de postérité, comme lorsque nous disons dans le langage familier « le petit Benoît, le petit Durand » pour « le fils de Benoît, le fils de Durand; » ou enfin, comme lorsque le cordonnier Simon appelait son prisonnier « le petit Capet » non par allusion à son jeune âge, mais pour signifier ironiquement « le descendant de Capet. » Reste à voir comment ces propositions sont applicables aux terminaisons *-ius*, *-nus*, et *-cus*, ainsi que je l'ai annoncé.

Le sens du suffixe -ιος, est incontestablement diminutif aussi bien dans υἱός, que dans les patronymiques béotiens [2] Μνασίδικος Ἀθαναδώριος (fils d'Athanadoros), Καλλίας Νικοκλεῖιος (fils de Nicoclès), et les filiatifs homériques Τελαμώνιος Αἴας, Ποιάντιος υἱός; il l'est également dans *fi-l-ius*, et même dans *av-ia*, « aïeule, » qu'une intention hypocoristique a substitué à **av-a*, féminin inusité, mais normal de *avus*.

En retrouvant cette même terminaison *-ius* dans les gentilices, je suis fondé à croire qu'elle a eu, en principe, pour effet d'en faire des filiatifs, c'est-à-dire des diminutifs par rapport aux appellatifs ou aux noms propres en *-us* dont ces gentilices sont dérivés; et ce n'est que postérieurement, quand la *gens* a pris une certaine consistance, qu'ils ont eux-mêmes revêtu le caractère de possessifs en s'appliquant à tous les membres de cette *gens*. En d'autres termes, le premier Tullius devait être le fils d'un Tullus; puis Tullius a signifié « descendant de Tullus à un degré quelconque, » et enfin, abstraction faite de toute idée de filiation, « membre de la famille des Tullius. »

1. Les diminutifs germaniques en *lin, lein*, Emelina, Fridulin, Gibilin, Joscelina, Babolenus, Dodolenus, Mummolenus, Jabolenus, Mathelin, Theodelin, Sigolenus, Eberlein, Brüstlein, etc., correspondent grammaticalement aux noms latins Sariolenus, Didiolenus, Oviolenus, Sossulena, Pompulenus, Postumulenus, Ofatulena, Vibulenus. Meidinger (*Lang. teuto-goth.* XXIX) remarque que les langues scandinaves n'ont pas les diminutifs *chen* et *lein*, mais bien *liten*, *lille*, qu'on trouve aussi dans l'anglo-saxon.

2. Boeckh, *Corp. Insc. Graec.* n° 1574. — Keil, *Sylloge Insc. Bœot.* p. 5.

Pour fortifier ma thèse, je pourrais encore invoquer le fait de la présence du même suffixe -ιο dans les diminutifs grecs bien connus en -ιον: ἀνδρίον, γύναιον, παιδίον; et surtout dans les noms d'hétaïres, qui sont éminemment hypocoristiques: ἡ Ἐρώτιον, ἡ Παμφίλιον, ἡ Γλυκέριον.

Des formes telles que, Ateius, Servaeus, Vibidaius, mises en regard de Atius, Servius, Vibidius, donnent à penser qu'en certains cas la finale *-ius* s'est élargie en *-eius*, *-aeus*, *-aius* par un dédoublement de la palatale *i*, de même qu'en sanscrit on a simultanément les suffixes *jâ*, *ijâ*, *êjâ*, qui cumulent le sens possessif et le sens patronymique [1], de même encore que le grec présente les trois terminaisons -ιος, -ειος, et -αιος. Il faut cependant faire une réserve en ce qui concerne -αιος, dont le α pourrait appartenir plutôt au thême qu'au suffixe, comme dans Ἥρα-ιος. La même observation me paraît applicable à la finale *-aeus, -aius*, très-usitée dans les noms osques et sabelliques [2], et me conduit à voir dans les formes Anna-eus, Lena-eus, Serva-eus, Vibida-ius des thêmes féminins qui leur impriment le caractère de *métronymiques*, tandis que les formes Annius, Lenius, Servius, Vibidius, sont filiatives dans le sens πατρόθεν. A la vérité, je ne puis produire aucune preuve directe à l'appui de ma conjecture; mais on m'accordera qu'elle est au moins vraisemblable et qu'elle s'accorde avec ce que nous savons des mœurs romaines; en effet, la mention de filiation par les femmes, d'un usage constant en Etrurie, paraît avoir été de règle dans la famille Flavia [3]. Elle nous est attestée par de nombreux monuments épigraphiques; je me borne aux deux inscriptions suivantes que je choisis parmi les vingt et une du même genre rassemblées par M. Mommsen [4].

L. POMPONIVS L. F. ARSINIAE NATVS PLAVTVS.

Et:

ANNIA SEX. F. CASSIA NATA.

Notez l'emploi différent des mots *natus* et *filius*, suivant que la filiation est en ligne maternelle ou en ligne paternelle; notez aussi la flexion casuelle du nom de la mère régi par le mot *natus*, tantôt au génitif, tantôt à l'ablatif.

C'est ici le lieu de parler d'une terminaison dont l'origine est encore entourée d'obscurité, la terminaison *edius*, *-idius*, qui ap-

1. Pott, *Personennamen*, p. 578.

2. Mommsen, *Unterital. Dialekte*. Dans les districts ombriens, *-iius* répond à la terminaison romaine *-ius*. Comparez *Kluviiu* et *Cluvius*, *Kastruçiiu* et *Castricius*.

3. Suéton. *Vitell.* VI, et *Vesp.* I, III.

4. *Corp. Insc. Lat.*, t. I, p. 645 de l'*Index*.

partient à une catégorie assez nombreuse de noms propres : Pompulledius, Hostidius, Ovidius, Tullidius, Canidius, Acidius, Epidius, Petidius, Popidius, Venidius. Comme on a trouvé à la plupart d'entre eux des formes correspondantes en *-ilius*, Hostilius, Acilius, Epilius, Petilius, Popilius, Venilius, on a été amené à considérer les uns comme de simples variantes dialectales des autres par la permutation de *l* et de *d;* cfr. *odor* et *olẹre*, osq. *diumpai* et lat. *lymphae*, gr. δάκρυ et lat. *lacruma*. M. Rabasté [1] a même démontré que les tables Eugubines présentent une lettre qui, correspondant souvent à *l* latin dans la partie bilingue, ne pouvait être autre qu'un véritable *d*. Jusqu'alors il y avait incertitude sur la nature de ce signe, incertitude provenant de ce que ce signe correspondait non seulement à *l* latin, mais à *d*, à *r*, aux groupes *ds, rs*, *ls*, *ll, st* du texte néo-ombrien écrit en caractères latins. Tout le monde est d'accord pour rendre les mots *pupṛike*, *pumpiṛias* par *publico*, *Pompiliae,* la dentale ombrienne controversée étant figurée typographiquement par *rs* ou *ṛ*. Il semble résulter de là que, sauf la prononciation, les noms en *idius* sont identiques avec ceux en *ilius*. Cependant, comme ces noms ne sont pas confinés en Ombrie; qu'on trouve au contraire des noms propres en *edius*, très-nombreux dans l'épigraphie campanienne, et que le dialecte osque de la Campanie ne paraît guère remplacer *l* latin par *d*, il est prudent de n'admettre qu'avec réserve l'explication précédente, patronée par M. Pott. Je crois même pouvoir en présenter une plus acceptable. On sait que l'osque aime à insérer un *i* devant les voyelles *ί*, *i*, *ú*, *u*; exemples : *tiurrim* pour *turrim*, *pithiúí* pour *pio;* conférez l'ombrien *Kluviiu*, *Kastruçiiu, Vuçiiu* et l'orthographe cicéronienne *piius*, *aiio*, *Maiia* pour *pius*, *aio*, *Maia;* l'emploi de *plebējus* en prosodie montre que l'*i* médial se consonniflait parfois en *j*, et nous avons la preuve que ce *j* lui-même équivalait à *di* ; cfr. Diana = Jana *(Varron)*, osq. Diuvei = lat. Jovi, Vediovis = Vediiovis *(inscr.)* = Vejovis *(Festus, A. Gelle); cfr.* encore esp. Diego = Iago « Jacques, » genèv. Dian = Jean, gaul. Diablintes = fr. Jublains. Ces exemples m'autorisent à identifier les terminaisons *idius* et *edius* avec *ejus,* par une succession de formes dédoublées toutes issues de *ius*. M. Mommsen a établi que les noms en *edius*, comme Appaedius, Poppaedius, appartiennent aux districts marses et abruzzes et les regarde comme des formes élargies des noms similaires, Appaeus, Annaius, Poppaeus. Il est clair que la question du thême féminin

1. Voir une dissertation intitulée « *D existe-t-il dans le vieil ombrien ?* » Rennes, 1868. — Cette brochure est devenue très-rare.

en *a*, entraînant signification métronymique, se pose pour les uns comme pour les autres. Reste enfin une troisième explication qui consiste à assimiler les noms en *idius*, *edius*, aux filiatifs grecs en ιδης, avec référence aux féminins en ι(δ)ς, et aux diminutifs en ιδιον, (Σωκρατίδιον); mais ici il faut noter que Bopp rattache le suffixe -ιδ, non pas au sanscrit -*já*, mais à l'*î* long des thêmes féminins [1].

Au surplus, quelle que soit celle de ces trois explications que l'on préfère, le point essentiel demeure acquis; c'est que, par chacune d'elles, on aboutit à l'idée diminutive représentée par la terminaison *idius* ou *-edius*, suivant qu'on l'identifie avec l'une des finales *-lius*, *-ius*, ou -ιδ-.

La force que j'attribue à la caractéristique *i* de la terminaison *-ius* est encore plus sensible dans les appellatifs en *-ion-*, et elle le devient surtout quand on compare ces derniers aux qualificatifs en *-on-*, dont le latin fait volontiers des augmentatifs. J'oppose Bambalio, Pusio, Senecio, Quartio, Tullio,. Marcio, Glabrio, Caesario, Gallio, Strabilio à Strabo, Cato, Capito, Dorso, Dento, Naso, et surtout le *cognomen* de Sempronius Rufio à celui de Abudius Rufo. Le grec possède aussi des diminutifs en -ιων, comme l'ont constaté les grammairiens anciens; exemples: Παρμενίων, Φωκίων, Πυρρίων, Κοκκίων.

Je passe maintenant à la caractéristique *k*, me proposant de signaler les principales circonstances où elle forme des terminaisons diminutives. En sanscrit, elle donne le suffixe *ka*, non seulement dans les appellatifs communs *bâlikâ* « petite fille, » dim. de *bâla* « garçon ; » *gânikâ*, dim. de *gâni*, « bru ; » mais dans les noms propres, Devadattaká, dim. de Devadattá, abrégé ensuite en Deviká, Dattiká; Upaká, Upiká, dim. de Upendradattá.

Pour les langues celtiques, on a la finale *ic* appréciée en ces termes par Zeuss : « terminationes deminutivae britannicae frequentiores sunt -AN et -IC. » Exemples : b. bret. Bihannic, dim. de *bihan*, « petit; » Alanic, dim. de Alan; Loïzaïk, « Louisette ; » Annaïk, « Annette. »

Dans les langues germaniques, M. Fœrstemann est parvenu à dresser une liste de 193 noms propres caractérisés, les uns, par le suffixe sax. *-c*, les autres, par le suffixe haut all. *-h*, *-hh*, *-ch*, all. mod. *-g*, que, d'accord avec J. Grimm, il regarde comme diminutifs : v. h. all. Stilico, Chunico, Ibricho, Gericho, d'où en allm. mod. Stilke, Kunick, Gunicke, Gerich, Gerke, et en français, Cuny, Ibry, Géry.

1. *Gramm. compar.* § 125.

En se combinant avec *-n*, la caractéristique gutturale donne lieu à la terminaison v. h. all. *kin*, n. h. all. *chen*; exemples: Hennikin (fr. Hennequin); Oehmichen, dim. de *oheim* « oncle; » Mariechen, dim. de Marie.

Le grec possède les terminaisons ισκος et -ιχος, exemples: Ἀνδρίσκος, Κορίσκος, Πατρίσκος, Ἡρακλίσκος, Παρμενίσκος, et les noms béotiens Ἰσμηνίχος, Θεοδωρίχος, Πυῤῥίχος. Le grec moderne se sert des terminaisons *-ακος*, *-ακιος*, *-ακης*, *-ακιτ-*, romaïq. *-aki:* Κυριάκος, Κυριακίτη, Στυράκιος, Σταυράκιος, Σταθάκης, dim. de Ἐυστάθιος; Dimitriaki, dim. de Dimitri; Nikolaki, dim. de Nikola; Kostaki, dim. de Kosti, Kostántini; Kokinaki, (cfr. Rubellius); Kapetanaki, dim. de *capetano;* Bourbaki (?); Arvanitaki « petit albanais ». En latin le suffixe *-c* a également produit la terminaison *-iscus:* Vopiscus; Lariscus; Patiscus; Metiscus; Corniscus; Aviscus; Surisca; Pubiscius. J'examine les autres terminaisons où le sens diminutif et hypocoristique se laisse suffisamment entrevoir, grâce à la présence du suffixe *-c*; Nasica; Seneca; Senecio; Rubulcus; Lupercus, qui vient de *lupus*, comme *noverca* de *nova*, signifie « celui qui a tué le loup » et a dû être le surnom flatteur décerné à quelque courageux berger, aussi bien que l'épithète habituelle de Faunus, divinité bienfaisante et protectrice des pasteurs.

J. Grimm [1] avait déjà signalé comme diminutif le nom de Lupercus, ainsi que celui de Mamercus. Ajoutons que les *luperci*, distingués en Quinctilii, en Fabiani et en Julii, formaient autant de confréries religieuses; il est donc naturel de voir dans leur dénomination commune un véritable terme de *camaraderie*, comportant, sous forme de diminutif, une signification amicale qu'il n'a point perdue en devenant un *cognomen* honorifique pour certaines familles, celles des Mummii et des Gallii, par ex. J'incline à croire que Mar-cus et Mamer-cus, dérivés l'un de Mar-s, l'autre de Mamer-s (nom du Mars sabin), rappellent peut-être aussi le souvenir d'antiques corporations religieuses, recrutées exclusivement dans quelques familles; c'est ce qu'il est permis de conjecturer, en voyant la seule *gens* Aemilia employer le *praenomen* Mamercus, dont elle fit ensuite un *cognomen*, allongé plus tard en Mamercinus. Ce n'est pas le lieu de pousser plus loin ces déductions; je puis cependant dire que le développement que je leur ai donné ailleurs a eu pour résultat de me faire regarder comme d'origine sabine la plupart des vieilles sodalités romaines.

Si Lupercus, Marcus, Mamercus sont des diminutifs ou des

1. *Deut. Gramm.*, t. III, p. 696.

hypocoristiques, il en faut dire autant de *cupencus*, nom sabin du prêtre d'Hercule, qui se compare, pour la terminaison, à Juvencus. Le nom des Auruni a produit aussi le diminutif Auruncus, d'où le sous-dim. Aurunculejus, dont le suffixe composé indique un hypocorisme emphatique comme dans *avunculus*.

En espagnol la finale *-ico* est journellement employée pour former des diminutifs: Antonico, Juanico, Perico, Sanchica, dim. de Antonio, Juan, Pedro, Sancha; de même en portugais, Anica, dim. de Ana. Or la finale *-ico* n'est autre que *-icus* latin ; semblablement les terminaisons italiennes *-iccio*, *-uccio*, *-uzzo*, des noms Anselmuccio, Petruccio, Pietruzzo, Lauruzza, sont les représentants modernes des finales latines *-icius*, *-ucius*. D'après cet accord remarquable des langues romanes, il y a une très-forte présomption pour que les terminaisons *-icus*, *-icius*, *-ecius*, *-ucius*, des noms Sulpicius [1], Fuffecius, Peduceus = *Peducius, Peticus, Minucius, Genucius, soient diminutives. Par une induction du même genre, les augmentatifs en *-accio*, *-occio*, qui représentent les finales *-acius*, *-ocius*, nous portent à attribuer le sens ampliatif aux noms Velocius, Titacius, Ursacius; en remontant plus haut, nous pouvons distinguer en diminutives et en augmentatives d'une part; les terminaisons *-ec-s*, *-ic-s*, de *senex*, *genitrix*, d'autre part les finales *-ac-s*, *-oc-s*, de *audax*, *ferox*, comme nous venons de le faire pour les terminaisons *ecius*, *icius*, *acius*, *ocius*, qui dérivent virtuellement des précédentes par l'addition du suffixe *-io-*.

Le suffixe *-n-* se montre avec une grande abondance dans la formation des féminins et des filiatifs : scr. Indrani, « la femme d'Indra »; Kâtyâyana, patronymique de Kâtya; vha. *prûtinna*, « fiancée »; *drûtinna*, « amante »; *gœtinne*, « déesse »; *küneginne*, « reine »; lat. *regina*, « la femme du *Rex* », comme *gallina*, « la femelle du *gallus* »; Agrippina, « la fille de M. Agrippa »; Messalina, « la f. de M. Messala »; Plancina, « la f. de T. Plancus »; Nepotillanus, « le fils de Nepotilla »; ainsi que tous les surnoms en *anus*, *enus*, *inus*, destinés à rappeler, en cas d'adoption, la filiation naturelle, Aemilianus Scipio, « Scipion fils d'Aemilius »; Juno, contraction de *Jovino, « l'épouse de Jovis »; Janus, pour *Dianus, « le *petit* jour », le dieu même du *petit* jour, Janus pater par opposition à Ju-piter, pour *Diu-piter, Dies-piter, « le dieu du jour », comme M. Ploix vient de l'établir nettement; Diana,

1. Ce nom s'orthographie régulièrement par un *c* et non par un *t*, *Sulpitius*, comme il est écrit quelquefois à tort. On lit toujours *Sulpicius* sur les inscriptions anciennes et sur les médailles de Galba ; une inscription d'Orelli (n° 803) nous fait connaître la variante Solpicius ; la transcription grecque de Plutarque donne Σουλπίκιος.

autre diminutif de *dies*, ou pour parler en langage mythologique, « la fille de Diovis », exactement comme en grec Δίωνη [1], « la fille de Dios » (cfr. Ῥείωνη, la fille de Rhéa ; Καδμείωνη la fille de Kadmus ; Αἰνείωνη, « une descendante d'Énée, c'est-à-dire une Romaine »). Ajoutons enfin les noms de race en ῖνος, les diminutifs en ίνης, ηνος et υνος : Χαρῖνος, Ἐφεσῖνος, Αἰσχίνης, Αἰσχυληνός, Ἀγάθυνος.

La terminaison latine *inus* a été soigneusement conservée par les langues romanes qui ont même donné une plus grande extension à sa fonction diminutive ; ital. Giovannino, dim. de Giovano ; esp. Josefino, sobriquet péjoratif, signifiant un partisan de Joseph ; portug. Francisquinha, dim. de Francisca ; franç. Franceline, dim. de Françoise ; Guillemin et Wilhelmine, dim. de Guillaume. Bernardin, Albertine, Ernestine, Caroline, Jacquin, Jaqueline, Gasparin, Isaline (en Hollande et en Suisse), Georgine, formes diminutives de Bernard, Albert, Ernest, Charles, Jacques, Gaspard, Isaac, Georges, tous noms que je choisis avec intention en dehors de la nomenclature latine pour mieux faire sentir la signification diminutive que les langues romanes attachent à cette terminaison.

La présence du suffixe *-n* dans la plupart des noms des divinités italiques me paraît digne de remarque : Janus, Quirinus, Cacunus, Saturnus, Faunus, Terminus, Silvanus, Volcanus, Soranus, Ruminus, Lucina, Juno, Vacuna, Angerona, Populona, Pomona, Bellona, Feronia, Floronia ; on comprend en effet qu'en prononçant ces noms révérés l'homme songeait surtout à se rendre propice la divinité à laquelle il s'adressait, qu'elle fût bienfaisante ou terrible, et recourait à des dénominations hypocoristiques.

L'examen de la lettre qui avoisine la caractéristique du suffixe n'est pas sans importance ; il arrive souvent en effet qu'un même thême se montre sous des formes similaires terminées en *anus* ou *enus*, en *anius*, *enius* ou *onius* ; Titianius et Titienius ; Salvianus et Salvienus ; Servianus, Tuscanus, et Servenius, Tuscenius ; Acerranus et Acerronius ; Meticanius et Meticonus ; Musanus et Musonius ; Trebanus et Trebonius ; Numanus, Numenius et Numonius, formes qui me paraissent avoir entre elles les mêmes rapports phoniques que Rumo(n), Romanus, Rumina, rumen, ou homo(n), humanus, homin-is. Nous tiendrons donc pour équivalentes les terminaisons *anus*, *enus*, *onius* en reconnaissant toutefois que ce

1. Le rapprochement entre Diāna et Δίωνη, dû à M. Benfey, me paraît facilité par la forme lat. *-dion-* (dans *meridionalis*), comme transition phonique.

sont sans doute des variantes dialectales de prononciation. Il y a là un élément dont on devra tenir compte, quand on voudra déterminer le berceau topographique de telle ou telle forme onomastique, car c'est à cet élément qu'elle emprunte, en partie, sa physionomie, sa couleur locale.

D'après la provenance d'un grand nombre d'inscriptions, on sait que les gentilices en *enus* appartiennent au Picénum et au voisinage de Naples: O. Staclenus V. F. (Vibii filius); P. Atenus V. F.; P. Caesienus VIB. F. De même, les monuments épigraphiques montrent que les gentilices en *-onius* sont particulièrement fréquents en Etrurie et en Ombrie: Thoceronia; Creonia; Scribonius; Socconius; Pomponius; Numonius. Les noms Petronius et Populona, que l'ombrien et l'étrusque transcrivent Petruni et Puplunis me font penser que les noms d'hommes ou de divinités en *unus*, *unius* sont également d'origine tusco-ombrienne: Sepunius, Cacunus, Vacuna.

Une particularité remarquable qu'il convient de rappeler, c'est que la terminaison latine *nu-s* n'a conservé sa vocalisation primitive *na-*(*s*) que dans une seule région, l'Etrurie; comparez en effet les noms étrusques Velimna, Perperna, Aulinna, Spurinna, Sisenna avec les noms latins Volumnius, Perpernus, Aulinus, Spurinus, Sisennus. Le sabin se montre également fidèle à la désinence *a*, presque toujours avec suppression de l'*s* du nominatif que nous retrouvons dans la transcription grecque : Numa et gr. Νοῦμας, Messalla et gr. Μεσσάλας, Atta et lat. Attus. On sait en effet que la *gens* dont Attus Claudius était le chef, et que la *gens* Valeria, dont une branche portait le *cognomen* Messalla, étaient originaires de la Sabine. Je conclus de là que d'autres noms propres masculins en a = a[s] sont peut-être d'origine sabellique, par ex. Agrippa, gr. Ἀγρίππας; Proca dans Tite-Live et dans Ovide, mais Procas dans Virgile.

Pour être complet sur ce sujet, il me reste à indiquer les terminaisons augmentatives autres que celles que j'ai eu précédemment occasion de mentionner. C'est d'abord la terminaison *osus*: Verrucosus; Imperiosus; Juliosa, Aeliosa; Primosus; Bonosus; et autres analogues fréquents dans l'onomastique romaine de l'Afrique.

Nous avons ensuite les noms terminés en *atus*, *itus*, *utus*, quelques uns d'origine participiale: Barbatus; Torquatus; Praetextatus; Dentatus; Lanatus ; Fabatus; Avitus; Patruitus; Cornutus; Acutius; Balbutius; Albutius; Canutius; Cossutius; Carutius; Varrutius; Verrutius (pseudonyme de Verrès). La terminaison *-utus* a conservé le sens intensif dans les appellatifs français en *-ut*, *-ud*,

-u: Testud, Pointud, Cocud, Cornud-et, Bossu, Velu, Pansu. En général, les formes participiales, passives ou actives, impliquent une idée d'action continue, itérative, ampliative ; c'est pour cela que les terminaisons adjectives *-o (-onis)*, -ων (-ονος), *-osus* pour **onsus*, qui sont en rapport étroit avec les terminaisons verbales *-ans*, *-ens*, -ων (-οντος), allem. *-and*, *-ant* (Heilant, Helfant), fr. *-and*, *-an* (Jacquand, Denyan), sont augmentatives. Le sens intensif que je reconnais au suffixe participial actif est manifeste dans les noms Pientius, Maurentius, comparés à *pius*, *maurus*, et dans l'apposition binominale Magnus Magnentius que je rapproche de Maxentius et de Mezentius (cfr. ion. μέζων pour μείζων). C'est encore ce sens intensif qui fait que le même suffixe, sous l'acception de fréquentatif, d'habitatif caractérisant l'abondance et la réplétion, est éminemment propre à former les noms de lieux en *entia*, *entum*, *untum*, *antium*, *ontia*, *usia* et, par suite, les ethniques en *ens* et en *ensis*. J'attribue aussi une portée augmentative aux participes passifs en μενος, Ἀγαπώμενος, Φιλούμενος, ainsi qu'à leurs correspondants latins en *-mnus*, Alumnus, Vertumnus, Auctumnus, Volumnus.

Les péjoratifs sont représentés par un petit nombre de noms ou plutôt sobriquets en *aster* : Antoniaster, Fulviaster. On a de même en italien Chichiastri et en français Roblastre (= Robelastre), péjoratif de Robert, à l'instar des dim. Robelin, Roblin, Roblot et de Lambelin, Lamblot, dim. de Lambert.

Il me reste à dire quelques mots des dénominations empruntées à la nomenclature ethnique ; les uns, sont des surnoms honorifiques décernés aux généraux victorieux par l'affection de leurs concitoyens ; on comprend donc qu'ils affectent la forme diminutive : Achaicus ; Allobrogicus ; Asiaticus ; Balearicus ; Callaicus ; Creticus ; Gaetulicus ; Hispallus ; Isauricus ; Macedonius ; Messalla ; Numidicus ; Persicus ; Ponticus ; Germanicus ; Britannicus. Les autres, comme noms de race, sont des ethniques proprement dits : Norbanus, Italicus, « originaire de Norba, d'Italica. » Ils n'ont rien d'hypocoristique.

Mais puisque je viens de parler des ethniques, il est un fait extrêmement remarquable que je ne puis passer sous silence ; c'est que la plupart des noms de lieux et de peuples italiques se présentent sous la forme diminutive. Pour les noms de lieux, ce mode de formation me paraît de nature hypocoristique, et respirer, en quelque sorte, l'amour du pays natal : Ocriculum ; Janiculum ; Cingulum ; Asculum ; Corniculum ; Tusculum ; Pitulum ; Fidiculae ; Faesulae ; Pausulae ; Verulae ; Apiolae ; Coriolae ; Fregellae ; Bovillae ; Avella ; Trebula ; Albula ; Romulea ; Ameriola ; Vitellia ;

Medullia; Brixillum; Netriolum; Hispellum; Puteoli; et tous les noms de lieux analogues qu'il est facile de restituer d'après ceux de leurs habitants: Octulani; Olliculani; Casuentillani; Mateolani; Alfellani; Ausculani; Vescellani; Querquetulani; Fagifulani (sans doute pour Fagitulani).

Quant aux dénominations ethniques qui ne se rattachent pas à des noms de lieux, il faut essayer une autre explication. Dressons-en d'abord la liste: Rutuli; Apuli; Siculi; Saticuli; Pediculi; Aequicoli; Foruli; Sabelli; Labici; Hernici; Opici; 'Ομβρίκοι, Osci; Tusci; Volsci; Strabellini; Aurunci; Sidicini; Viticini; Polluscini; Peligni (cfr. benignus, malignus, privignus qui sont pour *beni-c-nus, *mali-c-nus, *privi-c-nus, diminutifs de bonus, malus, privus; on sait en effet que le groupe *cn* devient en latin *gn*; comparez κύκνος et cygnus, decet et dignus, pac-s et pignus). La formation hypocoristique de tous ces vocables me paraît en rapport avec ce que nous savons du caractère patriotique des peuplades italiotes, et de leurs tendances *particularistes*, pour employer la phraséologie des publicistes contemporains.

On peut cependant y voir encore autre chose. Rarement l'usage a conservé les noms simples sur lesquels ont été composés tous ces dérivés, et qui, suivant la remarque de Niebuhr [1], paraissent avoir été souvent les mêmes que celui de l'archégète; d'une part, les légendes nous ont conservé les noms des éponymes Sabus, Romus, Tuscus, Halesus, Italus, Latinus; d'autre part, les seuls ethniques, sous forme simple, qu'on puisse citer sont Aequus, Volscus, Italus, Umber. Or la tribu n'étant qu'une extension de la famille, rien n'était plus naturel que de donner à ses membres une dénomination diminutive impliquant le sens filiatif et reportant la pensée jusqu'au fondateur reconnu de la race; par Sabini, Sabelli, il faut donc, dans cet ordre d'idées, entendre « les fils de Sabus » par analogie avec ce que nous savons de toutes les autres sociétés, à base patriarchale, constituées en tribus, en clans, et chez lesquelles nous trouvons « les fils d'Israel, » « les Beni-Flissas, » « les Beni-Himmel » « les Ouled-Naïls, » « les Mac-Pherson, » « les O'Reilly, » etc., etc., les mots *beni*, *ouled*, signifient *fils* en arabe, comme O' et Mac en irlandais.

Mais un suffixe pronominal, est trop vague, trop indéterminé, pour retenir longtemps l'idée concrète de filiation qu'il représente éventuellement; cette idée s'efface, et la terminaison diminutive paraît impliquer par elle-même le caractère ethnique; aussi l'usage préfère Volsculus et Aequicolus à Volscus et Aequus, parce qu'on les croit plus précis.

1. *Hist. Rom.*, t. I, p. 100, trad. de Golbéry.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, je tiens à constater que l'emploi de diminutifs ethniques appartient principalement aux populations de l'Italie centrale; cette particularité s'observe, mais à un degré bien moindre, dans le reste de la Péninsule. Bien qu'on signale encore dans les Alpes les Vibelli, les Oratelli, les Magelli, les Vigellii, les Statielli, les Garuli, les Lapicini, les Medelli, c'est seulement dans la région précitée que ce genre de dénomination se montre à l'état endémique; partout ailleurs, il est sporadique.

La substitution de la forme diminutive à la forme simple n'a pas discontinué de nos jours, tant il semble que la mignardise, la câline afféterie bien connue du caractère italien, soient dès l'antiquité un héritage de race. C'est ainsi que l'ancien nom de la ville de Toscana est devenu aujourd'hui Toscanella, comme Sanctus Cyprianus s'est transformé en San Ciprianino; l'habitant des Romagnes, celui de la montagne, de la campagne, c'est le Romagnuolo, le campagnuolo, le montanino; en français, nous disons semblablement l'espagnol, le cévennol; il est vrai que, par contre, nous employons sur le type de « montagnard, campagnard, » les péjoratifs Savoyard, Nicard, Briard, pour désigner un habitant de la Savoie, de Nice, de la Brie; Auvergnat pour *Auvergnard, comme Evrat, Bernat, Peyrat, pour Evrard, Bernard, Peyrard. De même en anglais, la forme péjorative *Spaniard* correspond à notre diminutif *Espagnol.*

DES RACINES.

J'aborde maintenant la partie étymologique de mon sujet, c'est-à-dire l'étude des principaux radicaux employés à la formation des noms propres et des noms communs dont se compose la nomenclature familiale [1] et hypocoristique. On verra par ces recherches quel parti peut être tiré d'un principe auquel M. Pictet [2] faisait allusion en disant que « les transitions de sens du père à la mère, et de tous deux à l'aïeul et à l'aïeule, à l'oncle et à la tante, puis à la nourrice, sont partout fréquentes; car l'enfant qui donne ces noms ne peut que répéter le petit nombre de sons articulés qui constituent toute sa langue ». C'est par le même cri qu'il réclame

1. Dans le cours de ce travail, je distingue le *nom familial* du *nom de famille ;* ainsi, j'entends par *nom familial* tout nom qui a rapport soit à l'idée de *famille,* soit aux mœurs domestiques ; quant au *nom de famille,* c'est une désignation générique.

2. *Orig. Indo-Europ.*, t. II, p. 345.

les caresses de sa mère, ou qu'il demande le sein de sa nourrice : « Quum cibum ac potionem *buas* ac *papas* vocent, matrem mammam, patrem tatam [1]. » Le langage de l'enfant est limité comme le monde de ses idées, comme le nombre de ses sensations et de ses besoins. Il ne connaît qu'une voyelle, *A*, et la difficulté qu'il éprouve à passer d'une articulation à une autre le fait retomber dans la répétition de la même syllabe. De là vient que son vocabulaire renferme des mots disyllabiques, pour la plupart, formés par réduplication directe ou inverse, *atta* et *tata*, ἄππα et πάππας. Ainsi s'expliquent la formation des verbes *pappo* et *bibo*, ainsi que la synonymie de *mamilla*, (dim. de *mamma*), et de *papilla*, (dim. de **papa*), « bouton de mamelle. » Rappelons enfin une observation faite précédemment, c'est qu'en général, dans les sons imitatifs, la quantité syllabique échappe aux règles rigoureuses de la prosodie ; *bos*, d'origine évidemment onomatopéique, donne les dérivés *būcula* (= *bov'cula*), génisse ; *būbulus*, lanière en cuir de bœuf, mais *bŭbulcus* [2], bouvier. Aussi la présence de lettres inorganiques n'a rien qui doive nous surprendre ; dans le cas de la gémination, par exemple ; « *aulas* antiqui dicebant quas nos dicimus *ollas*, quia nullam literam geminabant. » (Festus).

RACINE AV-.

Lat. *avus*, aïeul ; *avunculus*, oncle ; *proavitor* (cfr. *progenitor*), bisaïeul ; *avitus* (cfr. *Patruitus*), qui a des aïeux.

Sanscr. *avitar*, protecteur ; *ávuka*, père.

Goth. *avô*, aïeule.

Noms propres. — Aviola, surnom d'homme ; Avomculus ; Aviscus ; Avitus ; Avitianus ; Avittius ; Avius ; fém. Avaea ; Avinus ; Avinius ; Avianus ; Avienus ; Avianius ; Avilius ; Avillius ; Avidius Avonius. Je présume que le prénom Aulus se rattache au même radical, et qu'il est identique, sauf la contraction, avec *avulus, *avilus, dim. de *avus* ; cfr. *auspicium* pour **avispicium*, *naufragium* pour **navifragium*, *lautus* pour *lavitus*. De même que les noms Claudius, Plautius, Paulus, Paullus ont été quelquefois orthographiés Clodius, Plotius, Polus, Pollus, de même Aulus se montre

1. Varr. ap. Non. 81, 4.

2. M. Baudry me fait observer avec raison que dans *bŭbulcus* la réduplicative est brève comme elle l'est du reste partout ailleurs en général ; notez cependant *pūpa, pūpulus, pūpillus*, dans les vers de Martial, de Perse, de Catulle ; c'est conformément à cet usage prosodique qu'Horace écrit :

> Ut propius spectes lacrimosa poemata Pupi.
> (*Epist.* I, 1, v. 67).

sous la forme Olus sur certaines inscriptions. De là, une nouvelle série de dérivés: Aulullia, Aulius, Aulienus, Aulianus, Aulinus, Aulinius, Aulinna (étr.), Aulanus, Aulecius.

Si maintenant on songe que *a*, primitif dans ***Fabii***, ***Valesius***, ***cavum***, ***favilla***, ***pars***, etc., s'est assourdi en ***o*** dans ***Fovii***, ***Volesus***, ***covum***, ***fovere***, ***portio***, (cfr. encore scr. ***avis***, brebis, goth. ***avistr***, bercail, v. lat. ***avilla***, brebis naissante, avec lat. *ovis* et gr. ὄις), on peut conjecturer que les formes campaniennes Ovius, Ovidius, Ovinius, Oviolenus, sont plutôt des variantes de Avius, Avidius, Avinius, *Aviolenus (dim. de Aviola), que des dérivés de *ovis*, comme on serait d'abord tenté de le croire par l'analogie apparente des noms Porcius, masc. Porcina, Porcellus, Scrofa, Verres, Verrius, Asinius, Asellus, Asellio, Asina, Vaccus, Vaccius, Vaccula, Vitellius, etc. En effet Ovius se montre comme *praenomen* de personnes mentionnées par Tite Live; exemples: le samnite Ovius Paccius; et les campaniens Ofillius Calavius Ovi filius, Calavii Ovius Noviusque. Or si l'on comprend que, par suite des habitudes de la vie pastorale, un nom de famille ou un surnom soit dérivé du mot *ovis*, il ne peut plus en être de même pour le *praenomen*, désignation essentiellement personnelle, qui prend son origine dans le régime intérieur, dans les mœurs intimes de la famille, et qu'un père de famille n'eût jamais songé à donner à son jeune fils par une allusion aux occupations de la vie extérieure.

Je dois reconnaître que Avidius et Aulus sont explicables, l'un par l'adjectif *avidus*, l'autre par le mot *aula*, cour, étable; que Avitus est peut-être le participe passif de *avere*, désirer. Ces diverses explications peuvent coexister sans s'exclure mutuellement, car c'est en onomastique surtout que la multiplicité des solutions étymologiques devient souvent un embarras. Comme en toute question de probabilité, la balance devra pencher en faveur de la solution qui découle du principe susceptible du plus grand nombre d'applications. C'est cette préférence que j'accorde ici au principe hypocoristique, le plus naturel et le plus fécond en matière de noms propres. Observons aussi que la marche générale de la dérivation suivie par les formes issues de Avus est conforme à celle du groupe Catus, Catius, Catianus, Catienus, Catilius, Catilina, Catulus, Catullus, Cato, Catonius, etc.; au surplus, quel que soit le thême servant de point de départ, il serait facile, d'après les notions que nous possédons maintenant, d'établir un paradigme embrassant toutes les variantes réellement existantes ou simplement possibles de ses dérivés.

De son côté, M. Fœrstemann rattache au goth. *avo*, aïeule, les vieux noms germaniques, Avos, Auwo, Avico, Avila, Avelina,

Avan, Awin, etc., dont la concordance avec les noms latins précédents mérite d'être signalée. Il est, assurément, intéressant de voir se produire, dans les langues de peuples, historiquement séparés depuis des siècles, des formes onomastiques douées à la fois d'homonymie et de synonymie. J'aurai, par la suite, occasion de constater d'autres exemples de ces curieuses coïncidences.

RACINES AT-, TA-.

Lat. *atta*, terme de respect donné aux vieillards, *quasi avi nomine* (Fest.). Malgré l'autorité de Bopp et de M. Curtius qui voient dans *at*, première syllabe de *atavus*, le représentant de la préposition scr. *ati*, gr. ἔτι, « sur », je conjecture que *atavus* est un composé des deux thêmes à peu près synonymes *at-* et *avo-*, « père-aïeul », à la manière du grec παππ-επίπαππος. Cependant *-avus* pourrait bien être une simple terminaison adjective comme dans Annavus, Accavus qui sont, ainsi que Atavus, des *gentilices* campaniens évidemment dérivés des noms féminins Anna, Acca, Ata [1].

Gr. ἄττα, identique avec latin *atta*.

Sanscr. *attâ*, mère, sœur aînée.

Goth. *atta*, père; *aithei*, mère. V. h. all. *atto*; v. fris. *atha*; all. suisse, *aetti*, père. V. irl. *aite*, père nourricier.

Noms propres latins. — Attus; sab. Atta; le chef de la *gens* Claudia est appelé Atta Clausus par Suétone, et Attus Clausus par Tite-Live. On connaît encore le poète Naevius Atta. De là les dérivés dans les noms de Attia Florentina (Musée de Lyon); P. Attius Varus; transc. gr. Ἄττιος; Atius (monnaies consulaires); Atejus; Attejus; Ateilius; Atilius; Atidius; Atiedus; Atonius; Attonius; Atucius; fém. Atilla; fém. Ata Modesta et Ata Secunda (insc. R. Neap.). Il y a incertitude pour le nom de l'augure Attius Navius écrit parfois Accius Navius; M. Freund adopte la leçon *Attius*. *Atidius* est douteux, car il peut se rapporter à *ater*, comme *Nigidius* à *niger*.

Noms propres grecs. — Ἄττας; Ἄττης.

M. Fœrstemann rattache au goth. *atta*, « père », les noms germaniques Atto, Addo, Addic; et, avec le sens secondaire de *generosus, nobilis*, Athala, Adila, Ethil (mod. Adèle), Adalung (mod. Adelung);

1. Les *Insc. Reg. Neap.* nous font connaître un personnage nommé L. Atavus Syntrophus, et deux femmes, Ata Modesta, Ata Secunda. On trouvera le *gentilice* Accavus dans les inscriptions n[os] 5342-5362-5381; et Annavus, aux n[os] 5447-5451.

Attalus, nom d'un roi germain mentionné par Aur. Victor; voire même le nom du fameux Attila que J. Grimm regarde également comme gothique, et non comme hunique; on connaît, en effet, les noms d'autres rois Huns, Balamir, Uldin, qui sont comparables avec le goth. Walahmar, et le v. h. all. Uldila.

Je passe au radical inverse TA-.

Lat. *tăta*, père, aïeul, nourricier; *tătula*, père nourricier.

Gr. *τάτα*, petit père; *τέττα*, terme enfantin, synon. de *ἄττα*; thessal. *τίταξ*, *τίτας*, roi, prince, en tant que chef de tribu, chef de famille; fém. *τίτηνη*, reine.

Sansc. *tâta* et *tata* père; *tâtya*, paternel.

V. h. all. *toto*, compère; fém. *tota*, « *admater*. »

Irl. *daid*; ers. *taididh*; cambr. *tad*; armor. *tât*, *tad*; corn. *tat*, père. Corn. *tatuat*, père nourricier.

Lith. *teta*, *tetis*, petit père; boh. *toto*, père; slav. *teta*, *tetka*, tante.

Fr. *tata*, familièrement pour *tante*; bas-norm. *touton*, oncle.

Noms propres latins. — Tatius; Tatulus; Tatianus; Tatinius; Tattius; Tattenna; Tetius; Tettaeus; Tettius; Titus; Titius; Titacius; Titidius; Titedius; Titurius; Titullus; Titurnius; Titianius; Titinius; Titienius; Titiolus; Titucius; Tituccius; Titecius; fém. Titiscenia.

Noms propres germaniques. — Tatto, nom d'un roi lombard; Totila, nom d'un roi goth. Daddo; Deddo; Tetto; pour lesquels je m'appuie sur l'opinion de MM. Fœrstemann et Diefenbach; n. h. all. Daht; Date; Dette; Thade; Thede; Tadden; Theden.

Dans une dissertation précédente [1] j'avais rattaché *Tatius* à l'ombrien et à l'osque *tota*, *touta*, *tavto* « populus, civitas. » Je crois devoir renoncer à cette interprétation et la réserver plutôt aux noms Toutia, Tutia, Tutilius, Tutianus, que je rapproche des noms de lieux Equotuticum, Praetutius ager, des noms de peuples Tutini, Tutienses, et du nom de divinité locale Tutanus.

Quant à *Titus* et à ses dérivés que je fais figurer en compagnie de *Tatius* et de *Tettius*, j'ai d'abord l'autorité de Festus: « Titiensis tribus a praenomine, i. e. Tito, Tatii regis videtur appellata. »

De plus, Varron appelle *Tatienses* l'une des trois tribus romaines que Cicéron et Tite-Live nomment *Titienses*. Je crois donc retrouver dans le nom et le prénom du roi Titus Tatius un cas de réduplication analogne à ceux de ses contemporains Pompus Pompilius, et Hostus Hostilius.

1. *Mémoires de la Société de linguistique*, t. I, p. 96.

RACINES AP-, PA-.

Si l'on s'en rapporte aux paroles de Tite-Live [1], « Attus Clausus cui postea Appio Claudio fuit Romae nomen », on sera conduit à admettre, sinon la complète identité, au moins la synonymie des deux dénominations, avec une légère intention hypocoristique exprimée en plus par la substitution de la terminaison diminutive *-ius* à *-us*. Les Romains auraient donc possédé dans le langage familier quelque mot comme **appa*, **appus*, de même valeur que *atta*, *attus*. La conjecture est d'autant plus vraisemblable que le grec a conservé précisément le mot ἄππα, équivalant à notre *papa*, et en a même tiré un nom propre féminin, Ἄππη [2]. En latin on connait encore les noms Appeus ; Appaeus ; Appaedius ; Appianus ; Appaienus.

Le radical inverse *PAP-* est un peu plus fécond.

Lat. *pappus*, aïeul, vieillard ; *pappas*, père nourricier ; *papa*, cri de l'enfant qui demande à manger ; d'où *papparium*, nourriture de l'enfant, cfr. b. bret. *papa*, *pap*, et angl. *pap*, bouillie pour les nourrissons ; d'où encore, sans doute, *papilla*, mamelle.

Grec. πάππας, παππίας, παππίδιον, petit papa ; πάππος, aïeul ; παππεπίπαππος, bisaïeul ; Πάπας, le Zeus Bithynien ; παπαῖος, épithète du Zeus scythe.

Noms propres latins. — Papus, et osq. Paapus; Paapia; Papilus; Papius ; Papidius ; Papinianius ; Papinianilla ; Pappedius ; Paperius ; Papirius (arch. Papisius); Παπείριος ; Papirianus.

Noms propres grecs. — Πάπας, Πάππας; gr. mod. Pappadopulos.

RACINES AN-, NA-.

Lat. *anus*, vieille femme.

V. h. allm. *âno*, aïeul ; *ana*, aïeule ; dim. *anihho ;* n. h. a. *ahne*, aïeul.

Ossète *anà*, *anna*, père.

Les langues celtiques devaient posséder un thême voisin, avec le sens de « mère, » car le glossaire irl. de Cormac [3] mentionne le nom de Ana, « mater deorum hibernensium. » Si maintenant on considère qu'il y avait un culte des *Matres* ou des *Matronae* dans l'Italie septentrionale, que l'épithète *mater* accompagne sou-

1. Lib. II, 16.
2. *Corp. Insc. Graec.* n° 3827.
3. Voir le *Sanas Cormaic*, édité par W. S., p. 2.

vent les noms des anciennes déesses latines, Juno Sospita Mater, Mater Larum, Mater Matuta, Lua Mater, Stata Mater, Ceres Mater, Tellus Mater, Venus Mater, osq. maatreis futreis, dont le groupe fait pendant au cortége de Pater Janus, Pater Matutinus, Liber Pater, Dis Pater, Diespiter, Jupiter, Marspiter, Divus Pater, etc., il sera peut-être possible de faire entrer Anna Perenna dans le même cycle. Suivant les uns, c'était une nymphe, *nourrice* de Jupiter; suivant les autres, c'était la *mère* des *Heures*; enfin, une légende en faisait une bonne petite *vieille* de Bovillæ, qui lors de la sécession des plébéiens, leur distribua du pain [1]. De ces divers renseignements se dégage le sens de « mère » pour le nom de Anna. Je crois même que le double nom du roi Ancus Martius n'est pas sans quelque rapport avec la fable des amours de Anna et de Mars, An-cus étant à Anna ce que Mar-cus est à Mars, ce que Mamer-cus est à Mamers ; notez aussi que Ancilius [2] et Marcilius sont entr'eux dans le même rapport grammatical que Ancus et Marcus[3]. La dérivation de An-cus par An-na ou par anu-s est, du reste, conforme à celle de plan-cus par plan-us, ou de man-cus par manu-s. Autre rapprochement ; l'association des noms de Mars et de Anna est encore manifeste dans la légende qui attribuait au forgeron Mamurius Veturius la fabrication des boucliers *ancilia*, consacrés par Numa à Mars. Or *Mamurius* paraît un dérivé de *Mamers*, le Mars sabin ; enfin ces *ancilia* étaient conservés dans la Regia conjointement avec les *hastae Martiae*.

Noms propres latins. — Anius ; Annius ; Ἄννιος nom d'un roi étrusque mentionné par Alex. Polyhistor ; Annianus ; Anaius ; Anavus ; Anaiedius ; Annaeus ; Annaeius ; Anneus ; Anicius ; Annaienus. J'ajoute Ennius qui est à Annius, dans le même rapport que Tettius à Tattius, que Memmius à Mammius , etc.

Noms germaniques. — Anna ; Anno ; Enno ; Analo ; Anilo ; Anila ; Ennelin ; Annico ; Ennika ; Anning.

Je passe au thême inverse *NAN*.

1. Preller, *Myth. Rom.* p. 221.

2. L'inscription 1144 du *Corp. Insc. Lat.* a pour titulaire un C. Ancilius.

3. Je n'ignore pas l'explication rapportée par Paul Diacre : « Ancus appellatur qui aduncum brachium habet et exporrigi non potest », ni celle qui consiste à faire de **ancus* le primitif de *ancillus*, *ancula*, *ancilla*, surveillant des serviteurs. L'une et l'autre me paraissent également incompatibles avec la notion que je me fais du *praenomen*. M. Bergmann croit que *ancus* est pour **avencus*, dérivé de *avus*, avec le sens de « issu du grand-père »; en sorte que le diminutif *anculus* signifierait petit-fils, garçon, serviteur. C'est ainsi qu'en allemand, de *avi*, grand-père, dérive *aving*, contracté en *ang*, qui se reconnaît dans *ancho*, *encho*, petit-fils ; dim. *enkel*, petit-fils, garçon, serviteur.

Grec. νάννας, oncle, en langage enfantin; νάννη, tante; νέννος, νέννα, oncle, tante; Νάνα, épithète donnée à Artémis, fait songer à la Magna Mater de Phrygie.

Irl. *naing*, mère; cambr. *nain*, aïeule.

Lat. *nonnus*, *nonna*, père, mère, termes de vénération, en style religieux (saint Jérôme); ital. *nonno*, *nonna*, aïeul, aïeule; esp. *nôno*, caduc, décrépit; prov. *nounoun*, oncle; lorr. *nonnon*, oncle; norm. *nanna*, *nannan*, tante; picard. *nana*, idiote.

Noms propres. — L. Nanus Pudens; P. Nanonus; Nannius; Nanneius; Nanius; Naenius; Nannenus.

Νᾶνος, nom d'Ulysse dans la légende étrusque; fém. Νάνας, Νάνης, Νάνητις, Νανήλις, Νάνια, Νάνιον, Νάνις, Νάννα, Νάννω.

Quelques-uns de ces noms peuvent procéder de νάνος, nain, νάνη, naine, nabote. Nous sommes ainsi amenés à une nouvelle série :

Grec. νινίον, νιννίον, nourrisson; νύννιον, νύννιος (Hesych), chant de la nourrice quand elle berce et endort l'enfant; prov. *nono*, chant de la nourrice, berceau; *nanai*, berceau; ital. *ninna*, chant de la nourrice; vénit. *nena*, nourrice; esp. *nino*, *nene*, enfant; prov. *nina*, petite fille, poupon; *ninois*, petit, faible, niais; *nenet*, nourrisson; fr. *néné*, sein de la nourrice, en langage enfantin; picard. *ninite*, niais; rouchi, *nenen*, nourrir; limous. *naina*, berceau.

Noms propres.—M. Ninnius Felix; Nennius; M. Nunnius Honoratus; Nonius; Nonnius; ces deux derniers peuvent provenir du numéral *nonus*, neuvième, ou de *nonae*, division du calendrier romain.

RACINES AM-, MA-.

Lat. *amita*, tante.

Sansc. *ambâ*, mère; dim. *ambikâ*.

V. h. a. *ammâ* m. h. a. *amme*, mère, nourrice; v. nors. *ammâ*, aïeule.

V. irl. *amnair*, oncle.

Pour M. Pape, l'idée de « nourrice » a présidé à la formation des noms Ἀμμαῖος, Ἀμμία, Ἀμμίας, Ἀμμίον. Je n'hésite pas à en faire autant pour les noms Ammaus, Ammius, Amius, Ammea, Ammianus, Amullius, Amulius ou Amulus, variante donnée par l'auteur anonyme du *De Prænomine*. Soit encore le nom d'Ulpia Ammava dans l'inscr. n° 2005 d'Orelli. J'irai même plus loin en disant que le latin devait posséder un thème *ama, *amma, avec le sens de « mère, nourrice, » d'où serait issu l'appellatif *amita*, et que je crois retrouver dans le mot osque *ammai* du bronze

d'Agnone. Ce bronze est une inscription rituelle, énumérant sous forme de litanie la plupart des divinités champêtres. Le voisinage du mot *diumpaîs*, que l'on identifie avec lat. *lymphis*, a sans doute porté M. Mommsen à traduire *ammai* par le datif latin *amni*, tandis que M. Rabasté, sous l'influence du mot *pernaî* qu'il identifie avec *Perennae*, pense que *ammai* est pour *annae* et que les deux noms réunis en latin, Anna Perenna, étaient séparés chez les Osques. Pour donner tous les éléments du débat sur ce point controversé [1], je mentionne une troisième opinion : M. Huschke rend *ammaî* par lat. *animae*, dont il fait une déesse de l'air que l'on respire, du vent qui souffle.

Ce que j'ai dit précédemment sur le culte étendu des Déesses Mères à propos du nom Anna, me paraît applicable au mot osq. *ammai* que je propose de traduire par lat. *Matri*, en conformité avec les langues congénères.

La femme de Latinus, l'éponyme des peuples Latins, est appelée Ἀμίτα par Denys d'Halicarnasse, et Amata par Virgile. Pour un nom qui appartient à l'époque la plus reculée de la nomenclature latine, il me paraît difficile de songer à une origine participiale; ce mode de dérivation, dont on a quelques exemples sous la république n'entre réellement en vigueur qu'au moment de la décadence.

Le nom d'Amata n'a donc rien de commun avec le verbe *amare*; j'aime mieux lui reconnaître une certaine affinité avec les thêmes qui ont le sens de mère, d'aïeule, et en faire une sorte d'épithète figurative pour la compagne du fondateur légendaire de la race latine: *Am-Ata*, « mère aïeule », comme *At-Avus*, Παππ-επίπαππος « grand-père-aïeul. » Du reste, ce nom devait renfermer une acception mystique, car le grand pontife l'imposait à la vestale novice au moment de sa consécration, en souvenir, disait-on, de la première vestale [2]. Quelle qualification plus convenable que

1. Je reproduis les portions du texte qui intéressent la discussion et je mets en regard les diverses traductions qui en ont été proposées.

TEXTE.	TRAD. MOMMSEN.	TRAD. HUSCHKE.	TRAD. RABASTÉ.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
anter. stataî. statîf.	Interstitae stative;	Interstitae statim;	Interstitae stative;
ammaî. kerriîaî. statîf.	Amni geniali stative;	Animae augustae statim;	Annae augustae stative;
diumpaîs. kerrîiaîs. statîf.	Lumphis genialibus stative;	Lumphis augustis statim;	Lymphis augustis stative;
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
pernaî. kerrîiaî. statîf.	Pali geniali stative;	Vernae augustae statim;	Perennae augustae stative;
ammaî. kerrîiaî. statîf.	Amni geniali stative;	Animae augustae statim;	Annae augustae stative;
fluusaî. kerrîiaî. statîf.	Florae geniali stative;	Florae augustae statim;	Florae augustae stative;
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
kerrî.	Genio;	Cereri;	Cereri;
ammaî.	Amni;	Animae;	Annae;
diumpaîs.	Lumphis;	Lumphis;	Lymphis;
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

2. A. Gell. I, 12.

celle de « mère » pour désigner cette première vestale, cette supérieure de la congrégation? La tradition des deux Amata, l'une femme de Latinus, l'autre première vestale, lesquelles pourraient bien n'être qu'une seule et même personne, cette tradition, dis-je, sert évidemment de pendant à la légende suivant laquelle Romulus, l'éponyme du peuple Romain, aurait eu pour mère la vestale Rhéa Silvia ; or, les mythologues regardent Ῥεία, fille du Ciel et de la Terre, comme la « Mère Universelle » ; Μήτερι τῇ πάντων Ρείῃ, ou Θεᾷ παμμήτορι Ρείῃ, disent les inscriptions [1]. Suivant d'autres, la déesse Rhéa est identique avec Ops, femme de Saturne et mère des Dieux. Ces rapprochements, pris dans leur ensemble, aboutissent à l'identification Amata = Παμμήτωρ.

Je passe au radical inverse MAM-.

Lat. *mamma*, mamelle ; nourrice ; mère ; dim. *mamilla*. Cfr. *mater*, mère ; Maia, autre nom de la Bona Dea, identique avec la Terre, mère de tous les hommes [2].

Scr. *mâmaka*, oncle maternel ; cfr. *mâtula,* oncle maternel ; *mâtar*, mère.

Gr. μάμμα, mamelle ; nourrice ; maman, grand'maman ; μαμμαία, μαμμία, μαμμίον, μαμμίδιον, μαμμάριον, tous mots ayant le sens de petite maman ou de grand'maman ; μαμμᾶν, mot de l'enfant qui demande à manger ; cfr. μάστος, μάσθος, μάζα, mamelle ; μαῖα, aïeule, sage-femme.

Allem. *muhme*, tante, cousine, amie ; cfr. *mutter*, mère.

Irl. *muime,* nourrice, belle-mère, marraine. Corn. *mam*, mère ; *mamaid*, nourrice.

Ecoss. *mamme, mammie,* mère. Armor. *mamm, momm*, mère.

Noms propres latins. — Mamius ; Maamius, chez les Samnites ; fém. Mammeia ; Mammia ; Mammaea ; Mamidia ; Mammedia ; Mamilius ; M. Cornelius Mamulla ; Mama ; Memmius ; Mummius? Mamurius est à Mamius comme Titurius à Titius ; cependant il paraît préférable de le rattacher à Mamers ; sa forme sabine est probablement Mamurra.

Noms propres grecs. — Μάμα ; Μάμας ; Μάμμια ; Μάμαλος [3].

RACINE AK-.

Sanscr. *akkâ*, mère.

La racine qui a produit la forme *akkâ* en sanscrit est demeurée

1. Gruter, p. 28, n° 1. — Reines, p. 83, n° 41.
2. Macr. I, 12, 21.
3. Pape, *Wœrterbuch der griechischen Eigennamen.*

stérile dans les vocabulaires grec et latin. Je ne trouve d'autres indices probables de sa présence dans ces langues que Ἀκκώ, nom de la nourrice de Déméter, et Acca. Ce dernier exige quelques explications. Dans les légendes romaines, Acca Larentia est tantôt la *mère* des douze premiers frères Arvales, tantôt la *nourrice* de Romulus et de Remus, tantôt la *mère* des dieux Lares ; en cette dernière qualité, elle préside au sol de la cité*;* c'est une Tellus, une Ops locale. Comme pour Anna Perenna, je crois que le sens de *mère* appartient au mot Acca ; c'est du moins celui qui paraît ressortir de toutes les légendes où figurent Ἀκκώ et Acca. On célébrait en l'honneur de cette dernière des fêtes appelées Accalia ; la *curia Acculeia* lui devait sans doute son nom, car c'est dans cette curie qu'on offrait un sacrifice à Angerona, divinité dont les attributions étaient analogues à celles de Acca Larentia. Le nom de la *gens* Accoleia, Acculeia, en dérive également, et, particularité remarquable, se montre sur des monnaies consulaires, suivi du *cognomen* Lariscolus [1], comme pour rappeler l'association des noms Anna et Larentia ; Lariscolus est le diminutif de Lariscus, qui est avec *Lares* dans le même rapport que *Panisci* avec *Panes*, *Satyrisci* avec *Satyri*, toutes divinités champêtres, et que je trouve comme *cognomen* d'un affranchi, M. Ballonius Lariscus (Grut. 648, 4). Au sujet de ce dernier, je signale un autre cas où le nom de la *gens* Ballonia se trouve en connexion avec le culte des Lares ; il s'agit de l'inscription 570 du *Corp. Insc. Lat.* qui consiste en un ex-voto dédié aux Lares par un certain *Pilemo Balonius Baloniae servus,* en compagnie de treize autres esclaves ou affranchis, et qui débute par la formule : *Hisce ministris Laribus coe(raverunt) ;* suivent les noms des titulaires. On peut donc conclure que les dieux Lares étaient l'objet d'un culte spécial tant dans la famille Balonia que dans la *gens* Accoleia, qui sans doute y joignait celui de leur mère Larentia. On sait, par d'autres exemples, que certaines familles s'attribuaient, en dehors du culte commun, le privilége de desservir les autels de telle ou telle divinité. Hercule avait, disait-on, choisi lui-même les *Potitii* et les *Pinarii* pour ministres de ses sacrifices. Dans cet ordre d'idées, les noms gentilices Hortensius, Silvius, Herennius, Vestius, Vestilius, Volupius, Lartius, Cacurius, Sanquinius, Florius, Fonteius, sont à rapprocher des noms de divinités Silvanus, Herentatis (Vénus osque), Vesta, Volupia,

1. Borghesi a deux interprétations différentes pour *Lariscolus*. Soit qu'on regarde ce mot comme une contraction de *Lariciscolus, « à laricis colendis », soit que Lariscolus = *Lareiscolus, *Larescolus, i. e. « colens Lares » ; qu'il s'agisse de la culture du *larix* ou du culte des *Lares*, on s'attendrait à la finale *-cola* plutôt qu'à *-colus*.

Lares, Cacunus (épithète du Jupiter Sabin), Semo Sancus, Flora, Floronia, Fontus (dieu des sources). Egerius, frère de Tarquin l'Ancien, a certainement emprunté son nom à celui de la nymphe Egérie.

Je reviens à *Acca*, pour faire observer qu'on y doit rattacher comme dérivés, les noms Accaeus, Accavus, ainsi que Accius et son diminutif Accilius, que le grec transcrit par 'Ακκέλιος. Bien que *Accius* ait été quelquefois une manière défectueuse d'écrire *Attius*, comme je l'ai déjà dit, ces deux noms sont parfaitement distincts; outre le Accius Sura, dont parle Pline, on connait l'inscription d'une Accia Rogata [1], et celle d'un L. Accius Terentus [2]. D'autre part, les noms Attius Navius et P. Attius Varus sont bien authentiques.

RACINES BA-, AB-.

BA, premier son que l'enfant articule, fournit au vocabulaire un grand nombre de formes hypocoristiques.

Lat. *bua,* cri de l'enfant qui demande à boire; *babulus*; *baburrus*; *baburris*; *babaecalus; abare,* employer des termes de tendresse, comme font frères et sœurs entre eux.

Gr. βάβα, cri d'enfant; βαβάλιον, βαβαλιστήρια, berceau; βαβύρτας; βαβάζω; βαμβαίνω; βαμβαλίζω.

Ital. *babbo*, papa; milan. *babbi*, enfant; *babbeo*; *babbione*; *babbano*; *babbaccio*; *babbuasso*; *bambo*; *bambolo*; *bamboccio* (fr. *bamboche*).

Irl. et cambr. *baban*, enfant.

All. *bab,* mère; *bæppe*, enfant; *babeln,* fr. *babiller.*

Angl. *babe*, *baby*, enfant; *babble,* babiller.

Noms propres latins. — Abbius; Abutius; Aburius; Baba; Babius; Baebius [3]; Babbius; f. Babbiana; Babilus; Babilius; Baibilius; Babullius; Babuleius; Baburius; Babrius; Baebutius; Bambalio, imité du grec, à l'instar de Trachalio, Turbalio.

Noms propres grecs. — Fém. Βαϐώ; Βάϐων; Βαϐίων; Βαϐίας; Βάϐης.

Noms propres germaniques. — Babo; Bavo; Babilo; Pappolus; Babolenus; Babinc. Noms modernes: Babe; Pape; Pappe; Bau; d'où, en français, par importation et subséquemment avec emploi

1. L. Renier, *Insc. Rom. de l'Algérie,* 2803.
2. Borghesi, *Œuvres Epigraph.* II, p. 508.
3. Les deux formes *Babius* et *Baebius* se montrent simultanément sur l'inscription 1348 du *Corp. Insc. Lat.* Cfr. *Saturnus* et *Saeturnus, saculum* et *saeculum.*

des terminaisons populaires dans nos provinces : Babe; Babin; Babinet; Babeau; Babilot; Bablin; Bablon; Babon; Babonneau; Babouard; Baboulène; Pape; Papin; Papion; Papaut; Papon; Papy.

Nous venons de voir l'enfant caractérisé par son babil ou par son bégaiement. Voici d'autres noms qui appartiennent à cette catégorie onomatopéique.

Mummius, dont je retrouve le type primaire dans le *cognomen* [1] d'une Aquillia Mumma, me paraît un synonyme de *infans,* en vertu de la racine *mu,* qui a donné scr. *mûka,* muet, lat. *mutus, mussire*, *murmur, Mutius* et *Mucius*, *Mutilus;* gr. μῶμος. En français, les termes populaires *môme, momaque* ont avec ces mots un rapport éloigné, il est vrai, mais plus que probable. J'ai précédemment attribué, mais avec réserve, le nom Mummius à la racine MA.

Le vice de prononciation qu'on appelle le *zézaiement*, et qui consiste en un sifflement dental habituel, est signifié dans la nomenclature par les noms suivants : fém. Sisiata; masc. Sasa; masc. Saserna; masc. Sisenna; Sisennus [2]; Σισίννιος; Sŏsius, gentilice romain qui n'a rien de commun avec le grec Σῶσιας; fém. Sossulena. Comparez gr. σίζω, all. *zischen,* lat. *sibilare;* mettez aussi en regard des racines imitatives *mu* et *su* leurs dérivés *mutilus* et *sibilus* = *sifilus,* ainsi que les réduplicatifs *murmuro* et *susurro.*

Une autre imperfection physique consistant dans l'emploi involontaire et abusif du sifflement labial *f* a semblablement donné lieu aux noms Fafus, Fafinius, qui sont sans doute pour Papus, Papinius, comme Fufius, Fufidius, pour Pupius, Pupidius; M. Mommsen regarde le nom osque féminin Facula comme une variante dialectale de Pacula. Je consigne ici Fuficius, Fuffecius (cfr. Aulecius pour la terminaison), lesquels font supposer *Pupicius, *Puppecius.

Les Grecs ont fait preuve de la même affèterie, lorsqu'ils ont dit 'Απφία, 'Απφίανος, pour 'Αππία, 'Αππίανος, ou ἄπφα pour ἄππα, « petit père »; d'où ἀπφῦς, « père », ἀπφίον, ἀπφίδιον, terme de

1. Mommsen, *Insc. Reg. Neap.* n° 334.

2. Je crois utile de rappeler une inscription éditée par Fabretti (189, 434) et reproduite par M. Mommsen dans les *Insc. Reg. Neap.* n° 6902. C'est l'épitaphe d'un jeune enfant au sujet duquel il est fait usage du mot *Sissina.* En voici la teneur :

Dis iniquis | qui. rapuerunt | animulam tuam | L. Tetti. Alexandri | is. v. a. V. d. XI | Muscae Charitoso | Sissinae bene | dicto vere merenti | Threption. Caes. n | doctor. thraec | fecit.

Les sigles *v. a. V. d. XI* signifient *vixit annis V, diebus XI.*

caresse entre frère et sœur, auquel appartient le deuxième nom de Λολλιάνη Ἀπφάριον [1]. Cette modification de la labiale est analogue à celle que les Allemands ont fait subir aux mots empruntés à la langue latine : cfr. *pferd* et *paraveredus, pfaff* et *papas, pfau* et *puvo*, *pfeffer* et *piper*, *pflanze* et *planta*, etc.

Festus dit que l'ancien nom des Fabii était Fovii. Ce renseignement, rapproché de la facilité connue que *b* a pour permuter avec *f* et avec *v* en latin, porte à croire que Faflus pourrait, malgré son rapport apparent avec Papius, tel que je viens de l'expliquer, pourrait bien, dis-je, être une variante dialectale de Fabius; cfr. osq. *Safinim* et lat. *Sabinorum;* Alfenus et Albanus; Tifernus et Tiburnus. D'autre part, on a des exemples [2] qui prouvent que l'osque préfère quelquefois la consonne douce à la forte, *b* à *p*, exemple: *embratur* pour *imperator;* Abbius pourrait en conséquence être identique avec Appius.

Les noms latins Lalus, Laelius, Lalla, Lollius, Lolius, transcr. grec. Λόλιος [3] (sabin); grecs Λάλος, Λάλλις, Λύλλος; allemands Lala, Lalinc, Lolla, Lullo; anglais Lollard; espagn. Lulle (Raymond); ital. Lulli; français Lala, s'expliquent par quelqu'une des idées enfantines associées aux mots lat. *lallare,* chanter pour endormir le nourrisson; gr. λάλος, λάλαξ, babillard; λάλλη, caillou contre lequel l'eau murmure; allem. *lallen,* bégayer, gazouiller; *lullen,* endormir un enfant en chantant; island. *lalla* et angl. *lull,* même signification; holl. *lollen,* miauler; nors. *lolla*, paresse; angl. *loll,* s'appuyer paresseusement; ital. *lellare*, hésiter; espagn. *lelo*, simple, idiot.

Au verbe *bibere*, je rapporte les noms Bĭbius, Bibienus, Bibulus, Bibaculus et le sobriquet Biberius, au sujet duquel Suétone [4] nous apprend que le nom de l'empereur Tiberius Claudius Nero fut transformé plaisamment en Biberius Caldius Mero, par allusion à sa passion pour le vin.

La racine *pu* a servi à former une foule d'appellatifs: scr. *putra,* fils; lat. *puer, puellus, pullus, paucus, pauculus, paullus*, *pūbes, pūpus, pūpulus, popus*, *pūsus*, *pūtilla*, mais *pŭtus*, *pŭsillus;* ital. *putto*, enfant; *poppa,* piém. *pupa,* prov. *popa*, v. fr. *poupe*, mamelle; allem. *puppe*, poupée; *bube*, angl. *boy,* garçon; *booby*, niais; *pup*, *puppy,* petit chien qui tette encore.

1. M. Curtius compare Σαπφώ à σοφή, et analyse σοφός en σοπ-Fό-ς mis en regard du lat. *sap-io* (Voir *Grundzüge der griech. Etymol.*, p. 459 et 652 de la 3e édition, 1869).

2. Mommsen, *Unterital. Dialekt.*

3. Λόλιος τις ἀνήρ Σαμνίτης (Zonar. II). Voir *Unterital. Dialekt.* vo Λόλιος.

4. *Tiber.* XLII.

La même racine a été également productrice de formes onomastiques. En latin : Pupus; Pupa, Pupius; osq. Puupius; transcript. grecq. Πούπιος, Πόπιος; Pupinus; Pupianus; Pupienus; Pupinius et Popinius; Pupidius et Popidius; Pupilius et Popilius; suivant M. Mommsen [1], Publius pour *pupulius, comme Publicola pour populicola; Poppaeus; Poppaedius; Poppaeanus; Poponius; Pulla; Pullius; Pullidius; Pullaenius; Paullus; Paullulus; Paulinus; Pollus; Polus; Pollio; Pusinna (fém.); Pusinnio; Posilla, etc. En v. h. allem. Bobo; Boppo; Poppo; Bovo; Buovo; Bobilo. En allem. mod. Bob; Bowe; Bopp; Popp; Puff; Puppe; Bobel; Popel; Puppel; Bobin; Bobolin; Boblin. En français Bobet; Bobée; Boubée; Bobé; Boubé; Bobichon; Boblet; Bobin; Bobot; Poupard; Poupart; Poupardin; Poupet; Poupin; Poupinel; Poupinelle; Poupion; Peupion; Poupon; Pouponel; Poupain; Poupinet; Poupineau; Poupelard; Popelard; Popart; Popelin. Il est clair que l'anglais *Bob,* en tant que diminutif de Robert, n'a rien de commun avec son homophone vieux haut-allemand Bob (Bobo).

Au point où je suis arrivé, je réserve une place au groupe des noms dont les radicaux se réfèrent aux actes physiologiques de la génération et de la naissance; ces noms sont, en principe, des appellatifs familiaux dans le sens le plus strict du mot.

Gemellus, Geminus ont été rapportés par M. Pictet (*op. cit.*) à la rac. scr. *gam,* adire feminam; cfr. *gâmâtar,* gener; gr. γαμέω, γαμβρός; armor. *g'ever*, pour *g'emer,* gendre. *Geminus* n'a donc, étymologiquement, que le sens de *progéniture;* celui de naissance *double* ne lui a été attribué que postérieurement; autrement, il s'en suivrait que *trigeminus* comporterait la notion d'une naissance sextuple, « trois fois double ». Pour trouver quelque nom auquel cette idée de *dualité* fût inhérente, il faudrait peut-être songer à Didius, d'où sont dérivés Didianus, Didienus, Didiolenus, ou à Duilius, Duillius, Duellius. On sait aussi que Bilius est une variante de Duilius (cfr. *bellona, belona* avec *duellona*, *duelona; bis* avec *duis*; *bonus* avec *duonus*); de même le nom de M. Bellius Proculus [2] correspond à Duellius et donne le dérivé Bellienus, *cognomen* d'un C. Annius, exactement comme Bilius donne Bilienus. Il est à noter que la transcription grecque reproduit fidèlement cette double notation; le dictionnaire de M. Pape me fournit, d'une part, Δουίλλιος, Δουέλιος, Δοέλλιος, même Δυάλιος (*D. Hal.* 10, 53), d'autre part, Βίλιος.

1. Voir *Die Rœmisch. Eigenn.* dans le *Rhein. Mus.* XV, 2, p. 170; voir aussi *Rœmische Forschungen*, I : « *Paulla* die kleine, wie auch *Poplius, Publius,* vielleicht angemessener mit *pupus* als mit *populus* verbunden wird. »
2. Borghesi, *Œuvr. Numism.* II, 201.

Le latin emploie, du reste, indifféremment la particule *du-* ou *di-* en préfixe : cfr. duplex, dupondium, mais aussi dipondium, dinummium, dilores, dimidium. Une forme nasalisée de Didius est donnée en osque par le nom de femme Dindia Macolnia, qui est au gr. Δίν-δυμος, « le mont à *double* cîme », ce que Di-dius est à Δί-δυμος. M. Fœrstemann compare le nom d'homme germ. Zuiso à l'anglo-sax. *tvis*, jumeau, d'où l'anglais a tiré le diminutif *twin*, caractérisé par la formative *-n*, et employé aussi comme nom propre. En français, outre les noms de Gémeau, Gimelle, Jumeau, Jumel, Jumelin, on connaît les synonymes Bisson, Bissonet, Besson, Bessonnet, Bessonneau.

La rac. scr. *gan*, à laquelle le latin doit les mots *genus*, *gens*, avec les acceptions diverses de *naissance*, *lignée*, *noblesse de race*, apparaît, comme on doit s'y attendre, dans quelques noms d'hommes. D'après un texte ancien [1], M. Pott avait déjà pensé que le prénom Gnaeus, Cnejus, était plutôt synonyme de *genuinus*, *Eugenius*, que dérivé de *naevus*, mot qui provient, il est vrai, de la même racine, mais avec l'acception spéciale « marque de naissance », laquelle reste toutefois réservée à Naevius, Naevolus, Naevilla. Quant à Navius, je l'oppose à l'appellatif ignavus = *in-gnavus. Je présume aussi que Geganius nous fait retrouver une forme perdue de la conjugaison de *gigno;* le rapport est en effet le même entre ces deux mots qu'entre le participe parfait γεγον-ώς et l'indicatif, γίγνο-μαι, qui a produit, en outre, la forme Γίγας, gén. Γίγαν-τος. Enfin, je considère Genucius comme un synonyme de *genuinus*, *ingenuus;* en effet, Genu-cius est à *genu-i*, prét. de *gigno*, comme Minu-cius est à *minu-i*, prét. de *minu-o*.

Pline dit que par *vopiscus* on entendait « celui de deux jumeaux qui survit à son frère mort en naissant. » Cette signification est trop complexe pour être primitive; la véritable étymologie doit être cherchée, comme celle de Geminus, dans une racine rappelant, avec toute la naïveté, la crudité du langage populaire, l'acte fondamental de la génération. Je n'hésite donc pas à rapporter Vopiscus à la rac. scr. *vap*, procreare; d'où *vapila*, pater; *vapas*, semen effundens; *vapanam*, semen virile. En conséquence, pour nous Vopiscus signifie « l'engendré », puis, subsidiairement, « l'enfant né viable » (cfr. Vibius = *Vig-bius, *Vig-vius, de *vig-vere, vivere); et, hypocoristiquement, « l'enfant qui console de la perte de son frère jumeau. »

D'après ce que l'on sait de l'austérité des mœurs romaines sous

1. Cornelius Lucius Scipio Barbatus, gnaivod patre prognatus (*Tombeau des Scipions*).

la république, le prénom Spurius, porté dans les illustres familles des Lucretii, des Postumii, des Servilii, des Furii Camilli, n'a jamais pu avoir, en principe, la signification injurieuse dans laquelle il est tombé, lorsque les jurisconsultes en ont fait plus tard usage comme simple appellatif, autrement la locution [1] *gaudent praenomine molles auriculae* n'aurait aucune raison d'exister. *Spurius* est un vestige laissé dans la langue latine par la racine qui lui avait fourni le verbe *spargo*, et au grec le verbe σπείρω. Il correspond aux noms d'homme Σπόρος, Sporus, non seulement pour la forme, mais aussi pour le sens imagé que présente l'épithète *satus Anchisâ*, donnée par Virgile à Énée; cfr. l'adjectif τριτόσπορος « tertium satus » d'Eschyle [2] et le texte donné par le *Thesaur. Graec. Linguae* [3] : ἅπας σπόρος Ἰσραήλου. D'après un passage de Plutarque [4], le sabin aurait également conservé, mais avec une acception spéciale, le mot σπόριον, qui établirait une sorte de transition entre le grec σπόρος et le latin *spurius*. Cette circonstance semble aussi indiquer une origine sabellique pour le prénom Spurius, ce que confirme, au surplus, la terminaison de Spurinna (= Spurinus).

La destinée de ce mot, tour à tour hypocoristique ou péjoratif, suivant qu'il est ou n'est pas employé comme nom propre, est tout à fait semblable à celle de nos substantifs *fille, garce, pute,* qui, suivant les temps et les lieux, prennent ou quittent l'acception injurieuse. Au propre, Spurius signifie « fils », et, par extension, « fils naturel ».

Le dernier des noms réunis dans ce groupe est *germanus,* que M. Corssen rapproche de *gremium* pour le comparer, au moyen d'une forme hypothétique **ger(b)-ma-nus*, au scr. *garbh-as* et au gr. δελφ-ύς, qui, de leur côté, donnent naissance aux dérivés correspondants, scr. *sa-garbh-jas* (= co-uterinus), et homérique ἀ-δελφ-είος [5], pour *σα-δελφ-είος, synonyme de ἀδελφός. Par là s'expliquent, sans difficulté, les noms propres Germanus, Germanius, Germulla et Greminius.

Je termine cette énumération par les noms français qui n'ont

1. Hor. *Sat.* II, 2.
2. *Pers.* 818.
3. V° Σπόρος.
4. *Quaest. Rom.* 103 : « τοὺς γὰρ Σαβίνους φασὶ τὸ τῆς γυναικὸς αἰδοῖον ὀνομάζειν σπόριον. » Il est singulier que les deux acceptions de σπόρος « semen » et de σπόριον « locus in quo aliquid seritur » soient respectivement reproduites par deux dérivés de la rac. *gan;* d'une part, le mot γόνος, d'autre part, γονός ou γουνός. Je fais enfin observer que M. Mommsen a omis le mot σπόριον dans son vocabulaire sabin.
5. Baudry, *Gramm. comparée des langues classiques,* 1re part., p. 109.

pu être rangés sous aucune des rubriques précédentes, mais qui n'en rentrent pas moins, à des titres divers, dans la nomenclature familière :

Nourrit; Noury; Nourry; Nourrisson; Nourrisseau; Tétet; Téton; Tétaz; Téterel; Tétrel; Tétard, avec lequel il ne faut pas confondre Testard (*a testa*), synonyme de Grosse-tête; Biberon; Mamalet; Maman; Mamignard; Mamoz; Mamès; Mame; Mammes; Petit; Petite; Petiteau; Petitet; Petiton; Petitot; Petiel; Pétion; Petitain; Pétetot; Pétillion; Maupetit; Monpetit; Petigars; Gars; Garsian; Garçon; Garçonnet; Garçonnat; Garce; Garciau; Garcet; Garcin; Bongars; Bonnanfant; Bellenfant; Nanin; Nanot; Ninet; Nonat; Nonnon; Nonon; Nonnotte; Fafet; Fafin; Tatin; Taton; Tatout; Tattet; Vavin; Sassot; Vivet; Vivot; Lala; Dida; Gago; Goguel; Goguet; Baubant; Baube; Bauby, etc., etc.

CONCLUSIONS.

La thèse que nous soutenons ne tend à rien moins qu'à peupler de diminutifs la nomenclature dans sa presque totalité. Si étendu que soit le rôle que nous leur attribuons, nous ne croyons cependant pas que nous l'ayons exagéré, ni que l'ensemble de nos considérations se trouve infirmé par quelques erreurs de détail inévitables au milieu d'un si grand nombre d'exemples. En effet, tout diminutif est un dérivé qui suppose un thême; or, toute dérivation implique nécessairement comparaison entre les deux objets représentés, l'un par le thême, l'autre par le terme qui en dérive, et le résultat de cette comparaison est un jugement qui se formule mentalement par un *plus* ou par un *moins;* l'esprit décide s'il y a *supériorité* ou *infériorité*. Tout dérivé est donc, logiquement et sans préjudice des autres idées qui motivent sa formation, un augmentatif ou un diminutif, un ampliatif ou un péjoratif. Si le nombre des diminutifs est de beaucoup le plus considérable, il en faut chercher la cause, non plus dans le domaine grammatical, mais dans le monde des idées morales. On comprend de suite que je fais ici allusion au principe hypocoristique, qui se fait sentir d'une manière incessante, comme le reflet des affections sociales et familiales dans toute l'étendue du système onomastique, et auquel obéissaient les anciens lorsqu'ils prenaient tant de soin pour éviter toute dénomination personnelle de fâcheux augure [1].

1. Il est clair que je n'entends point parler ici du surnom ou du sobriquet

Ce n'est pas tout. Notre esprit, paresseux de son naturel, a une tendance à éviter toute fatigue inutile et ne renouvelle pas, dès qu'il peut s'en dispenser, le travail de comparaison associé, comme nous l'avons vu, à l'opération grammaticale de la dérivation. Ce qu'il nous faut, quand nous voulons nommer une personne, c'est, avant tout, un moyen de la distinguer, de la *différentier* d'avec d'autres personnes. Or, toute forme à signification diminutive ou augmentative, par cela seul qu'elle reporte la pensée à son type simple, implique l'idée de *différence* qui fait de cette forme un signe distinctif. C'est un instrument que le langage emploie sans se préoccuper de l'intention qui a présidé dans le principe à sa formation; en un mot, les terminaisons n'ont plus, à nos yeux, d'autre valeur que celle de formules prêtes au premier emploi, ou de notations douées tout au plus d'une signification banale, mais commodes dans la pratique; on comprend donc que, quand il ne pouvait y avoir danger de confusion, on se servait indifféremment de la forme simple ou de la forme diminutive pour nommer une seule et même personne : le *Remulus* dont parle Sulpicia est le même que le *Remus* de Tite-Live; le *Tarutius* de la légende devient *Tarutilius* sur les inscriptions; le dieu *Fatuellus* est identique avec *Fatuus;* la *gens* que des auteurs appellent *Quinctia* est nommée *Quinctilia* par d'autres; de même le *cognomen* d'une branche des Postumii est tantôt *Albus,* tantôt *Albinus.*

Telle nous paraît devoir être la véritable manière d'envisager la théorie des diminutifs, si toutefois le mot n'est pas trop ambitieux pour les conclusions que nous venons de présenter.

Une dernière réflexion. La dérivation sous forme de diminutifs n'est pas le seul artifice auquel le langage a recours pour accroître le nombre des vocables dont il a besoin; la moindre altération phonique est mise à profit, du moment qu'elle peut contribuer à enrichir la nomenclature. C'est ainsi que nous voyons des formes dialectales ou archaïques précieusement conservées à côté de formes nationales ou rajeunies. La grammaire des noms propres, aussi bien que celle des autres parties du discours, possède donc ses *doublets,* c'est-à-dire des formes étymologiquement identiques entre elles, mais différentes d'orthographe ou de prononciation, et comportant, au point de vue pratique, des significations diverses, puisqu'elles servent à désigner des personnes ou des familles

qu'un individu pouvait recevoir *accidentellement* dans le cours de son existence; si par ses qualités personnelles il parvenait à le faire entourer de respect ou d'affection, le sobriquet, même d'origine déplaisante, pouvait être honorablement transmis à sa descendance, ou relevé à titre de souvenir.

diverses. Nous considérerons donc comme doublets, conformément à cette définition et en vertu de règles phoniques bien connues, les noms qui suivent :

Volusius et Valerius — Numisius et Numerius — Vetusius et Veturius — Foretius et Horatius — Fulvius et Helvius — Safinius et Sabinius — Fafius et Fabius — Alfenus et Albanus — Sergius et Servius (= *Sergvius) — Carvilius et Gargilius — Pupius et Fufius — Tatius et Titius — Duellius et Bellius.

R. MOWAT.

SUR LE MOT ΠΡΟΜΗΘΕΥΣ.

On sait que M. Kuhn est le premier qui ait rapproché le mythe et le nom de Prométhée du *pramantha* védique, dans son beau travail sur la descente du feu, dont j'ai donné la substance dans la Revue germanique (T. XIV et XV). Le rapprochement des mythes a été admis par tout le monde, mais celui des mots a subi plusieurs objections que nous allons examiner.

Le premier qui l'ait contesté est M. Pott, dans un article intitulé Mytho-etymologica (Journal de Kuhn, T. IX). Voici ses paroles :

« Je continue à penser que Προμηθεύς, et Ἐπιμηθεύς, et Προμαθεύς (Æsch., suppl. 703), au moins dans le sens de la langue grecque, viennent d'une forme parallèle à μάθος, μαθή (Hesych., pour μάθησις), et ayant subi seulement un allongement de la voyelle comme dans λήθη, δῆγμα, etc. Je nie toujours que μανθάνω « considéré comme l'acte d'arracher, de s'approprier la science d'autrui » [ce sont les expressions de Kuhn], puisse être rapporté au sanscrit *math* (concutere, quassare). *Math* n'a certainement pas comme racine simple ce sens d'arracher, de prendre pour soi; tout au plus l'aurait-il dans le composé *pra-math* excutere (*pra* indiquant la séparation, par exemple excutere ignem de crinibus, Ovid. Met. XII, 281 ; de manibus excutere, arracher des mains, Cic. pro Mur. XIV, 30). Dans le Nalus, I, 15, Damajantī est dite *citta-pramāthinī*, « secouant les cœurs [les gagnant?]; *manmatha*, forme redoublée intensive, et non composé de *manas* (mens), signifie amour. Dans sa belle dissertation sur les mythes de la descente du feu chez les Germains (p. 8), Kuhn a rapproché Prométhée, comme porteur du feu, du *pramantha* indien, instrument de la production du feu par le frottement. Mais en admettant que προμηθεύς ne soit pas un mot formé sur le sol grec, la comparaison avec le *pramantha* m'en paraît impossible au point de vue philologique, si séduisante qu'elle soit pour le reste. » (p. 189).

Si nous avons bien compris ce passage un peu confus, les objections de M. Pott sont de deux sortes. D'abord, partant de l'idée que προμηθεύς signifie tout simplement en grec le prévoyant, et qu'il a pour corrélatif naturel ἐπιμηθεύς, le sage après coup, il se refuse à croire que le μαθ grec qui est la racine de ces mots puisse s'identifier avec le *math*, *manth* sanscrit, à cause de la diversité du sens. Ce dernier signifie agiter, frotter, et le μαθ grec signifie apprendre. L'explication donnée par M. Kuhn, « ravir la science d'autrui, » serait forcée et n'aurait rien d'acceptable.

A cet égard, la difficulté soulevée par M. Pott me semble parfaitement fondée. Mais s'il est permis de se citer soi-même, je peux dire que je l'avais prévue, car dans mon travail sur les mythes du feu (Rev. germ. XIV, 359), après avoir exposé l'explication de M. Kuhn, j'ajoutais : « Cette image me semble forcée, et j'aimerais mieux y voir quelque chose comme tourner, agiter une chose dans sa tête, dans le sens de réfléchir. Il est certain d'ailleurs que tous les mots qui expriment la pensée sont dus à des métaphores. *Pensare*, c'est peser ; *putare*, c'est couper, décider ; *cogitare*, c'est réunir, agiter ensemble. » J'ajoute de plus aujourd'hui qu'*agitare* a précisément le même sens tropique en latin. Avec ou sans *mente*, *animo*, *secum*, il signifie réfléchir, délibérer. On en trouvera de nombreux exemples dans le dictionnaire de Freund.

Nous pouvons donc écarter cette première objection, mais M. Pott en pose une seconde, sur laquelle malheureusement il ne s'explique pas. « La comparaison de προμηθεύς avec le *pramantha*, nous dit-il seulement, me paraît impossible au point de vue philologique. » Essayons de suppléer à son silence, en soulevant une à une toutes les difficultés qu'on peut opposer à ce rapprochement. Celles que nous pouvons imaginer se réduisent à trois.

1° Le η de προμηθεύς indiquerait un ā primitif qui n'est pas dans *pramantha*.

2° Le θ grec ne correspondrait pas à un *th* sanscrit.

3° Il est très rare qu'un mot composé comme le sanscrit *pramantha* ait passé tout entier de l'une à l'autre des langues indo-européennes.

I. Nous ne notons le 1° que pour mémoire; M. Pott l'a lui-même écarté. La même objection se rencontrerait à tirer προμηθεύς de μανθάνω que du *pramantha*. Les dérivés tels que λήθη de λανθάνω et δῆγμα de δάκνω montrent qu'il s'agit ici d'un allongement familier à la dérivation grecque. Il n'était pas non plus

étranger au sanscrit, et le mot qui nous occupe en offre lui-même la preuve, si l'on accepte, suivant toute vraisemblance, le rapprochement entre *pramantha* et les *pramathas,* qui, au rapport de M. Kuhn (p. 17) et du baron d'Eckstein, apparaissent dans le Mahâbhârata comme une troupe de déités inférieures faisant cortége à Indra. Ces pramathas s'écrivent tantôt par un *a*, *pramatha*, tantôt par un *ā*, *pramātha*. Nous voilà bien près de προμηθεύς pour les voyelles; supposons une forme avec le suffixe *ju*, *pramāthju*, (comme *saraṇju*, *bhuraṇju*), forme qui, il est vrai, ne s'est pas réalisée en sanscrit, et nous y serions tout à fait.

II. La difficulté du *th* est plus sérieuse. La correspondance entre le *th* sanscrit et le θ grec est-elle normale? Bopp le nie formellement (gr. comp. § 12) et déclare que le *th* sanscrit est *toujours* remplacé en grec par τ. A ses yeux (ibid.) les aspirées fortes ou sourdes du sanscrit ne se sont développées dans cet idiome qu'après sa séparation d'avec les langues de l'Europe.

Schleicher et M. G. Curtius se prononcent exactement de même.

Pourtant M. Curtius ne repousse pas le rapprochement entre προμηθεύς et *pramantha.* Il le reconnaît explicitement à propos du grec μόθος (bagarre, foule), et μόθων (espèce de danse, selon Hésychius[1]), qu'il rattache à la racine sanscrite *math*, *manth* (agitare). Mais, ajoute-t-il, « la forme primitive de cette racine est *mat*, et l'aspiration, en grec comme en sanscrit, est venue plus tard (Grundzüge, nº 476). »

Quant au grec μανθάνω, la différence de sens, qui avait déjà arrêté M. Pott, empêche également MM. Curtius (loc. cit.) et Aufrecht (Journ. de Kuhn, IV, 232) de le rapprocher du sanscrit *math*. Nous avons essayé tout à l'heure de lever cette difficulté. Ajoutons seulement que le rapprochement indiqué par M. Curtius entre μανθάνω et la racine *man* (penser, Gr. nº 429), qui a tant de représentants dans toutes les langues indo-européennes, ne nous paraît pas de son côté à l'abri de toute objection. Telle qu'elle se présente à nous, la racine μαθ a un θ essentiel qui ne permet pas de la confondre avec la racine *man*, et dont rien n'autorise à faire un simple déterminatif radical.

Μόθος n'est pas le seul mot grec où un θ se trouve en regard d'un *th* sanscrit. On trouve aussi ἀθήρ (gén. ἀθέρος, barbe d'épi, pointe d'épée ou de flèche), que le dictionnaire de Pétersbourg

1. Il convient d'ajouter un mot encore plus significatif: μόθουρα (poignée de la rame, Hésychius), composé probablement de μοθ-ουρα, où μοθ désignerait un bâton agitateur.

rapproche avec raison du védique *athari* (pointe de lance ou de flèche) [1].

Enfin là terminaison en θα de certaines secondes personnes grecques comme οἶσθα, ἦσθα, est rapprochée tout naturellement des secondes personnes du parfait sanscrit qui sont en *tha*, comme *vēttha* (pour *vivēd-tha*), *āsitha*. Bopp, il est vrai, regarde ce rapprochement comme accidentel (gr. comp. § 12); mais nous chercherons plus bas s'il n'y a pas moyen de l'expliquer autrement.

La question des aspirées a fait un pas nouveau avec la dissertation de M. Grassmann « sur l'existence des aspirées fortes et faibles avant la séparation des langues indo-européennes » (Journ. de Kuhn, T. XII, p. 82 sqq.). Ce savant a démontré, par des considérations très-fortes auxquelles nous renvoyons, que les aspirées faibles ou sonores ont existé les premières, mais que les aspirées fortes ou sourdes commençaient à se manifester avant la séparation des idiomes. Elles avaient deux origines : 1° l'aspiration des sourdes pures; elle est attestée pour les dentales qui seules ici nous occupent, dans la racine sanscrite *sthâ*, dans les superlatifs en *ïṣṭha*, dans *pṛthu* (large), *patha* (chemin), etc., etc., par la comparaison avec les langues congénères, notamment avec le grec ἵστημι, πλατύ, πάτος, les superlatifs en ιστος, etc., etc. — 2° l'assourdissement des aspirées sonores. Cette substitution eut lieu en grand pour former la langue grecque, où toutes les aspirées sonores originelles se présentent à l'état d'aspirées sourdes. Les exemples qu'on en retrouve en sanscrit ne sont pas très nombreux; mais quelques-uns d'entre eux sont assez incontestables pour faire admettre les autres. C'est d'abord *nakha* (ongle), qui est traité par toutes les langues congénères comme si elles avaient affaire à un primitif *nagha* (Voy. Bopp, gr. comp. § 13, et ma Phonétique, p. 107, note). Pour nous en tenir seulement aux dentales qui nous occupent, on peut citer la racine védique *nādh* (rogare) qui est devenue *nāth* dans le sanscrit classique [2]. M. Grassmann cite encore avec vraisemblance (art. cit. p. 101) le védique *ádha*, qui a exactement le même sens que la conjonction ordinaire *átha* (alors).

Nous y ajouterons les racines *vidh* et *vith* qui ont également le sens de rogare; et les racines *midh, mith, mid, mēdh, mēth, mēd* qui se confondent dans le double sens de frapper et de comprendre.

1. M. Curtius, gr. n° 304, donne d'ἀθήρ une étymologie qui paraît peu acceptable ; il le rapproche d'ἄνθος, fleur. Les sens n'ont aucun rapport.

2. Le goth. *naudi-band* (nécessité), l'anglo-saxon *neod* (angl. *need*) et l'allemand *noth* (besoin) indiquent une substitution remontant au primitif *nadh*.

Leur dérivé signifiant l'aire à battre le grain présente ainsi la double forme *mēdhi* et *mēthi*. On peut encore citer, d'après M. Kuhn (herabk. des f. p. 159), un dérivé de *madhu* (miel, liqueur fermentée), désignant une boisson enivrante sous la double forme *mādhava* et *māthava*.

De ces deux sources possibles du *th* sanscrit, l'une l'aspiration du *t* pur, l'autre l'assourdissement du *dh*, à laquelle attribuerons-nous le *th* de la racine *math* qui nous occupe? Comme nous l'avons vu, M. Curtius conclut à la première hypothèse, mais sans en donner de raison, et il est à supposer qu'il n'en a pas d'autre que la fréquence des cas où cette aspiration a lieu. Malgré son autorité, nous inclinons à penser que c'est l'autre hypothèse qui est la plus probable et que *math* est le résultat d'un assourdissement pour *madh*, comme *nāth* pour *nādh*, *vith* pour *vidh*, *mith* pour *midh*, etc. Cette hypothèse a d'abord l'avantage d'expliquer naturellement le μανθάνω grec, qui serait le correspondant direct d'un primitif *madh*. Elle permet de plus de rattacher au sens d'agiter, tourner, le sanscrit *madhu*, liqueur enivrante. Allons plus loin, en prenant notre point d'appui sur l'affaiblissement constaté en *d* simple de la racine *midh*, *mid*, et de mots tels que *mēṇṭha mēṇḍa* (cornac); *manthara* (batte à beurre) et *mandara*, nom donné à la montagne qui, dans le Mahâbhârata, sert aux dieux à baratter la mer de lait. Nous en conclurons à la vraisemblance du rapport entre *madhu* et la racine *mad* (réjouir, enivrer); et par suite cette racine nous apparaîtra comme un simple affaiblissement de notre racine *math* (secouer, tourner), appliqué au tournoiement et à l'étourdissement de l'ivresse.

Ne pourrait-on pas rattacher comme forme affaiblie à la racine **madh* cette racine à états multiples *mith*, *mid*, *mēdh*, *mēth*, *mēd*, dont le sens physique, frapper, se rapporte assez bien à *math* (agiter), tandis que le sens moral, comprendre, nous conduit à μανθάνω? Le nom dérivé *mēdha*, qui signifie sacrifice et sagesse, fait songer au grec μῆδος[1] qui veut dire aussi intelligence. Mais μῆδος a aussi le sens de pudenda virilia et rappelle à cet égard le latin *mentula*. L'un et l'autre se rattachent ainsi à la racine *math* (agiter) et au rapprochement conçu entre les *araṇis* et les organes de la génération. Nouvelle preuve de l'affinité des idées entre μανθάνω et le sanscrit *math*.

Nous devrions nous arrêter ici, car nous en avons assez dit pour montrer que, le *th* sanscrit pouvant représenter un *dh*

1. Ce rapprochement n'est pas une identité. *Medha* vient d'une racine *midh* et μῆδος (**mādas*) d'une racine **madh*, *mad*.

assourdi, le rapprochement entre προμηθεύς et le *pramantha* n'a rien, à cet égard, de philologiquement incorrect. Mais je ne peux m'empêcher d'indiquer une conséquence possible de ce qui précède. C'est relativement à l'étymologie de *mádhja, medius*. La seule explication qui en ait été tentée jusqu'ici à ma connaissance est celle que M. Benfey donne, avec un point de doute, dans son dictionnaire. Il suppose que *ma* est le thême pronominal, avec le double suffixe *dha-ja*. C'est possible, mais c'est bien vague et l'on ne voit pas de motif pour qu'une telle combinaison désigne le milieu plutôt que l'extrémité. Je serais plutôt tenté d'y voir un dérivé du primitif **madh* (tourner, frotter) auquel nous venons de conclure. Et voici comment j'y arriverais. On sait que l'*arani*, instrument à produire le feu par le frottement, se composait d'un bâton de bois dur qu'on faisait tourner vivement dans une souche ou tablette de bois tendre creusée à cet effet. Or le bâton frotteur a bien le nom de *pramantha* (præfrictor), mais le creux où l'on frotte n'a pas de terme correspondant ; on l'appelle simplement, du nom générique des deux instruments, *arani*. Supposez qu'il ait dû avoir un nom dans des temps plus reculés, et vous arriverez justement à *madh-ja*, qui comme participe de nécessité signifierait ce qui doit être frotté. De ce creux pratiqué au centre d'une pièce de bois, à l'idée abstraite de centre et de milieu, la transition va de soi-même, et il se pourrait que l'idée abstraite l'emportant de bonne heure eût fait oublier le sens concret qui l'avait amenée. Peut-être ce sens persiste-t-il dans le latin *modiolus*, moyeu de roue [1]. En tout cas nous reconnaissons volontiers qu'en l'absence d'intermédiaires certains, rien de ce que nous disons ici ne dépasse la limite de ces conjectures étymologiques qu'on propose, mais qu'on n'impose ni aux autres ni à soi-même.

Nous pouvons revenir maintenant sur l'origine des secondes personnes sanscrites et grecques en *tha* et θα. Dans ce *tha* il ne nous semblerait pas excessif de voir un assourdissement du *dh* qu'on trouve dans les impératifs en *dhi* et dans les pluriels moyens en *dhvē* et *dhvam*. Ce serait le *t* du pronom personnel *tva* aspiré par l'influence du *v* qui le suit [2].

1. *Modiolus* est un diminutif de *modius*, qui nous est parvenu avec le sens de muid. Mais *modius* signifiait aussi, d'après Isidore (*Orig.* XIX, 2, cité par Freund), le creux dans lequel on installe le mât du navire : n'est-ce pas notre *madhja?*

2. Il faut avouer que les secondes personnes plurielles de l'impératif sanscrit en *ta* et de l'indicatif grec en τε et latin en *tis* devant être expliquées du même coup créent une difficulté à cette hypothèse ; mais ce n'est pas ici le

III. Il ne nous reste plus qu'à dire deux mots de la dernière difficulté : que *pra-mantha* étant un composé védique, il serait étonnant qu'il eût passé tout entier dans le composé grec προμη-θεύς, parce que les composés ne passent pas ainsi d'une langue à l'autre.

Sans doute ce principe est vrai en général, mais à condition qu'on n'en fasse pas une loi absolue. Sans aller plus loin, δεσπότης, de quelque manière qu'on l'explique, se résout en un composé qui s'est nécessairement formé hors du sol grec, car son premier élément δεσ ne répond à aucun mot existant réellement dans cette langue. M. Curtius (Gr. nº 360) cite encore πέρυσι, dor. πέρυτι (l'an passé), qui répond exactement au sanscrit *parut* (même sens), lequel est un composé de *para* (alius) et *vat* (annus).

C'est justement dans les noms propres, surtout dans les noms mythologiques, qu'on serait le plus disposé à admettre des composés de cette espèce. Ainsi les centaures, comme les *gandharvas* védiques dont on ne peut les séparer, ont toute l'apparence d'un composé dont les éléments échappent non-seulement à la langue grecque, mais à la langue védique elle-même.

Mais nous n'avons pas besoin de cet argument. Les éléments du composé προμηθεύς sont grecs aussi bien que sanscrits, et la seule difficulté serait de savoir si la racine μαθ qui y est contenue peut avoir eu le sens de frotter, qu'elle a évidemment perdu dans le grec classique. A cet égard nous avons répondu dans ce qui précède. Ajoutons que dans les composés mythologiques les plus incontestables, il y a des éléments qui ont un sens étranger à la langue usuelle. Les dieux des vents dits Τριτοπάτορες, Athèna Τριτογένεια, Ἀμφιτρίτη, impliquent un dieu *Trita* qui, assurément n'a plus qu'un écho bien affaibli dans le petit dieu Triton. Dans Bellérophon, les Grecs ont-ils jamais reconnu le meurtrier du *varvara,* du monstre velu, qui se cache, comme l'a démontré M. Max Müller (Chips from a german workshop, T. II, p. 173 sqq.), sous l'élément énigmatique *bellero*[1] ? Il n'est donc pas étonnant que dans προμηθεύς, ils n'aient pas vu l'agitateur, et que suivant le sens intellectuel qu'avait pris chez eux la racine *math*, ils l'aient compris comme le prévoyant. Sous l'empire de cette préoccupation ils lui opposèrent ἐπιμηθεύς, celui qui comprend après coup, et telle est l'origine probable de la fable morale de Pandore.

lieu d'en pousser plus loin l'examen.

1. Il reste l'adjectif inusité ἕλλερος (méchant) pour Fέλλερος. Mais les Grecs n'avaient garde d'y reconnaître l'ancien sens de « velu. »

Si l'on insistait sur l'invraisemblance qu'un composé tel que le ***pra-mantha*** remonte à la période antérieure à la séparation des Indiens védiques et des Grecs, nous demanderions à notre tour ce qu'on pense du rapprochement entre le ***Djâuṣpitar*** védique et le ***Jupiter*** latin. Les deux cas sont tout pareils, et ce qu'on admet pour l'un doit être admis pour l'autre.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'on peut, sans offenser la philologie, rapprocher προμηθεύς du ***pramantha*** védique.

F. BAUDRY.

DE LA DIPHTHONGUE EI

SUBSTITUÉE AU REDOUBLEMENT DANS LES CINQ PARFAITS GRECS

εἴληφα, (συν)είλοχα, εἴληχα, εἴρηκα ET εἵμαρμαι.

Au nombre des parfaits grecs que les grammairiens signalent d'ordinaire comme irréguliers s'en rencontrent cinq dont le redoublement normal est remplacé par la diphthongue εἰ (ou εἱ); ce sont :

εἴληφα, de λαμϐάνω *(je prends)*, radical verbal λαϐ;
εἴλοχα (συν-είλοχα), de λέγω *(je choisis)*, rad. λεγ;
εἴληχα, de λαγχάνω *(je rencontre)*, rad. λαχ;
εἴρηκα, de εἴρω *(je dis)*, rad. ἐρ pour Fερ [1];
εἵμαρμαι, de μείρομαι *(je reçois une part)*, rad. μαρ pour σμαρ.

Comment cette diphthongue s'est-elle substituée au redoublement proprement dit? C'est une question sur laquelle ne s'explique aucune des grammaires où ces parfaits sont mentionnés, et je n'excepte pas les plus récentes, celles de MM. G. Curtius, par exemple, W. Ribbeck et L. Ahrens. Matthiæ[2], Buttmann[3], Kühner[4] se bornent à les signaler. M. Curtius garde la même réserve dans sa *Schulgrammatik* (§ 274, n° 4)[5]; toutefois, dans un autre passage du même livre (§ 327, n° 13, *Remarque*), il s'explique en peu de mots sur la formation d'εἴρηκα qu'il dérive d'une forme antérieure *FεFρηκα, et, dans ses Principes d'étymologie grecque[6], parlant de quelques-uns de ces parfaits : εἴρηκα (p. 308), εἵμαρμαι (p. 104 et 297), εἴληφα (p. 466), il fait observer que le premier implique un primitif *ἐFρηκα (sans doute pour *FεFρηκα, puisque nous venons de voir cette forme admise par M. Curtius lui-même dans sa Grammaire), et εἵμαρμαι un primitif *σεσμαρμαι. L'émi-

1. Sur ce radical et sur le suivant voir plus loin la discussion des deux parfaits εἴρηκα et εἵμαρμαι.
2. *Ausführliche griechische Grammatik*, §§ 165, 189 et 221.
3. *Ausführliche griechische Sprachlehre*, § 83, remarque 6.
4. *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache*, § 97, 2.
5. *Griechische Schulgrammatik* (8ᵉ édit.).
6. *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 2ᵉ édit. Leipzig, 1866.

nent professeur n'explique d'ailleurs ni ne laisse entrevoir par quelle évolution *FεFρηκα (ou *ἐFρηκα) a pu devenir εἴρηκα, ni *σεσμαρμαι εἵμαρμαι. Quant à MM. W. Ribbeck et L. Ahrens, tous deux se bornent également à une simple mention, M. Ribbeck aux paragraphes 107, 114 et 115[1], M. Ahrens au paragraphe 197[2]; ce dernier, toutefois, dans la première partie de son livre, celle qui concerne les formes homériques, rattache, comme M. Curtius, εἵμαρμαι à un primitif *σεσμαρμαι (§ 85), sans d'ailleurs expliquer cette dérivation. Je ne rencontre pas davantage la solution cherchée dans la grammaire du savant italien, M. Bona[3], ni dans les *Commentaires* sur la grammaire de Curtius, par M. Fumi[4]. Ajoutons qu'aucune des grammaires grecques publiées en France ne se pose la question.

Il faut remonter à un travail rédigé en 1854 et inséré en 1855 dans le Journal de Kuhn pour voir la question abordée. Dans une dissertation intitulée « *Die scheinbaren unregelmæssigkeiten des* » *griechischen augments* »[5], M. H. Ebel a tenté d'expliquer trois de nos parfaits, εἵμαρμαι, εἴρηκα et εἴληφα.

Voici, en quelques mots, comment l'auteur croit pouvoir rendre compte de la diphthongue ει. Il part de ce principe, inscrit dans le titre même de son travail, qu'en ces parfaits comme en quelques autres (ἔοικα, εἴωθα, etc.), le radical verbal s'est trouvé originairement précédé non du redoublement, mais d'un simple augment, εἵμαρμαι, εἴρηκα, εἴληφα représentant les formes antérieures respectives *ἕσμαρμαι, *ἐFρηκα, *ἔγληφα (on verra tout-à-l'heure comment l'auteur parvient à restituer cette dernière). Et il est bien sûr que, pour M. Ebel, cet ε est un augment, car, si l'on pouvait admettre à la rigueur que, dans sa pensée, l'ἑ de ἕσμαρμαι, avec l'esprit rude, supposât un primitif *σε-σμαρμαι, ou l'ἐ de *ἐFρηκα un primitif *Fε-Fρηκα, dont le F initial aurait pour substitut l'esprit doux, comment admettre de même que dans *ἔγληφα le primitif correspondant *γε-γληφα eût perdu son γ initial et que ce γ se fût transformé en un esprit doux? L'ἐ (ou ἑ) est donc un augment; or, cet augment se trouvant placé devant des radicaux commençant par deux consonnes, il en est résulté une transfor-

1. *Formenlehre des Attischen Dialekts,* von Dr W. Ribbeck, Berlin, 1868.
2. *Griechische Formenlehre des homerischen und Attischen Dialekts,* von H. L. Ahrens; Gœttingen, 1869.
3. *Grammatica greca, per Bartolomeo Bona,* Torino, 1862.
4. *Illustrazioni alla grammatica greca* del dott. G. Curtius, per dott. F. G. Fumi; Napoli, 1868.
5. *Zeitschrift für vergleichende sprachforschung...*, von Dr A. Kuhn, t. IV, p. 161-172.

mation fréquente en pareil cas : la première des deux consonnes est tombée, et, par compensation, la voyelle précédente est devenue une diphthongue (cf. τιθείς = *τιθενς pour *τιθεντ-ς ; διδούς = διδονς pour *διδοντς). Par application de ce principe :

1° *ἕσμαρμαι s'étant réduit à *ἕμαρμαι, par compensation l'ἕ s'est diphthongué en εἵ (εἵμαρμαι) ;

2° *ἐFρηκα (ou ἐFερηκα, forme que suppose également M. Ebel, mais à laquelle il faut évidemment préférer *ἐFρηκα[1]), s'étant réduit à *ἐρηκα, par compensation l'ἐ s'est diphthongué en εἰ ;

3° Quant à εἴληφα qui, d'après cette théorie, semblerait devoir correspondre directement à une forme antérieure *ἐληφα (du radical λαβ), l'auteur conjecture que la racine λαβ (cf. λαμβ-άνω, ἔ-λαβ-ον) représente une racine avec aspiration λαφ (cf. l'adjectif ἀμφιλαφής et le substantif λάφυρον), provenant elle-même d'une racine antérieure γλαφ, dont le sanscrit offrirait la forme corrélative *grah* (védique *grabh*). Par suite, le parfait aurait été *ἐγληφα, d'où la forme, non plus directe, mais réduite postérieurement, *ἐληφα, et, par compensation, εἴληφα.

Telle est la thèse de M. Ebel. Je ne sais si l'auteur la défendrait encore dans les termes où il la posait en 1854. Il faut évidemment tenir compte des progrès accomplis depuis cette époque dans une science à l'avancement de laquelle M. Ebel lui-même a contribué autant que personne. Quoi qu'il en soit, la théorie que je viens d'exposer me paraît donner prise à quelques objections assez graves :

1° On peut d'abord se demander pourquoi les parfaits en question, au lieu du redoublement habituel, n'auraient qu'un simple augment. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'insister sur ce point : il est aujourd'hui bien prouvé que dans les parfaits comme ἕστηκα de ἵστημι *(j'arrête)*, ἔαγα de ἄγνυμι *(je brise)*, ἐώνημαι, de ὠνέομαι *(j'achète)*, où l'ε paraît n'être qu'un augment, cet ε est en réalité le reste d'un ancien redoublement dont la consonne initiale s'est affaiblie soit en un esprit rude (ἕστηκα = *σε-στηκα), soit en un esprit doux (ἔαγα = *Fε-Fαγα, ἐώνημαι = *Fε-Fωνημαι[2]). Si d'ailleurs il n'y avait, dans les parfaits en question, qu'un simple augment, d'où viendrait l'esprit rude admis dans la forme conjecturale *ἕσμαρμαι, tandis qu'on suppose un esprit doux sur l'ε de *ἐFρηκα et *ἐγληφα?

2° Quant au primitif *ἐγληφα il n'est pas moins sûr que la relation établie entre le radical grec λαβ et la racine sanscrite *grah*

1. Voir, plus loin, l'analyse que nous faisons de cette forme.
2. Voir Curtius (*Schulgrammatik*, § 275, Rem. 2).

(védique *grabh*) repose sur une pure hypothèse. Que le β final de λαβ représente un ancien φ, on peut assurément le soutenir, et divers linguistes, MM. Bopp, Pott, Benfey, Curtius, Leo Meyer [1] ont, comme M. Ebel, rapproché ce radical d'une racine sanscrite (*labh*, mais non *grabh*), terminée par une aspirée; mais il n'est pas aussi facile d'admettre que le λ ait été originairement précédé d'un γ; il n'y a, du moins, nul indice dans le développement particulier du grec qui autorise cette supposition, et, par suite, on ne saurait s'arrêter aux conséquences que l'auteur en tire. Du reste, M. Ebel renonçant à invoquer une raison analogue pour l'explication des deux formes (συν)είλοχα et εἴληχα, la difficulté demeure évidemment entière.

L'explication que je vais proposer diffère de la précédente en ce qu'elle ne suppose aucune dérogation à la règle générale pour la formation du parfait, et en ce qu'elle s'applique aussi bien à (συν)είλοχα et à εἴληχα qu'à εἴληφα, εἴρηκα et εἵμαρμαι.

Pour ma part, en effet, je ne saurais admettre que ces parfaits fassent exception au grand principe de formation des parfaits grecs; je ne saurais concevoir ces parfaits sans le redoublement normal, et, quelque altération qu'ait subie leur forme primitive, c'est par la restitution préalable de ce redoublement que la science, si je ne me trompe, doit tenter d'expliquer leur évolution subséquente. Or, si l'on restitue aux formes qui nous occupent le redoublement qu'elles ont dû avoir à l'origine, on obtient les formes suivantes :

pour λαμβάνω, au lieu de εἴληφα, *λε-ληφα;
— λέγω, — εἴλοχα, *λε-λοχα [2];
— λαγχάνω — εἴληχα, *λε-ληχα.

Restent les deux parfaits d'où procèdent les formes classiques εἴρηκα et εἵμαρμαι :

Le premier se rattachant au verbe εἴρω *(je dis)*, du radical ἔρ pour *Fερ (cf. latin *verbum*) [3], le parfait serait donc *Fε-Fερ-κα, d'où, par une méthathèse fréquente dans les parfaits grecs, *Fε-Fρη-κα, avec allongement de la voyelle transposée (cf. βέ-βλη-κα de βάλ-λω; κέ-κλη-κα de καλ-έω); *Fε-Fρη-κα, par le changement du F initial en esprit doux est devenu *ἐ-Fρη-κα.

1. Voir Curtius (*Grundzüge*, 2ᵉ éd., p. 465-466), qui renvoie aux divers passages de Bopp, Pott et Benfey où ce radical est étudié; Cf. Leo Meyer (*Vergleichende Grammatik*, I, 389-390).

2. Je ne restitue la forme primitive qu'au point de vue du redoublement; je néglige donc, comme n'étant pas en question, le changement de la voyelle primitive en ο dans εἴλοχα = *λέλοχα et non en ε comme dans λέγω.

3. Voir, sur la racine de εἴρω, Curtius (*Grundzüge*, 2ᵉ éd., p. 308); Leo Meyer (*Vergl. Grammat.*, I, 354).

Le second procède du radical σμαρ, comme l'indiquent MM. Curtius et L. Ahrens [1], et comme le démontrent d'une part la forme ἔμμορα pour *ἐσμορα (de même que l'éolien ἔμμι pour *ἐσμι), d'autre part la présence de l'esprit rude sur la diphthongue εἵ, le parfait primitif étant *σμε-σμαρ-μαι, d'où, par dissimilation, *σε-σμαρ-μαι et enfin ἕ-σμαρ-μαι avec l'esprit rude représentant le σ initial, de même qu'on dérive du primitif *στι-στη-μι les formes *σι-στη-μι, puis ἵ-στη-μι.

*Λε-ληφ-α, *λε-λοχ-α, *λε-ληχ-α, *ἐ-Fρη-κα, *ἕ-σμαρ-μαι, telles sont donc les formes antérieures des parfaits qui nous occupent. Que ces formes aient existé, on peut l'admettre avec d'autant plus de vraisemblance que la langue classique a conservé les parfaits passifs λέλημμαι de λαμβάνω, λέλεγμαι de λέγω, et, à côté de εἴληχα, la forme parallèle avec nasalisation, λέλογχα [2].

Maintenant, comment passe-t-on de ces parfaits aux formes en ει? Bien qu'en dernière analyse toutes s'expliquent, à mon sens, par une même loi de transformation, néanmoins, comme ces radicaux sont de structure différente, et par suite ont subi certaines modifications de détail spéciales à chacun d'eux, je distinguerai des deux autres les trois radicaux commençant par un λ :

1° Pour ces derniers, je crois qu'il s'est produit d'abord une de ces transpositions de consonnes si fréquentes, lorsque la consonne est une liquide; il suffit de rappeler la corrélation de θάρ-σος (*hardiesse*) et de θρά-σος, celle du radical πλε dans πλέ-ο-ς *(plein)*, et du radical πολ dans πολ-ύ-ς (*nombreux*), du radical φλεγ, dans φλέγω *(je brûle)*, avec le latin *fulg* dans *fulg-eo (je brille)*, etc. Par une transposition de ce genre, on passe :

de *λε-ληφ-α à *ἐλ-ληφ-α;
de *λε-λοχ-α à *ἐλ-λοχ-α;
de *λε-ληχ-α à *ἐλ-ληχ-α.

Il reste à montrer comment ces formes ont pu produire les parfaits classiques avec une diphthongue pour initiale : je n'hésite pas à voir dans cette transformation l'application d'une des lois les plus importantes de l'organisme phonique en grec. On sait en effet que, dans le cas où deux consonnes identiques précédées d'une voyelle se trouvent voisines soit par suite d'un déplacement, soit par suite d'une assimilation, il arrive souvent que les deux consonnes se réduisent à une, mais que, par compensation, la voyelle précédente devient longue ou se transforme en diph-

1. Passages cités plus haut, p. 1 et 2 de ce travail.

2. Voir les Dictionnaires grecs, et, en particulier, le Lexique des verbes irréguliers dans la Grammaire de Buttmann (§ 114, aux mots λαμβάνω, λαγχάνω et λέγω).

thongue; c'est ainsi que les verbes éoliens en εννω et εῤῥω (κτέννω, φθέῤῥω) ont pour corrélatifs, dans la langue commune, des verbes en εινω (κτείνω, φθείρω). Il est vrai que, depuis Bopp, on explique les verbes en εινω et ειρω par des primitifs en εvjω et εpjω dont le j, vocalisé en ι, se serait déplacé et reporté dans le radical, κτείνω et φθείρω, par exemple, supposant des primitifs *κτεν-jω et *φθερ-jω, d'où *κτεν-ιω et *φθερ-ιω, puis, par le déplacement de l'ι κτείνω et φθείρω[1]. Mais cette théorie, on le sait, a été combattue dans la *Revue critique*[2], et, si je ne me trompe, à l'aide de rapprochements décisifs, par M. Francis Meunier. Suivant M. Meunier, l'existence des formes éoliennes en εννω et εῤῥω prouve que les primitifs en εvjω et εpjω ont d'abord, non pas vocalisé puis transposé, mais assimilé le j : *κτεν-jω et *φθερ-jω sont ainsi devenus κτέννω et φθέῤῥω ; là s'est arrêtée l'évolution dans le dialecte éolien, mais non dans la langue commune qui, réduisant à une les deux consonnes identiques, et, par compensation, diphthonguant l'ε, a produit les verbes classiques κτείνω, φθείρω. Or, c'est par une transformation du même genre que s'est produite, à mon sens, la diphthongue ει de nos parfaits : partis de *λε-ληφ-α, *λε-λοχ-α, *λε-ληχ-α, nous sommes déjà arrivés, par une transposition, à *ἐλ-ληφ-α, *ἐλ-λοχ-α, *ἐλ-ληχ-α. Faisons un pas de plus, et, de même que de κτέννω et φθέῤῥω sont sortis, après une contraction, suivie de diphthongaison compensative, κτείνω et φθείρω, de même, au moyen d'une contraction analogue, suivie d'une diphthongaison de même nature, nous arrivons naturellement à εἴληφ-α, εἴ-λοχ-α, εἴ-ληχ-α.

Pour les deux autres parfaits, la solution est plus semblable encore à celle que propose M. Meunier pour les verbes en εινω et ειρω. C'est par une assimilation primitive que l'auteur de cette théorie explique les formes postérieures ; c'est aussi par une assimilation, et non plus par une transposition, que nous parvenons de *ἐF-ρη-κα et de *ἐ-σμαρ-μαι à εἴρηκα et à εἵμαρμαι. En effet, *ἐ-Fρη-κα est devenu naturellement *ἐῤῥηκα, de même que *ἑσμαρμαι est devenu *ἕμμαρμαι, d'où, par une évolution analogue à celle que nous avons décrite pour les trois premiers parfaits, εἴρηκα et εἵμαρμαι.

Dans les cinq parfaits, comme on le voit, l'ε de la diphthongue ει appartient donc au redoublement primitif, et l'ι représente, par compensation, soit la consonne de ce redoublement, tombée après

1. Voir notamment Bopp (*Grammaire*, § 109, 2 et 300 ; tomes I, p. 239, et II, p. 194 de la traduction de M. Bréal); Curtius (*Schulgrammatik*, § 55), Leo Meyer (*Vergleichende Grammatik*, I, 95 et 270-271).

2. *Revue Critique*, année 1868, article 162.

une transposition (dans εἴληφα, εἴλοχα, εἴληχα), soit la première consonne du radical verbal tombée après une assimilation (dans εἴρηκα, εἵμαρμαι).

Cette conclusion, si elle est fondée, comme je le crois, serait importante, non-seulement parce qu'elle rend compte d'un groupe de formes jusqu'à présent inexpliquées, mais parce qu'elle ajouterait un argument à la théorie exposée par M. Meunier. Dans ce redoublement en effet, comme dans les verbes en ειvω et ειρω, il s'est produit, par suite du contact de deux sons identiques, un resserrement des deux en un, puis, par compensation, un changement de la voyelle précédente en diphthongue. A cette théorie, dont tant d'autres faits me paraissent démontrer la justesse, ces quelques rapprochements nouveaux apporteront peut-être un nouvel élément de certitude.

ANATOLE BAILLY.

ÉTUDE

SUR

LE THÈME «VÊCHA»

DANS LA LANGUE FRANQUE DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

Le thème VÊCHA est le second terme des noms de Clodovech ou Mérovech, vulgairement Clovis et Mérovée, qui tiennent une si grande place dans l'histoire mérovingienne.

M. Fœrstemann, dans son *Altdeutsches Namenbuch*, p. 1291, explique ce thème par le vieux haut-allemand *wig*, ou mieux *wic* (*pugna*). Il est en cela d'accord avec Graff qui, dans son *Althochdeutscher Sprachschatz,* I, 706, rattache à *wig*, *wic*, la seconde partie de *Hludo-wic*, forme carlovingienne du mérovingien Chlodovech, avec Grimm qui, dans sa *Geschichte der deutschen Sprache*, p. 536, écrit *wig* le second terme du nom du célèbre roi des Francs qui fit la conquête de la Gaule septentrionale et chassa les Wisigoths d'Aquitaine. Augustin Thierry avait adopté ce système.

Je trouve une opinion différente dans le savant mémoire de M. Wackernagel sur la langue des Burgundes. Dans ce mémoire, qui forme les dernières pages du beau livre de M. Binding intitulé : *Das burgundisch-romanische Kœnigreich*, et qui a paru en 1868, le thème mérovingien VÊCHA est identifié avec le substantif vieux saxon et anglo-saxon *vih*, en vieux scandinave *vé*, « sainteté, Dieu, » variantes dialectales du gothique *veiha-*, au nominatif singulier masculin *veih*[*a*]-*s*, adjectif qui signifie « saint » (p. 346). Deux faits donnent à cette opinion une grande apparence de fondement. D'abord on sait qu'en gothique et dans la langue franque *é* et *ei* s'emploient souvent l'un pour l'autre (Grimm, *Grammatik*, I, 3e edit., p. 58; *Geschichte,* p. 540). D'autre part, l'équivalent mérovingien de l'*h* gothique est *ch* (Grimm, *Grammatik,* I, 2e édition, p. 184; *Geschichte*, p. 543).

Cependant l'opinion de M. Wackernagel ne nous semble pas

seule admissible. Le système proposé par Grimm et Graff, suivi par M. Fœrstemann, et qui chez nous s'appuie de l'autorité d'Augustin Thierry, nous paraît présenter autant de garanties d'exactitude. L'*i* du haut-allemand *wic*, tout autant que l'*ei* du gothique *veih*[*a*]-*s*, est l'équivalent régulier de l'*é* de VÊCHA. Quant à la gutturale de *wic* (*wig* avant la seconde substitution), elle rend parfaitement raison des différentes formes prises par la gutturale du thème VÊCHA dans les diverses phases historiques qu'elle a traversées sur notre sol.

La gutturale du thème VÊCHA est un *ch* dans la plus grande partie du manuscrit de Cambrai, le plus ancien et le meilleur des manuscrits de Grégoire de Tours [1], dans la monnaie mérovingienne du palais qui porte la légende CHLOTHO-VECHUS, dans deux passages de Fortunat où le même nom royal est écrit *Clodovechus* (Dom Bouquet, II, 523, AB), dans deux lettres, l'une du concile tenu à Orléans en 511, l'autre de saint Avit, qui toutes deux portent aussi *Chlodovechus* (D. Bouquet, IV, 103 D).

Elle disparaît sans laisser de traces dans quelques passages du manuscrit de Cambrai où le nom de Clovis est écrit *Chlodoveus*. Cette orthographe est celle de Frédégaire, de ses continuateurs et d'une charte mérovingienne originale, 692 (Tardif, *Monuments historiques*, n° 31). On la trouve sur une monnaie mérovingienne (D'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 136). Elle s'observe aussi, quant à ce qui est du dernier terme *-veus*, dans les légendes monétaires *Clodo-veus* [2], *Baudo-veus, Launo-veos* (D'Amécourt, p. 43, 87, 169), dans le vocatif *Drocto-vee*, qui se lit au commencement d'un vers de Fortunat (D. Bouquet, II, 524 D). La variante *-vius* a, au point de vue de la gutturale, la même valeur que la forme *-veus*. Au lieu de *Chlodovichus* [3], leçon du ms. de Cambrai, III, 21, on lit *Chlodovius* dans dix chartes mérovingiennes originales, 640-716 (Tardif, *Monuments historiques,* n°s 9, 11, 13, 15, 28, 30, 33, 44, 45, 49), et sur le sceau de Clovis III (Douet d'Arcq, *Collection de sceaux,* t. I, n° 5). Sur une monnaie d'Arles, on trouve *Clodo-vios*, sur une monnaie de Trèves *Launo-vios* (D'Amécourt, p. 43, 169), Grimm a signalé plusieurs suppressions analogues de la gutturale aspirée mérovingienne (*Geschichte*, p. 544).

1. M. le docteur Arndt a bien voulu nous communiquer la collation de ce manuscrit.

2. Comparez une inscription publiée par M. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 195, n° 477.

3. Comparez *Albovichus*, petit Testament de saint Remi, Varin, *Archives administratives de Reims,* I, 8.

La gutturale supprimée dans VÊCHA par la plupart des monuments mérovingiens du VIIe et du VIIIe siècle, reparaît dans la période carlovingienne. En 799, Louis le Débonnaire signe *Chlodo-icus*[1] (Tardif, *Mon. hist.*, n° 99). A partir de son avénement, l'orthographe officielle est *Hludo-vvicus*. On remarquera que la gutturale, au lieu d'être une aspirée comme à l'époque mérovingienne primitive, est ici une sourde non aspirée. Dans le monument français le plus ancien, dans le fameux serment de 842, nous trouvons encore une autre gutturale, une sonore *Lodhuvig*.

Comment se rendre compte de ces variations?

Lodhuvig, la forme française la plus ancienne du nom du premier roi franc qui ait régné sur la plus grande partie de la Gaule, *Lodhuvig* appartient évidemment à la première classe des noms français d'origine germanique; il est du nombre des mots germains qui pénétrèrent dans la langue française avant la seconde substitution des consonnes[2]. Dans le second terme de ce substantif, *vig*, le *g* est identique au *g* gothique ou bas-allemand, il tient lieu d'un *gh* primitif. La gutturale sourde *c*, du carlovingien *Hludo-vvicus*, est l'équivalent haut-allemand de ce *g*; elle a subi la seconde substitution tandis que la gutturale sonore de *Lodhuvig* a seulement éprouvé l'effet de la première (cf. Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, 2e édit., p. 64, 296-297).

Le thème VÊCHA du franc-mérovingien nous offre une gutturale aspirée au lieu du *g* français dans *-vig*, et du *c* que le franc-carlovingien a substitué à ce *g* dans *-vvicus*. Le *g* français, avons-nous dit, est identique au *g* gothique, et Grimm a déjà signalé la tendance du franc-mérovingien à employer le *ch* comme équivalent du *g* gothique (*Geschichte*, p. 544). M. Wackernagel a de nouveau insisté sur ce point (ap. Binding, p. 341-342). Ce *ch* mérovingien paraît donc tenir lieu d'un *gh* primitif. On peut supposer qu'il a échappé à la première substitution, qu'il s'est simplement assourdi comme les aspirées grecques.

Ces considérations doivent nous servir de point de départ pour chercher l'étymologie du thême mérovingien VÊCHA.

Si nous lui cherchons un correspondant en gothique, ce correspondant devra contenir un *g*; si nous lui cherchons un corres-

1. Comparez la forme *Chlodovichus* du nom de Clovis dans le ms. de Cambrai, III, 21.

2. La dentale a déjà subi la seconde substitution, ce qui n'a pas lieu dans la légende monétaire *Chlothovechus* déjà citée. Mais le gothique nous offre déjà des exemples de cette seconde substitution de la dentale primitive, quand cette dentale primitive est, comme ici, une ténue (Schleicher, *Compendium*, 2e éd., p. 327).

pondant en grec, il devra contenir un χ, si nous lui cherchons un correspondant en sanscrit, il devra contenir un *gh* ou l'*h* qui en est l'équivalent.

En gothique nous trouvons la racine *vig* dans le substantif *vigan*[*a*]-*s*, πόλεμος (Grimm, *Grammatik*, IV, 105). L'*i* de cette racine est renforcée d'un *e* dans *veigan*, μάχειν, *and-veigan*, μισεῖν, d'où la diphthongue *ei*, équivalent à l'*e* de *vêcha*. Chose curieuse! cette racine est du petit nombre de celles dans lesquelles le *g* est quelquefois remplacé par *h* sans cause phonétique apparente ; on trouve en gothique *veihan*, μάχεσθαι, *vaihjo*, μάχη ; *andvaihjan*, ἀντιστρατεύεσθαι (comparez *juggs* et *juhiza*, *aigum* et *aihum*, Schleicher, *Compendium*, 2e éd., p. 337). Or, nous avons déjà dit que l'équivalent régulier de l'*h* gothique est *ch* en franc-mérovingien. La gutturale de cette racine est donc identique à la gutturale du thème mérovingien VÊCHA. Après la seconde substitution, le *g* du gothique *vig* est devenu un *c* dans le haut-allemand *wic*.

Quelle étymologie peut-on supposer à la racine gothique *vig*? Nous allons marcher sur le terrain de l'hypothèse. Espérons que le lecteur ne s'en irritera pas.

Grimm (*Grammatik*, t. I, 3e édition, p. 567) expose comment un certain nombre de racines gothiques dont la voyelle est *i* sont identiques à des racines gothiques dont la voyelle est *a*. Je n'examinerai pas la valeur de son explication. Je constate le fait. Un *a* primitif fléchit en *i*, puis est traité comme *i* primitif (cf. Schleicher, *Compendium*, 2e édition, p. 155). Je suppose donc que la racine gothique *vig*, *vih*, « faire la guerre, » *veiga* ou *veiha* à la 1ere pers. du sing. du présent de l'indicatif, *vaih* au parfait, est identique à la racine gothique *vag* (moveri, agi ; movere, agere), qui donne, à la 1re pers. du sing du prés. de l'indicatif, *viga* (Grimm, *Grammatik*, 2e éd., t. II, p. 27, n° 304).

Le *g* de la racine gothiqne *vag* est un *gh* primitif, comme le prouvent le grec ὄχος, « voiture, » ὀχέομαι, « je voyage ; » le sanscrit *vahâmi* pour *vaghâmi*, « je voiture, » *vâhanam* pour *vâghanam*, « cheval, char ; » comparez le latin *veho* pour *vegho*.

Le sens de la racine indo-européenne *vagh* n'est pas si éloigné qu'on pourrait le croire de celui du gothique *vig*, « faire la guerre. » En effet cette racine a donné en sanscrit le dérivé *vâhini*, « armée, » en latin le dérivé *vexo* (Curtius, *Griechische Etymologie*, 2e éd., p. 175).

Dans le cas où notre hypothèse serait exacte, le *ch* du thème mérovingien *vêcha* tiendrait lieu d'une gutturale aspirée primitive. Cette gutturale aurait échappé à la substitution de consonnes qui

se remarque dans la racine gothique *vag* (*viga*, *vag*, *vegum*, *vigans*) pour *vagh*.

Je passe au système adopté par M. Wackernagel. D'après ce savant il faut reconnaître dans le thème mérovingien *vécha* le gothique *veih*[*a*]-*s*, « saint. » Une difficulté se présente au premier abord. Dans le thème gothique *veiha* nous ne trouvons pas la gutturale sonore non aspirée du français Lodhuvig. Mais la racine *vih* de ce thème a fourni au vieux saxon et à l'anglo-saxon un autre dérivé qui signifie « temple, » et la gutturale de ce mot, qui est une *h* en vieux saxon, est un *h* ou un *g* en anglo-saxon : *vih*[*a*], vieux saxon et anglo-saxon, est le même mot que l'anglo-saxon *vig*[*a*] ou *vig*[*a*], *vêg*[*a*] ou *vëg*[*a*] (Grimm, *Grammatik*, 2e éd., III, 428).

Ainsi le système de M. Wackernagel est phonétiquement aussi bien motivé que celui de Grimm, de Graff et de M. Fœrstemann. Le dernier me semble plus d'accord avec l'ensemble de l'onomastique franque où les idées militaires tiennent une grande place et où les idées religieuses sont beaucoup plus rarement admises.

Cependant on ne peut contester la présence d'idées religieuses dans certains noms mérovingiens.

Nous citerons :

Ans-bertus (Tardif, *Mon. hist.*, no 24, 39).

Ans-fledis (Fred. cont. 2. ap. D. Bouquet, II, 452 A).

Ans-inus (*ibid.*, no 54).

Anse-bercthus (*ibid.*, nos 15, 30, 36).

Anse-giselus (Fred. cont. 2. ap. D. B., II, 451 A).

Anse-ricus (Le Blant, *Inscr.*, I, 487, no 361).

Anso-aldus (Tardif, *Mon. hist.*, nos 29, 33, 36, 38; monnaie de Maestricht, D'Amécourt, p. 164).

Anso-bercthus (Tardif, *Mon. hist.*, no 33).

Anso-berthus (*ibid.*, no 19).

Anso-inius (monnaie de Limoges, D'Amécourt, p. 101).

Le sens du premier terme de ces noms propres nous est indiqué par un passage de Jornandès : *Gothi proceres suos semideos, id est* ANSES, *vocavere* (Graff, t. I, p. 388; Grimm, *Grammatik*, t. II, p. 447).

Nous restons donc indécis entre les deux explications du thème mérovingien *vécha* qui ont été étudiées dans cet article[1].

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. La traduction de Grimm est celle qu'avait donnée Ermoldus Nigellus dans son poème en quatre livres : *De rebus gestis Hludovici pii*, ouvrage où

le récit se termine en 826 et qui paraît avoir été composé à cette date. On y lit, liv. Ier, vers 45-50 :

Nam Hludowicus enim *ludi* de nomine dictus
Ludere subjectos pacificando monet.
Seu quis francigenam mavult reserare loquelam,
Nominis ut possit noscere notitiam,
Nempe sonat hluto *praeclarum,* wigch *quoque Mars est :*
Unde suum nomen composuisse patet.
(D. Bouquet, V, 13).

Si, comme le poème, le nom de *Hludovicus* datait du ixe siècle, l'opinion d'Ermoldus Nigellus serait décisive. Mais ce nom, sous la forme *Chlodovechus,* existait déjà trois siècles plus tôt. Rien donc ne nous prouve que l'interprétation du poète carlovingien soit identique à la pensée primitive sous l'inspiration de laquelle ce nom a été créé.

DICTIONNAIRE DES DOUBLETS

OU

DOUBLES FORMES DE LA LANGUE FRANÇAISE.

SUPPLÉMENT.

Les présentes additions au *Dictionnaire des Doublets* que j'ai publié en 1868, comprennent un peu plus de trois cents doublets nouveaux, ce qui porte à onze cents le nombre total des doubles formes déjà observées. Afin de ne pas grossir inutilement ce supplément, je renvoie le lecteur pour les preuves de chaque étymologie à mon *Dictionnaire étymologique de la langue française ;* je supprime aussi des répétitions sans profit (telles que *mot populaire*, *mot savant*, *vieux-français*, etc.), en imprimant les mots français en italique quand ils sont d'origine populaire, en capitales quand ils sont d'origine étrangère, en romain quand ils sont d'origine savante. Un astérisque indique les mots qui n'appartiennent plus qu'à l'ancien français.

Le nombre de mots qui ont donné en français, non pas deux mais trois et parfois quatre dérivations, est si considérable qu'il vaudrait peut-être mieux donner à ce phénomène philologique un autre nom que celui de *doublet*, inventé par Catherinot en 1683 ; le nom de *dittologie* (de διττός double), proposé par K. W. L. Heyse (*System der Sprachwissenschaft*, § 90), est un équivalent également insuffisant.

En 1801, Butet (*Lexilogie*, p. XVIII) appela plus justement ces formes des *dérivations divergentes*, et M. Egger, dans sa *Grammaire comparée* (p. 166), se range à l'opinion de Butet. Diez leur donne simplement le nom de *bifurcation* (*Grammat. d. Rom. Sprachen*, I, 50, 2[e] édit.). Mais cette dénomination suffit-elle à comprendre des formes, soit *triples*, comme :

Affectatum, ***affaité***, ***afflété***, affecté.
Aquarium, ***évier***, AIGUIÈRE, aquarium.
Antiquus, ***anti****, ***antif****[1], antique.
Aquaticus, ***evage****, aquatique, AIGAGE.
Cancer, ***chancre***, ***cancre***, cancer.
Capitale, ***cheptel***, CAPTAL, capital.
Cithara, ***cidre****, GUITARE, cithare.
Credentia, ***créance***, ***croyance***, crédence.
Communicare, ***comenjer****, communier, communiquer.
Concha, ***coque***, ***coche***, conque.
Cholera, ***colle***, colère, cholera.
Capsa, ***châsse***, ***casse***, CAISSE.
Canonicus, ***chanoine***, ***canonge****, canonique.
Capitulum, ***chapitre***, capitule, CAPITOUL.
Crispare, ***crêper***, ***crépir****[2], crisper.
Custodem, ***coutre****, ***cuistre***, custode.
Domina, ***dame***, ***dom*** (dominus), DUÈGNE.
Delicatus, ***deugé****, ***délié***, délicat.
Exquadra*, ***équerre***, ESCADRE, SQUARE.
Factitius, ***faitis****, factice, FÉTICHE.
Graeca, ***grièche***, grecque, GRÈGUE.
Hring, ***rang***, ***harangue***, RANZ.
Homo, ***on***, ***homme***, HOMBRE (hominem).
Indicus, ***inde***, indique, INDIGO.
Major, ***maire***, majeur, major.
Millesimum, ***millième***, ***millime***, millésime.
Mansus, ***mès****, manse, MAS.
Muscatum, ***musqué***, muscat, MUSCADE.
Navigare, ***navier****, ***nager***, naviguer.
Papilionem, ***pavillon***, papillon, PARPAILLOT.
Pannum, ***pan***, panne, PAGNE.
Polypus, ***poulpe***, polype, ***pieuvre***.
Pensare, ***peser***, panser, penser.
Piperata*, ***purée***, ***poivrée***, POIVRADE.
Pedonem*, ***pion***, pédon, PÉON.
Quintana, quintaine, quintane, CANTINE.
Quaternum, ***cahier***, quaterne, CASERNE.
Replicare, ***replier***, ***reployer***, répliquer.
Retiolum, ***réseuil***, ***réseau***, ***résille***,
Spatha, ***épée***, spathe, ESPADE.
Solidatum, ***soudé***, SOLDÉ, SOLDAT.
Stallum*, ***étal***, ***étau***, stalle.
Sepia, ***seiche***, ***sèche***, SÉPIA.
Spiritus, ***espir****[3], esprit, spirite.
Sixta, ***sexte***, sixte, SIESTE.
Thyrsum, ***trou*** (de chou), thyrse, TORSE.
Tympanum, ***timbre***, tympan, TIMBALE.
Votum, ***vœu***, vote, ex-voto.
Ventosus, ***venteux***, ventouse, ventôse.

Soit *quadruples*, comme :

Benedictus, ***benoît***, ***benêt***, ***bénit***, ***béni***.
Bulla, ***boule***, ***bille***, bulle, BILL.
Missum, ***mets***, ***mis***, MESS, ***messe*** (missa).
Planum, ***plain***, plan, plane, PIANO.
Persica, ***pêche***, ***prêsse***, ***perse***, persique.

1. *Anti* (de *antiquus* réduit à *anticus**, comme *ami* de *amicus*) est au féminin *antie* (de *antica**, comme *amie* de *amica*); — *antif* (de *antiqvus**) est au féminin *antive* de *antiqva** (comme *ève* de *aqva**).
2. Vient plutôt de *crêpe* directement.
3. *Espir* n'est peut-être que le substantif verbal du v. fr. *espirer* (spirare).

Pour le classement de ces additions nouvelles, j'ai conservé les anciennes divisions de mon *Dictionnaire des Doublets ;* j'ai mis, en outre, à profit les indications si précieuses de M. G. Paris dans la *Revue critique* (1868, II, 274-280), et de M. Tobler dans le *Literarisches Centralblatt* du 12 décembre 1868 (n° 51, p. 1426).

CHAPITRE I.

DOUBLETS D'ORIGINE SAVANTE.

§ 1. PERSISTANCE DE L'ACCENT LATIN.

Compositum, *compote*-composite.
Custodem, *cuistre*-custode.
Scholasticus, *écolatre**-scolastique
Aquaticus, *évage**-aquatique.
Comitem, *comte*-comite.
Implicita, *emplette*-implicite.
Millesimum, *millième*-millésime.
Persica, *pêche*-persique.
Stipula, *éteule*-stipule.
Imbibere, *emboire*-imbiber.
Mica, *mie*-mica.
Manica, *manche*-manique.
Capitulum, *chapitre*-capitule.
Arsenicum, *arsoine**-arsenic.
Umbilicus, *nombril*-ombilic.
Cholera, *colle*[1] (chaude colle)-colère.
Nubilis, *nuble**-nubile.
Fistula, *fistre**-fistule.
Glandula, *glandre**-glandule.
Originem, *orine**-origine.
Colonia, *colonge*-colonie.
Orbita, *orde**-orbite.
Tenuis, *tenve**-ténu.
Rusticus, *rustre*-rustique.
Lactea, *laite*-lactée[2].

Comble-cumul, *dette*-débit, decor-décorum ne sont point des doublets ; *comble, dette, décorum* venant respectivement des formes latines *cumulum, debita, decorum*, tandis que « cumul, débit, décor » sont les substantifs verbaux de *-cumuler*, *-débiter*, *-décorer*[3].

Prêtre (de *presbyter*), et *presbytère* (de *presbyterium)* ne se doublent point. Je ne parle point des formes telles que « elleborum, *aliboron*-ellébore », « requiem, *requin*-requiem » qui sont de pures chimères.

§ 2. SUPPRESSION DE LA VOYELLE BRÈVE.

Cinerarium, *cendrier*-cinéraire.
Craticulare, *griller*-craticuler.
Ungulatum, *onglé*-ongulé.
Articulatum, *artillé*-articulé.
Orbitaria, *ornière*[4]-orbitaire.
Stipulare, *étioler*-stipuler.
Compositorem, *composteur*-compositeur.

1. Dans l'expression : *en chaude colle.*

2. Dans *voie lactée*, via lactea. Dans les autres cas *lactée* correspond à *lactata*.

3. De même *comble* (cumulum) et *décombre* ne se doublent point ; le second vient d'un radical *cumer* qui a donné en latin *cumera, cumerum.*

4. V. fr. *ordière*, comme *orde** de *orbita*.

*Embler**-*envoler* ne se doublent point, le premier répondant à *involare,* le second à *indè-volare.* Il en est de même de « *mélange*-miscellanée. » Diez (*Gr.* II, 354, 2e édit.), tire *mélange* de *miscēllanea*, ce qui est tout à fait impossible, à cause de ē atone. (Voy. mon étude sur le *Rôle des atones latines dans les langues romanes,* p. 8). *Mélange* vient directement de *mêler,* comme *vid*ange de *vider*, *lav*ange de *laver*.

§ 3. CHUTE DE LA CONSONNE MÉDIANE.

Li(g)atura, *livre*-ligature.
Cra(t)iculare, *griller*-craticuler.
Pe(d)onem, *pion*-pedon.
Pulsa(t)ivum*, *poussif*-pulsatif.
Co(h)ortem, *cour*-cohorte.
Procura(t)orem, *procureur*-procurateur.
Re(c)usare, *ruser*-recuser [1].
Qua(t)ernum, *cahier*-quaterne.
Fila(t)orem, *fileur*-filateur.
Po(d)agrum, *pouacre*-podagre.
Se(c)antem, *sciante*-sécante.
Vo(t)um, *vœu*-vote.
Pa(t)ella, *poêle*-patelle.

Courbure (de *curvatura*), et *courbature* (de l'ancien verbe *courbattre* [2]) ne se doublent point. Le doublet « mica, *mie-miche* » proposé par Tobler, n'est pas admissible, *miche* ne venant point du latin, mais du flamand *micke* (pain de froment).

§ 4. SUFFIXES LATINS.

Soit en *aris* (*alis*) -*arius :*

Aestuarium, *étier*-estuaire.
Hebdomadarius, hebdomadier-hebdomadaire.
Maxillaris, *mâchelier*-maxillaire.
Mercurialis, mercuriel-mercuriale.
Dentarium, *dentier*-dentaire.
Saponaria*, *savonnière*-saponaire.
Adversarius, *aversier**-adversaire.
Victualia, *vitaille*[3]-victuaille.

On ne peut joindre à cette liste « censitaire-*censier* », le premier venant de *censitarius,* le second (en italien *censuario*) vient du B. L. *censarius,* qui est le L. class. *censuarius.*

Soit de *onem*, *ionem :*

Unionem, *oignon*-union.
Rogationes, *rouvaisons**-rogations.
Suctionem, *suçon*-suction [4].
Fluctuationem, *flottaison*-fluctuation.
Carbonem, *charbon*-carbone.

1. C'est à tort que j'ai assimilé dans mon *Dict. des Doublets* les deux mots *ruser* (de *recusare*) et *refuser* (de *refutiare**).

2. *Courbattre* est primitivement un terme de vétérinaire, comme les mots *solbatu, solbature.*

3. B. L. *vitalia,* d'où *vitaille* resté dans *ravitailler.*

4. Comme dans *nourrisson* (nutritionem), *poinçon* (punctionem), le latin

Soit de *atus* :

Formatus, *formé*-format.

« *Muguet*-muscat » viennent l'un et l'autre de *muscum* mais ne se doublent point, étant accolés à des suffixes différents, l'un en *ettus* (mugu*et)*, l'autre en *atus* (musc*at*).

Ajoutons ici la liste d'un certain nombre d'autres doublets d'origine savante qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes :

Quœstorem, *quéteur*-questeur.
Punctuare* *pointer*-ponctuer.
Insignia? *enseigne*-insigne.
Affectatum, *affété*-affecté.
Ovum, *œuf*-ove.
Juxtare, *joûter*-jouxter.
Avarus, *aver**-avare.
Codex, code-codex.
Quintana, *quintaine*-quintane.
Falcare*, *faucher*-falquer.
Scintillare, *étinceler*-scintiller.
Callosus, *galeux*-calleux.
Variola, *vérole*-variole.
Musculus, *moule*-muscle.
Contractum, *contrat*-contracte.
Aureola, auréole, *loriot* (aureolum).
Romanus, *romain*-roman.
Suavis, *souef**-suave.
Intactus, *entait**-intact.
Clara, *glaire*-claire?
Gehenna, *géne*-gehenne.
Exfoliare, *effeuiller*-exfolier.
Novella, *nouvelle*-novelle.
Imperatricem, *emperairis**-impératrice.
Tactus, *tac*[1]-tact.
Mensa, *moise*[2]-mense.
Thyrsum, *trou*[3]-thyrse.
Gemelli, *jumeaux*-gémeaux.
Astrum, *âtre*-astre[4]
Citrinus, *serin*-citrin[5].
Μηνίσκος, *menois**[6]-menisque.

passe en français du féminin au masculin, et du sens abstrait d'action de sucer, de nourrir, de piquer, au sens concret d'objet que l'on suce, d'être que l'on nourrit, d'instrument servant à piquer. L'ancien français disait de même le *prison* (prehensionem) pour captivus ; et du substantif abstrait féminin *l'élève* (action d'élever) nous avons tiré le masculin *élève* (celui qui est élevé).

1. *Tactus* (contact) est au sens de contagion, de lèpre. dans un fragment de l'*Itala* publié par les soins de lord Asburnham (*Lévitique*, VIII, passim), d'où le fr. *tac*, lèpre des moutons, signalé par G. Paris, *Revue Crit.*, l. c.

2. Sur *moise* = *mensa*, cf. G. Paris dans *Mém. Soc. Linguistique*, p. 291.

3. Dans l'expression *trou de chou*, cf. Diez, *Etym. Wbch.* s. v.

4. *Atre*, B. L. *astrum*, vient du v. h. allemand *astrich* (dallage). Les radicaux des deux mots sont différents ; la forme seule est identique.

5. *Serin* et *citrinus* ne s'accordant pas au point de vue de l'accentuation, il serait possible que *serin* fût un doublet de « sirène » et identique au L. *siren* (d'où p. e. la locution *à voix de serene*, de Villon); mais tout cela est douteux.

6. De μηνίσκος (croissant, de μήνη lune) est venu d'une part le v. fr. *menois**, pierre précieuse (comme *discus-dois**, *friscus*-frois**), — de l'autre « ménisque » (verre de lunette concavo-convexe).

Affermer (de *ferme*), et affirmer (de *affirmare*), *sauf* (de *salvum*) et salve (de l'impératif *salve*) ne se doublent point [1]. Il en est de même de « *enfermer*-infirmer, *andouille*-inductile », les uns venant de *infirmare*, *inductile* avec *in* préposition, les autres venant de *infirmare*, *inductile* avec *in* négatif.

CHAPITRE II.

DOUBLETS D'ORIGINE POPULAIRE.

§ I. DÉBRIS DES ANCIENS DIALECTES FRANÇAIS.

J'avais présenté, dans mon Dictionnaire des Doublets, les formes populaires telles que *amé-aimé*, *amant-aimant*, *charrier-charroyer*, *plier-ployer*, *créance-croyance*, *dévoyer-dévier*, *bayant-béant*, comme les débris des anciens dialectes français. Avant de rectifier cette erreur manifeste, il ne sera pas inutile d'exposer ici les deux théories opposées que soutiennent sur ce point MM. Diez et Littré :

I. THÉORIE DE M. DIEZ. L'auteur de la *Grammaire des Langues Romanes* fut amené, par la découverte du principe de la diphthongaison des brèves accentuées, à la remarque plus générale [2] que le français exprimait l'importance relative des deux natures de voyelles en diphthonguant la tonique latine brève, et en laissant intacte la voyelle atone (ou en la changeant en *e* muet) : c'est pourquoi nous disons *tIEnt* de *ténet*, et *tEnons* de *tenímus*; *vient* de *vénit*, et *venons* de *venímus*; *lièvre* de *léporem*, et *levrier* de *leporárius*; *roi* de *régem* et *reine* (v. fr. *reïne*) de *regína*; *poids* de *pésum** et *peser* de *pesáre**; une distinction aussi délicate ne tarda point à s'obscurcir ; la lutte de l'étymologie et de l'analogie, de la tradition et de l'innovation, s'exerça dans ce domaine comme dans les autres, à mesure que s'affaiblissait dans le peuple le sentiment de la langue latine : ainsi, tandis que la vieille langue dit correctement : *je pleure* (plóro) et *plorer* (ploráre), — *je treuve* (*tróvo**) et *trouver* (*trováre**), — *je poise* (*peso**) et *peser* (*pesare**), — le français moderne a unifié ces deux formes et refait tantôt l'indicatif sur l'infinitif, comme dans *trouver*, *peser*, tantôt l'infinitif sur l'indicatif comme dans *pleurer*. A la lumière de ce principe, il est aisé de trouver l'explication des huit doublets cités au commencement de ce chapitre : *amé* (de *amátus*, comme *affamé*), *amant*

1. Cependant on trouve *affirmare* dans la basse-latinité au sens d'*affermer*.
2. *Grammat. der Romanischen Sprachen*, I, 194-196, 3ᵉ éd.

(*amántem*), *béant* (*badántem**), *créance* (*credentia**), *plier* (*plicáre**), *devier* (*de-ex-viáre**), *charrier* (*carricáre*), *mécréant* (*minus-credentem**) sont les anciennes formes *étymologiques*, tandis que *ai*mé, *ai*mant, b*ay*ant, cr*oy*ance, pl*oy*er, dév*oy*er, charr*oy*er, cr*oy*ant sont les formes modernes produites par l'analogie de la diphthongaison de la voyelle accentuée: *ai*me (ámo), b*ay*e (bádo*), cr*oi*s (crédo*), pl*oi*e (plíco), dév*oi*e (de-exvío), charr*oi*e (carríco), cr*oi** (crédo).

II. THÉORIE DE M. LITTRÉ. M. Littré n'admet pas que la différence de traitement de la voyelle dans d*oi*t-d*e*voir, esp*oi*r-esp*é*rer, l*iè*vre-l*e*vrier, p*oi*ds-p*e*ser, r*oi*-r*eî*ne*, soit due à la différence d'accentuation, à l'étymologie en un mot, *ni qu'elle ait pu s'exercer dans le sein même du dialecte français;* pour lui, toutes ces doubles formes sont dues à la présence simultanée d'une forme du dialecte français, et d'une forme empruntée à l'un des dialectes voisins (picard, normand, bourguignon). L'autorité de M. Littré est si considérable, qu'il est nécessaire d'appuyer cette affirmation par des preuves empruntées à l'*Histoire de la langue française* (3ᵉ édit. 1864) : « *Dans l'Ile-de-France on disait* pois, poiser, poisant [1]; *dans l'ancien normand on disait* peis, peser, pesant. *Ces immixtions qui rompent l'analogie sont curieuses à étudier.* » (Hist. de la l. fr., I, 65). — « *Le français a pris* roi *qui est bourguignon à côté de* reine *qui est normand.* » (Id. I, 127). « *On voit* (à propos de *roi, reine, poids, pesant*) *que nous avons pris à droite et à gauche et accommodé à notre guise des formes qui ne sont pas similaires.* » (Id. I, 338). « *Ce furent des amalgames dus aux circonstances qui déterminèrent la pression des provinces sur le Centre... Il y eut fusion et partant confusion. Nous disons* poids *et* peser, *au lieu de dire* pois *et* poiser, *comme les gens de l'Ile de France*, *ou* peis *et* peser, *comme les gens de Normandie.* » (Id. II, 102). Et dans un autre passage (II, 115), à propos du verbe berrichon *arreyer*, arranger (qui est à *arroi* dans le même rapport que *conréer** à *conroi**), M. Littré contredit de nouveau à la théorie de l'accentuation : « Arreyer *provient d'un substantif* arroi *qui a disparu du langage actuel et qui, usité dans le français de la Normandie, correspondait à* arroi *des autres dialectes.* » (IX, 115). — Conformément à cette théorie, M. Littré, dans son *Dictionnaire*, tire *goulot, goulu, chauderon**,

1. Nous venons de voir l'inexactitude de cette assertion : l'Ile de France disait non *pois, poiser, poisant,* mais *pois, peser, pesant.* D'ailleurs, M. Littré contredit ici l'opinion de Burguy qu'il avait adoptée quelques pages plus loin (I, 120).

béant, ***bégueule***, non (comme Diez) de ***gueule***, ***chaudier***, ***béer***, mais de « *l'ancien français* goule, chaudère, béer *ou* bayer. » ***Mécréant*** (qui pour Diez est le participe régulier de *mécroire*) est pour M. Littré « *la prononciation normande de* croyant. » Il en résulte que les sept doublets qui nous occupent sont, d'après M. Littré, le produit de l'immixtion des dialectes : citons les explications du *Dictionnaire :*

« CRÉANCE, *autre prononciation de* croyance *et qui provient du verbe* creire, *tandis que* croyance *vient du verbe* croire ; creire *et* croire *appartiennent à des dialectes différents de l'ancienne langue.* » — « CHARRIER. Charrier *et* charroyer *sont deux formes d'un même mot suivant les anciens dialectes de la France.* » Les autres doublets ne sont pas expliqués : « BÉANT *ancien participe de* béer, baer *ou* bayer. » — « PLOYER, *autre forme de* plier. » — « AMÉ, *du L.* amatus. » — « AMANT, *de* aimer. »

III. De ces deux théories, je me range à celle de M. Diez. Je suis d'autant plus à l'aise pour parler de la théorie de M. Littré, que je l'ai adoptée dans ma *Grammaire Historique* et dans mon *Dictionnaire des Doublets*, comme me l'ont reproché avec raison MM. Mussafia et Tobler [1], et que cette théorie des dialectes peut en entraîner d'autres après moi. Non-seulement elle empêche de comprendre les lois de la dérivation française, mais les formes dialectales qu'elle exige sont purement hypothétiques [2]. Aussi M. Littré renvoie-t-il, sans autre explication, de ***grenetier*** à ***grain***, de ***perron*** à ***pierre***, de ***collerette*** à ***collier***, de ***chenet*** à ***chien***, etc. Cette explication, la loi de balancement de la tonique et de l'atone l'aurait fournie sans peine.

§ 2. IMPORTATIONS DES AUTRES DIALECTES.

Le dialecte de l'île de Guernesey (normand presque pur) nous a donné le mot ***pieuvre*** qui vient de ***polypus*** et forme un doublet avec ***poulpe*** et ***polype***. (Par transposition ***pól***[y]***pus***, ***pol'pus*** donne la forme ***poplus*** d'où le provençal ***poupre***, et l'ancien guernesiais ***peuvre*** devenu plus tard ***pieuvre***, comme ***locus*** devint ***leu*** puis ***lieu***).

Nous sommes redevables au patois de la Suisse romande de

1. L'un dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung* de Kuhn (XVII, 392), l'autre dans le *Literarisches Centralblatt* (1868, n° 51, p. 1426).

2. Tandis que M. Diez regarde *lièvre*, *pierre*, *collier* comme les vrais primitifs de *levrier*, *perron*, *collerette*, etc. M. Littré cherche, pour expliquer ces dérivés, des formes anciennes *levre*, *perre*, *coller*, que le principe de diphthongaison des brèves accentuées empêche de jamais rencontrer.

châlet et ***crétin*** qui fournissent les doublets : castellettum*, ***châtelet-châlet***; — christianum, ***chrétien-crétin*** (le ***cretin*** ou ***chrétin*** ne peut commettre de péchés ; on appelle de même les idiots des ***innocents*** [1]).

§ 3. RESTES DE L'ANCIENNE DÉCLINAISON FRANÇAISE.

homo, ***on***, — hominem, ***homme***.
trovator*, ***trouvère***, — trovatorem*, ***trouveur***.
romanicia*, ***romance***, — romanicium*? ***romant*** (auj. ***roman***)?
draco, ***drac***, — draconem, ***dragon***.
brachium, ***bras***, — brachia, ***brasse***.

§ 4. CONFUSIONS GRAMMATICALES ET ANALOGIES.

Un certain nombre de verbes paroxytons en *ēre* ont été traités en *ĕre* par le latin rustique, d'où les doubles formes populaires :

Tacere, ***taire-taisir****.
Lucere, ***luire-luisir****.
Nocere, ***nuire-nuisir****.
Ardere, ***ardre****-***ardoir****.
Movere, ***muevre****-***mouvoir***.
Placere, ***plaire plaisir***.
Licere, ***loire****-***loisir***.
Manere, ***maindre****-***manoir***.

On voit que les formes en *ēre* ont disparu du français moderne ou n'y ont le plus souvent persisté qu'à l'état de substantifs (***loisir***, ***plaisir***, ***manoir***).

A ces formes déplaçant l'accent, nous pouvons ajouter : íl-lum, ***il***, illúm, ***le***; pálpebra ***palpre****-***paupiére***.

Fleurer n'est probablement qu'une simple corruption de ***flairer*** sous l'influence de ***fleur***.

On trouve parfois deux modes de formation ; ***cicer*** peut ou garder le ***r*** final et donner le v. fr. ***ceire*** qui est dans le ***Livre des Rois***, ou négliger cet ***r*** et donner ***chiche***.

J'ai donné précédemment le catalogue d'un certain nombre de doublets produits par la présence simultanée de deux mots populaires qui coexistent à un degré de maturité et pour ainsi dire d'âge différent ; on peut y ajouter :

sigillum, ***sceau-scel***.
non, ***ne-non***.
de-ex-rationare*? ***déraisonner-déraisnier***.
reticellum ou retiolum, réseau-résille, réseuil ?
palus, ***pal-pieu***?
martellus, ***martel*** [2]-***marteau***.
secare, ***scier-soyer***, ***seyer***?
inrotulare*, ***enrôler***, ***enrouler***

1. Le mot ***ranz*** (doublet de ***rang***) n'est point rhétoroman comme je l'avais dit dans mon ***Dict. des Doublets***; Tobler le considère avec plus de raison comme fribourgeois (cf. Bridel, ***Glossaire du patois de la Suisse romande***, p. 313).

2. Dans l'expression ***martel en tête***. On ne peut joindre ***verrou*** (de ***veru***-

Ciconia, *soigne**-*cigogne* [1].
Centesimus, *centième-centime*.
Decimus, *dixième-décime*.
Portatorem*, *porteur-porteux*.
Millesimum, *millième-millime*.
Falcatorem*, *faucheur-faucheux*.
Filatorem*, *fileur-filou*.
De même pour *gabeleur-gabelou*,
Violonneur-violonneux.

On ne peut joindre à cette liste *baie*-bague : *baie* qui est un mot ancien vient de *bacca* par la disparition insolite de *cc* réduit à *c* puis à *i* (comme dans essu*y*er de excu*cc*are, br*ai*e de bra*cc*a); bague (qu'on n'a point trouvé avant le xve siècle) vient de *bacca* sans que cette dérivation soit bien assurée. Le doublet proposé par G. Paris dans la *Revue Critique* « exclusa, *écluse*-exclue » n'est point admissible; « exclue » ne vient point de *exclusa;* il eût été au moins *éclose* dans la forme populaire (par le retour à *exclausa*), ou dans la forme savante *excluse*, *s* médial ne disparaissant jamais; *excluse* est encore dans Racine, *Bajazet,* 3, 3 : « Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je excluse? » A cette forme a succédé *exclue*, forme française faite sur *exclu* [2]. Il en est de même du doublet *païen-paysan* proposé par Max-Müller (*Lectures*, tr. fr. II, 349); *païen* vient directement du L. *paganus*, tandis que *paysan* est un dérivé français de *pays* (du L. *pagensis*); *paysan* qui correspond à un type latin *pagensianus** ne peut pas plus se doubler avec *païen* de *paganus* que *Chatenay* (de *castanetum*) avec *chataigneraie* (de *chataignier*), que *Quercy* (de quercinetum*) avec *chesnaie* (de *chêne*).

Citons encore quelques doublets formés de mots également anciens et populaires, soit d'origine latine :

culum) et *vrille* (de *vericla**); *labour* (subst. verbal de *labourer*), et *labeur* (de *laborem*). — *Ajouter* (de *adjuxtare**) et *ajuster* (de *juste*) ne se doublent point. Il en est de même, comme l'a remarqué Tobler, de *émue* (vieux fr. *exmeüe**, de *exmota**) avec *émeute* (vieux fr. *esmuete*, de *exmovita*, cf. Diez, *Etym. Wbch.*, v° *mota*).

1. *Cigogne* que l'on trouve dès le xiiie siècle est loin d'être une forme régulière et populaire ; le vieux français *soigne* persiste dans le dérivé moderne *soignole* (piston de pompe), du L. *ciconiola*. On trouve *ciconia* dans Isidore de Séville, au sens de bascule d'un puits, de perche mobile pour puiser l'eau, d'où l'espagnol *cigueña* (piston de pompe). On retrouve d'ailleurs *Soignole* dans plusieurs noms de lieux, que les anciens documents désignent par *Ciconiola*. Cf. Quicherat, *Noms de Lieux*, 81, 82.

2. Un autre doublet (proposé par le même auteur), *coton* (de l'arabe *kôton*) et *hoqueton* (v. fr. *auqueton alqueton** de l'arabe *al-kôton*) ne peut être accepté à cause de la présence de l'article dans un des termes du doublet; autant vaudrait dire que alcade et caïd, — abricot et précoce, — alguazil et vizir, — alfange et cangiar, — forment des doublets ; dans ces limites, toute la langue française passerait dans le présent dictionnaire. — *Chaînon* (de *chaîne*) et *chignon* (de *catenionem**), — *reprocher* (de *repropiare**), et *rapprocher* (de *re-adpropiare**) ne se doublent point.

Missa, *messe-mise.*
Exaltiare, *exaucer-exhausser.*
Forum, *for*, *fur*[1].
Summum, *son-somme* (summa).
Testa, *téte-tét* (testum*).
Missum, *mis-mets*[2].
Foras, *fors-hors.*
Draconem, *dragon-estragon*[3].
Piperata, *purée-poivrée.*
Persica, *péche-presse*[4].
Persica, *pêche-pers*[5].

Soit d'origine germanique :

V. h. a. Lisca, *laiche-lèche.*
— Skalja, *écale-ecaille.*
Bôrdon, *border-broder.*
Ledig, *lige-lège.*
Tap (v. h. a- *zapf*) *tapon-tampon.*
Waso, *vase-gazon*[6].
Hring, *rang-harangue.*
Skina, *esquine-échine.*
Ancha, *anche-hanche.*
Nyck, *niche-nique.*

Si je n'omettais les doublets formés d'un nom propre et d'un nom commun, il faudrait citer ici *ladre* et Lazare, calicot et Calicut, gaze et Gaza, colonie et Cologne, *cravate* et Croate, *esclave* et Slave, *grièche* et grecque, casaque et Cosaque[7], *perronnelle* et Petronille ou Pernelle[8], séide et Saïd, *truie* et Troie, cabane et *Chavannes*, *hermine* et Arménie, *hongre* et Hongrie, etc.

CHAPITRE III.

DOUBLETS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE.

§ 1. DOUBLETS D'ORIGINE PROVENÇALE.

Pilata* *pelée*-PELADE (pr. PELADA).
Quaterna*, quaterne-CASERNE (pr. CAZERNA).
Carbonata, *charbonnée*-CARBONADE (p. CARBONADA).
Panata*, *panée*-PANADE (pr. PANADA).

1. Dans *au fur et à mesure.*
2. *Mets*, v. fr. *mes*, it. *messo*, angl. *mess*; on trouve dans le B. L. *missorium* signif. un plat.
3. Cf. Diez, *Etym. Wbch.* s. v. *targone.*
4. *Presse* est en catalan *presseg*, forme qui conserve le *c* latin.
5. *Pers*, couleur de pêche, violet. G. Paris fait sur ce mot la juste remarque que l'Académie s'est trompée en lui assignant pour signification : « couleur entre le vert et le bleu. »
6. On ne peut pas y joindre *grimper* et *griffer*, bien qu'ils proviennent du même radical germanique, sous des formes différentes : *gripper*, *grimper* viennent du goth. *gripan;* — *griffer*, du v. h. allem. *grifan.*
7. G. Paris. *Casaque* désigne au XVI[e] siècle le manteau des cavaliers.
8. S. Petronilla est au moyen-âge *S. Perronelle* qui s'est plus tard contracté en *Pernelle.*
9. Cf. sur ce mot la démonstration si décisive de G. Paris.

Papilionem[1], papillon-PARPAILLOT (pr. PARPAILLOUN).
Passata*, *passée*-PASSADE (pr. PASSADA).
Radicem, *raïs*-RADIS (pr. RADITZ).
Focacia[2], *fouace*-FOUGASSE (pr. FOGASSA).
Catellus, *chael*-CADEAU (pr. CADEL[3].
Bastita*, *bâtie*-BASTIDE (pr. BASTIDA).
Bastonata*, *batonnée*-BASTONADE.
Bitumen, bitume-BÉTON (pr. BETUN).
Laudemia*, *louange*-LOSANGE (pr. LAUZENGA[4]).
Rasata*, *rasée*-RASADE (pr. RAZADA).
Piperata*, *purée*-POIVRADE (pr. PEBRADA).
Comitatus, *comté*-COMTAT (pr. COMTAT).
Rotare, *rouer*-RODER (pr. RODAR).
Rotulata*, *roulée*-ROULADE (pr. ROLLADA).
Trovatorem*, *trouveur*-TROUBADOUR (pr. mod. TROUBADOUR.)
Juratus, *juré*-JURAT (pr. JURAT),
Muscata, *musquée*-MUSCADE (pr. MUSCADA[5]).
Catena, *chaine*-CADÈNE (pr. CADENA).
Muscatum, *musqué*-MUSCAT (pr. MUSCAT).
Vicarius, vicaire-VIGUIER (pr. VIGUIER).

§ 2. DOUBLETS D'ORIGINE ITALIENNE.

Tous les doublets ci-dessous ne remontent pas au-delà du xve siècle.

barica*, v. fr. *barge*, *barche*-BARQUE (it. BARCA).
flebilis, *faible*-FLÉBILE (it. FLEBILE).
Scarp*, *écharpe*-ESCARPE (it. SCARPA).
Cuppulam, cupule-COUPOLE (it. CUPOLA).
caronia*, *charogne*-CAROGNE (it. CAROGNA)[6].
ar. cîfran, *chiffre*-ZÉRO (it. ZERO).
turc dioûann, *divan*-DOUANE (it. DOGANA, DOANA).
barcarolla*, barquerolle-BARCAROLLE (it. BARCAROLLA).
caponem, *chapon*-CAPON (it. CAPPONE).
rota, *roue*-ROTE (it. ROTA).

1. *Parpaillot,* qui signifie papillon, désigna les hérétiques par allusion aux bûchers où ils venaient se brûler.

2. Dans le terme de pyrotechnie *fougasse de poudre.*

3. Le v. fr. *chael* (petit chien) se retrouve aujourd'hui dans le patois tourangeau sous la forme *chiau.* — Depuis l'impression de ce travail, j'ai démontré (dans les *Mémoires de la Soc. de Linguistique*) que *cadeau* ne peut venir de *catellum*, mais de *capitellum*, et que le vrai doublet de *cadeau* serait *chapiteau.*

4. Sur ce mot passé en français à l'époque de la poésie courtoise, voy. Diez, *Etym. Wbch.* s. v.

5. Muscade ne vient pas de l'italien, puisqu'on trouve déjà *noix mugade* au XIIIe s. (I. Rom. de la Rose, v. 1343).

6. CAROGNE nous est venu au XVIe siècle par la comédie italienne. L'ancienne forme picarde *carogne* que l'on trouve au XIIe s. n'est pas employée au sens figuré.

solidare, *souder*-SOLDER (it. SOLDARE).
saltarella*, *sauterelle*-SALTARELLE (it. SALTARELLA).
thyrsum, thyrse, TORSE (it. TORSO).
caballus, *cheval*-CAVALE (it. CAVALLO).
pastillus, pastille-PASTEL (it. PASTELLO, petit pain de couleur broyée dans l'eau).

Du grec πύξος (buis), la forme πυξίς (boîte), d'où par le génitif πυξίδος le bas-latin *pyxida, puxida* que l'on trouve au VIIIe siècle sous la forme *buxida*, *buxda,* qui a donné d'une part le fr. *boiste*, *boîte,* — d'autre part l'italien *busto* (tronc humain par assimilation à un coffre) d'où, au XVIe siècle, le terme de sculpture *buste.*

Vertueux-VIRTUOSE forment-ils un doublet? Je le crois, sans l'affirmer. VIRTUOSE vient certainement de virtuosus qui est dans Prudence; mais pour se rattacher au même original latin, *vertueux* (qui est un mot populaire) devrait être *verteux*[1]; la présence de l'*u* français fait croire à la chute d'une consonne médiane qui persiste encore dans le provençal *vertudos*, du L. *virtutosus**.

On ne peut joindre à cette liste *croissant*-CRESCENDO, le premier venant du L. *crescentem*, et le second étant une forme de gérondif. Enfin Diez ayant remarqué que *tiois* ne peut venir de theotiscus[2], ce mot ne forme point un doublet avec TUDESQUE venu de l'it. TEDESCO (L. theotiscum).

§ 3. DOUBLETS D'ORIGINE ESPAGNOLE.

Juncta, *jointe*-JUNTE (esp. JUNTA).
salata, *salée*-SALADE (esp. SALADA).
graecas, grecques-GRÈGUES (esp. GRIEGOS, GREGUESCOS).
indicum, indique-INDIGO (esp. INDIGO).
pedonem, *pion*-PÉON (esp. PEON).

On peut y joindre ALGUAZIL-ARGOUSIN, dont le dernier terme (écrit au XVIe siècle *algosan*) est une corruption du premier.

Le portugais nous a fourni le doublet : materia, matière-MADÈRE (les navigateurs qui découvrirent cette île en 1419 lui donnèrent le nom de *Madeira* à cause des bois dont elle était couverte) : le portug. *madeira* vient du L. *materia* (au sens de bois de charpente).

§ 4. DOUBLETS D'ORIGINE ANGLAISE.

Outre coquus, *queux*-COQ (angl. COOK), et Missum *mets*-MESS

1. Par la réduction régulière de l'hiatus *uo* à *o*: *duos*, *dos*, *deux*; — *suos*, *sos*, *ses*, etc...

2. A cause de la forme féminine *tioise* qui eût été *tioische* venant de *theotisca*; *tiois* dérive d'un type *theotensis**.

(angl. MESS)[1], on peut ajouter aux doublets précédemment cités des formes telles que *bœuf rôti* qui correspond à ROSBIF (de l'angl. ROSTBEEF qui est pour *roasted beef*), —VERDICT (du L. *verè dictum*) correspondant au français *voire dit*.

§ 5. DOUBLETS EMPRUNTÉS A D'AUTRES LANGUES.

Aux doublets allemands, nous pouvons ajouter « speculum-ESPIÈGLE »[2].

Aux doublets sémitiques[3] *échec*-SCHAH, — et aussi *gabelle*-CABALE (que Dozy identifie dans la nouvelle édition du *Glossaire* d'Engelmann, p. 75, s. v. *alcabala*).

AUGUSTE BRACHET.

1. Le doublet « mensa, mense-MESS », donné dans le *Dict. des Doublets*, est faux.

2. On sait que le L. *speculum* a donné l'allemand *Spiegel* (miroir). Pour le rapport de *Spiegel* au français *espiègle*, voy. mon *Dictionnaire Etymologique*.

3. C'est à tort que M. G. Paris, dans la *Rev. Crit.* (l. c.), place « gehenna *géne*-géhenne » dans les doublets d'origine sémitique ; dans un Dictionnaire de Doublets français, ce mot qui est dans Tertullien et dans la Vulgate et vient directement du grec γέεννα (transcrit par les Septante de l'hébreu *gehinnom*) doit nécessairement être placé dans les mots d'origine latine ; autant vaudrait dire que nous avons en français des doublets aryens.

LE PETIT POUCET.

En lisant l'excellent *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, de M. Charles Grandgagnage, j'ai été frappé d'une expression dont je n'avais encore remarqué le pendant nulle part. La voici : [1]

« *Chaur-Pôcè* (la Grande-Ourse, verb. : le *char-Poucet :* des huit étoiles dont semble formée cette constellation, les quatre en carré représentent, selon les paysans, les quatre roues d'un char, les trois qui sont en ligne sur la gauche sont les trois chevaux, enfin, au-dessus de celle de ces trois qui est au milieu, il s'en trouve une petite qu'ils regardent comme le conducteur du char et qu'ils nomment *Pôcè*). »

Dans cette intéressante notice sont contenus quatre faits qu'il me sera permis de considérer séparément pour mieux m'en rendre compte. Il résulte de l'expression recueillie et expliquée par le savant lexicographe liégeois: 1° que les habitants du pays wallon se représentent la constellation que nous appelons Grande-Ourse comme un chariot; 2° que les quatre étoiles α β γ δ sont pour eux les quatre roues du char, et les étoiles ε ζ η les trois chevaux qui le traînent; 3° que la petite étoile à peine visible à l'œil nu, appelée par les astronomes g, qui se trouve au-dessus de ζ, est à leurs yeux le conducteur du char; 4° qu'ils appellent ce conducteur *Pôcè*, c'est-à-dire *Poucet*. Voyons rapidement en quoi chacune de ces idées est propre au peuple wallon, en quoi elle lui est commune avec d'autres.

On sait que les peuples indo-européens ne possèdent pas et n'ont jamais possédé de religion proprement sidérale. Les dieux

1. *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, par Ch. Grandgagnage. 1° partie (Liége, 1847), p. 153. — Tous les philologues regrettent vivement que ce beau travail n'ait pas été terminé par l'auteur ; la seconde partie, parue en 1850, ne va pas jusqu'à la fin de la lettre *o*; la suite n'a pas été publiée.

de notre race sont la personnification, plus ou moins distincte et plus ou moins ancienne, des grands phénomènes naturels. Née probablement dans un pays de montagnes, sous les climats violents de la Haute Asie centrale, la religion indo-européenne porte dans chacun de ses mythes la trace de la joie ou de l'effroi que jetaient dans l'âme encore presque uniquement sensible des hommes d'autrefois les convulsions terribles, mais souvent bienfaisantes, qu'ils avaient à subir sans moyens de s'en défendre. Si l'on ose émettre une opinion sur les origines, encore bien obscures, des religions sémitiques, elles semblent s'être développées chez un peuple plus réfléchi, moins passionné, et soumis à des conditions de vie différentes. Les grandes plaines où se sont assises les premières civilisations sémitiques n'offraient pas les spectacles grandioses et saisissants des pâturages montagneux où la divinité se révélait dans les orages; la sérénité des nuits, la transparence de l'air, l'absence de lignes qui arrêtassent les regards, tout contribuait à reporter vers le ciel les yeux des pâtres qui menaient leurs troupeaux dans ces immenses prairies. Aussi les Chaldéens furent-ils, d'après la tradition de toute l'antiquité, les premiers astronomes; mais avant qu'ils eussent l'idée d'observer scientifiquement la marche des astres, ils avaient adoré leur splendeur. Les cinq grandes planètes leur semblèrent particulièrement avoir quelque chose de divin : au milieu de l'immobilité des étoiles, elles seules se mouvaient, et leur course paraissait naturellement volontaire avant qu'on en eût constaté la régularité et calculé les variations. Avec le soleil et la lune, doués du même mouvement, les cinq grandes planètes constituèrent donc l'heptade sacrée des Babyloniens, heptade qui domina non-seulement leur culte, mais plus tard leur science, et qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans notre semaine, à chacun des jours de laquelle préside en réalité une des planètes : les noms des dieux assyriens, changés par les Grecs, suivant leur usage, en ceux des dieux helléniques, puis transposés de nouveau par les Romains, ont disparu dans cette double transformation, mais les noms de leurs remplaçants latins désignent encore pour nous cinq jours au moins de la semaine, tandis que chez les peuples germaniques, subissant une traduction nouvelle, ils sont détrônés par ceux des vieilles divinités tudesques. C'est un des cas, devenus moins rares depuis les belles découvertes contemporaines, où notre civilisation se reconnait l'héritière de ces antiques sociétés orientales qu'on croyait mortes sans avoir laissé de traces; nous retrouvons plus d'une fois avec étonnement, dans nos idées les plus habituelles, dans les notions qui nous sont les plus familières, la manière de penser et de sentir de ces peuples qui

nous apparaissent si lointains. Nous devons signaler et raviver de tels souvenirs avec une reconnaissante piété.

Mais ce n'est point là le sujet de cette étude. Je veux seulement constater que les religions indo-européennes ne nous offrent rien de semblable au culte planétaire. Jacob Grimm s'est étonné de cette lacune chez les Allemands : elle leur est commune avec leurs frères. Les peuples de l'Europe, au moins, ne semblent même pas avoir eu de noms pour désigner les planètes : ceux qu'ils leur ont donnés sont, comme nous venons de le dire, empruntés aux Orientaux. Vénus seule, généralement divisée en *étoile du soir* et *étoile du matin*, a été l'objet de légendes mythologiques et de dénominations diverses [1]; les quatre autres planètes ne sont mentionnées, si je ne me trompe, avec des noms particuliers, dans aucun texte ancien antérieur à l'introduction en Grèce de l'astronomie asiatique.

L'impression produite sur nos ancêtres par le ciel étoilé fut tout autre. Ils en restèrent pour les astres à ce premier état qui semble avoir précédé, même à l'égard des autres phénomènes naturels, l'état proprement religieux. Ils se bornèrent à transporter dans le ciel les objets qui leur étaient le plus familiers sur la terre : ils le peuplèrent comme ils pouvaient se représenter que serait peuplé un vaste champ. Cette conception naïve s'est conservée en partie, mêlée à bien d'autres choses, dans ce singulier catalogue des astres que nous a transmis la Grèce et qui contient le plus souvent des inventions toutes personnelles, des légendes relativement modernes et même, comme on sait, un bon nombre de flatteries d'astronomes officiels. Deux choses caractérisent les plus anciennes dénominations astronomiques, celles que nous pouvons sans crainte reporter aux plus anciens temps de l'existence de notre race : elles ne portent que sur les groupes d'étoiles les plus visibles et les plus naturellement constitués, — elles considèrent moins, pour établir leurs analogies, les lignes qu'on peut tracer en passant par les étoiles que ces étoiles elles-mêmes, prises chacune à part. Cette dernière remarque est due à Jacob Grimm, qui a vu avec raison dans ce trait le signe ordinaire d'une haute antiquité. Il faut ajouter que les noms de cette catégorie se retrouvent d'habitude, ou identiques ou analogues, chez la plupart des peuples qui composent la grande famille à laquelle nous appartenons. Pour nous en tenir à cette constellation splendide dont la forme presque régulière frappe tout d'abord les yeux qui

1. Voy. Schwarz, *Sonne, Mond und Sterne* (Berlin, 1864), p. 275 ss. — Ἕσπερος, ὃς κάλλιστος ἐν οὐρανῷ ἵσταται ἀστήρ (Hom. *Il.* XXII, 318).

se lèvent au ciel par une belle nuit, nous trouvons chez différents peuples indo-européens, avec quelques variantes, une même manière de se la représenter. Je ne parle pas ici du nom d'Ourse (Ἄρκτος) qui, comme l'a fort bien montré M. Max Müller, repose sur une simple erreur étymologique et veut proprement dire « étoile » [1] : il est clair qu'il n'a aucun rapport avec la forme de la constellation, et Grimm conjecturait en vain, pour expliquer ce nom bizarre, que les trois étoiles supérieures avaient d'abord rappelé l'image de la queue d'un ours, et qu'on avait alors donné à l'ensemble le nom de l'animal, sans y regarder de trop près pour la ressemblance du corps. La représentation habituelle qu'on s'est faite de la Grande-Ourse a été celle d'un *char* [2], et ce nom, qui remonte à une si haute antiquité, nous représente assez bien quelle pouvait être la plus antique forme du char. Les quatre *roues*, qui sont presque placées aux quatre angles d'un carré parfait, nous font penser à ces grands tombereaux, comme on en voit encore dans nos campagnes, qui sont à peu près aussi larges que longs, et forment, par leurs quatre pans droits et hauts, une sorte d'édifice massif que supportent quatre roues basses.

Les nations diverses sont d'accord en effet pour attribuer aux quatre étoiles α β γ δ le rôle des quatre roues [3]. Mais elles varient sur la valeur qu'elles donnent aux trois étoiles qui se trouvent au-devant. Les unes en font le timon du char, les autres en font les bêtes qui le traînent. La conception hellénique appartenait à la première catégorie, comme le montre le scholiaste d'Aratos sur le vers 27 (Ἄρκτοι ἅμα τροχόωσι τὸ δὴ καλέονται ἅμαξαι) des *Phénomènes :* τῶν τεσσάρων ἀστέρων αντὶ τροχῶν παραλαμβανομένων, τῶν δὲ τριῶν τῆς οὐρᾶς ἀντὶ ῥυμοῦ. La même manière de se représenter la constellation est indiquée par le latin *temo,* qui désigne soit le groupe entier, soit les trois étoiles antérieures [4] ; elle est

1. Max Müller, *Lectures on the Science of Language*, *second series* (London, 1864), p. 359. — Traduction française (Paris, 1867), *N. L.*, t. II, p. 83.

2. Gr. ἅμαξα, lat. *plaustrum,* lang. rom. *carrum,* lang. slav. *wos,* all. *wagen.* D'après Dupuis, *Origine de tous les cultes* (éd. de 1822), t. VI, p. 189, les Égyptiens appelaient le chariot *vehiculum Osiridis.* — Le plus ancien exemple français est ce vers de Wace: *Tot dreit devers Setentrion Que nos char el ciel apelon* (*Rou,* v. 98).

3. Les peuples slaves accentuent même ce trait, car plusieurs d'entre eux appellent la constellation « roues » au lieu de « char ».

4. Voy. Preller, *Romische Mythologie*, 2ᵉ éd. (Berlin, 1865), p. 290. — On explique généralement ce nom de *temo* par « char », c'est-à-dire que la partie serait prise pour le tout ; il est clair en tout cas que cette partie ne saurait faire défaut, et que le char appelé *temo* avait nécessairement un timon. M. Max Müller doute que jamais le nom de *temo* ait réellement désigné la

d'ailleurs exprimée clairement dans ce vers ajouté par Domitien dans sa traduction d'Aratos : *Tres temone, rotisque micant sublime quaternae.* On la retrouve dans l'allemand *deichsel*, nom donné à ces trois étoiles (et qui, en anglo-saxon, peut désigner aussi *(thistl)* la constellation tout entière [1]), et dans le tchèque *ogka* « timon, » pour les trois étoiles de devant [2].

A la seconde manière de comprendre la figure se rattache, nous l'avons dit en commençant, la représentation wallonne : les trois étoiles de devant sont les trois chevaux en ligne. Laquelle de ces représentations est la plus ancienne? Il ne faut pas attacher grande importance à ce que la seconde n'est constatée que dans

constellation tout entière. « Varron, dit-il (*l. l.* p. 365 ; trad. fr. p. 88), dit qu'on l'appelait *boves et temo,* « bœufs et timon », mais non pas qu'on la nommait soit « bœufs » soit « timon ». Nous pouvons bien nous représenter les quatre étoiles comme des bœufs, et les trois de devant comme le timon; ou encore les quatre étoiles comme le char, une comme le timon, et deux comme les bœufs; mais personne, je pense, n'a pu appeler les sept ensemble « le timon ». On objectera que *temo*, en latin, signifie non-seulement « timon » mais « char », et doit être pris pour l'équivalent de ἅμαξα. Cela pourrait être; seulement on n'a jamais démontré que *temo* signifiât « char » en latin; Varron l'affirme sans doute, mais nous n'en avons pas d'autre preuve. » L'auteur montre en effet que, dans les passages où on a l'habitude d'interprèter *temo* par « char », il signifie simplement « timon ». — Mais le passage de Varron est d'autant plus probant qu'il ne semble pas à cet endroit l'appliquer à la constellation : « Temo... et plaustrum appellatum, a parte totum, ut multa (*De ling. lat.* VII, 75). » D'ailleurs l'analogie de l'anglo-saxon, que M. Müller cite lui-même, paraît décisive. — En outre il m'est impossible d'admettre que *boves et temo* doive être regardé comme une seule expression; je ne me figure ni l'une ni l'autre des représentations admises par M. Müller; je comprends qu'on voie dans la Grande-Ourse un char à timon, ou, sans s'occuper du timon, un char traîné par trois bœufs (*boves et plaustra* dans Properce, III, 5, 35); je conçois aussi qu'on ait pris les sept étoiles pour sept bœufs (voy. ci-dessous à propos de *septemtriones*), mais je ne pourrais comprendre qu'on eût appelé la constellation « les bœufs et le timon »; et en fait on ne trouve jamais cette expression, seule admissible pour M. Müller, de *boves et temo.* On trouve *temo* seul, et, soit qu'il signifie « le char », soit qu'il veuille dire simplement « le timon », ce nom implique toujours la conception des quatre étoiles comme formant un char. Que signifierait un timon tout seul placé devant quatre bœufs? — Le passage de Varron est fort peu clair; on y lit (éd. O. Müller) : « Has septem stellas Graeci vocant ἅμαξαν, nostri eas septem stellas boves et temonem et prope eas axem. » Par *axis*, il faut entendre, je crois, bien que ce mot ait signifié « char », le pôle arctique, qu'on trouve souvent ainsi désigné.

1. Voy. Grimm, *Deutsche Mythologie,* 3ᵉ éd. (Göttingen, 1854). p. 687; cf. ib. p. 138.

2. Grimm dit (*D. M.*, p. 688) que ce mot désigne en tchèque Bootes; mais je pense qu'il y a là une erreur, à moins que *ogka,* diminutif de *oge,* « timon, » n'ait été appliqué à Bootes comme au voisin du véritable *timon.*

un patois moderne, tandis que la première se trouve en latin; on sait assez qu'en mythologie comparée l'antiquité des faits est bien différente et fort souvent inverse de celle des documents qui les offrent : d'ailleurs je chercherai tout à l'heure à montrer que plusieurs autres peuples ont eu la même idée. La question revient en somme à celle-ci : quel est le plus ancien mode d'attelage? a-t-on commencé par atteler les bœufs (car il est clair que pour trouver la forme antique de la conception wallonne il faut remplacer les chevaux par des bœufs) deux à deux sous le joug de chaque côté d'un timon, ou bien les a-t-on d'abord attachés au char par des cordes, l'un à la file de l'autre, avant d'inventer les brancards? Je laisse la question à résoudre aux archéologues : je ferai seulement remarquer que la manière de comprendre les trois étoiles comme trois bœufs, au lieu de se figurer la ligne qui les traverse comme le timon est, d'après l'ingénieuse remarque de Grimm, celle qu'on est porté à regarder comme la plus primitive.

Cette idée de trois bœufs rappelle une dénomination latine, usitée à côté de *plaustrum* et de *temo*, et qui semble aller plus loin encore dans la même voie : je veux parler de *septem triones*. Tout le monde a jusqu'à présent adopté l'explication de Varron, d'après lequel ce nom désigne sept bœufs de labour. Seulement Preller pense qu'on appelait *triones*, pour *teriones*, de *terere*, les bœufs occupés à battre le blé dans l'aire [1], et il a fort ingénieusement rapproché ce mot d'une croyance rapportée par Grimm. On sait que la Grande-Ourse prend dans le ciel différentes positions [2], de manière que les trois étoiles ε ζ η se trouvent dirigées dans des sens différents; aussi dit-on en Suisse que le chariot se retourne à minuit avec un grand bruit [3], et c'est une superstition

1. On sait qu'anciennement pour battre le blé on faisait passer dessus des bœufs dont les pas pesants remplaçaient nos fléaux actuels; on emploie encore en Orient, en Espagne, un procédé très-analogue. — On se rappelle le touchant précepte de la loi juive (*Deuter*. XXIV, 4) : « Tu ne lieras pas la bouche à ton bœuf quand il bat le blé dans l'aire ».

2. C'est ce qui avait fait donner à la constellation, en grec, le nom de ἑλίκη; on peut voir dans le *Thesaurus*, aux mots ἑλίκη et στρόφας, de nombreux passages qui prouvent que les Grecs avaient fait attention à ce phénomène. — Dupuis, *Origine de tous les cultes*, t. 1, p. 194, dit que les courses de char figuraient, par leur retour sur elles-mêmes, le mouvement de ces sept étoiles. — Je reparlerai plus loin de cette particularité.

3. Grimm, *D. M.*, p. 687. — Un mot du langage neuchatelois se rapporte probablement à cette croyance : « *Char voinguet*. Se dit du mouvement de va-et-vient d'un objet quelconque. Appliqué aux personnes, ce terme signifie: aller et venir (Bonhote, *Glossaire neuchatelois*, Neuchatel, 1867, p. 290). » C'est une allusion au va-et-vient perpétuel de la Grande-Ourse, qui doit s'appeler ou s'être appelée *char voinguet* en neuchatelois. La seconde partie du

qui se retrouve dans beaucoup d'endroits. Preller suppose que c'est ce qui a fait choisir, pour les placer au ciel, des *triones* qui font le tour de l'aire, au lieu de simples bœufs (*R. M.*, p. 290). Mais tout récemment M. Max Müller a voulu expliquer le mot *septemtriones* par une méprise analogue à celle qu'il a constatée pour ἄρκτος. *Triones*, d'après lui, ne voudrait pas dire « bœufs ; » ce mot, qui ne se rencontre nulle part, serait une pure invention de Varron pour satisfaire à l'étymologie qu'il avait en tête, et *triones* serait pour **striones *steriones* (cf. *tego taurus truncus* pour **stego *staurus *struncus*) et voudrait dire « étoiles ; » on aurait appelé la constellation tout simplement « les sept étoiles, » à côté du nom indépendant de *plaustrum*. On peut voir une confirmation de cette hypothèse dans la forme *septemtrio*, qui répondrait au *Siebengestirn* (= les Pléiades) des Allemands [1]; *trio* ou *sterio* signifierait alors « assemblage d'étoiles, » comme *Gestirn;* la forme singulière serait la plus ancienne, et le pluriel irrationnel se serait introduit sous l'influence du mot *septem*. — Toutefois, je ne puis dissimuler qu'il y a plus d'une objection à l'ingénieuse conjecture de M. Müller. Il paraît d'abord singulier que l'*s*, si bien conservée dans **sterula stella* soit tombée dans le mot **sterio trio*. Il est bien vrai ensuite qu'il faut se méfier des mots que Varron cite à l'appui de ses étymologies [2], surtout quand ils ne se rencontrent pas ailleurs [3]; mais il est peut-être téméraire de

mot est une altération du *wagen* allemand, ou peut-être de *Woonswaghen, Woenswaghen*, char de Wuotan (cf. Grimm, *D. M.*, p. 138). — Cf. aussi Kuhn, *Sagen, Gebraüche und Mærchen aus Westfalen* (Leipzig, 1859), t. II, p. 87.

1. On trouve aussi en allemand *Siebenstern* ou *Siebengestirn* pour la Grande-Ourse ; voy. Schambach et Müller, *Niedersæchsische Sagen* (Göttingen, 1855, p. 68). Elle a été appelée en grec ἑπτάστρον.

2. Voici le passage obscur et altéré de Varron (notez qu'il suit immédiatement celui que j'ai cité plus haut, et qu'il semble confirmer par conséquent (*enim*) l'interprétation de *boves* comme appellation indépendante) : « Triones enim boves appellantur a bubulcis etiam nunc maxime quom arant terram ; e quis ut dicti valentes glebarii qui facile proscindunt glebas, sic omnis qui terram arabant a terra terriones unde triones ut dicerentur *e* detrito. »

3. Les passages de Servius où l'explication de Varron se trouve reproduite n'ont sans doute pas d'autre base que cette explication même, comme le montrent ces mots : « Varro ait boves triones dici (*Ad Aen.*, III, 516, éd. Lion). » Mais il est possible qu'il ait eu sous les yeux un texte de Varron meilleur que le nôtre, où se serait trouvée l'étymologie de *terere* pour **teriones triones* (cf. O. Müller sur Varron), d'après cet autre endroit : « Proprie triones sunt boves aratorii qui terram terunt (I, 743) » ; il est vrai que les trois derniers mots manquent dans beaucoup de manuscrits. — On trouve également dans Festus (éd. Egger, p. 225) : « Septentriones septem stellae appellantur a septem bobus junctis, quos triones a terra rustici appellant », et il est pos-

supposer que quand il dit : « Encore aujourd'hui les bouviers appellent *triones* les bœufs de labour, » il invente complètement le mot et le sens. Cette supposition devient encore plus invraisemblable si on remarque que le premier auteur de cette explication n'est pas Varron, mais Aelius Stilo, qu'Aulu-Gelle (XVI, 8) appelle *magister Varronis*, et dont l'autorité, outre qu'elle est sensiblement plus ancienne, est de toutes façons plus considérable. C'est ce qui ressort d'un passage d'Aulu-Gelle que M. Max Müller n'a pas relevé, et qui me paraît décisif [1]. D'ailleurs si *trio*, au sens de « bœuf, » ne se trouve que dans les grammairiens cités [2], au sens d' « étoile » il ne se trouve nulle part, et le nom propre *Trio*, qui a appartenu au moins à deux familles romaines [3], semble un sobriquet emprunté à un bœuf plutôt qu'à un astre [4]. Mais ce qui me fait surtout hésiter à entrer dans les vues du savant professeur d'Oxford, c'est que je comprends autrement que lui les appellations de *boves* et *temo*, appliquées par le même Varron à notre constellation, et dont il fait une seule et même désignation, tandis que j'y vois deux noms distincts. Il est à remarquer, en effet, comme je l'ai dit plus haut, qu'on ne trouve jamais *boves et temo*, pour dire la Grande-Ourse, en dehors de ce passage, dont le contexte se prête d'ailleurs très-bien à mon explication. Je crois donc que les Romains ont appelé nos sept étoiles « les sept

sible que l'auteur, qui substitue *rustici* aux *bubulci* de Varron, ait connu par lui-même cet usage populaire du mot. Cependant il est plus probable que Verrius Flaccus (dont Festus n'est, comme on sait, que l'abréviateur) avait puisé ce mot à la même source que Varron ; voyez la note suivante.

1. « Quare quod ἅμαξαν Græci vocant, nos *septentriones* vocamus? ...Vulgus grammaticorum *septentriones* a solo numero stellarum dictum putat, *triones* enim per sese nihil significare aiunt... Sed ego quidem cum L. Aelio et M. Varrone sentio, qui *triones* rustico certo vocabulo boves appellatos scribunt, quasi quosdam *terriones*, hoc est arandae colendaeque terrae idoneos. Itaque hoc sidus... nostri veteres a bubus junctis *septentriones* appellarunt, id est a septem stellis, ex quibus quasi juncti *triones* figurantur (A. Gell., II, 21). »

2. *Trio* se trouve bien expliqué par *bos* (*oss* en allemand) dans un glossaire du moyen-âge (voy. Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum*), mais le mot provient sûrement de Varron.

3. Tacite mentionne un Fulcinius Trio, et on a plusieurs médailles d'une famille Lucretius Trio. Une de ces médailles porte, en allusion au nom de la famille, la lune et les sept étoiles (V. Eckel, *Doctrina numorum veterum*, t. V, p. 239).

4. On sait combien les noms d'animaux sont fréquents comme surnoms romains ; je citerai *Anser Aquila Asellus Asina Barrus Bestia Burdo Buteo Caper Capella Corvus Lupus Merula Murena Mus Musca Mustela Noctua Ovicula Pulex Pullus Scrofa Stellio Taurus Turdus Ursus Vaccula Verres Vitulus.*

bœufs, » *septem boves* ou *septem triones*, et je signale ces noms comme nous offrant sans doute le seul vestige romain d'une autre compréhension de la constellation polaire, compréhension plus simple encore que celle du char, et dans laquelle les sept étoiles sont pleinement indépendantes les unes des autres et ne tiennent de leur assemblage d'autre rapprochement qu'une représentation identique. Cette dénomination serait la plus primitive d'après l'observation de Grimm rapportée plus haut : l'idée de concevoir les astres isolés comme des bœufs paissant dans le champ céleste est d'ailleurs très-naturelle, et on verra plus loin qu'on peut en retrouver la trace ailleurs.

Je reviens à l'idée du char traîné par trois bœufs ou chevaux, qui est celle du pays wallon, et, je pense, de la plupart de nos provinces. Le troisième point de la définition wallonne, c'est que la petite étoile qui se trouve au-dessus de ζ est *le conducteur du char*. L'idée d'un conducteur au char céleste se retrouve ailleurs; seulement d'autres peuples le placent, non pas là, mais au-devant du char; il marche en tête de l'attelage, et c'est pourquoi je pense que très-anciennement on s'est représenté le char non pas comme abandonné et immobile, ce que suppose l'addition pure et simple du timon, mais comme traîné et mis en mouvement par les trois bœufs attelés. Ce conducteur est appelé par les Grecs βοώτης, le bouvier ; mais la dénomination postérieure d'ἄρκτος, appliquée à la constellation qu'il touche de près, lui fit donner plus tard le nom d'ἀρκτοῦρος ou ἀρκτοφύλαξ, et on l'encadra dans la fable de Callisto changée en ourse et placée au ciel. Mais le βοώτης a aussi ses légendes, évidemment plus anciennes : d'après l'une d'elles [1], Icarios, père d'Erigone, ayant chargé *un char* d'outres pleines de vin, le conduisit dans l'Attique et distribua aux laboureurs les présents de Dionysos; ceux-ci, quand ils ressentirent les effets de l'ivresse, se crurent empoisonnés, se jetèrent sur Icarios et le tuèrent, mais Zeus le transporta dans le ciel avec sa fille Erigone et le chien fidèle qui avait assisté à sa mort et qui révéla la place où était jeté son cadavre [2], — et sans

1. Hygin, *Poet. Astron.*, IV, *Artophylax*. Cette légende ne se retrouve pas complète ailleurs ; la plupart des autres récits ne parlent pas du char et s'intéressent surtout à Erigone. Voy. p. ex. Apollodore, *Bibl.* III, 14, 3 (éd. Heyne, p. 361); *Schol. Iliad.*, X, 29 (éd. Bekker, 588 a), etc. Icarios (appelé aussi en latin Icarus, p. ex. par Tibulle, IV, I, 10) est pourtant souvent mentionné comme menant au ciel un char ou des bœufs : *Flectant Icarii sidera tarda boves* (Properce, cf. Max Müller, l. l.); plus souvent on parle du chien d'Icarios, qui est la canicule.

2. Remarquez ici la plus ancienne histoire, sans doute, qui se rapporte à ce qu'on peut appeler le cycle du chien de Montargis.

doute aussi avec son char; car ce doit être là le premier motif de toute l'histoire. Une autre légende plus simple [1] raconte que Philomelos, fils de Demeter et d'Iasion, avec le peu d'argent qu'il avait, acheta deux (trois?) bœufs, et fabriqua le premier char : et sa mère admira tant son invention qu'elle le transporta au ciel avec son char et ses bœufs, « arantem eum inter sidera constituisse et Bootem appellasse. » — Cette variante nous fait voir dans la constellation principale, non plus un char proprement dit, mais une charrue (bien qu'elle dise *plaustrum*), et nous retrouverons la charrue par la suite : entre les deux il y a d'ailleurs évidemment une grande affinité [2].

En regard des fables si nombreuses où les Grecs nous montrent des héros transportés parmi les astres, se placent les légendes germaniques qui nous représentent des personnages condamnés à faire éternellement là-haut ce qu'ils ont trop aimé ici-bas. On sait que le chasseur sauvage donna sa part de paradis pour son plaisir favori, ce qui fait qu'il est condamné à chasser à outrance jusqu'à la fin du monde. De même, d'après une tradition allemande (Grimm, *D. M.*, 688), « un charretier mena un jour Notre Seigneur; en récompense, celui-ci lui promit le royaume du ciel [3],

1. Hygin, *ibid.*, s'appuyant sur Petellides de Gnose; je n'ai pas rencontré ce récit ailleurs.

2. Grimm parle également du hongrois Göntzöl, qui aurait inventé le premier char; la Grande-Ourse s'appelle en magyare *Göntzöl szekere*, « le char de Göntzöl. »

3. Voici quelques variantes de cette histoire. « Les habitants de Horn voulaient à toute force manger du saumon; un jour, croyant qu'un charretier qui passait par chez eux en conduisait, ils l'épièrent et le tuèrent. Le meurtrier est condamné à mener éternellement un char (Kuhn, *Westfælische Sagen*, Leipzig, 1859, t. I, p. 222). » On voit qu'ici on a oublié que le char et le charretier sont au ciel. — A Brême on raconte qu'un charretier, malgré des présages significatifs, attela le vendredi saint ses trois chevaux à son char et les excita; comme ils ne voulaient pas marcher, il leur cria : En avant, au nom de Satan! sur quoi il disparut, et depuis lors il est obligé tous les soirs de conduire, *au ciel*, un char *à reculons* (ib. p. 223). — Un paysan voulait, le vendredi saint, aller chercher du bois dans la forêt, comptant que le garde n'y serait pas ce jour-là, etc. Le paysan a été transporté dans le ciel et il y conduit éternellement le chariot (Schambach et Müller, n° 95, 1). — Un charretier dit qu'il donnerait sa part de paradis pour mener toujours sa voiture. Aussi a-t-il été transporté dans le ciel avec son char pour le conduire éternellement. Jusqu'à minuit il monte, depuis minuit il redescend (Ib., n° 95, 2). Ce dernier trait se retrouve dans Kuhn et Schwartz, *Norddeutsche Sagen*, Leipzig, 1848, n° 424. Il se rapporte à ce qui a été dit plus haut (p. 377, note 2). — Un charretier marchait le jour de Pâques; sa voiture s'arrêta subitement; *il attacha alors ses trois chevaux à la file du côté gauche*. Il est condamné à conduire éternellement *au ciel* (Ib. p. 345). Ce trait est fort ancien; il cherche à expliquer la dispo-

mais le charretier dit qu'il aimait mieux conduire éternellement sa voiture d'orient en occident. Son vœu fut exaucé : le char est au ciel [1], « et l'étoile la plus haute des trois étoiles antérieures, celle qu'on appelle *le cavalier*, dit Grimm, c'est le charretier. » Grimm a fait ici une erreur; les trois étoiles du timon ou les trois bœufs (chevaux) de l'attelage ne peuvent être interrompus par un personnage humain. Il s'agit ici, comme dans les autres récits analogues, de cette petite étoile qui s'appelle en effet *le cavalier*, et à laquelle les modernes ont transpòrté l'histoire et les attributions du βοώτης [2]. Le nom de cavalier, *reiter*, lui convient

sition particulière des trois étoiles de devant de la Grande-Ourse. — Le bon Dieu avait un charretier qui le servait très-mal, et qu'il punit en le condamnant à mener éternellement le char céleste (Müllenhoff, *Schleswig-Holsteinsche Sagen*, Kiel, 1845, p. 360). — On voit que le *charretier éternel* est tantôt puni, tantôt récompensé; l'un et l'autre motif est moderne, comme tous ceux du même genre; l'ancienne tradition se bornait à la constatation d'un fait, le sentiment a voulu ensuite donner à ce fait une signification morale ou religieuse. C'est un trait presque universel dans l'histoire des légendes.

1. « Son chariot (au charretier éternel) est la Grande-Ourse; quatre des étoiles représentent les roues, les trois autres sont les trois chevaux attelés (Schambach et Muller, *l. l.*, n° 95, 1). — « Hackelberg (voy. ci-dessous, note 2) est dans le char céleste; son valet est *sur l'un des chevaux* (*Ib.* p. 345). » — « Le charretier est *la petite étoile au-dessus du timon* (Kuhn et Schwartz, *l. l.*, n° 424). » — « Le charretier éternel est assis *au-devant du char* (Kuhn, *Westfælische Sagen*, II, n° 270). » — « Les quatre étoiles qui forment un carré sont les roues du char; les trois étoiles de devant sont les trois chevaux; *sur le cheval du milieu* est le charretier (*Ib.* n° 271). » — « *La petite étoile au-dessus du timon* est le charretier (*Ib.* n° 272). » — « L'ancien valet du bon Dieu a son siége *sur le timon* du chariot céleste (Müllenhoff, *l. l.*). »

2. Il ne faut pas confondre avec les croyances relatives à un conducteur réel du char celles qui attribuent le char à un personnage mythique dont il porte le nom. Celles-là sont vraisemblablement postérieures; elles sont nées, comme un très-grand nombre de légendes analogues, du désir de rapporter une tradition très-populaire à un nom également illustre (cf. p. ex. *Revue Critique*, 1870, t. I, art. 31). C'est ainsi que le chariot s'appelait *char d'Osiris* chez les Egyptiens (ci-dessus, p. 375, n. 2), qu'il s'est appelé en France *chariot de David*, en Normandie *char saint Martin*, en Allemagne *char d'Élie* (Kuhn, *Wesfælische Sagen*, n° 272), *de saint Pierre* (*ib.* n° 272). Je range dans la même catégorie la dénomination de *char de Thor* (Grimm, *D. M.*, p. 607; Mannhardt, *Germanische Mythen*, Berlin, 1858, p. 142, note 3) en Suède, celle de *char de Hackelberg* dans certaines parties de l'Allemagne, celle de *char de Charles*, c'est-à-dire sans doute *de Charlemagne*, en Scandinavie (*Karlvagn*) et en Angleterre (*Charleswain*), si toutefois ces derniers noms doivent être expliqués ainsi, et n'ont pas plutôt le sens général de l'expression suisse *herra-waga*, « char du seigneur » (Grimm, *D. M.*, p. 687). On remarquera que la plupart de ces personnages ont dans leur légende quelque rapport avec un char (pour Charlemagne, voy. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 440), ce qui a déterminé le nom donné au char céleste. Il en est

fort bien si on se représente une voiture attelée de trois chevaux : sur celui du milieu, le *postillon* est en selle. On l'appelle en effet ainsi en France ; je lis dans le Cours d'Astronomie de M. Delaunay[1] : « On donne aussi quelquefois à la Grande-Ourse le nom de Chariot : α β γ δ sont les roues, ε ζ η sont les chevaux ; une toute petite étoile, située tout près de ζ, figure le postillon[2]. »

Voilà donc plusieurs nations chez lesquelles les quatre étoiles disposées en carré, les trois étoiles antérieures et la petite étoile située au-dessus de ζ, figurent la même chose que chez les Wallons. Le nom de *Poucet* donné à cette petite étoile n'est pas propre non plus aux Français du nord : Jacob Grimm nous apprend qu'en Basse-Allemagne on l'appelle *dümeke*, à Osnabrück *dümke*, dans le Mecklembourg *düming*, dans le Holstein on dit : *Hans Dümken*, *Hans Dümkt sitt opm wagn*[3] ; dès le XVIIe siècle, Prætorius parle *de pollicari auriga, dümeke fuhrman (D. M.*, p. 689)[4]. Ne trouverait-on pas quelque sens analogue aux mots lithuaniens *gryżulio*, *gryżdo rats (rats* = roues, char), que Grimm n'a pas expliqués ? Il est certain que ce nom n'est pas inconnu des Slaves : Grimm cite, d'après le dictionnaire de Jungmann, l'expression tchèque *paleçky u wozu*, « Poucet en char », pour la Grande-Ourse.

Reste à savoir maintenant quel rapport on a pu établir entre le petit Poucet et le conducteur du char céleste, pourquoi on a pensé à ce héros lilliputien pour lui confier la direction de ce colossal attelage. C'est ce qui s'expliquera si on recherche la plus ancienne forme des contes de Poucet et ce qui aidera en même temps à démêler cette plus ancienne forme à travers les mille variantes qu'a reçues chez les peuples divers cette odyssée en miniature.

peut-être autrement pour le nom allemand de *char de Wuotan* ; j'en reparlerai plus tard.

1. P. 125.

2. Les Arabes donnaient aussi à cette étoile le nom d'*alcôr*, « cavalier » ; voyez Bayer, *Uranometria*, Ulm, 1697, p. 4 ; et Grimm, *D. M.*, page 689, assure que les traditions orientales sont d'accord sur ce point. On trouve aussi en allemand *reiterlein, knechtfink* (Grimm, *ib.*).

3. Le valet chassé par le bon Dieu s'appelait *Hans Dümke* (Müllenhoff) ; le charretier s'appelle ailleurs *Dümeken* (Kuhn, n° 271) ; en Westphalie, il s'appelle aussi *zupdümken* (Kuhn, n° 270 ; altéré (n° 271) en *supdümeken* que personne ne comprend plus), parce que « jusqu'à minuit il monte, à minuit il retourne sa voiture, *zupt he torügge ;* cf. ci-dessus p. 377, n. 2.

4. C'est, je pense, ainsi qu'il faut lire, et non pas « *dümeke, fuhrman* », comme fait Grimm. Je n'ai pu malheureusement trouver le livre de Praetorius, *de suspecta poli declinatione* (Leipzig, 1675).

Des contes qui se rattachent à ce cycle, ceux que j'ai réunis jusqu'à présent et que j'examine ici sont les contes : 1° lithuanien (Schleicher, *Litauische Mærchen*, Weimar, 1857, p. 7); — 2° grec (Hahn, *Griechische und albanesische Mærchen*, Leipzig, 1864, t. I, p. 301); — 3° albanais (Hahn, t. II, p. 115); — 4° allemands (1. (rhénan) Grimm, *Kindermærchen*, t. I, n° 37 et (hessois) n° 45; cf. t. III, *ib.* — 2. (souabe) Birlinger, *Volksthümliches aus Schwaben*, Freiburg, 1861, t. I, p. 354 [1]); — 5° norvégien (Asbjœrnsen et Moe, *Norske Folke-Eventyr*, 3e éd., Christiania, 1866, p. 214); — 6° esclavon [2] (Vogl, *Slavonische Volksmærchen*, Wien, 1837, p. 187-233); — 7° roumain de la Bukowina (publié en allemand par Staufe dans Wolf, *Zeitschrift für deutsche Mythologie*, t. I, p. 48). D'autres contes, que je n'ai pu lire, sont indiqués par Grimm qui en cite çà et là quelques traits que je relèverai s'il y a lieu. — Les contes anglais (*Tom Thumb*) et français doivent être examinés à part.

Un assez grand nombre de ces contes ont une introduction qui nous indique clairement que le héros du récit est un être merveilleux et surnaturel. Il ne naît pas comme les autres hommes : il est miraculeusement accordé à des parents affligés d'une longue stérilité. C'est là un trait qui, presque partout où il se rencontre, nous annonce que nous sommes en présence d'un récit véritablement mythique. Le conte lithuanien n'a conservé qu'un vague souvenir de ce fait : « Il y avait une fois un homme et une femme qui n'avaient pas d'enfants, mais ils étaient riches. Enfin ils eurent un enfant qui n'était pas plus grand que le pouce. » Le début du *Daumesdick* rhénan est plus intéressant : « Il y avait un pauvre paysan, qui était un soir assis au coin de son feu et tisonnait, pendant que sa femme filait à côté de lui. Il dit : Comme c'est triste de ne pas avoir d'enfants ! Notre maison est toujours silencieuse, quand ailleurs c'est si bruyant et si joyeux. — Oui, répondit la femme en soupirant, si nous en avions seulement un seul, quand même il serait tout petit, pas plus grand que le pouce, j'en serais contente ; nous l'aimerions bien. Et il arriva que la femme s'alita, et au bout de sept mois, elle mit au

1. Le conte de Caroline Stahl (Wien, 1819) analysé par Grimm, *K. M.*, t. III, p. 332, ne semble pas populaire et n'a d'ailleurs aucun trait intéressant pour notre sujet.

2. Il s'agit ici de la province autrichienne d'Esclavonie, entre le Danube, la Save et la Drave. Ces contes ont été publiés en allemand, et l'éditeur, Vogl, paraît avoir beaucoup délayé les récits sur lesquels il se fondait. — Je dois une copie de ce conte extrêmement prolixe à l'obligeance de mon ami R. Köhler, bibliothécaire de Weimar.

monde un enfant qui était bien fait de tous ses membres, mais qui n'était pas plus grand que le pouce. Ils dirent alors : Il est comme nous l'avons souhaité, et ce sera notre cher enfant, et à cause de sa taille ils l'appelèrent Poucet (Daumesdick). Ils ne le laissèrent pas manquer de nourriture, mais l'enfant ne grandit pas; il resta comme il avait été à la première heure [1]. » — Le conte esclavon est presque pareil; seulement les parents supplient Dieu de leur envoyer un fils, « quand il ne serait pas plus gros qu'un moineau... L'enfant qui leur naquit n'était guère plus gros qu'ils ne l'avaient désiré, c'est pourquoi ils lui donnèrent le nom de *Kerza* (moineau).» —Le conte grec de *Grain de poivre* qui d'ailleurs n'est qu'un fragment et s'est confondu, dans la version recueillie par M. Hahn à Smyrne, avec une autre histoire, a un début plus extraordinaire encore : « Il y avait une fois un vieil homme et une vieille femme qui n'avaient pas d'enfants : un jour la vieille alla aux champs et en rapporta une corbeille de fèves, et la regardant elle dit : Je voudrais que toutes ces fèves fussent des petits enfants. A peine avait-elle parlé qu'une bande de petits enfants sauta de la corbeille et se mit à danser autour d'elle. Mais une telle famille sembla trop considérable à la vieille, et elle s'écria : Je voudrais que vous redevinssiez des fèves. A peine avait-elle parlé que les enfants grimpèrent vite dans la corbeille et y redevinrent des fèves, excepté un petit garçon que la vieille emmena avec elle à sa maison. Il était si petit qu'on l'appelait Grain-de-poivre, mais si gentil et si bon que tout le monde l'aimait [2].» — Enfin le conte albanais nous introduit plus clairement encore dans le domaine du merveilleux : « Il y avait une fois un vieux et une vieille à qui Dieu n'avait pas donné d'enfants. Ils s'enquirent ici et s'enquirent là, et on leur dit : « Si vous voulez faire des enfants, il n'y a qu'un moyen : prenez une outre et soufflez dedans pendant vingt jours et vingt nuits, et dans l'outre vous trouverez alors un enfant [3]. Ils firent ainsi, et après vingt jours ils trouvèrent dans l'outre un enfant gros comme une noisette. Ils le prirent, l'habillèrent et le nourrirent, mais il ne grandit plus, et quand il eut quinze ans il était toujours grand comme une noisette [4]. » — Ce préambule, qui

1. Analogue mais plus court dans Birlinger.

2. Il est probable que cette histoire ne se rapporte pas originairement à la naissance de Poucet, mais à celle d'un peuple de nains, comme les légendes du même genre qu'on retrouve en Inde et en Grèce.

3. Il n'est pas besoin de faire remarquer l'analogie de ce récit singulier avec l'histoire de la naissance d'Orion.

4. Je donne le conte roumain à part, parce qu'il se comporte d'une façon bizarre. Il a conservé le caractère merveilleux de la naissance du héros, mais

a dû évidemment se trouver même dans les contes où on ne le rencontre plus maintenant, nous avertit de la vraie nature du récit : nous allons entendre les aventures d'un être merveilleux, divin même. C'est ce qui m'empêche de voir avec Wilhelm Grimm des *légendes de Poucet* dans quelques épigrammes grecques dont il cite divers traits. Ces épigrammes sont des railleries appartenant au genre de subtilités hyperboliques qu'on connaît chez les Grecs, contre des hommes petits. Ainsi Markos, enlevé par le vent, se rattrape à un fil d'araignée avec lequel, pendant cinq jours et cinq nuits, il opère sa descente du ciel; un autre est si petit qu'il perce de sa tête un grain de poussière et passe tout entier au travers; un autre chevauche sur une fourmi, mais elle le désarçonne et le tue d'une ruade, etc. C'est là un genre de plaisanterie dont le pendant exact se trouve dans cette singulière série d'épigrammes grecques sur un homme doué d'un nez monstrueux, série qu'un poète allemand de nos jours s'est amusé à continuer et à varier [1]. On retrouve ces jeux d'esprit chez les Romains; une épigramme de la décadence, adressée à un nain, lui dit : « La peau d'une puce te fait une robe trop large; une fourmi est pour toi un cheval de haute taille, etc. [2] » On les revoit au XVIe siècle, par exemple dans tout un petit cycle d'épigrammes sur le petit Migrelin, que le seigneur des Accords a inséré dans ses *Touches* [3]. Enfin de nos jours encore c'est à ce genre de plaisanteries que se rapporte la chanson enfantine du *petit mari* [4].

ce qui était d'abord divin est devenu diabolique, au moins de nom, car le récit demeure aussi innocent que les autres. « Un homme et une femme qui étaient mariés n'avaient pas d'enfants et voulaient à toute force en avoir un. Ils se mirent en route pour se chercher un enfant; l'homme allait d'un côté de la route, la femme de l'autre. L'homme alla, alla, et vit sur le chemin une souris. Il la prit, et bientôt rencontra sa femme. Il lui demanda : N'as-tu rien trouvé? — Non, dit la femme, et l'homme lui montra la souris et dit : Moi j'ai trouvé quelque chose. Là-dessus ils rentrèrent chez eux, et prirent plaisir à la souris comme à un bel enfant. » — Et plus tard : « Or la souris n'était autre que le diable lui-même, et il se changea tout-à-coup de souris en un garçon *gros comme le poing*. » Il est évident que le diable et la souris sont introduits là postérieurement, et que le conte n'est pas bien caractérisé par le titre que lui a donné M. Staufe : « Le petit diable. »

1. Haug, 200 *Hyperbeln auf Herrn Wahls ungeheure Nase* (Brünn, 1822).

2. *Anthologia latina*, éd. Riese (Leipzig. 1869), t. I, p. 151.

3. *Les Touches du Seigneur des Accords* (éd. de Rouen, 1648), p. 64 ss. Tabourot dit avec raison au lecteur (p. 13) en terminant son petit groupe d'hyperboles : « Regarde ce que j'ai dit, Et que les Grecs ont escrit; Tu diras, comme je croy, Qu'ils sont plus menteurs que moy. »

4. « D'une feuille on fit son habit... Le chat l'a pris pour une souris... Dans ma paillasse il se perdit, etc. »

— Toutes ces pièces ont un côté commun, c'est qu'elles raillent la petitesse; celui dont elles parlent est toujours ridiculisé. Il n'en est pas ainsi dans les contes de Poucet; il est d'une petitesse merveilleuse, mais non ridicule; ce qui fait l'intérêt du conte ce sont les choses extraordinaires qu'il accomplit grâce à sa petitesse; dans toutes les versions d'ailleurs, il est plein d'esprit et de malice, et se tire toujours d'une manière triomphante des mauvais pas où il lui arrive d'être engagé.

Le trait capital des contes divers qui nous occupent, bien que dans plusieurs d'entre eux il soit effacé et presque perdu au milieu des autres, c'est celui-ci : Poucet conduit un attelage (soit un char, soit une charrue) en se plaçant dans l'oreille d'une des bêtes qui le composent (soit bœuf, soit cheval). C'est là à mon avis le fond primitif de son histoire; c'est là le trait qui se retrouve chez tous les peuples, tandis que les autres histoires qui lui arrivent, créées par la fantaisie une fois éveillée sur cet amusant petit être, diffèrent d'ordinaire chez les peuples différents. Voyons le récit plus ou moins varié de cet épisode central.

Le conte lithuanien nous l'offre sous sa forme la plus simple : « Comme un jour sa mère voulait porter le déjeûner aux champs à son père, il la pria de le lui laisser porter : « Eh! pauvre petit, qu'est-ce que tu pourras porter? dit sa mère. Mais il insista tant qu'elle y consentit. Quand il eut porté le déjeûner, il pria son père de le laisser labourer. Son père lui dit : « Comment pourrais-tu labourer? laisse-moi tranquille. » Le petit dit : « Je me glisserai dans l'oreille du cheval. » Il y grimpa et se mit à labourer. — De même dans le conte esclavon, que je ne fais que résumer, Moineau va porter à manger à son père aux champs, obtient de lui la permission de labourer un peu à sa place, et, grimpant le long de la jambe d'un des bœufs, s'installe dans son oreille d'où il le dirige fort bien.—Dans le conte grec de *Moitié de pois*, après le singulier début que j'ai cité tout à l'heure, le petit dit à sa mère : « Si tu veux ne pas me tuer, je porterai le manger à mon père aux champs. La mère l'envoya aux champs avec le pain et le vin pour son père. » Suit une espièglerie de *Moitié de pois* qui n'a pas de rapport à notre sujet; le fait essentiel que nous cherchons manque; mais nous voyons *Moitié de pois* avalé par un des bœufs de son père, ce qui est intimement lié, comme nous le verrons plus bas, à son labourage. — L'histoire albanaise de *Noisette* a plus fidèlement gardé le souvenir du trait primitif, bien qu'elle l'ait un peu modifié : « Un jour on l'envoya aux champs pour labourer avec les bœufs; il y alla, sauta sur la pointe de la charrue et dirigea fort bien les bœufs. » — Dans le conte roumain, le récit est très-

tronqué, mais on y reconnaît encore le fonds ancien : « Un jour le mari alla labourer dans son champ; la femme lui prépara de quoi dîner; mais comme elle n'avait personne pour lui porter ses aliments, elle les donna à la souris, et celle-ci se chargea de la commission. » Suit la transformation de la souris en petit garçon (voy. ci-dessus, p. 385, n. 4). « Il porta donc la nourriture au champ, et pendant que le mari mangeait, le petit diable alla à la charrue, et en un quart-d'heure, il laboura dix arpents de terre, plus que l'homme n'aurait pu faire en une semaine avec les bœufs les plus forts. » — Le conte allemand de Grimm, bien plus détaillé, a changé les bœufs en chevaux et le laboureur en bûcheron : « Le paysan, père de Poucet, se préparait un jour à aller dans la forêt chercher du bois; il dit : Je voudrais bien avoir quelqu'un pour m'amener ma voiture après moi. — Oh! père, dit Poucet, je l'amènerai bien, comptez dessus; elle sera dans la forêt au bon moment. L'homme se mit à rire et dit : Comment pourrait-ce être? Tu es bien trop petit pour conduire le cheval par la bride. — Çà ne fait rien, père, si maman veut seulement atteler, je me mettrai dans l'oreille du cheval et je lui dirai comment il doit marcher. — Eh bien! dit le père, pour une fois nous essaierons. — Quand vint l'heure, la mère attela et mit Poucet dans l'oreille du cheval, et le petit criait au cheval *hue* et *hola* et *huho* et *dia*; il s'en tira si bien que la voiture arriva droit dans la forêt. » — C'est aussi du bois qu'il s'agit de charrier dans le récit souabe : « Au bout de quelques années le père prit avec lui son garçon quand il allait charrier du bois. Le petit avait une voix forte, et il s'acquittait de ses fonctions, placé dans l'oreille d'un des chevaux, car son père avait l'habitude de le placer là. » — Wilhelm Grimm cite un livre populaire autrichien : « Jean long d'un pouce à la barbe longue d'une aune (Lins, 1815), » qui est d'ailleurs d'après lui tout à fait moderne et de pure invention, mais qui contient cependant un trait qui doit se rapporter au nôtre : le héros de cette histoire gagne de l'argent en faisant passer un cheval pour un cheval parlant; le moyen qu'il emploie c'est de se cacher dans l'oreille de la bête et de parler quand on l'interroge. — Je n'ai pu voir le conte danois cité par Grimm : le héros, Svend Tommeling, n'est pas plus long qu'un pouce; il est venu au monde le chapeau sur la tête et l'épée au côté : entre autres exploits qu'il accomplit, Grimm dit simplement qu'*il conduit la charrue*, ce qu'évidemment il fait comme ses frères de Lithuanie, de Grèce, de Roumanie, d'Esclavonie et d'Allemagne. — Le Poucet norvégien (*Tommeliden*) a perdu presque toute son histoire : comme son voisin le danois, il est long comme le pouce

et veut épouser une très-grande princesse ; la seule trace du récit primitif qui se trouve dans ses aventures assez insignifiantes, c'est que dans le voyage qu'il fait avec sa mère pour aller voir sa belle, il se cache successivement dans la crinière, *dans l'oreille* et dans les naseaux du cheval qui les porte.

Ce trait essentiel de la légende de Poucet me paraît indissolublement lié aux deux ou trois autres qu'on rencontre également dans plusieurs versions différentes de son histoire; ainsi s'il est avalé par un bœuf (grec) ou une vache (allemand), il y a là un rapport évident avec les bœufs du premier récit : le grec dit même que c'est aux champs, en donnant du fourrage aux bœufs par ordre de son père, que ce malheur lui arriva; — s'il est acheté par des gens riches (lithuanien, esclavon, roumain, allemand) ou emporté par des voleurs (lithuanien, albanais, allemand), c'est parce que les premiers ont admiré la façon dont il conduisait son attelage, et que les autres ont emmené les bœufs et lui avec; — si enfin il se fait voleur lui-même (lithuanien, albanais, allemand), le lithuanien et l'albanais savent encore très-bien que ce sont des bœufs qu'il vole, et le lithuanien dit positivement qu'il se place pour cela dans l'oreille d'un bœuf. Ainsi sont expliquées par une forme primitive idéale toutes les variantes des aventures de Poucet. Il en reste cependant une série qui ne se rattache à celles-ci que par un point : je veux parler de ses habitations successives dans le ventre d'animaux divers. Elle s'y rattache, dis-je, par un point, et ce point je l'ai déjà indiqué, c'est que le premier animal qui l'avale est une vache ou plutôt un bœuf, c'est-à-dire un des bœufs qu'il conduisait; c'est ici, on le voit, le revers de la médaille et le côté comique de sa petite taille. Ce récit est ancien, car il se trouve chez des peuples fort éloignés l'un de l'autre. Des contes que nous avons regardés jusqu'ici, trois seuls nous l'offrent, le conte grec et le conte allemand. Dans le grec, Moitié de pois est avalé par un des bœufs de son père; on tue le bœuf, on en jette les boyaux; le renard passe et avale les boyaux avec Moitié de Pois; mais il lui rend la vie dure. Dès que le renard s'approche d'une maison, l'hôte qu'il porte dans son ventre crie à tue-tête : « Gare à vous les gens, le renard veut manger vos poules. » Le renard, qui meurt de faim, prend conseil du loup pour faire taire cette voix importune. Le loup, qui par extraordinaire dupe cette fois son compère, lui conseille de se jeter par terre du haut d'un arbre; le renard suit le conseil et se tue raide. Maître loup dévore son ami et avale en même temps Moitié de pois; dès lors, pour lui non plus, plus de repas possibles; dès qu'il approche d'un troupeau, il entend crier dans son ventre : « Holà bergers! sur pied, le loup va manger un mouton. » Le

chagrin qu'il en ressent le pousse au suicide, il se précipite du haut d'un rocher, meurt, et Moitié de Pois sort de sa retraite et retrouve ses parents. — Le conte allemand, plus comique, et finement rendu dans les détails par les habiles collecteurs, est cependant plus éloigné de la forme ancienne et plus modernisé; Poucet est avalé par la vache; on l'abat parce qu'on s'épouvante de l'entendre parler; on jette l'estomac sur le fumier, où un loup affamé l'avale avec Poucet. Le loup, guidé par son habitant, va se repaître dans le garde-manger des parents de Poucet; mais les cris de celui-ci trahissent le voleur; on tue le loup, et Poucet sort triomphant. Dans une autre version allemande, Poucet, après avoir été avalé par la vache, est roulé dans la chair à saucisse, empaqueté dans une saucisse, et passe l'hiver dans la cheminée. Il s'échappe quand on mange sa prison, mais c'est pour être avalé par le renard; toutefois il se fait lâcher en livrant comme rançon au renard les poules de son père. « Mais, en revanche, je t'apporte une jolie petite fortune, » dit Poucet à son père en lui tendant le *kreuzer* qu'il avait gagné dans ses voyages[1]. — Dans le conte esclavon, la première mésaventure a disparu. Moineau s'endort un soir dans l'oreille d'un bœuf mort dont la tête était abandonnée dans un champ (on voit ici la confusion de l'épisode du labourage et de celui du premier séjour de notre héros dans l'*estomac* d'une bête bovine): avalé par le loup, il le force, en le tourmentant sans relâche, à le mener jusque dans la maison de son père, qui, prévenu par les cris de Moineau, tue le loup et délivre son fils.

J'arrive maintenant à la version anglaise, qui demande une étude à part, à cause de la forme particulière dans laquelle elle nous est parvenue et de la célébrité qu'elle a. L'histoire de *Tom Thumb*, en stances de huit vers, a été sans doute imprimée dès le XVIe siècle[2],

1. Le conte souabe sépare tout-à-fait l'absorption de Poucet par la vache de son labourage et transporte cet incident à un autre endroit. Il a gardé ce trait ancien, en commun avec l'albanais, que le loup (alb. renard), ayant avalé Poucet avec l'estomac de la vache, n'a plus de repos : « Il se mit à crier : Le loup arrive! le loup arrive! jusqu'à ce que le loup se sauvât. Mais les gens prenaient ce loup pour le diable et n'osaient pas l'attaquer. Enfin pourtant ils le tuèrent. » La manière dont le renard meurt dans l'albanais est ici attribuée (bien que défigurée) au chevreuil qui a avalé Poucet après le loup : « Il cria de toutes ses forces : Au chevreuil! au chevreuil! tant que le chevreuil prit peur et s'enfuit. Dans sa terreur, il sauta par-dessus un rocher et se tua. Mais Poucet y perdit aussi la vie, et ainsi le petit Poucet mourut pour avoir trop crié. » Ce dénouement ne se trouve dans aucun autre conte et est tout-à-fait moderne. Le petit Poucet ne meurt pas; j'ai déjà dit plus haut que c'est un dieu.

2. Voyez l'introduction de M. Carew Hazlitt à son édition dans les *Remains of the early popular poetry of England* (London, 1864 ss.), t. II, p. 167 ss.

mais la plus ancienne édition qu'on en connaisse est celle de 1630. Le conte est d'ailleurs resté populaire en Angleterre; et ce qui le prouve, c'est que dans plusieurs provinces le héros est appelé non pas *Thumb*, mais *Thumbkin,* forme évidemment plus ancienne, les diminutifs en *kin* (*ken*) étant, comme on sait, improductifs en anglais, et ceux même qui remontent aux Saxons ayant disparu en majorité. Toutefois les diverses formes anglaises de *Tom Thumb* qui ont été publiées reposent toutes non sur la tradition vivante mais sur le poème, suivant l'usage assez ordinaire en Angleterre. Je vais donner une idée de ce poème, qui est curieux en ce qu'il nous montre des traits fort anciens à côté d'additions toutes modernes. Par exemple il débute par nous présenter Poucet comme un chevalier qui vivait à la cour d'Arthur et brillait à la Table-Ronde; c'est précisément ainsi que les *Grandes chroniques de Gargantua* commencent par nous parler d'Artus et de Merlin, qui joue aussi son rôle dans *Tom Thumb.* En effet les parents de Tom-Thumb n'ayant pas d'enfants supplient Merlin de leur en donner un, quand même il ne serait pas plus gros que le pouce; le vœu est exaucé; l'enfant naît au bout d'une demi-heure; il grandit en quatre minutes assez pour atteindre juste la taille du pouce de son père. Le poète se laisse ensuite aller à sa fantaisie en nous décrivant ses habillements, ses jeux et ses mésaventures; ici le vieux récit s'efface, mais nous le retrouvons avec l'histoire de la vache qui avale Tom Thumb dans une botte de foin; seulement il est délivré sans autre incident. C'est ici qu'une strophe assez obscure conserve seule le souvenir du fait capital de l'ancien conte : « Ensuite, au temps des semailles, son père voulut l'avoir pour mener sa charrue; il lui donna un fouet fait d'un brin de paille pour conduire les bœufs; mais dans un sillon nouvellement ensemencé, le pauvre Tom Thumb se perdit. » Ce qui lui arriva ensuite, ses succès à la cour d'Arthus, sa maladie et sa mort, tout cela est de la pure invention du poète [1]. A bien plus forte raison en est-il ainsi des deux suites très-faibles et très-peu intéressantes qui furent jointes plus tard à *Tom Thumb.* Mais le poème du XVIe siècle, bien qu'il soit une œuvre personnelle, reposait en somme, comme on voit, sur une forme du conte populaire qui avait assez fidèlement conservé les traits primitifs du récit.

Cet ancien conte populaire anglais, que le poème a fait oublier, a laissé d'ailleurs une autre trace dans un conte gaëlique. Le nom

1. Je ne vois de populaire que les trois pence que Tom Thumb gagne à la cour, et qu'il rapporte à son père, courbé sous le faix et suant d'ahan, afin de l'enrichir pour toujours (voy. ci-dessus le *kreuzer* du conte allemand).

de *Thomas*, donné à Poucet dans ce récit, montre bien sa provenance, et sert en même temps à prouver que l'auteur de *Tom Thumb* s'inspirait d'un conte où le héros portait déjà ce nom [1]. Voici ce récit curieux, que M. Campbell reproduit d'après la version d'une jeune fille des West-Highlands, recueillie en 1809 [2]. On verra combien le conte anglais devait se rapprocher de ceux que nous avons étudiés jusqu'ici. « Il y avait autrefois un nommé Thomas « du pouce » (*uc h òrdaig*), et il n'était pas plus grand que le pouce d'un homme robuste. Thomas alla un jour se promener, et il tomba une forte grêle, et Thomas s'abrita sous une feuille de patience; et il arriva qu'un grand troupeau de bœufs passa, et parmi eux il y avait un grand taureau moucheté, et il se mit à manger les feuilles, et il mangea Thomas du Pouce. Son père et sa mère s'aperçurent de son absence et ils partirent pour le chercher. Ils passèrent près du taureau moucheté, et Thomas dit:

Voilà que vous me cherchez,
Haut et bas, de tout côté,
Et je suis ici tout seul
Dans le taureau moucheté [3].

Ils tuèrent le taureau moucheté, et ils cherchèrent Thomas parmi les entrailles et les estomacs de la bête; mais ils jetèrent justement le gros boyau, dans lequel il était. Et il passa par là une mendiante; elle prit le boyau, et en s'en allant, comme elle passait près d'un marais, Thomas lui dit quelque chose, et la vieille

1. *Daum* (*Daümchen Daümling Daumenlang Daumesdick Dümke* etc. — *Tommeling Tommeliden* — *Thumb Thumbkin*) est le nom de notre héros dans toutes les langues germaniques. Il est clair que c'est à une époque relativement récente que ce nom a été augmenté d'un prénom. Il y en a deux, le prénom anglais *Thomas*, peut-être venu d'une vague assimilation à *Thumb*, — et le prénom allemand *Hans*, qui se retrouve dans plusieurs récits, surtout du sud de l'Allemagne. Ainsi Schmeller (*Baier. Wb.*, 2e éd. p. 508) cite « un vieux conte très-populaire » en Bavière qui débute ainsi : « Il y avait une fois un paysan, et il avait un fils, et il s'appelait Hans, et il n'était pas plus grand qu'un fort pouce. » — Schmid (*Schwæb. Wb.*, Stuttg. 1831), cité par Grimm dans le *Dictionnaire allemand* au mot *Daümling*, nomme aussi *Hans Daümerling*. — Le chevalier de Lang, dans ses amusants *Mémoires*, parlant des contes auxquels il prenait plaisir dans son enfance, cite celui de *Hans Daümerling:* « Son père, un jour qu'il travaillait aux champs, le mit dans l'oreille de son cheval de labour » (t. I, p. 34). — Un conte tyrolien cité par Grimm (*Wb.*, *s. v.* daümling) s'appelle *der daumlange Hansel;* voy. aussi le titre du livre autrichien cité p. 388; et, pour l'Allemagne du Nord, p. 383.

2. *Popular Tales of the West Highlands, orally collected, with a translation, by J. F. Campbell.* Vol. III (Edinburgh, 1862, p. 114-115).

3. « Ye are there a seeking me Through smooth places and moss places; And here am I a lonely one Within the brindled bull. »

femme jeta de frayeur loin d'elle ce qu'elle portait. Un renard passa par là, et il prit le boyau, et Thomas cria : *Bis tailcù!*[1] au renard! *Bis tailcù!* au renard ! Alors les chiens coururent sus au renard ; ils l'attrapèrent et ils le mangèrent, et ils mangèrent aussi le boyau, mais sans toucher à Thomas. Thomas retourna à la maison, où étaient son père et sa mère, et ce fut lui qui eut une bonne histoire à leur raconter. » — On voit que ce conte a perdu plusieurs des traits primitifs, entre autres le labourage de Poucet et le premier séjour dans la vache ; mais d'après ce qu'il en a conservé et ce que le poème anglais a retenu de son côté, on peut affirmer que les Anglais ont possédé le conte de Thumbkin sous sa forme ancienne et complète.

Si, après avoir étudié ces différentes versions, on en revient au conte français qui porte le même nom que plusieurs d'entre elles, au *Petit Poucet* de Perrault, on ne trouve aucune ressemblance. C'est qu'en effet, sous le nom du petit Poucet, ce sont des aventures tout autres que les siennes qui nous sont ici racontées : ce sont celles qui font le sujet du conte allemand de *Jeannot et Margot* (Grimm, n° 15), et de tout un cycle que Wilhelm Grimm a réuni[2] : le plus jeune des sept frères, dont la présence d'esprit et la finesse sauvent toujours les autres, n'a aucun des traits merveilleux de Poucet. Perrault nous dit bien, pour expliquer son nom, qu'il était très-petit, et que « quand il était venu au monde, il n'était guères plus grand que le pouce, c'est pourquoi on l'appelait le Petit Poucet ; » mais il est clair que c'est là une explication insuffisante de son nom. On peut croire que Perrault a recueilli le conte sans le nom et réciproquement et les a rattachés l'un à l'autre[3] ; mais comme d'autres récits nous offrent la même confusion, il est possible qu'elle ait été déjà en quelques endroits opé-

1. Ce cri, dont le sens précis n'est pas connu, est encore usité, dit M. Campbell, par les gardeurs de troupeaux dans les Highlands.

2. J'y joindrai un conte catalan, *El hijo menor*, dans Milà y Fontanals, *Observaciones sobre la poesia popular* (Barcelona, 1853), et un conte indoustani récemment publié, la première partie de *Punchkin* dans *Old Deccan Days, or hindoo Fairy Legends by M. Frere* (London, 1868). Sur ce recueil, et spécialement sur le conte dont il s'agit, voy. *Rev. Crit.*, 1868, t. II, art. 130.

3. Ce ne serait pas le seul cas dans Perrault d'un désaccord entre le récit et le titre qu'il porte : le seul de ses contes qui n'ait presque rien de populaire et qui soit essentiellement de son invention, c'est *Riquet à la Houppe*, et ce nom, que rien ne justifie dans le récit, porte au contraire le cachet évident des dénominations populaires. Certains traits, et notamment la *houppe*, peuvent faire penser à un personnage identique à Auberon ; sur « la houppe d'Auberon », cf. *Revue Germanique*, t. XVI (1861), p. 381.

rée par la tradition [1]. Quoi qu'il en soit, ce conte et ceux qui lui ressemblent sortent du cadre de notre étude.

Le nom de Petit Poucet donné par Perrault à son héros a fait disparaître de notre épopée enfantine le véritable Poucet ; mais ce nom même suffit à prouver qu'il y existait auparavant. Ce n'en est pas d'ailleurs la seule trace, et il est encore vivant dans la mémoire du peuple, au moins dans nos provinces méridionales. L'auteur d'un bon *Dictionnaire du patois forézien*, M. Gras (Lyon, 1863), a donné à la suite quelques contes et chansons ; c'est un exemple qu'on ne saurait trop recommander à l'imitation des auteurs de travaux de ce genre. Le premier qu'il ait publié est le *Plen Pougnet*, dans le patois d'Usson. Le *Plen Pougnet* (plein le poing), est d'abord perdu dans la forêt avec ses frères et se retrouve comme le héros de Perrault ; je crois bien que ce n'est même là qu'une importation française, car l'histoire ainsi commencée n'a aucun rapport avec la suite, où reparait notre vrai Poucet. « Plein-Poignet, en s'en venant, trouva un bœuf qu'on appelait le bœuf-moreau. Il s'était assis derrière un mur, et le bœuf le prit pour un chardon et l'avala. Le lendemain, sa mère, qui le cherchait partout, passa devant le bœuf en criant : Plein Poignet, où es-tu ? — Mère, cria-t-il, je suis dans le ventre du bœuf-moreau [2]. La mère se désolait de savoir son petit dans le ventre du bœuf ; elle ne savait comment faire pour l'avoir, quand tout d'un coup le bœuf-moreau fit un *bousat*, et dedans se trouva Plein-Poignet. » M. Gras ajoute : « Le Petit Poucet est populaire dans nos montagnes. Nous en avons entendu raconter la légende avec une foule de variantes. En voici quelques fragments empruntés au patois de Saint-Jean-Soleymieux. Le nom du héros est légèrement modifié, mais il a la même signification. « Le *Gros d'in pion* [3] paissait un bœuf ; il s'était mis derrière un chou. En mangeant le chou, le bœuf mangea le *Gros d'in pion*. Le maître tua le bœuf, et le chat qui passait mangea à son tour le *Gros d'in pion*. » Le chat, dit M. G., fut tué, et ce fut le chien qui mangea cette fois Gros d'un

1. Voy. Grimm, t. III, p. 26 ; Bechstein, *Mærchenbuch*, 24e édit. (Leipzig, 1868), p. 141, etc. Cependant plusieurs de ces contes, et notamment celui de Bechstein, n'ont certainement pas d'autre source que le conte de Perrault lui-même, dont le charmant livre a longtemps été le seul recueil de contes populaire dans toute l'Europe.

2. Remarquez la ressemblance frappante avec le conte gaëlique.

3. Ces noms de *Plein Poignet*, *Gros d'un poing*, qui se retrouvent en roumain (voyez ci-dessus, p. 385, note 4), ont un rapport frappant avec le nom grec des Pygmées. Y aurait-il eu d'abord en Grèce un πυγμαῖος par excellence, dont le nom serait devenu celui d'un peuple, comme on dirait « les Poucets ? »

poing. Mais le loup dévora le chien; nouveau changement de domicile. « Il arriva que le loup en était bien ennuyé; il ne pouvait plus manger de moutons comme les autres. Quand il allait vers les bergeries, le *Gros d'in pion*, qui était dans son ventre, gueulait : Gare, gare, le loup vient manger vos moutons. » Dans cette situation critique survint le compère Renard qui conseilla au Loup de passer entre deux pieux très-rapprochés l'un de l'autre, afin que la pression pût le délivrer d'un hôte aussi incommode; ce qui fut fait. » M. Gras ne dit pas, ce qui doit être dans l'histoire, que le loup resta pris au corps par les pieux et mourut là misérablement: c'est, on le voit, le pendant exact et presque la traduction littérale du conte grec; seulement ici, conformément à la tradition, le loup est bafoué par le renard. En considérant le début de ce second récit, où on voit que Poucet *paissait* le bœuf qui l'a avalé, on ne doutera guère que parmi les variantes que signale M. Gras il ne s'en trouve une qui ait conservé le récit primitif et nous montre Plein-Poignet ou Gros d'un poing conduisant les bœufs de son père en se plaçant dans l'oreille de l'un d'eux [1].

Mais ce qui prouve encore mieux que ces fragments l'existence en France de l'histoire de Poucet dans sa forme la plus ancienne, c'est l'expression wallonne à laquelle je reviens et qui est le point de départ de ces recherches. Il est clair que la dénomination de *Chaûr-Pôcè* appliquée à la Grande-Ourse suppose la connaissance d'un conte de Poucet où il remplit l'office de conducteur de bœufs, perché dans l'oreille du bœuf du milieu. Il est donc certain que tous les peuples qui ont employé ce nom ou un nom semblable ont connu l'histoire de Poucet telle que je l'ai racontée: un être merveilleux, d'une extrême petitesse et d'une grande intelligence, est représenté comme conduisant un attelage de bœufs en se plaçant dans l'oreille de l'un d'eux. Ce tableau, que retrace sur la terre le conte de *Daümling*, il est visible au ciel dans la constellation de la Grande-Ourse.

Je pourrais m'arrêter à ce résultat, et je m'y étais arrêté, quand un nouveau rapprochement, qu'il m'a paru impossible de repousser, mais qui m'avait échappé d'abord, m'a été suggéré par la lecture d'une note de M. Schenkl dans la *Germania* de Pfeiffer (t. VIII, 1863, p. 384). « Le conte de Poucet, dit ce savant, est apparenté avec la légende d'Hermès, telle que l'a conservée l'hymne homérique. A peine né, le fils, encore tout petit, de Zeus, ne veut pas rester dans son berceau; il montre immédiatement son art et son adresse, et

1. M. R. Köhler a déjà signalé la ressemblance du conte forézien avec le récit grec (*Jahrbuch für romanische Literatur*, t. IX, 1868, p. 402).

joue aux dieux toute sorte de mauvais tours. Comme Poucet, il sait faire l'innocent quand on le prend sur le fait; il se glisse dans son berceau et s'y couche ἠύτε τέκνον νήπιον..... Le comique grossier qu'on remarque dans notre conte (Grimm, I, 196) ne fait pas défaut non plus dans la légende grecque; qu'on se rappelle la façon dont il sait se défendre efficacement contre Apollon, quand celui-ci l'enlève dans ses bras (v. 294 ss.)..... Dans la bouche du peuple la vieille légende de Poucet semble s'être conservée plus pure encore. Nous le concluons d'un vase peint, sur lequel nous voyons le petit Hermès, reconnaissable à son *petasos,* assis dans un berceau en forme de soulier (*Mus. Gregor.*, t. II, 81, 1 et 2). Panofka et Guhl-Koner ne veulent voir là qu'une forme particulière de berceau; mais si on songe que nous ne trouvons d'ailleurs représenté sur les monuments qu'un berceau de forme plate (voy. Panofka, *Bilder antiken Lebens*, I, 1; Gerhard, *Antike Bildwerke* CXI, 3, etc.), — et que dans notre conte le soulier du père de Poucet lui sert de berceau, — nous assignerons certainement au soulier en question une signification plus importante. »

Je laisse de côté cette dernière partie de la note de M. Schenkl pour m'attacher uniquement à la première. Son ingénieuse conjecture me paraît se fortifier considérablement si on compare aux aventures du petit Hermès, non-seulement celles que le récit allemand prête à Poucet, mais celles qui lui sont attribuées par les autres contes que j'ai cités plus haut. C'est ce qui ressortira de la comparaison rapide que je vais faire.

Le trait essentiel et fondamental de la fable d'Hermès, racontée dans l'hymne homérique, c'est le vol des bœufs d'Apollon. Comme détails caractéristiques, je remarquerai : 1° qu'Hermès commet ce vol le jour même de sa naissance, ayant grandi avec une rapidité merveilleuse, mais restant pourtant encore tout petit [1]; 2° qu'Hermès, en emmenant les bœufs, les fait marcher à reculons pour cacher leurs traces [2]; 3° qu'il rentre chez lui, après avoir caché son butin, par le trou de la serrure [3]. Or, ces trois traits concordent si singulièrement avec des traits analogues de

1. Cf. *Tom Thumb*, v. 32 ss. : « And in fowre minutes grew so fast, That he became so tall As was the plowmans thumbe in height. »

2. Πεντήκοντ' ἀγέλης ἀπετάμνετο βοῦς ἐριμύκους,
Πλανοδίας δ'ἤλαυνε διὰ ψαμαθώδεα χῶρον,
Ἴχνη ἀποστρέψας· δολίης δ'οὐ λήθετο τέχνης,
Ἀντία ποιήσας ὁπλάς, τὰς πρόσθεν ὄπισθεν,
Τὰς δ'ὄπιθεν πρόσθεν (v. 74 ss.).

3. Διὸς δ'ἐριούνιος Ἑρμῆς
Δοχμωθεὶς μεγάροιο διὰ κλήϊθρον ἔδυνεν.

la légende de Poucet qu'il est presque impossible de croire à une coïncidence fortuite.

Poucet est en effet un voleur, et un voleur merveilleux; il exerce ce talent avec infiniment de succès, grâce à sa petitesse, dans les deux contes allemands de Grimm, dans le conte souabe de Birlinger, dans le conte lithuanien et dans le conte albanais, dont le titre est même « le voleur Noisette » [1]. Il semble, d'après une indication obscure de Wilhelm Grimm, qu'il ait porté aussi en Allemagne le nom de *Diebsdaum*, « Poucet voleur, » ou voleur par excellence [2]. Il est vrai que les contes allemands lui font simplement voler de l'argent, mais les contes lithuanien et albanais racontent très-expressément que c'était un voleur de bœufs, βοόκλεψ, comme Sophocle appelait Hermès [3]. Voici le passage du conte lithuanien : « La nuit vinrent trois voleurs pour voler les bœufs (du propriétaire qui avait acheté Poucet à son père); il leur dit, de l'oreille où il se tenait : Ce sont ici les meilleurs bœufs ; je suis un voleur comme vous, soyons camarades. » Et plus tard il trompe ses compagnons et vole les bœufs en effet à son profit. — Le conte albanais est plus près sans doute de l'ancien récit : « Trois voleurs prirent Poucet et l'amenèrent avec eux pour voler les bœufs du prêtre; » il les suit volontairement, dérobe les bœufs et reste voleur de profession.

Hermès emmène les bœufs à reculons et cache avec soin leurs traces. Ce trait semble absent de tous les récits sur le vol des bœufs de Poucet (qui d'ailleurs ne joue dans ce vol, pour les récits modernes, qu'un rôle secondaire), mais il se retrouve rattaché à la Grande-Ourse, au charretier éternel, et est facilement reconnaissable dans le surnom de *Zupdümeken* que j'ai expliqué plus haut.

Hermès entre dans la grotte de sa mère par le trou de la serrure; Poucet tire de sa petitesse le même avantage pour accomplir son vol : il passe *au travers des barreaux* du trésor royal

1. Dans plusieurs de ces contes il a été emporté par des voleurs où se trouve plus ou moins volontairement associé avec eux. — On le trouve en relation avec des voleurs dans un conte forézien (Gras, p. 204), mais *Gros d'in pion* remplace ici un autre héros, à qui ce récit est attribué dans plusieurs contes.

2. En citant Prætorius (voy. ci-dessus, p. 383, n. 4), Grimm emploie l'expression de *diebsdaum*, mais on ne voit pas clairement si elle est de lui ou de son auteur. Je n'ai pu m'en assurer.

3. Athénée, IX, 76 (éd. Schweighaüser, t. III, p. 515). De même dans l'hymne homérique il est appelé βοῶν ἐλατήρ (v. 14, 265), qui veut dire peut-être « voleur », plutôt que « conducteur » de bœufs. Cf. Ἑρμῆς βοηλάτης, « voleur de bœufs (en lat. *abigeus, abactor*), » dans l'*Anthologie*, XI, 176.

(Grimm, 37), *par une fente de la porte* (albanais, Grimm, 45), ou par le trou même de la serrure (Birlinger).

Un autre rapprochement frappant a été déjà indiqué par M. Schenkl : Hermès, saisi par Apollon, recourt, pour se faire lâcher, à un moyen qui est cynique [1], mais efficace [2]; et non-seulement le même trait se retrouve adouci dans la ruse qu'emploie le Poucet allemand pour échapper à ceux qui se sont emparés de lui [3], mais il reparaît, altéré d'une autre façon et ayant perdu sa première raison d'être, dans le récit que fait le conte roumain de l'évasion du « petit diable » en pareille occurrence [4]. — Le caractère d'espièglerie surnaturelle, pour ainsi dire, qui est frappant dans les contes de Poucet, n'éclate pas moins dans la légende de l'enfance d'Hermès : ce petit être malicieux fait sourire Zeus du même sourire que provoque le récit des ruses de Daumesdick :

Ζεὺς δὲ μέγ' ἐξεγέλασσεν ἰδὼν κακομηδέα παῖδα (v. 389).

Si on se rappelle que les traditions reproduites plus ou moins fidèlement par l'hymne homérique sont essentiellement des contes populaires arcadiens [5], si l'on fait attention au caractère tout pastoral et bucolique de cette partie de la mythologie d'Her-

1. Τότε δὴ κρατὺς Ἀργειφόντης
Οἰωνὸν προέηκεν ἀειρόμενος μετὰ χερσίν,
Τλήμονα γαστρὸς ἔριθον, ἀτάσθαλον ἀγγελιώτην (v. 294 ss.)·

2. .... Ἐκ χειρῶν δὲ χαμαὶ βάλε κύδιμον Ἑρμῆν.

3. « So giengen sie bis es dämmerig ward, da sprach der kleine : Hebt mich einmal herunter, es ist nöthig. — Bleib nur droben, sprach der Mann, auf dessen Kopf er sass, ich will mir nichts draus machen, die Vögel lassen mir auch manchmal was drauf fallen. — Nein, sprach Daumesdick, ich weiss auch, was sich schickt ; hebt mich nur geschwind herab. » — L'homme ôte son chapeau, et dépose à terre Poucet, qui s'échappe ainsi.

4. Un riche *boyar* a acheté *le petit diable* à son père, et l'emporte dans sa poche : « Aber den Teufel kam in der Tasche die Noth an, und er liess Kügelchen fallen ; darauf schlüpfte er heimlich aus der Tasche, etc. » Il est clair que primitivement cette action de Poucet devait lui servir pour sa délivrance. — Ce trait a dû exister dans le conte esclavon, où Poucet, acheté de même, s'échappe de la boite que son propriétaire porte dans sa poche; il aura été supprimé par l'éditeur, qui nous avertit qu'il ne s'est « permis d'autres changements que ceux qui lui paraissaient indispensables. »

5. Voy. Pauly, *Encyclopédie*, IV, p. 1846. — L'hymne homérique n'est pas la seule source où nous puissions puiser ce mythe ; mais la plupart l'offrent moins pur, ou les circonstances qu'elles ajoutent au récit de l'hymne sont sans intérêt pour notre sujet. Ainsi Philostrate, *Imag.*, I, 25 (éd. Didot, p. 359) et Apollodore, *Biblioth.*, III, 10 (éd. Heyne, p. 310) n'apportent rien de nouveau, si ce n'est la preuve que la légende d'Hermès voleur était localisée en Arcadie. Le récit qui a le caractère le plus populaire est celui d'An-

mès [1], et si on songe d'autre part que notre *Diebsdaum* est primitivement un dieu, on aura peine à se refuser à admettre le rapprochement proposé par M. Schenkl. Il y a d'ailleurs encore un indice qui semble favoriser cette hypothèse et qui nous ramènerait à cet aspect de Poucet qui fait le sujet particulier de notre étude, à Poucet conducteur du char céleste, au *Chaur-Pôcè* des Wallons ; c'est le nom de *Wuotans wagen*, que les peuples germaniques ont donné à la Grande-Ourse. Il est vrai, comme l'a remarqué Jacob Grimm, qu'on ne rencontre nulle part *Mercurii plaustrum* [2], mais il est certain que Mercure a toujours pour équivalent Wuotan, et tout le monde sait que le *Wednesday* des Anglais répond à notre *mercredi*. Cette coïncidence ne paraît pas indifférente.

Pour remettre dans leur ordre chronologique probable les résultats plus ou moins assurés des recherches précédentes, voici à peu près comment on peut se représenter la suite des idées exprimées par les différents mythes qui viennent d'être passés en revue :

La plus ancienne manière d'envisager la Grande-Ourse a été chez les peuples indo-européens celle qui considère les sept étoiles comme sept bœufs, et qui interprète leur déplacement dans le ciel comme une marche à reculons ou comme le mouvement des bœufs occupés dans l'aire. — Cette conception nous a été conservée dans les termes latins de *boves* et de *septem triones* pour désigner la constellation ; — l'idée de la marche à reculons se trouve dans le mythe d'Hermès et dans celui du charretier éternel ; — l'explication donnée par Preller de *triones*, si elle est juste, montrerait, dans les idées romaines, les sept bœufs faisant le tour de l'aire céleste.

On n'a pas la preuve que déjà dans cette première conception figurât, comme conducteur des bœufs, la petite étoile *g*, qu'on se serait représentée comme perchée sur un des trois bœufs de devant ; toutefois l'analogie de l'histoire où Hermès vole des bœufs avec celle où Poucet joue le même rôle, et la concordance des mythes qui représentent Poucet comme occupant la position que

tonius Liberalis, 23 (éd. Xylander, p. 151), appuyé sur diverses autorités plus anciennes et perdues pour nous. La manière dont Hermès efface les traces des pas des bœufs, en leur attachant des broussailles à la queue, paraît entre autres plus ancienne et plus claire que les vers 80 ss. de l'hymne.

1. Sur Hermès βουκόλος, νόμιος, cf., outre l'article de Pauly, Guigniaut, *de* Ἑρμοῦ *seu Mercuri mythologia* (Paris, 1835), p. 11.

2. Est-ce par une attribution purement fortuite qu'Hermès, dans la fable 37 de Babrios, est représenté comme conduisant un *char* par le pays ?

je viens de décrire rendent cette hypothèse très-vraisemblable. L'idée elle-même de ce vol est étroitement liée à l'opinion d'après laquelle les bœufs marchent à reculons; on a pensé que leur conducteur les menait ainsi pour dissimuler leurs traces, et que par conséquent il les avait dérobés[1].

La conception des sept bœufs célestes a été de bonne heure remplacée par celle d'un char, qui s'est elle-même dédoublée en deux représentations. Dans l'une, qui est indiquée par le nom latin *temo*, par l'explication d'ἅμαξα dans les auteurs grecs, par les dénominations anglo-saxonnes et tchèques, le char est formé par les quatre étoiles disposées en carré, et les trois de devant en sont le timon. Dans l'autre, les quatre étoiles gardant leur rôle (ou étant plus précisément désignées comme roues), les trois étoiles de devant sont les trois bœufs (ou plus tard chevaux) qui le traînent.

Le conducteur du char céleste, placé par les Grecs à côté du char[2], a été envisagé par les nations germaniques et slaves comme la petite étoile *g*, et on se l'est figuré, vu sa taille microscopique eu égard à celle de l'attelage, comme placé dans l'oreille du bœuf du milieu. Dans cette conception, les légendes du charretier éternel, du *Zupdūmeken,* du *Char Voinguet*, ont conservé la notion d'un mouvement rétrograde du char.

En devenant ainsi charretier ou postillon *(alcor, reiterlein, cavalier)* au lieu de bouvier, le conducteur a cessé d'être voleur; on a expliqué le mouvement particulier du char soit par une route qui lui serait inflexiblement prescrite, soit, en le transformant en charrue, par le mouvement propre au labourage. — Cependant, dans plusieurs légendes, à côté de cette explication nouvelle, l'ancienne s'est maintenue, et Poucet, tout en conduisant artistement l'immense véhicule, est resté voleur de bœufs comme Hermès.

En ce qui concerne particulièrement les deux héros des mythes qui se rattachent à ce cycle, Hermès et Poucet, les noms qu'ils portent sont dans un rapport très-différent avec l'histoire qu'on

1. Je n'ignore pas qu'on explique autrement le mythe du vol des bœufs, et qu'on reconnait dans les larcins d'Hermès un trait distinctif de sa nature équivoque et crépusculaire. Il n'est pas impossible que cette interprétation soit vraie en partie et que le mythe du bouvier céleste n'ait cependant été rattaché à Hermès que beaucoup plus tard.

2. C'est-à-dire, en admettant que le mythe d'Hermès enfant se rapporte à cette étoile considérée comme conduisant les bœufs célestes, que les Grecs, quand ils eurent changé les sept bœufs en un char à timon, oublièrent le rôle de cette petite étoile, et imaginèrent un autre conducteur.

leur attribue. J'ai la conviction que les légendes arcadiennes conservées dans l'hymne homérique et dans d'autres récits sont primitivement tout-à-fait étrangères à Hermès [1]. Rattachées à son nom par la littérature théologique, elles sont peu à peu entrées dans sa mythologie où elles sont assez isolées, et ont fourni à la conception finale du dieu deux de ses attributs essentiels, celui de dieu berger et surtout bouvier et celui de dieu voleur. Elles nous sont parvenues dans un très-grand état d'altération, et n'ont passé dans la poésie qu'après avoir perdu plusieurs de leurs caractères les plus importants, notamment leur rapport avec la Grande-Ourse [2]. Il en est autrement de Poucet ou de ses synonymes. Son nom lui vient précisément de sa fonction, et tandis que les mythes sur le petit voleur des bœufs célestes sont venus se perdre dans la tradition d'Hermès, ils ont donné naissance, sous le nom de Poucet, à tout le cycle des contes où il figure. En regardant au ciel les sept bœufs éclatants qui s'y promenaient en ordre, nos pères ont remarqué la petite étoilette placée au-dessus de celui du milieu, et ils en ont fait le conducteur. Mais le bœuf est si grand et si splendide, le bouvier si petit, à peine visible : c'est que c'est un nain; il dirige les énormes bêtes en leur disant à l'oreille les mots qu'elles comprennent, car il est doué d'une sagesse merveilleuse. Elles lui obéissent, et il parcourt ainsi toutes les nuits son champ immense, faisant marcher ses bœufs à reculons, ou plus tard, quand il est devenu charretier ou laboureur, retournant, au milieu du parcours, son char ou sa charrue. — Transporté sur la terre comme tous les personnages dont l'imagination primitive avait placé l'activité au ciel [3], le petit

1. Ni Homère ni Hésiode ne mentionnent ce récit; mais l'*Odyssée* (XIX, 395; XXIV, 24) et peut-être l'*Iliade* (V, 390) connaissent déjà Hermès comme un dieu voleur. Hésiode attribue aussi à Hermès la protection du bétail (*Theog.* 444). — L'attribution d'un récit à un nom auquel il ne se rattachait d'abord aucunement doit être considérée comme le fait le plus fréquent de la mythologie; il faut le regarder comme toujours possible et ne jamais le perdre de vue. Au reste, l'hymne homérique porte des marques nombreuses d'un récit altéré et à peine compris par l'auteur, — tout populaire et charmant qu'en soit le ton. Je crois donc que les récits sur le petit voleur de bœufs n'ont été mis sous le nom d'Hermès que quand sa mythologie était d'ailleurs déjà constituée. — Quant à l'invention de la lyre, rattachée dans l'hymne à la vie bucolique d'Hermès, je ne sais si elle était rapportée anciennement à ce dieu : Homère ne le connaît pas comme musicien.

2. Il est possible toutefois que depuis la fusion du mythe du bouvier céleste avec celui d'Hermès, la Grande-Ourse se soit appelée Ἑρμοῦ ἅμαξα, *Mercurii plaustrum* (cf. ci-dessus, p. 399); c'est ce qui expliquerait le nom de « char de Wuotan ».

3. On sait que c'est une loi de la mythologie comparée que l'action qu'on

bouvier a gardé sa stature mignonne : il n'est pas plus grand que le pouce [1],— il tient juste dans le poing,— il est gros comme une souris, — comme un moineau, — comme une noisette, — comme une moitié de pois, — comme un grain de poivre. Son caractère divin se révèle encore dans les récits de sa miraculeuse naissance et dans sa ruse surhumaine; mais bientôt on perd de vue ce caractère; on ne songe plus qu'à sa petitesse, et on se figure les conséquences qu'elle pourrait avoir pour lui. Si un de ses bœufs ouvrait la bouche, il l'avalerait, — et on raconte comment il fut avalé par un bœuf; puis à ce premier épisode comique se rattachent, comme nous l'avons vu, les suites diverses, produits de la naïve gaîté et de l'imagination éveillée des peuples enfants. On perd enfin tout-à-fait le souvenir de son origine primitive, et on le place dans les conditions de la vie ordinaire, en racontant les aventures qu'a dû lui valoir sa petite taille. Ces transformations, où un seul trait antique s'est conservé, — la supériorité intellectuelle et le caractère malicieux de Poucet, et par suite, l'heureuse issue des épreuves qu'il traverse, — aboutissent à des récits comme certains épisodes des contes allemands, et surtout comme la plus grande partie de *Tom Thumb*, où la pure fantaisie se joue sur une donnée traditionnelle.

Une autre série d'aventures, conservée dans des contes tout modernes, se rattache, par delà la conception du char céleste, à Poucet voleur de bœufs, et était développée déjà dans les mythes grecs dont on a mis une partie sous le nom d'Hermès. En effet,

s'est d'abord représentée comme éternelle ou du moins se reproduisant périodiquement au ciel, devient par la suite une action unique, qui s'est passée une fois sur la terre. La même action s'est ainsi souvent *historicisée*, pour ainsi dire, de vingt, cent, mille manières différentes, et *localisée* dans autant d'endroits divers. — Dans cette transformation, le caractère des personnages et surtout les motifs de leurs actes changent parfois considérablement et se modifient sans cesse avec les temps et les lieux. Il en est de même de leur nom, comme je l'ai dit plus haut.

1. On voit que je n'attache pas au nom de Daümling (Poucet, Paleç) en lui-même une importance particulière : c'est, comme les autres dénominations du petit dieu, une simple manière d'exprimer sa petitesse. Quelques explications de la légende de Poucet, qui sont basées sur son nom, me paraissent donc sans véritable raison d'être. Voyez par exemple Grimm, *D. M.*, p. 420, et Liebrecht, *Otia Imperialia*, p. 156. — M. Simrock voit dans Poucet le représentant de Thor, parce que ce dieu passa une nuit, d'après un récit eddique, dans le *pouce* du gant du géant Skrymir; ce géant se retrouverait dans l'ogre du conte français et des récits pareils, et ainsi les contes si différents qui portent le nom de Poucet auraient leur unité primitive dans l'aventure de Thor (Simrock, *D. M.*, 3e éd., Bonn, 1869, p. 246, 259). On voit que cette explication, très-ingénieuse d'ailleurs, ne s'appuie que sur le nom du héros, et ce nom n'a pas la portée que lui attribue le savant auteur.

le petit βοόκλεψ s'exposait à être découvert, et on racontait comment, saisi par un être infiniment plus grand et plus fort que lui, il s'était fait lâcher par une insolente espiéglerie et avait réussi à échapper au danger. Déjà altéré dans l'hymne homérique, ce trait, dans les contes modernes, n'est plus rattaché au vol des bœufs, et on a été obligé, pour l'amener, d'inventer d'autres circonstances par lesquelles Poucet tombe entre les mains de personnages bien plus grands que lui, auxquels il réussit à échapper.

Le type du *conte* du Petit-Poucet, né ainsi des anciennes traditions relatives à la Grande-Ourse, comprenait donc : 1° la naissance miraculeuse du héros ; 2° Poucet laboureur ; 3° Poucet voleur de bœufs; 4° Poucet emporté par quelqu'un et réussissant à s'enfuir; 5° Poucet avalé par un de ses bœufs (et ensuite par d'autres animaux). On peut affirmer que tous les peuples chez lesquels le conte a conservé un de ces épisodes les ont anciennement connus tous les cinq, car ils sont indissolublement liés, soit par l'enchaînement logique, soit par leur relation avec la tradition primitive. Il est également certain que partout où la Grande-Ourse porte une dénomination qui la rattache à Poucet, le conte qui a pour héros le petit bouvier céleste existe ou a existé.

Si nous cherchons enfin quels sont les peuples qui nous offrent soit ce conte, soit cette dénomination, nous voyons qu'ils comprennent essentiellement les peuples slaves (lithuanien, esclavon) et germaniques (allemand, danois, suédois, anglais). Les contes des Albanais, des Roumains et des Grecs modernes sont sans doute empruntés aux Slaves, comme la plus grande partie de la mythologie populaire de ces nations. Le nom wallon et le conte forézien nous montrent en France (ainsi que le *titre* du conte de Perrault) la légende de Poucet; mais elle a pu fort bien, comme tant d'autres récits semblables, y être apportée par les Germains. Ni en Italie, ni en Espagne, ni dans les pays celtiques [1] je n'ai trouvé trace du conte ou du nom. — Il est donc permis de croire que le conte du Petit Poucet, dans les traits essentiels que j'ai indiqués, appartient en propre aux Slaves et aux Allemands ; et si l'on considère les nombreux rapports qui existent entre la mythologie de ces deux grands peuples comme entre leur langue, on est porté à supposer que notre conte a reçu sa forme définitive, dont en somme il s'est peu éloigné, à l'époque où ils vivaient ensemble et formaient un

1. Le conte gaëlique vient de l'anglais.— Je ne sais même si aucun idiome celtique désigne la Grande-Ourse comme un char. D'ailleurs l'idée du *char céleste*, à elle toute seule, ne suppose nécessairement ni le conducteur, ni le conte de Poucet.

groupe séparé dans la famille indo-européenne. Mais d'autre part la coïncidence, qui me paraît bien vraisemblable, du conte de Poucet avec le mythe d'Hermès enfant permet de rattacher originairement ce dernier à la Grande-Ourse et de faire remonter les plus anciens traits de la légende du petit bouvier céleste à l'époque où on ne se représentait encore les sept étoiles du Nord que comme sept grands bœufs errant dans le champ du ciel.

Gaston PARIS.

VARIÉTÉS.

L'ADVERBE **ANI*, EN SANSCRIT.

Il n'existe point en sanscrit d'adverbe ou de préposition répondant au grec ἐνί, au latin et au gothique *in*. Si le sanscrit a autrefois possédé une telle particule, elle devait avoir la forme *ani* : c'est ainsi que nous trouvons *api* en regard du grec ἐπί, *pari* en regard de περί. Nous allons citer un dérivé qui atteste que le sanscrit a en effet possédé anciennement une particule *ani*.

Tous les indianistes connaissent le suffixe *ańć*, qui sert à transformer des adverbes en adjectifs. *Prati* « vers » fait *pratjańć* « tourné vers »; *anu* « après » fait *anvańć* « postérieur »; *apa* « loin » fait *apāńć* « lointain ». A leur tour, ces adjectifs donnent naissance à des substantifs. *Pratjańć* « tourné vers » fait *pratīka* « visage » (πρόσωπον); *anvańć* « postérieur » donne *anūka* « épine dorsale »; *apāńć* « lointain » donne *apāka* « éloignement ». Il peut arriver que l'adjectif en *ańć* manque, quoique le substantif correspondant en *ka* soit parfaitement usité. Ainsi le Dictionnaire de Pétersbourg ne mentionne, à côté de la préposition *abhi* « vers », aucun adjectif *abhjańć :* mais nous avons le substantif *abhīka* « rencontre ». De même, nous ne voyons pas que *upa* « sous, près » ait à côté de lui un adjectif *upāńć :* mais il existe un substantif *upāka* « voisinage ».

Ce que *pratīka*, *abhīka* sont à *prati*, *abhi,* le substantif neutre *anīka* « visage » l'est à notre particule **ani*. L'identité de formation est entière. Quant au sens, il n'est pas moins probant. *Anīka* veut dire: 1° visage, 2° face, apparence, 3° le devant d'une hache, d'un épieu, d'une flèche, 4° le front d'une armée. Toutes ces significations dérivent d'une idée de lieu. On a vu tout-à-l'heure que *prati* « vers » a de même donné *pratīka* « visage », et que *anu* « après » a fait *anūka* « épine dorsale ». Le substantif *anīka* « visage » étant employé dans les Védas, son antiquité n'est pas douteuse : mais s'il nous fallait une preuve nouvelle, elle nous se-

rait fournie par le zend, qui possède le même mot. *Ainika*, dans les livres zoroastriens, veut dire : 1° visage, 2° front d'une armée. Quoique la formation de ce mot soit, comme on vient de le voir, parfaitement claire, les grammairiens indous le font venir de la racine *an* « respirer ». Mais ils font aussi venir *apāka* « éloignement » de *a* privatif et de *pāka* « cuisson ».

Il est impossible de dire, d'après le seul dérivé *anīka*, quel était le sens de la particule **ani* : toutefois on peut conjecturer qu'elle signifiait « vers » ou « devant ». Ces significations ne correspondent pas tout-à-fait à l'acception du grec ἐνί, du latin *in*. Mais on sait que les adverbes de lieu et les prépositions, en passant d'un idiome à l'autre, sont exposés à souffrir de légères déviations du sens.

CLAUDO.

Clavis signifie une clef et, plus anciennement, une traverse en bois servant à fermer une porte. A côté de ce substantif féminin nous avons le masculin *clavus* qui désigne un clou ou un crochet. La parenté de ces mots avec *claudo* a été sentie de tout temps.

Mais d'où vient le *d* de *claudere?* On a cherché à l'expliquer en le rapprochant du δ de κλῃίς (pour κληFίς), génitif κληίδος : mais ce δ est le même que nous avons dans ἐλπίς, ἐλπίδος. Il ne figure pas aux cas indirects de *clavis*, et je ne crois pas que nous ayons le droit de le transporter du substantif grec dans le verbe latin.

Curtius (n° 59) dit que ce *d* est un développement (ein weiterbildendes *d*) de la racine *klu*, ou plutôt, comme il le suppose, de la racine *sklu*. C'est aussi l'explication à laquelle s'arrête Pott (n° 227). Corssen paraît s'y ranger également, puisqu'il renvoie à Curtius et divise le mot de cette façon : *clau-d-ere* [1]. Ce *d* de développement se retrouverait, selon les mêmes savants, avec le changement régulier de *d* en *z*, dans le vieux haut-allemand *sliuzu*, « je ferme » (en allemand moderne *schliesse*). Il y aurait donc une racine germanique *slut* ou *sklut*, qui serait le pendant du latin *clud*.

Il est beaucoup question, depuis quelque temps, dans les ouvrages de grammaire comparée, de ces lettres servant à développer les racines ou, comme Curtius les appelle encore, de ces

1. Kritische Beiträge. P. 454. Vocalismus (2e édition), I, p. 357.

déterminatifs de racines. Selon nous, on fera peut-être bien d'user avec précaution de ce genre d'explication, qui quelquefois pourrait faire regarder comme radicales des lettres en réalité étrangères à la racine. Pour nous en tenir à *claudere*, déjà Benfey soupçonnait que ce verbe renferme une composition[1] : seulement il pensait à *dare*, qui aurait nécessité un parfait *claudidi*, et qui aurait plutôt demandé après lui le datif (januæ) que l'accusatif (januam). Voici, en peu de mots, l'explication que nous proposons.

Il existait dans l'ancienne langue latine un verbe *vidĕre* qui a survécu dans le composé *dividere* et dans l'adjectif *viduus*. C'est à ce verbe *videre* que correspond la racine védique *vidh*, *vindh*, sur laquelle M. Roth a récemment appelé l'attention[2] et qui, au moyen, signifie « être privé de, manquer de. » Le verbe latin, qui a gardé son actif, veut dire « priver de, séparer. » Isoler quelqu'un de ses semblables par une fermeture, interdire l'accès d'un emplacement à l'aide d'un loquet, se disait *clavi* ou *clavo videre*, et par contraction, *claudere*. Il y a eu suppression d'une syllabe, comme dans *vipera* pour *vivipera; clavidere* s'est ensuite contracté en *claudere*, comme *navifragus* en *naufragus*. Nous avons ici un composé inorganique par juxtaposition, comme *vendere*, pour *venum dare*. Les temps principaux de *claudere* sont exactement formés de la même manière que ceux de *dividere*.

Reste le vieux haut-allemand *sliuzu* « je ferme, » à côté duquel il faut placer l'ancien frison *sluta*, *sklutha* (même sens). Mais ce ne sont pas là des mots germaniques. En latin populaire, *excludere* est devenu *scludere*, et c'est ce verbe qu'ont adopté quelques tribus germaines : rien de semblable en effet ne se trouve ni en gothique, ni en anglo-saxon. Ulfilas emploie *lukan;* le verbe anglo-saxon est *sceotan*, qui a donné l'anglais *shut* « fermer. » A ceux qui douteraient de l'emprunt, il suffit de rappeler le texte de la loi salique : *si quis sclusam de farinario alieno ruperit*, « si quelqu'un a brisé l'écluse du moulin d'autrui. » C'est ce *sclusa* qui a donné l'allemand *Schleuse* « écluse. » Il est intéressant de voir un verbe latin introduit dans le mécanisme de la conjugaison forte *(schliesse*, *schloss*, *geschlossen)*. On en avait déjà un exemple dans *schreiben (schrieb*, *geschrieben)*, qui est le latin *scribere*.

Il n'y a donc pas lieu de poser une racine secondaire *clud*. On fera bien aussi de dépouiller la racine *sclu* de cet *s* initial qui n'a d'autre autorité que les prétendus mots germaniques dont nous venons de parler.

Michel Bréal.

1. Griechisches Wurzellexicon. II, 289.
2. Journal de Kuhn. XIX, 223.

Καϐάλλης ET SES DESCENDANTS.

Les mots romans it. *cavallo*, esp. *caballo*, prov. *caval*, fr. *cheval*, viennent du latin *caballus*. Mais d'où vient ce dernier? On lit chez Hésychius : Καϐάλλης· ἐργάτης ἵππος. La parenté de *caballus* et de καϐάλλης est évidente. Mais quelle en est l'espèce? Est-ce *caballus* qui vient de καϐάλλης ou καϐάλλης de *caballus?* Le dictionnaire latin-français de Quicherat et Daveluy dit : *Caballus*, du grec καϐάλλης, et le dictionnaire grec-français d'Alexandre dit : Καϐάλλης, du latin *caballus*. Diez, *Etym. Wœrterb.*, I, 120, après avoir posé « *caballus* (καϐάλλης), » ajoute : « mot des paysans d'Italie selon une conjecture d'Aug. Guill. Schlegel. » Il reste donc toujours à savoir quel est le plus ancien de *caballus* ou de καϐάλλης. Demanderons-nous la solution du problème aux témoignages historiques? Non; car, si *caballus* apparaît avec Varron, lorsque καϐάλλης n'apparaît qu'avec Hésychius, rien ne prouve que καϐάλλης n'ait pas existé en Grèce avant la conquête romaine. Mieux vaut donc recourir aux témoignages étymologiques.

Est-il possible d'expliquer *caballus* en se servant seulement de la langue latine? Je n'en sais rien, mais je crois que l'on peut expliquer καϐάλλης à l'aide du grec seul, en le faisant remonter par καϐ-ϐαλλης à κατα-ϐαλλης. Au lieu de κατά on trouve κάτ dès le temps d'Homère dans κὰκ κεφαλήν, κὰμ γόνυ, κὰδ δώματα, κακκείοντες, κάτ-θανε, καδ-δῦσαι, et tout juste dans κάϐ-ϐαλε ou κάμϐαλε, Il., V, 343, VIII, 249, IX, 206, etc. A κατά les Eoliens préféraient κάτ. Voy. Ahrens, *Dial.* I, 150. Et précisément l'on trouve aussi chez eux καϐ-ϐάλλω, par exemple dans κάϐ-ϐαλλε, Alcée, fragm. 27. Enfin κάτ est réduit à κα dans certains composés pour la plupart fort anciens : par exemple κατ-Ϝαξαις, κατ-ϐαινω, κατ-ζελε, sont réduits, le premier à καυάξαις chez Hésiode, le second à κα-ϐαίνω chez Alcman, le troisième à κά-ζελε en dialecte arcadien. Voy. Curtius, *Gr. Etym.*, p. 496 [2]. On peut donc dire que κα-ϐάλλης remonte par καϐ-ϐαλλης à κατα-ϐαλλης. Quant à la fin du mot, je suppose que -ϐαλλης est né de βάλλω, comme du même βάλλω sont nés βαλλήσομεν· βαλοῦμεν, Hésychius (cf. Aristophane, *Guêpes*, 222), et βαλλητύς· ἑορτὴ Ἀθήνησιν, ἐπὶ Δημοφῶντι τῷ Κελεοῦ ἀγομένη, Hésychius (cf. Athénée, IX, 406 D). La transition de βαλλω à -ϐαλλης est peut-être irrégulière, mais, si elle l'est, celle de βάλλω à βαλλήσομεν et à βαλλητύς l'est aussi, et l'on ne saurait exiger pour καϐάλλης, qui était probablement un terme populaire, plus de régularité que n'en ont βαλλήσομεν et

βαλλητύς qui se disaient à Athènes. Reste le sens. **Κατα-βάλλω** signifiant « abaisser, » je traduirai **κα-βάλλης** par « bas sur pieds. » De κα-βάλλης ἵππος « cheval bas sur pieds » sera venu en grec κα-βάλλης par suppression du substantif, comme de *chien basset* est venu en français *basset* par suppression semblable. Que de qualificatifs servent de noms d'animaux ! En français *coursier* « cheval » et *destrier* « cheval » viennent, l'un de *cheval coursier* (lat. moyen-âge *equus cursarius*), et l'autre de *cheval destrier* (lat. moyen-âge *equus destrarius*). En français encore lévrier « chien » vient de *chien lévrier* (lat. moyen-âge *canis leporarius*). En français toujours un *solitaire* est un « sanglier » et *sanglier* lui-même vient du latin *singularis*, qualificatif de *sus* ou d'*aper*. Une preuve que le grec καβάλλης signifiait originairement « bas sur pieds, » c'est que le grec καβάλλιον désignait à la fois un cheval et un lit : Καβάλλιον· καβάλλης, καὶ ἡ πρώτη τοῦ τρικλίνου κλίνη, διὰ τὸ ἀνάκλιτον, dit Hésychius. Or comment καβάλλιον pouvait-il désigner deux choses aussi différentes que le sont un cheval et un lit ? C'est qu'il ne signifiait par lui-même ni cheval ni lit ; c'est qu'il signifiait seulement un « bas sur pieds. » Or, le cheval de travail (ἐργάτης ἵππος) et le premier lit d'une salle à manger (ἡ ηρώτη τοῦ τρικλίνου κλίνη) étant plus *bas sur pieds*, l'un que le cheval de course, l'autre que le second lit de la même salle, cette dépression (τὸ καταβληθῆναι) qui leur était commune, permettait de les appeler l'un et et l'autre καβάλλιον « bas sur pieds. » Si donc, κα-βάλλης est explicable par κατα-βάλλω, le grec κα-βάλλης « (cheval) basset » est le père du latin *caballus* et le grand-père des mots romans it. *cavallo*, esp. *caballo*, prov. *caval*, fr. *cheval*.

Un autre rejeton du grec καβάλλης, ce sera l'albanais *cale*, *calle*, qui prouve que l'enregistrement de καβάλλης dans le Lexique d'Hésychius était, lorsqu'il se fit, un certificat de vie pour ce mot et non pas son acte de décès.

Pára-s. — Πέρ-περο-ς. — *Per-peru-s*.

Le pronom indien *pára-s* et les deux adjectifs, l'un grec πέρ-περο-ς et l'autre latin *per-peru-s*, me paraissent tous trois de même famille.

Forme. — *Pára-s*, -περο-ς, -*peru-s* ne font qu'un. Περ- et *per-* sont des préfixes.

Sens. — Περ- et *per-* « fort » : περι-μήκης « fort long », *per-magnus* « fort grand ». *Pára-s* « autre ». (Πέρ-)περο-ς et *(per-)*

peru-s « qui est (tout) autre », sous-entendu : « qu'il ne devrait être ». De là πέρπερος « hâbleur, parlant à tort et à travers, extravagant » et *perperus* « mauvais ».

Famille grecque. — Φύσει ὢν λάλος καὶ πέρπερος καὶ καταχορής, Polybe, XXXII, 6, 5. Στωμύλος καὶ λάλος καὶ πέρπερος διαφερόντως, Id., XL, 6, 2. Πέρπερος· μετὰ βλακίας ἐπαιρόμενος, Hésychius. Πέρπερα· προπετῆ, Id. Voir le *Thesaurus*.

Pour la transition de (πέρ-)περο-ς « (tout) autre » à (πέρ-)περο-ς « (tout) autre qu'il ne devrait être, hâbleur, parlant à tort et à travers, extravagant, » comparer ἄλλος « autre » à ἄλλα φρονεῖν « avoir l'esprit distrait, égaré, » ἀλλό-φρων « insensé, » ἀλλο-φάσσειν « divaguer, délirer, » ainsi que ἄλλως « autrement» à ἄλλως « autrement qu'il ne faut, à tort et à travers, au hasard, en aveugle. » Voy. Alexandre, *Dict. grec-français*.

Famille latine. — *Nunquam etiam quidquam adhuc verborum est prolocutus perperam,* Plaute, *Amph.* I, 1, 92. *Eo perperam olim dixi*, Térence, *Phorm.*, V, 1, 18. *Describere in theatro perperos populares,* Accius, *ap. Non. Et eo plectuntur poetae, quam suo vitio, saepius ductabilitate nimia vestra aut perperitudine, Id.*, *ibid. Rusticus fit sermo, si adspires perperam,* P. Nigidius, *ap. Aul. Gell.*, XIII, 6. *Seu recte, seu perperam facere cœperunt,* Cicéron, *pro P. Quintio*, VIII. Voir Forcellini.

Pour la transition de *(per-)peram* « (tout) autrement » à *(per-)peram* « (tout) autrement qu'il ne faut, (fort) mal, » comparer *secus* « autrement » : *ne quid fiat secus quam volumus* (Cic.), « pour que rien n'arrive contre notre désir », à *secus* « autrement qu'il ne faut, mal » : *secus procedere* (Sall.), « mal réussir », *ne quid secus de collega scriberet* (Liv.), « pour ne rien écrire de défavorable sur son collègue ». Voy. Quicherat et Daveluy, *Dict. latin-français*.

S'il est vrai que (πέρ-)περος- et *(per-)peru-s* sont de même famille que *pára-s* « autre, » la glose : « *Perperam*, ἄλλως » est bien plus exacte que son auteur même n'a pu le croire.

Remarque sur πέρπερος et *perperus.* — La parenté de πέρπερος et de *perperus* est évidente. Mais de quelle nature est-elle? Πέρπερος est-il fils du latin *perperus?* Cela me paraît peu probable, bien que πέρπερος ne se montre en grec qu'avec Polybe et que Polybe ait vécu à Rome. *Perperus* est-il fils du grec πέρπερος? Cela me paraît encore moins probable; car *perperam* se montre en latin dès le temps de Plaute. Je regarde donc πέρπερος et *perperus* comme frères jumeaux.

Remarque sur *perperam.* — Qu'est-ce que *per-pera-m?* Un accusatif singulier. Cela est sûr. Mais de quel genre? Du féminin,

comme le grec πέρα-ν, πέρη-ν, « au-delà »? Du neutre comme l'indien *pára-m* « au-delà »? Cela n'est pas aussi facile à décider qu'on pourrait le croire. On le verra par un grand nombre de faits latins, grecs, indiens, que j'exposerai ailleurs.

Pē-jor. — Pes-simu-s.

Pē-jor et *pes-simu-s* me paraissent être l'un le comparatif et l'autre le superlatif de *(per-)peru-s.*

Sens. — *(Per-)peru-s* « (fort) mauvais, » *pē-jor* « plus mauvais, » *pes-simu-s* « très-mauvais. »

Forme. — En partant du simple *-peru-s :*

1° *-peru-s, *per-ior, *pei-ior, pē-jor,*
comme
*mag(-nu-s), *mag-ior, *mai-ior, mā-jor,*
et (ce qui est décisif pour l'assimilation de *r* à *i*) comme
**per-iorare, *pei-iorare, pē-jorare,*
per-jurare ;

2° *-peru-s, *per-tumus, *per-sumu-s, pes-simu-s,*
comme
*mag(-nu-s), *mag-tumu-s, *mag-sumu-s,*
maxumu-s, maximu-s,
et (ce qui est décisif pour l'assimilation de *r* à *s*) comme
prorsu-s, prosu-s,
rursu-m, rusu-m,
sursu-m, susu-m,
jusu-m.

Remarque. — Le latin *per* « à travers » répond au grec παρά « le long de » et à l'indien *para-m* « au-delà ». On pourrait dire que *per* a donné **per-ior*, comme *prae* et *prod* ont donné *prior* et *prod-ius*, et qu'il a donné **per-tumu-s*, comme *ex* et *in* ont donné *ex-timu-s* et *in-timu-s*. Cette explication à laquelle j'ai pensé quelquefois a fini par me paraître plus spécieuse que vraie. Je l'indique néanmoins. Au fond, la racine sera toujours *para-s* « autre »; car ce mot est le primitif de *para-m*, παρά, *per*.

P. S. — Peut-être vaudrait-il mieux expliquer *pessimus* par *pējor*, *pējus :*
**pējus-tumu-s, *pējis-sumu-s, *peis-sumu-s, pes-simu-s,*
comme
**magius-tumu-s, *magis-sumu-s, *mags-sumu-s, maximu-s;*
ces dernières formes pouvant être justifiées par celles-ci :
**magius-ter, magis-ter,*
**minius-ter, minis-ter,*
*ocis-sume, *ocs-sume, oxime.*

Reciprocu-s.

De ***red***, ***re***, « en arrière, » et de ***prōd***, ***prō***, « en avant, » on a fait, à l'aide du suffixe ***-cu-s, -ca, -cu-m***, les deux adjectifs ****re-cu-s, a, u-m,*** « qui est en arrière », ****pro-cu-s, -a, u-m,*** « qui est en avant », adjectifs subsistant dans le composé ***reci-procu-s, a, u-m,*** « qui avance et recule, soumis à un mouvement d'aller et retour, alternatif, réciproque ».

Quantité. — 1° ***Re*** est bref dans ***re-cu-***, mais ***re-cu-*** remonte à ****rē-cu-s***, ****rec-cu-s***, ****red-cu-s***, comme ***re-cipere*** remonte à ***re-cipere***, ***rec-cipere***, ****red-cipere.*** — 2° ***Pro*** est bref dans ***-pro-cu-s***, mais si ***o*** est long dans ***prōd***, ***prō***, il est bref dans ***pro-ficiscor***, ***pro-fiteor***, etc. La quantité ne s'oppose donc pas à l'étymologie proposée.

Remarque. – Au point de vue de la composition ****re-cu-s*** et ****pro-cu-s*** ne sont pas plus irréguliers que ***im-mu-s*** et ***sum-mu-s,*** que ***ex-timus*** et ***in-timus***, etc. ***Dē*** a fait ***dē-mu-m*** et aussi, selon Corssen, ***dē-ter-ior*** et ***dē-ter-rimu-s.***

Recu-perare.

De ***recu-*** et de ***parare*** est venu ***recu-perare*** « rentrer en possession, recouvrer, » comme de ***indu*** et ***parare*** est venu ***indu-perare.*** ***Re-*** est à ***re-cu-*** comme ***in*** est à ***in-du***, et ***re-parare*** est à ***recu-perare*** comme ***im-perare*** est à ***indu-perare.***

Proximu-s.

Ce n'est pas de ****pro-cu-s, a, u-m,*** que vient ***procus***, ***ī***, m., « prétendant ». ***Procus*** « prétendant » est à ***precēs*** « prières » comme ***tog-a*** « toge » est à ***teg-ere*** « couvrir ». Il ne signifie pas « qui se met en avant, qui se met sur les rangs (pour obtenir) », il signifie « qui prie, qui demande (en mariage) ». Mais où l'on retrouve ****pro-cu-s, a, u-m***, c'est dans le superlatif ***proximu-s, a, u-m,*** « très-proche », qui vient de ****pro-c-is-simu-s***, comme ***oximē*** de ***oc-is-simē.***

Selon Bopp, *Gramm. Comp.*, § 291, ***proximus (proc-simus)*** serait venu de ***prop-simus*** par changement de la labiale en gutturale. Mais il est difficile d'admettre ce changement, parce qu'il n'est justifié qu'à l'aide de formes lithuaniennes.

FRANCIS MEUNIER.

SINGULTUS.

Jusqu'ici, à ma connaissance, aucune étymologie satisfaisante n'a été donnée de ce mot. Je propose la suivante :

Comme *sin-cerus*, *sin-gulus, sim-plex, sem-per*, *singultus* serait un composé dont le préfixe *sin* constituerait le premier membre. Ce préfixe, qui répond, comme on sait, au sanscrit *sam*, *sa* et au grec ἁ, ὁ, ὁμ-ός, joue en composition le même rôle que *cum*. Voyez à cet égard Curtius, Grundzüge, n[os] 598, 599, et Corssen, Beitræge, p. 349.

Quant au second membre, je le chercherais dans la racine *gul*, qu'on retrouve dans *gŭla*, *glūtire, inglūvies, gurges*, et qui se rapporte au sanscrit *gṝ* (avaler). *Gultus* dériverait d'un verbe perdu **gŭlio,* comme *cultus* vient de *colere.*

Le sanglot est une contraction vive du diaphragme avec inspiration d'aïr, brusquement suivie d'un relâchement du même organe avec expiration bruyante. Une expression comme *singultus,* qui le représenterait comme une *conglutition*, semble donc le peindre on ne peut plus fidèlement.

F. Baudry.

---

1. *Chromŭ* — *srāma.*

On sait que le *ch* slave répond régulièrement à un *s* primitif, et ce n'est pas sans hésitation que dans un très-petit nombre de mots Schleicher lui fait représenter une gutturale originaire [1]. Je pense que de la liste, fort courte déjà, de ces mots, il faudra encore rayer l'adjectif *chromŭ*, « boiteux » que, jusqu'à présent, on a rattaché à la racine *klam*, *çram*. *Chromŭ* correspond pour la forme exactement au mot védique *srāmá*, et ainsi fait-il pour le sens : car les passages où j'ai rencontré *srāma* ne laissent aucun doute que ce mot ne signifie : « estropié ». Rv. I, 117, 19 : *srāmam.. saṁ riṇīthah* [2]; Av. XI, 3, 45 : *ēnam anyābhyām aṣṭhīvadbhyām prāçir... srāmō bhaviṣyasīti* etc. Il y a aussi le substantif *srâma*, qui ne se distingue de l'adjectif que par l'accent, et pour lequel la signification : « lésion, fracture d'os », paraît être garantie par Rv. VIII, 48, 5 : « les somas soutiennent mes membres comme

1. *Formenlehre der kirchenslavischen Sprache*, p. 139; *Compendium*, p. 292.

2. *Sāyaṇa: srāmam = vyādhitam, viçliṣṭaṅgam;* Benfey : *Krüppel.* (Orient und Occident. III, 165).

» les courroies tiennent ensemble les parties d'un char »; *tē mā rakšantu visrasaç caritrād* (attraction) *uta mā srāmād yavayantv indavah* [1] « qu'ils me protègent pour que le pied ne me manque » pas ni ne se blesse ». Peut-être dans ce passage le poète a-t-il entendu faire un jeu d'étymologie : en effet il se pourrait que *sraṁs* et *srāma* remontassent l'un et l'autre à une racine **sram*.

2. *Yuvāku.*

Je pense que ce mot n'a pas encore trouvé sa vraie explication. On s'accorde aujourd'hui à le regarder comme un adjectif se rattachant au thème pronominal *yuva* : dans la seconde partie du mot, M. Benfey, acceptant l'une des étymologies proposées par *Sāyaṇa*, voit la racine *kam* [2]; MM. Bœhtlingk et Roth, puisqu'ils ne traitent pas le mot comme composé, doivent avoir trouvé dans cet élément un suffixe secondaire [3]. Mais lequel, puisqu'il n'y a pas un taddhita *ku* ou *āku?* et surtout, si *yuvāku* n'était réellement qu'adjectif, comment expliquer le fait étrange, relevé par M. Roth, que plusieurs fois il se trouve sans signe de flexion? *yuvāku çacīnām*, *yuvāku sumatīnām*, *mitradhitayē yuvāku.*

Dans ces cas là *yuvāku* ne peut évidemment pas être un adjectif: c'est le génitif du thème *yuva*, et il s'est développé de la forme régulière **yuvākam* (cf. *asmākam*, *yušmākam*) par le même procédé par lequel *gam* a donné *adhrigu*, *dram dru*, **ambhāu ubhāu,* etc. (Voy. sur le changement d'*am* en *u* l'article de M. Kuhn, dans ses *Beitræge*, I, 355 et suiv.).

Une conséquenee nécessaire du changement de *yuvākam* en *yuvāku* fut le passage du thème adjectif **yuvāka* dans la déclinaison en *u*: passage auquel sont dues les formes *yuvākuh*, *-kōh*, *-kavah*. Car pour le sentiment de la langue les génitifs en *kam* n'ont jamais cessé d'être les neutres des pronoms possessifs; et *yuvāku* ne pouvait être le neutre que d'un thème en *u*.

La conjecture de M. Roth sur Rv. VII, 60, 3: *dhāmāni yuvāku*, au lieu de *yuvākuh*, me paraît de toute évidence : il va sans dire qu'ici on est libre de prendre *yuvāku* comme neutre pluriel du pronom possessif ou comme génitif du pronom personnel. Rv. I, 120, 9, n'offre aucune difficulté : « que les vaches donnent du » lait pour (célébrer par des sacrifices) votre amitié. » Pour le vers I, 17, 4 enfin, dont les difficultés paraissent avoir beaucoup

1. *Sāyaṇa : srāmād = vyādhēḥ sakāçāt.*
2. Orient und Occident, I, 11: Euch *begehrt* der Trank; 25, n. 93: *yuvāku= kāmayitāraḥ.*
3. Bœhtlingk, Chrestomathie, 376; Wœrterbuch, VI, *s. v.*

exercé les interprètes du Véda, je propose la traduction suivante : « Que nous soyons du côté [1] des forces et des bienveillances de » vous, qui donnez la force », à moins que l'on n'aime mieux construire *vājadāvnām* avec les féminins *çacīnām* et *sumatīnām* qu'avec le duel *yuvāku*.

Siegfr. Goldschmidt.

AU = *A*, EN LATIN.

M. Corssen consacre à l'étude des altérations de la diphthongue latine *au* les pages 655-666 du tome Ier de la 2e édition de son savant traité *Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache*. Il termine cette étude par l'examen des cas où l'*u* de la diphthongue disparaît et où l'*a* seul est conservé (p. 663-666). Il conclut que cette orthographe est d'origine grecque, qu'elle n'a pas pris racine dans le latin populaire, qu'elle ne s'y est pas solidement naturalisée. Il y a, dit-il, une preuve décisive : les langues romanes nous offrent comme équivalent de la série latine *au*, *ō*, *ū*, la série romane *au*, *ō*, *ū*, jamais *ā*.

Les faits me semblent en contradiction avec cette théorie.

Un des mots latins pour lesquels l'orthographe *a* pour *au* est établie par les exemples les plus nombreux est *augustus* écrit très-souvent *agustus* (Schuchardt, *Der Vokalismus des Vulgaerlateins*, t. II, p. 308-313). Ce mot est parfaitement latin (Curtius, *Gr. Et.*², p. 171; Corssen, *Ueber Aussprache*², I, 352) cf. *augere*. Or on dit en italien, en espagnol et en portugais *agosto;* c'est l'*a* d'*agustus* qui reste dans le français « août »; c'est lui qui a fléchi en *é* dans l'armoricain *eost, eostik*.

Augurium, mot également latin, probablement un composé dont le premier terme est *avis* « oiseau [2] », se trouve quelquefois dépourvu de son premier *u* : *Agurium* (Schuchardt, *ibid.*, p. 313). Or à côté de l'italien *augurio,* nous rencontrons l'italien *malagurio*, l'espagnol *aguero*, le portugais *agouro*. C'est l'*a* d'*agurium* qui s'est changé en *é* dans le vieux français « bonéur », « maléur », aujourd'hui « bonheur » « malheur »; le provençal *aür* lui a gardé sa valeur initiale (Diez, *Wœrterbuch*², I, 38). Tous deux ont perdu la consonne médiane que quelques Bretons paraissent gar-

1. *bhū* avec le gén. Voy. Wœrterbuch, *s. v. bhū*, 1 *c*.
2. Max Müller, *Lectures on the science of the language,* 2d serie, 2d ed., p. 242.

der encore, bien qu'altérée, quand ils prononcent *evuruz* (heureux), mot dont l'*e* initial paraît avoir la même origine que l'*e* correspondant du vieux français « bonéur ».

Auscultare, composé dont le premier terme est *ausis* [1], plus tard *auris* « oreille », se prononçait vulgairement *ascultare* (Schuchardt, *ibid.*, p. 316, et Corssen, *Aussprache*, p. 664). M. Corssen ne veut pas tenir compte du témoignage du grammairien Caper : *Auscultare non ascultare*, dit cet auteur. Cela ne prouve pas, affirme M. Corssen, que *ascultare* fut usité dans le latin populaire du cinquième siècle après J.-C. Le contraire de l'assertion de M. Corssen est établi par l'italien *ascoltare*, par le vieil espagnol *ascuchar*, et par le vieux français « ascouter », d'où le français moderne « écouter » (Diez, *Wœrterbuch* [2], I, 35-36).

En général, M. Corssen montre sur M. Schuchardt une grande supériorité scientifique; il sait beaucoup mieux que lui pénétrer au fond des questions; mais au cas particulier que nous venons d'examiner, M. Schuchardt nous paraît avoir de son côté le bon droit.

L'*I* CONSONNE ET LE *J* FRANÇAIS.

M. Brachet, dans son excellent *Dictionnaire étymologique de la Langue française*, s'exprime ainsi au mot *abréger :*

« Chez les Romains l'*i* et le *j* n'avaient à l'origine qu'un seul et » même son : Quintilien nous l'affirme, et cette indécision a long- » temps persisté dans l'écriture; les anciens manuscrits comme les » livres imprimés, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, confondent l'*i* » et le *j*. C'est ainsi que l'*i* latin a pu dans certains cas devenir *j* » en français (ou *ch* ou *g* doux qui sont des lettres équivalentes).... » D'ailleurs ce changement de l'*i* en *j*, ou, comme disent les Alle- » mands, cette consonnification de l'*i*, n'est point propre au fran- » çais : il avait déjà lieu à Rome dans la langue du peuple: tandis » que la langue littéraire disait *hyosciamus*, le latin populaire trans- » formait ce mot en *jusquiamus*, et de cette forme vulgaire rap- » portée par Végèce est venu notre mot français *jusquiame;* le » français, on le voit, ne fait ici que continuer une tendance propre » au latin. »

Dans ces lignes le savant auteur nous paraît méconnaître un

1. Pott, *Wurzel Wœrterbuch*, I, 651.

fait déjà signalé, quoique un peu vaguement par Diez (*Grammatik der romanischen Sprachen*, 2ᵉ édition, t. I, p. 254), c'est que le *j* français, lettre identique au *g* doux de la même langue, est une autre lettre que l'*i* consonne des Latins.

L'*i* consonne des Latins comme celui des Allemands, et en général des langues indo-européennes, doit être distingué du *j* français, du *g* doux français. Si nous adoptons la terminologie de Schleicher, l'*i* consonne des langues indo-européennes est une palatale spirante sonore; le *j* français (et le *g* doux de la même langue, qui ne diffère que graphiquement de ce *j*) est une linguale spirante sonore. Notre *ch* est une linguale spirante sourde : il est la sourde correspondant à notre *j* et à notre *g* doux. Dans l'ordre des dentales notre *ch* est représenté par l'*s*, notre *j* et notre *g* doux par *z*. On peut écrire *s* : *z* : : *ch* : *j*, ou *j* : *z* : : *ch* : *s*. Aussi Schleicher figure-t-il notre *j* et notre *g* doux par un *z* surmonté d'un angle aigu ž et notre *ch* par un *s* surmonté du même signe š. (*Compendium*, 2ᵉ ed., p. 118-119).

La transformation de l'*i* consonne latin en une palatale explosive comme en italien, en une linguale spirante comme en français, est un phénomène étranger au latin classique, mais qui probablement se faisait sentir dans le latin vulgaire dès le troisième siècle de notre ère. M. Corssen a réuni des exemples tirés d'inscriptions dans lesquels le *z* est employé pour l'*i* consonne, l'*i* pour le *z*, et le groupe *gi* pour l'*i* consonne, mais aucun de ces exemples n'est antérieur à l'année 202 (*Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 2ᵉ éd., I, 309).

Le français a remplacé l'*i* consonne latin par la linguale spirante sonore *j* ou *g* doux ; quand il a *consonnantisé* l'*i* voyelle latin, il l'a ordinairement remplacé par la même linguale ou par la linguale spirante sourde *ch*, mais il a quelquefois cependant substitué à l'*i* voyelle du latin l'*i* consonne, la palatale spirante sonore.

Nous croyons reconnaître un *i* consonne dans les mots français suivants :

aïeul d'*aviolum*.
glaïeul de *gladiolum*.
filleul de *filiolum*,
épagneul d' **hispaniolum*.
tilleul de **tiliolum*.
rossignol de **lusciniolum*.
aragne d' **arania*, bas-latin pour *aranea*.
montagne de **montania*, bas-latin pour **montanea*.
châtaigne de **castania*, bas-latin pour **castanea*.
campagne de *campania*.

ail d'*allium*.
mouiller de **molliare*.
chatouiller de **catulliare*.
fille de *filia*.
famille de *familia*.
meilleur de *meliorem*.
maille de **metallia*, pour **metallea*.
vaille de *valiat*, bas-latin pour *valeat*.
taille de *talia*, bas-latin pour *talea*.
seuil de *solium*.
ailleurs d'*aliorsum*.
moyen de *medianum*.
moyeu de *mediolum*.
epieu de *spiculum*.
essieu d'*axiculum*.
aiguille d' **aculea*, féminin d'*aculeus* (et non d'*acicula*).

Si le *j* avait chez nous la valeur qu'il devrait posséder, celle de l'*i* consonne, on écrirait ajeul, glajeul, filjeul, epanjeul, tiljeul, rossinjol, aranje, montanje, chatainje, campanje, alje, mouljer, chatouljer, filje, familje, meljeur, malje, valje, talje, seulj, moijen, aljeurs, moijeu, epjeu, esjeu.

Dans certains mots l'*i* consonne français est issu d'une gutturale; cette gutturale est sonore dans « pays » de *pagense*, prononcez « péjis ». Elle est sourde dans « payer » de *pacare*, prononcez « péjer. »

C'est ce changement du *c* dur latin en *i* consonne qui fait comprendre comment les finales latines *aclum*, *eclum*, *iclum*, *icla*, *uclum*, *ucla* sont devenues en français ail, il, eil, eille, ouil, ouille. Le *c* du suffixe latin s'est changé en *i* consonne [1], et il y a eu dans la prononciation de cet *i* une métathèse dont l'écriture n'offre pas de trace : *aclum* a donné ail, c'est-à-dire alj (pour ajl), *eclum* il = ilj, *iclum* eil = elj, *icla* eille = elje, *uclum* ouil = oulj, *ucla* ouille = oulje.

L'*i* consonne en français a encore d'autres origines. Il provient d'une assimilation de la consonne *l* à la voyelle suivante dans bouillir, prononcez « bouljir » de *bullire*, dans faillir, prononcez « faljir », de **fallire*, bas-latin pour *fallere*. Enfin il est employé comme consonne de renforcement dans un grand nombre de cas, par exemple avant l'*e* bref accentué.

1. Le *c* a dû d'abord se changer en *g*. Le *c* dans la forme primitive de ces suffixes est placé entre deux voyelles : *gubernaculum* est devenu d'abord *gubernagulum*, puis *gubernaglum*, *gubernajlum*.

Je me suis bien éloigné du mot « abréger » cité au commencement de cette note. Cependant les développements où je suis entré doivent faire comprendre l'objet de ma critique. En considérant le mot latin *ābbrĕvĭārĕ* au point de vue où nous nous sommes placé jusqu'ici nous constaterons l'existence de deux phénomènes : 1° changement de l'*i* voyelle du mot latin en *i* consonne, d'où suit la réduction des cinq syllabes à quatre, dont la seconde devient longue par position *ābbrēvjārĕ*; 2° changement de l'*i* consonne en une linguale spirante *ž* : *ābbrēvžare* = abréger.

H. d'Arbois de Jubainville.

Dans quelles conditions les voyelles latines E, I, deviennent-elles *A* dans les langues romanes ?

1°. E latin.

On trouve déjà dans le latin vulgaire quelques exemples de ce retour insolite de *e* à *a*, soit à la tonique, comme dans : *lucárna* (d'où *lucarne*, Schuchardt) pour *lucerna;* — soit à l'atone, comme dans : *pargamina* pour *pergamina*, — *waréntem* pour *weréntem*, — *tarátrum* pour *terétrum*, — *marcádum* pour *mercátum*, — *dalfinus* pour *delphinus*, — *almósna* pour *elmósna*, *eleemosyna*, — *janículum* pour *genículum*, *saccúras* pour *secúris*. Tous ces exemples (à l'exception du premier) appartiennent aux voyelles atones faisant partie de la syllabe initiale, et (à l'exception du dernier), l'*e* latin précédait dans tous ces mots une liquide.

Dans les langues romanes, la transformation de *e* en *a* suit généralement la même règle :

I. E tonique :

a) devant les liquides propr. dites : lac*e*rta (esp. *lagarto*, fr. *lézard*), s*é*rica (it. *sargia*, esp. *sarga*), s*e*rta (esp. *sarta*) [1]. — devant une gutturale : vulp*e*cula (it. *volpacchio*) [2].

1. Je passe sous silence l'étude de *e* nasal, c.-à.-d. de *e* devant *n* en position comme dans vi*a*nde de viv*e*nda, cour*a*nt de curr*e*ntem, etc... C'est une tout autre question.

2. Il ne faut pas joindre à cette liste *rame*, du L. *remus*. *Remus* donne en it. *remo*, prov. *rem*, en fr. *rein*. La Chronique de Benoît (I, 54), connaît cette forme : *Ne nos est remès quirs es mains*, *De l'angoisse de traire as* reins. » Le mot *rame* récent en français est une corruption du prov. *rem*, et nous est venu par les marins de la Méditerranée : Jal, dans son *Glossaire*

II. E atone.

1° devant les gutturales et les dentales : exsucare* (it. *asciugare*), exsuctus (it. *asciutto*) [1], aestimare (esp. *asmar*); electuarium (it. *lattuaro*, *lattovaro*, pr. *lactoari;* il y a eu ici confusion avec *lactem*), retichetta* [de *rete*, filet], d'où it. *racchetta*, esp. *raquetā* (fr. *raquette*) [2].

2° devant les labiales : lebetium (it. *laveggio*, marmite), *crepantare* (de crepare) d'où v. fr. *cravanter*.

3° devant la nasale N : denarium (it. *danaro*) [3].
gena : it. ganascia (d'où *ganache*).
tenacula : it. *tanaglia* [4],
fenare (fr. *faner*)
glenare* (vie s.) (fr. *glaner*),
enecare (Grég. de Tours) : it. *annegare*, esp. *anegar*.

4° devant la nasale M : emendare (fr. *amender*).
haematites : it. *amatita*.
tremaculum : it. *tramaglio*, fr. *tramail*.
Basque *emapola* (soporifique) : esp. *amapóla* (pavot).

5° devant la liquide L : zelosus, fr. *jaloux* [5].
elevare : it. *allevare*, pr. *alevar*, et p. e. fr. *alevin*.
Βέλεμνον (trait) : it. *baleno* (éclair).
a. h. a. *Félisa* (rocher) : v. fr. *falise*, norm. *falaise*,
m. h. al. *Helmbarte* (hache à manche), it. *alabarda* (d'où fr. hallebarde).

d'Archéologie nautique, remarque que les marins du Nord disent *aviron*, et ceux du Midi n'emploient jamais que le mot *rame*, ce qui confirme les résultats de la philologie. *Crena*, que l'on donne ordinairement comme l'original de *cran*, est douteux ; quant à *par* de *per*, le changement est dû à l'influence des composés tels que pardonner de perdonare*, dans lequel l'*e* atone devient volontiers *a*.

1. De même que l'it. *aspetto* vient de *adspectus*, le verbe *aspettare* vient de *adspectare*, non de *exspectare*.

2. *Ætaticum*, *ætatem*, *redemption*, *fœtonem* donnent le v. fr. *edage*, *edé**, *redancon**, *fedon** qui, perdant la consonne médiale, changent alors *e* en *a* et deviennent *aage*, *aé*, *raancon*, *faon*, de même que géant est devenu dans les patois jayant, — et que le L. *ejulare jejunium* est devenu en espagnol *ayular* (hurler), *ayuno* (jeûne).

3. Mais l'esp. dit : *dinero* et le fr. *denier*.

4. Mais fr. *tenaille*.

5. It. *geloso*, pr. *gelos*.

6° devant la liquide R : sternutare* (it. *starnutare*) [1].
perdonare (fr. *pardonner*).
ferocem (fr. *farouche*).
gerulphus (fr. *garou*, anglo-s. *verewolf*).
berbicem (sarde *barvèghe*).
mercatantem* : v. fr. *marchedant* (Passion), *marchéant*, *marchant*, it. *mercadante*.
mergus : it. *margotta*, fr. *marcotte*.
eradicare, it. *eradicare*, pr. *araigar*, fr. *arracher*.
sericellus : v. fr. *sarcel* (aiguillon), esp. *sarcillo*, pr. *sarcel* (hoyau, houe).
querquedula, B. L. *cercedula :* pr. sercelle, fr. *sarcelle*.
Heribannum (a.h.a. *hêriban*), v. fr. *arban*.
hériberga : it. *albergo*; fémin. pr. *alberga*, fr. *auberge*.
servientem : esp. *sargento*.

Si, pour trouver les conditions suivant lesquelles *e* latin est devenu *a*, nous résumons cette liste au quadruple point de vue de l'accent, de la quantité, de la place qu'occupe la voyelle dans le mot, de la nature des consonnes qui la suivent, nous obtenons le résultat suivant :

1. *Accent*. *é* s'est changé 4 fois en *a ; e* atone 58 fois.

2. *Quantité*. Dans ce changement, l'ĕ est représenté 8 fois, l'ē 54.

3. *Consonnes postérieures*. L'*e* latin s'est changé 53 fois en *a* devant une liquide, 9 fois seulement devant les autres consonnes.

4. *Place de* E *dans le mot*. Sur 62 changements, 58 ont eu lieu lorsque *e* occupait la syllabe initiale [2]. Cette tendance et cette prédilection des langues romanes pour l'*a* initial s'expliquent par le besoin de sonorité et la nécessité d'un point d'appui pour la voix : *mercatum* eut donné *merché ;* le fr. le transforme euphoniquement en *marché*. L'ancien français transforme ergot en argot, de même que l'esp. transforme *serviente* en *sargento*, de même que nos patois français de l'ouest disent armite pour hermite, sargent pour sergent, Jarmain pour Germain, changeant ainsi en *a* l'*e* atone qui occupe la première place devant une liquide.

1. Mais fr. *éternuer*.

2. Outre *lucarne* et *volpacchia*, les exceptions sont : regelare (esp. *regalar*, fondre), efferare (fr. *effarer*), subleviare (fr. *soulager*), appertinare (fr. *appartenir*).

En résumé :

1° *E* tonique ne devient pas *a*.

2° *E* atone ne devient pas *a* au milieu du mot; il subit cette permutation d'une manière régulière quand il occupe la syllabe initiale, qu'il est long et suivi d'une liquide.

AUGUSTE BRACHET.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT *ORANGE*.

Les érudits n'ignorent pas que les termes latins dont se servent les botanistes pour désigner l'oranger résultent d'altérations singulières. Gallesio (*Traité du Citrus,* in-8°, Paris, 1811) fait observer que dès le moyen-âge les auteurs ont dit en latin *Arancium*, *Arangium*, *Aurantium;* on en trouve des traces dans le *Pinax* de G. Bauhin, p. 436. Bauhin cependant dit en propres termes : « *Aurantia*, forte a corticis colore, qui colore auri relucet, ut aurea mala vere nominari possint; sive ab Arantia oppido dicta. » Ces deux hypothèses tombent devant ces résultats de la philologie comparée, en partie déjà exprimés par Gallesio et résumés par M. Alph. de Candolle (Géogr. bot., t. II, p. 866), résultats longuement commentés dans la *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlands,* t. VII, p. 114, par Pott et Rœdiger, dans leurs *Kurdische Studien*. D'après ces auteurs, tous les termes suivants : italien *aranzi, naranzi,* espagnol *naranja*, arabe *narunj,* hindoustani *narandji,* doivent être rattachés à une source sanscrite. Nous croyons qu'ils sont dans le vrai, et nous proposons de la rechercher.

Elle est offerte immédiatement par Roxburgh, qui la donne (*Ill. Himal.*, p. 130), sous la forme *nagrunga,* et *(Fl. ind.* vol. II, p. 302) sous la forme *nagarunga,* termes qui sont évidemment des altérations de *nāgaraṅga*, l'un des noms sanscrits de l'orange.

Cependant M. Littré, dans son *Dictionnaire*, au mot orange, s'exprime ainsi : « *nâgaranga* viendrait, d'après Wilson, de *nâga*, » éléphant, et *rañdj*, être malade, à cause que les éléphants man- » gent des oranges à se rendre malades; ceci est sans fondement. » Le mot paraît oriental, mais non sanscrit. »

La citation est incomplète et la conclusion manque d'exactitude. En effet Wilson donne comme également plausible une seconde étymologie sur laquelle je vais insister plus loin et qui me paraît excellente, et d'ailleurs M. Littré me permettra d'affirmer avec

toutes les preuves sous les yeux, que le mot est bien sanscrit. M. Ad. Pictet (*D. C. Géogr. bot.*, p. 870) a relevé dans la littérature sanscrite dix-sept noms de l'orange qui font allusion à sa couleur, à son odeur, à sa qualité acide, au lieu de la croissance, indépendamment du nom vulgaire *nāgaraṅga,* ce qui montre que l'oranger était fort anciennement connu des peuplades de l'Inde.

L'étymologie de *nāgaraṅga* a donné lieu à quelques controverses. Nous venons de rapporter, avec M. Littré, la première hypothèse de Wilson, qui est insoutenable. Voici la seconde : « *Nâga*, montanum, i. e. plumbum, et *raṅga*, color. » Pott et Rœdiger, dans l'article cité plus haut, ont corroboré cette version, qui me semble excellente. La couleur désignée par *raṅga* est surtout la couleur rouge. Son composé *raṅgamātṛ* signifie cochenille, c'est-à-dire mère du rouge; d'autres dérivés de la même racine désignent : *raṅǵana,* le sandal rouge, la garance, le *Nyctanthes*; *rakta* (participe passé du verbe *raṅǵāmi*), l'*Abrus precatorius*, le vermillon, la laque, le minium, le safran; dans beaucoup de ses composés il a le sens évident de coloré en rouge, notamment dans *samrakta*, tout rouge. Le substantif *raṅga*, couleur rouge, a même été appliqué au minium, qui se rencontre à l'état natif, avec le sulfure de plomb dont il atteste la décomposition partielle. Le minium est aussi désigné par *nāgasambhava*, mot à mot origine du plomb. De tout cela on peut légitimement conclure que *nāgaraṅga* signifie étymologiquement rouge comme du minium, ce qui est parfaitement applicable à l'orange [1].

Eug. Fournier.

1. Anquetil, *Zend Avesta*, II, 486, traduit par orange le persan *badrang*. Il est à remarquer que dans les dictionnaires sanscrits *badhra* désigne le plomb, ce qui donnerait pour ce mot le même sens que pour *nāgaraṅga*.

INDEX.

I. TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

II. TABLE DES MOTS ÉTUDIÉS :

A. LATIN.

B. LANGUE GRECQUE :

C. LANGUE SANSCRITE :

TABLE DES MATIÈRES.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

